



HAL
open science

Liturgie et organisation de l'espace dans un groupe cathédral : le cérémonial de la cathédrale de Metz (XII^e-XIII^e siècles)

Virginie Trimbur

► **To cite this version:**

Virginie Trimbur. Liturgie et organisation de l'espace dans un groupe cathédral : le cérémonial de la cathédrale de Metz (XII^e-XIII^e siècles). Art et histoire de l'art. Université de Lille, 2018. Français. NNT : 2018LILUH041 . tel-02093145

HAL Id: tel-02093145

<https://theses.hal.science/tel-02093145>

Submitted on 8 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

UNIVERSITÉ DE LILLE 3

ÉCOLE DOCTORALE

Doctorat

Histoire, civilisation et histoire de l'art des mondes modernes et contemporains

TRIMBUR Virginie

LITURGIE ET ORGANISATION DE L'ESPACE DANS UN GROUPE
CATHÉDRAL :

LE « *CÉRÉMONIAL* » DE LA CATHÉDRALE DE METZ (XII^e-XIII^e siècles)

TOME I

Thèse dirigée par Michèle GAILLARD

Soutenue le 14 décembre 2018

Jury :

Baud Anne, Maître de conférences habilitée, Université Louis Lumière Lyon 2.

Camus Brigitte, Professeur, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense.

Gaillard Michèle, Professeur émérite, Université de Lille.

Héber-Suffrin François, MCF honoraire (Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense).

Mériaux Charles, Professeur, Université de Lille.

Rauwel Alain, Docteur en histoire médiévale, Université de Bourgogne et EHESS (Paris).

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Chapitre 1 : Un manuscrit disparu.....	9
Chapitre 2 : La place du Cérémonial dans le corpus des livres liturgiques messins	28
Chapitre 3 : Le texte	43
Chapitre 4 : Le <i>Cérémonial</i> , son importance pour l'histoire, l'architecture et la liturgie.....	50

DEUXIEME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Chapitre 1 : Saint-Étienne et son baptistère	59
Chapitre 2 : Aperçus historique et archéologique des églises du groupe cathédral	113
Chapitre 3 : L'enclos canonial	132

TROISIEME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU CÉRÉMONIAL DE LA CATHÉDRALE

Chapitre 1 : Le chapitre de la cathédrale	162
Chapitre 2 : Usages et coutumes liturgiques du chapitre messin	190

QUATRIEME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Chapitre 1 : Les lieux de la liturgie	233
Chapitre 2 : Les fêtes et les rites liturgiques	252
Chapitre 3 : La liturgie processionnelle	290
Chapitre 4 : La liturgie des saints à la cathédrale de Metz au XII ^e siècle	315

CONCLUSION GÉNÉRALE	367
INDEX	371

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Michel Andrieu écrivait dans l'avant-propos à l'édition des *Ordines Romani* : « On a beaucoup écrit et savamment, sur l'architecture de nos cathédrales et de nos vieilles églises, mais l'on s'est rarement demandé ce qui avait pu se passer à l'intérieur de ces édifices et pourquoi nos ancêtres les avaient bâtis à si grands frais. On n'a considéré que le cadre de pierre, comme si, ayant lui-même sa raison d'être, il était toujours demeuré vide. »¹. Le thème de cette étude est né d'une interrogation sur la signification d'une réalité architecturale qui voulait que la cathédrale de Metz fut pendant « quinze siècles ² » entourée de cinq églises disposées autour d'un cloître. Particularité propre à la ville de Metz. La raison d'être de cet ensemble ne pouvait se trouver que dans le contexte liturgique. L'existence d'un livre liturgique du XII^e siècle pour la cathédrale, le *Cérémonial*, méritait donc qu'on s'y intéresse.

Le *Liber de ordinatione et officio totius anni in ecclesia Metensi*, ordinairement désigné sous le nom de *Cérémonial* de la cathédrale est un manuscrit liturgique médiéval aujourd'hui disparu, qui était conservé en dernier lieu dans la réserve précieuse de la Bibliothèque Municipale de Metz sous la cote ms. 82. Ce manuscrit a toujours intrigué les chercheurs et suscité des débats autour de sa véritable typologie et de sa datation ou plus précisément de ses différentes datations. Jamais étudié pour lui-même, le texte n'a été utilisé que pour décrire la cathédrale de Thierry I^{er} et enrichir certaines découvertes archéologiques. Le manuscrit n'a pas fait l'objet d'une étude particulière, qui le considérerait dans son intégralité en tant que source première pour appréhender la vie réelle de la cathédrale et de son groupe canonial.

Appelé *Cérémonial* de la cathédrale depuis 1765, il s'agit plus exactement d'un ordinaire canonial. Par sa singularité, ce texte est de fait difficile à classer dans une catégorie précise de livres liturgiques. Il fut très rapidement qualifié de cérémonial, c'est-à-dire un livre liturgique détaillant le déroulement des rites, souvent présidés par l'évêque dans sa cathédrale. Or, ce type de livre n'apparaît véritablement qu'au XV^e siècle. Auparavant, sa définition est floue relevant aussi bien de l'ordinaire, que du coutumier, auxquels on peut ajouter également le type du

¹ ANDRIEU, Michel, *Les Ordines Romani du Haut Moyen Age*, T. I, Louvain, 1931.

² D'après le titre donné par Pierre-Edouard Wagner et Jean-Louis Jolin à leur ouvrage sur l'étude quartier cathédral : *Quinze siècles d'architecture et d'urbanisme autour de la cathédrale de Metz*, Metz, 1987.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

pontifical, dans la mesure où sont détaillées les cérémonies et les rites propres à la fonction épiscopale. Ce texte n'est nullement une pièce isolée dans le corpus des textes messins allant du VIII^e au XIII^e siècle, voire jusqu'au XVII^e siècle. Toutefois il reste unique dans son contenu et dans la singularité des usages qu'il mentionne. Il présente des particularités intéressantes à plus d'un point de vue pour l'histoire de l'Église de Metz. Manuscrit homogène, tant dans son contenu que dans son support, nous commencerons par analyser sa codicologie. La date et les circonstances de rédaction seront plus difficiles à déterminer. Nous essayerons, autant que faire se peut, de démêler les indices temporels pour saisir l'importance que revêt ce document pour la connaissance de l'histoire de la liturgie cathédrale à Metz.

Certains ont cru qu'il reflétait la liturgie telle qu'elle se pratiquait à la cathédrale de Metz du temps de l'évêque Chrodegang. Le manuscrit était certes une copie faite vers 1246, d'un ouvrage liturgique plus ancien dont plusieurs détails sont certainement postérieurs à 1105. Tout au plus peut-on admettre que l'original date du XII^e siècle. Fidèle au texte d'origine, le texte n'a donc pas été réécrit mais seulement recopié et quelque peu actualisé. Le cadre architectural hérité de l'époque carolingienne ainsi que les pratiques de la liturgie « à la romaine » ont toutefois été conservés. L'édition intégrale et critique du texte de monseigneur J.-B. Pelt a montré que ce document date d'une période antérieure à toute modification architecturale de l'ensemble cathédral au XIII^e siècle.

L'évolution des études en histoire de l'art a orienté les historiens à s'intéresser davantage au contexte culturel des œuvres aussi bien figuratives qu'architecturales. Par conséquent, pour une meilleure compréhension des églises médiévales, la connaissance de la liturgie, des « parcours » intérieurs qui dévoilent les espaces, les fonctions liturgiques spécifiques des églises, des cathédrales, est incontournable. En ce qui concerne la cathédrale Saint-Étienne de Metz et son groupe canonial, il a semblé utile de renouveler les connaissances en prenant davantage en compte les données liturgiques. Pour ce faire, le *Cérémonial* est avant tout un texte liturgique dont le descriptif précis en fait une source majeure aussi bien pour la connaissance de la liturgie canoniale que pour celle des espaces dans lesquels elle se développe. Ce texte connu a été à de nombreuses reprises utilisé mais de manière très ponctuelle pour venir illustrer un propos, ou corroborer certaines découvertes archéologiques.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il est vrai que la fonction même de ce texte est d'ordonner l'année liturgique, de préciser les prières, les chants, les gestes et les déplacements pour chaque festivité, chaque office. Mais à travers toutes ces scrupuleuses descriptions liturgiques, il est possible de dégager des informations précieuses sur les lieux eux-mêmes : leur aménagement interne, l'organisation des différents espaces au sein même des lieux de culte, comme entre les édifices.

Le groupe épiscopal de Metz a été constitué par l'évêque Chrodegang (v. 745-766) pour être le cadre de sa réforme liturgique vers 754. Si ce proche conseiller de Pépin le Bref n'est pas à l'origine de tous les édifices religieux du groupe, puisque certaines églises existaient déjà auparavant, il crée autour de sa cathédrale un espace idéal, régi par une règle précise, la *Regula canonicorum*, et au sein duquel se développe une liturgie nouvelle, inspirée par celle de Rome. Toute aussi novatrice qu'elle soit, la réforme de Chrodegang est néanmoins fortement emprunte des pratiques liturgiques fondées sur des traditions locales, propres à la ville de Metz.

Sur ce premier état du groupe et de sa cathédrale, nous ne connaissons que les noms des édifices qui le composent : *ecclesia Sancti Stephani*, *Sanctus Petrus*, *Sancta Maria*, qui sont dits *infra Domum* ; l'église, *Sanctus Paulus* désignée comme étant dans la clôture, *in claustrum*. Aucune information n'est connue concernant la pratique de la liturgie romaine que Chrodegang a initiée en son sein. Il est par conséquent difficile de définir quelle est véritablement la raison liturgique de ces différentes églises, la *Regula canonicorum* n'étant qu'un ensemble de règles pour la vie commune des chanoines. Ce n'est qu'au XII^e siècle, à travers le texte du *Cérémonial* que l'on peut enfin appréhender la pratique liturgique dans ce groupe épiscopal composé de six églises, par la richesse des détails précisant chaque acte liturgique. Bien que l'abandon par les chanoines de cette vie communautaire ait eu lieu dès la fin du XI^e siècle, ce cloître et ce groupe d'églises entourant la cathédrale vont perdurer jusqu'en 1754-1755, dates auxquelles l'ensemble canonial est détruit intégralement.

Le *Cérémonial* est le texte de base pour étudier et connaître la cathédrale ottonienne³ et son groupe ecclésial du point de vue de leurs aménagements architecturaux et surtout de l'utilisation par la liturgie de ces espaces. Il permet de reconstituer le cadre de la prière médiévale des chanoines réguliers de la cathédrale avec ses acteurs, ses couleurs, ses sons, ses rites et ses gestes. La liturgie quotidienne et celle des grandes solennités, le culte rendu et la dévotion aux saints locaux ou évêques de l'Église de Metz, les processions, les usages locaux, sont

³ La rédaction du *Cérémonial*, et peut-être même sa copie, sont antérieures à la construction de la nouvelle cathédrale gothique, commencée en 1220.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

minutieusement détaillés au fil de l'année liturgique. Ce texte structure le déroulement du temps de la communauté canoniale. De fait rythmé par les occupations liturgiques, l'année liturgique s'articule autour des grandes processions indissociables de la notion d'espace qui impliquent une circulation – très codifiée – au travers des bâtiments religieux ou extérieurs au groupe épiscopal. Le *Cérémonial* expose l'ordonnance de chaque célébration, établissant ainsi les liens entre les différents acteurs et les espaces. Intégrant des sanctuaires préexistants à un groupe cathédral ordonné, chacun des sanctuaires a une fonction définie. Les spécificités messines résultent principalement de la réforme canoniale de Chrodegang, avec l'introduction de la liturgie romaine, spécificités qui perdurent encore aux XI^e - XIII^e siècles. De fait, nombreuses sont les évocations de ces pratiques romaines dont on trouve encore la trace dans les aménagements décrits dans le *Cérémonial* du XII^e siècle.

L'étude du *Cérémonial* permet ainsi de percevoir l'organisation du groupe cathédral de Metz, qui prend vie autour d'une liturgie de grande envergure, se déployant dans tout cet ensemble, organisant, hiérarchisant et unifiant les différents pôles liturgiques. L'approche fonctionnaliste de l'espace devient par cette liturgie stationnante une approche très symbolique, où l'ensemble canonial est pensé comme un tout, comme un espace homogène où chaque lieu ecclésial prend part à la compréhension générale du groupe. Cette liturgie cathédrale ne reste toutefois pas enfermée dans le quartier canonial. Par le biais de grandes processions, elle se déploie à diverses occasions dans d'autres espaces ecclésiaux, dans l'ensemble de la ville et de ses alentours. Les formes que prennent alors cette liturgie pérégrinante varient selon la festivité et la symbolique voulue.

Cette liturgie messine ne peut être comprise et ses spécificités établies qu'en regard avec d'autres liturgies cathédrales contemporaines. Si la codification de cette liturgie commence à être fixée officiellement à partir du XIII^e siècle, pour les XI^e et XII^e siècles, on constate qu'un modèle commun est incontestablement déjà établi. Une base de liturgie cathédrale est ainsi commune à nombre d'entre elles, sur laquelle les traditions locales viennent s'ajouter et individualiser chacune.

Notre étude se développera sur quatre parties. Nous nous intéressons dans un premier temps au texte du *Cérémonial*, son histoire, sa conservation et sa disparition en 1944, puis son contenu en tant que livre liturgique et à sa place dans le *corpus* des textes messins.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le cadre architectural et topographique dans lequel la liturgie détaillée dans le *Cérémonial* évolue tient une place importante pour la compréhension de l'étude. Notre propos va présenter les origines de la cathédrale, la création du groupe canonial sous Chrodegang jusqu'à la destruction de l'ensemble claustral au XVIII^e siècle. La cathédrale ottonienne est le premier édifice connu par quelques fouilles et surtout par le *Cérémonial*. Bien qu'inscrit dans un contexte liturgique, le texte du XII^e siècle par la description et l'analyse des déplacements à l'intérieur des espaces, donne de précieuses indications sur l'architecture et l'organisation interne. Ces détails architecturaux ainsi décrits peuvent être complétés par des chroniques plus tardives dont les auteurs ont assisté au chantier de la nouvelle cathédrale gothique.

Les deux dernières parties seront d'ordre plus liturgique. Au sujet à l'organisation de la vie de la communauté canoniale, le *Cérémonial* permet d'appréhender une certaine organisation du chapitre, ses différents membres et le déroulement quotidien de l'office divin. La liturgie proprement dite occupera l'étude dans ses derniers chapitres, où cérémonies, pratiques, rites ainsi que grandes processions urbaines se verront détailler. Toutefois la liturgie qui reste propre à chaque cathédrale reste le culte des saints.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Ce « *Cérémonial* » anciennement conservé à la Bibliothèque municipale de Metz a été détruit lors de la dernière guerre, en 1944. Conçu pour l'édifice antérieur à l'actuelle cathédrale gothique, ce manuscrit liturgique présente des singularités qui ont attiré l'attention des historiens dès le XIX^e siècle. Outre le fait qu'il mêle des caractères appartenant à des types de livres différents, il donne de nombreux renseignements sur l'architecture de l'édifice pour lequel il a été élaboré ainsi que sur le rôle de l'évêque dans la ville et le fonctionnement de la communauté canoniale.

L'étude du *Cérémonial* se portera dans un premier temps sur l'histoire du livre et de sa conservation jusqu'à sa destruction. Ce texte n'est pas isolé dans la production de livres liturgiques pour la cathédrale. Il s'intègre dans un *corpus* allant du VIII^e siècle jusqu'au XVII^e siècle avec la composition d'un *Cérémonial* renouvelé. Sa définition en tant que *cérémonial* pose toutefois un problème typologique car cette catégorie de livre liturgique n'apparaît véritablement qu'au XV^e siècle. Par conséquent, il est apparu nécessaire d'étudier son contenu pour comprendre pourquoi dès le XVI^e siècle il fut ainsi défini. Enfin le *Cérémonial* est une source importante pour l'histoire des édifices du groupe cathédral et leur architecture ainsi que pour la liturgie.

Chapitre I. Un manuscrit disparu

Il ne subsiste malheureusement que très peu de témoins de la liturgie du chapitre messin. Pour les XI^e et XIII^e siècles, la bibliothèque municipale de Metz détenait un manuscrit important pour la connaissance liturgique appelé depuis *Cérémonial* de la cathédrale bien que dans le manuscrit il soit titré *Liber de ordinatione*. Ce document a malheureusement brûlé en 1944. Nous ne pouvons que nous en remettre aux observations et remarques (concernant les écritures, les ajouts sur le manuscrit...) faites par les érudits et historiens de la fin du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e siècle : Frank Xavier Kraus, Auguste Prost et Mgr Jean-Baptiste Pelt, évêque de Metz, qui en a fait l'édition critique.

I. Description

Le manuscrit 82 de la Bibliothèque municipale de Metz porte comme titre « *Liber de ordinatione de officio tocius anni in ecclesia Metensi* », mais il est communément appelé le « *Cérémonial* » de la cathédrale », *Cereonmonial Ecclesiae Cathedralis Metensis*¹. Il s'agissait d'un petit in-folio sur vélin de 153 feuillets sur double colonne, avec des rubriques rouges et quelques initiales bleues. L'écriture accusait le XIII^e siècle. Il était précédé de six feuillets non numérotés contenant un calendrier.

Le manuscrit se présentait sous la forme d'une succession de 546 notices plus ou moins longues, munies d'un titre et non numérotées. Le corps du texte était dépourvu de tout décor (miniatures, vignettes, lettres ornées...). Aucun ajout n'avait été inscrit dans les marges. Mais on pouvait cependant observer ponctuellement des grattages et des mots barrés ou effacés ainsi que des modifications sur le texte même².

¹ Dès 1765, dans son catalogue de la bibliothèque de la cathédrale, Dom Maugérard mentionne ce manuscrit sous l'appellation « *ceremoniale* » et le classe dans la série C des *Rituales*. J.-B. Pelt qui édite l'intégralité du texte, lui donne comme titre « *Cérémonial de la cathédrale (XII^e-XIII^e siècles) (ms. 82)* », dans *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e-XIII^e siècles)*, Metz, 1937, p. 235 – 464. C'est cette édition du texte que nous utiliserons comme référence pour notre étude.

² La fête de saint Nicolas a été fortement modifiée (mots barrés ou ajoutés). Il en est de même pour la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste [p. 411]. À la fête de sainte Praxède, les derniers mots de la notice ont été grattés et une main postérieure a fait les modifications [p. 419])

Aucun commentaire postérieur ne vient compléter le texte ; les seules mentions ajoutées, écrites sur le verso de certains folios, ne concernent pas la liturgie décrite dans le manuscrit, mais uniquement sa datation et sa typologie.

Quelques manques au cours de l'année liturgique sont à déplorer : folios arrachés³, mots effacés, grattés ou espaces laissés en blanc.

II. Lieux et conditions de conservation jusqu'en 1944.

Sur le manuscrit, J.-B. Pelt relève deux notes relatives à l'histoire du manuscrit :

Au verso du dernier feuillet, une note, dans une écriture cursive du XIV^e siècle, relate la transmission du manuscrit au supérieur d'une fabrique, dont elle n'indique pas le nom :

« *Iste liber per circatorem Metensem [par le cerchier de Metz] fuit datus magistro fabrice [le supérieur de la fabrique] et credo quod ab inicio fuit de ecclesia Metensi*⁴ ».

Le manuscrit faisait-il alors partie de la bibliothèque du chapitre et en avait-il été sorti pour être donné au supérieur de la fabrique ? Ou en était-il absent et cette donation marquait son retour dans le fonds de la cathédrale ? Nous ignorons les raisons de cette donation.

Au recto du dernier feuillet, une main a écrit :

« Le premier jour de octobre 1547 morut sir Joseph de Gornaix⁵ chanoine de céans, (i)n p(ace) ».

Dans les registres capitulaires, le 19 mai 1660, le chapitre de la cathédrale décide de la confection d'un nouveau rituel, l'ancien (« antique »), « qui estoit du passé dans la sacristie », ayant été « soustrait et perdu depuis quelques années en ça : ce qui est cause que plusieurs personnes ignorent ce qu'ils sont obligés de faire »⁶. Nous ne pouvons pas affirmer que cet

³ Les folios manquants : manque de 15 lignes à la fin du folio 11v^o et le folio 139 (fin de la fête de la Sainte Croix) a été arraché.

⁴ « Ce livre a été donné par le gardien de Metz au maître de la fabrique et il semble qu'à l'origine il appartenait à l'Église de Metz »

⁵ La famille des Gournay (ou de Gournais) est une ancienne famille bourgeoise, patricienne de Metz. Plusieurs de ses membres ont été maître-échevin, c'est-à-dire chef suprême de la cité messine, entre 1230 et 1641.

⁶ *Registres capitulaires* [n°816] – 1660, 19 mai *Confection d'un nouveau rituel* – « Et d'autant que le rituel de l'église, qui estoit du passé dans la sacristie, a été soustrait et perdu depuis quelques années en ça : ce qui est cause que plusieurs personnes ignorent ce qu'ils sont obligés de faire, messieurs ont donné charge et commission aux sieurs trésorier, escolastre et Labriet d'en composer un autre qui soit conforme aultant qu'ils pourront à celui qui est perdu, et à ce qu'ils ont veu pratiquer dans l'église, pour après ledit rituel parfaict et recogneu aux chapitres

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

« antique cérémonial » soit bien celui qui nous intéresse dans cette étude car, comme nous le verrons, figure dans le catalogue de la bibliothèque personnelle du Baron de Salis un *Liber ordinarius* de la cathédrale de Metz daté de 1551⁷. Le *Cérémonial* du XII^e siècle semble, par conséquent, avoir déjà été remplacé mais aucune trace dans les registres ne fait état de ce changement. A. Prost pense que le manuscrit est peut-être sorti « de bonne heure de la bibliothèque de la cathédrale, son usage ayant vraisemblablement cessé après la reconstruction de l'édifice » au XIII^e siècle⁸. Toutefois l'auteur ne justifie pas cette hypothèse.

Un siècle plus tard, Montfaucon, dans son ouvrage *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*⁹, a publié une liste des manuscrits de la cathédrale de Metz. Le *Cérémonial* n'y figure pas. Et pour cause, il n'était pas aux archives du chapitre, où il ne fut remis qu'en 1746. C'est du moins ce que signale le notaire Dominique Mahu chargé dès l'année 1740, par le chapitre, de mettre en ordre les archives de la cathédrale. À cette occasion, il a inscrit en grosses lettres, au recto de la première feuille du manuscrit : « *Ceremoniale antiquum insignis Ecclesiae Metensis depositum in archivis praefatae Ecclesiae, per me Dominicum Mahu tempore quo confeci inventarium generale archiviarum praedictarum anno Domini 1746. Orate pro eo.* »¹⁰

Dom Maugérard¹¹ le signale en ces termes dans son catalogue de la Bibliothèque de la cathédrale, dressé en 1765 : « Codex sur parchemin in folio, contenant un ancien Cérémonial

annaux de l'année prochaine estre mis en lumière. Pendant quoy Messieurs ont ordonné qu'il sera levé et publié monitoire contre celui ou ceulx qui ont soustrait ou qui détiennent ledit rituel ancien. » – Lunae, X maii 1660.

⁷ Ce manuscrit figurait dans le catalogue des achats du baron de Salis, cependant il est absent des manuscrits remis au moment du lègue à la bibliothèque municipale à la fin du XIX^e siècle. Nous ne conservons aucune trace de ce *Liber ordinarius*, ni aucune description.

⁸ PROST, A., *La cathédrale...*, p. 276.

⁹ Montfaucon a inséré en 1739 un catalogue succinct de la collection de la Bibliothèque de la cathédrale dans *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*⁹, Paris, 1746, t. II, p. 1376 et suiv. Ce catalogue a été établi d'après les notes transmises par M. Deslandes, chanoine de la cathédrale de Metz. Montfaucon mentionne également dom Calmet, comme ayant pris part à cette communication.

¹⁰ Dans les *Registres Capitulaires* (PELT, p. 259), est mentionnée, le 2 avril 1740, une lettre de sieur Mahu, notaire de Nancy, à l'intention des chanoines dans laquelle il signale son intention de « se dispos[er] après Pasques pour venir commencer le travail qu'il a entrepris. » et où il prie « de vouloir [lui] donner leurs attentions à ce qui sera fait à ce sujet... »

¹¹ Dom Maugérard est un bénédictin de l'abbaye Saint-Arnoul. Il réalise en 1765 un catalogue complet des manuscrits de la cathédrale [*Catalogus bibliothecae Sancti Stephani Metensis*. Ce catalogue était manuscrit]. Le *Cérémonial* est classé parmi la série C (*Rituales*) au numéro 1. Maugérard a décrit avec de minutieux détails les manuscrits liturgiques. Une note dans les comptes de l'abbaye Saint-Arnoul, mentionne que les chanoines de la cathédrale auraient remis en 1766 à la communauté de Saint-Arnoul une somme de 480 livres pour le travail fait à leurs archives par Dom Maugérard Jean-Baptiste [cf BOBLAYE, *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Arnoul*, 1857, p. 73].

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

de l'Église de Metz, dans une écriture de la fin du XIII^e siècle. Il contient d'étonnantes cérémonies anciennes qu'il serait trop long de décrire ici. La personne qui a dû le conserver avec soin n'en ignorait pas la grande valeur. L'histoire de Metz peut être grandement éclairée grâce à lui. »¹²

En vertu d'un décret de l'Assemblée Constituante du 2 novembre 1789, les propriétés ecclésiastiques sont mises à la disposition de la Nation. Mais il fallut attendre la vente effective des bâtiments pour que les cloches, le mobilier, les bibliothèques et les œuvres d'art soient enlevés. Dans un premier temps, les bibliothèques des maisons religieuses furent mises sous scellés dans l'attente de leur inventaire puis transférées dans le dépôt du district, et mises à la disposition à la Ci-devant Intendance (préfecture actuelle) où elles furent largement pillées et dilapidées. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard, entre 1796 et 1799, que le *Cérémonial* de la cathédrale entre dans les collections de la bibliothèque municipale de Metz en même temps que les autres ouvrages provenant de la cathédrale et des communautés religieuses, pour former le fonds public.

Afin de la protéger des vols et des bombardements, en avril 1944, une partie importante du fonds de la bibliothèque est déménagée au fort de Manstein (actuel fort Girardin)¹³.

En juin 1944, à l'annonce de l'arrivée des troupes américaines à moins de vingt kilomètres de Metz, et la ville ne pouvant être défendue, les troupes allemandes reçurent l'ordre d'évacuer et

¹² « Codex membranaceus in fol. Ceremoniale antiquum ecclesiae Metensis complectens, saec. 13 declinante scriptum. Miras quasdam antiquas continet caeremonias quas hic describere prolixum esset. Quanti sit pretii, quam accurate servandus nemo non novit. Historia metensis ex eo permultum illustrari potest. » PELT, J.-B., Études sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210 – 1790), 1930, n°1048, p. 304.

¹³ La mise à l'abri des ouvrages de la Bibliothèque Municipale de Metz avec les informations suivantes : « En raison de la proximité du front, les manuscrits, incunables et livres précieux furent évacués, le 6 septembre 1939, sur l'abbaye de Ligugé, près de Poitiers. Dès le 27 août de l'année suivante, les autorités d'occupation exigèrent le retour à Metz des collections de la bibliothèque, qui furent déposées, toujours en caisses, dans les casemates du bastion de la manufacture des tabacs. Elles y demeurèrent jusqu'au 12 mai 1942. De temps en temps, une visite d'inspection permettait d'en contrôler l'état de conservation, les enluminures souffraient en effet de la trop grande humidité des locaux. À la fin du printemps 1942, certaines caisses avaient dû être rapatriées vers la bibliothèque et déposées dans les caves du Mont-de-Piété, rue Chèvremont, c'est-à-dire tout à côté de l'ancienne chapelle des Petits Carmes. Les 11 et 12 juin 1943, les collections de la bibliothèque s'en allèrent rejoindre au Fort Schwerin (Fort Decaen, entre Lorry et Plappeville) les pièces les plus précieuses du musée, des Archives municipales et départementales. Le petit fort, qui ne servait plus guère que de magasin, avait été mis à disposition par la Wehrmacht dans la crainte des bombardements aériens. Enfin, du 14 avril au 12 mai 1944, le contenu du fort Schwerin fut déménagé à nouveau au Fort Mannstein du Saint-Quentin (Fort Diou) dont les casemates étaient en réalité les casernements d'une fortification de plateau, annexée au grand fort qui domine la ville. Les vastes locaux voûtés dataient de 1868, ils s'enfonçaient en partie sous terre, mais ouvraient sur la cour intérieure par de larges façades garnies de fenêtres. ». Je remercie Pierre-Edouard Wagner pour ces informations.

de détruire la totalité des dépôts et magasins. Un officier d'intendance ayant reçu l'ordre d'incendier les stocks d'habillement et de matériel dans une des casemates du fort, aurait également fait brûler le contenu des casemates voisines, lesquelles contenaient malheureusement les fonds précieux de la bibliothèque, des musées et des archives. C'est au cours de cet incendie qu'ont disparu 726 manuscrits sur 1475, 372 incunables sur 782 et 3000 volumes anciens. Dès septembre – octobre 1944, une liste des livres détruits, accompagnée d'un bref rapport sur les circonstances de l'événement, était adressée par les autorités allemandes de la ville à la Direction Générale des Archives de Berlin. Cette liste fournit un état en principe réputé exact et authentique de ce qui a brûlé. Le manuscrit n° 82, *Cérémonial de la cathédrale*, « *Incipit liber de Ordinatione et officio tocius anni in ecclesia Metensi. - : Incipit : "Notum sit omnibus adventum Domini celebrare volentibus." - Desinit : "Propter defectum missarum dominicalium, quibus indigemus saepe ante adventum Domini."* »¹⁴ est ainsi signalé comme « réputé détruit ».

III. La datation du texte

Si les différents érudits s'accordent à reconnaître unanimement au *Cérémonial* une « origine très ancienne », par l'emploi entre autres du qualificatif de « *Ceremoniale antiquum* », sa datation reste encore problématique. La difficulté vient du fait qu'il faut lui assigner une double datation : celle du manuscrit qui nous est parvenu qui a été reconnu comme étant une copie et celle du texte original, l'archétype.

A. Un questionnement ancien qui a laissé des traces sur le manuscrit

Ces questionnements sur les différentes datations possibles du texte ne sont pas récents. Certains commentateurs ont laissé des commentaires sur le manuscrit lui-même.

Ainsi au verso du premier feuillet, une main inconnue, que J-B Pelt date du XVII^e siècle, qualifie ce texte de rituel appartenant à l'Église de Metz depuis 1105 « *Ritus redivivi insignis Ecclesiae Metensis, et hi ab anno Domini MCV (anno 1105)* ». Il mentionne l'existence d'un autre ordinaire, que le *Cérémonial* cite dans le corps du texte au folio 71^v « *Nota insuper aliud esse Ordinarium episcopi, ut probatur infra, in de (sic) consecratione crismatis fol.71 ; idque*

¹⁴ Notice du catalogue de la Bibliothèque Municipale de Metz.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

bis, V (quelques mots grattés) ». L'auteur de ces lignes se trompe en identifiant de la sorte ce que le *Cérémonial* décrit comme l'« ordinaire des évêques ». Il s'agirait plutôt ici d'un pontifical, c'est-à-dire du livre liturgique axé sur la personne de l'évêque, comprenant tout ce dont celui-ci a besoin pour célébrer dans sa cathédrale avec une insistance particulière sur les textes propres aux rites qui lui sont réservés. Enfin, il termine son descriptif par le calendrier qu'il dit être, très justement, plus tardif que le corps du manuscrit « *Tandem nota hoc praesens calendarium fuisse hic appositum longe post confectioem huius praesentis Ordinarii, ut liquido constat ex festis SS. Bernadi, Francisci et aliorum de quibus nulla mentio fit.* »

Cette main du XVII^e siècle ne nous indique pas sur quoi repose son affirmation attribuant à l'année 1105 la composition du manuscrit. Nous essayerons plus loin de comprendre les raisons de cette datation. Il est cependant le premier en effet à considérer que le *ritus* et le *calendarium* ont été composés à des dates différentes.

La date imposée par cette note sur le manuscrit même a été largement admise et reprise par les érudits du XVIII^e siècle qui se sont intéressés à l'histoire de Metz. Ainsi, les bénédictins Dom Jean François et Dom Nicolas Tabouillot, auteurs de l'*Histoire de Metz* (1769), reprennent cette date sans la remettre en question. Pour sa part Dom Baillet (+1752), bénédictin, qui a mené d'importantes recherches sur l'histoire des abbayes et églises messines, admet l'existence d'un manuscrit original, datant de 1105, qui aurait été perdu¹⁵. Nous ne pouvons malheureusement pas reprendre les termes exacts de sa démonstration car son ouvrage a été détruit dans l'incendie du Fort en 1944.

En revanche, Pierre Brayer, auteur du *Rituel du Diocèse de Metz*¹⁶, émet une objection quant à cette date de 1105 proposée par son collègue Jean-Baptiste de Gisse (†1723). Ainsi, dans une lettre, que cite Mgr Pelt, adressée par M. Brayer au Père oratorien Le Brun, le 8 mars 1720, il critique ainsi cette affirmation :

« Pour M. Gissez l'ainé, je vois bien que vous ne le connaissez pas et je ne vous conseille pas de vous fier à lui, il n'a nulle idée de la critique... il croit notre ancien cérémonial de l'an 1105, parce que quelque main trop hardie l'a écrit à la teste du

¹⁵ Dom BAILLET, Petri, *Antiquitatum Arnulfinarum libri tres*, 1730 ; Bibl. de Metz, ms 812 (62). Ce manuscrit a été détruit comme celui du *Cérémonial* le 31 août 1944 dans l'incendie au Fort Saint-Quentin.

¹⁶ Pierre Brayer, archidiacre et vicaire général de Mgr de Coislin, chanoine de la cathédrale de Metz (+1731) et auteur du *Rituel du Diocèse de Metz* (imprimé in-4° en 1713).

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

cérémonial, mais sans justice ; on y voit dans le corps du livre la fête de saint Pierre martyr jacobin mort longtemps apres et d'autres fêtes semblables... »¹⁷

Ici Pierre Brayer fait erreur : « saint Pierre martyr jacobin », mort en 1252 et canonisé l'année suivante en 1253 et dont la fête est célébrée le 29 avril ne figure ni dans le corps du *Cérémonial* ni dans le calendrier qui le précède. Il y a peut-être eu confusion avec saint Dominique, fondateur des Dominicains (Jacobins), mort en 1221 et canonisé en 1234, et dont la fête est bien célébrée par le *Cérémonial* (calendrier et corps du texte) le 4 août, selon la date du calendrier romain. La remarque de P. Brayer est néanmoins correcte lorsqu'il souligne la présence « d'autres fêtes », surtout dans le calendrier, dont les saints ont été canonisés après 1105 (saint Bernard, saint François, ...). Mais ces saints ne figurent pas dans le corps du texte du *Cérémonial*. Cette remarque avait déjà été partiellement soulignée par la note du XVII^e siècle, P. Bayer l'utilise comme argument pour contredire la date de 1105.

Au recto du premier feuillet du manuscrit, un commentaire fait par une main inconnue du XVIII^e siècle propose une nouvelle hypothèse :

« Suivant l'examen fait de ce livre en may 1764, l'on croit qu'il doit être copié vers le 13^e siècle, mais suivant les cérémonies qui y sont l'ont pouroit croire qu'il a été fait dans le onzième siècle quand le chapitre avait gardé la vie commune. »

Une autre main, certes plus prudente, tend à confirmer cette proposition par une inscription sur une bande de parchemin recouvrant les lignes précitées :

« Malgré les recherches faites en 1764 que ce livre a été déposé à la bibliothèque, l'on ne peut assurer dans quel tems ce cérémonial a été fait. Le caractère annonce le 13^e siècle, cependant bien des choses denotent que ce n'est qu'une copie et qu'il doit être du XI^e siècle au moins ou du commencement du XII^e. L'on pourrait croire qu'il est du tems que le Chapitre vivait encore en commun. »

B. Un calendrier plus tardif

Que le calendrier ne soit pas contemporain du corps du *Cérémonial*, cela se confirme avant tout, d'après les observations de A. Prost et de J.-B. Pelt, par ses caractères paléographiques :

¹⁷ BnF lat. 16807, fol. 83v^o.

l'écriture est plus grasse. On y trouve des initiales à la fois noires et rouges, alors que le corps du texte est uniquement écrit à l'encre noire.

L'étude du sanctoral permet également de constater que le calendrier contient des saints de l'Église romaine qui n'apparaissent pas dans le corps du texte : saint Bernard (canonisé en 1174), saint François d'Assise (canonisé en 1228), saint Dominique (mort en 1221 et canonisé en 1234) et sainte Élisabeth de Hongrie (canonisée en 1235). Le calendrier implique donc une date du XIII^e siècle. Compte tenu des dates de canonisation de ces saints plus tardifs que ceux figurant dans le corps du *Cérémonial*, le calendrier n'a pu être rédigé avant 1235 et par conséquent a été ajouté par la suite au corps du texte. Pierre Brayer en évoquant cette différence entre les deux sanctoraux semble visiblement faire la confusion entre la date de l'archétype du *Cérémonial* et le calendrier ajouté plus tard¹⁸.

C. Les indices de datation de la copie.

Les indices contenus dans le texte permettent de suivre une réflexion sur la chronologie des événements et d'approcher ainsi une date pour la réalisation de la copie.

Le *Cérémonial*, tel qu'il nous est parvenu, a été adapté en partie à la réalité du XIII^e siècle et donc a subi une certaine mise à jour. Ces ajouts sont de toutes natures. Ils concernent certains éléments mobiliers en usage dans l'ornementation de la liturgie, ou encore l'introduction d'églises ayant été fondées au cours du XII^e siècle dans l'énumération topographique de la ville lors des processions urbaines. Enfin, cette adaptation du texte se remarque également dans la mention de personnalités, sous la forme d'initiales, au cours d'une litanie des Rogations.

1. L'orfroi d'Étienne de Bar

J.-B. Pelt signale, qu'à deux reprises, est cité dans le texte un riche ornement : l'orfroi d'Étienne, *Aurifrigium Stephanus*. Le *Cérémonial* nous donne précisément l'origine de cet objet comme ayant été rapporté « d'au-delà des mers » par l'évêque Étienne, « *Aurifrigium illud quod episcopus Stephanus attulit de ultramarinis partibus* »¹⁹. En effet, on sait que l'évêque Étienne de Bar (1120-1163) est parti pour la croisade avec le roi de France Louis VII

¹⁸ Ce constat avait déjà été fait dès le XVII^e siècle, dans la note inscrite sur le premier feuillet du manuscrit : « Tandem nota hoc praesens calendarium fuisse hic appositum longe post confectione huius praesentis Ordinarii, ut liquido constat ex festis SS. Bernardi, Francisci et aliorum de quibus nulla mentio fit. »

¹⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 400 et 423.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

en 1147, dont il revint en 1149²⁰. Par conséquent, la rédaction du *Cérémonial* n'a pu se faire qu'après cette date et l'entrée en usage de cet ornement dans les célébrations.

2. Les éléments topographiques de la ville de Metz

Les nombreux éléments topographiques contenus dans le *Cérémonial* sont également des indicateurs chronologiques importants. En effet, au-delà des éléments purement liturgiques, la précision des descriptions des processions urbaines nous permet d'appréhender la disposition de la ville au Moyen Âge. Les différentes églises urbaines contenues dans le *Cérémonial* sont corroborées tout d'abord par le *Processional* de la cathédrale (ms. 329) du XI^e siècle. Ce manuscrit également composé pour l'usage de la cathédrale de Metz donne les chants et les lectures liturgiques à faire dans chacune des églises où s'arrête la procession des clercs²¹. Ainsi, on constate que deux fondations datées du XII^e siècle sont mentionnées dans notre texte et non dans celui du XI^e siècle : Sainte-Marie-de-Campis, fondée vers 1125 et Saint-Thiébault, en 1158²². Ces ajouts ont pu être faits plus tardivement, lors de la copie du texte. Le copiste du *Cérémonial*, ayant tenu compte de l'évolution topographique de la ville, a par conséquent exécuté son travail après 1158.

On peut également ajouter la comparaison intéressante des itinéraires des processions dans le *Cérémonial*, et principalement celles des Rogations, avec celles décrites dans un manuscrit contemporain, l'*Ordinaire* de l'abbaye Saint-Arnoul (ms. 132) daté de 1240²³. L'aperçu général des parcours de ces trois jours de procession dans les deux manuscrits nous permet de constater que les tracés sont sensiblement les mêmes. Les chanoines de la cathédrale comme les moines de Saint-Arnoul processionnent d'église en église selon un ordre établi. La précision des deux textes sur les stations visitées permet de suivre tout le cheminement et ainsi de comparer les différentes processions. Nous venons de signaler l'introduction de deux églises fondées au XII^e

²⁰ FRANCOIS, J., TABOUILLOT, N., Histoire générale de Metz par des religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne, Metz-Nancy, 1775, Tome II, p. 272-273.

²¹ « *Processional* du XI^e siècle (ms. 334) », PELT, J.-B. (éd.), *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e-XIII^e siècles)*, Metz, 1937, p. 5 – 28.

²² La collégiale Saint-Thiébault a été fondée vers 1158 à l'emplacement de l'église Sainte-Marie, édifée pour accueillir le corps de sainte Glossinde. Les magistrats de la ville, pour aider à la construction de la nouvelle collégiale, accordent aux chanoines, le 30 mars 1186, le dixième de tous les legs précieux et rappellent à cette occasion ce que le pape Alexandre III a fait « *pro aedificatione novae beatae Mariae et sancti Theobaldi* ». À la même date, l'évêque Bertram confirme ces largesses. Cf BOUR, « et sur ses églises antérieures à l'an mil », in *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine (ASHAL)*, XXXVIII 1929, p. 89-91.

²³ ODERMATT, A. *Der Liber ordinarius des Abtei St. Arnulf vor Metz (Metz, Stadtbibliothek, Ms. 132, um 1240)*, Freiburg 1987, p. 199-204.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

siècle, que l'on retrouve citées dans le *Cérémonial* et non dans la liste d'églises du *Processional* du XI^e siècle. La même observation peut être faite entre le *Cérémonial* et l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul. Dans les églises stationnelles visitées par les moines de Saint-Arnoul au premier jour des Rogations, l'*Ordinaire* mentionne deux églises qui sont absentes de la procession des chanoines : l'église des Templiers (à la citadelle) et celle des Frères-Prêcheurs (rue aux Ours). Ces deux édifices ont été fondés au début du XIII^e siècle [*Eant ad sanctam mariam ad moniales... cantata a(n)tiphona... eat conventus ad Templum... deinde ad sanctum Petrum ad moniales... postea ad predicatores*²⁴]. Cela amène au constat suivant : la copie du *Cérémonial* est antérieure à l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul, manuscrit daté plus précisément de 1240, date à laquelle ce dernier a été rédigé.

Par conséquent, d'après les seules informations d'ordre topographique pour la ville de Metz contenues dans ces manuscrits, la copie du *Cérémonial* semble avoir été rédigée entre 1158 et 1240. Le copiste a adapté la liturgie du document original à la nouvelle configuration de la ville. Il ne semble donc pas avoir retranscrit fidèlement l'ancien cérémonial mais nous en donne une nouvelle adaptation. Ces ajouts semblent indiquer que le *Cérémonial* avait encore une véritable fonction dans la première moitié du XIII^e siècle.

3. Les initiales de la litanie des Rogations

J.-B. Pelt relève, également, qu'au fol. 92, à l'occasion de la procession des Rogations, sont nommés dans la litanie, par leurs initiales, deux personnages historiques. Sous les lettres « *Ia., pontifici* », il faut voir Jacques de Lorraine (1239-1260), seul évêque de Metz dont le nom commence par « Ja ». À la suite, l'expression « *H., regi* » désigne le roi Henri VI dit « le Sévère » ou « le Cruel » (1165 – 1197). Il est le dernier roi reconnu à Metz au XII^e siècle. Fils de Frédéric I^{er} dit Barberousse, il fut élu roi des Romains en 1169 et est sacré empereur en 1191. La litanie nomme également un pape, sous la formule « *N. [Nomen], pape vita* ». L'expression « *Nomen* » est habituellement employée pour désigner quelqu'un dont on ne sait pas le nom. Or entre la mort du pape Célestin IV, le 10 novembre 1241, et l'élection du pape Innocent IV en 1243, l'Église est demeurée plus d'un an sans souverain pontife. Ces indications historiques viennent confirmer que la rédaction du manuscrit a été exécutée dans la première moitié du XIII^e siècle.

²⁴ ODERMATT, A. *Der Liber ordinarius des Abtei St. Arnulf vor Metz* (Metz, Stadtbibliothek, Ms. 132, um 1240), Freiburg 1987, p. 200.

Sur la base de ces diverses indications temporelles contenues dans le texte, J.-B. Pelt propose comme date de transcription du manuscrit : 1246. Le chanoine Foedit qui a participé pour une grande part aux recherches de J.-B. Pelt, assigne la date de 1239 « au plus tôt » pour la copie du *Cérémonial*²⁵. Mais à aucun moment, les deux érudits ne proposent de datation pour l'original. J.-B. Pelt admet simplement, à la suite d'Auguste Prost, que le manuscrit « est la copie d'un cérémonial du XII^e siècle, que cette copie est du XIII^e siècle et qu'elle a reçu de celui qui l'a faite des additions appartenant nécessairement de ce temps »²⁶.

4. Les modalités de l'annonce des fêtes

Des indications de temps sont insérées à propos de certaines fêtes, dans le corps même de l'exposé liturgique. Le dimanche précédant la fête des saints Pierre et Paul, le 29 juin on annonce qu'elle tombera à la troisième *feria*, soit le mercredi, « *In eadem die dominica adnuntiatur festum apostolorum Petri et Pauli hoc modo : Quarta feria veniente...* »²⁷. J.-B. Pelt signale qu'en 1246, date qu'il suppose être celle de la transcription de notre *Cérémonial*, la fête des saints apôtres tombait un jeudi et non un mercredi comme l'annonce le texte. Ce n'est qu'en 1245, 1250 ou 1256 qu'elle tombait un mercredi. De même à la fin de la fête de saint Apollinaire²⁸, le diacre doit annoncer à l'assemblée que le mardi qui vient sera célébrée la solennité de l'apôtre saint Jacques [25 juillet]. La station se fera dans l'église Saint-Jean-Baptiste : « *Tercia feria veniente sollempnitas erit beati Iacobi apostoli, statio in ecclesia beati Iohannis hora competente...* ». Or les années ne correspondent pas avec les indications de date de la fête puisque qu'en 1245 le 25 juillet était un lundi et un mardi l'année suivante. Après il faut attendre 1257 ou 1263 que la saint Jacques tombe un mardi. Il en est de même à la fête de saint Cyriaque et l'annonce de la saint Laurent²⁹ ou encore l'annonce de l'Assomption (le 15

²⁵ FOEDIT, « La cathédrale de Metz depuis ses origines jusqu'au X^e siècle », dans *A.S.H.A.L.*, XXXIV, 1925, p. 1-87.

²⁶ PROST, A., *La Cathédrale de Metz*, 1885, p. 61.

²⁷ *Cérémonial*, PELT (éd.) p.411.

²⁸ *Cérémonial*, PELT, (éd.) p. 419.

²⁹ Fête de saint Cyriaque [*Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.426] : « *Eadem die dominica festum sci Laurentii martiris annuntiabitur a dyacono hoc modo : Tercia feria veniente sollempnitas erit beati Laurentii martiris, statio in ecclesia ipsius hora competente.* » La fête de saint Laurent tombait un mardi en 1249 et en 1255.

août) lors de la procession de saint Laurent³⁰. Aucun des jours annoncés ne correspond à la même année pour le XIII^e siècle, comme pour les deux siècles précédents³¹.

En conclusion, on peut se demander si ces indications impliquent que la copie est fidèle à l'original et fait référence à une pratique antérieure au XIII^e siècle, ou le copiste a-t-il tenu à introduire la nouvelle pratique en conservant le souvenir de ce qui figurait dans l'original ? Ces mentions prouvent qu'il s'agit d'une copie peut-être négligente du texte ou au contraire soucieuse de conserver le souvenir de pratiques plus anciennes, évoquées à une occasion dans le cours du texte liturgique. Le Jeudi saint, après les complies, aux temps anciens – *Antiquitas* – les diacres et sous-diacres avaient coutume de retourner au réfectoire avec les enfants, et là on leur donnait les oblates pour repas. Mais selon la nouvelle manière, les enfants y retournent seuls³². Le scribe a ainsi modifié les pratiques liturgiques essentielles du texte original, celles permettant l'exécution des rites selon les nouvelles règles. Toutefois, il a pris soin de rester fidèle à l'original en conservant, sans les modifier ni les adapter, ce qui relève d'indications plus secondaires, laissant ainsi comme trame de fond les faits et gestes.

D. Les hypothèses de datation

1. Un texte à l'usage de chanoines ne vivant plus en communauté

Les érudits des siècles antérieurs pensaient être en présence d'un texte écrit du temps où les chanoines vivaient encore en communauté. Or la typologie même du texte, qu'il soit classé parmi les ordinaires ou les cérémoniaux, n'est pas un recueil d'usages et de règles de la vie quotidienne de la communauté, comme peuvent l'être les coutumiers. Les références à certains aspects de la vie en communauté, les repas au réfectoire ou les temps de repos accordés aux chanoines dans leur chambre, ne se justifient que dans un contexte liturgique. Ainsi, les chanoines se réunissent au réfectoire le Jeudi saint pour célébrer le repas de la Sainte Cène. Les dimanches de Noël et de Pâques sont également l'occasion de réunir la communauté au

³⁰ Procession de saint Laurent [*Cérémonial*, PELT, (éd.), p.428] : *Quibus factis, cantabitur Tercia et Missa de sco Stephano, et in eadem die dominica adnuntiabitur festum sce Marie hoc modo : Sexta feria veniente, Assumptio erit beate Marie semper Virginis, statio in ecclesia ipsius hora competentis.* - La fête de l'Assomption tombait un vendredi en 1242, 1248 et 1254.

³¹ Le même constat peut être fait pour 1105, date supposée de l'original.

³² *Cérémonial*, PELT, (éd.), p.350-351 : *Antiquitus tamen solebant dyaconi et subdyaconi qui induti fuerant albis redire in refectorium et pueri cum eis, et ibi dabantur eis oblate ad cenandum. Sed modo de novo tantum redeunt pueri* – et p. 353.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

réfectoire³³. Hormis ces temps liturgiques, nous n'avons aucune indication quant à l'organisation des repas dans la vie quotidienne des chanoines. Des temps de repos sont préconisés après les grandes processions urbaines (Rogations). Par conséquent, à la lecture du *Cérémonial*, ces informations qui semblent extra-liturgiques ne nous permettent pas de connaître quel était le mode de vie des chanoines.

On sait que, dès le début du XI^e siècle, les chanoines ont abandonné la vie communautaire³⁴. À la suite des décisions conciliaires acceptant un certain assouplissement de la règle et de l'enrichissement de la communauté, le chapitre cathédral finit, comme toutes les autres communautés canoniales, par mettre fin à la vie commune. Ce fait est bien entériné, pour le chapitre de Metz, par la constitution de réformation donnée le 25 janvier 1229 à Verdun par le cardinal de Saint-Nicolas-*in-Carcere*, légat du pape Otton. Ce texte confirme l'éclatement de la vie communautaire, en autorisant les chanoines à disposer d'une maison privée, pourvu qu'ils s'acquittent de leurs devoirs fondamentaux. Un système de maisons canoniales se met donc en place dans la première moitié du XIII^e siècle.

Par conséquent, compte tenu des conditions historiques, nous pouvons dire qu'au moment de la rédaction de l'archétype du *Cérémonial* les chanoines ne vivaient plus en communauté à l'intérieur du *claustrum*. Cette première rédaction a peut-être été motivée par ce nouveau mode de vie, nécessitant une réactualisation des pratiques liturgiques dans ce nouveau contexte.

³³ La réunion des chanoines pour le repas du jour de Noël et de Pâques se trouve fixée dès le VIII^e siècle dans la Règle de Chrodegang. L'évêque devait offrir le repas à ses clercs dans sa maison. [*Regula canonicorum*, chap. XXX – PELT (éd.) p. 23].

³⁴ Pour la bibliographie relative à cette question, voir notamment Ch. DEREINE, « Chanoines », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 12, Paris, 1953, col. 371-376 ; *La Vita commune del clero nei secoli XI e XII : Atti della Settimana di studio di Mendola, sept. 1959*, 2 vol., Milan, 1962. Certaines études se sont consacrées spécifiquement à ce problème, d'É. PONCELET, « La cessation de la vie commune dans les églises canoniales de Liège », *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 4, 1952, p. 613-648 ; G. ROBIN, « Le problème de la vie commune au chapitre de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers du IX^e au XII^e siècle », *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. 52, 1970, p. 305-322 ; WILKIN, Alexis, « *Fratres et canonici*. Le problème de la dissolution de la vie commune des chanoines : le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège au Moyen Âge », *Le Moyen Age, Revue d'histoire et de philosophie*, 2005/1 (Tome CXI) FNRS – Université de Liège ; J. PYCKE, *Le chapitre cathédral Notre-Dame de Tournai de la fin du XI^e à la fin du XIII^e siècle : son organisation, sa vie, ses membres*, Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 1986, p. 106-126. PICARD, J.Ch. (dir.), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, 1994. Ces études sur la localisation des bâtiments canoniaux (cloîtres, maisons particulières) par le biais de l'archéologie, apportent un angle d'étude original de la problématique de la vie commune en France. Pour le relâchement de la vie commune au X^e siècle et son renouveau entre 1050 et 1150, voir l'article de J.Ch. PICARD, « Les origines des quartiers canoniaux », p. 23-24 et n. 36.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

2. Le contexte architectural

Le cadre architectural dans lequel évolue la liturgie correspond à coup sûr à une période antérieure au milieu du XIII^e siècle. De fait, les données topographiques du *Cérémonial* décrivent la disposition du groupe canonial avant la reconstruction de la cathédrale.

À partir de la fin XII^e - début XIII^e siècle des chantiers successifs vont profondément modifier le groupe cathédral. Le baptistère Saint-Jean disparaît dès les dernières années du XII^e siècle. Vers 1200, on assiste à la première reconstruction de l'église Sainte-Marie qui apparaît alors dans les textes sous l'appellation de *Beata Maria rotunda infra domum* (1207). Cette nouvelle construction est due à la générosité du comte de Salm Henri II. Puis, moins d'un demi-siècle plus tard, vers 1240, voire déjà vers 1235, est entreprise la reconstruction de la cathédrale avec intégration de Notre-Dame-la-Ronde³⁵. À travers deux bulles pontificales de 1220³⁶ et les extraits des actes capitulaires, nous pouvons suivre dès 1220 les levées de fonds, les collectes et autres actes destinés à la nouvelle construction. Or, la liturgie décrite dans le *Cérémonial* prend en compte la topographie du groupe cathédral telle qu'elle était auparavant avec ses cinq églises structurellement indépendantes, notamment le baptistère Saint-Jean-Baptiste et l'église Sainte-Marie, avant sa reconstruction au début du XIII^e siècle.

3. 1105 : une date de confection admise sans preuve

La datation de 1105, inscrite sur le verso du premier feuillet par une main du XV^e siècle, a été admise, sans avoir été remise en cause comme nous l'avons vu, par l'ensemble des érudits et historiens. Cette date proposée pour l'original du *Cérémonial* semble pouvoir être justifiée par l'étude du contexte historique de sa rédaction.

Le 27 juin 1040, la cathédrale ottonienne est consacrée par l'évêque de Metz, Thierry II (1006 – 1047)³⁷. Or cette date n'apparaît dans aucun document messin. Elle peut être déduite par la

³⁵ BRACHMANN, Christoph, « La construction de la cathédrale de Metz et de l'église collégiale Notre-Dame-la-Ronde pendant le deuxième tiers du XIII^e siècle », dans *Congrès archéologique de France*, 149^e session, 1991, p. 447 – 475 ; VILLES, Alain, « Remarques sur les campagnes de construction de la cathédrale de Metz au XIII^e siècle », *Bulletin Monumental*, 2004, 162-4, p. 243 – 272.

³⁶ Les bulles du 2 décembre 1220 ont été publiées par SAUERAND, H.-V., « Die ersten Urkunden zur Baugeschichte des Metzzer Domes », *Bulletin de l'Œuvre*, n^o X-XI, 1896, p. 11-48 (p. 32-33). Dans la première bulle, il s'agit de la constitution d'une fabrique : « *ad constructionem ipsius fabricae clemosinas largituri* » et dans la seconde, de dépenses importantes, qui ont été engagées : « *cum ecclesie vestre fabrica graves sumptus exposcat* »

³⁷ Thierry II (1006-1047) est le premier évêque de Metz à être enterré dans la cathédrale.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

lecture des *Gesta Episcoporum Cameracensium*, qui relatent la visite de l'évêque de Cambrai, Gérard (1012 – 1051), pour la consécration de la cathédrale sur l'invitation de Thierry II. Les *Gesta* ne donnent pas la date exacte de cette consécration mais elles rapportent cet événement à la suite du « récit d'un acte de l'évêque Gérard qui eut lieu notoirement le 22 août 1039 »³⁸. Le 27 juin est apporté par le *Cérémonial* qui célèbre en ce jour la dédicace de la cathédrale Saint-Étienne. Ces deux indications ont amené à proposer la date du 27 juin 1040 pour la consécration du nouvel édifice ottonien.

L'évêque Adalbéron III (1047-1072), successeur de Thierry II sur le trône épiscopal, poursuit les fondations d'églises, notamment la collégiale Saint-Sauveur et son chapitre, entre 1047 et 1049, chapitre qu'il soumet à la même règle que celle de Saint-Étienne³⁹. Or les chanoines de cette collégiale doivent prendre part aux solennités dans la cathédrale comme l'indique le *Cérémonial*⁴⁰. Les années qui suivirent son épiscopat, entre 1078 et 1122, furent particulièrement troublées par la Querelle des Investitures ; le pouvoir de l'évêque en a été fortement affaibli. Les chanoines, profitant de ce chaos, accrurent leur pouvoir et s'affirmèrent face au pouvoir épiscopal. L'évêque Herman (1073-1090)⁴¹ essaya de rétablir l'équilibre en procédant à la translation temporaire des reliques de saint Clément (et peut-être de celles de sainte Glossinde) en 1089 ou 1090 (le 1^{er} ou le 2 mai), de l'abbaye Saint-Clément à la cathédrale. Son objectif implicite était de rassembler la communauté messine autour du premier évêque de Metz. Cette fête est célébrée dans le corps du *Cérémonial* ; par conséquent l'original est postérieur à cette translation.

³⁸ Les *Gesta Episcoporum Cameracensium* » (*M. G. H., SS.*, t. XII, p.488), rédigées quelques années après la mort de Thierry II (1046) nous apprenons que l'évêque de Cambrai Gérard (1012 - † 14 mars 1051) est invité par l'évêque Thierry II à la consécration de sa cathédrale.

³⁹ Dans une chartre non datée, Adalbéron se désigne comme le fondateur du chapitre Saint-Sauveur et détermine les obligations réciproques des deux seuls collèges de chanoines à Metz : celui de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur (cf A. MOS., G1559, édité par MEURISSE, *Histoire des Evêques... de Metz*, 1634, p.361-362). Une bulle du pape Léon IX, du 11 oct 1049, lors de sa venue à Metz pour consacrer la nouvelle abbaye de Saint-Arnoul, confirme les privilèges des chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur. Sur Saint-Sauveur voir l'article de WAGNER, P.-E., « La collégiale St-Sauveur de Metz (Évolution d'un îlot urbain, 1565 – 1965) », dans *Les Cahiers Lorrains*, n°2, 1981, p. 83 – 103.

⁴⁰ Les chanoines de Saint-Sauveur sont invités à participer à la liturgie cathédrale pour la fête de sainte Lucie (p. 261), Noël (p.281), la saint Étienne (p. 283), la Purification de la Vierge (p. 314), aux processions des Rameaux (p. 338-339), la messe du jour de Pâques (p. 358), à la fête de saint Paul, fête du chapitre cathédral (p. 415) et à l'Invention de saint Étienne protomartyr (p. 423). Le jour de la fête de la dédicace de l'église Saint-Sauveur, le 19 juin, les chanoines de la cathédrale vont chanter la messe à Saint-Sauveur (p. 406).

⁴¹ L'évêque Herman est enseveli à Saint-Pierre-aux-Images.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

En 1103, l'évêque Adalbéron IV (1104-1115) est imposé par l'empereur Henri IV (1050-1106) sur le trône épiscopal de Metz, contre l'avis des chanoines. Or c'est un an après l'accession à l'épiscopat d'Adalbéron IV, en 1105, que l'auteur de la note du XVII^e siècle sur le *Cérémonial* fixe la rédaction du texte. Doit-on voir dans la rédaction de ce texte liturgique, une œuvre politique ? En fixant par écrit les traditions locales, les chanoines ont-ils voulu affirmer leur indépendance face à l'autorité du nouvel évêque, réaffirmer les traditions et les pratiques locales bafouées par l'empereur en imposant ses propres volontés ? La coïncidence entre les dates et les événements historiques est assez évidente pour ne pas en émettre l'hypothèse. Toutefois la date de 1105 n'est ajoutée que très tardivement sur le manuscrit (XVII^e siècle) et sans aucun argument. Avant de déterminer quel crédit lui accorder, il convient d'étudier le contexte historique et plus précisément les sources concernant l'église de Metz à cette époque.

À partir de 1122, le concordat de Worms, qui mit fin à la querelle des Investitures, amena un retour au calme. L'évêque Étienne de Bar (1120-1162) qui succéda à Adalbéron IV, essaya de reprendre en main le diocèse, mais les conflits avec les chanoines et les moines persistèrent⁴².

E. De l'archétype à la copie du *Cérémonial* : les hypothèses

Selon une première hypothèse, on pourrait placer la composition de l'archétype du *Cérémonial* au plus tôt après l'achèvement de la construction de la cathédrale ottonienne (1040), dans la seconde moitié du XI^e siècle et à la suite de la mort de l'évêque Thierry II (†1048), qui se fit enterrer au milieu à la croisée du transept, dans l'espace du *chorus*, sous la grande couronne suspendue qu'il avait offerte ; dans le *Cérémonial*, il est dit que sa tombe doit être encensée à chaque vêpres⁴³. La participation des chanoines de Saint-Sauveur à la liturgie de la cathédrale implique que le texte n'a pu être rédigé qu'après la fondation de cette collégiale, vers 1070, par l'évêque Adalbéron III (1047-1072) successeur de Thierry II⁴⁴. Cependant une bulle du pape Léon IX, du 11 octobre 1049, confirme les privilèges accordés aux chapitres Saint-Étienne et

⁴² J.-B. Pelt et A. Prost proposent de dater le *Cérémonial* original sous l'épiscopat d'Étienne de Bar ou de son successeur Thierry de Bar (1163 - 1171), soit entre 1149 et 1190.

⁴³ *Cérémonial*, PELT, (éd.), p. 248 : *Benedictione facta, custos primo thurificet maius altare in circuitu, postea altaria que sunt a dextris, deinde alia que sunt a sinistris. Quibus thurificatis intret chorum et thurificet primo tumbam episcopi in circuitu, postea...*

⁴⁴ Dans une charte non datée, Adalbéron III se désigne expressément comme le fondateur du chapitre et détermine les obligations réciproques des deux seuls collèges de chanoines existant à Metz à cette époque : les chapitres de Saint-Étienne (Cathédrale) et de Saint-Sauveur : " ... *Monasterium redificavi in honorem S. Salvatoris et canonicos, qui Deo inibi sub regula canonica perpetuis temporibus militarent, attitulavi ...* ", [A. Mos., G 1559, édité par Meurisse, *Histoire des évêques... de Metz*, Metz, 1634, p. 361-362].

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Saint-Sauveur ; ce qui attesterait qu'à cette date la collégiale existait déjà et impliquerait pour la charte d'Adalbéron une date plus ancienne (entre 1047 et 1049)⁴⁵. De plus, les différentes listes d'églises urbaines contenues dans le *Cérémonial* sont corroborées par un texte antérieur à celui-ci, le *Processionnal* du XI^e siècle. Les ajouts des églises fondées au XII^e siècle Sainte-Marie-de-Campis et Saint-Thiebault ont pu être faits plus tardivement, lors de la copie du texte. Enfin, les églises Saint-Pierre-le-Majeur et Sainte-Marie du groupe cathédral ne sont pas encore mentionnées comme collégiales, alors qu'elles le seront respectivement avant 1131⁴⁶ et 1130⁴⁷. Ces différentes indications permettraient de fixer la rédaction de l'archétype vers la fin de l'épiscopat de Adalbéron III, une datation antérieure ne semble pas concevable, ou au tout début du XII^e siècle. La rédaction du *Cérémonial* fut sans doute motivée par l'établissement du nouvel ordre liturgique porté par ce que l'on appelle communément la « Réforme grégorienne », sous l'impulsion du pape Léon IX.

A. Prost propose une datation plus tardive pour la rédaction du « *Cérémonial* originaire » : entre 1149, peut-être même 1163, et 1190 au plus tard⁴⁸. Il fonde son raisonnement sur deux particularités. La première, énoncée plus haut, est la présence du riche ornement rapporté d'Orient par Étienne de Bar (1120 – 1163), utilisé pour orner les autels dans le cadre des grandes solennités. Comme *terminus ante quem*, l'historien évoque la présence dans la litanie en forme de *laudes*⁴⁹ du premier jour des Rogations, du roi Henri : « *Chorus : H(enrico) regi vita et victoria* »⁵⁰. Fils de Frédéric I, Henri VI a été élu roi des Romains en 1169 puis a pris le titre d'empereur en 1190. En conséquence, A. Prost conclut que c'est nécessairement avant cette date qu'il a pu être salué du titre de roi dans la litanie messine. Il émet toutefois l'hypothèse que les mentions relatives à Étienne de Bar, à propos de l'orfroi, et du roi Henri VI dans le *Cérémonial* peuvent être des mentions insérées dans un document plus ancien.

⁴⁵ La Bulle du pape Léon IX a été rédigée lors de la venue du prélat à l'occasion de la consécration de la nouvelle abbatale de Saint-Arnoul en 1049. Cette présence aurait alors été mise à profit par les ecclésiastiques locaux pour faire confirmer par le pape les biens et privilèges de leurs établissements. Voir M. PARISSÉ, « Bullaire de Lorraine jusqu'à 1198 », *A.S.H.A.L.*, t. LXIX, 1969, p. 12-13.

⁴⁶ Saint-Pierre-le-Majeur est érigé en collégiale avant 1131 avec un prévôt et quatre chanoines (Arch. Dép. Moselle G401).

⁴⁷ En 1130, Sainte-Marie devient une collégiale de cinq chanoines et un prévôt (Arch. Dép. Moselle G1192)

⁴⁸ PROST, A., *La cathédrale...*, p. 278 – 279.

⁴⁹ Les *laudes* gallicanes voir PROST, A., « Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au IX^e siècle », dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1877, t. XXXVII.

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, (éd.), p. 371.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

« L'écriture [du manuscrit] du *Cérémonial* suffirait à démontrer que la copie a été faite au XIII^e siècle ». Cet argument paléographique, énoncé par J.B. Pelt et A. Prost, peut être complété par d'autres preuves. Certaines mentions ont été ajoutées par le scribe au texte original mais elles sont peu nombreuses. Ainsi la fête de saint Dominique, *De sancto Dominico*⁵¹, mort en 1221, n'a pu être insérée qu'après 1234, à la suite de sa canonisation. L'évocation de l'évêque Jacques de Lorraine dans la litanie des Rogations, *Chorus : Ja(cobo) pontificis salus perpetua*⁵², n'a pu se faire que pendant la période de son épiscopat entre 1239 et 1260 ; et si l'on considère le temps de vacance du siège papal entre la mort de Célestin IV, en 1241, et l'élection du pape Innocent IV en 1243, transcrit par la lettre « N » dans cette même litanie, la datation de la copie ne peut être postérieure à 1243. L'on peut également ajouter que dans une charte de 1245, Jacques de Lorraine désigne, pour la première fois, l'église Saint-Pierre-le-Majeur par sa nouvelle dénomination : Saint-Pierre-aux-Images⁵³. Or dans le *Cérémonial* cette église apparaît encore sous l'ancien nom de *Sanctus Petrus Major*. Enfin, comme *terminus ante quem*, on peut observer que la Fête-Dieu, instituée par le pape Urbain IV⁵⁴ en 1264, n'est présente ni dans le calendrier ni dans le corps du texte. Le *Cérémonial* a par conséquent été recopié avant 1264.

Les données architecturales ne contribuent pas à l'établissement d'une datation car sous l'épiscopat de Jacques de Lorraine les édifices contemporains de Thierry II, cadre liturgique du *Cérémonial*, étaient encore majoritairement en place, les premiers travaux de reconstruction prenant seulement naissance. Cette retranscription avec ajouts ne semble donc en aucun cas avoir été rédigée en vue d'adapter le texte liturgique à la nouvelle cathédrale et au nouveau visage du groupe canonial. Les motivations de cette entreprise sont à chercher ailleurs. Cette copie s'inscrit nettement dans une tradition liturgique passée jusqu'à conserver dans le texte les références à l'ancien cadre architectural. L'organisation du chœur tel qu'il est décrit dans le *Cérémonial*, avec le siège épiscopal au fond du sanctuaire, face à la nef ainsi que les attitudes et gestes du pontife durant la célébration de l'eucharistie, relève de la tradition « à la romaine » héritée de l'époque carolingienne. Il en est de même pour les nombreuses processions et liturgies stationnales. La copie semble être restée en cela fidèle à l'original. Le copiste, hormis quelques additions relatives à l'époque de la nouvelle rédaction (nouvelles fêtes de saints), a

⁵¹ *Cérémonial*, PELT, (éd.) p. 425.

⁵² *Cérémonial*, PELT, (éd.), p. 371.

⁵³ Charte de 1245 de Jacques évêque de Metz, dont l'original était conservé aux archives départementales de Metz, dans le fonds Saint-Pierre-aux-Images. A. Prost indique avoir trouvé cette référence dans les notes de M. de Salis de 1848. [*La cathédrale...*, p. 282].

⁵⁴ Le pape Urbain IV avait été évêque de Verdun entre 1253 et 1255

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

conservé la plus grande partie des données du texte primitif. Les modifications apportées à l'ancien *Cérémonial* ne sont mentionnées qu'à une seule occasion. L'auteur qualifie l'ancienne pratique d'« *Antiquitus* ».

Nous avons, par conséquent, dans ce manuscrit du XIII^e siècle, sans doute recopié entre 1235 et 1243, un cérémonial de la fin du XI^e ou du XII^e siècle, avec des insertions plus tardives, évoquant des édifices du XI^e siècle qui ont disparu en partie au XIII^e siècle et totalement au XVIII^e siècle. Ainsi aux édifices déjà cités dans la règle de Chrodegang et dans la liste stationnale, Saint-Étienne, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Saint-Paul, l'enclos canonial et ses dépendances, ont été ajoutés d'autres édifices Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Gall. Ces dernières églises ne sont certes pas citées dans la Règle mais elles ne sont pas pour autant des fondations récentes. Saint-Pierre-le-Vieux est antérieur à Saint-Pierre-le-majeur, *infra domum*. Il en est de même pour le baptistère Saint-Jean qui doit être aussi ancien que la première cathédrale Saint-Étienne. Enfin l'église Saint-Gall existait au moins au IX^e siècle puisqu'elle reçut la sépulture de l'évêque Advence, mort en 875, puis celle de l'évêque Robert, en 916.

Chapitre 2. La place du *cérémonial* dans le *corpus* des livres liturgiques messins

Le *Cérémonial* n'est pas l'unique ouvrage dont nous disposons pour appréhender l'histoire liturgique de la cathédrale de Metz du haut Moyen Âge à l'époque gothique. Il s'inscrit dans un corpus de textes normatifs dont la diversité de nature, règle de vie, liste d'églises, textes liturgiques, et d'époque, permettent de révéler l'histoire de la cathédrale mais également celle du quartier canonial. L'étude conjointe de ces sources permet de compléter les informations contenues dans le *Cérémonial*.

L'objectif de cette partie n'est pas de donner un aperçu complet de l'ensemble des textes liturgiques que nous connaissons ou dont nous avons eu connaissance pour le Moyen Age. Il s'agirait d'un catalogue sans vrai rapport avec notre propos. Les manuscrits présentés serviront de base de travail pour compléter, comparer ou comprendre la liturgie cathédrale dans la durée. Pour la haute Antiquité et les débuts de la communauté, les textes sont lacunaires et les connaissances fragmentaires. À partir du XI^e siècle, les sources liturgiques sont plus nombreuses et permettent de suivre assez précisément l'évolution des pratiques des chanoines de la cathédrale. Le *Cérémonial* reste la source la plus complète que nous connaissons pour le Moyen Âge à Metz. Les cérémoniaux plus tardifs attestent de la poursuite de certaines pratiques et perpétue l'héritage d'une liturgie primitive dont la tradition a gardé le souvenir.

I. Les textes normatifs et liturgiques antérieurs au X^e siècle

A. La *Regula canonicorum*

Le premier des textes messins d'importance pour l'histoire du quartier canonial est la *Regula canonicorum*¹. Écrite entre 755 et 757 par l'évêque réformateur du chapitre de Metz, Chrodegang (712 - 766), cette règle contient 34 articles, précédés d'un prologue. Elle s'inspire de la pratique monastique et plus particulièrement de la règle de saint Benoît. Ainsi, l'évêque impose pour la première fois aux chanoines une vie commune à l'intérieur d'une clôture. Il leur donne une règle : « *Clerum adunavit et ad instar coenobii intra claustrorum septa conversari fecit, normamque eis instituit* »². Par celle-ci, il entend, dans un premier temps, décharger le clergé de la cathédrale des affaires temporelles pour qu'il se consacre désormais entièrement à la prière dans la récitation des heures. Cette règle vise plus particulièrement l'ordre juridique en établissant une nette distinction entre le clergé séculier et le monde extérieur.

Par ces nouvelles dispositions, Chrodegang crée dans son diocèse un modèle pour l'Église franque. Il reprend, dans cette réforme, le programme de saint Boniface (v. 680 – 754), en ce qui concerne notamment l'alignement sur Rome. C'est à cette occasion que Chrodegang introduit à Metz une nouvelle liturgie à l'image de celle de Rome. Mais la *Regula canonicorum* est véritablement un apport personnel de l'évêque, étroitement adapté au contexte local ce qui explique en partie que la Règle fut difficile à exporter hors de Metz. Toutefois, les évêques de Lyon et de Rouen vont s'en inspirer pour la conception de leurs quartiers canoniaux. À Lyon, Leidrade (v. 743/749 – 821) établit sa réforme aux dépens des traditions locales avec l'aide d'un chanoine envoyé de Metz par Chrodegang. Il organisa une vie communautaire pour ses chanoines et leur fit construire « un cloître dans lequel ils demeurent tous en une même maison »³. Le chapitre de la cathédrale de Rouen fut organisé aussi dès la seconde moitié du

¹ MIGNE, J.-P., *Patrologiae Cursus completus...*, Series latina, Paris, 1844-1974, t. 104, 1864 et t. 144, 1867. – PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e – XIII^e siècle)*, Metz, 1937, p. – BERTRAM, J., *The Chrodegang Rules*, p. 52-83.

² Paul Diacre, « *Vita Chrodegangi* », dans *Gesta Episcoporum Mettensium*. Voir « La vie de saint Chrodegang d'après Paul Diacre », éd. PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e – XIII^e siècle)*, Metz, 1937, p.5. ; repris dans les mêmes termes par Jean de Gorze dans sa *Vita Chrodegangi* « *clerum undecumque locorum collectum adunavit, et ad istar coenobii vivere intra claustrorum septa fecit...* ».

³ « *Clastrum quoque clericorum ita construxi, in quo nunc omnes, sub uno conclavi manere noscuntur.* » LEIDRADE, « Lettre à Charlemagne et fragment de bref de l'Église de Lyon », éd. COVILLE, Alfred, dans *Recherches sur l'histoire de Lyon, du V^e au IX^e siècle*, Paris, 1928, p. 283-288.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

VIII^e siècle par l'archevêque Rémi (755 - 771), fils de Charles Martel (755 – 770). Envoyé en mission en 760 par son demi-frère Pépin le Bref, auprès du roi des Lombards Didier, pour négocier la restitution des biens enlevés au pape, il en revint avec des clercs et des chantres qui introduisirent les coutumes romaines dans la liturgie franque⁴. Il mit en œuvre dans son diocèse la réforme élaborée par Chrodegang et créa une communauté de chanoines sur le modèle de Metz.

La *Regula canonicorum* est un texte normatif de caractère général dans les principes qu'elle énonce. Y sont détaillées les indications sur la liturgie des heures, le chapitre et la discipline, les offices, les bâtiments etc... Néanmoins, il ne s'agit pas pour autant d'une description précise de la vie communautaire et de son organisation quotidienne, ce qui n'était pas l'objectif de cette règle. Toutefois, nombre de ses dispositions pratiques sont liées à la topographie locale avec les mentions des trois églises Saint-Étienne, Saint-Pierre, Sainte-Marie *infra Domus*, et Saint-Paul à l'intérieur du cloître, cette configuration architecturale ayant des conséquences sur la constitution du chapitre et la répartition des différentes fonctions. Ainsi trois gardiens sont nécessaires pour surveiller les portes des églises et les accès au cloître. Nous ne pourrons donc tirer de ce texte que des informations indirectes sur l'organisation générale du chapitre cathédral et de son fonctionnement.

Aux conciles d'Aix-la-Chapelle (816-817) la règle canoniale, héritée de Chrodegang bien qu'il n'y soit pas fait référence, reçut d'importants développements destinés à lui conférer un caractère plus général, applicable aux différents chapitres de l'Empire⁵. Tenus sous la direction de Benoît d'Aniane (†821), ces conciles ont élaboré l'essentiel de la législation religieuse de Louis le Pieux et s'inscrivent dans la continuité de celle de Charlemagne. Trois séries de textes concernant les chanoines, les *sanctimoniales* et les moines ont été promulguées. La règle des chanoines, *Institutio canonicorum* est tout d'abord un code complet de droit canonique à l'usage des clercs séculiers. C'est seulement à partir de l'article 114 que commence la Règle proprement dite. Elle précise les règles de vie des clercs desservant les cathédrales mais s'adresse également aux clercs de communautés de types différents, comme celles associées aux anciennes basiliques urbaines telles que celle des Saint-Apôtres devenue Saint-Arnoul, à

⁴ RICHE, Pierre, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, 1983 (réimp. 1997).

⁵ *MGH Concilia 2*, p. 308 – 421 ; édition reprise par J. BERTRAM, *The Chrodegang Rules*, p. 96 – 128, avec traduction anglaise, p. 132 – 174.

Metz. L'*Institutio canonicorum* reprend, sans les citer explicitement, certaines des dispositions de la règle établie par Chrodegang. Furent supprimées toutes les dispositions à caractère local et bien sûr toutes références aux églises de Metz. La personne de l'évêque est même absente de la règle. Le nombre des chapitres, trente-quatre à l'origine, s'accrut considérablement au point d'atteindre le nombre de 145⁶. Cette nouvelle règle canoniale avait un objectif bien différent de celle de Chrodegang ; elle avait pour but d'établir une nette différence entre moines et chanoines et de permettre à ces derniers d'occuper la première place devant toutes les autres communautés.

B. Le règlement d'Angilram (fin du VIII^e siècle)

Dans le manuscrit Add. 15222 du British Museum a été conservé un règlement⁷ de la fin de l'épiscopat d'Angilram de Metz (768-791), successeur de Chrodegang, dans lequel sont fixés les honoraires attribués aux ecclésiastiques pour leur participation à des offices liturgiques déterminés. La date de sa promulgation n'est pas connue. Il est, toutefois, postérieur à la réforme monétaire de Charlemagne, effectuée au plus tôt en 781, peut-être seulement après 787.

Dans un préambule, Angilram, qualifié simplement de « *praesul* », déclare qu'il a voulu ranimer le zèle des clercs chargés des chants et des lectures liturgiques. Les offices ainsi déterminés sont pour le début du carême (*initio quadragesime*), le dimanche des Rameaux jusqu'à l'octave de Pâques, le samedi de Pentecôte, les Rogations (*Illa letania p(er) illas eccl(esi)as in triduo ieiunio faciunt*), l'Ascension, et la fête de la saint Étienne. Cette rétribution concerne les diacres et les sous-diacres chargés des lectures et du chant du *tractus*. Les quatre premiers solistes de la *schola cantorum* reçoivent également un salaire le dimanche de Pâques ainsi que le thuriféraire qui a accompagné l'évêque durant toute la semaine Sainte ou le notaire chargé d'appeler les futurs baptisés. Un personnel spécial de quinze personnes reçoit une rétribution particulière pour assurer les stations du temps de carême (*Stationarii namq(ue) XV qui p(er) tota(m) quadragesima(m) stationes suas*) : deux prêtres, deux diacres, deux sous-diacres, deux chantres, un acolyte et six clercs dont la fonction n'est pas définie : « Ils [devaient] prendre le service un jour dans les diverses églises de la ville ». Il semble donc que déjà sous le successeur

⁶ Seulement 27 précisent les règles des chanoines ; les autres sont des extraits de décisions de conciles et des écrits des pères de l'Église. Voir M. GAILLARD, *D'une réforme à l'autre...*, p. 123 – 147.

⁷ ANDRIEU Michel, « Règlement d'Angilramne de Metz (768 - 793) fixant les honoraires de quelques fonctions liturgiques », *Revue des Sciences Religieuses*, t. X, fascicule 3, 1930, p. 349-369.

de Chrodegang, l'institution stationale tombait en désuétude et n'était plus confiée qu'à des ecclésiastiques subalternes, sans la participation de l'évêque.

Les éléments liturgiques contenus dans ce règlement montrent que la liturgie suivie à Metz, dans la seconde moitié du VIII^e siècle, était une liturgie de type grégorien, telle que la font connaître les *Ordines romani*, transcriptions franques des livres venus de Rome. On y voit que le Samedi saint les quatre cantiques ou *Tractus*, qui accompagnent les prophéties, étaient chantées en grec et en latin.

C. Le Codex Bernensis 289, dit Martyrologe de Berne

Le Codex Bernensis⁸ est un manuscrit ayant été en usage à la cathédrale de Metz, c'est ce qu'on peut en déduire de l'étude des fêtes sanctorales du martyrologe qu'il contient.

Ce dernier est de type hiéronymien. Il ne s'agit pas d'un simple calendrier liturgique, mais d'un martyrologe historique : il donne des indications sur l'origine du saint, éventuellement son lieu de sépulture. Celui de Berne commence à Noël. Il est incomplet à la fin, se terminant le 23 novembre. Le texte du martyrologe primitif aurait été compilé au milieu du V^e siècle puis repris à Auxerre au VI^e siècle (vers 592, d'après les noms ajoutés), et augmenté avec des saints gaulois, dont une grande proportion de saints auxerrois et lyonnais⁹. Une première main semble avoir écrit à la fin du VIII^e siècle pour l'abbaye *Hilariacum* - Saint-Nabor (aujourd'hui Saint-Avold) ou copié sur un exemplaire de ce monastère¹⁰. Les additions et les notes marginales, d'écritures et de mains différentes, indiquent qu'il fut en usage à la cathédrale de Metz au IX^e siècle¹¹.

⁸ Berne, *Bibliothèque municipale, Codex membranaceus latinus 289*. Le martyrologe a été publié intégralement par les Bollandistes dans les *Acta sanctorum*, XIII (octobre) 1883, sur une copie faite par Arndt puis en 1894 [XIII (novembre)], par Duchesne et Rossi, Qui éditérent sur des colonnes parallèles, avec le texte de Berne, deux autres recensions anciennes, extraits des manuscrits d'Echternach et de Wissembourg ; E. DÜMMLER, « Ein Metzter Todtenbuch », *Forschungen zur Deutscher Geschichte*, 13, 1873, p. 596-600, est la publication des notes prises par l'historien Jaffé qui a découvert ce manuscrit.

⁹ Cette proposition d'interprétation est la plus largement diffusée sur l'origine du martyrologe (cf Dom Henri QUENTIN et Dom Jacques DUBOIS). Une autre hypothèse est proposée. Il se pourrait que le martyrologe ait été composé à Luxeuil en 627 / 628, pour pallier le manque de reliques, et faire intercéder les saints par simple prononciation de leurs noms (cf Felice LIFSHITZ, *The Name Of The Saint. The Martyrology of Jerome and Access to the Sacred in Francia, 627 – 827*, 2006). Cette idée n'est que très peu admise.

¹⁰ Cette première main a inséré au 3 novembre, la mort de saint Pirmin, évêque régional, fondateur de l'abbaye de Hornbach (situé dans le diocèse de Metz, aujourd'hui en Rhénanie-Palatinat), mort vers 754. Le 5 juillet est mentionnée l'arrivée à *Hilariacum* des corps de saint Nabor et de saint Nazaire. Ces reliques furent acquises par l'évêque Chrodegang auprès du pape Étienne II avec celles de saint Gorgon. Elles arrivèrent à l'abbaye de Saint-Avold en 765.

¹¹ REUMONT, « Le plus ancien martyrologe de la cathédrale de Metz », dans la *Revue ecclésiastique de Metz*, Mars 1902, n°3, p. 183-192. ; idem « Le plus ancien martyrologe de la cathédrale de Metz – suite [1] », Mai 1902, n°5, p. 258 – 266 ; idem « Le plus ancien martyrologe de la cathédrale de Metz – suite et fin », Juin 1902, n°6,

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Tous les saints du diocèse de Metz n'ont pas été ajoutés au martyrologe, ne sont mentionnés que ceux qui ont connu une élévation, une translation ou invention au IX^e siècle. Ainsi les reliques de saint Siméon, septième évêque de Metz, furent transportées à l'abbaye de Senones par l'évêque Angilram. La fête de ce saint est rappelée le 16 février dans le martyrologe. Le corps de sainte Glossinde fut transféré en 830 dans l'église Saint-Pierre-et-saint-Sulpice (la sainte est mentionnée au 25 juillet et sa translation au 14 mars). Les corps des saints Céleste et Auteur furent transférés à Marmoutier. Ainsi la fête de saint Auteur se trouve au 10 août et sa translation au 13 mars. Le 29 août est rappelé le transfert des restes de saint Adelphe, évêque, à Neuviller en Alsace. Sous Drogon, le corps de Rufe fut donné à Gau-Odernheim, ce saint est inscrit au 7 septembre dans le Martyrologe. Saint TERENCE y est mentionné le 29 octobre à la suite de sa translation à Neumünster sous Advence. Sont également ajoutés : au 20 mars la translation de saint Clément, au 25 juillet la mort de sainte Ségolène, le 16 août la « déposition de saint Arnoul de Metz ». Des saints vénérés dans les diocèses voisins de celui de Metz figurent également dans ces ajouts : au 21 juin saint Aubain (Mayence) ; saint Hubert le 30 octobre dont les ossements furent déposés au couvent d'Andain dans les Ardennes en 825. Les relations de Metz avec Senones se montrent dans l'addition du nom de saint Dié, fondateur du monastère du Val-de-Galilée qui prit plus tard son nom (19.IV). Au 31 août une note donne des détails sur saint Paulin, évêque de Trèves.

De plus, le martyrologe mentionne des dédicaces de sanctuaires ou d'autels de la ville de Metz. Celle de la Cathédrale le 25 septembre a dû avoir lieu à la suite du réaménagement du chœur par Chrodegang ; il en est, sans doute, de même pour la mention de la dédicace de Saint-Pierre-le-Majeur le 16 novembre. Celle de Saint-Gorgon est mentionnée le 3 juillet ; les reliques du saint furent rapportées de Rome puis on procéda à la translation des reliques de ce saint à l'abbaye de Gorze. Le 10 mai est marqué la consécration de l'église Sainte-Marie-des-Basiliques - *infra basilicas*¹² ; celle d'une autre église dédiée à Sainte-Marie située à l'endroit

p 305 – 313. ; Dom CABROL et Dom LECLERCQ, « Martyrologe », dans *Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 1932, col. ; voir aussi H. TRIBOUT DE MOREMBERT, « Manuscrits de l'abbaye de Saint-Avold. VIII^e-XI^e siècle », dans *Saint-Chrodegang*, Metz, 1967, p. 183- 201.

¹² Ms. de Berne 289 : « VI Id. Mai - *dedicatio ecclesiae sanctae Mariae infra basilicas* » Cette dédicace est corroborée par le martyrologe de Saint-Sauveur. L'église Sainte-Marie était située « hors de la ville » ; le terme de « *infra basilicas* » désignant le quartier du Sablon. L'origine de cette église ne nous est pas connue. Aucune légende ne s'y rapporte, bien qu'elle soit considérée comme un des plus anciens sanctuaires consacrés à la Vierge. (cf BOUR, R.-S., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », dans *ASHAL*, 1929, p. 101- 103)

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

qui nomme l'hospice (*senodochium*)¹³, le 16 mai. La dédicace de « Sainte-Croix auprès de la porte, *ecclesia sanctae Crucis iuxta portam*, est célébrée le 1^{er} juillet¹⁴. La dédicace d'un autel en l'honneur de saint Symphorien est également inscrite au 3 août. Rien n'est indiqué quant à la localisation de cet autel. Une partie des reliques de ce saint furent transférée à Reims, en 801.

Des notices nécrologiques sont également insérées dans les marges du martyrologe. Sont nommés des évêques messins : Abbon au 16 avril (707), Sigebaud au 26 octobre, Chrodegang au 6 mars (766), Angilramne au 26 octobre (791), Gondulfe au 7 septembre (822). On rappelle le sacre d'Angilramne au 25 septembre et son intronisation au 23 octobre (768), le sacre d'Advence au 7 août (858). Le martyrologe donne encore la mort de deux princiers : Richard (28 janvier) et Ubald (5 avril). Y sont également mentionnés des prêtres, des diacres, des sous-diacres, un acolyte. L'usage d'inscrire les morts dans les martyrologes est une conséquence du changement de liturgie dans les Gaules. Auparavant on conservait dans des tablettes pliables les noms des membres vivants et défunts de la communauté pour les lire durant la messe. Dans la liturgie gallicane cette lecture se faisait à l'offrande des fidèles. Cette oblation cessa avec l'introduction de la liturgie romaine et la récitation des noms fut transférée dans les communautés de clercs séculiers à l'office du chapitre qui faisait suite à prime.

Outre le martyrologe, le manuscrit de Berne contient des homélies, un ouvrage d'Isidoire et quelques lettres, la règle de saint Chrodegang et le capitulaire de Théodulfe, évêque d'Orléans († 821), adressé au clergé de son diocèse. L'ensemble de ces textes forme donc un livre capitulaire. Selon la règle de Chrodegang, au chapitre VIII, les chanoines devaient lire tous les jours au chapitre des extraits d'homélies, de livres édifiants, des extraits de la règle, ainsi que le martyrologe.

Les informations à teneur locales contenues dans ce document sont d'importance. Les fêtes des dédicaces d'églises viennent ainsi enrichir la connaissance ce que nous savons des édifices messins, en particulier concernant la cathédrale et son groupe canonial. Les fêtes des saints

¹³ Ms. de Berne 289 : « XVII kl. Jun. – *Mettis locello cuius vocabulum est Senodochium dedicatio ecclesiae sanctae Mariae* ». Jean de Saint-Arnoul nomme déjà dans sa Vie de Jean de Gorze une église Notre-Dame de l'hôpital, comme lieu de sépulture d'un certain Hamedeus, comte palatin : « *in basilica beatae Mariae, que dicitur ad xenodochium* » (. Le biographe d'Adalbéron II rapporte que cet évêque bâtit une abbaye de Sainte-Marie à la place d'un pauvre petit hôpital consacré à la Vierge et qu'il donna la nouvelle fondation à des religieuses. (cf BOUR, R.-S., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », dans *ASHAL*, 1929, p. 117-120.)

¹⁴ La localisation de ce sanctuaire pose problème. La « porte » sera à identifier comme la porte principale de la ville, Serpenoise.

locaux et des translations, comparées au calendrier liturgique du *Cérémonial*, permettent de voir l'évolution de la liturgie sanctorale de la cathédrale de Metz.

D. La liste stationnale de carême

À la fin du manuscrit messin 268¹⁵, originaire de Metz et conservé à la Bibliothèque nationale de France, l'historien Theodor Klauser a découvert, au folio 153, une liste d'églises messines dans lesquelles l'évêque devait successivement célébrer la messe entre le premier jour du carême, le lendemain du Mercredi des Cendres, jusqu'au samedi, veille de la Quasimodo¹⁶.

Cette liste, dite stationnale, a été, dans un premier temps, datée du IX^e siècle, peut-être sous l'épiscopat de l'évêque Drogon (823-855) du fait que le feuillet était inséré dans un Évangélaire carolingien de la première moitié du IX^e siècle. Theodor Klauser l'a ensuite attribuée au temps de l'évêque Chrodegang (742-766), plus précisément à la décennie 750-760¹⁷. Cette pratique stationnale trouve surtout un écho dans l'organisation de l'année liturgique telle qu'elle était pratiquée à Rome entre le V^e et le VIII^e siècle¹⁸.

Cette liste de stations - c'est-à-dire la célébration de la liturgie, généralement par l'évêque dans les différentes églises d'une même ville, selon un ordre strictement déterminé et fixe – ne constitue par une particularité spécifiquement messine. D'autres églises épiscopales comme Tours ou Auxerre en ont conservé l'usage, pour une période parfois plus antérieure¹⁹. Toutefois le cas messin fournit une liste complète des stations suivies pendant la partie la plus importante de l'année liturgique : le carême et le temps pascal. Les processions épiscopales ne sont pas une nouveauté dans la liturgie de l'Église de Metz (voir le chapitre consacré aux processions),

¹⁵ BnF lat. 268.

¹⁶ KLAUSER, Th., « Un document du IX^e siècle », dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1929, p. 1-14.

¹⁷ À la fin de l'article KLAUSER et BOUR, « Un document du IX^e siècle... », 1929, la note suivante a été ajoutée, alors que l'article était sous presse : « Après, de nouvelles recherches, l'auteur de la première partie de ce travail croit pouvoir faire remonter, avec beaucoup de probabilité, la liste stationnale du ms. 268 jusqu'au pontificat de saint Chrodegang (742-766). ». Cette note renvoie l'article de Th. KLAUSER, « Eine Stationliste der Metzger Kirche aus dem 8. Jahrhundert », *Ephemerides liturgicae*, t. XLIV, 1930. Voir également Michel ANDRIEU, « Th. Klauser et R.S. BOUR, *Un document du IX^e siècle. Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil*, 1929. » dans *Revue des sciences religieuses*, T. X, fascicule 3, 1930, p. 541-543.

¹⁸ SAXER, V., « L'utilisation par la liturgie de l'espace urbain et suburbain : l'exemple de Rome dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge », dans *Actes du XI^e congrès international d'archéologie chrétienne (Lyon, Vienne, Genève et Aoste, 21-28 septembre 1986)*, vol.II, École française de Rome, 1989, p.915-1032, en particulier p.924-930. – CHAVANNE, A., *La liturgie dans la ville de Rome du V^e au VIII^e siècles*, Rome, 1993 (Studia Anselmiana Analecta liturgica), en particulier p. 231-243.

¹⁹ GAILLARD, M., « La présence épiscopale dans la ville du haut Moyen Âge : sanctuaires et processions », dans *Histoire urbaine*, 2004/2, n°10, p. 123-140.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

toutefois le système stationnal figure parmi les usages de l'Église romaine, modèle que l'évêque Chrodegang a étudié lors de ses deux voyages à Rome en 753 et en 765 et a institué dans sa propre cathédrale, à sa communauté de chanoines.

Cette liste stationnale est un document précieux pour l'histoire de la liturgie messine et de ce fait pour notre étude. L'on peut ainsi constater que la prédominance de la liturgie romaine à Metz a fait qu'aucun sanctuaire n'est entré en concurrence avec le groupe cathédral. Il n'existe aucune bipolarité dans l'espace sacré de la cité, à la différence de Tours et d'Auxerre²⁰. Au XII^e siècle, nous verrons que cette pratique n'est plus en usage dans le *Cérémonial*. Sur l'ordre suivi dans les stations quadragésimales, s'il n'est pas possible d'y voir une influence de celui que l'on suivait à Rome, nous pouvons, néanmoins, le rapprocher de celui suivi à Metz aux XI^e-XII^e siècle pour les trois jours de Rogations²¹. La logique topographique domine dans les deux cas. Une juxtaposition de ces deux listes permet de constater le développement des sanctuaires dans les espaces urbains et suburbains à Metz à deux siècles de différence.

²⁰ À Tours, deux lieux de célébration se répartissent les vigiles : la cathédrale et la basilique Saint-Martin. Sous une autre forme, à Auxerre, dans le règlement liturgique d'Aunarius, on constate que l'évêque prend soin d'affirmer la prédominance de la cathédrale sur les monastères influents comme Saint-Germain ou Saint-Amâtre.

²¹ Annexe III – Fig. 4.

II. Des manuscrits messins antérieurs et contemporains du *Cérémonial*.

A. Le *Sacramentaire de Drogon* (milieu IX^e siècle)

Le manuscrit latin 9428 de la Bibliothèque nationale à Paris, connu sous le nom de *Sacramentaire* de Drogon, était autrefois un des joyaux du Trésor de la cathédrale de Metz¹. Il a été commandé par l'évêque de Metz, Drogon (823-855), dernier des fils de Charlemagne. Réalisé à Metz entre 854 et 855, le texte est celui d'un sacramentaire grégorien, avec de nombreuses additions gallicanes. C'est le livre essentiel pour la célébration de la messe. Il contient l'ensemble des oraisons dont a besoin le célébrant pour chaque jour de l'année liturgique.

Le manuscrit témoigne, tant dans son texte que dans ses illustrations, de la poursuite des pratiques liturgiques romaines, imposées au VIII^e siècle par saint Chrodegang. Il est dans l'ensemble une copie d'un texte grégorien. Les seules particularités intéressantes qu'il présente sont les fêtes de saint Arnoul, évêque de Metz, l'ancêtre de la dynastie carolingienne (16 août), de saint Gorgon (9 septembre), l'omission au canon du *Memento* des morts (ajouté par une main postérieure), les bénédictions gallicanes dites par le célébrant avant la communion à certaines fêtes². Cet usage s'est encore conservé longtemps à Metz³.

Plus importantes que le texte sont, du point de vue liturgique et artistique, les illustrations qui ornent un grand nombre d'initiales et surtout les neuf scènes en ivoires sculptées sur les deux plats de reliure. Au plat supérieur, sont représentés des actes liturgiques, liés à la fonction épiscopale : consécration des saintes huiles, d'une église, des fonts baptismaux, confirmation, ordination. Au plat inférieur, figurent neuf moments de la messe selon la liturgie romaine, pratiquée dans la cathédrale de Metz. Ces représentations sont importantes pour la connaissance

¹ Ms. Paris, BnF, lat. 9428 - KÖHLER, W., *Die karolingische Miniaturen*, Berlin, t. III, 2, p. 143 – 162 ; KÖHLER W. et MÜTHERICH F., *Drogo-Sakramentar, ms. lat. 9428, Bibliothèque Nationale, Paris*, (fac-similé), Graz, 1974, 2 vol.

² Le pape Zacharie, dans une lettre adressée à saint Boniface en 751, avait sévèrement condamné « ces bénédictions que font les *Galli*... qui ne reposent pas sur la tradition des apôtres et n'ont d'autre fondement que la vaine gloire de ceux qui les emploient » [cf DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 5^e édition, Paris, 1925, p. 106]

³ Un manuscrit du XIII^e siècle n°335 de la Bibliothèque de Metz, contient le texte de ces bénédictions pour tous les dimanches et fêtes de l'année. Au XIV^e siècle, on en retrouve encore quelques-unes dans le *Pontifical* de Metz, écrit pour l'évêque Renaud de Bar (1302-1316), publié par Dervick, Londres, 1902.

des rites liturgiques pratiqués mais également pour saisir avec précision l'aménagement de l'espace presbytéral voulu par saint Chrodegang et décrit par Paul Diacre vers 783 – 786⁴.

À partir du XI^e siècle, les documents liturgiques, qui nous font connaître le caractère et l'intensité de la vie liturgique dont la cathédrale est le foyer, ne manquent pas.

B. Le *Pontifical* (ms 334) du XI^e siècle

Le manuscrit 334 de la Bibliothèque municipale de Metz est un in-quarto de 178 folios en parchemin. L'écriture est du XI^e siècle, en lettres rondes capétiennes et carolines mélangées. Il manque le début du manuscrit. La note fixée sur sa couverture le décrit ainsi : « *Pontificale initio mutilum decimo saeculo caractere rotundo capetiano mixto carolino scripto* ». J.-B. Pelt suppose que cette description est de la main de Dom Maugérard lorsqu'il dressa, en 1765, le catalogue de la bibliothèque de la cathédrale⁵. A. Prost ajoute que la mutilation du manuscrit a été faite avant la pose de la reliure « aux ais de bois recouverts de basane » au XV^e ou XVI^e siècle⁶.

L'analyse très détaillée que Dom Maugérard donne de ce manuscrit montre qu'il le considère comme l'un de nos plus précieux monuments liturgiques. Il désigne ce manuscrit comme un « Cérémonial du X^e siècle » (B5) qu'il décrit ainsi : « ayant appartenu depuis trois ou quatre cents ans à la cathédrale, serait [...] digne de toute attention par la singularité des usages qu'il mentionne, sans qu'on puisse décider cependant pour quelle église il a été fait. »⁷

Aucune indication n'est donnée quant à sa provenance. Inscrite sur le dernier feuillet du manuscrit (folio 178^r), une note de la fin du XV^e siècle atteste que le *Pontifical* a été à l'usage de Jacques d'Yvoy, religieux augustin, évêque *in partibus* de Nicopolis, en Palestine, et suffragant (évêque-auxiliaire) de l'évêque de Toul (1478) puis de Metz (1484). Il est décédé le

⁴ *Liber de episcopis mettensibus*, M.G.H. SS., t. II, p. 267-268.

⁵ J.-B. Pelt en a édité le *Pontifical* ms. 334 dans son ouvrage *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e – XIII^e siècle)*, Metz, 1937, p. 161 – 212.

⁶ PROST, A., Notice sur la collection des manuscrits de la bibliothèque de Metz, Paris, 1877.

⁷ QUICHERAT, J., *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1779, t. V, p. XLIII.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

10 octobre 1497⁸. À sa mort, le volume a été « racheté » par Jean Noël (1482-1512), cerchier⁹ de la cathédrale de Metz, pour la somme d'un franc¹⁰.

Le texte n'a pas de caractère spécifiquement messin. Il s'agit d'un exemplaire très allégé du pontifical romano-germanique dont le prototype fut compilé à Saint-Alban de Mayence, vers l'année 965. Victor Leroquais n'attribue pas ce pontifical à la ville de Metz mais à celle de Constance¹¹. Pour preuves, il s'appuie sur la notation neumatique qu'il identifie comme celle de Saint-Gall et non de Metz. De plus, les litanies mentionnent plusieurs saints martyrs d'origine germanique, particulièrement honorés à Constance : saint Pélage, martyr et patron de la ville (28 août), saint Rémi (1 octobre), saint Ulrich (4 juillet)¹², sainte Afre (7 août au lieu du 5 août)¹³ etc.

À deux reprises, le *Cérémonial* de la cathédrale fait référence à un « *Ordinarius episcopi* » (aux fol. 71^v et 72)¹⁴. Pour V. Leroquais, rien ne prouve qu'il s'agisse de ce pontifical (ms. 334) du XI^e siècle, comme le suppose J.-B. Pelt en introduction de l'édition de ce texte. Le *Cérémonial* du XII^e siècle se référerait davantage à un autre pontifical, plus contemporain, le manuscrit latin 1223 de la Bibliothèque nationale¹⁵. Ce dernier pontifical est destiné à la cathédrale de Metz comme l'indiquent clairement l'interrogatoire de l'abbé (fol. 106) et celui de l'évêque (fol. 139). Il ne serait pas daté du XV^e siècle, comme l'affirme le Catalogue de 1744¹⁶. L'écriture dénote le XIII^e siècle. V. Leroquais, datant le *Cérémonial* de la cathédrale également du XIII^e siècle, propose que le choix des liturgistes se tourne davantage vers un manuscrit contemporain, plus

⁸ DORVAUX, N., « Liste des évêques suffragants de Metz », dans *Revue ecclésiastique de Metz*, 1921, p. 232-233)

⁹ Le cerchier est une sorte de surveillant général. Voir chapitre sur les officiers du chapitre.

¹⁰ ANDRIEU, M., *Les ordines Romani du haut Moyen Age. Les manuscrits*, t. I, Louvain, 1931, p. 166 – 170 : *Redemptus est hic liber precio unius franci per me Iohannem [Natalis], circatorem ecclesiae Mentesis. Expositus publice venditioni per factores R. [reverendi] patris domini Iacobi de Yvodio, ordinis Sancti Augustini, suffraganei Metensis.*

¹¹ LEROQUAIS, V., « 70 - Pontifical de Constance. XI^e siècle, milieu ou 2^e moitié, Metz », dans *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1931, t. I, p. 214 – 223.

¹² Saint Ulrich était évêque d'Augsbourg. Il fut canonisé en 993 par le pape Jean V. Il est le premier à avoir été canonisé par Rome. Sa fête apparaît uniquement au calendrier du *Cérémonial* du XII^e siècle, [PELT, J.-B. (éd.), p. 242].

¹³ Afre est une sainte martyre du IV^e siècle, patronne d'Augsbourg avec saint Ulrich. Elle fut canonisée en 1064 et commémorée le 5 août. Cette sainte était honorée dans l'abbaye Saint-Arnoul, le 5 août (ODERMATT, A. (éd.), *Der liber ordinarius des Abtei St. Arnulf vor Metz*, Freiburg, 1987, p. 318).

¹⁴ *Cérémonial*, PELT, (éd.), p. 345 – 346 : « *sicut scriptum est in ordinario episcopi* », « *In ordinario vero episcopi precipitur cantari...* »

¹⁵ LEROQUAIS, V., *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1931, t. I, p. 214 – 223.

¹⁶ BIGNON, J.-P. (abbé), *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae parisiensis*, t.III, p.96. Repris par DEWICK, E.S. ; *The Metz Pontifical*, 1902, p.XII.

que vers un pontifical vieux de deux siècles. De plus, il relève de fortes divergences entre le *Cérémonial* et le *Pontifical* du XI^e siècle, notamment le Jeudi saint¹⁷.

Malgré cette controverse sur l'identification exacte du pontifical désigné dans le *Cérémonial* du XII^e siècle, le manuscrit ms 334 est important pour notre étude liturgique. Étant destiné au seul usage de l'évêque, il nous permet de constater que la liturgie épiscopale pratiquée dans la cathédrale n'est plus la liturgie carolingienne de l'époque de Chrodegang mais bien une liturgie du X^e siècle, selon le Pontifical romano-germanique.

C. Le *Processionnal* ou *Lectionnaire* (ms 329) du XI^e siècle

Petit in-quarto, sur vélin, le *Processionnal* à l'usage de Metz compte 52 folios. Aujourd'hui détruit dans les mêmes circonstances que le *Cérémonial*, il renfermait les prières, leçons lues et les chants qui étaient exécutés pendant la procession des Rogations. J.-B. Pelt a publié le texte du manuscrit dans ses *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e – XIII^e siècle)*¹⁸.

La date en a été diversement fixée. Dom Maugérard en attribue la composition au X^e siècle¹⁹. M. Jules Quicherat, dans son grand *catalogue des manuscrits des bibliothèques de France*, lui assigne le début du XIII^e siècle²⁰. Sur la base des caractères paléographiques et de comparaisons avec d'autres manuscrits datés, J.-B. Pelt propose avec plus de vraisemblance le XI^e siècle²¹. La présence d'une notation neumatique sans clef et sans ligne ne permet pas de dater le manuscrit après la réforme introduite par Guy d'Arezzo (mort vers 1050), qui a fait abandonner ce premier type de notation. On sait que la nouvelle notation fut adoptée très rapidement, non seulement en Italie mais aussi au-delà des Alpes, notamment en Allemagne, à Reichenau, ou en Belgique dès le XII^e siècle. Enfin, l'absence de références aux fondations d'églises faites à

¹⁷ Leroquais a également comparé le Pontifical du XIII^e siècle (ms.1223) avec le Pontifical de Renaud de Bar (1302-1316) édité par E. S. Dewick. Il constate que la liturgie de ce dernier est beaucoup plus développée que celle du manuscrit de la Bibliothèque nationale. Il propose donc de voir dans le manuscrit ms. 1223 le plus ancien témoin du pontifical messin.

¹⁸ « *Processionnal* du XI^e siècle (ms. 329) », PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e – XIII^e siècles)*, Metz, 1937, p.139-160.

¹⁹ Dans l'inventaire qu'il fit en 1765 de la bibliothèque de la cathédrale de Metz. (PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz, Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210-1790)*, Metz, 1930, p. 303, n°25.

²⁰ QUICHERAT, J., *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t.V, n° 329, p. 141 : « Petit in-quarto sur vélin – *Lectionarium ecclesiae Metensis* – Commencement du XIII^e. De la cathédrale de Metz. En fort mauvais état ; incomplet. Sur le premier feuillet, sont transcrites les formules sacramentelles des chanoines et des évêques de Metz à leur réception. »

²¹ PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e – XIII^e siècle)*, Metz, 1937, p. 139.

Metz au XII^e siècle, Saint-Thiébauld (vers 1160) et Sainte-Marie-aux-Champs (vers 1125), laisse à penser que le texte a été rédigé probablement au début du XI^e siècle.

III. Les autres cérémoniaux de la cathédrale

A. Le *Liber ordinarius* de 1551.

Entre 1842 et 1854, le Baron de Salis, bibliophile averti, a acheté des manuscrits à Liège, Londres, Lille, aux ventes de Saibante et de Giantilippi de Vérone²², etc... Dans son cabinet, on relève ainsi parmi les 118 manuscrits légués à la ville de Metz par décision testamentaire de son épouse en 1892, une dizaine de documents intéressant l'histoire régionale, parmi lesquels un exemplaire du « petit cartulaire » de l'abbaye Saint-Arnoul²³, un *Liber ordinarius* de Saint-Epvre de Toul et un autre de la cathédrale de Metz de 1551²⁴. Ce manuscrit figure bien dans le catalogue des achats du baron, cependant il est absent des manuscrits remis au moment du lègue à la bibliothèque municipale à la fin du XIX^e siècle. Il pourrait avoir été revendu auparavant. Nous ne conservons aucune trace de ce *Liber ordinarius*, ni aucune description.

²² Une partie des manuscrits du cabinet du Baron de Salis vient de la collection Giantilippi de Vérone vendue à Paris le 23 janvier 1843 et les jours suivants. Le catalogue de cette collection était constitué, entre autres, de manuscrits hébreux, grecs et latin (462 numéros).

²³ Le Ms. 1225 de la Bibliothèque municipale de Metz était un exemplaire du « petit cartulaire » de l'abbaye Saint-Arnoul, légué par le baron de Salis (ms. 76 de la collection de Salis). Il a brûlé en 1944.

²⁴ Voir BM Metz, 1448 & 1449. « Supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz (Collection Salis) », dans *Le Bibliographe moderne*, t. VII (1903), p. 401-406. Le baron de Salis avait lui-même rédigé un inventaire de sa collection de manuscrits, que F.-X. Kraus publia dans « *Horae Metenses*. I : Die Handschriften des Freiherrn Louis Numa de Salis », dans *Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Heft LXIX, Bonn, 1880, p. 72-82. Court inventaire dans DELISLE, Léopold, « Les manuscrits du baron de Salis », dans *La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LV, 1894, p. 560. WAGNER, P.-E., « Les manuscrits de la bibliothèque de Metz, origines et constitution des fonds », dans *Metz enluminée. Autour de la bible de Charles le Chauve. Trésors manuscrits des églises messines*, Metz, 1989, p. 106.

B. Le Cérémonial de l'Église Cathédrale de Metz, renouvelé par Messieurs les vénérables Princier, Doyen, chanoines et chapitre de ladite Église, en l'année 1694.

Le 19 mai 1669, apparaît dans les registres capitulaires cette mention :

« Et d'autant que le rituel de l'église, qui estoit du passé dans la sacristie, a été soustrait et perdu depuis quelques années en ça : ce qui est cause que plusieurs personnes ignorent ce qu'ils sont obligés de faire, messieurs ont donné charge et commission aux sieurs trésorier, escolastre et Labriet d'en composer un autre qui soit conforme aultant qu'ils pourront à celui qui est perdu, et à ce qu'ils ont veu pratiquer dans l'église, pour après ledit rituel parfaict et recogneu aux chapitres annaulx de l'année prochaine estre mis en lumière. e qui ont soustrait ou qui détiennent ledit rituel ancien. – Lunae, X maii 1660. »²⁵

Dans son ouvrage, J. Lelong accompagne la notice du *Cérémonial* de 1694 de cette précision sur les motivations pour sa rédaction : « Ce chapitre ayant reçu au commencement du dix-septième Siècle le Bréviaire & le Missel Romain, mais voulant toujours suivre son ancien Cérémonial, s'aperçut que cela répandoit du désordre & de la confusion dans les exercices du Chœur. C'est ve qui le détermina à refondre son ancien Cérémonial, pour le faire cadrer avec le Rit Romain. »²⁶

Ce nouveau Cérémonial est dû en partie à Bossuet. Il fut imprimé en 1697 « A Metz chès la veuve François Bouchard, Imprimeur et marchande libraire ruë de la vieille Tappe, vis-à-vis la Croix de Fer, à la Bible d'or ». Le titre complet est « *Ceremonial de l'Eglise cathedrale de Metz, renouvelé par Messieurs les Vénérables Princier, Doyen, Chanoines et Chapitre de ladite Eglise, en l'année 1694. Approuvé et autorisé par Monseigneur l'Archevêque d'Ambrun, Evêque de Metz.* »²⁷. Ce cérémonial semble avoir été rejeté et par conséquent ne jamais avoir été utilisé pour la pratique religieuse²⁸.

²⁵ PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210-1790)*, Metz, 1937, n°816, « 1660, 19 Mai – Confection d'un nouveau rituel », p. 210 ; n°830 « 1668, 9 juin. – Le nouveau Cérémonial devra régler les honneurs à rendre aux personnes de qualité », p. 214.

²⁶ LELONG, J., *Le Catalogue des Ouvrages, imprimés & manuscrits qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport*, Paris, 1768, t. I, p. 353, n° 5372.

²⁷ Cinq exemplaires du cérémonial sont conservés à la Bibliothèque Municipale de Metz sous les cotes E 79 ; E 82 ; LSB 12 ; TH7 et Mutelet 688.

²⁸ L'exemplaire du fonds Mutelet comporte des ajouts qui précisent les circonstances de la réception du nouveau cérémonial (qui sera apparemment rejeté). L'exemplaire de la bibliothèque diocésaine est accompagné de plusieurs textes officiels et notes de lecture apportées par le bibliothécaire du Séminaire.

Chapitre 3 - Le texte

Le titre inscrit sur le manuscrit : « *Liber de ordinatione de officio totius anni in ecclesia Metensi* »²⁹, ne permet pas de déterminer explicitement le contenu exact du texte, ni sa destination. Les termes employés ont une valeur trop générale pour imposer la typologie du document. Ce manque de précision a alors entraîné diverses interprétations. Ainsi, tantôt défini comme un rituel, par l'auteur de la note XVII^e siècle inscrite sur le premier feuillet du manuscrit : « *Ritus redivivi insignis Ecclesiae Metensis* »³⁰, ou comme un « *Ordinaire* » ou un « *Ancien* » - « *Antique Cérémonial de la cathédrale* », par les Bénédictins auteurs de l'*Histoire de Metz*³¹, ce texte présente la difficulté de ne pas se laisser classer dans un type bien défini d'ouvrage liturgique. C'est finalement à l'interprétation de son contenu que s'est imposé le terme de *Cérémonial*.

I. Le contenu

Le *Cérémonial* de la cathédrale de Metz suit le plan des sacramentaires de type grégorien où sont confondus dans le cours de l'année liturgique les offices du temporel et du sanctoral. L'année liturgique commence par l'Avent ; entre l'Épiphanie et la Septuagésime se succèdent les fêtes des saints des mois de janvier, février et mars ; entre Pâques et Pentecôte, les fêtes des saints d'avril et mai ; et après Pentecôte, celles des autres mois de l'année. À partir du XIII^e siècle, les fêtes des saints occupant une place de plus en plus grande dans l'année liturgique³², on choisit donc de séparer temporel et sanctoral, parfois dans deux volumes distincts.

Le cœur du texte est l'office divin et la messe. L'ordre des heures canonicales quotidiennes est respecté. La messe est insérée à la place occupée par sa célébration dans la journée canoniale, entre les heures de l'office. Pour chaque célébration, sont données les indications, uniquement

²⁹ Nous ne pouvons plus savoir où ce titre « *Liber de ordinatione de officio totius anni in ecclesia Metensi* » était inscrit sur le manuscrit. Les auteurs qui nous le donnent n'indiquent malheureusement rien à ce sujet.

³⁰ « Ce rituel retrouvé appartient à l'insigne Église de Metz »

³¹ FRANCOIS, J., TABOUILLOT, N., *Histoire de Metz par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne*, Metz, 1775. Les Bénédictins l'appellent tantôt *Cérémonial* (t. I, p. 20, 505), tantôt *Ordinaire* (t. I, p. 489, 503, 507, 508), ou encore *Ancien Cérémonial de la Cathédrale* (t. II, p. 99, note a)

³² Le sanctoral s'enrichit du calendrier de l'Église romaine hérité du *Sacramentaire* grégorien, de celui du Gélisien du VIII^e siècle, avec la prolongation de certaines fêtes par une octave. À cela s'ajoutent les célébrations propres à chaque église.

l'*incipit* des *preces* (textes, chants, prières) proclamées ou chantées³³. Toutefois, il ne s'agit pas, comme dans les tonaires, les bréviaires ou les missels, de listes d'*incipit*. Chaque pièce tient la place à laquelle elle doit être chantée ou récitée. Elles sont intercalées entre les rubriques, qui fournissent les règles nécessaires à la pratique liturgique. Ces rubriques sont consacrées aux instructions et prescriptions cérémonielles concernant la manière d'accomplir les fonctions du culte : elles déterminent aussi bien la distribution des actions que l'espace dans lequel elles sont exécutées ainsi que les différents participants, sans se limiter aux seuls ministres du culte. Le *Cérémonial* prévoit ainsi tout le déroulement des offices, la qualité, le nombre et le rôle des « officiers » intervenants, leurs vêtements, gestes, attitudes et déplacements, ainsi que le mobilier liturgique.

À quelques exceptions près, le *Cérémonial* ne comporte pas d'annotations musicales. Il donne en revanche les observances relatives à la pratique du chant (moments d'interventions, emplacement et orientation de l'exécutant ou du chœur, intensité de l'interprétation du chant ...).

II. Cérémonial, ordinaire ou pontifical ?

Aujourd'hui, le terme de « *Cérémonial* » est unanimement utilisé par les historiens de la ville de Metz pour désigner ce document du XII^e siècle. Or, le type même du cérémonial n'apparaît véritablement qu'au XV^e siècle³⁴. Auparavant, sa définition est floue relevant aussi bien de l'ordinaire que du coutumier. Un rapide retour sur la définition du contenu du texte messin, en regard avec les différents types de livres liturgiques connus, permettrait de le redéfinir, ou du moins de justifier sa singularité.

³³ Il est intéressant de souligner qu'à certaines occasions les prières sont retranscrites en entier, comme si le livre était celui que l'on emportait lorsque la communauté des chanoines faisait station.

³⁴ Le genre du cérémonial naît véritablement avec la publication en 1600 du *Caeremoniale episcoporum*.

A. Éléments de définition

Jean-Yves Hameline commence son article sur les « Cérémonies, cérémonial, cérémoniaux dans la catholicité post-tridentine » en définissant le cérémonial comme l'« ensemble des prescriptions relatives à la forme extérieure des actions et des fonctions du culte divin »³⁵. Par cette définition élargie, l'auteur laisse planer la possible confusion entre le cérémonial et le rituel. Ces deux termes désignant un champ d'actions cultuelles assez large, sans vraiment préciser leur vraie nature.

Aimé-Georges Martimort précise davantage la fonction du cérémonial comme « un livre qui décrit avec plus de précisions que l'ordinaire le déroulement des rites tout au long de l'année liturgique et dans les circonstances exceptionnelles de la vie conventuelle, le rôle qu'y jouent chacun des acteurs avec leurs vêtements, leurs gestes, leurs attitudes, les déplacements qu'ils doivent effectuer, l'ordre des processions et des cortèges, les cérémonies. Mais à la différence des ordinaires, le cérémonial ne détermine pas les lectures, prières et chants qui, au long des jours, incombent à ces divers acteurs et à l'ensemble de la communauté canoniale ou monastique. C'est cette absence d'indication des textes qui caractérise surtout le cérémonial, ce qui suppose donc que l'on possède par ailleurs un ordinaire ou bien que les livres liturgiques que l'on utilise donnent ces textes à la suite et *in extenso*, sans que l'on ait à les rechercher³⁶ ».

L'approche de A.-G. Martimort est intéressante pour notre propos car il définit le type du cérémonial par rapport et en opposition à ce qui fait celui de l'ordinaire. De fait, si l'ordinaire peut contenir la description de cérémonies, sa priorité est de fournir l'*incipit* des textes (oraisons, chants et lectures) pour tout ou une partie des offices, messes et processions de l'année. L'ordinaire pallie ainsi les difficultés naissant au XII^e siècle de la multiplicité des livres liturgiques dans un chapitre. Il répond à un souci de codification des usages liturgiques réguliers ou séculiers. Il est d'un usage essentiellement local : pour une cathédrale, un monastère ou un ordre... ce qui le différencie des *Ordines* qui décrivent des rites plus ou moins romains destinés à être adoptés partout.

³⁵ HAMELINE, J.-Y., « Introduction. Cérémonies, cérémonial, cérémoniaux dans la catholicité post-tridentine », dans DAVY-RIGAUX, C. (dir.), *Les cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne. Une littérature de codification des rites liturgiques*, Brepols, 2009, p. 13-42.

³⁶ MARTIMORT, A.-G., *Les « Ordines », les ordinaires et les cérémoniaux*, Turnhout, Brepols, 1991 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, fasc.56), p. 89.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Le cérémonial pour sa part est un texte descriptif et prescriptif qui s'attache principalement, voire exclusivement, à décrire l'action de chacun des rites, sorte de livre de rubriques détaillées n'intervenant pas comme « acteur » de la liturgie elle-même. Il constitue une sorte d'aboutissement de l'évolution typologique des ordinaires qui se fait vers les XV^e et XVI^e siècles. À cette époque, le faste des rites, dont l'origine s'inspire des pratiques de la liturgie romaine, exige une organisation importante du point de vue matériel et humain. Sont alors consignées dans le cérémonial les particularités du protocole pour l'exécution effective de la liturgie³⁷.

Par conséquent, en dehors de l'aspect chronologique de l'apparition de ces deux types de livres, la différenciation réside dans l'utilisation matérielle du livre au cœur de la pratique liturgique. L'ordinaire est un guide pour l'ensemble de l'année, reprenant les informations essentielles, sous forme réduite (*incipit*) permettant le bon ordonnancement de la liturgie. Le cérémonial est un « manuel précis et complet » répertoriant chaque rite, cérémonie dans ses moindres détails.

B. L'ambiguïté du texte messin

L'ambiguïté du texte messin vient de la complexité de son contenu et de sa destination, mis en rapport avec sa haute datation.

La liturgie qui y est décrite met tout d'abord en présence une communauté de chanoines et un évêque. De ce fait, deux liturgies sont consignées dans le même texte. La liturgie canoniale avec le descriptif des différentes heures de l'office (chants, lectures, prières), la lecture du chapitre, que l'on retrouve habituellement contenues dans un type de livre destiné à organiser la vie liturgique de la communauté : ordinaire ou coutumier (qui décrit les coutumes). Mêlée à celle-ci, nous avons la liturgie épiscopale avec les cérémonies relevant de cette fonction : baptême, consécrations, bénédictions... ces rites et sacrements étant rassemblés traditionnellement dans un pontifical ou un sacramentaire.

De plus, le texte messin ne donne pas uniquement les *incipit* des pièces liturgiques comme un ordinaire, mais il pousse le souci du détail à toute l'organisation des cérémonies et la mise en pratique de la liturgie sur l'ensemble de l'année. En plus des chants et des prières, il donne des

³⁷ PALAZZO, Eric, *Le Moyen Age. Histoire des livres liturgiques. Des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993, p. 239-240.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

informations sur les acteurs de la liturgie, leur vêtement, leur place à occuper pour l'exécution des pièces, la manière de les interpréter ; la manière dont ils doivent venir à cet emplacement et en repartir ; les inclinaisons, les gestes, les objets et les luminaires nécessaires... Rien n'est laissé sans précision. Les détails sont nombreux.

La liturgie ainsi détaillée est célébrée dans la cathédrale de Metz mais aussi dans les différentes églises du groupe canonial. Le texte est par conséquent destiné à organiser les différents espaces liturgiques. Il prend également en considération ce qui est célébré par les chanoines et l'évêque à l'extérieur de l'enclos canonial, dans les églises stations comme dans l'espace urbain. Cette liturgie urbaine est habituellement contenue dans un processional. Ici elle est intégrée au texte. Elle est une nouvelle fois décrite avec une grande précision. Il est par conséquent possible de connaître, à la lecture du texte, la topographie de la ville, la liste des églises existantes et, à travers les litanies, les reliques honorées dans ces établissements.

En conclusion, le texte messin du XII^e siècle est consacré à la description des *caeremoniae*, c'est-à-dire aux actions extérieures du culte, de la communauté de la cathédrale, de son chef, l'évêque et de ses clercs, les chanoines. Son objectif est d'ordonner, de clarifier et de synthétiser la pratique cérémonielle, les actions cultuelles, à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe canonial. L'étendue des informations contenues dans ce texte empêche de le placer dans une catégorie précise d'ouvrage. Il est précurseur de ce que contiendra plus tard le Cérémonial de la Curie romaine au XV^e siècle, avec la description de tous les rites et fastes papaux.

La typologie du document messin est à considérer comme une particularité locale. Sa constitution ne peut entrer dans une catégorie prédéfinie de livres liturgiques.

III. L'objectif du texte

Le document messin est destiné à organiser la liturgie de la communauté vivant au sein du groupe cathédral, d'où les éléments canoniaux et épiscopaux qui y sont mêlés. Il ne semble pas avoir été rédigé en vue de constituer un modèle à imiter dans les églises du diocèse, la liturgie étant trop empreinte d'éléments spécifiques au quartier canonial. Il n'est, non plus, pas le reflet des décisions épiscopales, comme ce sera le cas de certains ordinaires cathédraux au XIII^e siècle³⁸. Ici, l'agencement du texte n'est pas fondé sur l'exemplarité des cérémonies décrites. Les informations cérémonielles n'ont en aucun cas valeur générale, elles sont au contraire fortement marquées par les traditions propres à l'histoire du lieu et de la communauté qui y réside. L'exemple de Metz est ainsi caractéristique, peut-être en raison de la mise en place précoce sous Chrodegang d'une communauté canoniale à caractère monastique.

Le *Cérémonial* de la cathédrale n'est pas un livre destiné à l'usage du célébrant. Les *preces* (oraisons, bénédictions, chants) et les *lectiones* ne sont signalées que par leur *incipit*. La fonction de ce texte liturgique usuel est de servir au maître de cérémonie, au grand cérémoniaire. Rassemblant, selon l'ordre de l'année liturgique, les pièces liturgiques et les diverses informations pratiques, il permettait ainsi d'éviter d'avoir recours à plusieurs livres. C'est un complément indispensable aux livres liturgiques *stricto sensu*. Le *Cérémonial* de la cathédrale de Metz est la synthèse, le guide de l'ensemble des actes culturels pratiqués dans la cathédrale et au sein du groupe canonial à l'usage de ces clercs.

Notre texte peut être considéré comme un cérémonial mémoriel. Une des caractéristiques du type du cérémonial au XV^e siècle, qui motive son élaboration, est la défense des particularismes liturgiques locaux, ce qui est perceptible dans le respect marqué des commentaires à l'égard des antiques coutumes et dans le souci de les perpétuer. Le type du cérémonial est une sorte de reconnaissance de ces usages, avec le désir de remettre de l'ordre et de faire prévaloir l'idée d'une unité autour de la cathédrale. Il serait l'affirmation d'une identité rituelle fondée sur l'héritage dont la cathédrale est la garante et la protectrice. C'est dans ce sens qu'agit le promoteur du *Cérémonial* de la cathédrale de 1694. Il rappelle en préambule la dignité de

³⁸ Un cérémonial est bien souvent, au XIII^e siècle, le témoignage des décisions épiscopales. Ainsi par exemple à la suite du concile de Tarragone (1242), des synodes d'Angers (1261), de Liège (1287), ou encore des constitutions synodales de Guillaume Durand I^{er} de Mende (entre 1292 et 1295), de nouveaux cérémoniaux ont été rédigés en vue de servir à tout un diocèse ou plus.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

l'Église locale, depuis sa fondation qu'il fait remonter à l'an 47 par saint Clément en personne, avant d'expliquer un peu plus loin qu'il a voulu « conserver l'honneur » de celle-ci « en conservant les précieux restes de son antiquité » par « un nouveau recueil de toutes les cérémonies [...] ainsi qu'elles s'y pratiquent de temps immémorial ».

Le *Cérémonial* messin est ainsi conçu dans cette même perspective mémorielle. Le copiste qui a été chargé de recopier le manuscrit du XII^e siècle, l'a fait dans cet esprit, comme nous l'avons vu précédemment. Il a pris soin de souligner les antiques pratiques liturgiques et de signaler les changements opérés. Cela est perceptible dans le respect de l'organisation passée du groupe canonial comme dans le détail des aménagements du chœur selon Rome, hérités du temps de Chrodegang. Certes, nous le verrons, la pratique liturgique décrite dans le *Cérémonial* est le reflet de la réforme du pontifical romano-germanique, mais elle continue à s'inscrire dans un espace architectural éclaté, non conforme à ce qui se faisait au XII^e siècle, où l'on assiste à un centrage dans un seul et même édifice. Cette volonté de transmettre un héritage apparaît d'autant plus fortement dans le cas de la copie du *Cérémonial* au XIII^e siècle qu'elle s'est faite à l'aube des grands changements architecturaux qui allaient transformer la physionomie du groupe canonial. Ces différents indices pourraient laisser penser que cette forte dimension mémorielle du *Cérémonial* primerait sur son utilisation pratique au quotidien. Le manuscrit ayant été détruit, il est malheureusement impossible de constater son état matériel et de vérifier dans quelle mesure il fut utilisé.

Chapitre 4. Le *Cérémonial*, son importance pour l'histoire, l'architecture et la liturgie

L'histoire de la cathédrale de Metz a été écrite à de nombreuses reprises. Au XIX^e siècle, Dom Tabouillot, dom Dieudonné, Dupré de Geneste, ont laissé sur le groupe cathédral des renseignements d'autant plus précieux qu'ils avaient sous les yeux des monuments aujourd'hui disparus. Mais l'intérêt historique du *Cérémonial* ne fut pas immédiatement reconnu. Le manuscrit n'ayant pas de valeur artistique par manque d'ornementation enluminée, son seul intérêt résultant de son caractère liturgique, il fut plus ou moins négligé. Il ne fut alors utilisé que comme source d'histoire locale et ponctuellement pour les données concernant des édifices disparus. J.B. Pelt a certes publié le manuscrit mais son étude sur le plan liturgique est restée embryonnaire.

I. Le *Cérémonial* de la cathédrale, source d'histoire locale pour les érudits

Les références au *Cérémonial*, directes ou indirectes, apparaissent de manière récurrente dans les écrits des historiens et érudits de la ville de Metz. La précision avec laquelle sont décrits les rites (faits et gestes) lui donne la valeur d'une chronique messine. De fait, le *Cérémonial* corrobore des pratiques locales, évoquées par d'autres sources, et apparaît comme une intéressante source d'informations pour l'histoire de la cité. À travers le texte, la topographie de la ville se dessine grâce aux églises et aux abbayes qui y sont mentionnées, ainsi qu'aux coutumes et traditions locales qui y sont décrites. C'est sous cet aspect, qu'il est largement cité par les Bénédictins Dom Jean François et Dom Nicolas Trabouillot, dans leur *Histoire de Metz par des religieux bénédictins de la congrégation de Sainte-Vanne, membres de l'Académie royale des sciences et des arts de la même ville*, en six volumes parus de 1769 à 1790³⁹. L'objet de cet ouvrage est de présenter une histoire continue de la ville de Metz. Leur documentation, rassemblée dans des « preuves » est d'une grande richesse. À ce titre, le *Cérémonial* est étudié comme une source historique pour l'histoire religieuse à Metz.

³⁹ FRANCOIS, J., TABOUILLOT, N., *Histoire de Metz par les religieux bénédictins de la congrégation de Sainte-Vanne*, Metz, 1775.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Au XIX^e siècle, avec la renaissance du goût pour l'art gothique, des travaux ont été consacrés à l'histoire de la cathédrale de Metz, dans lesquels on constate l'utilisation des données architecturales du *Cérémonial*. Dans son *Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz, des églises adjacentes et collégiales*⁴⁰, Émil Bégin (1802-1888) consacre pour la première fois une étude globale à Saint-Étienne. Après avoir évoquer les différents édifices qui se succédèrent à cet emplacement, l'auteur décrit la cathédrale gothique, son architecture, ses vitraux, ses cloches, son trésor et ses tombeaux. Il s'intéresse également au cloître, à ses chapelles et aux bâtiments attenants. L'auteur ne cite pas directement le « *Cérémonial* de l'an 1105 », comme il le nomme, mais il y a recours à plusieurs reprises pour étayer son propos. Il va même jusqu'à exagérer les informations contenues dans le texte liturgique⁴¹. Ce bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de France tente certes la première étude de la cathédrale de Metz, néanmoins sa vision du bâtiment et de son histoire est bien suspecte. En bon romantique, Bégin refuse la « nomenclature des noms et des dates » pour s'attacher au symbolisme du monument, considéré comme un livre. Dans ses hypothèses, la part entre la vérité et la pure imagination est souvent difficile à établir. L'auteur ne donne presque jamais de références et les rares qu'il donne sont peu précises, pour ne pas dire inexactes. Son argumentaire est, de ce fait, très difficile à vérifier. En outre, lorsque que les sources viennent à manquer, il n'hésite pas à créer des faux. Prenons pour exemple le dessin de la cathédrale de Chrodegang qu'il dit avoir retrouvé aux archives, dans un cartulaire du XIV^e siècle. Outre le fait que l'édifice carolingien ou antérieur ait disparu autour de l'an mil, le style du dessin même prouve la falsification. Aucune représentation antérieure au XV^e siècle ne peut présenter un tel traitement perspectif du dessin.

En 1837, son *Histoire* fut reçue avec beaucoup d'éloges. Elle devait guider en partie la restauration de la cathédrale dans les années 1840. Les études qui suivirent, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, lui empruntèrent, sans contrôle, ni corrections ces fausses affirmations⁴². Une partie des travaux d'E. Bégin apparaît, de nos jours, telle une compilation « pittoresque » de théories, empruntées dit-il à des auteurs plus anciens qu'il ne nomme pas, comme Calmet ou les bénédictins de Saint-Vannes, et arrangées selon sa fantaisie.

⁴⁰ BEGIN, E.-A., *Histoire et description pittoresque de la Cathédrale de Metz, des églises adjacentes et des collégiales*, Metz, 1842-1843.

⁴¹ BEGIN, *op. cit.*, p.80 – [Au VII^e siècle] « Saint-Arnould ne servit désormais qu'aux grandes cérémonies, telles que la bénédiction des palmes... »

⁴² Comme MICHEL, E., « Recherches sur la cathédrale carlovingienne de Metz », dans *Mémoire de la Soc. D'arch. Et d'histoire de la Moselle*, 1865, VII, p. 149.

II. Le *Cérémonial*, source archéologique

Le premier érudit à avoir étudié sérieusement l'histoire de la cathédrale d'après les sources est le baron Louis-Numa de Salis (1803-1880), puis en association avec Auguste Prost. Ils ont travaillé ensemble avec les architectes de la cathédrale Tornow et Wahn. Tous deux se sont intéressés aux différents chantiers effectués dans la cathédrale. L. De Salis a centré ses recherches sur le problème de Notre-Dame-la-Ronde et les particularités de sa construction, surtout dans une approche chronologique des phases de construction de la cathédrale gothique. Il a exploité pour ses recherches la documentation messine conservée aux archives départementales et la collection des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Metz. C'est à lui que revient le mérite d'avoir su reconnaître et apprécier l'importance du contenu de l'antique « *ordinarius* » de l'église cathédrale de Metz, qu'il nomme « *Caeremonial Ecclesiae Cathedralis Metensis* ».

Il a également participé activement avec A. Prost aux fouilles de la cathédrale commencées en 1878, dans les travées occidentales de la nef. Motivés par la nécessité de vérifier la solidité des certains sous-bassements de piliers, ces sondages ont été étendus par L. de Salis et A. Prost dans une perspective scientifique. La qualité de la fouille, l'établissement d'une chronologie des structures découvertes et la méthode de fouille selon un quadrillage rigoureux ont permis l'établissement d'un plan, aujourd'hui conservé à la BnF. La modernité de la méthode apparaît exemplaire, comparée au décapage plus rapidement exécuté de W. Schmitz en 1914. L. de Salis est également le premier à avoir confronté ses observations archéologiques avec les données architecturales du *Cérémonial*. Ses observations ont été consignées avec soin dans un carnet, aujourd'hui disparu, réservé à cet usage, connu sous le nom de « Calepin ». Du fait de sa mort en 1880, avant la fin de la campagne, le résultat de ses investigations n'a pu être publié.

En 1885, Auguste Prost a entrepris de rassembler toutes les données archéologiques concernant la cathédrale et son groupe épiscopal dans une étude analytique à visées historique, topographique et architecturale⁴³. Ce livre est le premier ouvrage fait selon les principes de la critique moderne. L'auteur inaugure une approche exclusivement scientifique du monument et de son quartier. Livre fondamental pour ce qui est des premiers édifices, l'étude est en revanche

⁴³ PROST, A., *La cathédrale de Metz. Étude sur ses édifices actuels et ceux qui les ont précédés ou accompagnés depuis le V^e siècle*, Metz, 1885.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

moins approfondie pour la cathédrale gothique. Le *Cérémonial* est au cœur même de son propos pour toute la période entre le XI^e et le XIII^e siècle. En reprenant de manière critique les sources diplomatiques, narratives et littéraires, l'auteur nous donne notamment la première analyse précise du texte liturgique. De larges extraits du manuscrit, qualifiés de « preuves », sont donnés en fin d'ouvrage. On ne peut pas dire que le travail de Prost soit la publication des découvertes archéologiques des fouilles du baron de Salis. Il n'y fait pour ainsi dire pas allusion dans son propos. Son étude se fonde essentiellement sur le *Cérémonial* de la cathédrale qu'il décortique minutieusement pour proposer une reconstitution de la cathédrale ottonienne, de son plan, de ses accès, de l'emplacement de ses autels. Il ne se limite pas à la seule étude de la cathédrale mais étend ses recherches à l'ensemble du quartier canonial. Cette étude reste toujours une base fondamentale pour la connaissance de la topographie du quartier cathédral, surtout pour l'époque romane.

Quatre ans plus tard, François-Xavier Kraus (1840 – 1901) est le second auteur à reprendre les notes du baron de Salis. Il publie dans son ouvrage *Kunst und Alterthum in Lothringen* une nouvelle somme de renseignements historiques sur la cathédrale de Metz, sous la forme d'une notice⁴⁴. Chargé de l'inventaire des Monuments historiques en Alsace - Lorraine, ce conservateur des Monuments historiques d'Alsace et de Lorraine a donné dans un premier temps un aperçu de la bibliographie disponible sur la cathédrale de Metz. Il a opéré une refonte du travail de A. Prost, auquel il a ajouté des notes empruntées aux observations du baron de Salis et étendu ses recherches à de nouvelles sources. Il a exploité de ce fait les registres du Chapitre, les actes capitulaires et d'autres pièces d'archives. Il a publié un nouveau *corpus* de tous les textes concernant la cathédrale. Son travail expose par ordre chronologique tous les faits et toutes les dates connus concernant l'histoire de la cathédrale. Il ne s'intéresse pas exclusivement à l'architecture comme A. Prost mais également au chapitre canonial et à son histoire, au trésor et aux reliques. Le *Cérémonial* reste une des sources fondamentales de ses travaux. Il sert de base à son exposé sur l'aspect architectural de la cathédrale au XI^e siècle, mais également sur le mobilier liturgique et les décors. L'œuvre de F.X. Kraus complète les travaux de A. Prost par une approche documentaire plus approfondie. Cette nouvelle analyse des données archéologiques a permis de nuancer les conclusions de A. Prost et de relancer le débat sur la chronologie de la construction de l'édifice ottonien.

⁴⁴ KRAUS, F.X., « S. Stephan (Kathedrale) », dans *Kunst und Alterthum in Lothringen*, III, Strasbourg, 1889, p. 451-593.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une histoire de la cathédrale de Metz dans son ensemble, les deux articles de Sauerland⁴⁵, publiés dans le *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale*, sont des sources incontournables pour la connaissance de l'édifice. Cet érudit qui a édité les *Régestes* du Vatican relatifs à l'histoire de Lorraine, a découvert des textes sur les cathédrales romane et gothique qui ont enrichi l'étude. En cherchant à déterminer qui pouvait être le consécrateur de la cathédrale de Metz, il a découvert le passage dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, relatif à la présence de l'évêque Gérard de Cambrai à la consécration de la cathédrale ottonienne⁴⁶. Cette mention suit immédiatement un acte qui eut lieu notoirement le 22 août 1039. Il propose par conséquent l'année 1040 pour la dédicace de la cathédrale, en sachant que le *Cérémonial* donne le 27 juin l'anniversaire de cet événement.

Ces diverses études, fruits des travaux des érudits locaux, ont trouvé un premier aboutissement au XX^e siècle dans une grande synthèse dirigée par Marcel Aubert, éditée en 1931⁴⁷. À travers huit chapitres, la cathédrale de Metz sort de son cadre d'études strictement locales. L'ouvrage synthétise toutes les données archéologiques et documentaires disponibles sur l'histoire de l'édifice. Les sujets développés sont aussi variés que l'histoire de la construction, la description archéologique du bâtiment, l'œuvre de Blondel à Metz en 1750, les restaurations du XIX^e siècle, les vitraux, le trésor et la sculpture de la cathédrale. Au dernier chapitre, l'évêque de Metz, J.-B. Pelt signe le premier article consacré à la liturgie de l'Église de Metz. Il y développe une courte histoire de la liturgie d'après les différents textes liturgiques connus depuis le VIII^e siècle. Il désigne le *Cérémonial* comme un des documents marquants pour connaître « le caractère et l'intensité dont la cathédrale était le foyer ». Il présente brièvement dans les lignes qui lui sont imparties, quelques « spécimens intéressants » de la liturgie médiévale à Metz.

⁴⁵ SAUERLAND, H.V. « Les documents les plus anciens relatifs à la construction de la cathédrale de Metz », dans *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale*, n°X-XI, 1896, p. 11 – 48 ; « L'ancienne cathédrale romane de Metz, son constructeur et l'époque de son édification », dans *Bulletin de l'œuvre*, n°XII-XIII, 1899, p. 8-18.

⁴⁶ Mon. Germ. VII, 488.

⁴⁷ AUBERT, M. (dir.), *La cathédrale de Metz*, Paris, 1931.

III. Le *Cérémonial* dans sa dimension liturgique

Ce n'est qu'au XX^e siècle, que l'on s'est intéressé au *Cérémonial* sous son aspect purement liturgique. J.-B. Pelt s'est ainsi intéressé à l'histoire religieuse de la ville à travers l'édition et l'étude des textes liturgiques majeurs, du VIII^e au XII^e siècles.

Ces travaux scientifiques entrent dans le cadre d'un projet global que l'évêque a mis en place dans son diocèse. Soucieux du recrutement de son clergé et de sa formation en matière de droit canonique et de liturgie, il encouragea toutes les formes de la vie liturgique. Ainsi, il organisa en 1922 à Metz un congrès régional de liturgie et de musique sacrée et soutint en particulier l'« Œuvre de saint Chrodegang » fondée à la fin de l'épiscopat de son prédécesseur, Mgr Benzler⁴⁸, pour la promotion du chant sacré et de la musique dans les églises⁴⁹.

C'est dans cette perspective, que J.-B. Pelt s'est intéressé à l'histoire de la liturgie du diocèse de Metz. Dans un premier temps, il s'est consacré, sous forme de conférences, à l'histoire des grandes fêtes liturgiques telles qu'elles étaient célébrées à la cathédrale de Metz. Ce travail ne fut malheureusement publié, dans plusieurs articles entre 1924 et 1936, que dans une revue religieuse locale, *Almanach de Marie-Immaculée*, dont la faible audience a nuit à sa diffusion⁵⁰. Les sujets qu'il développe traitent principalement des temps forts de la liturgie cathédrale (Noël, Semaine Sainte, Pâques...) et des processions qui avaient cours dans l'espace messin. Il fonde ses recherches sur l'étude minutieuse des livres liturgiques ayant appartenu à la cathédrale de Metz. Il montre par là toute la richesse de la liturgie messine, décrite dans le *Sacramentaire* de Drogon, le *Pontifical* du IX^e siècle, le *Processional* du XI^e siècle et le *Cérémonial* du XII^e siècle. Il souligne la complémentarité de ces ouvrages anciens et la continuité liturgique entre les différentes époques à Metz. Il cherche à instruire ses lecteurs en mettant en parallèle les anciennes pratiques liturgiques avec les contemporaines et revient sur les origines de chacune des fêtes décrites et en relate l'évolution.

⁴⁸ Willibrord Benzler, bénédictin, d'origine allemande, a été nommé évêque de Metz le 2 septembre 1901 par le Pape Léon XIII, à la demande de Guillaume II. Il resta près de 18 ans à Metz et fut contraint de s'exiler à la fin de la Grande Guerre. Il meurt le 16 avril 1921.

⁴⁹ Mgr J.B. Pelt, évêque de Metz, membre titulaire de l'Académie nationale de Metz. Discours de M. le Chanoine Erman, président (séance publique annuelle de 1938), dans *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1948, p. XXIII-XL (en particulier liste des ouvrages publiés par Mgr Pelt, p. XXXVII-XL).

⁵⁰ Almanach Marie Immaculée de 1924 à 1931.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

En 1937, J.-B. Pelt fait paraître une importante publication en trois volumes qu'il intitule *Études sur la cathédrale de Metz*. Le troisième tome est entièrement consacré à *La liturgie* du V^e au XIII^e siècle. Il y édite, dans leur intégralité, tous les manuscrits liturgiques de la cathédrale de Metz⁵¹. Chaque texte est précédé d'une description et d'une analyse. Il est aidé, dans cette entreprise, par le chanoine J. Foedit. Cet ouvrage est particulièrement précieux car il permet la connaissance d'un patrimoine aujourd'hui dispersé ou perdu. Il rend ainsi compte de la richesse et de la complexité de l'histoire liturgique de la cathédrale de Metz. Le texte du *Cérémonial* clôture la période d'étude de l'ouvrage. Il est ponctuellement commenté et comparé avec l'*Ordinaire* de l'abbaye Saint-Arnoul. J.-B. Pelt livre ainsi tous les ingrédients pour écrire l'histoire de la liturgie cathédrale de Metz. Les deux autres volumes de ses *Études sur la cathédrale* sont consacrés à l'édition de textes non liturgiques. Le premier volume, édité en 1930, est une compilation de *Textes extraits principalement des Registres capitulaires* entre 1210 et 1790, contenus dans 57 volumes conservés aux archives de la cathédrale. Ils sont complétés par des bulles papales et autres extraits de journaux et d'archives de la ville de Metz ayant trait à l'histoire du chapitre cathédral. Le second volume, édité en 1932, comporte comme sous titre *Documents et notes relatifs aux années 1790 à 1930*. Il s'agit en quelque sorte de notes de travail également extraites des archives du chapitre cathédral et qui viennent prolonger le sujet d'étude du volume précédent.

Nous avons mentionné la participation de Joseph Foedit à l'œuvre de J.-B. Pelt. Il a lui-même publié un article assez important sur la cathédrale de Metz⁵². L'esprit un peu confus de son exposé rend son discours difficile à apprécier. Toutefois l'auteur a le souci de justifier ses affirmations par des références précises. Il commence son étude par une longue introduction répertoriant l'ensemble de la bibliographie sur l'histoire de l'édifice. Le constat suivant peut être une nouvelle fois fait : les différentes études répertoriées ont toutes et uniquement un caractère historiographique. Il ne cherche pas à développer la fonction même du bâtiment qu'il étudie, en évoquant les aspects liturgiques. J. Foedit revient longuement sur les origines de la cathédrale et ses différentes reconstructions. L'auteur nuance difficilement ses propos, s'exprime souvent par affirmations et se perd souvent dans les détails peu utiles à son propos.

⁵¹ PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie. (V^e-XIII^e siècles)*, Metz, 1937.

⁵² Le chanoine Foedit a publié ses propres réflexions dans un article « La cathédrale de Metz depuis ses origines jusqu'au X^e siècle », dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine (ASHAL)*, 1925, p. 1-87 et dans *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale*, I, 1925, p. 1-87.

PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE

Les études suivantes (certaines en note) n'ont fait que reprendre ces travaux, parfois en les simplifiant de manière discutable. Diverses hypothèses ont été émises sur la base de ces écrits sans qu'il ait été procédé à de nouvelles recherches, ni sur les textes, ni sur les données archéologiques.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Les nombreuses mentions architecturales du *Cérémonial*, complétées par d'autres sources manuscrites et les interventions archéologiques effectuées pour des raisons techniques, plus rarement dans une perspective scientifique, ont permis dès la fin du XIX^e siècle d'imaginer l'apparence de la cathédrale ottonienne. Ces dernières décennies, l'étude de la cathédrale, dans ses états successifs, a été reprise ainsi que celle des sanctuaires annexes et de l'enclos canonial qui l'entouraient. Dans une approche plus scientifique, l'architecture et les textes relatifs à son élaboration ont été réétudiés, notamment les mentions du *Cérémonial*¹.

¹ Pour la bibliographie nous nous référerons à : WAGNER, P.-E., JOLIN, J.-L., *Quinze siècles d'architecture et d'urbanisme autour de la cathédrale de Metz*, Metz, 1987 et son article sur « Metz », dans *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, sous la dir. de J.Ch. PICARD, Paris, 1994, p. 287-315 ; HEBER-SUFFRIN, F., « La cathédrale de Metz vue par Paul Diacre et les témoignages archéologiques », dans *Autour d'Hildegarde*, Actes du colloque, Cahier V, CRATHMA, Nanterre, 1987, pp. 73-83 et Idem, « Metz, la cathédrale Saint-Étienne, des origines à la consécration de 1040 », dans *Les trois évêchés et l'ancien duché de Bar*, *Congrès Archéologique*, Paris, 1995, pp. 431-445.

Chapitre 1. Saint-Étienne et son baptistère

La particularité de la cathédrale de Metz, au moins dès le VIII^e siècle, est d'être associée à un groupe de sanctuaires annexes dont le rôle est complémentaire de celui de Saint-Étienne. Le terme de groupe cathédral souvent utilisé pour cet ensemble témoigne bien de cette particularité messine.

I. La cathédrale : données historiques

Les différents états de l'édifice entre la première mention de 451 et la reconstruction gothique, déjà plusieurs fois débattus, ont nécessité une nouvelle révision, d'autant que d'importants documents restés inédits ont pu être pris en compte.

A. La cathédrale au haut Moyen Âge

1. La première cathédrale, les hypothèses

Paul Diacre, dans son *Liber de Episcopis Mettensis*, en écho à la tradition, situe la première cathédrale à l'extérieur de l'enceinte de la ville, à Saint-Pierre-aux-Arènes. L'auteur lombard rapporte que « Parvenu à Metz, le bienheureux Clément s'établit, dit-on, dans les cavernes de l'amphithéâtre qui est situé en dehors de la ville ; là, construisant un oratoire au Seigneur, il y plaça un autel et le consacra au nom du bienheureux apôtre Pierre, son maître »¹. L'édifice aurait donc été aménagé dans une galerie souterraine (*in cavernis*) de l'amphithéâtre, ruiné dont les matériaux servirent de carrière de pierres dans la construction de l'enceinte du Bas-Empire².

Rien ne prouve qu'on ait eu un lieu de culte paléochrétien à l'intérieur des ruines de l'édifice antique. Toutefois les divers auteurs qui ont évoqué la fondation, n'ont pas remis en cause cette localisation. Ainsi le témoignage de Paul Diacre est corroboré, au VIII^e siècle, par la liste

¹ PAUL DIACRE, *Liber de episcopis Mettensibus*, MGH, SS. IV, p. 261 : *Cum ergo peruenisset beatus Clemens Mediomatricum ciuitatem, in cauernis, ut ferunt, amphitheatri quod extra eandem urbem situm est, hospitium habuit ; in quo etiam loco oratorium Domino construens, altare in eo statuit ac beati Petri apostoli, praeceptoris sui, nomine consecrauit.*

² La datation de cette enceinte reste controversée, sans doute vers la fin du III^e siècle ou le début du IV^e. cf GAILLARD, M., et HÉBER-SUFFRIN, F., « Metz », dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle* PREVOT, GAILLARD et GAUTHIER (éd.), T. XVI, p. 181-189 – TRAPP, J., DIDOT, M. (dir.), *Défendre Metz à la fin du Moyen Âge. Étude de l'enceinte urbaine*, Metz, 2017.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

stationnaire qui mentionne une station à Saint-Pierre-aux-Arènes, ou encore par une addition au catalogue métrique inséré vers le milieu du IX^e siècle dans le Sacramentaire de Drogon³.

Or les données que l'on possède sur la topographie des villes épiscopales prouvent que les cathédrales s'installent presque toujours à l'intérieur des villes⁴. Les recherches ont montré que, dans la plupart des cas, l'emplacement de la cathédrale n'avait pas varié depuis l'origine : elle se situait à l'intérieur des enceintes urbaines, quand il en existait⁵. Bien que sa localisation puisse varier, il arrive assez souvent que la cathédrale ait été implantée à proximité des remparts mais le plus près possible du cœur de la cité, non loin du forum, comme on a pu le constater à Arles, à Aoste (Italie) où la cathédrale jouxte les cryptoportiques du forum, au Mans, à Auxerre où la cathédrale bien que déplacée à l'orée du V^e siècle par l'évêque saint Amâtre, a toujours été située à l'intérieur de l'enceinte, contre la fortification⁶. Cette implantation périphérique résulte probablement le plus souvent de raisons matérielles, notamment de la disponibilité d'espaces peu ou non bâtis permettant la construction d'une église importante et de ses dépendances⁷. C'est ce que propose N. Gauthier pour Metz⁸. La cathédrale, établie sur une étroite terrasse du versant sud de la colline Sainte-Croix, jouxte la limite nord de la ville enclose en bordure de la plaine alluviale. Cette proximité des remparts a notamment déterminé les projets architecturaux à venir.

Pour Meurisse⁹, sans qu'il justifie cette affirmation, le siège épiscopal de Metz aurait été transféré au VIII^e siècle de Saint-Pierre-le-Vieux à Saint-Étienne. C'est du moins cette tradition que rapportait une inscription médiévale fixée au-dessus du portail, à l'intérieur de l'église

³ DUCHESNE, L., *Fastes épiscopaux*, t.III, 1915, p. 46 : *Ipse (=Clemens) construxit ecclesiam beati Petri in amphiteatrum*. La note est contemporaine : elle est de la même main que le reste de la liste.

⁴ PICARD, J.Ch. « Les quartiers canoniaux des cathédrales en France », *Évêques, saints et cités en Italie et en Gaule, Etudes d'archéologie et d'histoire*, Rome, 1998, p. 439-450 et « Les origines des quartiers canoniaux », p. 451-466. L'exemple d'Arles qui semblait être une exception, a été reconsidéré. Des fouilles récentes ont mis au jour la cathédrale primitive dans un angle du rempart (Marc Heijmans, « L'enclos Saint-Césaire à Arles, un chantier controversé », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 3 | 2010, mis en ligne le 15 mars 2010).

⁵ HUBERT, J., *Recherches sur la topographie religieuses des cités de la Gaule du IV^e au IX^e siècles*, Comptes rendus de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1945, p.96-102 ; ESQUIEU, Yves, *Quartier cathédral, une cité dans la ville*, Paris, 1994 ;

⁶ GAUTHIER, N., « Metz », dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, I – Province ecclésiastique de Trèves*, Paris, 1986, p. 33 -53.

⁷ DUVAL, N., « L'ecclēsia, espace de la communauté chrétienne dans la cité », dans DUVAL, Noël (dir.), *Naissance des arts chrétiens. Atlas des monuments paléochrétiens de la France*, Paris, 1991, p.50-69.

⁸ GAUTHIER, N., *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Paris, 1980, p. 144.

⁹ MEURISSE, M., *Histoire des Evêques de Metz*, 1634, p.347.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Saint-Pierre-le-Vieux : « C'est ly premiers moustiers de Mès, ke Saint-Clément fist en l'onour de Saint-Pierre l'apostre à temps que ly milliaire couroit par LXVII ans [...] ». Cette affirmation n'est étayée par aucune source antérieure. Mieux étayée, l'hypothèse pourrait paraître séduisante notamment pour des raisons de proximité. Saint-Étienne sauvée des Huns aurait remplacé la petite fondation primitive toute proche. Toutefois, on conçoit mal que Saint-Pierre-le-Vieux, en tant qu'ancienne cathédrale, ait été à ce point négligée qu'elle n'a joué aucun rôle liturgique par la suite. Ceci prouve à quel point la question de la localisation de la cathédrale primitive n'est pas résolue. Si elle a pu être initialement dédiée à Saint-Pierre, trois sanctuaires sont envisageables : Saint-Pierre le Vieux, à proximité de Saint-Étienne, Saint-Pierre-le-Majeur dont la datation est discutée et Saint-Pierre-aux-Arènes, traditionnellement donnée pour la première cathédrale. Toutefois la légende de saint Clément chassant de l'amphithéâtre les serpents (devenus plus tard le Graoully) est trop voisine de celles d'autres villes dont les premiers évêques ont vaincu des dragons, tels que la Tarasque de Tarascon, le Drac de Baucaire, la Grand'Goule de Poitiers ou le Lumeçon de Mons¹⁰, pour que cette image allégorique de la victoire du Christianisme sur le paganisme puisse être acceptée comme preuve. La tradition selon laquelle Clément se serait installé dans le grand amphithéâtre abandonné à la suite des catastrophes du III^e siècle¹¹ n'est pas attestée avant Paul Diacre¹². Mais elle est peu vraisemblable. On ne peut se fonder sur les fouilles de l'amphithéâtre et les structures alors attribuées à Saint-Pierre-aux-Arènes pour conclure que la première cathédrale se situait là¹³.

¹⁰ PRIVAT, J.-M., *Dans la gueule du dragon. Histoire, ethnologie, littérature*, Metz, 2000.

¹¹ GAUTHIER, N., *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Paris, 1980, p. 17 – 21.

¹² « ... in cavernis, ut ferunt, amphitheatri quod extra urbem situm est » ; PAUL DIACRE, *Libellus de episcopis Mettensibus*, M.G.H, SS. II, p. 261.

¹³ GAILLARD, M. et HEBER-SUFFRIN, F., « Metz » dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, (dir.) PREVOT, F., GAILLARD, M., Paris, 2014, XVI t. I, p.184.

2. Saint-Étienne cathédrale

La première mention d'un sanctuaire consacré à saint Étienne figure dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (fin du VI^e siècle)¹⁴. L'historien rapporte comment en 451 « Les Huns, qui venaient des Pannonies, comme certains le rapportent, arrivent la veille même de la sainte Pâques devant la ville de Metz [...] ; ils incendient la ville, passent la population au fil de l'épée et massacrent même les prêtres [...]. Pas un endroit de la ville ne demeure à l'abri de l'incendie à l'exception de l'oratoire de Saint-Étienne, premier martyr et lévite. » Cette prise de Metz est attestée par Hydace, un contemporain¹⁵. Grégoire de Tours relate ensuite la vision miraculeuse qui apparut à un fidèle : « il aurait vu le bienheureux lévite Étienne qui conférait avec les saints apôtres Pierre et Paul au sujet de cette destruction » et de la promesse d'épargner de l'incendie au moins son oratoire¹⁶. Dans son *Liber de Episcopis Mettensibus*, Paul Diacre fait siéger l'évêque Auctor au temps de l'invasion d'Attila, cet évêque aurait été également averti du danger. L'auteur utilise Grégoire de Tours comme source principale, tout en y greffant des épisodes intermédiaires empruntés vraisemblablement à la tradition¹⁷. De fait, l'historien de Tours semble ignorer le rôle éventuel joué par l'évêque Auctor dans ces événements¹⁸.

La fonction de cathédrale n'est attestée à Saint-Étienne qu'au début du VII^e siècle (616), sous l'épiscopat de saint Arnoul (vers 582-640). Dans le testament de l'évêque du Mans Bertrannus, rédigé le 27 mars 616, l'église où siège Arnoul est mise sous le patronage de saint Étienne. Nous pouvons supposer qu'il en est ainsi depuis le V^e siècle. Paul Diacre et le « petit cartulaire » de Saint-Arnoul rapportent que le transfert de la cathédrale à Saint-Étienne se fit après la destruction de la ville par les Huns en 451. Cette date est acceptée par A. Prost, M. Wolfram et J. Foedit¹⁹.

¹⁴ Grégoire de TOURS, *Historia Francorum*, L. II, ch.VI, *Monumenta Germaniae Historia*, scriptores I, 1^{er} partie, p. 677.

¹⁵ Chron. 150, MGH, AA XI, p. 26 : *in campis Catalaunicis, haud longe de ciuitate, quam effregerant, Mettis...*

¹⁶ *Historia Francorum*, II, 6, traduction R. Latouche (Les Belles-Lettres), I, p. 87.

¹⁷ PAUL DIACRE, *Liber de episcopis Mettensibus*, MGH, SS. II, p.262-263. Ainsi Paul Diacre rapporte que les Huns auraient dans un premier temps abandonné le siège de Metz, trop bien défendue par ses murailles ; mais soudain le mur de la cité tomba (*murus ciuitatis corruit*). Les Huns, avertis, revinrent et dévastèrent la ville.

¹⁸ La célébrité d'Auctor et la translation de ses reliques à Marmoutier (Bas-Rhin) en 830 lui ont valu d'être ajouté au martyrologe hiéronymien de la cathédrale au IX^e siècle : au 10 août, *eodem die depositio s. Auctoris episcopi et confessoris* [jour indiqué dans le catalogue épiscopal contemporain de Drogon] ; au 13 mars *translatio corporis s. Auctoris episcopi*.

¹⁹ Pour Kraus, Saint-Étienne n'était pas encore une cathédrale du temps de Grégoire de Tours car il la qualifie d'*oratorium*.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Rien ne permet donc de localiser de manière assurée l'établissement primitif. Il reste que le vocable Saint-Étienne ne peut être antérieur à 415, date de l'invention des reliques du premier diacre par l'impératrice Eudoxie, à Jérusalem.

3. Une éventuelle reconstruction de Saint-Étienne au VI^e siècle

Les trop rares données textuelles et leur manque de précision ont été à l'origine d'une importante controverse au sujet de l'éventuelle reconstruction de l'*oratorium beati Stephani* entre le V^e et le X^e siècle. Une vive controverse a opposé l'archiviste allemand Georg Wolfram²⁰ au chanoine Roch-Stephan Bour, celle-ci s'est poursuivie dans l'entre-deux guerres de part et d'autre de la frontière sans aboutir au moindre accord²¹. Cette polémique²² s'est fondée sur deux documents. Tout d'abord une lettre de Fortunat qui, vers 570, félicite l'évêque Villicus (548-568) pour avoir « renouvelé le faitage des temples », travaux qu'il a pu voir lors de son voyage à Metz²³. G. Wolfram a également cru voir une autre allusion à une reconstruction de la cathédrale dans la lettre d'un certain Gogus ou Gogo (mort en 581) adressée à l'évêque de Metz, Pierre I^{er} (578-587), dans laquelle il loue Pierre pour avoir « érigé sur les rives de la Moselle les sommets élevés du temple dont la science est l'ornement du palais des rois »²⁴. Wolfram envisage, sur la base de ces deux textes, une reconstruction complète de l'oratoire primitif par les évêques Villicus et Pierre²⁵.

Pour le chanoine R.-S. Bour le terme d'*oratorium* ne désigne pas forcément un édifice de petite taille. Il s'explique ainsi : « Il est certain que les auteurs anciens, loin de se servir d'une

²⁰ WOLFRAMM, Georg, « Die älteste Kathedrale zu Metz », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, IV, 2^e partie, 1892, p.240-250 ; « Zur Baugeschichte des eltesten Kathedrale von Metz », *Elsass-Lothringisches Jahrbuch*, X, 1931, p.13-26 ; « Königin Brunhilde von Austrasien und die Architektur ihrer Zeit in des Königsstadt », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, XVII, 1938, p.113-122.

²¹ BOUR, R.-S., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 1929, p. 510-533 ; « Observations sur la plus ancienne cathédrale de Metz », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, XXXIX, 1930, p. 155-162. ; « La plus ancienne cathédrale de Metz. Réplique », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, XLII, 1933, p. 345-372. ; « Un dernier mot sur la plus ancienne cathédrale de Metz », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1938, p. 7-15.

²² Cette controverse n'a jamais mis les protagonistes en présence du fait qu'elle s'est déroulée dans l'entre-deux guerre par courtes publications.

²³ FORTUNAT, *Carmina*, éd. et traduction par Marc Reydellet, Paris, 1994, III, 13, v.38, p.66.

²⁴ Sed nec illum insalutatem relinquo, cujus gressibus indesinenter sanctorum limina visantantur et nunc super Mosellae litoribus praecelsa templi cernitur construxisse jam culmina et de cujus doctrina regum sunt ornata palatia. - GOGO, *Epistulae Austrasicae*, 22, CC 117, p.441 ; M. G. H., Ep., t. III, p. 134.

²⁵ Meurisse, dans les notices consacrées aux évêques Villicus (p. 77-81) et Pierre (p. 81-82), dans son *Histoire des Evêques de Metz*, ne mentionne pas d'édification particulière sous ces deux évêques. Pour Villicus, il termine simplement la notice en rapportant que l'évêque répara « les Temples que ses predecesseurs avoient esleveez, & tout plein d'autres. »

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

terminologie constante et exclusive, emploient très souvent l'un pour l'autre les termes oratoire, basilique, église, temple. » Par conséquent, il émet l'hypothèse que la construction primitive pouvait être de dimensions suffisantes pour devenir la cathédrale, sans être complètement reconstruite. L'*oratoire* cité par Grégoire de Tours aurait subsisté jusqu'à sa reconstruction du X^e siècle. R.-S. Bour base son argumentaire sur la *Vita* de Thierry qui rapporte qu'au X^e siècle, quand l'évêque entreprit la destruction complète de la cathédrale pour en édifier une nouvelle, il se trouva confronté à la colère de la population qui considérait alors cet édifice comme l'oratoire miraculeusement préservé des destructions des Huns par l'intercession de saint Étienne.

À aucun moment n'est posée la question de savoir, si la première mention Saint-Étienne en tant que cathédrale, sous l'épiscopat d'Arnoul, implique une date aussi tardive pour son éventuel changement de fonction.

A. Prost propose également une reconstruction et un agrandissement « de bonne heure pour répondre au rôle d'église cathédrale qui lui ait dévolu ». Il émet tout de même l'objection qu'il ne s'agit que d'une supposition, qu'aucune preuve positive ne peut être fournie²⁶.

À la lumière des deux lettres de Fortunat et de Gogus, il résulte qu'au temps des évêques Villicus et Pierre, on travaillait activement sur les édifices religieux de Metz, soit à la construction, soit à des travaux de restauration, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agissait de la cathédrale Saint-Étienne ou d'une autre église. Un argument pourrait toutefois conforter cette hypothèse. La proximité des dates de ces deux lettres permet d'envisager plusieurs campagnes de travaux durant cette période. Le fait que ces lettres s'adressent toutes deux à des évêques qui se sont succédés et leur attribuent ces interventions, implique que ces travaux aient été de leur ressort. Il serait logique qu'ils aient concerné la cathédrale ou son environnement, qu'il se soit agi de reconstructions ou de restaurations.

²⁶ PROST, A., *La cathédrale*, p.239.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

4. Le sanctuaire de saint Chrodegang

Dans la règle canoniale de Chrodegang, la cathédrale Saint-Étienne n'occupe pas semble-t-il une position prépondérante vis-à-vis des églises Saint-Pierre et Sainte-Marie. Cette apparente égalité résulte du fait que cette règle concerne uniquement les chanoines et non l'évêque. Ces trois églises, extérieures aux limites du *claustrum* canonial, appartiennent à la *Domus episcopalis* (*in domo, infra domum*). La cathédrale, citée en premier dans les énumérations, est la seule à être appelée « *ecclesia in domo* »²⁷.

Les remaniements opérés sous l'épiscopat de saint Chrodegang (742-766), décrits par Paul Diacre dans son *Liber de Episcopis Mettensibus* entre 782 et 785 pendant son séjour à la cour de Charlemagne, sont les premières données architecturales attestées dont nous disposons. Dans le texte, il n'est pas question d'une reconstruction complète de l'édifice à cette époque, comme on a pu l'envisager, bien que rien ne puisse totalement l'exclure. Le descriptif ne concerne, en effet, que les nouveaux aménagements liturgiques du chœur de la cathédrale, remaniements nécessités apparemment par l'adaptation du sanctuaire aux usages liturgiques de Rome. Paul Diacre décrit ainsi les transformations opérées à Saint-Étienne : « *Hic (Chrodegangus) fabricare jussit una cum adiutorio Pipini regis rebam sancti Stephani prothomartyris et altare ipsius atque cancellos presbiterium arcusque per girum* »²⁸, ainsi que celles faites à Saint-Pierre-le-Majeur, où la même formule est employée avec la mention d'un trône : « *Similiter et in ecclesia beati Petri maiori presbiterium fieri iussit. Construxit etiam ambonem auro argentoque decoratum, et arcus per girum throni ante ipsum altare.* ». Les travaux effectués par Chrodegang, selon Paul Diacre, auraient donc été limités pour l'essentiel à définir un nouvel espace presbytéral fermé par un chancel et à l'installation d'un nouvel autel surmonté par un ciborium.²⁹ La formule *arcus per girum* (littéralement « arcs autour du chœur ») est peu claire

²⁷ *Regula canonicorum*, cap. XXXIV.

²⁸ Paul Diacre : « Chrodegang fit fabriquer avec l'aide du roi Pépin, le ciborium du protomartyr Étienne, son autel les chancels et les arcs autour de l'abside » (cf traduction dans « Saint Chrodegang évêque de Metz [742-766] », dans *Sources hagiographiques de l'histoire de Gorze (Xe siècle)*, présentées, éditées et traduites par Goullet M., Parisse M. et Wagner A., p. 9-108). Jean de Gorze : *Hisque transactis, quia oportunitatem tempus ecclesiarum restaurandarum repererat, fretus auxilio Pippini Francorum... principis, fecit fabricare rebam preciosissimi prothomartyris Stephani. Altare etiam ipsius atque cancellos, presbiterium, arcusque per gyrum, miro operariorum cultu, miro argenti et auri ornatu nobilissime extruxit, quia ditior cunctis praedecessoribus suis esse videbatur.* - dans *Vita Chrodegangi episcopi Metensis*, C. 21, 22. - Pertz. Monum. Germ. Hist. SS. X p.564.

²⁹ SCHMITZ, W., « Aufdeckungen im Dom zu Metz bei Anlage der Zentralheizung » dans *Metzer Dombaublatt*, n°19, 1918, p. 18 ; VIEILLARD-TROIEKOUROFF, M., « Le ciborium et les chancels de la cathédrale de Metz de l'évêque Chrodegang (742-766) », dans *Actes des X^e journées du Congrès international d'archéologie mérovingienne*, Metz, 20-23 octobre 1988, Sarreguemines, 1989, p. 39-45. Les fragments de cet arc ont été

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

et suscite encore des interprétations très différentes. Du Cange propose la solution la plus simple en traduisant *arcus* par abside³⁰. En dehors de lui, tous les auteurs ont interprété ce terme comme étant un pluriel désignant une succession d'arcs. Ces auteurs restituent ainsi ces arcs le long du mur semi-circulaire d'une abside, comme on peut en trouver encore aujourd'hui à Vaison-la-Romaine. Les divergences entre eux portent surtout sur le rôle de ces *arcus*. Pour certains comme Auguste Prost³¹ et Georg Wolfram³², il s'agirait d'une simple série d'arcatures décoratives ; alors que pour Roch-Stephan Bour³³ et Henri Leclercq³⁴, de manière discutable, nous aurions plutôt affaire à des arcatures ouvertes permettant alors le passage vers des annexes entourant l'abside. Dans les études les plus récentes, la solution de la simple arcature décorative entourant le chœur et excluant l'éventualité d'un déambulatoire est la plus souvent retenue³⁵. Une autre proposition qui s'inscrirait plus logiquement dans le cadre d'un aménagement liturgique, sans exclure la présence d'arcatures décoratives, serait la présence d'un banc presbytéral, visible aussi dans l'abside paléochrétienne de Vaison-la-Romaine de part et d'autre du trône épiscopal. Ainsi pourrait s'expliquer la formulation adoptée pour l'exemple parallèle de Saint-Pierre-le-Majeur d' « *arcus per girum throni* »³⁶. Cette formulation illustrerait assez bien l'idée d'un dispositif entourant le trône placé au fond de l'abside comme dans les édifices paléochrétiens ? Son absence dans le descriptif de Saint-Étienne tiendrait au fait que l'antique trône, dit chaire de Saint-Clément, existait déjà. La question reste ouverte.

L'authenticité des aménagements décrits par Paul Diacre est confirmée par les représentations du plat inférieur de la reliure du *Sacramentaire* de Drogon illustrant, sur neuf plaquettes d'ivoire, dix moments liturgiques de la messe telle qu'elle se déroulait à Metz au milieu du IX^e siècle³⁷. L'analyse de ces représentations permet, malgré un figuré variable, de restituer avec

interprétés comme les restes d'un ciborium. La recherche actuelle sur les fragments de chancel est en cours et permettra d'en discuter la datation.

³⁰ DUCANGE, *Glossarium*, I, Niort, 1883, p. 373.

³¹ PROST, A., *La Cathédrale*, 1885, p. 23.

³² WOLFRAMM, G., « Die älteste Kathedrale zu Metz », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, IV, 2^e partie, 1892, p. 528-530.

³³ BOUR, R., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », dans *A.S.H.A.L.*, 1929, p. 528-530.

³⁴ LECLERCQ, H., « Metz », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne de la liturgie*, T XI-I, Paris 1933, p. 842-850.

³⁵ HEITZ, C., « Le groupe cathédral de Metz au temps de saint Chrodegang », *Saint Chrodegang*, colloque, Metz, 1967, p. 126-132.

³⁶ GOULLET, M., PARISSÉ, M., WAGNER, A., *Sources hagiographiques de l'histoire de Gorze (X^e siècle)*, présentés, édités et traduits, Paris, 2010, p. 74-75.

³⁷ Paris, Bibli. nat., lat. 9428. L'étude de ces représentations a été faite par Jean-Baptiste Pelt (« Couverture du Sacramentaire de Drogon », *Études sur la cathédrale de Metz. La Liturgie, V^e-XIII^e siècle*, Metz, 1937, p. 109-

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

précision l'aménagement de l'espace presbytéral voulu par saint Chrodegang. Une étroite toiture au sommet de chaque plaquette figurant celle de la cathédrale indique qu'il s'agit de scènes intérieures. À l'ouest, un chancel (n°7) limite le *presbyterium* dont le centre est occupé par un autel décoré d'arcatures (n° 2, 3, 4, 6, 7, 8), une couronne est suspendue au-dessus et l'ensemble est dominé par un ciborium (n° 1, 5, 7, 8, 9). À l'entrée du sanctuaire, des sachets à reliques alignés sont suspendus à une poutre de gloire (n° 1). Au fond de l'abside, dont le cul-de-four en forme de coquille est rabattu dans le plan, se trouve la *sedes episcopalis* (n°1 et 5). La célébration se fait vers l'Est conformément aux impératifs de l'*ordo primus* romain. Sur la plaquette 5, l'évêque, au fond de l'abside, face à sa cathèdre, se tourne vers l'Orient pour entonner le *Gloria in excelsis* et sur la plaquette n° 1 - originellement en position n° 6 - il est assis sur cette cathèdre. Celle-ci a conservé sa fonction de nos jours après avoir un temps été reléguée dans une chapelle. Ce siège, a été taillé, sans doute durant l'Antiquité tardive, dans une colonne de marbre cipolin³⁸. Il est donc possible que l'absence de mention d'un trône dans le descriptif de Saint-Étienne par Paul Diacre, alors qu'il est cité pour Saint-Pierre-le-Majeur, soit due au fait qu'il était déjà présent dans le sanctuaire avant la rénovation de Chrodegang. Ainsi les données de ces ivoires sont-elles en parfait accord avec la description de Paul Diacre. Nous verrons que la relation établie entre les images et les données liturgiques prouve bien que l'organisation du *presbyterium* mise en place par Chrodegang et que décrit Paul Diacre est donc restée inchangée un siècle plus tard, sous l'épiscopat de Drogon (801-855).

Dans l'ancien martyrologe de la cathédrale (fin VIII^e – IX^e siècles) figure une date pour l'anniversaire de la dédicace de l'« ancienne » cathédrale Saint-Étienne le 25 septembre, par l'évêque Angilram, dont la *natalis* est fêtée le même jour³⁹ : « *Mettis dedicatio ecclesie senioris sancti Stephani et natalis domni Anghilramni ipsius ecclesie pontificis d. consecrat.* ». On peut envisager que cette date se rapporte à la consécration du nouveau sanctuaire de la cathédrale à la suite des modifications de Chrodegang. Toutefois aucun autre document ne nous rapporte

112), Carol HEITZ (« Le groupe cathédral de Metz au temps de saint Chrodegang », *Saint Chrodegang*, communications présentées au colloque tenu à Metz, Metz, 1967, p. 123-132.), et une analyse liturgique approfondie leur a été consacrée par R.E. REYNOLDS (« Image and text: A Carolingian illustration of modifications in the Early Roman Eucharistic Ordines », dans *Viator*, 14, 1983, p. 59-75). HEBER-SUFFRIN, François, « La cathédrale de Metz vue par Paul Diacre et les témoignages archéologiques, dans Actes du colloque *Autour d'Hildegarde*, Metz, 1987, p. 73-88.

³⁸ Le cipolin est un marbre impur aux veinages caractéristiques avec ses couleurs blanches, vertes et grises. Il provient exclusivement des carrières de Karistos, dans la partie sud de l'île d'Eubée en Grèce.

³⁹ Ms de Berne : VII Id. Oct.

cette dédicace. Au XII^e siècle, celle de la nouvelle cathédrale ottonienne est célébrée le 27 juin, nous ne retrouvons pas cette première dédicace dans le *Cérémonial*⁴⁰.

La cathédrale Saint-Étienne remaniée par saint Chrodegang (742-766) a été embellie, selon Meurisse, par les évêques Advence (858-875)⁴¹ et Robert (883-917)⁴². Bien qu'il n'y ait pas de preuve, il paraît difficile d'envisager que, si l'édifice a été à nouveau embelli par deux importants évêques de la fin de l'époque carolingienne, il paraît douteux qu'il s'agisse encore de l'*oratorium* primitif cité en 451.

B. La reconstruction de la cathédrale au XI^e siècle

À partir de la deuxième moitié du X^e siècle un nouvel édifice est envisagé pour remplacer l'ancienne cathédrale. La reconstruction du monument a été initiée par l'évêque Thierry I^{er} (965-984), cousin germain d'Otton I^{er}. Cette entreprise est relatée avec beaucoup de détails, par Sigebert de Gembloux, écolâtre à Saint Vincent de 1051 à 1076⁴³. Dans sa *Vita Deoderici*, le chroniqueur décrit la vétusté de la basilique menaçant ruine. L'évêque Thierry entreprit alors la destruction complète (*a fundamento*) de l'édifice existant, jusqu'aux fondations (*evertere funditus*) pour le rebâtir en totalité (*exaedificatam ecclesiam*). Mais ce désir entraîna la colère de la population de Metz devant la destruction de l'oratoire sauvé lors de l'invasion des Huns⁴⁴.

⁴⁰ Le 25 septembre dans le *Cérémonial* sont uniquement célébrés les saints Serge et Bacchus [PELT, J.-B. (éd.) p. 438].

⁴¹ MEURISSE, M., *Histoire des évêques de l'Eglise de Metz*, p. 268. « Il [Advence] s'appliqua fort a decorer & a enrichir sa Cathedrale, dans laquelle il reste encore des monuments de sa piété ; comme entre-autres, une croix riche & pretieuse, & un belle piece d'argent que les recueils de Philippe de Vigneule appellent la muche ou la niche, faite en dome, ... »

⁴² MEURISSE, M., *Histoire des évêques de l'Eglise de Metz*, p. 292. « Nostre bon Evesque s'appliqua presque toute sa vie a reformer leurs meurs des Ecclesiastiques, & tout ensemble a reparer les murs des Abbayes & des Eglises qui auroient esté basties & fondées par ses predecesseurs, & a enrichir sa Cathedrale d'une qualité de riches & de pretieux ornements... »

⁴³ Moine bénédictin, Sigebert de Gembloux (1030-1112) fut envoyé à Metz dans l'abbaye Saint-Vincent. C'est durant les 25 années passées à l'abbaye Saint-Vincent qu'il commença à composer ses premières vies de saints répondant à la demande spirituelle. Il consacra à l'évêque fondateur de l'abbaye Saint-Vincent, Thierry, une *Vita* dans laquelle il insère un éloge de Metz. [VD, p. 477-79] ; CHAZAN, M., « La chronique de Sigebert de Gembloux, succès français d'une œuvre Lotharingienne », dans *Cahiers Lorrains*, mars 1990, p. 1-26.

⁴⁴ *Stabat adhuc... quamvis longaeva vetustate convulsum, simile jam cadenti, immo pene jam lapsurum. Set quamvis ruina videbatur intentare periculum, tamen praesentia sui antiquum credebatur representere praesidium* (p. 461) ; *De veteris ecclesiae dejectione et novae redificatione :Imprimis major ecclesia preciosi protomartyris Stephani magnificentiae ejus testis occurit, quam vetustate sui ruinam periculosam minitantem decenter a fundamento reparavit... Ceterum praesul, qui ad restaurationem templi et ad omnia, quae usus vel decus ecclesiae exigebat, induxerat animum... non timuit illud evertere funditus... Exaedificatam igitur ecclesiam liberaliter ecclesiasticis ornamentis honoravit, donariis insuper preciosis locupletavit, partim a se ipso collatis, partim sui amoris gratia ab optimatibus regni ecclesiae Dei oblati et precipue a munificentia gloriis cesaris*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Déjà Paul Diacre, à la fin du VIII^e siècle, était persuadé d'avoir toujours sous les yeux l'oratoire d'Auctor. Il raconte, en effet, un miracle accompli par cet évêque dans « l'oratoire Saint-Étienne », *in oratorio beati protomartyris Stephani, de quo supra retulimus* : une poutre, en tombant du toit, brisa en deux une plaque en marbre blanc de l'autel. Alors que tous étaient consternés, Auctor pria et la plaque se ressouda parfaitement⁴⁵.

Selon Sigebert de Gembloux, Thierry I^{er} a reçu, pour cette reconstruction, le concours financier de l'empereur Otton II († 973) et de l'impératrice Adélaïde. Ce récit est une louange constante de Thierry I^{er}, présenté comme l'unique constructeur de la cathédrale. Le chroniqueur lui attribue aussi la fondation du monastère de Saint-Vincent et la reconstruction de l'église dans la même campagne que la cathédrale. Il énumère à cette occasion les nombreuses reliques rassemblées par l'évêque pour sa nouvelle fondation⁴⁶.

Les *Gesta episcoporum Mettensium* attribuent pour leur part la reconstruction de Saint-Étienne, non à Thierry I^{er}, mais à son second successeur, Thierry II (1006-1048). L'auteur des *Gesta*, qui paraît avoir écrit vers le milieu du XII^e siècle, dit de Thierry II qu'il a construit l'église de Saint-Étienne et qu'à cette occasion il reçut, de Besançon, la relique du bras du protomartyr : « *monasterium urbis principale sancto Stephano prothomartiri construxit, adepto ipsius brachio a Bisontica civitate* »⁴⁷. En revanche, dans la notice consacrée à l'épiscopat de Thierry I^{er}, pas un mot n'est dit de la reconstruction de Saint-Étienne alors qu'il mentionne l'histoire de cet évêque relatée par Sigebert de Gembloux.

Il reste que c'est sous Thierry II que la nouvelle cathédrale fut consacrée. La date de cette consécration nous est connue par une mention des *Gesta Episcoporum Cameracensium* qui indiquent la présence à cette cérémonie de Gérard, évêque de Cambrai (1012 - † 14 mars 1051)⁴⁸. À cette occasion, des reliques du martyr du Christ ont été offertes à la cathédrale de Metz.

Otonis ejusque conjugis Adheleidis... Sed et gloria posteritati eorum, Otto junior in hac largitate non fuit inferior (Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici*, dans *M. G. H.*, SS., t. IV, p. 466-467).

⁴⁵ PAUL DIACRE, *Liber de episc. Mett.*, p. 263.

⁴⁶ WAGNER, A., « Collection de reliques et pouvoir épiscopal au X^e siècle. L'exemple de l'évêque Thierry I^{er} de Metz », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 83, n°211, 1997. pp. 317-341.

⁴⁷ *Gesta episcoporum mettensium*, *M. G. H.*, SS. t. X, p. 543.

⁴⁸ *Gesta episcoporum Cameracensium* (*M. G. H.*, SS., t. XII, p.488) : *Mettis postea consecrata est ecclesia sancti Stephani prothomartyris, ubi etiam inter fuit [Gerardus], precatu Theoderici ejusdem urbis episcopi, qui ei dedit preciosas reliquias martyris Christi, quas secum detulit*. On doit à H.V. Sauerland la découverte de cette mention, dans son article « L'ancienne cathédrale romane de Metz, son constructeur et l'époque de son édification » dans

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Ce passage des *Gesta* faisant suite au récit d'un acte de l'évêque de Cambrai du 22 août 1039, et le *Cérémonial* comme le calendrier qui le précède, plaçant le jour de la consécration de la cathédrale un 27 juin⁴⁹, la date plausible du 27 juin 1040 a été avancée.

Sur la base de ces deux sources, de nombreux historiens se sont prononcés sur le fait de savoir à qui il fallait attribuer la reconstruction et l'achèvement de la cathédrale : Thierry I^{er} ou Thierry II ? Les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, comme Meurisse dans son *Histoire des évêques de Metz*⁵⁰ ou les bénédictins Dom François et Dom Tabouillot⁵¹, ne semblent avoir connu que le texte des *Gesta Episcoporum Mettensium*, et par conséquent attribuent à Thierry II la paternité de l'édifice. Les Bénédictins ajoutent qu'elle fut commencée en 1014, sans préciser d'où ils tirent cette date. Leur commentaire est d'ailleurs très contestable car ils confondent l'édifice ottonien avec la cathédrale actuelle et attribuent à l'époque carolingienne le chœur détruit à la fin du XV^e siècle.

Au XIX^e siècle, la confrontation des deux textes a mené les auteurs à émettre l'hypothèse suivante : Thierry I^{er} aurait détruit l'ancienne cathédrale et commencé les fondations de la nouvelle ; son successeur, Adalberon II, aurait pour sa part continué le projet. Enfin Thierry II aurait achevé et consacré le nouvel édifice. C'est sur ce schéma que s'est fondée la thèse d'Auguste Prost et celle de François-Xavier Kraus⁵².

A. Prost complète ces deux sources par la référence à l'inscription d'une riche croix en or conservée dans le trésor de la cathédrale et qui aurait été donnée, dit-on, par l'évêque Thierry II à son église. Sur celle-ci on pouvait lire en plusieurs endroits ces mots : *Deodoricus praesul huius aedis fundator* ». Meurisse dit l'avoir encore vue au XVII^e siècle⁵³.

Metzer Domblau-Blatt, n°12-13, 1899, p. 8-18. Les *Gesta* rapportent cet événement « après le récit d'un acte de l'évêque Gérard qui eut lieu notoirement le 22 août 1039 ».

⁴⁹ *Cérémonial*, PELT, p. 412-413 : *De dedicatione ecclesie sancti stephani*.

⁵⁰ MEURISSE, M., *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, Metz, 1634.

⁵¹ FRANÇOIS, J. et TABOUILLOT, N., *Histoire de Metz par les religieux de Saint-Vanne*, Metz-Nancy, 1775, n° 40.

⁵² KRAUS, F.-X., *Kunst und Alterthum in Lothringen*, 1889, t. III, p. 455-456.

⁵³ MEURISSE, M., *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634, p.349 « ... entre autres d'une grande & belle croix d'or, enrichie d'une façon tres-exquise, & de diverses pierreries laquelle y est encor maintenant cherement conservée, & sur laquelle il y a en divers endroits *Deodericus praesul. Deodericus huius aedis fundator*. »

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Heinrich Sauerland reprend, dans un article important, les différentes propositions et les deux sources auxquelles il ajoute d'autres textes⁵⁴. Ainsi attribue-t-il la plus grande part des travaux à Thierry I^{er}. Il se fonde pour cela sur un passage de la *Vita Adalberonis II*⁵⁵, dans lequel on apprend qu'à la mort de Thierry I^{er} (en 984), son corps fut porté devant l'autel saint Étienne. Il en conclut donc que la cathédrale devait être pratiquement terminée lorsque cet évêque mourut. Ce n'est toutefois pas une preuve car l'autel Saint-Étienne existait déjà dans l'édifice précédent. De plus, si l'on reprend la chronologie de la reconstruction, cette conclusion ne peut tenir. Les données archéologiques que nous étudierons plus loin, complétées par les textes, laissent à penser qu'il y a eu deux phases de construction. Thierry I (avant 984) a construit ou commencé la reconstruction de la nef (partie la plus ancienne) et laissé subsister momentanément le chœur de Chrodegang. Adalbéron II (984-1005) a peut-être poursuivi les travaux, bien que rien dans les textes ne permette de l'attester. Vers 1020 - 1025, la construction a été reprise. Thierry II consacre l'édifice achevé le 27 juin 1040. Il est le premier être inhumé dans la cathédrale : au centre de la croisée du transept, sous la couronne du luminaire qu'il avait offert à son église⁵⁶. Les *Gesta* n'ont retenu que l'intervention de Thierry II du fait de la *consecratio*. C'est également lui qui a achevé et consacré en 1030 l'abbatiale Saint-Vincent, fondation de Thierry I^{er}.

On peut donc en conclure que les deux sources sont complémentaires mais manquent de nuances, l'une en considérant que le premier a tout reconstruit, l'autre en attribuant au second l'ensemble de la réalisation. Pour Sigebert c'est sa *Vita* de Thierry qui prime alors que pour les *gesta* c'est la consécration finale qui est privilégiée. Sans doute des données politiques notamment familiales ont-elles joué.

⁵⁴ SAUERLAND, H., « L'ancienne cathédrale romane de Metz, son constructeur et l'époque de son édification », *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale de Metz*, XII-XIII, 1899, p. 8-18.

⁵⁵ M.G.H., S.S., t.IV, p. 670.

⁵⁶ Lors de l'exhaussement du sol du chœur en 1521, on a tiré de cette tombe en 1521 une croix de plomb sur laquelle était inscrit : *II Kal. Maii obiit Theodericus junior ecclesie mettensis episcopus*. – Ph. de Vigneulles, *Chroniques*, t. III, f°249r à 272v.

II. La cathédrale d'après les textes

Dans le *Cérémonial*, les mentions architecturales de la cathédrale et des différents édifices du groupe canonial ne sont jamais données pour elles-mêmes. Les détails liés à la configuration des espaces sont ainsi déduits des descriptions des préparations des lieux ou des actions et des déplacements liturgiques. Les volumes de la cathédrale apparaissent donc à la lecture du texte de manière indirecte mais pas moins précise. Nous pouvons compléter les données du *Cérémonial* par deux documents messins : la chronique de Philippe de Vigneulles du début du XVI^e siècle, contemporaine de la destruction de la cathédrale ottonienne, et *L'Histoire des Evêques de Metz* de Martin Meurisse, publié au XVII^e siècle, qui reprend des descriptions de sources anciennes⁵⁷.

A. Une source contemporaine de la destruction du chevet ottonien : la « Chronique » de Philippe de Vigneulles

Le témoignage de Philippe de Vigneulles († 1528)⁵⁸ ne concerne pas l'ensemble de la cathédrale mais seulement les parties orientales, chœur et transept. Il ne subsistait plus en effet à cette époque que le chevet de l'ancien édifice, la nef ayant été reconstruite au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Le chroniqueur Ph. de Vigneulles a assisté au début du XVI^e siècle à la démolition de ce qui subsistait de la cathédrale ottonienne. Dans sa *Chronique* il donne certaines informations sur l'apparence et la structure architecturale du chevet, le plus souvent dans le cadre d'anecdotes qui lui ont paru digne d'être rapportées.

Ph. de Vigneulles, témoin oculaire, décrit ainsi l'ancien chevet : « en ycelle église, [...] ait veu acomenser, eschevir et perfaire lez trois cuer d'icelle église »⁵⁹. « Le viez owraige » comprenait le grand chœur flanqué de « deux haulte ronde tornelle d'ung coustés et d'aultrez du grant cuer », que « le roy Charlemaigne y avoit heu fait faire »⁶⁰ et qui « estoient aussy haultes comme sont les woulte de la dicte grant Église ». Ces deux tourelles comportant un escalier à vis sont décrites à l'occasion du récit de la fuite d'un jeune cerf apprivoisé, appartenant à l'écolâtre de la cathédrale. S'étant échappé dans la nef, l'animal s'engagea dans une des tours, en gravit les

⁵⁷ Annexe II

⁵⁸ Philippe de Vigneulles, drapier-chaussetier fortuné, est un chroniqueur d'origine messine (né à Vigneulles près de Metz en 1471). Il s'intéressa à l'écriture de l'histoire de la ville de Metz, de sa fondation jusqu'en 1525.

⁵⁹ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques*, t. IV, p. 192, année 1515.

⁶⁰ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques*, t. II, p. 125, année 1486 et t. III, p. 378-379, année 1497.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

degrés jusqu'en haut, dans les échafaudages du chantier, et les redescendit ensuite sans accident, bien que cette tour fût aussi haute « comme sont les voultre de la dicte grant église »⁶¹. Il dit aussi qu'il y avait de part et d'autre deux chœurs latéraux, l'un du côté de la rivière, c'est-à-dire au couchant, dit « le cuer Nostre-Damme », l'autre au levant « le cuez Saint Nicollais »⁶², que l'on peut interpréter comme ceux des absidioles des bras du transept.

En 1486 sont envisagés les travaux dans la branche nord du transept, où se trouvait l'autel de Notre-Dame-la-Tierce. En septembre 1497, est abattue une des deux tours dites de Charlemagne, pour faire au nouvel édifice « une bouttée contre l'ouvrage du cuez Noster Damme la tierce »⁶³.

L'année suivante en 1498, le chapitre décide de poursuivre dans la seconde branche du transept où se trouvait la chapelle Saint-Nicolas et de reconstruire le grand chœur. Ce n'est qu'en 1503 que Philippe de Vigneulles voit entreprendre la démolition de la seconde tour dite de Charlemagne et la reconstruction du chœur Saint-Nicolas⁶⁴. Le chroniqueur passe sous silence la reconstruction du grand chœur qui fut commencé consécutivement à la branche sud du transept. Cette entreprise est racontée par l'historien Martin Meurisse (1584, † à Metz 22.VIII.1644), dans son *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz* (en 1634).

Philippe de Vigneulles signale une particularité. On aurait conservé jusqu'au dernier moment au-dessous des hautes voûtes du nouvel édifice quelques parties basses de l'ancien, qu'il fallut ensuite faire disparaître. « Après ce que tout les cuer... furent eschevis de woulter, ...on diligenoit fort de toute abaitre le viez ouvrage, et à nectoier le lieu ». Le 4 juillet il ne restait plus qu'à faire tomber « ung groz arvoulx qui souloit soubtenir le viez cuer, et prenoit depuis le gros pillés en antrant on grant cuer, à la main senestre, du cousté vers l'aultel Nostre Damme, en jusques à l'aultre gros pillés qui est en montant les degrés dedans le cuer, à la meisme partie. Et estoit délibérés de sintrer celluy arvoult, affin de avaler les pier petit à petit. » Or ayant été

⁶¹ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques*, t. III, p. 346, année 1495 – - Les voûtes de la nef gothique mesurent 40 m de haut environ.

⁶² Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques*, t. II, p. 125, année 1486 : *Comencement de la grant chapelle Nostre Dame de la Grant Église* ; t. IV, p. 24, année 1503.

⁶³ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques* t. III, p. 378-379 année 1497 : *Une des tour de Charlemaingne abatue, pour édifier d'aultre*.

⁶⁴ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques*, t. IV, p. 24, année 1503 : « *Le cuer de saint Nicolas en la Grant Église comencés* ».

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

cintré, ce grand arc s'écroula entraînant la mort d'un ouvrier ; « pour ce qu'il cheut de fort hault... avec plus de quatre vinct milliers pessant de pier et de bois ; et tellement que pour la pensanteur des dictes pier, les grosses piesses de mariens (de bois) estoient aussy desrompue que se fût pour faire des alumette de chandelle ; car entre ycelle pier, en y avoit plusieurs qui pesoient plus d'une cove de vin »⁶⁵.

Ainsi la cathédrale avait trois absides. La grande abside était située dans le prolongement de la nef entre les deux bras du transept sur lesquels s'ouvraient deux petites absides. À l'avant du grand chœur, la croisée du transept comportait de grands arcs soutenus par de puissants piliers. Deux tours dites de Charlemagne encadraient de part et d'autre le grand chœur.

L'attribution de ces tours à Charlemagne est erronée. La tradition en avait fait une réalisation carolingienne comme elle avait considéré que Thierry I^{er} avait détruit l'antique oratoire Saint-Étienne. Pour A. Prost, il s'agissait probablement d'une opinion populaire qui « font naître la vue des choses avec le besoin de les expliquer de manière à satisfaire les imaginations ». Ces tours rondes s'ouvraient sur l'intérieur de la cathédrale. Elles contenaient des escaliers tournants qui s'élevaient jusqu'à la hauteur des voûtes.

Ces renseignements, bien que peu nombreux apparaissent majeurs pour reconstituer la physionomie du chevet de la cathédrale et certains aspects majeurs de sa structure interne. On imagine aisément un chevet monumental avec un grand transept encadré de tourelles d'escalier et prolongé par un chœur encadré d'absidioles ce que les nombreuses mentions du *Cérémonial* permettent de compléter.

B. Martin Meurisse et l'*Histoire des Evesques de la ville de Metz*

La relation de Ph. De Vigneulles peut être utilement complétée par le descriptif de la construction ottonienne chez Martin Meurisse, évêque suffragant de Metz, dans son *Histoire des Evesques de la ville de Metz*, publiée en 1634. C'était : « un temple fort ample et magnifique pour le temps ; basti, pavé et voûté de grosses pierres grisses ; massif, médiocrement eslevé, et esclairé de vitres assez basses, petite, et espaisse »⁶⁶. Meurisse applique ce portrait à ce qu'il

⁶⁵ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques* t. IV, p. 307-308, année 1520.

⁶⁶ MEURISSE, M., *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634, p. 347.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

considère être l'église de Chrodegang. Toutefois, comme il croit que cette église a dans ses parties supérieures (chœur et transept) subsisté jusqu'au XVI^e siècle, il évoque en réalité la cathédrale de Thierry II.

M. Meurisse († 1644) n'a pas pu voir, contrairement à Philippe de Vigneulles, l'édifice qu'il décrit, les dernières parties de la cathédrale ottonienne ayant été démolies au début du XVI^e siècle. Sa description laisserait penser cependant qu'il se réfère à un témoin oculaire ou à un ancien écrit. D'importantes réserves doivent être apportées sur son propos et tout d'abord l'emploi du terme « voûté ». La cathédrale de Thierry II n'était pas voûtée, hormis peut-être les absides. Il a pu cependant interpréter ainsi le terme d' « arvoulx » employé par Philippe de Vigneulles. La réserve la plus importante concerne le descriptif même. Meurisse ne nous parle pas du chevet, seul subsistant au début du XVI^e siècle, mais plutôt de l'ensemble de l'édifice, or la nef gothique est en place depuis la fin du XIV^e siècle et il n'en fait pas mention. Peut-être faut-il ne voir dans ce descriptif qu'un procédé pour évoquer, à l'époque moderne, un bâtiment antérieur à l'érection des grandes cathédrales gothiques.

L'historien relate ensuite le commencement des travaux de la reconstruction du grand chœur : « Après avoir fait sonner la grosse cloche, et avoir chanté une messe solennelle du Saint-Esprit le 19^e jour d'aoust l'an 1503, on transporta l'office en la chapelle de Nostre-Dame la tierce qui estoit entièrement achevée, l'on tira la couronne qui est au milieu du chœur, pour la conserver et nettoyer, et puis les ouvriers se mirent à abbatre le vieil édifice pour fabriquer ce nouveau et somptueux, tel que nous le voyons aujourd'hui »⁶⁷. Au contraire du descriptif général assez suspect, Meurisse confirme dans ce propos le témoignage de Philippe de Vigneulles.

C. La cathédrale Saint-Étienne d'après le *Cérémonial*.

La Chronique de Philippe de Vigneulles partiellement étayée par M. Meurisse donne un cadre partiel aux multiples données ponctuelles du *Cérémonial*. Avant de tenter une reconstitution de la cathédrale ottonienne, il est essentiel de rassembler les données architecturales du *Cérémonial* pour chaque partie de l'édifice, de les confronter aux précisions de la Chronique de Philippe de Vigneulle pour pouvoir les confronter aux données archéologiques des

⁶⁷ MEURISSE, M., *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634, p. 597.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

campagnes de 1978-1981 et de 1914-1916⁶⁸. Le dépouillement qui suit des données du *Cérémonial* a été réalisé logiquement d'est en ouest.

1. La *Turris* occidentale

À la manière des *turris* de l'époque carolingienne, celle de la cathédrale ottonienne était composée de plusieurs niveaux. Ils sont au nombre de quatre selon les mentions du *Cérémonial*.

Au niveau inférieur, s'ouvre la porte de Saint-Étienne, « *in ostio ecclesie sci Stephani* »⁶⁹, également désignée comme la porte de la tour, « *ostium turris* », par laquelle passent les processions solennelles⁷⁰. Littéralement le texte précise que les cortèges doivent « aller par le dessous de la tour », *per subtus turrim*⁷¹. Il s'agit donc d'un porche qui donne accès à la nef centrale de la cathédrale. Depuis cette porte, il est dit que l'on pouvait voir le grand crucifix qui marquait l'entrée du chœur. Il s'agit d'un simple lieu de passage dont il est difficile de préciser s'il était ouvert ou non.

C'est de cet endroit que l'on actionnait les cordes des cloches. Le jour de Noël, le gardien de la cathédrale vient sous la tour, empoigne les cordes des cloches et les sonne toutes ensemble, « *redit sub turri, et acceptis funibus campanarum, [...] coadiutores sui pulsant simul omnes campanas* »⁷². Une *ecclesia sancti Michaelis* est mentionnée à plusieurs reprises au premier étage de la *turris*⁷³, au-dessus du porche d'entrée. Cette chapelle Saint-Michel n'est station qu'à l'occasion de la fête en l'honneur de saint Michel, le 29 septembre et n'est citée par ailleurs que pour la mise en place de tapisseries à la Quadragésime⁷⁴ et pour localiser la salle supérieure⁷⁵. La description de la Saint-Michel permet d'avoir un bref aperçu de l'aménagement du lieu. Un autel dédié à l'archange y prend place. Ses parois sont ornées de riches tentures de soie ainsi

⁶⁸ Annexe I Fig. 11

⁶⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 253 : *Qua cantata sacerdos qui benedixit aquam, stans in ostio ecclesie sci Stephani super limen dicat...*

⁷⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 314 : [...] *et cantabunt eam domini eundo per portam que est inter ostium sci Iohannis et ostium turris* - p. 339 : *Quando autem exhibunt ab ecclesia per hostium scilicet quod est iuxta ostium turris.*

⁷¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 371 : *Debet autem ire processio per subtus turrim, per ecclesiam sce Marie.*

⁷² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 277.

⁷³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339.

⁷⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423.

⁷⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

que l'autel⁷⁶. Des cierges sont posés au-devant et sur celui-ci⁷⁷. Il est étonnant de constater que cet autel ne figure pas dans la liste des autels qui sont lavés le jeudi de la Semaine Sainte⁷⁸. La manière dont cette chapelle s'ouvre sur la nef n'est pas précisée.

Déjà au X^e siècle un oratoire Saint-Michel « qui se trouvait dans la partie haute de l'église Saint-Étienne » est mentionné par Jean de Saint-Arnoul dans la *Vita* de Jean de Gorze (v. 900-974)⁷⁹. J. Foedit le place « sur quelque tribune qui aurait pu surplomber la porte d'entrée de la cathédrale »⁸⁰ ; R.S Bour envisage une chapelle située au-dessus du bas-côté sud et donnant sur la nef⁸¹. Si l'on accepte le propos de Sigebert de Gembloux attribuant à Thierry I^{er} la reconstruction de la cathédrale au X^e siècle, il est impossible de voir dans cet oratoire celui que mentionne le *Cérémonial*. Thierry est évêque à partir de 965 et Jean de Gorze meurt en 974 ; il est donc difficile d'imaginer que la *turris* et sa chapelle Saint-Michel soient déjà fonctionnelles. Il faut donc en conclure que l'édifice antérieur comportait déjà un tel dispositif qu'il est impossible de localiser.

La chapelle Saint-Michel est surmontée d'une pièce dont la fonction reste imprécise. Elle est mentionnée le dimanche des Rameaux, quand les enfants montent dans la tour au-dessus de la chapelle Saint-Michel pour y lire l'évangile, « *in turrim super scm Michaellem* »⁸². Cet espace est ouvert sur la nef. À la fête de l'Invention de saint Étienne prothomartyr, trois tapisseries dites de saint Arnoul sont suspendues dans cet espace « *tria tapeta de sancto Arnulfo* » ; sur la tapisserie centrale était figurée une image de la Sagesse « *in medio quorum est depicta ymago Sapiencie* »⁸³.

⁷⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423 : *A Sancto Michaelle infra debet pender illud tapetum magnum*.

⁷⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 438 : *Tres cerei cerei debent ibi esse, unus ante altare, duo super altare*.

⁷⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348.

⁷⁹ *Rotlandus scole cantorum in domo sancti Stephani praesidens, et in remotioribus oratorii sancti Michaelis, quod erat in superiora ejusdem basilicae sancti Stephani, orationibus, psalmis, missarumque celebrationibus noctes diesque continuans* - dans *Vita Johannis abbatis Gorziensis, auctore Johanne abbate St Arnulfi*, § 20 – (éd.) SOT, M., *La vie de Jean, abbé de Gorze*, Paris 1999.

⁸⁰ FOEDIT, J., « La cathédrale de Metz depuis ses origines jusqu'au X^e siècle », dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine (ASHAL)*, 1925, p. 1-87.

⁸¹ BOUT, R.S., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », dans *ASHAL*, p. 631.

⁸² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339 : *Lectio evangelio cantatur a pueris in turrim supra Sanctum Michaellem*.

⁸³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423 : *Supra Sanctum Michaellem vero debent esse tria tapeta de sancto Arnulfo in medio quorum est depicta ymago Sapiencie*. - L'usage d'orner la cathédrale de tapis empruntés à l'abbaye Saint-Arnoul, à la fête de l'Invention de saint Étienne, est encore constaté en 1603 (voir PELT, J.B., *Textes*, n°739). Toutefois, il semble que l'image de la Sagesse fut prise pour celle de la reine Houdiatte, « Royne Houdiatte », qui serait à identifier comme la reine Hildegarde, femme de Charlemagne, morte à Thionville le 30 avril 783, et inhumée à Saint-Arnoul.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Enfin au dernier étage se trouvait la chambre des cloches. Celles-ci étaient actionnées depuis le porche à l'aide de cordes qui traversaient les différents étages pour atteindre le sol⁸⁴.

Pour la période ottonienne, cette formule architecturale d'une *turris* à différents niveaux, avec notamment la présence d'une chapelle haute dédiée à saint Michel, a été perçue comme un héritage des Westwerke de l'époque carolingienne. Mais la faible utilisation des lieux et de la chapelle Saint-Michel tend à prouver que le rôle de la *turris* est devenu secondaire. Il convient de rappeler qu'à Saint-Riquier la chapelle Saint-Michel n'occupe pas le massif occidental mais la petite chapelle qui surmonte la porte occidentale de l'atrium et n'est pas citée dans la liturgie abbatiale. La chambre des cloches est peut-être l'élément essentiel de cette construction. Aucune fonction baptismale n'y est attestée ; à Metz, cette fonction étant assurée par un baptistère indépendant, héritage du haut Moyen Âge, pratique peu répandue en Gaule du nord. L'espace du troisième niveau, dépourvu de toute fonction véritablement liturgique en l'absence d'autel, peut étonner. À Saint-Riquier, dans la tour du Sauveur, au-dessus de la chapelle Saint-Michel, il y avait des tribunes, les « *ambulatoria* ». Angilbert, dans son *Institutio de diversitate officiorum*, décrit les chœurs d'enfants de la *schola* qui « du dernier des étages », « font retentir leurs voix angéliques. ». Cette description est à mettre en lien avec Corvey, où furent retrouvés dans la tribune haute, sur le premier enduit, des neumes alphabétisés, notations musicales⁸⁵. La même utilisation de cet espace est attestée à Reims par l'ordinaire de la cathédrale : le dimanche des Rameaux, les enfants montaient à la « vieille tour » pour chanter le *Gloria laus*, tandis que les chanoines s'asseyaient dans l'atrium et reprenaient le refrain⁸⁶.

La *turris* occupait-elle la totalité de la largeur de l'édifice comme à Saint-Riquier et à Corvey, ou bien se réduisait-elle à une simple tour centrale ? Il est difficile de se prononcer sur la base

⁸⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 277 : *redit sub turri, et acceptis funibus campanarum, [...] coadiutores sui pulsant simul omnes campanas.*

⁸⁵ HEITZ, C., *Recherches sur les rapports en architecture et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963, p. 27 ; Idem « Rôle de l'église-porche dans la formation des façades occidentales de nos églises romanes. », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 34^e année (n°135-136), Juillet-décembre 1991. *La façade romane*. Actes du Colloque international organisé par le Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale. Poitiers, 26-29 septembre 1990. pp. 329-334. - KREUSCH, F., « Beobachtungen an der Westanlage der Klosterkirche zu Corvey. Ein Beitrag zur Frage ihrer Form und Zweckbestimmung », *Beiheft der Bonner Jahrbücher*, I, [1950], p. 49-51, fig. 26-29.

⁸⁶ BM, Reims, ms 328, fol. 16^v ; ms. 329, fol. 19 ; CHEVALIER, U., *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy - Martyrologe, calendrier, ordinaires et prosaire de la métropole de Reims (VII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1900, p. 120 (Bibliothèque liturgique, 7).

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

du texte⁸⁷. Toutefois celui-ci signale que trois tapisseries étaient suspendues *supra sanctum Michaellem*, en position médiane figurait l'image de la Sagesse⁸⁸. La tribune supérieure, utilisée par les chœurs d'enfants, se trouvait placée strictement au-dessus de la chapelle et communiquait avec elle par un escalier. Le descriptif de la mise en place des tapisseries au dessus de l'oratoire Saint-Michel suggère, sans aucune certitude, l'existence d'une tour plutôt que d'un massif occidental.

2. La nef

Le *Cérémonial* donne peu de renseignements sur la nef de la cathédrale. Plusieurs expressions sont employées pour la désigner : *in medio navi*⁸⁹, *in medio majoris ecclesie*⁹⁰, *in medio monasterio Sancti Stephani*⁹¹. C'est au milieu de la nef que l'on suspendait le jour de la Pentecôte une couronne de bois chargée de luminaires, « *per funem coronam ligneam plenam candelis ardentibus* », entre la grande porte de l'église qui est au bas de cette nef, et la grande couronne qui se trouvait suspendue au-dessus de la croisée du transept « *corona pendente inter ostium templi et magnam coronam* »⁹².

Le *Cérémonial* ne mentionne pas l'existence de bas-côtés. Il n'évoque dans cet espace aucun support. Seules les « parois de la nef », *parietes navis ipsius ecclesie*, sont évoquées lors de la mise en place de grandes tapisseries pour décorer l'église, « *ornati tapetis magnis* »⁹³.

La nef était couverte d'une charpente. C'est ce que l'on peut déduire de la présence de poutres au-dessus de celle-ci, « *trabes que sunt in navi ecclesiae* ». À la fête de la Pentecôte, les enfants de chœur montaient sur ces poutres et en laissaient tomber des sortes de gâteaux (*nebulas*) et de fleurs (*flores*)⁹⁴. Il convient ici de poser la question de savoir comment les enfants pouvaient

⁸⁷ Les extraits de texte cités renvoient à la copie du manuscrit du *Cérémonial* faite par PELT dans son ouvrage consacré à la liturgie messine de 1937.

⁸⁸ HÉBER-SUFFRIN, F., « Églises de Metz dans le haut Moyen Âge », p. 18. Pour l'auteur, ce dispositif tendrait à confirmer l'hypothèse de la tour.

⁸⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 359

⁹⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 334

⁹¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 261

⁹² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 402-403.

⁹³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423.

⁹⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 402 : *statimque pueri, existentes in alto super trabes que sunt in navi ecclesiae et super chorum, proiciunt nebulas cum floribus a dextris et a sinistris - p. 403 : Pueri autem qui super trabes sunt proiciunt flores et nebulas habundantes et dimittent inferius per funem coronam ligneam plenam candelis ardentibus, sive rastellum triangularis forme.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

tenir en équilibre sur les poutres. Il faut peut-être envisager que celles-ci supportaient un plafond pourvu de trappes permettant d'envoyer gâteaux et fleurs. Dans le cas contraire la pratique paraîtrait bien aventureuse.

La nef était limitée à l'est par un arc triomphal ouvrant sur le chœur et reposant sur deux grosses colonnes. Le Vendredi saint, les marguilliers organisaient la cérémonie de l'Adoration de Croix. Ils devaient déplacer quatre sièges du chœur, les sortir dans la nef, *extra chorum*, et en placer deux à droite et deux à gauche devant les grandes colonnes, *ante magnas columpnas*⁹⁵. À cet endroit, se situait aussi, entre la nef et le chœur, un muret, percé d'une porte, à l'importante fonction liturgique.

3. Le transept

a. La croisée du transept : le « *chorus* »

La croisée du transept est appelée *chorus*, *magnus chorus*, *chorus sancti Stephani*⁹⁶ ou encore *chorus majoris ecclesie* car cet espace est occupé par le chœur des chanoines lors des offices ou de la messe. Quatre gros piliers, *quatuor angulares pilarii alti ipsius chori*⁹⁷ la délimitent. Philippe de Vigneulles précise que ces grands « pillés » supportent de grands arcs, « groz arvoulx »⁹⁸. Ils peuvent être ornés de tentures de soie, *palliis sericis*.

Le *Cérémonial* mentionne la présence d'un mur bas, *murus*, séparant le *chorus* de la nef. Ce muret perpendiculaire à l'axe de la nef, devait se trouver en avant de la croisée du transept, délimitée par les quatre piliers d'angles, entre les grandes colonnes (« *magnae columpnae* ») qui soutenaient l'arc triomphal⁹⁹. La découverte dans la nef des fondations d'un mur transversal, à trois mètres environ de la croisée du transept et parallèle à la 8^e travée, supportait peut-être ce *murus* et sans doute servait-il d'appui aux marches qui compensaient la déclivité

⁹⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 351 : *Cantata itque Nona, matricularii deben tillas quatuor sedes que sunt in choro apportare extra chorum, et ponere duas a dextra parte ante magnas columpnas, et duas ex alia parte.*

⁹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 285

⁹⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423 : *Quatuor angulares pilarii alti ipsius chori debent esse ornati pallis sericis.*

⁹⁸ Ph. de VIGNEULLES, *Chroniques*, t. IV, p. 309 : [1520] « et n'y avoit, à ce jour de la Translacion St Mertin..., plus à abaittre que vng groz arvoulx qui souloit soubtenir le viez cuer ; et prenoit depuis le gros pillés en entrant on grant cuer, à la main sénestre du cousté vers l'aultel Nostre Damme, en jusques à l'aultre gros pillés qui est en montant les degrés dedans le cier à la meisme partie. Et estoit délibérés de sintrer celluy arvoult affin de avaller les pier petit à petit ».

⁹⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 351

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

entre le sol du *chorus* et de la nef. L'existence d'un tel dispositif permettait vraisemblablement d'agrandir l'espace réservé aux chanoines, partiellement amputé à l'est par la volée d'escalier menant au *sanctuarium*. C'est en effet sur ce mur que fut fondé le jubé du XVI^e siècle, à la limite du *chorus* gothique¹⁰⁰.

Ce mur était percé d'une porte, *ostium chori, januae chori*, accessible par quelques marches permettant de compenser la différence de niveau entre la nef et la croisée¹⁰¹.

Ce muret jouait un rôle majeur dans de la liturgie de la parole. À la messe dominicale, après l'évangile, l'évêque descendait de son siège épiscopal dans le *chorus* et faisait son sermon assis sur ce mur bas, face au peuple.¹⁰²

À l'aplomb de ce *murus*, à l'entrée du *chorus*, s'élevait sans doute, comme il a déjà été dit, l'arc triomphal reposant sur les deux grandes colonnes. Un grand crucifix y était suspendu. Cette croix est dite être au milieu de l'église, « *crux que in medio ecclesie* »¹⁰³, si bien que les processions entrant dans la cathédrale sous la tour pouvaient la voir dans l'alignement du portail central¹⁰⁴. De ce fait, l'expression « *Crucifixum magnum* » est parfois utilisée pour nommer la cathédrale, au même titre que « *major ecclesie* » ou « *sanctus Stephanus* ». Durant le carême, une courtine, *cortine*, était étendue devant le crucifix, fermant ainsi la vue sur le *chorus*¹⁰⁵. Les jours de fête, comme l'Invention de saint Étienne prothomartyr, une tenture de soie, *unum pallium sericum*, était suspendue *retro crucifixum*¹⁰⁶.

¹⁰⁰ WAGNER, P.-E., « Le Jubé de la cathédrale de Metz », *Patrimoine et culture en Lorraine*, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, Metz, 1980, p. 219-233.

¹⁰¹ *Cérémonial*, PELT J.-B. (éd.), p. 351 : *Postea debent ipsi matricularii claudere ostium chori.*

¹⁰² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 281 : *Post ewangelium descendet episcopus de sede superiori episcopali in chorum et, posito pulvinari et panno aliquo serico super murum ipsius chori, faciat sermonem ad populum.*

¹⁰³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339 : *cantores vero stantes in medio, ... et statim discooperitur crux que in medio ecclesie debet esse parata a matriculariis et erecta, sedibus de choro hinc inde positus et palliis sericis depositis, et uno pallio retro suspenso, ...*

¹⁰⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 258 : *Ad ultimum quando egressi fuerint de choro sce Marie et cantores videbunt crucifixum magnum, incipient...*

¹⁰⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 335 : *In eadem sexta feria solent auferi cortine que pendent ante chorum preter illam que est ante crucifixum.*

¹⁰⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423 : *Retro crucifixum debet esse unum pallium sericum.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Le centre du *chorus* était occupé par la tombe épiscopale déjà signalée, *tumbam episcopi*¹⁰⁷, celle de Thierry II (1006-1047), à qui l'on doit sans doute l'achèvement de la construction et la consécration de l'édifice, le 27 juin 1040¹⁰⁸. Elle se dressait devant les degrés menant au sanctuaire. Devant cette sépulture, était placé le pupitre du chœur¹⁰⁹.

Dominant la croisée du transept, était suspendue une grande couronne dorée, *magna corona*, sorte de grand lustre, sur lequel étaient installés des luminaires. Elle pouvait être levée ou abaissée, lors de certaines cérémonies, pour que l'on puisse allumer les chandelles placées à la périphérie¹¹⁰. Cette couronne avait été offerte par Thierry II vers 1030. Elle était entourée d'une inscription de vingt-cinq vers latins¹¹¹, ornée de 16 tourelles en cuivre doré et de 92 petits chandeliers. Meurisse dit l'avoir vu au même emplacement dans le nouveau chœur gothique. Elle est restée en place jusqu'en 1754 où elle fut supprimée pour cause de vétusté¹¹².

Le *chorus* comptait des sièges mobiles, *sedibus hinc inde positis*¹¹³. D'après une autre source contemporaine du *Cérémonial*, le *Liber ordinarius* de l'abbaye Saint-Arnoul de Metz nous apprenons que le chœur des chanoines était occupé par des stalles « *stallum* », disposées sur les

¹⁰⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 248 : *quibus thurificatis intret chorum et thurificet primo tumbam episcopi in circuitu.*

¹⁰⁸ MEURISSE rapporte dans son *Histoire des Evesques* au sujet de la tombe de Thierry II : « Son corps fut couvert d'un tres-superbe & tres magnifique tombeau. Mais il fut ruiné l'an mil cinq cents vingt & un, lors qu'on releva & agrandit le chœur & fon sepulchre mesme fut ouvert aussi bien que les sepulchres de plusieurs autres Euesques, dans lequel on ne trouva que les os, & dessus, vne croix de plomb de la longueur de la main, & de la largeur de trois doigts, sur laquelle il y avoit II. Kal. Maij obiit Theodericus Iunior Ecclesiae Metensis Episcopus. ». En 1521, des travaux furent entrepris dans l'espace de la croisée du transept (restauration du pavé). On découvrit les tombeaux de six évêques de Metz : Thierry II, Etienne de Bar, Thierry III, Jean d'Aspremont, Bouchard d'Avesnes et Regnauld de Bar. Les ossements de ces évêques furent réunis dans une caisse à six compartiments. Elle fut déposée dans une fosse creusée au milieu du chœur, dans le cercueil de pierre qui avait autrefois renfermé les restes de Thierry II, sous la couronne. (voir dans les registres capitulaires, 1521, 8 juin, [PELT, J.B., p. 68] et la description de Ph. De Vigneulles, tome III, fol. 249 - 272)

¹⁰⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 313 : *Interim vero custos faciet afferri candelas de secretario in chorum super mensam, unaque (que) ponetur super duas tripedes, iuxta tumbam et pulpitum a sinistra parte.*

¹¹⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 283 p. 401 : [...] *debent accendi candele super Coronam.*

¹¹¹ THIRIOT, G., dans *La cathédrale de Metz. Les épitaphes*, (Langres, 1928, n°13), nous donne le texte de l'inscription du grand lustre d'après Meurisse (*Histoire des Evesques*, p. 348). Bégin qui donne également une traduction de l'inscription pleine de contresens dans son ouvrage sur la *Cathédrale de Metz* (p. 95).

¹¹² Kraus (*Kunst...*, t. III, p.475) est donc dans l'erreur, lorsqu'il affirme que la grande couronne fut descendue et fondue en 1690, par Mgr d'Aubusson de la Feuillade. Il en est de même pour D. Dieudonné qui indique l'année 1755 comme date de cette suppression (ms. 159, 16). Les registres capitulaires sont formels : En juillet 1754, il fallut la descendre, parce qu'elle tombait de vétusté, le chapitre rédigea un procès-verbal, qui en donne une description détaillée (Voir PELT, J.B., *Textes*, p. 271) ; LOUIS, T., « La grande couronne de la Cathédrale », dans *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale de Metz*, 1979, p. 16-21.

¹¹³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339 : [...] *et statim discooperitur crux que in medio ecclesie debet esse parata a matriculariis et erecta, sedibus de choro hinc inde positis et palliis sericis depositis.* - p. 351 : [...] *matricularii debent illas quatuor sedes que sunt in choro apportare extra chorum, et ponere duas a dextra parte ante magnas columpnas, et duas ex alia parte.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

côtés droit et gauche de cet espace, « *in chorum, una pars a dextris et altera pars a sinistris* »¹¹⁴. Rien ne nous est dit, en revanche, quant à l'apparence de ces stalles. Elles devaient certainement être disposées sur deux rangs, pour permettre d'accueillir l'ensemble des chanoines, des chantres et des enfants. Prennent place dans le *chorus* durant l'office, à droite, l'évêque, le princier et le chantre, et, à gauche, du côté de l'évangile, le doyen, le chancelier et le trésorier¹¹⁵.

b. Les bras du transept

Le *Cérémonial* ne parle des bras du transept encadrant le *chorus* que par la mention qu'il fait des autels de saint Clément, *altare Sancti Clementis*, et de saint Nicolas, *altare Sancti Nicholaum*, qui s'y trouvaient, respectivement dans les croisillons nord et sud¹¹⁶. Philippe de Vigneulles qui a assisté à leur destruction parle de deux « cuer » accompagnant le « grant cuer ». L'autel Saint-Clément reçut ultérieurement une nouvelle dédicace à Notre-Dame. C'est pourquoi Philippe de Vigneulles dans sa description du transept ottonien en destruction nomme l'une des chapelles du transept Notre-Dame-la-Tierce.

Aucune allusion n'est faite à la présence des deux tours dites de Charlemagne. Elles ne devaient avoir aucune fonction liturgique, ne devaient pas comporter de chapelles hautes comme ce fut le cas au XII^e siècle à la cathédrale de Verdun¹¹⁷. Ces tours jouaient un simple rôle fonctionnel d'accès aux parties hautes de la cathédrale - toiture et peut-être combles de la nef comme cela a été envisagé plus haut - et à la crypte dont les accès sont conservés.

¹¹⁴ ODERMATT, A. (éd.), *Der Liber ordinarius der Abtei St. Arnulf vor Metz* (Metz, Stadtbibliothek, Ms. 132, um 1240), Freiburg, 1987. p. 288 : *In introitu ecclesie sancti Stephani... In monasterio sancti Stephani fiat statio ante crucem a conventu [...] Postea elevet se prior et faciat strepitum pedis sui et sic conventus intret in chorum, una pars a dextris et altera pars a sinistris [...] Dicto Pater noster percutiat prior manu super stallum et sic erigant se <et> eant cum aliis fratribus.*

¹¹⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 247.

¹¹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 348.

¹¹⁷ Le dispositif des deux tours encadrant le chœur est connu dans l'architecture lorraine. La cathédrale de Verdun suit ce modèle, ainsi que l'église Saint-Vincent mais contrairement à Metz, en haut de ces tours étaient placées deux salles. Pour Verdun, on leur connaît une fonction liturgique. Elles tenaient lieu de chapelle haute. Par contre rien n'est connu pour Saint-Vincent.

4. Les *gradus*

Par la présence d'une crypte semi-enterrée, l'espace du sanctuaire était fortement surélevé, conformément à la disposition actuelle. Un grand escalier, *gradus*, d'une douzaine de marches environ séparait physiquement le *chorus* de l'espace du sanctuaire. Ces degrés étaient compris entre deux des quatre piliers angulaires de la croisée du transept¹¹⁸. Ils étaient dominés à leur sommet par une poutre de gloire, *trabes*. À celle-ci, étaient suspendus à certaines occasions des sachets de reliques (*XXXI phylacteria*)¹¹⁹. La plaquette n° 1 (n°6) du plat inférieur de la reliure du Sacramentaire de Drogon semble prouver que cette pratique avait été héritée de l'époque carolingienne. On y suspendait également une courtine pendant les jours du carême : « *super gradus chori, inter chorum et sanctuarium* ». Avant les premières vêpres dominicales, cette courtine était tirée et nouée par des cordes, « *trahi et ligari simul cum funiculo* », jusqu'aux matines de la seconde *feria* ; aux festivités, elle était simplement tirée le temps de la messe, puis était remise en place, de manière à cacher l'autel¹²⁰.

5. Le *sanctuarium*

Avant toute description du sanctuaire, il faut rappeler l'emploi fréquent des termes *sanctuarium* et *chorus* dans le texte. Un rappel des différentes indications du texte est nécessaire pour une bonne compréhension. Ainsi le terme de sanctuaire, *sanctuarium*, est toujours utilisé pour désigner la partie la plus orientale de l'édifice, le lieu où est célébré l'eucharistie, au sommet des degrés. Le *chorus* désigne le plus souvent la croisée du transept dans laquelle prend place la communauté des chanoines. Mais comme l'a relevé A. Prost, le terme *chorus* peut être également appliqué au sanctuaire. Cette confusion tient sans doute à l'intime liaison de ces deux parties de la cathédrale et surtout au fait que le *chorus* nécessite un qualificatif ; il peut être liturgique ou canonical. Néanmoins, dans la réalité, ces deux espaces sont bien séparés, particulièrement à Metz par des degrés qui en marquent nettement la limite. La compartimentation des espaces - nef, chorus, sanctuarium - en plusieurs niveaux, accentués par la présence d'un crucifix suspendu sous l'arc triomphal ou d'une *trabes* à l'entrée du sanctuaire,

¹¹⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 370 : *Pilarii qui sunt a dextra graduum et a sinistra ...*

¹¹⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 423 : *Item sub trabe magna que est super gradus ante altare dependent XXXI phylacteria.*

¹²⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 328 : *Sciendum quod cortina debet esse suspensa et extensa super gradus chori, inter chorum et sanctuarium.* - p. 331-332 : *Cortina autem que est inter chorum et altare debet trahi et ligari simul cum funiculo usque ad Matutinas secunde ferie. In isto autem sabbato debet fieri in principio Misse, in aliis vero in fine Misse ante Vesperas et in vigiliis sollempnitatum. In diebus autem sollempnitatum debet extendi cortina, quando Missa de ieiunio cantatur ; post Missam debet iterum trahi et simul colligi.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

est nettement marquée. Ainsi, le sanctuaire pouvait être complètement isolé durant le carême, derrière une courtine suspendue sans doute à la *trabes*.

Au centre du sanctuaire s'élevait le maître autel, *majus altare*¹²¹, dédié à saint Étienne, accessible par quelques degrés¹²².

Un lutrin en forme d'aigle, *Aquila*, était placé en avant du grand autel, en haut des degrés¹²³. Il n'était utilisé qu'occasionnellement, lors de certaines festivités pour la lecture de l'évangile. Quotidiennement l'évangile était lu par un diacre au coin gauche de l'autel, « *ad sinistrum cornu altaris* »¹²⁴.

Une *fenestra* est signalée dans le sanctuaire à proximité de l'autel dans laquelle est cachée symboliquement la dernière lumière, aux matines du Jeudi saint¹²⁵. Il est impossible de la localiser précisément.

Le sanctuaire compte deux sièges. Le premier est le siège épiscopal placé en position axiale derrière le maître-autel, *retro altare*¹²⁶; l'évêque fait alors face au peuple. Il s'agit vraisemblablement du trône en marbre cipolin, donné par la tradition comme étant le siège de saint Clément, que l'on peut voir figurer sur deux plaquettes du plat de reliure du *Sacramentaire de Drogon* (n°1 et 5). Sa forme est identique à celle de la cathédre conservée dans le chœur actuel de la cathédrale Saint-Étienne : haut dossier très incurvé formant un demi-cercle et doté d'accoudoirs, étroite marche sur laquelle reposent les pieds de l'évêque. Sur l'ivoire, la cathédre semble être posée sur un socle mouluré aujourd'hui disparu.

¹²¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 247

¹²² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 253 : [...] *debet dyaconus ire versus altare, et stare inter gradus ipsius altaris et Aquilam.*

¹²³ Un aigle « où on chante l'évangile » est également signalé en 1584 (PELT, J.B., *Textes*, p. 174, n°705). Placé au milieu du chœur liturgique, le *Cérémonial* de 1694 décrit longuement les circonstances solennelles de son utilisation. WAGNER, P.-E., « L'Aigle lutrin de la cathédrale de Metz » dans *Mémoires académie nationale de Metz*, année académique 2017, Metz, 2018, pp 189-203.

¹²⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 253 : *Dyaconus [...] legat ewangelium ad sinistrum cornu altaris.*

¹²⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 343 : *Interim, dum candela ardet retro altare, matricularius debet abscondere lumen in secretario, sive in fenestra iuxta altare.*

¹²⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 283 : *Et facta confessione eat retro altare et sedeat super sedem episcopalem.* - p. 425 : *Episcopus debet sedere in sede episcopali retro altare usquequo ewangelium lectum sit.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Le *Cérémonial* signale un second siège, dans la partie droite du sanctuaire au sommet des marches, *sede sua super gradus a dextra parte chori*¹²⁷. Ce second siège est celui du prêtre officiant. Outre ces deux sièges, le sanctuaire devait disposer de plusieurs autres pour les chanoines et les enfants au service de la liturgie. Mais le texte ne nous donne aucune information à ce sujet.

Comme pour la nef, le *Cérémonial* mentionne les « parois autour de l'autel ». Le texte du XII^e siècle n'apporte pas d'élément de réponse à ce sujet. Aucun détail architectural n'est évoqué, ni arcatures, ni colonnettes... Les tapisseries et tentures qui sont suspendues pour décorer le sanctuaire sont dites simplement recouvrir les murs de l'abside¹²⁸.

6. La crypte

La *crypta* s'étend sous l'autel majeur, *crypte sub majori altare*¹²⁹.

Deux accès, actuellement conservés, à l'emplacement même des descentes à la crypte gothique, communiquaient avec cet espace semi-enterré. Il est précisé dans le texte qu'ils se situaient à proximité des autels Saint-Nicolas et Saint-Clément, puisqu'en se rendant à la crypte les chanoines invoquaient ces deux saints.

La crypte comportait trois autels : Saint-Gilles, *altare sancti Egidii*, au sud, Sainte-Barbe, *altare sancte Barbare*, au centre et Saints-Innocents, *altare Innocentium* au nord¹³⁰.

Dans le *Cérémonial*, la dédicace de la crypte est célébrée le 9 juin, *dedicatio cripte sub maiori altari*¹³¹. Nous ignorons toutefois en quelle année a eu lieu cette dédicace.

7. Les dépendances de la cathédrale

¹²⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 401.

¹²⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 423 : *Sciendum ergo quod parietes ecclesie debent esse ornati palliis sericis ad ipso choro supra ex utraque parte. Supra chorum autem debent esse duo ordines palliorum in utroque, quorum debent esse VIII pallia serica.*

¹²⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 398 : [...] *quia in ipsa die est dedicatio cripte sub maiori altari, facient domini statonem in cripta.*

¹³⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 348 : *Postea itur in criptam ad altare sci Egidii, et canitur.... Ad altare sce Barbare canitur hec antiphona.... Ad altare Innocentum canitur hoc responsorium...*

¹³¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 398.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

La sacristie, *secretario*, *sacratarium* ou *sacarium*, est citée à de nombreuses reprises mais rien ne nous permet de la situer dans la cathédrale. C'est là que l'évêque et le clergé revêtent les vêtements liturgiques¹³² et que sont rangés certains ustensiles et ornements liturgiques. À la fête de la Purification de la Vierge, le 2 février, le gardien de la cathédrale doit apporter de la sacristie les chandelles qui doivent être bénies, une table et deux trépieds¹³³. À Noël et à Pâques, des tapis étaient étendus sur le sol entre la sacristie et le maître-autel, formant un chemin pour la procession d'entrée à la messe¹³⁴.

Un acte de donation de 1210 nous apprend qu'une « *terra* » fut donnée au chapitre, située sous la sacristie et la salle du trésor : « *terram quam sub secretario et domo thesaurarie in vicum qui Camere dicitur descendente habebamus... ecclesie usibus profuturam dedimus* »¹³⁵. Ces dépendances se situaient donc sur le flanc nord de la basilique, du côté de la place de Chambre, ce qui implique que la sacristie occupait plus ou moins la même place que de nos jours, sur le flanc nord de la cathédrale. Le *Cérémonial* ne parle pas de cette « maison du trésor », à moins qu'il n'emploie un autre terme. Nous avons signalé qu'il existait trois termes différents que l'on a traduit par le nom de sacristie : *secretarium*, *sacratarium* ou *sacrarium*. Faut-il voir dans ce dernier la désignation d'un lieu différent ? Il est souvent question du trésor, comprenant les reliques et les objets liturgiques. Un officier du chapitre, *thesaurarius*, était préposé à sa garde, lequel prenait place dans le chœur aux côtés du doyen et du chancelier¹³⁶. La salle du trésor, *domus thesaurariae*, étant voisine de la sacristie, elle s'ouvrait logiquement sur l'intérieur de la cathédrale.

8. Les autels de la cathédrale

Le lavement des autels le jeudi de la Semaine Sainte nous permet d'avoir un aperçu complet, ou presque, de l'ensemble des autels de la cathédrale comme de ceux des autres édifices du groupe cathédral¹³⁷. Ainsi aux trois autels principaux de la cathédrale déjà mentionnés, dédiés

¹³² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 360.

¹³³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 313 : *Interim vero custos faciet afferri candelas de secretario in chorum super mensam, unaque (que) ponetur super duas tripedes, iuxta tumbam et pulpitum a sinistra parte.*

¹³⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 281 : *Interim vero sternant tapeta matricularii a secretario usque ad maius altare. - p. 360 : Interim vero dum Gloria canitur, episcopus debet exire a sacrario cum archidiaconis et capellanis suis et procedere usque ad altare eundo super dorsalia prostrata a sacrario usque ad ipsum altare.*

¹³⁵ Titre de l'ancienne Maisonnerie de la cathédrale – Archives départementales de Metz, G. 858.

¹³⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 247.

¹³⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348 : *Quo ordine itur ad altaria lavanda.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

à saint Étienne, saint Nicolas et saint Clément et aux trois autels de la crypte, il faut en ajouter deux autres : l'un dédié à saint Vincent, *ad Sanctum Vincentium* et un second à saint Laurent, *ad altare sancti Laurentii*. Ces deux autels étaient probablement placés soit dans le transept soit dans les collatéraux sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément leur emplacement car aucune station liturgique n'y est faite. L'autel Saint-Vincent est mentionné une seconde fois le Samedi saint pour une occasion particulière ; si l'évêque est absent, le doyen doit revêtir les vêtements sacerdotaux dans la sacristie ou devant cet autel¹³⁸, ce qui semble prouver que celui-ci était situé entre la porte de la sacristie et le sanctuaire, donc dans le bras nord du transept ou à proximité.

9. Les accès à la cathédrale (*ostia, porta, janua*)

Sur la base d'une analyse minutieuse du texte, A. Prost (1885) et de J. Foedit (1923) ont proposé une localisation parfois divergente des accès. Les deux auteurs s'accordent pour placer trois portes en façade. L'entrée principale de l'édifice, nommée *ostium templi*, était située dans l'axe de la nef centrale, sous la *turris*. Elle s'ouvrait sur un *atrium* ou *platea que est ante majorem ecclesiam*¹³⁹. Ces deux termes désignent respectivement l'espace situé immédiatement devant la façade de la cathédrale et le second la place qui s'étendait au-delà, autour de laquelle se dressaient de part et d'autre au nord le baptistère Saint-Jean, au sud l'église Sainte-Marie et plus loin à l'ouest Saint-Gall et la demeure épiscopale.

Outre cette porte axiale, la basilique comportait en façade deux autres portes latérales. Celle du côté nord est localisée dans le *Cérémonial* comme « la porte située entre la porte de Saint-Jean et la porte de la tour », *per portam que est inter ostium sci Iohannis et ostium turris*¹⁴⁰ ; en symétrie, la seconde porte est dite « entre l'église Sainte-Marie et l'église Saint-Pierre », *per illud ostium quod est inter ecclesiam sce Marie et ecclesiam sci Petri*¹⁴¹. A. Prost, qui restitue, sur la seule base du texte, une nef unique précédée d'une tour en saillie, place logiquement l'*ostium turris* comme porte principale et dispose les deux autres entrées latérales dans les murs latéraux de la nef, donnant directement dans celle-ci. J. Foedit qui figure un édifice à trois nefs

¹³⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 353 : *Si autem fuerit absens, decanus, vel alia persona sacerdotalis..., induat se vestibus sacerdotalibus sine casula in sacrario sive ante altare sci Vincentii.*

¹³⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 385.

¹⁴⁰ *Cérémonial* PELT, J.-B. (éd.), p. 314.

¹⁴¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 385 : [...] *debet intrare in majorem ecclesiam per illud ostium quod est inter ecclesiam Sancta Marie et ecclesiam Sancti Petri.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

(selon les nouvelles données archéologiques de 1914), situe de même l'ouverture principale sous la tour, dans l'axe de la nef, et place les entrées secondaires dans l'axe des collatéraux. A. Prost considère, de manière discutable, que la porte située « entre l'église Sainte-Marie et Saint-Pierre » n'est pas la porte sud de la nef mais une autre, donnant accès au cloître, percée latéralement au milieu du mur sud. Bien que non attestée, selon lui, par le *Cérémonial*, une porte latérale sud devait exister aussi en façade car « la symétrie exigerait une ouverture semblable du côté de Sainte-Marie »¹⁴². La localisation choisie pour placer un accès vers le cloître conduit A. Prost à inventer une seconde porte absente du texte.

Il existait en outre deux autres portes : une sur le flanc nord, du côté « des Chambres », *Thalamos*, et une autre, *ostium sancti Clementis* difficile à localiser avec précision.

La porte latérale nord de la cathédrale est explicitement indiquée. Il est écrit qu'elle donne sur les Chambres : *portam ecclesie que est versus Thalamos*¹⁴³, *janua ecclesie versus Thalamos*¹⁴⁴. Elle est notamment empruntée par les processions arrivant de ce côté de la ville. Ainsi lors de la procession du dimanche des Rameaux, les enfants se séparent de la procession pour gagner la porte du côté des Chambres alors que les chanoines, lorsqu'ils sortent de l'église Saint-Jean-Baptiste, pénètrent dans la cathédrale par la façade ; les enfants, entrés par la porte des Chambres, viennent alors à leur rencontre¹⁴⁵.

La localisation précise de la porte menant aux Chambres est plus incertaine. La principale difficulté est de savoir à quoi correspond le terme de « *Thalamos* ». Pour A. Prost, les *Thalami* sont à mettre en relation avec les logements dont il considère qu'ils ont été occupés par les chanoines depuis le XI^e siècle, au nord, en contrebas de la cathédrale. Il restitue cette porte au milieu du mur nord de la nef, face à l'actuelle place de Chambre¹⁴⁶. Il se fonde également sur la présence, plus ou moins dans l'alignement de cette porte, des *gradus* – escaliers, souvent mentionnés dans le texte du XII^e siècle et donnant accès à la place de Chambre. J. Foedit place également cette porte dans le mur du collatéral nord, dans la première travée

¹⁴² PROST, A., *La cathédrale*, p. 318.

¹⁴³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339.

¹⁴⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 344.

¹⁴⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339 : *omnes pueri vel maior pars separabuntur a processione et ibunt extra portam ecclesie que est versus Thalamos. Et quand domini exhibunt de ecclesia sci Ioannis intrando maiorem ecclesiam, pueri etiam intrabunt per predictam portam faciendo processionem.*

¹⁴⁶ PROST, A., *La cathédrale*, Pr. 80, p. 359-374.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Le *Cérémonial* mentionne également l'existence d'une porte dite de saint Clément, *ostium sancti Clementis*. A. Prost l'assimile à la porte des *Thalamos*¹⁴⁷. J. Foedit la place à l'ouest du bras nord du transept, face à l'autel Saint-Clément¹⁴⁸. Il se base sur la présence dans le bras nord du transept d'un autel dédié à saint Clément, premier évêque de Metz. Pour J.-B. Pelt, « cette porte de saint Clément n'est peut-être pas, comme le marque le plan, une ouverture dans le mur en face de l'autel saint Clément donnant accès à la sacristie, qui aurait occupé la même place que la sacristie basse de nos jours. Il ne s'agit peut-être que d'une porte de la balustrade qui entourait la chapelle de saint Clément, par laquelle il fallait passer pour se rendre à la sacristie, qui aurait existé à gauche du sanctuaire »¹⁴⁹, interprétation qui n'est pas vraiment convaincante.

Il en résulte que cette porte est diversement localisée selon les auteurs. Le passage du *Cérémonial* dans lequel elle est citée, pourrait impliquer une localisation dans le mur ouest du bras nord du transept. De fait les chanoines vont en procession de Saint-Jean jusqu'au chœur de la cathédrale, le Jeudi saint. Les enfants portent les cierges, les sous-diacres, les croix, les acolytes, le chrême et les huiles saintes, le prêtre fermant le cortège. Ils doivent entrer par la porte saint Clément et se rendre directement à la sacristie, ce qui suggère une proximité avec celle-ci¹⁵⁰. On pourrait envisager d'assimiler cette porte à la plus proche du baptistère, celle du nord de la façade de la cathédrale, que le *Cérémonial* désigne comme « *per portam que est inter ostium sci Iohannis et ostium turris* ».

Les renseignements des sources manuscrites sont donc fragmentaires, car la description de l'architecture n'est jamais le sujet de ces textes. Cependant, les précisions assez nombreuses du *Cérémonial* peuvent être complétées par celles de la Chronique de Ph. de Vigneulles. Le fait que chez ce dernier comme dans le *Cérémonial* le descriptif architectural ne soit jamais le sujet de l'écrit laisse d'importantes zones d'ombre. Toutefois, malgré leurs limites, ces mentions complètent utilement les données de l'archéologie.

¹⁴⁷ PROST, A., *La cathédrale*, Pr. 87,

¹⁴⁸ FOEDIT, J., « La cathédrale de Metz depuis ses origines jusqu'au X^e siècle », dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine (ASHAL)*, 1925, p. 1-87.

¹⁴⁹ PELT, J.-B., *Le Cérémonial de la cathédrale*, p. 357, note 3.

¹⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 356 : *Post benedictionem fontium eunt domini ad processionem de sco Iohanne ad maiorem chorum [...] Pueri autem ferentes cereos et subdyaconi ferentes cruces et acoliti ferentes crisma et oleum eunt post dominos ita ordinati, sicut prius, sacerdote sequente eos ultimo loco. Debent autem intrare per ostium sci Clementis et sic redire ad sacrarium.*

D. Le Trésor et le mobilier liturgique

Les indications concernant le trésor sont apportées dans le *Cérémonial* au cours des descriptions des préparatifs aux cérémonies liturgiques. Dans ce trésor sont rassemblés les reliques que nous étudierons indépendamment, des objets, des livres précieux et autres mobiliers liturgiques.

Parmi les objets, étaient conservés, une grande et une petite chapelles d'argent, *capella magna* et *capella parva argentea*, pièces d'orfèvrerie dans lesquelles on plaçait des reliquaires. Des croix en or grandes et petites, *cruces majores et minores aureae*, dites quotidienne ou épiscopale, étaient portées en procession et placées derrière les autels. Ces croix pouvaient être surmontées de bannières, *crux habens vexillum in summitate*. L'une de ces bannières portait l'image d'un dragon, *vexillum illud in cujus summitate fertur caput draconis* et était portée en tête de procession pendant les Rogations¹⁵¹.

Le trésor comptait des objets plus singuliers comme un collier, *monile*, que l'on plaçait autour du cou du crucifix le Vendredi saint à l'Adoration de la croix ; un sceau sans doute aux armes du chapitre, *sigillum*, porté en procession à l'abbaye Saint-Vincent ; l'anneau de saint Arnoul qui était placé dans une pyxide et apporté avec solennité à l'abbaye du même nom. Le bâton cantoral était également conservé parmi les objets précieux de la cathédrale. Le cœltre le portait à l'autel et le présentait au préchantre.

Le trésor comptait également de la vaisselle liturgique : une coupe taillée dans de l'onyx, *calix de onichio*, trois vases, *vascula*, pour le service de l'autel ; trois calices, un en or, un autre de grande taille doré et argenté et un troisième en cristal ; des boîtes dont certaines sont mentionnées être en argent, *cista*, *capsa argentea*, des plats de toutes formes, *scutellae*, *cuppae* ; un bassin *pelvis*, dans lequel on versait de l'eau bénite prélevée dans les fonts baptismaux le Samedi saint. Il y avait également les éventails liturgiques, *ventilabra* et des encensoirs, *thuribulum*.

De nombreux tissus et ornements sont énumérés dans le détail, qu'ils appartiennent au Trésor, à la sacristie ou soient en place dans le sanctuaire. Des tapis, *tapeta*, et des tentures viennent

¹⁵¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 371.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

orner les murs, le sol ou sont suspendus aux poutres du *chorus* et du sanctuaire : *tapeta sancti Arnulphi, linthei, lintea alba, cortina, pannus albus dictus Tuelle, pannus dictus Brodeis, pannus sericus, pannus lineus albus*. Des orfrois (au moins cinq), *aurifrigia*, tissus précieux mêlés de fils d'or sont posés sur les autels ou devant. L'un d'eux porte le nom de « *aurifrigium Franconis* », l'orfroi de Francon, vraisemblablement du nom du donateur. L'évêque Étienne en rapporta un de la croisade où il avait suivi en 1147 le roi de France Louis VII : « *aurifrigium Stephani episcopi, quod episcopus Stephanis attulit de ultramarinis partibus* »¹⁵². Un autre encore est ainsi décrit : l'orfroi est en soie verte, brodé de fils d'or sur le pourtour¹⁵³.

D'autres mobiliers liturgiques sont cités dans le *Cérémonial*. Une couronne de lumières, suspendue au centre du *Chorus*, *corona magna*. Elle pouvait être montée et descendue selon les besoins de la liturgie. D'autres appareils à porter les lumières et les flambeaux sont également mentionnés, *corona lignea, rastellum, candelabra, candelabrum ligneum* ; un candélabre en forme de colonne, *columpna*, surmonté d'un cierge était destiné à un service analogue dans le réfectoire et au chapitre. Il était uniquement sorti durant le Carême. Il était apporté par un acolyte au début de la messe dans la procession. Arrivé à l'autel, cet acolyte devait venir se placer sur une des marches de l'autel, dans la partie gauche du sanctuaire et attendre que le prêtre ait terminé les prières introductives de la messe¹⁵⁴. Une lanterne, *laterna*, était utilisée pour aller chercher la lumière à Saint-Sauveur dans la vigile de Pâques. Sur les barres de fer, *ferrum*, surplombant l'entrée des sanctuaires de Saint-Étienne, Saint-Paul et Saint-Pierre-le-Majeur, on y posait des lampes et les cierges. Un lutrin en forme d'aigle, *Aquila*, était placé dans la partie droite du sanctuaire, en avant des degrés de l'autel. Entre la seconde fête après l'octave de Pâques et le dimanche de l'Ascension, l'épître et l'évangile étaient lus sur ce pupitre.

Enfin, parmi les livres, on peut citer ceux contenus dans l'armoire, *libri de armario*, lus pendant la période du carême ; huit évangéliques, au moins, écrits en lettres d'or, *textus aurei* et deux livres couverts d'argent qu'on portait dans les processions ou qu'on posait sur l'autel sur une sorte d'estrade. Des tropaires, *libelli dicti Tropier*, étaient distribués aux membres des communautés urbaines qui venaient prendre à la liturgie cathédrale, pour l'exécution des chants.

¹⁵² *Cérémonial*, PETL, J.-B. (éd.), p. 400.

¹⁵³ *Cérémonial*, PETL, J.-B. (éd.), p. 377 : *illud aurifrigium quod in circuitu habet limbum aureum, pallum vero quod in medio est sericum, est et viride.*

¹⁵⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 326.

III. Les données archéologiques et les hypothèses de restitution

Aucune fouille systématique n'ayant été effectuée, nous connaissons par conséquent de manière partielle le sous-sol de la cathédrale. Mis à part la crypte, en partie conservée, et les mentions textuelles, tout ce que nous savons de la construction du XI^e siècle résulte de deux campagnes de fouilles et de sondages, motivés par la nécessité de contrôler les fondations de certains piliers gothiques ou par l'installation d'un chauffage central par le sol. Les sondages ont été étendus pour permettre des observations plus générales, à caractère archéologique. Cependant, la rapidité exigée par certains travaux n'a pas toujours permis une étude approfondie. Les relevés trop sommaires de certaines fouilles rendent difficile d'interpréter correctement les structures découvertes, d'en établir une chronologie relative et d'en proposer avec certitude la datation. Les observations ont toutefois été assez étendues pour permettre une étude de la cathédrale des X^e - XI^e siècles, avec le complément des données du *Cérémonial*¹⁵⁵.

A. Les campagnes de fouilles (1878-1881, 1914-1916)

Entre 1878 et 1881, sous la direction de Paul Tornow (1848-1921) et Conrad Wahn (1851-1927), architectes de la cathédrale, et avec la collaboration scientifique d'Auguste Prost et de Louis-Numa de Salis, des sondages ponctuels ont été pratiqués¹⁵⁶. Ces interventions étaient destinées à vérifier la solidité des fondations à la limite de la croisée du transept et dans les quatre premières travées de l'édifice gothique. Ces sondages ont été élargis dans une perspective scientifique par A. Prost et L. de Salis, dans la partie occidentale, selon un quadrillage rigoureux. L'essentiel des travaux a concerné une partie de la troisième travée et surtout la quatrième travée du vaisseau central de la nef, au voisinage des deux tours, avec une extension dans le bas-côté nord. Ils ont concerné aussi la base des piliers de la croisée du transept, avec une investigation limitée sous les degrés du chœur. Les résultats de ces travaux ont été exploités de manière très incomplète. Cela tient au fait que L. de Salis, plus spécialement chargé de l'aspect archéologique, est mort en 1880, au cours de la campagne de fouille. A. Prost

¹⁵⁵ Annexe I Fig. 11

¹⁵⁶ Les plans et les relevés de fouilles de P. Tornow et C. Wahn sont conservés à Metz, au Service départemental de l'architecture de la Moselle, ancien service de l'architecte de la cathédrale durant la période allemande. Un dossier manuscrit des observations et relevés d'A. Prost et de L. de Salis sont conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, cabinets des manuscrits et des Estampes. Le détail est donné dans « Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France », Fondation A. Prost, *Mettensia I*, Paris, 1897.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

qui n'a suivi ces sondages que de manière ponctuelle, ne fait pas figurer la totalité des résultats sur le plan de fouilles publié dans son ouvrage sur *La cathédrale* et n'exploite pas la totalité des découvertes. En revanche, le plan manuscrit de la Bnf établi par de L. Salis les comporte¹⁵⁷.

Suivent deux autres campagnes de fouilles entre 1914 et 1916, sous la direction de Wilhelm Peter Schmitz (1864-1944), architecte de la cathédrale¹⁵⁸. La première campagne, en 1914, a été nécessitée par l'installation du chauffage central. Ces fouilles ont consisté pour l'essentiel en de larges tranchées continues, le long des murs nord, ouest et sud du transept, ainsi que dans l'axe médian de la nef centrale jusqu'à la façade occidentale. La fouille a été poursuivie latéralement dans la quatrième travée jusqu'au milieu du bas-côté sud. Elle a également été étendue à toute la première travée de la nef, sous la plus grande partie de l'espace de Notre-Dame-la-Ronde, hormis l'abside, et aux première et seconde travées du bas-côté sud. Enfin la fouille a été partiellement poursuivie à l'ouest pour contrôler certaines découvertes antérieures et, sans résultat. La rapidité des travaux effectués, le but poursuivi – établissement d'un chauffage – et l'absence de programme scientifique n'ont permis que l'établissement d'un plan général et de rassembler une documentation archéologique incomplète. Les fouilles ont été reprises, pour une seconde campagne plus courte, en janvier 1916, à l'est du bras nord du transept, ce qui a permis de mettre au jour les fondations du transept et celles d'une absidiole orientée. W. Schmitz a également fait un sondage dans la crypte qui n'a, semble-t-il, donné aucun résultat et dont il ne subsiste aucune trace.

En 1970, l'installation du nouvel orgue dans le bras sud du transept a nécessité le déplacement d'une bouche de chauffage vers l'extrémité est du transept, le long des fondations. L'ancienne tranchée de Schmitz a donc été rouverte. Sont apparues, à cette occasion, dans l'angle sud-ouest, des structures négligées par Schmitz apparemment liées à l'état primitif du bâtiment. Le chanoine Théo Louis qui a suivi ces travaux, en a fait quelques relevés¹⁵⁹. Là encore, les tranchées ont suivi les murs ; aucune réflexion scientifique préalable n'a été envisagée et les observations effectuées n'ont pas été exploitées. À cette occasion a été mise au jour devant

¹⁵⁷ Un plan général des fouilles dessiné par A. Prost et L. de Salis, resté inédit, est conservé à la BnF. Il rassemble tous les travaux effectués entre 1878 et 1881.

¹⁵⁸ SCHMITZ, W., « Aufdeckungen im Dom zu Metz bei Anlage der Zentralheizung », dans *J.G.L.G.A. = A.S.H.A.L.*, XXVI, 1914, p. 474-487. – SCHMITZ, W., « Aufdeckung alter Mauerreste in Dom zu Metz », dans *Denkmalpflege*, XVII, 1915, p. 1 e.s.

¹⁵⁹ LOUIS, T., « Découvertes archéologiques dans le transept Sud de la cathédrale le 4 mai 1970 », dans *Bulletin de l'œuvre de la cathédrale de Metz*, Metz, 1980, p. 10-13.

l'autel Saint-Nicolas la cuve du sarcophage de l'évêque Jacques de Lorraine (1232-1260), initiateur de la reconstruction de la cathédrale au XIII^e siècle. Un relevé minutieux a certes été effectué à cette occasion¹⁶⁰, malheureusement non localisé par rapport aux fondations du transept.

B. Les fouilles des quatre premières travées

Les fouilles menées dans la partie occidentale de la cathédrale ont permis la mise au jour de murs enchevêtrés et de sols superposés, datant pour la plupart de l'Antiquité. L'existence d'un sol de mortier rose à une profondeur de -0,55 à -0,64 m, dans la première, troisième et quatrième travées (fouilles n°1 à 5, 8 et 9), dernier état avant le sol de Notre-Dame-la-Ronde, n'est pas postérieur à l'Antiquité tardive. Ce sol appartient à une construction légèrement désaxée par rapport à la cathédrale, sans doute l'*atrium* d'une grande *domus*. Un mur de 0,60 m a été partiellement conservé au nord. À l'ouest, le plan de A. Prost et les croquis de P. Tornow et C. Wahn signalent sa présence jusqu'au milieu de la 4^e travée où il est interrompu par un mur médiéval. Celui-ci a été reconnu comme le mur de façade de l'édifice ottonien. Les nombreuses substructions mises au jour sous ce sol n'ont pas été vraiment étudiées même si certains relevés permettent d'établir une certaine chronologie relative.

Dans ce secteur, l'absence de toutes données antérieures à la construction gothique tient à ce que le sol a été baissé d'1,30m à 1,80m dans ce secteur, ce qui a occasionné un déchaussement des fondations des quatre piliers de l'ancienne collégiale Notre-Dame-la-Ronde. L'agrandissement vers l'ouest de la cathédrale aux XIII^e-XIV^e siècles avait nécessité de supprimer la *platea* et d'inclure l'ancienne église Sainte-Marie, devenue collégiale au XII^e siècle. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, cathédrale et collégiale, bien que partageant un même espace, étaient séparées par une cloison, Notre-Dame ayant conservé un sol surélevé. L'arasement du sol de celle-ci a fait disparaître apparemment tous les niveaux archéologiques médiévaux. Les fondations de la *turris* mentionnée dans le *Cérémonial* n'ont pu être mises en évidence malgré la tentative de Tornow de voir dans certains murs antiques les bases de celle-ci.

1. La façade occidentale ottonienne et la question de la *turris*

¹⁶⁰ Service départemental de l'architecture.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Le mur de façade de la cathédrale ottonienne a été mis en évidence dès les fouilles de 1878-1881, au milieu de la 4^{ème} travée de la cathédrale, entre les deux tours gothiques de la Mutte et du chapitre. Le tracé rectiligne nord-sud de ce mur en arêtes de poisson (1,40m d'épaisseur) a été reconnu plus complètement par W. Schmitz, en 1914. À cette occasion, il a été prouvé que la nouvelle cathédrale comportait trois vaisseaux. Aucun arrachement n'ayant été constaté dans ce mur, rien n'a permis de préciser l'implantation et la structure de la *turris*.

a. Une simple tour de façade accolée ?

Dans le *Cérémonial*, les références à une *turris* ont conduit A. Prost à imaginer une tour de façade sans tenir compte des données archéologiques. Dans le plan publié dans son ouvrage de 1885 il propose une tour hors-œuvre, dans l'axe de la nef (qu'il pense être unique), percée d'un portail et flanquée de deux portes. P. Tornow, en 1896, a tenté de mettre en accord les textes avec le résultat des fouilles¹⁶¹. Mais le redressement de certains murs et la suppression d'autres rendent cette restitution très suspecte. W. Schmitz, dans un premier plan de 1914, fait figurer cette tour hypothétique mais la fait disparaître ensuite de son plan définitif, consécutif à ses propres travaux, pour lequel il ne retient que le résultat des anciennes interventions et de ses fouilles¹⁶².

Dans l'hypothèse d'une tour hors-œuvre l'objection principale tient à ce que toutes les maçonneries même les plus récentes sont légèrement désaxées de façon identique et correspondent à des structures antérieures au Moyen Âge comme cela a été précisé plus haut. Les structures découvertes appartiennent à des constructions sans rapport avec l'édifice ottonien. En revanche, rien n'exclut qu'une tour se soit en partie fondée sur des maçonneries antiques, l'arasement du sol de N.D.-la-Ronde en aurait disparaitre toute trace. Cette pratique a été constatée par W. Schmitz qui a montré que le mur de façade ottonien était fondé en partie sur un mur plus ancien, à coup sûr antique, légèrement oblique, qui se poursuivait sous la tour du chapitre, observation faite lors de travaux de consolidation effectués au milieu du XIX^e siècle.

¹⁶¹ TORNOW, Plan hypothétique de la tour occidentale romane, décembre 1896 (Agence des Bâtiment de France de la Moselle).

¹⁶² Voir le plan restitué, selon Schmitz, de 1914, comportant les fouilles du transept et figurant la tour de façade, selon Tornow (*Service départemental de l'Architecture de la Moselle*)

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Si l'on reprend l'idée de P. Tornow, il faut envisager l'installation d'une tour sur des fondations romaines dont les murs varient de 1,20 m. au nord à près de 2 m. à l'ouest et plus de 2 m. à l'est. Au sud, des destructions plus importantes ne permettent aucune restitution. W. Schmitz a objecté la faible profondeur de ces fondations. Mais il ne tient pas compte de l'important arasement effectué au XIV^e siècle dans les trois travées occidentales de la cathédrale, appartenant à Notre-Dame-la-Ronde. En effet, lors de la reconstruction de la nouvelle cathédrale gothique, le manque de place a conduit à intégrer l'église Notre-Dame-la-Ronde dans les murs de Saint-Étienne. Malgré cette incorporation « obligée », l'église est restée physiquement séparée du reste de la cathédrale par un mur dressé entre les deux collégiales. Ce n'est qu'en 1381, que l'église Notre-Dame-la-Ronde est intégrée définitive à la nouvelle cathédrale. On procède alors à un très fort nivellement des sols : celui de Notre-Dame-la-Ronde surplombant celui de la cathédrale de 1,30 à 1,80 mètres environs.

La proposition de P. Tornow n'est pas acceptable telle quelle. On conçoit mal en effet que dans une période de reconstruction générale d'un édifice de grande dimension, on ait cru bon d'ériger une tour légèrement en biais, n'occupant pas même le centre de la façade. Cette possibilité n'est pas pour autant irrecevable du fait de la destruction totale des niveaux médiévaux dans cette zone.

L'hypothèse de la reprise et la restauration d'une tour plus ancienne appartenant à l'édifice précédent dont il a déjà été fait mention, a été suggérée par A. Prost¹⁶³. Elle mérite d'être examinée car de telles pratiques sont fréquentes au Moyen Âge.

Le *Cérémonial* parle d'une *ecclesia Sancti Michaelis* dans la *turris* de la cathédrale. Un oratoire Saint-Michel est déjà signalé au X^e siècle par Jean de Saint-Arnoul dans la *Vita* de Jean de Gorze (v. 900-974), lieu « qui se trouvait dans la partie haute de l'église Saint-Étienne », sans autre précision¹⁶⁴. A. Prost a alors proposé de considérer que l'oratoire Saint-Michel, *oratorium Sancti Michaelis* et *l'ecclesia Sancti Michaelis* du *Cérémonial* soient un seul et même sanctuaire. L'argument le plus probant à l'encontre de cette hypothèse tient au fait qu'il serait nécessaire d'imaginer qu'avant la reconstruction de Thierry I préexistait un édifice de taille identique sur lequel il n'existe aucune autre mention.

¹⁶³ PROST, A. *La cathédrale*, p. 85.

¹⁶⁴ « *Rotlandus scolarum in domo sancti Stephani praesidens, et in remotioribus oratorii sancti Michaelis, quod erat in superiora ejusdem basilicae sancti Stephani, orationibus, psalmis, missarumque celebrationibus noctes diesque continuans* » dans *Vita Johannis abbatis Gorziensis*, § 20, PARISSE, M. édition, Paris, 1999, p. 58-59.

b. Une avant-nef intégrée ?

La proposition d'une avant-nef intégrée, un westwerk de tradition carolingienne a été développée essentiellement dans les ouvrages allemands rédigés après la première guerre mondiale. Cette structure aurait occupé la 5^e travée et une partie de la 4^e.

La connaissance archéologique que nous avons de cette partie qui correspond au début de la nef ottonienne n'est fournie que par la tranchée médiane de W. Schmitz. Nous ne possédons que les données du plan de fouilles sur les trois murs transversaux dégagés. Ils sont épais d'environ 1 m. Les deux premiers à partir de l'ouest, s'interrompent nettement au centre de la nef et ne semblent se poursuivre que du côté sud. Le troisième, apparemment continu, est strictement axé sur les piliers qui séparent les 5^e et 6^e travées. Il est difficile d'en découvrir la fonction. Ils peuvent aussi bien appartenir à l'un des édifices disparus qu'être les restes de cloisons provisoires installées lors de la construction de la cathédrale gothique (pour ce qui est du 3^e mur).

W. Schmitz a rejeté l'hypothèse d'une tour en saillie sur la façade¹⁶⁵. Il a, par conséquent, recherché la *turris* à l'intérieur du monument. J. Ernst-Weis, E. Lehmann et L. Grodecki ont ainsi suivi cette idée et supposé la présence d'un westwerk surmonté d'une tour centrale. Cette solution est répandue en pays germaniques et mosan depuis l'époque carolingienne¹⁶⁶, comme à Saint-Pantaléon de Cologne, au moutier d'Essen.

L'impossibilité de conclure à ce sujet résulte aussi de l'ambiguïté du terme *turris* qui n'implique pas obligatoirement une simple tour puisqu'il est appliqué pour Saint-Riquier par exemple à tout le massif occidental. Les deux solutions restent envisageables et seules des investigations archéologiques dans la nef pourraient éventuellement confirmer l'une des deux hypothèses. Les divers auteurs qui ont choisi celle du westwerk n'ont pas vraiment réétudié la question, ils se sont contentés d'adapter le plan proposé par J. Ernst-Weis en le systématisant.

2. Une nef à trois vaisseaux.

¹⁶⁵ Plan des fouilles de 1914 avec rappel partiel des fouilles antérieures, par Schmitz publié dans « Aufdeckungen im Dom zu Metz bei Anlage der Zentralheizung », dans *A.S.H.A.L.*, XXVI, 1914, p. 478.

¹⁶⁶ SAPIN, C. (dir.), *Avant-nefs et espace d'accueil dans l'Église, entre le IV^e et le XII^e siècle*, colloque du CNRS, Auxerre, 17-20 juin 1999.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

A. Prost avait émis l'hypothèse d'une nef unique en se fondant sur la découverte faite par les architectes P. Tornow et C. Wahn, dans la 8^e travée (travée contigüe à la croisée du transept), de deux murs, situés dans l'axe de ces grandes arcades, partiellement détruits lors de l'implantation des piliers gothiques¹⁶⁷. Ces murs, épais de 2 m, ont été dégagés sur 5 m au nord et 3 m au sud. Conservés jusqu'à -0,50 m, ils ont été reconnus jusqu'à -3 m environ. A. Prost y a vu les fondations des murs d'un édifice à nef unique, aussi large que la nef gothique (13,50 m de large). La reprise des fouilles de la 4^e travée en 1914 a prouvé que la façade se poursuivait vers le sud. L'amorce d'une fondation identique à celles découvertes près du transept a été mise au jour. L'importance de ce mur de chaînage laisse supposer des grandes arcades aux puissants piliers. Si l'on fait la comparaison avec l'abbatiale messine de Saint-Pierre-aux-Nonnains dont les piliers-murs épais d'1 m sont fondés sur un chaînage de fondation de même épaisseur, on peut imaginer la massivité des supports de la cathédrale.

C. Le transept

1. La croisée

La structure du transept est mieux connue car les fouilles y ont été plus étendues. Les murs du transept des XV^e-XVI^e siècles ne se superposent pas, comme dans la nef, aux anciennes fondations romanes, mais les enveloppent.

Les murs de chaînage de la nef centrale se poursuivent vers l'est, dans la croisée du transept. Celle-ci est sensiblement carrée (13,50 m x 14 m). Elle est limitée à l'ouest par un mur de 1,80 m d'épaisseur qui se poursuit de part et d'autre jusqu'aux extrémités du transept. Il n'est pas totalement exclu que les *magnae columpnae* mentionnées dans le *Cérémonial* soient en limite de transept, ce qui impliquerait qu'elles étaient accolées aux *angulares pilarii*. Toutefois, nous avons vu qu'à l'analyse du texte, il était plus vraisemblable de les placer au niveau du mur de fondation parallèle mis au jour dans la 8^e travée (à 3 m. des fondations du transept). Ce mur supportait vraisemblablement le *murus* qui séparait la nef du *chorus* et servait d'appui aux marches qui compensaient la déclivité. L'existence d'un tel dispositif qui agrandissait l'espace réservé aux chanoines paraît probable. Toutefois, ce mur qui peut sembler bien important (1,80

¹⁶⁷ À l'exception des tombes, rien d'important n'a été découvert dans les 6^e et 7^e travées. Dans la 8^e, la tranchée médiane de Schmitz laisse apparaître deux murs dont l'un biais (1 m. de large), strictement orienté Est-Ouest, ne peut être expliqué et dont l'autre, proche de la croisée du transept (1,80 m de large) a été envisagé comme la fondation du *murus* puis du jubé.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

m. de large) pour une si faible charge peut avoir été renforcé lors de la mise en place du jubé au même emplacement.¹⁶⁸

À l'est, le mur qui sépare la croisée du sanctuaire a été partiellement dégagé en 1881 (pour sa moitié nord). Épais de 1,50 m, il était conservé selon A. Prost¹⁶⁹, jusqu'à 2 m environ au-dessus du mur de chaînage nord de la nef, soit une saillie d'1 m au-dessus du sol actuel du transept. C'est lui qui recevait les *gradus* permettant l'accès au chœur, comme c'est encore le cas de nos jours, et formait la paroi occidentale de la crypte. Celle-ci est masquée de nos jours par le remblai mis en place à la fin du XV^e siècle comme fondation du nouvel escalier d'accès au sanctuaire.

Dans la partie centrale, bouleversée par les travaux exécutés par Gardeur-Lebrun à la fin du XVIII^e siècle, seuls les fragments d'un chancel ont été découverts¹⁷⁰.

2. Les fondations du transept : des maçonneries antiques conservées

Les travaux de W. Schmitz, qui ont consisté essentiellement à faire des tranchées le long des fondations du transept ottonien pour la mise en place des canalisations du chauffage, ont permis de faire d'importantes observations. Il est apparu qu'au sud et à l'ouest, jusqu'à la saillie du bras nord du transept, les fondations utilisaient un petit appareil de moellons simplement équarri. Au-delà vers le nord étaient utilisées des pierres de taille allongée très différentes. Contre la fondation occidentale étaient déjà apparus dans une fouille de Tornow effectuée dans le bas-côté sud les restes d'une construction accolée dans laquelle la céramique associée avait été reconnue comme gallo-romaine par A. Prost¹⁷¹.

Ce diagnostic a été confirmé par des observations du chanoine Th. Louis, en 1980, à l'angle sud-ouest du transept, lors de travaux de déplacement d'une bouche de chauffage. Est apparue une maçonnerie qui figure dans les plans de Schmitz, sous la forme d'une maçonnerie indifférenciée. Le mur ouest, large d'1,80 m était fait de pierres bleues noyées dans un mortier de chaux blanc dont le caractère antique est apparu évident. Th. Louis a constaté que le caractère

¹⁶⁸ WAGNER, P.E., « Le jubé de la cathédrale de Metz », dans *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, 1980, p. 219 – 233.

¹⁶⁹ Paris, B.N., ms. lat. 4855, fol. 189 r^o.

¹⁷⁰ VIEILLARD-TROIEKOUROFF, M., « Les chancels et le ciborium de la cathédrale de Metz de l'évêque Chrodegang (742-766) », in *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, Année 1989, 70 pp. 55-69. Une étude des fragments de chancel est en cours.

¹⁷¹ Paris, B.N., nouv. acq. Fr., ms. 4855, fol. 184 r^o, 186 r^o et 189 r^o.

particulier de cette maçonnerie présente les caractéristiques locales d'un mur de fondation romain. Il est apparu que cette fondation appartenait à un cryptoportique ou une cave antique découverte au XVIII^e siècle conservée comme étau entre les contreforts du transept gothique, dont le plan et la coupe ont été publiés dans l'*Histoire de Metz* des Bénédictins¹⁷². Sa voûte en plein cintre qui a été tranchée en son milieu par la construction du mur sud du nouveau transept, reposait sur la fondation du transept ottonien qui l'avait réutilisée.

Si l'on rassemble les diverses observations faites sur les fondations du transept, il apparaît qu'à l'ouest et au sud, la construction ottonienne a utilisé des fondations antérieures d'époque gallo-romaine. Un bâtiment antique (au moins 35 m x 12 m) a servi de base principale à l'établissement du transept de la cathédrale des X^e-XI^e siècles. Sur cette base, l'hypothèse de N. Gauthier d'une telle récupération, évoquée plus haut, apparaît crédible.

3. L'absidiole du bras nord du transept

Une fouille à l'est du bras nord du transept effectuée en 1916 par W. Schmitz, sous l'ancienne sacristie gothique, actuelle salle du Trésor, a permis de dégager les fondations d'une absidiole grossièrement semi-circulaire. L'absence de relevé précis par le fouilleur explique les variations dans les dimensions de son ouverture données dans les diverses publications¹⁷³. Un relevé récent a montré qu'elle atteignait 7m. pour environ 3m. de profondeur, à partir du mur de chaînage qui la limitait à l'ouest¹⁷⁴. Bien qu'aucun sondage n'ait été effectué, sa paroi extérieure était vraisemblablement en hémicycle¹⁷⁵.

4. Les tours

Les tours dites « Charlemagne » ne nous sont connues que par Philippe de Vigneulles, qu'il s'agisse de leur forme circulaire ou de leur hauteur équivalente à celle de la nef gothique (soit environ 40 m). Il n'existe à leur propos aucune donnée archéologique. Le chroniqueur messin évoque ces tours dans le récit qu'il fait de l'épisode du cerf apprivoisé appartenant à l'écolâtre

¹⁷² FRANCOIS, J. et TABOUILLOT, N., *Histoire de Metz*, I, pl. XXI.

¹⁷³ Les différents plans se fondent sur la mesure de Schmitz (8m.), qui fut diversement interprétée. Foedit l'adopte ainsi pour la seule ouverture et dessine donc une large absidiole dont la limite sud est placée dans l'axe médian du bas-côté nord. Ernst-Weis choisit une solution semblable dans son premier plan (1927), puis réduit l'ouverture à 6m. dans celui de 1929, tenant compte dans les 8m. de l'épaisseur du mur de l'abside.

¹⁷⁴ Relevés X. d'Aire/ CEM Auxerre.

¹⁷⁵ Annexe I Fig. 12

de la cathédrale qui s'étant échappé serait monté en sommet d'une de ces tours Charlemagne¹⁷⁶. Il est aisé toutefois d'en déterminer assez précisément l'implantation par l'observation des parties voisines. Elles étaient disposées symétriquement entre les absidioles du transept dont celle du nord a été dégagée, et la crypte située sous le sanctuaire. La profondeur de la tour nord était limitée par la fenêtre ébrasée du mur nord de la crypte. Elle possédait des fondations spécifiques accolées à celles du chœur, comme on peut le déduire de l'épaississement des maçonneries (+ de 3 m). Selon les propositions figurant sur le plan récent, la tour devait englober partiellement la maçonnerie de l'absidiole.

Divers auteurs ont tenté de les restituer sans nouvelles études et se copiant les uns les autres. J. Ernst-Weiss¹⁷⁷ a posé le problème en figurant des fondations carrées, nécessitées selon lui par la forte pente du côté nord. Il a cependant tenu compte par un double tracé circulaire de la rotondité des tours dans les parties hautes. E. Lehmann¹⁷⁸, L. Grodecki¹⁷⁹ et H. Collin¹⁸⁰ ont repris l'hypothèse en omettant le tracé circulaire, au point que L. Grodecki précise dans son art ottonien que les tours étaient carrées alors que le texte de Ph. De Vigneulles, cité en note, insiste sur leur rotondité. La proposition d'une tour ronde sur base carrée peut se justifier si l'on considère les tours de façade du Westwerk de Saint-Pantaléon de Cologne (début du XI^e siècle) : socle carré, partie médiane octogonale, partie supérieure cylindrique.

D. La crypte et le sanctuaire

1. La crypte

La crypte est la seule partie de l'église ottonienne conservée en élévation. Elle a été préservée pour l'essentiel dans l'enveloppe de la nouvelle abside, comme la « confession » du système à déambulatoire de la fin du XV^e siècle, à l'exception des deux travées orientales reconstruites à

¹⁷⁶ « En ce meisme moix (août 1495), le Ve jour, y olt ung josne cerf, qui avoit environ deux ans, qui estoit à monseigneur l'acollaitre de la grant église de Mets. Cellui cerf entrait en la dicte graut église, et puis ce bouttait en une haulte tour, c'on appelloit une des tours Charlemaigne. Car, alors, y avoit deux haulte tour d'ung cousté et d'aultre du cuer, lesquelles ont esté abbattue pour édifier le neuf cuer. Et montait celluy cerf tout hault sur la dicte tour par ung avif qui y estoit, et fut sur le neuf ouvraige sur les alleux de massons, et puis descendit en bas sans soy faire mal. De quoy l'on fut bien esbahy, car la dicte tour estoit aussy haultes comme sont les woulte de la dicte grant église » *Chronique* de Ph. De Vigneulles, à l'édition de Ch. Bruneau, t. III, p. 346.

¹⁷⁷ ERNST-WEISS, J., *Früh und hochromanische Baukunst in Metz und Umgebung*, Berlin, 1937, pl. 28.

¹⁷⁸ LEHMANN, E., *Der frühe deutsche Kircehnbau. Die Entwicklung seiner Raumordnun bis 1080*, Berlin, 1938, 2^e édition 1949, p. 114 – 115.

¹⁷⁹ GRODECKI, L., *Au seuil de l'art roman. L'architecture ottonienne*, Paris, 1958, p. 100, fig. 36.

¹⁸⁰ COLLIN, H., *Les églises romanes de Lorraine*, Nancy, 1981, p. 44, fig. 15 et p. 80-81.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

cette occasion. Elle est classiquement organisée en trois vaisseaux de trois travées carrées. Cependant, les deux tiers de la première travée ont été comblés anciennement pour étayer les degrés du chœur gothique. La restitution de son extrémité orientale est délicate. Dans un premier temps, nous ignorons quelle forme avait le chevet de la cathédrale. De plus, celui-ci a été entièrement reconstruit et aucun témoin matériel n'en a subsisté. L'accès se faisait à l'origine, dans la première travée, par deux couloirs symétriques voûtés en plein cintre d'environ 3 m de long qui ont été conservés, celui du nord est aujourd'hui accessible.

Des piliers carrés, en moyen appareil de pierre de taille, sont surmontés d'impostes au profil en talon et supportent les voûtes d'arêtes. Ces voûtes sont renforcées par des arcs doubleaux en faible saillie et s'ancrent dans les murs latéraux au-dessus de larges formerets.

Une fenêtre unique, aujourd'hui murée, est ouverte dans le mur nord dans la troisième travée. L'absence de toute ouverture symétrique au sud résulte de la topographie du site, le niveau du cloître dominant d'au moins 4,50 m le sol de la crypte.

Bien que la forme précise du chœur soit inconnue, quelques particularités de la construction primitive et certaines anomalies de la reprise gothique permettent d'en proposer une restitution vraisemblable. La plupart des auteurs ont envisagé logiquement une abside semi-circulaire. Toutefois l'hypothèse d'un chevet plat fut aussi proposée, à partir des plus anciennes représentations de la cathédrale sur des pièces émises sous les évêques Adalbéron III (1047-1072) et de Poppon (1090-1102), bien que le rendu schématique de ce type d'image soit sujet à caution. L'existence de la crypte proche de Norroy-le-Veneur, sans doute à peine postérieure, dont le chevet plat semble bien adapté à un terrain en forte déclivité comme c'est le cas à Metz, confirme qu'un tel plan a bien été utilisé dans la région. Cependant les essais de restitution effectués montrent que l'abside gothique enveloppe un espace semi-circulaire qui pourrait être celui de l'abside romane. L'hypothèse d'une abside semi-circulaire est vraisemblable, sinon probable.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Les trois autels : Saint-Gilles au sud, Sainte-Barbe au centre et Saints-Innocents au nord¹⁸¹ auraient occupés trois absidioles parallèles, celle du centre sans doute plus profonde que les deux autres¹⁸².

2. Le sanctuaire

Bien qu'il ait totalement disparu, il est possible de saisir certains aspects du sanctuaire. Son plan reproduisait nécessairement celui de la crypte qu'il surmontait. Il se composait d'une travée droite de 12 m et comme pour la crypte, il subsiste des incertitudes sur son extrémité. Il était peut-être légèrement plus large que la crypte (11,10 m) car on constate parfois dans les édifices contemporains un amincissement des murs vers le haut, mais restait nettement plus étroit que le vaisseau central de la nef (13,50 m).

Le sol en était surélevé puisqu'il était accessible par des *gradus*, dont l'état actuel conserve plus ou moins le niveau d'origine (1,80 m du sol du transept, 0,70 m de l'extrados des voûtes de la crypte). L'escalier comportait sans doute, comme de nos jours, une douzaine de marches qui devaient empiéter sur le transept de plus de 3 m. Ce caractère peut justifier l'hypothèse déjà débattue d'un prolongement du *chorus* jusqu'au mur de la 8^e travée de la nef centrale, à 3 m du mur de chaînage occidental de la croisée¹⁸³.

IV. Du site antique à la cathédrale du XI^e siècle

Les traces archéologiques, peu nombreuses, ont disparu. Déjà difficiles à interpréter lors de leur découverte, les données sont trop peu nombreuses et trop anciennes pour permettre une véritable approche scientifique. La cathédrale a été implantée dans un cadre urbain très dense, développé après la conquête romaine au pied de l'oppidum des médiomatriques installé sur la colline Sainte-Croix, point le plus élevé de la ville. La connaissance que nous avons de l'environnement de la cathédrale par la relation des destructions opérées pour la création de la nouvelle place d'Armes au XVIII^e siècle et les fouilles partielles du sol de la cathédrale ont prouvé à quel point cet espace fut densément occupé à l'époque romaine.

¹⁸¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348.

¹⁸² Annexe I Fig. 13

¹⁸³ Annexe I Fig. 14

A. Un édifice civil devenu sanctuaire chrétien ?

Les seules structures à jouer un rôle dans les constructions du haut Moyen Âge ont été mises au jour dans le transept. Il est apparu que le transept ottonien qu'a enveloppé la nouvelle construction gothique avait été fondé en grande partie sur les restes d'un bâtiment antique préexistant, mis en évidence par les fouilles de W. Smitz en 1914. L'hypothèse de N. Gauthier, envisageant la réoccupation par les chrétiens d'un bâtiment antique, à proximité du forum, semble ainsi confortée¹⁸⁴. Reste tout de même la question de l'orientation vers le sud de ce bâtiment, selon un axe perpendiculaire à celui de la cathédrale actuelle. Cette reprise précoce d'un bâtiment antique orienté perpendiculairement au rempart pour en faire une église aurait déterminé l'orientation inhabituelle des églises du centre de la ville¹⁸⁵. Le tracé des rues antiques n'y est sans doute pas non plus étranger. En effet, la plupart des églises les plus anciennes encore conservées de la ville ont adopté cette orientation. Dans le groupe cathédral, toutes les églises : Sainte-Marie, Saint-Pierre-le-Majeur, Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Vieux ont conservé cette orientation. Dans la ville, on peut citer Saint-Gorgon, Saint-Martin, Saint-Victor. Il a été envisagé d'y voir la disposition primitive de l'oratoire Saint-Étienne, miraculeusement sauvé de l'attaque des Huns que les cathédrales successives auraient conservé dans le volume du transept. Le mécontentement manifesté par les messins à l'idée de voir détruire par Thierry I^{er} l'oratoire préservé en 451 trouverait peut-être ici sa justification.

¹⁸⁴ GAUTHIER, N., *L'évangélisation des pays de la Moselle*, Paris, 1980, p. 144.

¹⁸⁵ HEBER-SUFFRIN, F., « Metz. La cathédrale Saint-Etienne. Des origines à la consécration de 1040 », *Congrès archéologique de France 1991, Les Trois-Évêchés et l'ancien duché de Bar*, Paris, 1995, p. 431-445.

B. Une cathédrale mal connue du haut Moyen Âge

Sigebert de Gembloux rapporte en effet que la population messine s'était élevée contre la destruction de l'antique oratoire. Cette relation est apparue à certains comme la preuve de la conservation de celui-ci jusqu'au X^e siècle. Si toutefois aucune preuve archéologique ne permet d'envisager les contours de l'édifice dans lequel Chrodegang procéda à ses nouveaux aménagements liturgiques, il faut envisager cependant que le sanctuaire remanié par ses soins était déjà axé comme de nos jours et qu'une reconstruction intermédiaire avait bien eu lieu. Il est impossible de résoudre la question d'une éventuelle reconstruction à l'époque mérovingienne. Aucun indice textuel ou archéologique ne permet de trancher. La seule donnée objective que nous possédons pour le VIII^e siècle, le descriptif de Paul Diacre des aménagements liturgiques effectués par Chrodegang est corroboré par les moments de la messe selon la liturgie romaine représentés sur les neuf plaquettes du plat inférieur de la reliure du Sacramentaire de Drogon, au milieu du IX^e siècle. Rien n'indique cependant une quelconque reconstruction.

C. La cathédrale ottonienne

Les diverses sources détaillées plus haut, notamment celles du *Cérémonial*, permettent, malgré certaines lacunes d'appréhender l'édifice ottonien¹⁸⁶.

La nef comportait trois vaisseaux dont les grandes arcades reposaient sur des chaînages de fondation épais de 2m, mis en évidence dans les sondages archéologiques. On peut envisager que, comme à Saint-Pierre-aux-Nonnains, des grandes arcades massives étaient soutenues par des piliers-murs. Nous ne savons rien des parois murales sinon qu'on y suspendait des tapisseries à certaines fêtes. Le couvrement était de chapente dont les entrails sont signalés dans le *Cérémonial* (*trabes*) ; elle était sans doute plafonnée. Ses murs latéraux n'ont pas été mis en évidence mais on peut accepter l'hypothèse qu'ils furent réemployés comme fondations pour la construction du XIII^e siècle, la nouvelle cathédrale adoptant le même plan.

Cette nef était précédée d'une *turris* dont la structure est inconnue, à propos de laquelle il est bien difficile de trancher car les exemples de tours hors-œuvre ou de massifs occidentaux intégrés coexistent à cette époque. Malgré une description détaillée des quatre niveaux, le

¹⁸⁶ Annexe I Fig. 10 et Fig. 15

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

passage inférieur, la chapelle Saint-Michel, la tribune et l'espace des cloches, nous ne pouvons restituer sa forme générale. Les divergences d'interprétations entre les érudits sont le résultat de données incomplètes du fait de l'important abaissement du niveau du sol (de 1,30 m à 1,80 m) dans cette zone qui n'a laissé subsister aucun niveau médiéval.

Le transept, au sol légèrement surélevé par rapport à celui de la nef, était séparé de la nef par un muret, *murus*, formant chancel, percé d'une porte. Placées à 3 m en avant de la croisée du transept, *chorus*, deux colonnes citées dans le *Cérémonial* devaient supporter un arc triomphal. La croisée du transept était elle-même délimitée par quatre piliers (*angulares pilarii*) supportant de gros « arvoulx » (Ph de Vigneulles). Elle était enfin séparée du sanctuaire surélevé par une volée d'escalier.

Le chapiteau cubique, remployé au XVI^e siècle comme base de pilier dans l'extension orientale de la crypte du XV^e siècle, avec sa colonne au layage caractéristique, appartient de toute évidence à la construction ottonienne. Taillé dans un bloc strictement cubique, ce chapiteau présente une composition classique bien connue. Des lobes semi-circulaires tracés sur chaque face et, dans sa partie basse, un amortissement progressif en arrondi vers la section circulaire de la colonne. Ce chapiteau caractéristique de l'époque ottonienne pourrait, compte tenu de ses dimensions, avoir appartenu, comme la colonne qui aujourd'hui le surmonte, à l'un des supports de l'arc triomphal signalé dans le *Cérémonial*.

Le chevet dans son ensemble peut être aisément restitué : un grand transept reprenait en grande partie le plan d'un bâtiment antique, avec une croisée solidement construite, un sanctuaire, nettement surélevé sur une crypte en partie conservée, encadré de tours rondes en élévation. La seule incertitude qui subsiste encore concerne son extrémité orientale, avec la forte probabilité d'une abside semi-circulaire plutôt qu'un chevet plat.

Dans cet édifice, la nef aux structures massives, comme en témoigne l'apparence des chaînages de fondation, contraste avec l'organisation harmonieuse du chevet avec son transept doté d'absidoles, ses tours encadrant un profond sanctuaire sur crypte. C'est sans doute sur cette base qu'il faut lire les données historiques concernant la reconstruction de la cathédrale. L'initiative de Thierry Ier n'a sans doute concerné que la nef dont l'archaïsme pourrait évoquer le X^e siècle, l'ensemble du chevet serait dû à Thierry II et peut-être en partie à son prédécesseur

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Adalbéron II, ce qui aurait justifiée une consécration générale tardive en 1040. Le style des deux parties de la construction le confirme apparemment, notamment le plan du chevet.

Les exemples contemporains ne manquent pas dans le monde germanique. La chronologie du chapiteau cubique y est assez bien établie. Le premier exemple attesté est celui de Saint-Michel de Hildesheim dans le premier quart du XI^e siècle. Il convient de noter sa parenté étroite avec ceux de la crypte de la cathédrale de Spire, au style caractéristique des réalisations du milieu du XI^e siècle, datés de même vers 1040. Quand aux chevets longtemps qualifiés de « rhénans » avec de grands transepts et des absides encadrées de tourelles d'escaliers, ils ne manquent pas dans première moitié du XI^e siècle. L'exemple le plus proche et sans doute celui de la cathédrale de Spire (1030-1041), avant la reprise générale du XII^e siècle ou Saint-Étienne de Würzburg (1^{er} tiers du XI^e siècle).

Comme à Spire et au chœur occidental de Saint-Étienne de Würzburg, deux accès particuliers desservent la crypte. Cependant ces passages qui avaient sans doute pour fonction de faciliter le déroulement de certaines cérémonies liturgiques sont localisés différemment. À Spire, ils s'ouvrent à l'extrémité des bas-côtés, à la limite du transept et à Würzburg, s'ils sont aussi aménagés sous les tours, ils n'encadrent pas aussi étroitement le chœur qu'à Metz. La formule adoptée pour les accès latéraux à la crypte est aussi utilisée, en l'absence de tours, à la cathédrale de Mersebourg (1015-1021), à Saint-Michel d'Heiligenberg (à partir de 1025) et à l'abbatiale de Limbourg-sur-la-Hardt (1025-1042). Ce dernier exemple est caractérisé par un monumental chevet plat, ce qui prouve que cette solution a été utilisée aussi dans de grands édifices contemporains, même s'il paraît improbable qu'il en ait été de même à Metz.

La question de la *turris* reste ouverte. Rien ne permet de choisir entre les deux solutions, abside semi-circulaire ou chevet plat. Toutefois, dans l'hypothèse de la tour hors-œuvre, il est possible de faire état de la destruction des niveaux médiévaux et peut-être de celle de ses fondations. En revanche, rien dans la partie occidentale de l'édifice ottonien n'atteste la présence d'un Westwerk. Les restitutions détaillées de celui-ci qu'a proposées Rainer Slotta, dans sa thèse de 1976 sur les églises romanes de Meurthe-et-Moselle, ne reposent sur rien¹⁸⁷.

¹⁸⁷ SLOTTA, R., *Romanische Architektur im Lothringischen Département de Meurthe-et-Moselle*, Bonn, 1976, p. 192-200, pl. 67-71.

V. Le baptistère Saint-Jean : Sanctus-Johannes, Sanctus-Johannes-Baptista

A. Localisation

Situé sur la *placea* devant la cathédrale, le baptistère Saint-Jean est le seul édifice du groupe à n'avoir laissé aucune trace archéologique. Bégin le reconnaît dans les restes d'une tour romaine, dont il est seul à témoigner de l'existence au sommet des degrés, *gradus*, montant de la place de Chambre, *Thalamos*, à la cathédrale¹⁸⁸.

Saint-Jean-Baptiste, *Sanctus-Johannes-Baptista*, apparaît pour la première fois dans le *Cérémonial*. Il est cité comme station au cours des petites processions canoniales qui suivent l'heure de laudes et de vêpres. Ainsi, après avoir chanté l'office dans le *chorus* de la cathédrale, les chanoines partent en procession et se rendent au baptistère. Ils y font station puis poursuivent vers Saint-Paul, dans le cloître. À l'occasion de la procession dominicale avant tierce, la station à Saint-Jean intervient à la sortie du cloître, immédiatement avant d'entrer dans la cathédrale. Placé devant les portes du baptistère, le prêtre asperge les chanoines qui entrent ensuite deux par deux dans la grande église. Enfin, cet édifice est mentionné sur le parcours de l'évêque lorsque celui-ci se rend aux cérémonies dans la cathédrale. Ainsi, le jour de Noël, avant tierce, pendant que les chanoines gagnent le cloître, l'évêque, accompagné de son chancelier et de son archidiacre, « se rend alors à Saint-Jean-Baptiste » et « se place devant les fonts ». Puis, après avoir aspergé d'eau bénite le cortège des chanoines passant devant lui, l'évêque entre dans la cathédrale¹⁸⁹. Par conséquent, à travers les diverses processions du *Cérémonial*, le baptistère apparaît donc situé devant la façade de la cathédrale, entre celle-ci et la demeure de l'évêque, à l'extérieur de l'enclos canonial ; la porte de Saint-Jean-Baptiste se trouvant dans le voisinage de la porte principale de la cathédrale, dite « de la tour » – *ostium turris*¹⁹⁰. Un second passage du texte nous indique que les chanoines, après être sortis de Saint-Jean-Baptiste, entrent dans la cathédrale par la porte saint Clément et rejoignent la sacristie.

¹⁸⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 341 : *Antequam domini ascendat gradus, pueri separabuntur a processione et ibunt ad scm Iohannem.*

¹⁸⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 280 – 281 : [...] *eant omnes ad scm Gallum pro episcopo. Interim vero eant domini in claustrum... Episcopus autel, indutus cappa episcopali et mittratus, accipiat baculum episcopalem et sic eat ad scm Iohannem cum capellanis suis et archidiaconis, et resideat ante fontes donec domini exeant de claustrum. [...] Facto igitur capitulo, acolitus qui legit in capitulo precedat ferendo crucem et eant omnes ad processionem ad scm Iohannem. Episcopus autem tenens aspersionum aspergat omnes dominos transeuntes aqua benedicta. Et sic eant omnes in magnum chorum.* - p. 294 ; p. 402 ; p. 424.

¹⁹⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 314.

Le baptistère disparaît avant 1496 ; à cette date, la chapelle Saint-Jean-devant-les-Fonts est située dans la nef même de la cathédrale¹⁹¹.

B. L'espace intérieur

L'organisation intérieure du baptistère dans le *Cérémonial* est détaillée avec précision. En dehors des fonts, il existe deux autels, logiquement le premier dédié à Saint-Jean Baptiste et un second à Sainte-Glossinde.

Les fonts baptismaux, élément indispensable à la fonction de l'édifice, sont cités à de nombreuses reprises. Le terme même de *fontes* est employé aussi pour désigner l'édifice lui-même. Ainsi, l'évêque attend les processions du cloître, « *resideat ante fontes* », devant les fonts¹⁹². La cuve baptismale occupe le centre de l'édifice. Au cours de la vigile de Pâques¹⁹³, lors de la bénédiction des fonts baptismaux, le *Cérémonial* détaille l'emplacement de chaque acteur de la liturgie autour de la cuve baptismale de la manière suivante : « le prêtre bénit les fonts debout devant eux, c'est-à-dire qu'il se tient à la tête, *caput*, des fonts qui se situent à proximité de l'autel Sainte-Glossinde ; le sous-diacre portant le livre doit se tenir dans la partie opposée, c'est-à-dire à la tête qui est à proximité de l'autel Saint-Jean tourné vers le prêtre. L'acolyte portant le chrême se tient juste à côté du prêtre, à sa droite. Celui qui porte l'huile sainte se tient de l'autre côté du prêtre, soit à la gauche de ce dernier et l'acolyte thuriféraire à côté de lui. Les sous-diacres portant les cierges sont debout au milieu, un à droite des fonts et l'autre à gauche. »

Organisation que l'on retrouve représentée sur la vignette n° 8 du plat supérieur du *Sacramentaire de Drogon*. La cuve baptismale circulaire au contour polylobé y est représentée au centre de la scène, surmontée d'un ciborium. L'évêque, portant le *pallium*, au centre de la composition, lit les paroles de bénédiction des fonts dans un livre porté par un clerc placé à sa gauche. Un porte-cierge se tient debout à droite, entouré de clercs. Au premier plan, une cruche est tendue vers la cuve par un personnage hors champ. À gauche de la représentation, se tiennent

¹⁹¹ Arch. dép. Moselle, G. 478.

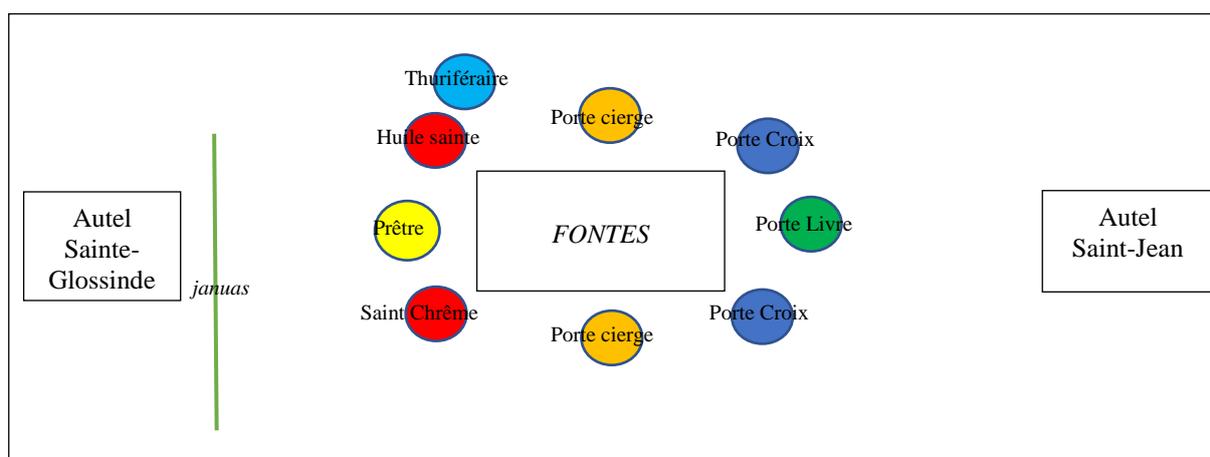
¹⁹² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 281.

¹⁹³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 355 : *De benedictione fontium – Finita tota letania, sacerdos benedicat fontes stans ante ipsos.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

deux clercs dont l'un porte un seau liturgique. Derrière, un autre clerc, entouré de trois personnes, tient dans ses bras un nourrisson. Dans la vignette n°9, le rite du baptême est représenté. Le prêtre bénit l'enfant qui est sorti de l'eau par deux personnes placées de part et d'autre de la cuve.

Schéma de la bénédiction des fonts à la Vigile de Pâques dans le Cérémonial



Sacramentaire de Drogon – Plat supérieur, vignette 8.



DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Les deux autels se faisaient face, de part et d'autre des fonts baptismaux : l'un dédié à la sainte messine Glossinde, le second à saint Jean¹⁹⁴. L'autel Sainte-Glossinde était fermé par des portes, « *januas sancte Glodesindis* »¹⁹⁵. Cette indication suppose l'existence d'une balustrade fermant ce chœur, peut-être d'un chancel. Rien ne tel n'est précisé pour l'autel Saint-Jean.

Dans le *Cérémonial*, rien ne permet de connaître l'architecture du baptistère. À ses parois, *parietes*, peuvent être suspendues des tapis de soie, *pallis sericis*, sans davantage de précision¹⁹⁶. A. Prost, se fondant sur la découverte d'un mur biais dans la première travée de la cathédrale, a proposé que l'édifice pouvait être polygonal, suivant le plan traditionnel de la plupart des baptistères paléochrétiens¹⁹⁷.

¹⁹⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 355 : [*sacerdos*] *stans ad illud caput fontium quod propinquius est altari sancte Glodesindis. Subdiaconus ad opposita pate fontium, scilicet ad illud caput quod propinquius est altari sancti Johannis.*

¹⁹⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 421 : *Domini ingressi in ecclesiam sancti Johannis faciunt stationem sive chorum inter januas sancte Glodesindis et ipsos fontes.*

¹⁹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 411 : *De Nativitate sci Iohannis Baptiste - parietes debent esse ornati pallis sericis ; tres cerei super tria candelabra ante altare ; duo vero debent esse super altare.*

¹⁹⁷ PROST, A., *La cathédrale...*, 1885, p. 130-132.

Chapitre 2 - Aperçus historique et archéologique des églises du groupe cathédral

Sur le plan de 1738, le plan ancien le plus précis de la ville, la cathédrale Saint-Étienne apparaît telle qu'elle se présente aujourd'hui. L'église Notre-Dame s'y décèle également par son abside saillante dans la deuxième travée du collatéral sud de la cathédrale. Au sud, figurent deux édifices : le plus proche est la chapelle des Lorrains, parallèle à la cathédrale avec son chœur occidenté et sa nef unique. Puis, toujours dans l'alignement de l'ancienne église Notre-Dame, à l'extrémité d'une cour encadrée par les deux bâtiments des Chantres, bâtis sur l'emplacement de l'ancienne nef de Saint-Pierre-aux-images, subsiste le chœur semi-circulaire fermé de l'église.

L'église Saint-Paul se situe dans l'enceinte même du cloître, au-dessus de l'aile occidentale occupée par la chapelle des Foës. À l'opposé, longeant à l'extérieur la galerie est, se dresse Saint-Pierre-le-Vieux.

I. Saint-Pierre-le-Majeur

A. Historique

La tradition rapportée par plusieurs sources attribue la fondation de Saint-Pierre-le-Majeur au début du VII^e siècle à saint Goëric, évêque de Metz (629-643), successeur de saint Arnoul¹. Ce qui semble confirmer que cette église est antérieure au VIII^e siècle est le fait que Chrodegang (712-766) procéda dans cet édifice à d'importants aménagements et embellissements de même nature que ceux qu'il entreprit dans la cathédrale Saint-Étienne. Il y redéfini un espace presbytéral, fit construire un ambon et installa un trône devant l'autel². Dans la *Regula canonicorum*, une addition topographique, ajoutée à l'appellation d'origine, la désigne comme

¹ Cette attribution est rappelée sur l'inscription du prévôt Richard (mort le 28 octobre 1514) : « Hanc diuus quodam Goericus struxerat eadem, que dudum Senio jam foret aeque solo... nunc... melius quam fabricata prius » [MEURISSE, M., *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634, p.127] et reprise par Philippe de Vigneulles (Chroniques, t. 1, p.35) et d'autres anciennes chroniques (CALMET, *Histoire de Lorraine*, t.II, col. CXXIV). [PROST, A., *La cathédrale...*, p.255 – KRAUS, *Kunst Kunst und Alterthum in Elsass Lothringen*, t. III, p.717]

² PAUL DIACRE, *Gesta Episcoporum Mettensium et Vita Chrodegangi episcopi Metensis*, C. 21, 22. – Pertz. Monum. Germ. Hist. S. tom. X p.564.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

« à l'intérieur de la maison de l'évêque », *infra Domum*. Elle figure également sous cette dénomination dans la liste stationnale du VIII^e siècle ou encore comme « *infra episcopio* » dans le *Martyrologe* de la cathédrale (avant 875)³.

Au XII^e siècle, dans le *Cérémonial*, cette église apparaît sous la dénomination de *Sanctus Petrus major*. L'épithète *maior* est expliquée dans la *Vita Chrodegangi*, attribuée auparavant à l'abbé Jean de Gorze⁴, par le fait qu'il fallut distinguer cette église Saint-Pierre d'une autre église du même nom également édifiée dans le cloître (Saint-Pierre-le-Vieux) mais d'une époque plus ancienne, « *Ideo maior appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem (principi apostolorum) sacrataminoris et vetustioris manus* »⁵.

Une charte de l'évêque Étienne de Bar en 1130 érige l'église Saint-Pierre-le-Majeur, devenue Saint-Pierre-aux-Images, en collégiale, desservie par quatre chanoines et un prévôt⁶. Un de ces prévôts, Willermus fonde en 1185 deux nouvelles prébendes et enrichit les anciennes. En 1493, l'église est reconstruite par les soins du chanoine Thomas Richard (qui en était prévôt et devint par la suite archidiacre de Sarrebourg). Cette date nous est connue par l'inscription qui consacrait le souvenir de cette reconstruction, « *Nunc noua munisici Thome(a) pietate Richardi, Visitur, & meliùs quàm fabrica priùs* »⁷.

« En assez mauvais état par défaut d'entretien », elle fut abandonnée en 1697 à l'entrepreneur des vivres de la garnison. Elle servit alors d'entrepôt à des sacs de blé pour le service du roi, c'est-à-dire les troupes, jusqu'en 1705, ce qui lui valut la dénomination de « Saint-Pierre l'Enfariné ». D'après la description de Baltus, l'église « n'étoit pas voutée, mais seulement lambrissée sous la toiture »⁸. A. Prost met en doute cette description car il n'est pas certain que ce dernier ait vu la nef de Saint-Pierre-aux-Images, détruite en 1712⁹. Toutefois les croquis donnés par les Bénédictins ne permettent pas d'affirmer que cette partie de l'église était voûtée.

³ Codex Bernensis 289 : « XVI Id. Dec – *Et eodem die dedicatio ecclesiae maioris beati Petri apostoli Mettinsis infra episcopio*.

⁴ La *Vita Chrodegangi* a été attribué à Jean de Gorze, futur abbé de la grande abbaye. Aujourd'hui cette attribution est contestée (cf Gouillet, M. et Wagner A. « *Chrodegangus* », p. 252-247 (en coll. Avec A. Wagner) dans M. Gouillet (ccord) « Les saints du diocèse de Metz » SHG X) » dans M. Gouillet et M. Heinzelmann, *Miracles et réécrites dans l'Occident médiéval*, Ostfildern, 2006, p. 149-318 (Beihefte der Francia 65).

⁵ *Vita Chrodegangi*, c.21, *M.G.*, t. X, p. 564.

⁶ Arch. dép. Moselle G. 1501.

⁷ MEURISSE, M., *Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz*, 1634, p.127.

⁸ BALTUS, *Annales de Metz*, p.

⁹ PROST, A., *La cathédrale...*, p.255

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

D'après le plan de 1754, elle semble présenter une abside à neuf pans¹⁰. Cette église devait être richement ornée car en 1522, le chapitre accorde une colonne en marbre ayant appartenu à l'église Saint-Pierre-aux-Images pour une croix à ériger devant la porte Serpenoise en mémoire de la grande procession faite le 11 juin pour implorer le secours du Ciel contre les Turcs¹¹.

En 1712, la nef de Saint-Pierre-le-Majeur tombant en ruine fut détruite et à sa place on éleva deux corps de bâtiments destinés aux chantres de la cathédrale et séparés par un étroit passage¹². Seul le chœur de l'église Saint-Pierre reste en place. Il fut remis en état et fermé par une façade dont les Bénédictins en ont conservé le dessin¹³.

Lors de la destruction de la nef en 1712, la sépulture de l'évêque Hérermann (1073-1090), successeur de Adalbéron III, mort en 1090, fut mise au jour¹⁴. Sa tombe a été reconnue grâce à une lame de plomb portant son nom. Baltus rapporte qu'a été trouvée sous le « pavé dernier fait de ce sanctuaire [de Saint-Pierre-aux-Images], aux environs de la porte d'entrée, une plaque de cuivre rouge, d'un pied environ en carré, portant l'inscription [...] que les prévôt et chanoines de cette église y avoient fait placer en 1712. Lorsque Mrs du chapitre de la Cathédrale ont pris l'emplacement de la nef de St-Pierre aux Images, pour y faire construire différentes maisons, pour l'habitation d'une partie de leurs chantres, musiciens [...] »¹⁵.

Il est difficile d'identifier la sépulture d'Hérermann parmi les deux tombes signalées par le *Cérémonial* dans le *chorus* de cette église.

¹⁰ Annexe I Fig. 5

¹¹ Acte du 21 juin 1522 (cf PELT, J.-B., *Les registres capitulaires*, p. 78, n° 298). La procession générale, demandée par l'empereur Charles-Quint, avait eu lieu le mercredi 11 juin précédent. Elle est longuement décrite dans Huguenin, *Chroniques*, p. 777 et sq.

¹² 20 juillet 1712 - « Veu cejourdhuy en chapitre l'acte capitulaire des sieurs prevost, chanoines et chapitre de l'église collegiale de St Pierre aux Images de ceste ville de Metz du quinziesme du présent mois, par lequel ils consentent a la démolition de la nef de leur chœur pour y estre bastie des maisons pour y loger les chantres [...] » PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210-1790)*, Metz, 1930, n°902, p. 245.

¹³ FRANCOIS, J. et TABOUILLOT, N., *Histoire de Metz*, Metz, 1769, planche XXV.

¹⁴ M. Meurisse mentionne que cet évêque a été inhumé dans une église Saint-Pierre, mais qu'il n'a pu découvrir quelle était cette église - La tombe devait probablement n'avoir aucune inscription extérieure. - MEURISSE, M., *Histoire des évêques de l'Eglise de Metz*, p. 367-381 ; HMB II, p. 177-198 ; RUPERTI, F., HOCQUARD, G., « Hérermann, évêque de Metz (1073-1090) », *A.S.H.A.L.*, XXXIX, 1930, p. 503-578 ; SALLOCH, S., *Hermann von Metz. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Episcopats im Investiturstreit*, Frankfurt/Main, 1931 ; ERKENS, F. R., *Die Trierer Kirchenprovinz im Investiturstreit*, Cologne, 1987 ; Hari, I, p.187-200.

¹⁵ BALTUS, *Annales de Metz*, p. 321.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Sur le plan du XVIII^e siècle, l'église figure sous l'appellation de Saint-Pierre-aux-Images¹⁶. Elle est située perpendiculairement à la cathédrale, le long de l'aile occidentale du cloître. Baltus nous donne cette description : L'« entrée de Saint-Pierre-aux-Images » représente la « cour des chantres » avec au fond la façade et l'entrée de Saint-Pierre. À droite et à gauche de la cour sont « les deux corps de logis parallèles, composés d'un rez de chaussée, deux étages de chambres et greniers au-dessus » servant d'habitation à dix des chantres musiciens de la cathédrale¹⁷.

Saint-Pierre-aux-Images fut détruit en même temps que l'ensemble du *claustrum* en 1754. Les travaux de déblai du pavement du chœur de 1755 ont permis la découverte¹⁸ d'une abside de plan semi-circulaire dont le mur ancien a été conservé partiellement en élévation avec la présence d'une banquette. Une mosaïque de sol antique décorait cette abside¹⁹. Composée de pierres de couleurs variées représentant des festons et des fleurons assez grossiers, elle avait en son centre un animal couché dont l'identification a amené diverses interprétations sur la destination de l'édifice qui l'a conservée. Cerf couché selon les Bénédictins ou debout, la ramure reposant sur le dos, d'après le dessin aquarellé du ms. 134 de la bibliothèque de Metz, ou agneau surmonté d'un étendard, ce bâtiment a été identifié lors de la découverte comme un temple dédié à Diane ou comme une église ou chapelle chrétienne. Rien ne permet d'attester de nos jours une interprétation plutôt qu'une autre mais cette petite construction antique a servi de fondation à l'abside de Saint-Pierre.

La dédicace de Saint-Pierre-le-Majeur figure le 16 novembre dans le *Martyrologe* de la cathédrale, du IX^e siècle : « *Dedicatio Ecclesiae S. Petri maioris infra domum, quam sanctus Goericus construxit Episcopus* ». Il pourrait s'agir de la fête de la consécration du nouveau sanctuaire renouvelé par Chrodegang. Dans le *Cérémonial*, aucune dédicace n'est célébrée pour l'église Saint-Pierre-le-Majeur.

¹⁶ Le nom de Saint-Pierre-aux-Image dérive d'une contamination. Selon les Bénédictins, il procéderait de Saint-Pierre-l'Imagier, nom qui proviendrait de « Li Majeur », traduction en français ancien de Sanctus Petrus major Cf les Bénédictins. – Saint-Pierre figure également sous les appellations suivantes : *Saint-Pierre à voult*, à *vout* et à *vous*. Pour Prost et Wichmann, ces dernières procèdent de l'idée toute différente d'une image rendue par le mot *voult*, du latin *Vultus*, qui ferait référence à la présence d'une image dans l'église, peut-être celle du Christ. [BÉNÉDICTINS, t. I, p.388 – PROST, A., *La cathédrale...*, p.129 ; 376-377 notes].

¹⁷ BALTUS, *Annales de Metz*, p. 285

¹⁸ Présence de M.S. Heillecourt, procureur au parlement de Metz, au moment de la découverte de la mosaïque.

¹⁹ HÉBER-SUFFRIN, F., « Une archéologie du papier. Le débat autour de la mosaïque au cerf et du chevet de Saint-Pierre-aux-Images à Metz », *La mémoire des Pierres. Mélanges d'archéologie, d'art et d'histoire en l'honneur de Christian Sapin*, Brepols, 2016, p. 313-324.

B. L'espace interne

D'après Paul Diacre et la *Vita* de Chrodegang, cet évêque procéda à l'aménagement d'un nouvel espace presbytéral, fermé sur la nef par un chancel. Au centre du sanctuaire prenaient place un *presbyterium* et un autel surmonté d'un baldaquin. À ce dispositif s'ajoute un trône, entouré du même système qu'à la cathédrale : « *arcus per gyrum throni* » dont l'interprétation pose également question : faut-il y voir une simple abside semi-circulaire ou une architecture rythmée par une arcature ? Un ambon (*ambonem*) servant aux lectures liturgiques est également mis en place. Jean de Gorze loue la riche décoration d'or et d'argent²⁰. La question se pose ici comme pour Saint-Étienne comme nous l'avons vu plus haut.

Au XII^e siècle, l'organisation du *presbyterium* de l'église Saint-Pierre-le-Majeur est similaire à celle de la cathédrale. Un espace dégagé à la croisée du transept précède le sanctuaire. Il est fermé sur la nef par un système de clôture percé d'une porte²¹. Dans cet espace prend place, de part et d'autre, la communauté des chanoines. Comme dans le *chorus* de la cathédrale, le pupitre du chantre en occupe le centre. Il est placé entre deux tombes, dont l'une est celle d'un évêque, *tumbam episcopi*²². Des degrés séparent physiquement cet espace du sanctuaire.

Le Jeudi saint lors du lavement des autels, le *Cérémonial* signale deux autels dans l'église Saint-Pierre-le-Majeur : celui du sanctuaire dédié à l'apôtre Pierre²³ et un autre à saint Jean l'Évangéliste, dont on ignore l'emplacement. Les deux autels étaient surmontés d'une barre de fer, *super ferrum*, où étaient suspendues des lampes qui devaient être allumées durant toute la semaine de l'octave de Pâques²⁴. Un passage du *Cérémonial* décrivant les encensements qui,

²⁰ PAUL DIACRE : *Similiter et in ecclesia beati Petri maiori presbiterium fieri iussit. Construxit etiam ambonem auro argentoque decoratum, et arcus per girum throni ante ipsum altare* - dans *Gesta Episcoporum Mettensium. La Vita Chrodegangi décrit : In basilica etiam Sancti Petri apostolorum principis quae idea major appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata minoris et vetustioris manus, pari decore et honore presbiterium fieri instituit. Set et ambonem auro argentoque nobilissime decoratum et arcus per gyrum throni ante ipsum altare construxit.* [c. 21-22]

²¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 252 : *Tandem ibit [sacerdos] ad ostium chori et asperget communiter. Qua finite iterum redeat ad ostium chori...*

²² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 252 : *tumbam episcopi que est inter gradus et pulpitum, postea tumbam que est ante pulpitum.*

²³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 252 : *sacerdos sumpto aspersionis ibit circa altare sancti Petri.*

²⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 360 : *Item notandum quod candele debent poni super ferrum sub quo pendent lampades ante sci Iohannis et ante altare sci Petri per totam ebdomadam ab illo qui custodit ipsum altare.*

aux secondes vêpres du jour de Pâques, se faisaient dans cette église, suppose l'existence d'un troisième autel, dont le vocable n'est pas donné²⁵.

Pour le XII^e siècle, nous ne retrouvons aucune mention de la présence d'un trône ni d'un *ciborium*. Si l'évêque est amené à officier en cette église, aucune précision n'est fournie à propos d'un siège ou d'un dispositif particulier.

Les laïcs, hommes et femmes, « *tam viros quam feminas* », prenaient place dans la nef²⁶.

II. Sainte-Marie

A. Historique

L'origine de l'église Sainte-Marie nous est inconnue. La tradition la fait remonter à Dagobert I^{er} (622-634) qui en serait le fondateur²⁷. Le chanoine R.-S. Bour suivi par C. Heitz admettent volontiers une datation aussi ancienne²⁸. Elle figure au VIII^e siècle dans la Règle de Chrodegang dans laquelle elle est désignée comme appartenant à la *Domus* épiscopale. Elle est citée aussi dans la liste stationnale du VIII^e siècle. En 1130, Étienne de Bar, évêque de Metz, rénove le sanctuaire, sans toutefois procéder à une reconstruction complète, et y établit un chapitre avec six prébendes dotées par lui²⁹. La confirmation de cette nouvelle fondation est donnée par une

²⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 361 : *Interim vero sacerdos venit ad decanum sive circatorem, et imposito thure thurificabit primo altare sci Petri, deinde altaria a dextris et a sinistris, postea tumbam in choro*. Les registres capitulaires du 23 août 1361 confirment que l'église Saint-Pierre-le-Majeur (aux-Images) avait deux autels l'un dédié à Saint-Pierre et l'autre à Saint-Jean l'Évangéliste (PELT, J.-B., *Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210-1790)*, Metz, 1930, n°17, p. 9).

²⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 252 : *Tandem ibit [sacerdos] ad ostium chori et asperget communiter tam viros qam feminas*.

²⁷ BEGIN, E., *Histoire de la Cathédrale*, t. II, Metz, 1843, p.345.

²⁸ BOUR, R., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, Metz, p. 49 - HEITZ, C., « Metz et son groupe épiscopal à l'époque pré-carolingienne et carolingienne », dans *Centre de recherches sur l'antiquité tardive et le haut Moyen Age. Églises de Metz dans le haut Moyen Age*, Cahier IV, 1982, p. 10.

²⁹ Arch. Dép. Mos. G 1192, n°1 – CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. Col. CCLXXXVIII.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

bulle du pape Eugène III de 1148³⁰. À la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, l'édifice est rebâti par les soins du Comte de Salm Henri II pour en faire son lieu de sépulture³¹.

Lors de la reconstruction de la nouvelle cathédrale gothique, envisagée dès 1220, mais dont la construction n'a pas commencé avant 1240, par l'évêque Konrad von Scharfeneck, chancelier de l'Empire, l'agrandissement de l'édifice et surtout le manque de place ont conduit à intégrer l'église Notre-Dame-la-Ronde dans les murs de Saint-Étienne. Malgré cette fusion « obligée », le collège de chanoines de Notre-Dame-la-Ronde a tenu à conserver son indépendance. De ce fait, l'église est restée physiquement séparée du reste de la cathédrale par une cloison dressée entre les deux sanctuaires. Ce n'est qu'en 1381, date à laquelle le voûtement de la nef est achevé, que l'église Notre-Dame-la-Ronde est intégrée définitivement dans Saint-Étienne. On procède alors à un très fort nivellement des sols ; celui de Notre-Dame-la-Ronde surplombant celui de la cathédrale de 1,20 à 1,80 mètres environ. Par conséquent, sur le plan du XVIII^e siècle, l'église Notre-Dame-la-Ronde n'est visible qu'à travers l'abside semi-circulaire ouverte sur la seconde travée du bas-côté sud. À l'intérieur, l'abside se poursuit jusqu'au mur du vaisseau central où elle interrompt le triforium.

À l'origine, Sainte-Marie occupait le côté sud de l'*atrii sci Stephani*³², espace libre devant la cathédrale, entre celle-ci et la demeure épiscopale. Sa façade était dirigée vers la *platea*, faisant face au baptistère Saint-Jean. Les données fournies par le *Cérémonial* nous la situe à proximité de la *turris* de la cathédrale, l'une des portes de la façade de celle-ci étant localisée entre l'église Sainte-Marie et l'église Saint-Pierre, *per illud hostium quod est inter ecclesiam sce Marie et ecclesiam sci Petri*³³. À la lecture du cheminement des processions, Sainte-Marie apparaît comme la première station à la sortie de la cathédrale³⁴. Lors des processions urbaines, les

³⁰ Pour les Bénédictins (*Histoire générale de Metz*, t.II, p. 273) il s'agit d'une consécration par le pape Eugène III, assisté de dix-huit cardinaux, de la nouvelle église. A. Prost (*La cathédrale*, p. 195-196) parle d'une allégation produite par les Bénédictins sans aucune preuve et propose d'y voir une simple confirmation de la fondation datée de Trèves, où le souverain s'était rendu en quittant le concile de Reims. L'original de cette bulle, disparu des Archives départementales, avait été recopié en 1848 par M. le Baron de Salis d'après A. Prost. Mais cette copie a elle aussi été perdue.

³¹ PROST, A., *La Cathédrale...*, p. 196-197.

³² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 375 : *In ingressu vero atrii sci Stephani... intrant ecclesiam sce Marie...*

³³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 385 – p. 370 : *Debet autem ire processio per subtus turrim et per ecclesiam sce Marie.* - p. 379 : *eant Domini ad processionem usque ad Sanctam Mariam...Post collectam eant Domini in medio ecclesie...* - p. 258 : *de choro Sancte Marie et cantores videbunt Crucifixum magnum* (le grand crucifix de la cathédrale).

³⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 371.

litanies commencent toutes par l'invocation à la Vierge en passant devant l'église qui lui est dédiée : « *Visita Domine plebem tuam. Sancta Maria succurre miseris.* ». Elle était également située sur le chemin de l'évêque entre sa demeure et la cathédrale, comme l'indiquent les stations qu'il y fait en diverses circonstances, pour se préparer à l'office ou pour attendre les processions de chanoines³⁵. Une bulle de Victor IV, du 27 octobre 1162 nous dit qu'elle jouxte la cathédrale : « *est maiori ecclesiae iuncta* ». Le *Cérémonial* évoque souvent l'église Sainte-Marie à propos des cérémonies qui s'y déroulent mais ne parle pas de sa structure architecturale et peu de sa décoration.

B. Forme architecturale

Concernant sa forme, la première dénomination d'une architecture « ronde » date d'un titre de 1207³⁶. Cette appellation désignerait l'édifice rebâti à la fin du XII^e siècle, grâce à la générosité du comte Henri II de Salm. Toutefois l'aspect en demeure inconnu et aucune indication ne nous est donnée sur la forme de l'édifice auquel il a succédé. J. Foedit, dans un plan du groupe cathédral de 1923, présente Sainte-Marie comme octogonale, sise à cheval sur le mur est de l'actuelle abside latérale³⁷. Il suggère que l'édifice devait imiter le tombeau de la Vierge dans la vallée de Josaphat. C. Heitz n'exclut pas cette possibilité de plan centré en évoquant les nombreux exemples connus du haut Moyen Âge³⁸. W. Götz en a imaginé la forme dans un dessin³⁹ : l'hexagone interne est entouré par un déambulatoire dodécagonal sur lequel s'ouvrirait une abside. Pour lui, il faut chercher le modèle ou au moins l'inspiration du nouvel édifice dans la rotonde à bas-côtés de Senones, consacrée en 1154 et démolie en 1708. Elle nous est connue par les dessins publiés par Dom Mabillon et Dom Calmet⁴⁰. De fait, le prédécesseur du comte de Salm Henri II, Henri I^{er}, avoué de Senones, mort en 1170, fut inhumé à Metz. Bienfaiteur de

³⁵ *Cérémonial*, PELT, J.B (éd.), p. 353 et p. 400 : *Episcopus...debet se preparare ad Sanctam Mariam, et induere vestibus sacerdotalibus.*

³⁶ Le titre de 1207 nomme encore les membres du chapitre, *Fratres beate Marie metensis infra domum*, puis ajoute dans la rédaction de sa date la nouvelle qualification : *Acta sunt hec in choro beate Marie rotunde* [Original parch. Archiv. Dép. de Metz, Fonds Séminaire de St-Simon). À partir de 1207, les mentions aux XIII^e et XIV^e siècles la décrivent comme de forme circulaire : *Beata Maria Rotunda infra domum* (1207, 1214, 1256) ; *Beata Maria Rotunda* (1260, 1330, 1348) ; *Notre-Dame-la-Ronde* (1327, 1427).

³⁷ 24 juin 1923, *Plan restitué de la cathédrale des X^e-XI^e siècles, selon Foedit* (comportant l'absidiole du croisillon Nord et tenant compte des données du *Cérémonial*) dans PELT, *Guide*, p. 16.

³⁸ HEITZ, C., « Le groupe cathédral de Metz au temps de saint Chrodegang », dans *Saint-Chrodegang*, communications présentées au colloque tenu à Metz à l'occasion du douzième centenaire de sa mort, Metz, 1967, p. 122-132.

³⁹ GOETZ, W., « Senones – Honcourt – Metz, Drei verschwundene romanische Zentralbauten », dans *Aachener Kunstblätter*, 1966, p. 97-105.

⁴⁰ Les dessins ont été reproduits par GOETZ, op. cit., pp. 98-99.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

la ville et connu pour ses excellentes relations avec les évêques de Metz, il est désigné, vers 1187, comme fondateur dans l'*ordo festorum solemnum de Sta Maria infra domum*. Une réplique de l'église de Senones, érigée en 1186, disparue en 1789, s'élevait à Honcourt dans le val de Villé⁴¹. Les vestiges découverts dans le sol de la cathédrale, à l'occasion de diverses fouilles, sont très fragmentaires à la suite du fort arasement du sol de Sainte-Marie. Les différentes fouilles effectuées au niveau du portail actuel Notre-Dame et dans la première travée de la nef n'ont rien révélé de l'état des églises Sainte-Marie – Notre-Dame-la-Ronde.

Lors des fouilles entreprises de 1878 à 1881 par les architectes P. Tornow et C. Wahn, un élément de mur a été mis au jour au-dessus d'un enchevêtrement de maçonneries diverses d'époque romaine. Il est reporté sur un plan dessiné à cette occasion par Auguste Prost⁴². Large d'environ 1 mètre, le massif s'implante de biais dans la première travée du collatéral nord et touche la fondation du support engagé dans la façade occidentale sous la retombée de la grande arcade. Si on le prolonge il rejoindrait le piédroit ouest du portail gothique de Notre-Dame-la-Ronde. Son équivalent symétrique existerait-il dans le bas-côté sud ? Les fouilles conduites en 1914 par W. Schmitz s'étaient arrêtées sur une ligne reliant l'extrémité des grandes arcades à l'entrée de la chapelle du Mont-Carmel. La présence à cet emplacement d'un chaînage - qui n'a pas été exploré ni sondé - s'expliquerait par l'insertion volontairement biaisée du portail de la Vierge au XIII^e siècle. Aucun indice n'autorise d'y reconnaître un élément de fondation conservé de l'ancienne Notre-Dame-la-Ronde. Pour Eugène Voltz, il n'est pas question d'impliquer dans cet édifice les quatre colonnes plus récentes qui encadrent la seconde travée de la nef actuelle qui appartiennent à la construction du XIII^e siècle⁴³. Toutefois les fouilles n'ont révélé aucune trace de fondation de supports intermédiaires ou de contreforts. P.-E. Wagner et J.-L. Jolin proposent, pour leur part, une reconstitution d'un bâtiment polygonal greffé sur la façade ouest de la cathédrale romane et constituant un agrandissement de celle-ci par une sorte de contre-

⁴¹ Le plan circulaire, relevé par J.-G. Schweighaeusser et le croquis perspectif pris en 1770 par Silbermann, s'en trouvent reproduits par WILL (Robert), « Une facette méconnue de l'activité du facteur d'orgues strasbourgeois J.A. Silbermann (1712-1783), l'œuvre graphique de l'archéologue », dans *Revue d'Alsace*, n° 19, 1993, p. 199. Aucun indice ne permet d'induire que c'est un plan à déambulatoire qui ait été suivi à Metz. La restitution de l'abbé J. Foedit opte pour un plan polygonal, greffé d'une abside, qui fait penser quelque peu à la chapelle des templiers de Metz, construite vers 1200, mais imitée d'un autre modèle.

⁴² Publié en détail par HÉBER-SUFFRIN, F., avec la collaboration de COURANT, D., « Dossier sur la cathédrale de Metz aux X^e et XI^e siècles », dans *Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Age* (Université de Paris X), Cahier IV, 1982, p. 28, pl. VI 6.

⁴³ VOLTZ, E., « Notre-Dame-La-Ronde et la cathédrale de Metz. Réflexions sur l'intégration des deux édifices », *Académie nationale de Metz*, 1995, p. 65 – 105.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

chœur⁴⁴. Toutefois, toutes ces interprétations ne peuvent être vérifiées car elles butent sur une énigme, celle de l'aspect de la façade ouest de la cathédrale achevée sous l'évêque Thierry II. Avions-nous affaire à un massif occidental, tour incorporée dans la nef ou en saillie ? Peut-être qu'un sondage sous le chœur actuel de la chapelle Notre-Dame, où le niveau originel est conservé, permettrait d'en apprendre davantage. C'est du moins ce qui conduit J. Foedit à situer l'édifice dans la troisième travée du bas-côté sud, seule partie intouchée.

Le *Martyrologe* de la cathédrale du IX^e siècle fixe au 10 mai la *Dedicatio ecclesiae sanctae Mariae infra basilicas*. Dans le *Cérémonial* de la cathédrale, la fête de sa dédicace est placée au 19 décembre⁴⁵. Cette date a été prescrite en 1348 par l'évêque Adhémar de Monteil. Ce mandement fait suite à la consécration du grand autel Notre-Dame-la-Ronde le 19 décembre 1347 par Jean, auxiliaire de Trêves et vicaire général d'Adhémar de Monteil⁴⁶. Or, d'après le *Cérémonial*, il en résulte que la fixation de cette fête est bien antérieure à cette consécration. Ce mandement ne fait que confirmer et renouveler ce qui existait depuis au moins le XII^e siècle.

C. L'espace interne

Peu d'éléments nous sont donnés pour connaître l'aménagement liturgique de l'église Sainte-Marie. Le terme de *chorus* semble davantage désigner l'espace du sanctuaire que celui où siègent les chanoines. Au centre de cet espace, l'autel majeur est dédié à la Vierge⁴⁷. Il est précédé de quelques degrés, devant lesquels le sous-diacre lit l'évangile. L'évêque siège dans le sanctuaire, sans que l'on puisse préciser à quel endroit. L'espace réservé aux chanoines

⁴⁴ WAGNER, P.-E. et JOLIN, J.-L., *Quinze siècles d'architecture et d'urbanisme autour de la cathédrale de Metz*, Metz, 1987, p. 85 et suivantes.

⁴⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 271 - Cette date du 19 décembre résulte des mentions de la dédicace de l'église Sainte-Marie, aux différentes *particulae*. S'il n'en est pas fait mention dans la première *particula* c'est qu'elle coïncide avec le samedi des Quatre-Temps.

⁴⁶ La consécration du grand autel de Notre-Dame-la-Ronde en 1347 est signalée par une pièce dont nous n'avons qu'une simple mention dans l'inventaire général des titres de Notre-Dame la Ronde rédigé en 1710 des titres de Notre-Dame-la-Ronde [Arch. Dép. de Metz, fonds sémi. St-Simon]. L'institution de la fête annuelle de la dédicace est consignée dans un titre de 1348 : « *Mandamus... dedicationem...ecclesie beate Marie rotunde metensis que nuper reconciliata fuit... quolibet anno, die decima nona mensis decembris esse celebrandum* » PROST, A., (dans *La cathédrale...*, p.213-214) nous en donne le texte complet en preuves [Pr.138].

⁴⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 277.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

précède le sanctuaire. En son milieu se place le pupitre du chantre⁴⁸. De part et d'autre de cet espace devaient prendre place les chanoines⁴⁹.

Une porte latérale était ménagée dans le flanc droit de la nef, « *per portam que est a dextera parte ecclesie sce Marie* »⁵⁰.

Il existait aussi deux autres autels, situés à droite et à gauche du sanctuaire : celui de saint Lambert, patron du diocèse de Liège, et celui de saint Barthélemy, saint martyr romain du V^e siècle⁵¹. Ce dernier est cité dans deux autres textes: « *altare Sancti Bartholomei prope gradus beate Marie rotunde* » et « l'autel Saint-Burthemin à l'autre partie de Nostre Dame la Ronde »⁵².

L'église Sainte-Marie est spécialement préparée pour les fêtes de Noël, de la Purification, à l'Assomption, le Samedi saint et le samedi de Pentecôte. Dans ces occasions, des croix surmontées d'éventails sont placées à l'arrière de l'autel et un orfroi, *aurifrigium*, est posé devant l'autel.

III. Saint-Paul

Avant la destruction du cloître, l'église Saint-Paul était voisine de Saint-Pierre-aux-Images, littéralement accolée à son flanc oriental. Elle est signalée comme étant une église d'étage, située au-dessus de la galerie ouest du cloître. Elle surmontait la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, anciennement la salle du chapitre. On y accédait depuis le rez-de-chaussée par un escalier aménagé près de la porte principale du cloître, voisine de la porte du chapitre⁵³. Le

⁴⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 354 : *Dyaconus vero stans in medio choro ante pulpitem incipiat benedictionem Cerei.*

⁴⁹ Cette disposition en deux chœurs face à face, comme dans la cathédrale, peut être déduite de l'alternance du chœur de droite et de gauche dans l'exécution des chants.

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 280 : *Ex alia parte debent ire pueri a de choro et aliqui subdyaconi cum eis et exire per portam que est a dextera parte ecclesie sce Marie...*

⁵¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348 : *Deinde versus cum collecta ad Sanctum Lambertum ... versus cum collecta ad Sanctum Bartholomeum...*

⁵² DORVAUX, M., *Les Anciens pouillés du diocèse de Metz*, 1902, p. 76 et 111.

⁵³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 268 : *ad sanctum Paulum, et eundo a gradibus supra cantabitur hoc responsorium.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Cérémonial mentionne deux portes : une en bas de ces escaliers et une seconde au sommet des marches⁵⁴.

L'église Saint-Paul est la seule église du groupe à être située dans l'enceinte du *claustrum*. La première mention de cette église figure dans la Règle canoniale, qui prévoit que les chanoines font donation de leurs biens immobiliers à l'église Saint-Paul⁵⁵. Sa fondation est par conséquent attribuée à saint Chrodegang. Toutefois ni Paul Diacre, biographe de Chrodegang, ni sa *Vita* du XI^e siècle, ne font mention de cette fondation par celui-ci. Le *Cérémonial* en mentionne la dédicace le 30 août⁵⁶. À cette occasion, l'église ne reçoit pas de décoration particulière.

Cette église fut détruite avec l'ensemble du cloître en 1754. Elle s'étendait sur toute la longueur de l'aile ouest du cloître. Baltus nous en donne la description suivante : « un grand escalier qui conduisoit a une ancienne et belle eglise, assez elevée et bien voutée »⁵⁷. D'après les croquis du XVIII^e siècle de J.A. Régner, il semblerait plutôt que son abside, de forme pentagonale, était la seule partie de l'édifice qui ait été voûtée. Cette abside était précédée par une travée droite, l'ensemble formant le chœur. Elle était éclairée par des lancettes géminées. Sur le dessin, la nef paraît être couverte d'une charpente et éclairée, du côté du cloître, par huit hautes et étroites fenêtres gothiques, groupées par deux. Elle était garnie de stalles sur toute sa longueur. Elle était précédée par un vestibule où débouchaient les escaliers⁵⁸. Les détails de la construction tels qu'ils sont représentés sur le croquis de 1754 montrent que l'église ne pouvait pas être antérieure au XIII^e siècle⁵⁹.

À propos de son aménagement interne, le *Cérémonial* nous indique que Saint-Paul contenait trois autels. L'autel majeur était consacré à l'apôtre⁶⁰, celui de droite à saint Thomas et celui de

⁵⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 322-323 : *Postea ebdomadarius stans super gradus ad primum ostium sci Pauli dicat orationem [...]. Qua dicta, ascendant omnes superius, et in introitu ecclesie incipit cantor hoc responsorium [...]*.

⁵⁵ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 24 (cap. XXXI).

⁵⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 435 : *De Dedicacione S. Pauli*.

⁵⁷ BALTUS, *Annales de Metz*, p. 283.

⁵⁸ Plan de 1754 de Régner, repris dans les Bénédictins.

⁵⁹ Annexe I Fig. 6

⁶⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 268 : *Versus autem cantabitur a duobus Dominis ante altare sancti Pauli cum Gloria patri*.

gauche à sainte Walburge⁶¹, abbesse de Heidenheim⁶². Des lampes étaient suspendues à une barre de fer, *super ferrum*, au-dessus de l'autel principal, sur laquelle, comme à Saint-Pierre-le-Majeur ou à la cathédrale, on plaçait des cierges⁶³. Les parois de l'église étaient décorées de tentures de soie⁶⁴.

IV. Saint-Pierre-le-Vieux

Saint-Pierre-le-Vieux jouxte la branche sud-est du *claustrum*. Son origine est inconnue. Mais la légende attestée, au moins, depuis le début du XIV^e siècle et reproduite par les chroniques des XV^e et XVI^e siècle en attribue la fondation à saint Clément. Elle est toutefois antérieure à Chrodegang qui inséra son *claustrum* entre les deux églises Saint-Pierre. C'est à la fin du VIII^e siècle que le qualificatif « *Major* » fut ajouté à l'autre église Saint-Pierre comme nous l'apprend à la fin du X^e siècle la *Vita Chrodegangi* : « dans la même enceinte se trouve une église consacrée au même saint [Pierre] mais d'une construction plus petite et plus ancienne »⁶⁵. Son qualificatif semble la désigner comme plus ancienne que l'église Saint-Pierre-le-Majeur voisine. Cette dernière, selon le martyrologe de Berne du IX^e siècle, remonterait à saint Goery (mort en 643). Saint-Pierre-le-Vieux n'est pourtant pas mentionné dans la liste stationnale du VIII^e siècle.

En 1314 l'église Saint-Pierre-le-Vieux est rebâtie par le doyen de la cathédrale, le « maistre Goubert » ou Gobert, qui y fonde trois chapellenies par un acte du 27 mars 1316⁶⁶. Une inscription surmontant l'entrée commémorait cette réfection. Elle désignait cette église comme

⁶¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B., (éd.), p. 348 : *Ad sanctum Paulum primo lavetur altare sancte Thome a dextris [...]. Ad sanctam Walburgin [...]. Hoc responsorium Sancte Paule cum versiculo et repetitione.*

⁶² Saint Walburge est une sainte du VIII^e siècle. Ses reliques furent transférées à Eichstätt, puis lors d'une cérémonie de translation en 893, certaines de ses reliques furent distribuées pour la Rhénanie, la Flandre et la Gaule du Nord.

⁶³ *Cérémonial*, PELT, J.-B., (éd.), p. 415 : *Quinque autem cerei vel plures super ferrum lampadam.*

⁶⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B., (éd.), p. 311 : *In conversione sci Pauli debent esse ornati parietes palliis sericis [...]. Tres cerei debent esse super tria candelabra et duo super altare.*

⁶⁵ *Vita sancti Chrodegangi*, « in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata minoris et uetustioris manus » dans « Texte et traduction de la Vie de saint Chrodegang » par GOULLET M., PARISSÉ M. et WAGNER A., *Sources hagiographiques de l'histoire de Gorze*, Paris, 2010, p. 74.

⁶⁶ L'original est conservé aux archives départementales de la Moselle (G 488, n°1).

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

étant « le premier moustier de Mes que saint Clément fist en l'onneur de saint Paistres l'apostre »⁶⁷ suivant une tradition messine, attestée au XIV^e siècle⁶⁸.

Restaurée en 1584, elle parvint jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Surplombant l'extrémité en appentis de la galerie, son entrée était plus haute d'environ 2,10 mètres que le sol du cloître. On y accédait par un escalier de onze marches qui formait un palier le long de sa façade. La nef était entièrement voûtée de trois travées barlongues et prolongées par une abside à cinq pans⁶⁹. Avant que l'édifice ne soit rasé lors des travaux de 1754-1755, Baltus la décrit comme une très ancienne église, « fort élevée et bien voûtée, terminée par une coquille qui formoit le sanctuaire »⁷⁰.

Lors des travaux de nivellement du sol de cette église et la galerie du cloître, Baltus mentionne la découverte d'une salle antique. Les murs de cette salle étaient revêtus d'enduits peints et le pavé était formé d'un carrelage de pierres noires et blanches, recouvrant un fourneau et un système d'hypocauste⁷¹.

L'appellation de « *Sanctus Petrus senior* » est la plus fréquemment utilisée dans le *Cérémonial*. La dénomination « *Sanctus Petrus minor* » n'apparaît que deux fois seulement⁷².

Le texte liturgique du XII^e siècle ne nous donne que très peu de renseignements sur cette église. Un seul autel dédié à saint Pierre y est mentionné⁷³. La lecture des registres capitulaires de l'année 1584 nous apprend qu'outre cet autel principal, il y en avait deux autres qui provoquaient une gêne. Le pricier de l'époque Antoine Fournier proposa alors au chapitre de leurs trouver un meilleur emploi⁷⁴.

⁶⁷ Meurisse (*Evêques de Metz*, 13) cite, à l'année 53 de l'abrégé chronologique placé en tête de son histoire des Evêques de Metz. Cette inscription était placée au-dessus de l'entrée à l'intérieur de l'église. D'après l'auteur, elle était conçue en ces termes : « C'est ly premiers moustiers de Mès, ke St Clément fist en l'onour de St Pierre l'apostre à temps que ly milliaire couroit par LXVII ans, et maistres Goubers doyen de Mès la défit faire par M.CCC. et XIII ans, et donnait rantes ». Baltus mentionne que cette inscription n'existait plus de son temps.

⁶⁸ La légende nous dit que saint Clément y aurait établi le siège épiscopal de Metz avant qu'il ne soit transféré à Saint-Étienne.

⁶⁹ Annexe I Fig. 7

⁷⁰ BALTUS, *Annales de Metz*, p. 286.

⁷¹ BALTUS, *Annales de Metz*, p. 317. – Dessin dans les BENEDICTINS.

⁷² *Cérémonial*, PELT (éd.) p. 314 et p. 414.

⁷³ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 414 : *sacerdos debet ire...ante processionem ad Sanctum Petrum minorem et thurificare ibi altare.*

⁷⁴ PROST, A., *La cathédrale...*, p.101 - PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210-1790)*, Metz, 1930, n°709, p. 174 [1584, 29 déc.].

V. Saint-Gall

On ignore la date de fondation de l'église Saint-Gall. Son saint titulaire est un missionnaire irlandais, disciple de saint Colomban. Il fonda un monastère en Suisse qui connut un grand développement. Il mourut entre 625 et 650. Au martyrologe, sa fête est marquée au 16 octobre (jour de sa mort).

La construction de cette chapelle ne remonte pas au-delà de la fin du VIII^e siècle, puisqu'elle n'est pas mentionnée sur la liste stationnelle. Advence (858-875) fut le premier évêque à être inhumé *intra muros*⁷⁵ : il le fut dans la chapelle dédiée plus tard à Saint-Gall et qui appartenait au groupe épiscopal⁷⁶. Sur sa sépulture, l'épithaphe le désignait comme le fondateur de l'église⁷⁷. Son successeur Robert (883-917), que les *Gesta* qualifient de *reformator coenobiorum et murorum urbis* fut inhumé dans la même chapelle qu'Advence. Gierlich suppose qu'il avait fait venir des reliques de Saint-Gall et les avait fait déposer dans la chapelle Saint-Jean (?) qui changea alors de dénomination⁷⁸.

Trois évêques y furent enterrés⁷⁹ : Advence, Robert, dont le *Cérémonial* commémore l'anniversaire de sa mort le 2 janvier par la célébration d'une vigile pour les défunts⁸⁰ et Frédéric de Pluaise (1171-1173)⁸¹. Après la destruction de la chapelle, on retira les restes de ces trois

⁷⁵ GAILLARD, M., « Dans ou hors la cité : quelques réflexions sur les lieux de sépulture des évêques de Metz, Toul et Verdun, au IX^e siècle et au début du X^e siècle », dans *Sépultures, mort et représentation du pouvoir au moyen âge*, M. Margue éd., Luxembourg, 2006 (Publications de l'Institut G.-D. de Luxembourg, CXVIII, Publications du CLUDEM, 18), p. 171-184.

⁷⁶ *Gesta M.*, p. 541 ; HEITZ, C., « Metz et son groupe épiscopal à l'époque pré-carolingienne et carolingienne », *Églises de Metz dans le haut Moyen-Âge, Cahier du CRATHMA*, N° 4, Nanterre, 1982, p. 5-13, p. 11 ; Gierlich suppose qu'elle était dédiée à Saint-Jean l'Évangéliste mais aucun indice ne vient corroborer cette hypothèse ; cette chapelle, située au sud de la cathédrale fut détruite en 1606.

⁷⁷ Sur l'épithaphe qu'il s'est composée, Advence dit qu'il a donné beaucoup de soins aux églises [KRAUS t. III, p.460 / THIRIOT, *Épithaphe*, p.10 – Épithaphe en 12 distiques retrouvée peut-être à la suite de la destruction de Saint-Gall]. Si l'on ne peut le désigner vraiment comme le fondateur de cette église, au moins il s'agit là d'un témoignage d'un évêque édificateur. De plus Advence est le premier évêque qui ait reçu sa sépulture dans la ville même. Son successeur Wala (876-882) se fera également enterrer en ville dans l'église qu'il a fait construire : Saint-Sauveur.

⁷⁸ *Gesta M.*, p. 541, GIERLICH, *Die Grabstätten...*, cit. n. 27, p. 124. Il est aussi possible qu'il fit lui-même construire cette chapelle et y fit transférer le corps d'Advence.

⁷⁹ Le *Cérémonial* rapporte que l'on encense la tombe de l'évêque Robert et les autres (PELT, J.-B. (éd.), p. 289).

⁸⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 284.

⁸¹ Frédéric de Pluaise est le 57^e évêque de Metz (1171-1173), successeur de Thierry de Bar. Démis de son évêché en 1173 par l'empereur Frédéric Barberousse, il revient à Metz peu avant son décès en 1179. « Son corps fut enseveli en la Chapelle de Saint Gal, devant l'Autel de Saint Jean l'Évangéliste, comme il l'avait requis estant au lict de la mort », MEURISSE, M., *Histoire des Evêques...*, p. 424 – Toutefois, A. Prost ne cite pas cette sépulture dans son ouvrage sur la cathédrale de Metz.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

prélats pour les déposer « sous les voûtes de la cathédrale, où ils sont encore aujourd'hui sans autre sépulture »⁸². Le chapitre décide alors (1608) de dire les vigiles et messes de *Requiem* qu'on avait accoutumé de dire à Saint-Gall au chœur de la cathédrale, après les vêpres dites à Saint-Paul⁸³.

Sa situation est parfaitement déterminée du fait qu'elle n'a jamais été déplacée. Au débouché de la rue de l'Évêque c'est-à-dire entre la demeure épiscopale et la cathédrale, devant la tour dite de l'Horloge, Saint-Gall fut détruite en 1606 pour créer un passage entre la place d'Armes et la place Saint-Étienne - passage appelé : Neuve Rue ou Rue de l'évêque⁸⁴. En 1571, il est question d'une boutique placée contre Saint-Gall et du tort causé aux piliers de la chapelle. Il est plutôt question des contreforts de cette église.

Le *Cérémonial* ne mentionne que rarement cette église dont le rôle est mineur dans la liturgie canoniale. Dans certaines cérémonies, on se portait à Saint-Gall au-devant de l'évêque⁸⁵. En effet cette chapelle est davantage attachée à la demeure épiscopale ; l'évêque en avait la nomination⁸⁶. Meurisse rapporte qu' « elle estoit destinée pour toutes les fonctions sacrées des évêques »⁸⁷. Et c'est là que ces derniers recevaient le serment des Treize⁸⁸ à la Chandeleur⁸⁹.

⁸² MEURISSE, M., *Histoire des Evesques...*, pour l'évêque Advence p. 268 ; pour l'évêque Robert p.292 ; pour l'évêque Frédéric p.424 : « Et lors que ceste Chapelle fut abbatuë ; le fût Coustre eût soing de faire tirer ses os [de l'évêque Frédéric] avec ceux d'Advence et de Robert qui avaient esté enterrez au mesme lieu, et de les faire transporter sous les voûtes de la cathedrale, ou ils sont encore presentement ».

⁸³ PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires*, Metz, 1930, p. 187, n°743 – 1608, 30 août.

⁸⁴ Baltus mentionne : « des arcades anciennes et des vestiges de la chapelle épiscopale, dite de Saint-Gall » au mur de clôture de la cour du palais épiscopal [*Registres capitulaires* t.XV, f.180 ; BALTUS, *Annales de Metz*, p.315 note 1 : au mur de cloture de la cour du pallais Episcopal ; et a ce mur, on a vû des arcades anciennes et des vestiges de la chapelle episcopale, ditte de St Gal, detruite en 1607, pour former cette ruë et passage public.] MEURISSE, M., p. 651 « on travailloit alors a la ruë mesue, autrement appellée la ruë l'Evesque, laquelle fut faite entre la grande Eglise et la maison Episcopal, pour gagner la commodité d'un passage [...] La maison épiscopale fut notablement incommodée pour cette commodité publique, par la ruine de la Chappelle de S. Gal, qui estoit dans l'enclos de la mesme maison et qui estoit destinée pour toutes les fonctions sacrées des Evesques, par le retranchement de la Cour [...]

⁸⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 281.

⁸⁶ DORVAUX, N., *Les Anciens pouillés du diocèse de Metz*, Nancy, 1902 p.258.

⁸⁷ MEURISSE, M., *Histoire des Evesques...*, p. 634.- p. 651

⁸⁸ Le comité des Treize est le gouvernement de la ville de Metz au XIII^e siècle. Il est formé par des membres issus des grandes familles bourgeoises de la ville, les Paraiges.

⁸⁹ FRANÇOIS, J. et TABOUILLOT, N., « il fut ordonné, que tous les ans, après l'élection des Treize, et dans les huit jours avant la Chandeleur, il ferait procéder à l'élection de sept Prud'hommes, âgés au moins de quarante ans, dont cinq seraient tirés des cinq paraiges et deux du commun », dans *Histoire de Metz*, t. II, p.390. La chronique d'Huguenin rapporte également ce serment (*Les chroniques de la ville de Metz*, p. 465 (a. 1483)).

Le *Cérémonial* mentionne deux autels dans la chapelle. Le premier est dédié à saint Gall et l'autre à saint Jean « *in ferventi* » [saint Jean devant la porte latine souffrant le martyre de l'huile bouillante]⁹⁰. Deux tombes épiscopales occupent l'espace du chœur, celles d'Advence et de Robert, elles sont encencées.

VI. Les autres édifices religieux associés plus tard au groupe cathédral

A. Saint-Gorgon

Gorgon, saint titulaire de cette église, est un martyr de Nicomédie, mort vers 304. Ses restes furent offerts à saint Chrodegang lors de son voyage à Rome en reconnaissance des services rendus à l'Église Romaine dans sa lutte contre les Lombards. L'évêque offrit ces reliques à l'abbaye de Gorze. Leur déposition solennelle eut lieu en 765. Le martyrologe romain fête ce martyr le 9 septembre, il en est de même dans les livres liturgiques messins.

L'église Saint-Gorgon semble être une fondation épiscopale bien que l'on ne sache pas quel évêque en est le fondateur : R.S. Bour propose Drogon (826-855) ou Angilram (768-791), ces deux évêques entretenant des relations étroites avec l'abbaye de Gorze⁹¹. La mention de sa dédicace figure le 3 juillet dans le *Martyrologe* de la cathédrale⁹², ce qui prouve que cette église existait avant 875. Toutefois, elle ne figure pas sur la liste stationnale qui énumère les églises de Metz. Son élévation en église paroissiale peut coïncider avec la perte des fonctions pastorales de l'église Saint-Pierre-le-Majeur⁹³. Appartenant à l'évêché par droit de fondation, l'église passe dans le patrimoine de l'abbaye Saint-Vincent (fondation épiscopale), d'après une bulle d'Alexandre III de 1178. En 1184, le patronage en est cédé à Saint-Pierre-le-Majeur contre une vigne à Saint-Julien. L'année suivante, en 1185, l'évêque Bertram lui donne le titre d'église paroissiale et en confirme la possession à l'abbaye Saint-Vincent. En 1200 la collation de la cure de Saint-Gorgon est citée comme appartenant aux archidiaques. L'église est détruite en

⁹⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 289 et p. 348.

⁹¹ BOUR, R.-S., *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil*, 1929, p. 130-131.

⁹² Ms. 289 de Berne : « *Dedicatio ecclesiae sancti Gorgonii.* »

⁹³ Selon P.-E., Wagner dans son article sur le quartier canonial de Metz, dans PICARD, J.-C., *Les chanoines dans la ville*, Paris, 1994, p. 293.

1769, quelques années après l'ensemble du groupe cathédral, lors des travaux d'achèvement du nouvel hôtel de ville⁹⁴.

D'après le plan de Metz de 1738, l'église est située à l'extrémité du *claustrum*, au chevet de l'église Saint-Pierre-le-Majeur ; complètement indépendante de l'espace du cloître canonial, sa façade est tournée vers l'entrée de la cathédrale⁹⁵. Au XII^e siècle, au premier jour des Rogations, la dernière station, avant l'arrivée dans le groupe cathédral, est faite à Saint-Gorgon⁹⁶. L'église voisine une des portes de la clôture canoniale au XIV^e siècle. Elle est entourée d'un cimetière⁹⁷.

Dans le *Cérémonial*, le jour de la fête de saint Gorgon, la station n'est pas faite sur l'autel du saint. La solennité est célébrée sur l'autel majeur de la cathédrale, sur lequel était posée la relique de Gorgon, son crâne⁹⁸.

B. Chapelle des Lorrains

Sur le plan de 1754 figure, le long du flanc sud de la cathédrale, un édifice identifié comme étant la chapelle des Lorrains. La fondation de cette chapelle est beaucoup moins ancienne que celle des édifices que nous venons de décrire. Entre 1475 et 1478, une chapelle est élevée sur le parvis de la collégiale Saint-Pierre-le-Majeur⁹⁹ (ancien cimetière de la collégiale), mis à disposition du Magistrat par le chapitre de la cathédrale, qui négocie au même moment pour

⁹⁴ Lors de sa démolition, le titre en était attaché à la paroisse Saint-Victor, qui devait percevoir le produit des matériaux de démolition. L'emplacement de Saint-Gorgon est acquis par le roi, l'église est canoniquement supprimée par un décret épiscopal du 5 août 1769.

⁹⁵ « *Ecclesia s. Gorgonii ante maiorem ecclesiam* » dans une charte de Bertram de 1181 (cf Bénédict., t.III, pr. p.140)

⁹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 373 : [...] *cantabitur tractim usque ad ecclesiam sci Gorgonii ; ibique expleto officio, in exitu, post offertorium cantabitur hec antiphona : Filie Iherusalem. Postea statim cantabitur Quesumus, auctor omnium. Gloria tibi Domine.*

⁹⁷ BALTUS, p.278. - VIGNEULLES, Ph, *Journal*, p.276 (a.1514).

⁹⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 437 : *Ipsa die ponitur super altare capud (sic) sancti Gorgonii ad Missam.* Les reliques de saint Gorgon sont également posées sur l'autel le jour de la dédicace de la cathédrale [*Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 413]

⁹⁹ Ph. De Vigneulles, t. III, p. 61 : « *La chapelle c' on dit « la Chapelle des Lorains » commencée.* - Et, en celle année [1477], le sire Jehan Baudoche, le sire Andrieu de Rineck, chevalier et le seigneur Jehan le Gronaix furent commis de part le conseil de la cité de Mets pour faire édifier la chapelle de victoire c'on dit la Chapelle des *Loherains*, qu'est scituéez et essutte on moustier Sainct Pier, devient la Grant Église d'icelle cité. » - T. III, p. 68, année 1478 – « *La chappelle devient la Grant Eglise béneicte.* – Aussy, en celle meisme année, le jour de la saint Michiel, fut dédiées et bénictes la chapelle de victoire scituée devient la Grant Eglise d'icelle cité, c'on dit la *Chappelle des Lorains*. A laquelle dédicaisse y fut faictes par les seigneur d'icelle une merveilleuse triumphe, et que tropt longue seroit à raconter, tant en offrande, en chantre, en trompette, ménestrés et tanbourin. Et fut belle chose à veoir et resjoissantes à oyr. Dieu en soit louués et bénis ! ». Aubrion dans sa *Chronique* (p. 93), décrit tout le détail de la cérémonie.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

obtenir la sauvegarde de la cité¹⁰⁰. Cette chapelle fut élevée par les Messins en reconnaissance de leur victoire sur les troupes lorraines, qui, le 9 avril 1473, essayèrent de s'emparer de la ville par surprise. Les plans en furent dressés par maître Clausse de Ranconval, qui fit aussi des travaux à l'église Saint-Eucaire en 1474, et érigea quelque temps après le portail, encore existant, de l'hôpital Saint-Nicolas. La chapelle des Lorrains ou de la Victoire, dite aussi de la Miséricorde, fut consacrée le 29 septembre 1478, par Didier Noël, chanoine de la cathédrale, évêque de Panade *in partibus infidelium*, suffragant de l'évêque Georges de Bade. Selon la description de Baltus, cette chapelle était construite « dans le goust gottique », « proprement voutée ». On l'appelait aussi « la chapelle de l'Hôtel de ville, parce qu'on y celebrait la messe deux fois la semaine, les jours d'assemblée de Messieurs du Magistrat. »¹⁰¹. La Chapelle des Lorrains disparut avec le reste du cloître canonial en 1754-1755.

Ces deux églises, respectivement extérieure au groupe cathédral pour l'une et postérieure à notre période d'étude pour l'autre, ne seront pas considérées dans l'étude de la liturgie. Leur présence sur les derniers plans du quartier cathédral, avant la destruction de l'ensemble, nous a amené à les citer et à les placer dans l'histoire topographique du quartier cathédral. L'église Saint-Gorgon n'entre pas dans la vie liturgique du groupe cathédral.

¹⁰⁰ *Extrait de l'inventaire des titres du chapitre de la Cathédrale de Metz*, Manuscrit, vers 1770, BM Metz, Ms. 1904, f° 57.

¹⁰¹ BALTUS, *Annales de Metz*, p. 288.

Chapitre 3. L'enclos canonial

Nous ne connaissons le plan du groupe épiscopal et de l'enclos canonial que sous une forme tardive grâce aux plans établis au XVIII^e siècle, avant sa destruction nécessitée par l'aménagement de la nouvelle place d'Armes, et par les descriptions des chroniques messines. Les traces archéologiques ont disparu car afin d'établir cette place et de diminuer l'inclinaison des rues menant au quartier cathédral, on dut procéder à de forts nivellements.

Le cloître du XVIII^e siècle occupait le flanc sud de la cathédrale. Il était compris entre Saint-Pierre-le-Vieux à l'est et Saint-Pierre-le-Majeur à l'ouest. Il en était ainsi pour le premier cloître du VIII^e siècle, à l'époque de Chrodegang. Cette disposition est attestée aussi au X^e siècle par la vie de Chrodegang¹. Au XII^e siècle, les données du *Cérémonial* confirment cet emplacement et précisent l'organisation de l'espace claustral.

En plan, le cloître était un parallélogramme allongé, autour duquel étaient disposées les différentes dépendances. Il était composé de quatre galeries longeant les divers bâtiments adaptés à la vie en communauté des chanoines. Au VIII^e siècle, d'après la règle de Chrodegang, ces dépendances étaient le réfectoire, le dortoir et des chambres individuelles, les cuisines, une pièce chauffée, *caminata*, et le cellier. Au XII^e siècle, d'après le *Cérémonial*, il y avait le chapitre, le réfectoire et les écoles. Ces dépendances occupaient les deux ailes les plus longues du cloître, parallèles à la cathédrale. Les branches orientale et occidentale étaient occupées sur toute leur longueur par Saint-Pierre-le-Vieux et l'église Saint-Paul. Cette disposition est restée la même jusqu'au XVIII^e siècle².

La description peut être complétée par les données du plan cadastral de 1738 et de celui de 1754 de la Médiathèque. Sur le flanc sud de la cathédrale, sur une terrasse supérieure, l'espace canonial quadrangulaire était bordé de quatre galeries ; un jardin en occupait le centre. Cet

¹ *Vita Chrodegangi episcopi Metensis* : « In basilica etiam Sancti Petri apostolorum principis auae ideo major appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata minoris et vetustioris manus, ... » - dans *Pertz. Monumenta germ. Hist.*, S. t. X, p. 564.

² *Annales de Metz*, par BALTUS, 1789, et *Histoire de Metz*, tome I, 1769, planche XXV. Annexe I Fig.1 - 3

ensemble était limité sur deux côtés par deux églises. À l'est, dans l'angle sud, Saint-Pierre-le-Vieux dont la façade faisait face à la cathédrale. Le sol de cette église ne se trouvait pas au même niveau que celui du cloître, une volée de marches en permettait l'accès. À l'opposé, une seconde église parallèle à la branche ouest du cloître, Saint-Pierre dit le Majeur puis aux-Images, dont seul l'abside figure sur le plan. Deux bâtiments de part et d'autre d'une cour, dite cour des chantes, occupent l'emplacement de l'ancienne nef. L'accès au sanctuaire réduit de Saint-Pierre-aux-Images se faisait par cette cour centrale dont l'entrée était fermée par un petit édifice, la chapelle des Lorrains. La galerie ouest du cloître était fermée à ses deux extrémités pour créer un espace clos dans lequel se tenait primitivement le chapitre avant d'être transformé en une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lorette. Des contreforts sont figurés le long de cette galerie impliquant un étage, l'église Saint-Paul. La galerie nord, longeant la cathédrale est voûtée d'ogives. C'est le long de cette galerie que prenaient place, au XII^e siècle, les écoles ; à leur emplacement, les plans du XVIII^e siècle signalent des logements. À l'opposé, la galerie sud est bordée par un bâtiment grand et massif.

I. Les origines du *claustrum*

Au milieu du VIII^e siècle, Chrodegang rassemble autour de lui le clergé de sa cathédrale et l'institue en une communauté de clercs, soumise à une règle semblable à celles des moines bénédictins. À l'exemple de ces derniers, les chanoines doivent vivre à l'écart du monde tout en servant le culte divin. Un endroit voisin de la cathédrale et de la maison épiscopale, (*domus episcopium*) abritant les structures utiles à la vie communautaire, devient ainsi nécessaire. Cette nouvelle règle, la *Regula canonicorum*, ne cherche nullement à imposer une organisation spécifique aux quartiers canoniaux³. L'on y retrouve les mêmes indications pratiques nécessaires à la vie d'une communauté que dans les règles monastiques, avec le même manque d'informations sur la topographie des lieux et les caractères de l'architecture. Dans la Règle de Chrodegang, on ne trouve pas de description de l'établissement canonial type, le texte mentionne simplement l'existence d'une clôture (*claustrum*) et des deux bâtiments indispensables à la vie commune : le dortoir (*dormitorium*) et le réfectoire (*refectorium*). Leur

³ Les dispositions pratiques dans les deux règles : dans la Règle de Chrodegang, nous avons la mention d'un enclos (*claustrum*), d'un dortoir pour les chanoines et de logements séparés (*mansiones*), d'un réfectoire et d'un cellier. Dans la Règle d'Aix, l'on retrouve l'enclos, le dortoir, le réfectoire, le cellier et la mention générale des autres bâtiments nécessaires aux besoins de la communauté, sans qu'ils soient définis plus précisément.

mention figure aussi dans la règle établie aux conciles d'Aix-la-Chapelle et par la suite chaque fois qu'il est question de rétablir la vie communautaire.

Les bâtiments détruits au XVIII^e siècle ne sont plus ceux du *claustrum* originel, comme le prouvent certains documents gravés (élévations et coupes). Tous ont été reconstruits à l'époque gothique. Il est logique de penser que leur localisation est restée inchangée compte tenu de la densité d'occupation des lieux depuis le haut Moyen Âge.

II. Le *claustrum* dans la *Regula canonicorum* de Chrodegang.

A. Terminologie

Dans la Règle canoniale, le terme de *claustrum* ou *claustra* (utilisé indifféremment au singulier ou au pluriel) n'est pas à prendre dans le sens strict de cloître à galeries. Cette définition dans le contexte cathédral n'aura d'ailleurs cours qu'à partir du milieu du XII^e siècle⁴. C'est dans un sens plus large qu'il faut ici le comprendre, celui d'un enclos ou d'une clôture, un espace fermé à l'intérieur duquel vit une communauté selon une règle. S'y trouvent par conséquent réunis les différents espaces nécessaires à ce mode de vie : un dortoir commun, un réfectoire, des cuisines et un lieu consacré à la lecture du chapitre de la Règle. Cet espace n'est toutefois pas complètement isolé du monde extérieur comme dans le monde monastique du fait des fonctions des chanoines, notamment dans la gestion du diocèse.

Comment définir alors la structure de ce *claustrum* messin ?

Avant le XII^e siècle, les enclos canoniaux seraient, semble-t-il, à percevoir comme des maisons communes qui ont parfois laissé des traces archéologiques, c'est-à-dire la réunion dans un seul bâtiment des espaces nécessaires à la vie commune. Dans le Midi, Y. Esquieu a montré que le

⁴ Les plus anciens cloîtres à portiques connus, comme celui de l'abbaye de Jumièges, ne sont pas construits avant le milieu du VIII^e siècle et aucun ne concerne une cathédrale. À Autun, si deux galeries de cloître carré sont connues pour la seconde moitié du IX^e siècle, l'apparition du cloître-galerie dans un contexte cathédral ne remonte pas au-delà du milieu du XII^e siècle. Le plus ancien connu étant le cloître de la cathédrale d'Arles daté des années 1180 et celui d'Aix dans les années 1190. De plus hormis celui de Metz, les cloîtres gothiques de la France du nord n'ont peut-être jamais été précédés par des cloîtres romans. Voir SAPIN, C., « Le problème du cloître à galeries dans l'architecture canoniale », dans PICARD, J.-C.(dir.), *Les chanoines dans la ville*, Paris, 1994, p. 33-40.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

réfectoire et le dortoir étaient souvent groupés dans un seul bâtiment désigné dans les textes sous le terme de « chanoinie » (*canonica*)⁵. Un exemple en a été conservé à Aix-en-Provence où la chanoinie a été construite dans la seconde moitié du XI^e siècle pour accueillir les chanoines. À Rouen, un grand bâtiment isolé, comportant sans doute un étage, a été fouillé⁶. Il comportait un espace central pour un feu, qui a été identifié comme un chauffage. La superposition du réfectoire et du dortoir que nous connaissons à Metz, au XII^e siècle, laisse penser que nous pourrions être dans ce même style de configuration. L'on peut supposer que cette disposition est plus ancienne, l'enclos canonical n'ayant jamais été réorganisé. À Lyon, une construction carolingienne occupait la même position que celle de Metz au sud de la cathédrale Saint-Jean⁷.

L'hypothèse selon laquelle Chrodegang aurait installé les chanoines dans des bâtiments déjà existants n'est pas exclue. Les fondations d'un édifice antique dans le transept de la cathédrale, qui a amené à proposer l'installation de la première cathédrale dans ces murs, et d'un cryptoportique adossé à ce même transept ainsi que toutes les découvertes faites lors de la destruction du cloître et des églises à l'entour prouvent que l'espace sur lequel s'est installé le *claustrum* n'était pas un espace libre de toutes constructions. La présence des deux églises Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Pierre-le-Majeur, deux fondations des VI^e et VII^e siècles, entre lesquelles le *claustrum* s'est implanté montre bien le cadre topographique contraignant qui s'est imposé à Chrodegang. L'orientation des églises du groupe cathédral selon l'axe perpendiculaire à celui de la cathédrale actuelle, suggère l'idée de la réutilisation de bâtiments ou de fondations préexistantes.

A. Prost émet l'hypothèse que le premier cloître se serait situé plus à l'ouest « de manière à satisfaire plus complètement aux conditions qui ressortent pour lui des termes de la règle de Chrodegang. »⁸. L'auteur propose que si l'on admet que les églises Saint-Étienne, Sainte-Marie et Saint-Pierre-le-Majeur occupent au VIII^e siècle l'emplacement même de celles qui les ont remplacées ultérieurement, afin de remplir complètement les conditions édictées par la Règle,

⁵ ESQUIEU, Y., « Les constructions canoniales des chapitres cathédraux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen au temps de la Réforme grégorienne », *Cahiers de Fanjeaux*, 24, 1989, p. 19-39 – « Les bâtiments de la vie commune », dans PICARD, J.-C. (dir.), *Les chanoines dans la ville*, Paris, 1994, p. 41-46.

⁶ LE MAHO, J., « Rouen », dans PICARD, J.-C. (dir.), *Les chanoines dans la ville*, Paris, 1994, p. 329-342.

⁷ ARLAUD, C., ESQUIEU, Y., REYNAUD, J.-F., « Le quartier canonical de la cathédrale », dans PICARD, J.-C. (dir.), *Les chanoines dans la ville*, Paris, 1994, p. 271-286.

⁸ PROST, A., *La cathédrale*, 1885, p. 257-258.

le cloître devait donc se trouver plus rapproché de Saint-Étienne, de Sainte-Marie et toucher la façade de Saint-Pierre. À cet emplacement, le cloître aurait donc été en communication immédiate avec les églises. A. Prost représente cette disposition hypothétique du cloître par un trait rouge ponctué sur le plan qu'il joint à son ouvrage⁹.

B. La salle du chapitre

Dans la Règle de Chrodegang, peu d'informations nous sont parvenues sur la localisation du chapitre dans le *claustrum*. Les chanoines sont appelés à se rendre quotidiennement au chapitre, après Prime, mais aucun lieu précis n'est désigné¹⁰. Et on peut même dire que c'est le *claustrum* qui est ainsi désigné comme lieu de chapitre. En effet, on relève que les chanoines doivent se rendre « au chapitre » « dans le cloître », *in claustra ubi clerus ad Capitulum venit*¹¹. Il n'est pas dit « [in] capitulum » comme il sera dit « *in refectorio* » mais « *ad capitulum* ».

L'espace dévolu au chapitre devait être assez important car s'y réunissaient obligatoirement tous les chanoines et le clergé résidant en ville était invité à s'y joindre le dimanche et les jours de fêtes, vêtus de la chasuble ou autres ornements, comme le veut l'*ordo romanus*¹². Certains historiens ont avancé l'hypothèse que l'église Saint-Paul, seul édifice religieux à l'intérieur de la clôture, a pu servir de salle du chapitre. Mais la majorité des auteurs s'accordent à le situer dans la galerie ouest du cloître.

⁹ PROST, A., *La cathédrale*, 1885, p. 258.

¹⁰ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 13 (cap VIII) : *Ut ad capitulum cotidie veniant. Necessè est ut omnis clerus canonicus ad Capitulum veniant...*

¹¹ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 19 (cap XXI)

¹² *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 13 (cap VIII) : « *Et omnis clerus qui foras claustra esse videtur et in ipsa civitate consistit, omnibus diebus Dominicis ad Capitulum veniant parati cum planetis vel vestimenta officiales, sicut habetur Ordo Romanus* »

C. Le réfectoire

Le réfectoire est le second lieu destiné à la vie communautaire après la salle du chapitre. Dans la règle de Chrodegang, le terme employé pour désigner ce lieu est *refectorium*. D'intéressants détails sont donnés sur l'aménagement interne de cet espace. Sept tables y étaient disposées¹³. Elles étaient attribuées précisément à des groupes d'individus. La première est destinée à l'évêque, ses invités et les pèlerins, [h]ospitibus et peregrinis, ainsi qu'à l'archidiacre. À la seconde table, s'assoient les prêtres ; la troisième est destinée aux diacres, la quatrième aux sous-diacres et la cinquième aux ordres inférieurs. À la sixième table sont placés les abbés et les autres invités. Enfin, sur la septième et dernière table siègent les chanoines habitant hors du cloître, qui viennent au cloître les dimanches et jours de fêtes.

Au signal donné par la cloche, les chanoines et les membres invités doivent entrer ensemble au réfectoire, faire la prière et s'asseoir à la place qui leur est attribuée. Le silence est de rigueur durant tout le repas. La nourriture est aussi bien corporelle que spirituelle : la lecture divine est entendue¹⁴.

La Règle canoniale est stricte concernant l'accès au réfectoire et la prise de nourriture. Il est défendu d'emporter du réfectoire de la nourriture ou de la boisson, d'y entrer en dehors des repas, d'y admettre des laïcs ou des clercs n'appartenant pas à la congrégation, à moins d'avoir reçu la permission de l'évêque, l'archidiacre ou du primicier. Les seuls laïcs autorisés à y entrer sont ceux qui apportent les produits nécessaires à la confection des repas, *pro refectionis causa veniant*. Les laïcs, admis à table, doivent prendre soin de déposer les armes devant le réfectoire¹⁵. Lorsque le repas est terminé, tout le monde sort du réfectoire. Les laïcs sont conduits directement hors de la clôture. Le personnel en charge durant le repas, c'est-à-dire le lecteur, l'intendant et le portier, ainsi que ceux chargés de faire le service doivent se restaurer de pain et de boisson avant le temps du repas. Les dimanches et les jours de fêtes, les membres

¹³ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 18 (cap XXI)

¹⁴ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 18 (cap. XXI) : *Cum autem ora reficiendi venerit, signum ad refectorium sonuerit, tunc fratres cum festinatione illud adveniant et simul in refectorium introeant simulque orent et versum dicant. - Clerus vero in refectorio omnino silentium teneant interim quod exinde foris egrediuntur, qualiter illam lectionem divinam possit audire et in corde meditare, ... ut, quando cibum corporalem recepit, et tunc anima cibum spiritalem reficiatur.*

¹⁵ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11 (cap. III) : *Et in ipsas claustra nulla femina introeat nec laicus homo, preter tantum si episcopus aut archidiaconus vel primicerius iusserint, ut in refecturio pro refectionis causa veniant, relicta arma sua ante refectorium, et statim cum exierint de refectorio ducantur foras claustra.*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

du clergé résidant en ville, en dehors du cloître, doivent prendre leur repas en commun au réfectoire après avoir assisté au chapitre et aux offices¹⁶.

À l'occasion de certaines fêtes, les repas sont à la charge soit de l'évêque, soit de l'archidiacre. Ainsi à l'Épiphanie, le mercredi et le dimanche après Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte et à l'anniversaire du sacre de l'évêque, celui-ci donne le repas de midi. Aux fêtes de la Purification (2 février) et de l'Assomption de la sainte Vierge (15 août), à celles des 12 Apôtres, de saint Jean-Baptiste et de saint Remi, le repas de midi est donné au réfectoire par l'archidiacre. Les chanoines sont invités au réfectoire de la maison épiscopale pour le repas de Noël et de Pâques¹⁷.

Si l'évêque n'est pas présent à ces deux solennités, le repas à l'évêché n'a pas lieu et les chanoines le prennent dans leur réfectoire. À la suite de quoi ils sont autorisés à rejoindre la *caminata*, littéralement une salle à cheminée ou chauffoir, pour boire deux ou trois *vices*, comme consolation, et sans être soumis à l'ivresse. Cette pièce qui devait se trouver également dans le cloître ne peut être localisée. Elle n'est mentionnée qu'une fois dans la Règle.

D. Le dortoir

Les premiers dortoirs, dans un cadre claustral, apparaissent à partir du VI^e siècle¹⁸. Troisième lieu de la vie commune, il résulte d'une nouvelle conception de la vie monastique et de ses objectifs. Le dortoir est l'élément qui symbolise le mieux le basculement de l'esprit même de la vie monastique : le passage de la condition d'ermite à la vie en communauté (cénobitisme)¹⁹. Le dortoir, en contexte canonial, peut être vu comme un progrès. Il garantit une surveillance constante, permet de sauvegarder la chasteté et empêche le développement de l'esprit de propriété. Dans la Règle de Chrodegang, ce qui définit avant tout les membres qui sont à l'intérieur des *claustra* est le fait de dormir ensemble. Ainsi tous les chanoines doivent dormir dans un dortoir commun, chacun son lit, *omnes in uno dormiant dormituro*, les anciens mêlés aux plus jeunes²⁰.

¹⁶ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 13 (cap VIII) : *Et in ipsis diebus Dominicis, ut diximus, et festivitibus sanctorum preclaris omnes in refectorium cum alio clero reficiant ad mensas quae eis ordinate fuerint.*

¹⁷ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 23 (cap. XXX).

¹⁸ Le terme de *dormitorium* est attesté pour la première fois dans la Règle de Fructueux (625-650 ca.).

¹⁹ MILIS, Ludo, « Ermites et chanoines réguliers au XII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1979, n°22-85, pp. 39-80.

²⁰ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11 (cap. III) : *Ita instituimus, ut in illo clauastro ille clericus canonicus, qui sub ordine, vivere debent, omnes in uno dormiant dormituro [...]. - Et per singula lecta singuli dormiant. Et*

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Si l'on compare la Règle de Chrodegang avec les règles antérieures, l'oratoire devait être proche du dortoir pour se rendre aux offices de nuit. Selon la Règle du Maître, la porte entre les deux lieux devait rester ouverte la nuit²¹. Cette description de l'organisation spatiale des différents espaces de la vie commune peut être reprise pour le *claustrum* de Metz. Le dortoir devait se situer au-dessus du réfectoire dans l'aile sud du cloître. L'église Saint-Paul désignée comme l'église canoniale, oratoire du cloître, se trouvait au même niveau. L'hypothèse d'une communication entre ces deux espaces, permettant aux chanoines de s'y rendre la nuit, paraît fondée. Cette relation étroite entre le dortoir et l'oratoire vient donc justifier la localisation peu commune de l'église Saint-Paul à l'étage d'une galerie, dès l'origine du *claustrum*.

Toutefois, la Règle permet à certains chanoines de dormir dans des habitations séparées, *mansiones*, situées à l'intérieur de l'enceinte canoniale²². Ce privilège dépendait de la seule volonté de l'évêque. Il ne donne droit à aucune autre faveur. La Règle précise les devoirs de ceux qui en bénéficiaient : interdiction d'y boire, manger et d'y introduire des étrangers²³. Ces *mansiones* devaient se trouver à proximité du dortoir commun car après l'office de complies le silence est imposé à tous jusqu'à ce que prime soit chantée. Pour ceux qui logeaient dans ces chambres « toutes proches », ils devaient parler à voix basse, avec grande précaution, afin que leur voix ne soit pas entendue²⁴.

Les trois gardiens des églises Saint-Étienne, Saint-Pierre-le-Majeur et Sainte-Marie disposaient également de chambres séparées, adjacentes aux églises dont ils avaient la garde. Ces logements devaient se situer de telle sorte que ces gardiens puissent surveiller les allers et venues des membres de la communauté²⁵.

in dormituro similiter separatim dormiant mixti cum senioribus propter providentiam bonam, ut seniores provideant quod iuniores secundum Deum agant.

²¹ *Regula Magistri*, chap. XI, 109-120. Cf de VOGÜÉ Adalbert, NEUFVILLE, Jean, « Le dortoir et le silence nocturne », dans *La règle de Saint Benoît : Commentaire historique et critique*, 1971, p. 644 sq.

²² *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11 (cap. III) : [...] *preter illos quibus episcopus licentiam dederit, ... ; ut in ipso claustrum per dispositas mansiones dormiant separatim.*

²³ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11 (cap. III) : *Et in ipsas mansiones infra ipsa claustra, nec clericus nec laicus bibere nec manducare non presumat ...*

²⁴ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11 (cap. III) : *Et postquam completurium cantatum habuerint, postea non bibant nec manducant usque in crastinum legitinam oram. Et omnes silentium teneant et nemo cum altero loquatur usque mane post Primam cantatam, nisi necesse fuerit ; et hoc cum subpressione vocis cum grande cautella, ut de illa alia mansion quae juxta est, sua vox non audiat.*

²⁵ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 22 (cap. XXVII) : *Custodes vero ecclesiarum qui ibidem dormiunt vel in mansiones iuxta positas, teneant silentium sicut ceteri clerici in quantum possunt. - Non permittant egredere*

E. Les bâtiments communs

Les cuisines, *coquina*, ne sont évoquées dans la Règle qu'à travers l'obligation pour les chanoines de faire tour à tour la cuisine pendant une semaine²⁶, à l'exception de l'archidiacre et d'autres officiers ayant des charges importantes au sein de la communauté, comme le cellérier²⁷ et les Custodes, gardiens, des églises de Saint-Étienne, Saint-Pierre et Sainte-Marie. À la fin de la semaine, le samedi, les chanoines en charge de la confection des repas doivent rendre au cellérier tous les ustensiles²⁸. Logiquement les cuisines devaient se situer à proximité immédiate du réfectoire, dans l'aile sud du cloître, mais nous n'avons aucune indication à ce sujet. La charge de cellier, lui est associé.

De manière générale les règles monastiques accordent une attention particulière aux malades. Le cloître canonial de Metz ne fait pas exception. Bien distinct du dortoir et des chambres individuelles, un espace était réservé aux malades, *in infirmitate*. La Règle de Chrodegang leurs consacre tout le paragraphe XXVIII ainsi qu'au chanoine chargé de soigner ses frères. Dès que ces derniers sont guéris, ils doivent reprendre leur place dans la clôture²⁹. Malheureusement rien ne permet de localiser cet espace qui semble néanmoins être situé à l'écart.

eos qui foras claustra post completurium remanserint, nec eos qui infra claustra sunt egredere per ostia sibi commissas.

²⁶ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 20 (cap. XXIV) : *Clerici canonici sic sibi invicem serviant... - Ceteri autem sibi sub karitate invicem serviant.*

²⁷ Un cellérier doit prendre soin des provisions et de la nourriture pour la communauté.

²⁸ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 20 (cap. XXIV) : *Egressus de septimana, sabbato mundicias faciant, vas ministerii sui quae ad ministrandum accepit, sana et munda celerario reconsignet.*

²⁹ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 22 (cap. XXVIII) : *De infirmis canonicis, qui se peculiarius ad istum ordinem iunxerunt et non habent unde infirmitate necessitatibus suis possint implere.*

F. Les portes du *claustrum*

La Règle de Chrodegang signale au moins quatre portes pour le *claustrum*, trois donnant sur les églises dites *infra domum* : Saint-Étienne, Saint-Pierre, Sainte-Marie et une quatrième, dite du cloître, *ostia claustri*, gardée par un portier et son second, *portarius cum suo juniore*, charge qui leur était assignée pendant au moins un an³⁰.

Les portes étaient ouvertes le matin et fermées après l'office de complies (à la nuit tombante), pour tous sans exception³¹. Pour les éventuels retardataires, les portes se rouvraient à nocturnes ou seulement le lendemain matin. Les gardiens des trois églises avaient la charge de veiller à l'application de cette règle en ne laissant personne entrer ni sortir durant la nuit³².

G. L'église du *claustrum* : Saint-Paul

Saint-Paul est citée pour la première fois dans la *Regula canonicorum* de Chrodegang. C'est à cette église que l'article 31 de la Règle prescrit à ceux qui voudront entrer dans le chapitre de Metz – *ad hunc ordinem canonicum* – de faire la donation de leurs biens³³. Cette disposition démontre que le chapitre de Metz était placé sous l'invocation de saint Paul au moins depuis l'époque de Chrodegang. L'image de ce saint figure sur les sceaux du chapitre cathédral de Metz. Elle décorait également la grande salle située au-dessus du réfectoire lors de la destruction du cloître au XVIII^e siècle, salle que l'on considère comme l'ancien dortoir des chanoines³⁴.

Au VIII^e siècle il paraît acquis que l'église Saint-Paul était à l'intérieur de la clôture. La Règle signale en effet qu'un gardien était chargé de surveiller les communications entre les trois

³⁰ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 21 (cap. XXVII) : *De portario - Portarius unus cum suo iuniore annum aut amplius, si episcopo placuerit, portas claustrum vel ostia custodiat. - Claves vero portarum ad completorium.*

³¹ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11 (cap. IIII) : *Et qui de illis ad completorium non fuerit, postea illam noctem non presumat illa ostia tondere, nec per illum locum in ipsa claustra ingredi, antequam ad Nocturnas veniant. Nec arcidiaconus nec primicerius nec ille ostiarius nullum comiatum exinde donare possint, ut post completorium aliquis ibi ingrediatur nisi ad Nocturnas [...].*

³² *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 22 (cap. XXVII) : *Custodes vero ecclesiarum qui ibidem dormiunt vel in mansiones iuxta positas, [...] non permittant egredere eos qui foras claustra post completorium remanserint, nec eos qui infra claustra sunt egredere per ostia sibi commissas.*

³³ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 24 (cap. XXXI) : *habet sollemniter donatione per presentem donet ad ecclesiam beati Pauli ad opus Dei vel clericis ibidem deservientibus faciat.*

³⁴ BALTUS, *Histoire de Metz*, p. 282 : « une salle vaste..., au fond de laquelle estoit en relief une figure de Saint Paul. »

églises situées *infra domum* et le cloître, alors qu'elle n'en mentionne aucun pour l'église Saint-Paul. C'était par conséquent la seule église du groupe cathédral à faire partie intégrante de l'espace du *claustrum*.

N'ayant pas pour objet de faire connaître les lieux communs du cloître, la Règle de Chrodegang ne nous parle qu'indirectement des parties communes et laisse dans l'ombre une grande partie de cet ensemble. Si Chrodegang s'est servi de bâtiments préexistants pour y installer ses chanoines, il a néanmoins pensé les « *claustra* » comme un ensemble cohérent. L'organisation générale, inspirée du monde monastique, permet de créer un espace clôt dans lequel une communauté de clercs peut vivre dans l'espace urbain, à l'écart du monde laïc.

III. Le *claustrum* au XII^e siècle.

A. Le *claustrum* - définition

Dans le *Cérémonial*, la notion de *claustrum* ne fait plus référence à l'espace clos créé par Chrodegang. Ce terme signifie maintenant cloître à galeries, autour desquelles s'organisent les différents espaces dévolus aux chanoines. Au XII^e siècle, bien que certains aspects de la vie commune perdurent comme la lecture quotidienne du chapitre, la définition même de cet ensemble clos voulu par la réforme du VIII^e siècle n'existe plus. Dès le IX^e siècle, la vie commune est abandonnée et par conséquent le cloître et ses espaces spécifiques voient leur fonction et leur destination changer progressivement.

Si dans la Règle de Chrodegang le *claustrum* n'apparaît pas comme un espace sacré, au XII^e siècle, cette nouvelle dimension est à considérer. Elle est la conséquence de la perte de la fonction première de cet espace destiné à isoler la vie de la communauté. Le *claustrum* adopte ainsi un nouveau sens comme espace à part entière du groupe cathédral. Aucune station liturgique proprement dite n'y est célébrée. Celle qui a lieu devant le Crucifix dans la liturgie du XVIII^e siècle ne semble pas être déjà pratiquée au XII^e siècle. Le cloître apparaît principalement comme un lieu de circulation. Le *Cérémonial* mentionne les fréquentes processions qui ont lieu autour du cloître, *circa claustrum*. Les quatre galeries donnant accès aux différentes églises, Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Vieux ou encore Saint-Pierre-le-Majeur, les chanoines prolongent les rites ou les offices par des processions stationnales à l'intérieur du cloître. Entre chaque station, des antiennes et des litanies viennent résonner dans le *claustrum*.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Espace couvert et protégé, si le temps n'était pas favorable aux grandes processions urbaines, comme celle des Rameaux, celles-ci peuvent également se dérouler autour du cloître³⁵.

Le cloître a aussi une fonction funéraire. Il est occupé par des tombes, *tumbae*³⁶, qu'un acolyte asperge d'eau bénite tous les dimanches³⁷. Il ne semble pas comporter de fontaine au XII^e siècle. Toutefois, au XVII^e siècle, un puits est signalé, adossé au mur de la cathédrale.

B. La salle du chapitre

Si l'organisation de la vie communautaire selon la règle de Chrodegang n'existe plus dès le XI^e siècle, les chanoines sont toujours appelés à suivre une certaine vie commune avec notamment le devoir de se rassembler quotidiennement pour le chapitre. Le lieu du chapitre conserve par conséquent pleinement sa fonction première. Au XII^e siècle à l'heure de tierce, à l'appel de la cloche, les chanoines se rendaient au chapitre pour y lire un passage de la Règle, du martyrologe et entendre un sermon ou la lecture d'une *Vita*.

Sa localisation au XII^e siècle reste la même que dans le cloître du VIII^e siècle, dans la galerie méridionale du cloître, adossée à l'église Saint-Pierre-le-Majeur. Si l'identification de l'église Saint-Paul comme lieu de chapitre avait été émise comme hypothèse pour les époques antérieures, cette confusion des deux espaces ne peut plus être faite au XII^e siècle : la salle du chapitre ferme le rez-de-chaussée de l'aile occidentale du cloître, sous l'église Saint-Paul. En effet, les termes employés pour désigner ces deux espaces dans le *Cérémonial* sont plus explicites. Ainsi lorsque les chanoines se rendent dans l'église haute de Saint-Paul, il est écrit qu'ils « montent les marches » alors que lorsqu'ils vont au chapitre, rien n'est précisé, hormis le fait qu'il apparaît comme un espace à part entière dans lequel on pénètre (« *in* »). L'espace du chapitre est un lieu clos. Deux portes en permettent l'accès : une du côté du réfectoire, « *versus refectorium* »³⁸ et l'autre du côté de la cathédrale, près de la porte du cloître³⁹. Les processions doivent nécessairement traverser la salle du chapitre lorsqu'elles en font le tour. En

³⁵ Annexe I Fig. 8 - 9

³⁶ La présence de ces tombes est retenue comme argument par les chanoines dans leur opposition au projet du maréchal Belle-Isle de détruire le cloître canonial. Le cloître : « Ici se présente le respect dû aux tombeaux et le danger de les ouvrir ». (cf LEJEAUX, Jeanne, *La place d'Armes de Metz*, Strasbourg, 1927).

³⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 252 : *Ibit circa claustrum aspergendo tumbas*.

³⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 349.

³⁹ Document de 1368 nous apprend que le "*grand chapitre*" possédait deux portes.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

effet dans la description de procession des chanoines autour du cloître, il est dit que les chanoines doivent traverser le chapitre, *per capitulum, per medium capitulum*, puis passer devant le réfectoire, *per ante refectorium*, et devant les écoles, *per ante scholas*. Cette localisation du lieu du chapitre dans une galerie du cloître existait aussi au IX^e siècle à l'abbaye de Centula-Saint-Riquier ainsi que dans celle de Saint-Gall, selon le plan théorique dessiné vers 830. À Cluny, la salle du chapitre occupait l'aile orientale du cloître de l'abbaye, situé sur le flanc gauche de l'abbatiale (Cluny II - fin du Xe siècle)⁴⁰ ou encore à Toul, cette salle de réunion des chanoines occupait la galerie longeant le flanc sud de la cathédrale⁴¹.

Le *Cérémonial* ne nous donne pas d'information à propos de la configuration interne de la salle du chapitre. Un pupitre de lecture prend place au centre de l'espace. À certaines occasions, il est couvert d'un linge « *Brodeiz et sui cum acubus* » (une broderie avec ses ardillons [pointe de métal au milieu d'une boucle]) et recevait le livre des Évangiles⁴². Cet espace devait être éclairé par des baies fermées par des vitres. C'est du moins ce que l'on peut conclure à la lecture de l'acte capitulaire du 24 décembre de 1367, par lequel le coître Foulques Bertand et Jean de Saint-Maurice sont désignés pour examiner à qui incombe la réfection des ferrures et des portes de Notre-Dame, ainsi que des fenêtres de la crypte et de la salle du chapitre⁴³.

Pendant tout le XIII^e siècle et jusqu'en 1315, la salle du chapitre du cloître canonial était l'endroit où les magistrats de la cité rendaient la justice pratique, vestige de la tutelle épiscopale sur les premiers temps de la commune de Metz. Cette pratique a fini par incommoder le chapitre qui s'est plaint de la gêne occasionnée dans le déroulement des cérémonies par la fréquence élevée de ces manifestations laïques qui rendaient impossible certains travaux d'aménagement. En 1315, par un accord intervenu entre le chapitre de la cathédrale et la Cité, celle-ci renonce à l'usage immémorial de tenir dans le cloître les audiences, ce qu'on appelait « tenir clostre »,

⁴⁰ Sous les niveaux de négatifs de sols dallés des XVII^e-XVIII^e siècles de la galerie orientale du cloître, a été retrouvé en place, un état d'un sol en carreaux glaçurés ainsi que les massifs de banquettes sur lesquelles s'asseyaient les moines. L'ensemble appartient à une reconstruction de la salle capitulaire.

⁴¹ Sur le côté sud de la cathédrale de Toul, le cloître canonial comporte trois galeries voûtées sur croisées d'ogives et la dernière galerie sur le flanc de la cathédrale est fermée sur trois travées et abrite la salle dite « du Vieux Chapitre ». cf ERLANDE-BRANDENBURG, A., *La Cathédrale*, 1989, p. 361 - HEITZ, Carol, « Architecture et liturgie processionnelle à l'époque romane », *Revue de l'Art*, n° 24, 1974, p. 30-47.

⁴² *Cérémonial*, [PELT, p. 350]

⁴³ « *Li coustres et li sieur Morisse sont pris par chapitre pour enquérir et raporteir, qui doit refaire les ferrures et les serres et clefs des huixes de Nostre-Dame et des fenestres des crottes, et chapitre doit faire accomplir ceu qu'il en raporteront.* », I, 39^v°, (cf PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. Textes extraits principalement des registres capitulaires (1210-1790)*, Metz, 1930, n° 27, p. 11-12.)

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

« pour y chanteir droit, oyr les ajornels, faire leire les bans ». La suite de l'acte de 1315 prouve que, sous le titre général du cloître, c'est en particulier de la salle du chapitre dont il est question. Il est spécifié que, pour empêcher qu'on y pénètre, les chanoines de la cathédrale pourront dorénavant le clore en élevant un mur depuis l'entrée de cette salle jusqu'aux deux piliers qui sont au "chief du dit chapitre par devers l'église Saint Gorgon". Ceci est bien en accord avec les indications fournies par le titre de 1368 qui met l'entrée du chapitre près de celle de Saint-Pierre-le-Majeur, et signale vers Saint-Gorgon, avec une seconde porte du côté du réfectoire, la partie opposée de cette salle, son chief ou chevet, comme il est dit dans la pièce de 1315. La forme du chevet fermé s'accroissant formellement à cette extrémité de la salle du chapitre permit d'y installer ultérieurement un véritable sanctuaire, la chapelle Notre-Dame de Lorette ou des Foës. C'est dans cette condition qu'elle est figurée en coupe en bas de la planche XXV dans l'ouvrage des Bénédictins, au premier tome de leur *Histoire de Metz*.

Il n'est fait dans le *Cérémonial* du XII^e siècle aucune mention de la tenue ordinaire des audiences de justice dans la salle du chapitre. Nous ne trouvons dans ce document qu'un passage qu'on puisse rapprocher de ce fait, sans qu'il le concerne cependant. C'est un texte où il est question de ceux sur qui la justice a mis le ban, et dont les noms sont proclamés dans l'église de Saint-Pierre-le-Majeur en présence d'un échevin du palais.

Au XIV^e siècle, la salle du chapitre au rez-de-chaussée du cloître est appelé « Grand Chapitre » par opposition au « petit chapitre » situé derrière la chapelle Saint-Nicolas dans la cathédrale⁴⁴. À l'achèvement du chœur gothique, en 1520, le « petit chapitre » fut réinstallé au même endroit. En 1522, il fut doté de stalles. Le « grand chapitre » est alors progressivement délaissé comme lieu ordinaire des assemblées. Le 8 septembre 1533, le chanoine Gilles Foës établit à son emplacement une chapelle Notre-Dame-de-Lorette à laquelle il donna tous ses biens⁴⁵. Cette chapelle devint alors le lieu d'inhumation des chanoines de cette famille, ce qui fut à l'origine de sa dénomination de *chapelle des Foës* en usage au XVIII^e siècle et que l'on retrouve notée sur le plan de 1754.

C. Le réfectoire

⁴⁴ À partir de 1384 certaines assemblées avaient lieu au « petit chapitre » situé dans la cathédrale même, derrière le bras sud du transept.

⁴⁵ 1533, 13 août (PELT, J.-B., *Registres capitulaires*, n° 398, p. 103) - 1533, 6 septembre - « Gilles Foës invite ses confrères à assister à la consécration de sa chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Lorette, qui aura lieu le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre). Il aura sa vie durant l'administration de cette chapelle. » (PELT, J.-B., *Registres capitulaires*, n° 400, p. 104)

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Au XII^e siècle, le réfectoire occupait le rez-de-chaussée du bâtiment longeant la galerie sud du cloître, le relevé des bâtiments du cloître (1754) le représente comme une construction très élevée (plus de dix-sept mètres) à deux niveaux. D'après le *Cérémonial*, le réfectoire se trouve au niveau des galeries du cloître⁴⁶. L'organisation spatiale de ce lieu y est sensiblement différente de celle qui est décrite dans la Règle de Chrodegang. Les sept tables citées dans la *Regula* ne sont que trois au XII^e siècle, disposées en U. Une grande table, *major mensa*, occupe l'espace central de la salle. C'est à celle-ci que siègent les « grands chanoines », *majores Domini*, et sans doute l'évêque⁴⁷. À droite et à gauche, deux autres tables où prennent place les autres membres de la communauté, aussi bien les chanoines que ceux qui ne le sont pas, placés selon un ordre hiérarchique. Au milieu du réfectoire, sur un pupitre placé devant la grande table, un diacre lit l'évangile⁴⁸. Face à la grande table est fixé sur le mur un crucifix, *imago que suspensa est ad parietem*⁴⁹.

La dispersion des chanoines dans des résidences particulières à la fin du X^e siècle a fait perdre au réfectoire sa vocation première de lieu ordinaire de la prise des repas en commun. Il ne sert plus à cet usage qu'en de rares occasions : distributions de vin et épices, collations des chanoines après none le dimanche de Septuagésime, le lundi qui suit le dimanche de Quadragésime ou le Samedi saint⁵⁰. À la lecture du *Cérémonial*, il apparaît qu'il est devenu un véritable espace liturgique, où se déroulent certaines liturgies : lavement des pieds des pauvres (*mandatum pauperum*) le Jeudi saint, alors que le *mandatum* des chanoines se déroule dans le chapitre voisin⁵¹. Symbole de la vie commune dans un premier temps, le réfectoire est au XII^e siècle le cadre des événements du cycle christologique liés à la notion de repas ou qui lui sont associés. Ainsi, c'est dans le réfectoire que les chanoines se rassemblent pour commémorer la Sainte-Cène, le Jeudi saint. À cette occasion la pièce est l'objet d'une attention particulière. Des cierges et des chandelles sont disposés sur des candélabres de bois posés sur les tables. Les plus gros cierges sont posés sur la grande table, les deux petites reçoivent de plus petites chandelles

⁴⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 329.

⁴⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 : *Majores Domini sedeant ad majorem mensam, alii sedeant ad dexteram mensam, et ad sinistram per ordinem.*

⁴⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 : *Dyaconus vero interim legat post supradictam finem in Euvangelio, posito pulpito in medio refectorio, ante majorem mensam.*

⁴⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 330 : *Surgant omnes. Ille autem qui dedit benedictionem, stans ante majorem mensam, coram imagine que suspensa est ad parietem dicat : Adiutorium nostrum...*

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 318 et 358.

⁵¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 344.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

en bois. Les offrandes, *oblatus*, (la nourriture), sont servies dans des plats neufs, *scutella*, achetés par le trésorier, du vin est également distribué⁵².

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les écoles du cloître sont transférées dans le réfectoire. Au XVIII^e siècle, après la fermeture des écoles, cet espace devient une remise, louée par le chapitre à l'*Hôtel du Croissant* voisin (avant 1746).

Jacques Baltus décrit l'ensemble du bâtiment qui était devenu, avant 1754, le grenier du chapitre : « Ce grenier qui est encore aujourd'hui en son entier, est un tres ancien batiment qui paroît avoir servy soit de rectoroir, soit de chapitre aux chanoines dans le temps qu'ils ont vecu en commun »⁵³.

D. Le dortoir

L'étage du bâtiment abritant le réfectoire des chanoines, dont on ignore l'affectation au XII^e siècle, peut avoir abrité le dortoir. Uniquement lié à la vie commune des chanoines, la raison d'être d'un tel lieu disparaît lorsque celle-ci n'existe plus, ce qui est le cas dans le *Cérémonial*. Seuls les enfants semblent encore dormir dans l'enceinte du cloître car après l'office de complies, ils sont les premiers à recevoir la bénédiction de l'eau pour pouvoir aller se coucher⁵⁴. Il est impossible de savoir s'il existait déjà un espace destiné aux chantres comme ce fut le cas en 1712 quand la nef de Saint-Pierre-aux-Images fut détruite pour laisser place à une maison de chantres.

La salle que l'on identifie comme étant le dortoir était située au-dessus du réfectoire. « Ce rez-de-chaussée [la salle du réfectoire] étoit surmonté d'une salle vaste et fort élevée » et éclairée de grandes fenêtres. J. Baltus y a remarqué sur le mur du fond, probablement le mur est, situé à l'opposé de l'entrée au XVIII^e siècle, une « figure de saint Paul », traitée en bas-relief⁵⁵. Le chroniqueur ne parle pas de cette salle comme du dortoir puisqu'elle n'avait plus cette fonction à l'époque. Il termine sa description par cette phrase « c'étoient dans cette salle que les blebs

⁵² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 : *Sciendum autem quod camerarius debet de censu qui pertinet ad cameram ponere duos cereos duarum librarum vel unius libre et dimidie super maiorem mensam, et candelas parvas factas de dimidia libra cere super mensas et ad columnas. Thelonearius vero debet L scutellas novas in quibus ponuntur oblate [...] carpentarius autem debet candelabra lignea in quibus ponuntur parve candele a dextris et sinistris.*

⁵³ BALTUS, *Annales*, 1904, p. 280.

⁵⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 249 : *Quo finito eant omnes ad benedictam aquam, que primo danda est pueris ut prius eant in dormitorium, postea decano et aliis doninis.*

⁵⁵ BALTUS, 1904, p. 280.

se conservoient ». De fait dès 1320 ce sont les greniers du chapitre qui sont installés « à l'étage du bâtiment du réfectoire ». Y sont stockés tous les grains provenant des diverses fermes ou droitures seigneuriales⁵⁶. Dans le toisé de démolition du 5 août 1754 tout le bâtiment est désigné comme greniers.

Dans cette configuration, l'ensemble du bâtiment longeant la galerie orientale du cloître comprenant la salle du réfectoire au rez-de-chaussée et le réfectoire à l'étage, est antérieur au XII^e siècle.

E. Les écoles

Au VIII^e siècle, la Règle de saint Chrodegang ne mentionne pas les écoles. Aucune indication n'y est donnée quant à l'éducation et l'enseignement que devaient recevoir ou dispenser les chanoines. Cependant, il existait sans doute un noviciat. Selon le capitulaire d'Aix, les enfants devaient apprendre les psaumes, les notes, le chant, le comput et la grammaire.

Toutefois, le nom de Chrodegang est attaché à la renaissance du chant liturgique. Selon Paul Diacre, cet évêque introduisit le chant romain ainsi que les usages de Rome, quant à l'ordre des offices⁵⁷. L'École de Metz a connu une grande renommée – et une prééminence sur les autres centres – dans tout l'Empire carolingien jusqu'au milieu du IX^e siècle⁵⁸. Un passage de la *Vita* de Jean de Gorze (vers 930) cite un certain *Rotlandus*, dirigeant l'école de chant dans l'église Saint-Étienne, *scole cantorum in domo sancti stephani presidens*⁵⁹. Il laisse ainsi supposer que des écoles étaient attachées à la cathédrale Saint-Étienne dès le premier tiers du X^e siècle.

⁵⁶ Les greniers peuvent être localisés à l'étage du bâtiment du réfectoire grâce aux indications du censier du chapitre. En 1336, ce dernier signale l'uzuaire (servitude de passage) pour aller et venir aux greniers à travers la maison « qu'on dit le four du cloître ». Cette servitude de passage est encore signalée dans un procès-verbal de visite en 1754 (Arch. Dép. Moselle C.855). Une autre servitude, éteinte au XVI^e siècle, garantissait l'accès au cloître par la « porte vers Saint-Gorgon ».

⁵⁷ Paul Diacre est la seule source qui atteste la pratique du chant romain à Metz dans les premières années de la seconde moitié du VIII^e siècle (cf *Liber de episcopis metensibus* : « *Ipsaque clerum abundanter lege divina, Romanaque imbutum cantilena, morem atque ordinem Romanae Ecclesiae servare praecepit, quod usque ad id tempus in mettensis ecclesia factum minime fuit* »). *M.G.SS.*, t. II, p. 267 et suiv. - Les termes employés par l'auteur sont toutefois un peu vagues et posent des questions quant au degré de pratique du chant romain auquel étaient parvenus le clergé messin avant 766.

⁵⁸ L'école de Metz jouissait dès les années 760-770 d'une haute réputation tant du point de vue de l'interprétation que de celui de l'enseignement du chant. L'Anglo-saxon Sigulph, élève d'Alcuin, choisit de venir à Metz pour compléter sa formation de chantre, plutôt qu'à Rome, où il avait pourtant appris les rubriques (c'est-à-dire les règles à observer dans l'accomplissement des différentes actions liturgiques). Dans le capitulaire de Thionville de décembre 805, Charlemagne ordonne d'enseigner et d'exécuter le chant d'après l'*ordo* et la coutume de l'Église romaine et que nul ne soit chantre s'il n'appartient à l'École de Metz, *ut cantores de Mettis revertantur*. (*M.G.H., Leges*, t. I, p. 121. (cf *L'Art du chantre carolingien*, actes du colloque organisé pour le XX^e anniversaire du Centre d'Études grégoriennes de Metz, Metz, 2004)

⁵⁹ *M.G.H., Scriptores*, t. IV, p. 342.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Les écoles de la cathédrale enseignaient vraisemblablement le cursus complet des sept arts libéraux. la grammaire, la dialectique et la rhétorique, formant le trivium. l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, formant le quadrivium. Outre la musique, l'enseignement de la grammaire est induit par la présence à Metz au temps de Drogon (823-855) du grammairien Muretach (Muridac), venu d'Irlande, qui devint l'un des quatre écolâtres de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. L'enseignement de l'astronomie se déduit de la confection à la même époque du « *Libro de los compuestos* » (Madrid, B.n.E. Ms. 3-307), réalisé à Metz sous Drogon.

Les *scolae* du cloître canonial sont citées pour la première fois au XII^e siècle, dans le *Cérémonial*, dans un bâtiment longeant la galerie nord, entre le cloître et la cathédrale. En effet, elles sont mentionnées sur le parcours des processions dans le cloître, sur le flanc sud de la cathédrale. Pour se rendre de Saint-Pierre-le-Majeur à Saint-Pierre-le-Vieux, les chanoines passent ainsi soit devant le réfectoire, *per ante refectorium*, soit devant les écoles, *per ante scolas*⁶⁰. Cette alternative ne permet aucun doute sur la position relative du réfectoire et des écoles. Ces deux dépendances du cloître se faisaient face dans les deux grandes branches du cloître, les écoles au nord et le réfectoire au sud.

En dehors de cette localisation, le *Cérémonial* ne nous dit rien quant à l'enseignement qui y était dispensé et à qui. Nous apprenons seulement que le soir de la seconde *feria* après le premier dimanche de carême, avant le temps de la collation, *collatio*, les chanoines doivent se réunir au réfectoire et écouter une lecture tirée des *Dialogues de saint Grégoire*, « *librum Dyalogorum Gregorii* », jusqu'à ce que les acolytes arrivent des *studio*⁶¹. Par conséquent, les écoles semblent être destinées à la formation des jeunes clercs et des enfants chantres, *pueri cantantes*.

⁶⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 322 : *Et nota quod processio debet ire per claustrum per ante refectorium, et facere stationem ante scolas, et post hanc antiphonam : Oremus, cantare antiphonas : Dimitte nobis, deinde : Absolve Domine, cum precibus et collectis. Postea ebdomadarius stans super gradus ad primum ostium sci Pauli dicat orationem... - p. 338 : Qua lecta, non dicatur collecta, sed eat processio per ante scolas ad scm Petrum seniore.*

⁶¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 330 : *Quo pulsato, eunt in refectorium. Deinde postulat lector benedictionem ab episcopo, si fuerit presens, vel a decano, vel a circatore, sive ab ebdomadario, vel ab alio. Qua data, legat de libre Dyalogorum Gregorii, vel de alio, donec acoliti venerint de studio et inclinaverint hinc inde. Postea vero decanus, vel sacerdos, vel ille qui dédit benedictionem percutiat mensam cum manu ; quo signe facto, prepositus refectorii, vel alius vicem ipsius gerens accipiat cyphum in quo sit una mensura vini que dicitur stoz.*

Déplacées un temps dans l'ancien réfectoire, à l'étage de la galerie sud, dès avant le premier tiers du XVI^e siècle jusqu'avant 1535, les écoles étaient fermées au XVIII^e siècle lors de la destruction de l'ensemble du cloître. Le premier bâtiment des écoles, de la galerie nord, était occupé par la bibliothèque, la salle du contrôle, appelée ainsi pour servir de bureau aux huit contrôleurs chargés de la vérification des comptes et par des appartements⁶².

F. *L'armarium*

Le temps de la lecture est prescrit par la Règle de Chrodegang. Au chapitre 20, il est dit que « les frères (membres du Chapitre) doivent pendant le carême s'appliquer à la lecture depuis la récitation de prime jusqu'à l'heure de tierce accomplie »⁶³.

Au XII^e siècle, le lundi après le premier dimanche de quadragesime, « on doit donner des livres de l'*armorio* aux chanoines qui en désirent pour les lire pendant le carême »⁶⁴. L'*armarium*, armoire, est là où on conserve les livres d'usage liturgique ou pour la '*lectio divina*', utiles pour célébrer les offices. Cette armoire est placée à l'endroit où l'emploi du livre est nécessaire : à l'église, dans le sanctuaire, à la sacristie, dans les écoles où sont instruits les jeunes clercs. Dans l'architecture des abbayes cisterciennes du XII^e siècle, le terme d'*armorium* désigne une pièce de petite dimension ou un simple placard mural. Situé dans le cloître, cet espace était situé généralement près de la porte d'entrée dans l'église ou de la salle du chapitre.

À Metz, au XII^e siècle, le terme lui-même désigne une armoire sans en préciser la nature, ni en connaître la localisation précise. Les livres mis à disposition des chanoines ne semblent pas être forcément des livres liturgiques, il peut s'agir tout aussi bien de sermons de pères de l'Église ou de *Vita* de saints, destinés à édifier les chanoines durant la période de jeûne et d'abstinence du carême. Des sermons de saint Grégoire, de saint Augustin, d'Isidore de Séville, de saint Léon le Grand ou encore du vénérable Bède sont d'ailleurs lus au cours des offices.

G. Les espaces de service

⁶² *Registres capitulaires de 1535, 3 juillet* .- « A esté dit que le toict sur la fabrique de l'église sen vait à ruyne et guste l'escolle et la librairie et controlle ^(a) par neges quant elles habondent et grosses eauves. ».

⁶³ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B., p. 17 (cap. XX) : *Lectionem vero fratres in ac quadragesima a Prima dicta usque ad Tertiam plenam vacent.*

⁶⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 329 : *Et nota quod in eadem die debent dari libri de armario ad legendum per Quadragesima dominis qi voluerint legere.*

Deux espaces de service se trouvent cités dans le *Cérémonial* : le petit cellier et une chambre, *camera*. Ce « petit cellier », *in parvo cellario*, servait de lieu de conservation du vin et de la nourriture⁶⁵. Sans localisation possible d'après le texte, la logique voudrait que ce local ait été placé à proximité du réfectoire. Si ce local est appelé « petit cellier », on peut penser qu'il en existait un autre, plus grand.

Un Chambrier était attaché à la *camera*. Cet espace est difficile à définir. Dans le *Cérémonial* on apprend qu'y sont rangés les cierges et chandelles à poser sur les tables du réfectoire le Jeudi saint, lors de la Sainte Cène⁶⁶. Dans le *Liber tramitis aevi Odilonis* de l'abbaye de Cluny, une *camera* est signalée parmi les différents espaces du cloître. Située au rez-de-chaussée de la galerie nord, à côté du chapitre et du parloir (*auditorium*). La *camera* est définie comme une salle de séjour, une grande salle regroupant plusieurs activités⁶⁷. Cette pièce se retrouve dans le plan des monastères affiliés à l'abbaye Mère (comme à Castelletto Cervo dans le nord de l'Italie). Toutefois, ce ne semble pas être la fonction de cette salle dans l'enclos canonial messin.

H. Les portes

La disposition en terrasses du groupe cathédral de Metz plaçait le cloître et ses bâtiments en surplomb par rapport au sol de la cathédrale, de Sainte-Marie et du baptistère. Ainsi fallait-il descendre des marches pour accéder à la cathédrale. Ces différences de niveaux ne sont pas prises en compte dans la description des processions du *Cérémonial*. Aucune mention de descente ou de montée de marches, hormis pour l'accès à l'église Saint-Paul⁶⁸.

Nous n'avons aucun renseignement en ce qui concerne les portes du cloître pour le XII^e siècle. Au vu de la circulation des processions dans le *Cérémonial* nous pouvons simplement déduire qu'il devait exister une porte dans l'angle nord-ouest du cloître entre l'église Saint-Pierre-le-

⁶⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 : *unusquisque debet habere dimidium sextarium vini in parvo cellario et portinam suam de oblatis*.

⁶⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 : *Sciendum autem quod camerarius debet de censu qui pertinet ad cameram ponere duos cereos duarum librarum vel unius libre et dimidie super maiorem mensam, et candelas parvas factas de dimidia libra cere super mensas et ad columnas*.

⁶⁷ ROLLIER, G. et BAUD, A., « Liturgie et espace monastique à Cluny à la lecture du *Liber Tramitis*, « *Descriptione Monasterii* » et données archéologiques », dans BAUD, A. (dir.), *Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge* Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2010, 53, p. 27-42.

⁶⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 332 : *Postea ebdomadarius stans super gradus ad primum ostium sci Pauli dicat orationem [...]. Qua dicta, ascendant omnes superius, et in introitu ecclesie incipit cantor hoc responsorium...*

Majeur et Sainte-Marie, par laquelle entraient et sortaient les processions canoniales pour se rendre à la cathédrale.

Les accès au cloître nous sont connus par le passage d'un registre capitulaire de la cathédrale, de 1368, contenant un règlement pour les gardiens des portes du cloître⁶⁹. Ces portes étaient au nombre de trois : la première, au puits saint Jean, située près des degrés de l'église Saint-Paul, de la porte principale du grand chapitre et de celle de Saint-Pierre-le-Majeur ; la seconde porte placée à l'opposé de la même galerie ouest, vers l'église Saint-Gorgon, près de l'autre porte du grand chapitre, laquelle se trouve, est-il dit, du côté du réfectoire. Enfin la troisième porte se situe du côté de l'église Saint-Pierre-le-Vieux, près des degrés qui avoisinent l'entrée de cette église. Dans ce document il n'est pas question des portes donnant accès aux différentes églises comme dans la règle de saint Chrodegang. Sur le plan publié par les Bénédictins, représentant l'état des galeries du cloître au XVIII^e siècle, on peut voir les deux portes qui, d'après le document de 1368, donnaient accès à l'extérieur du cloître dans le voisinage de Saint-Pierre-le-Majeur et près de l'entrée de Saint-Pierre-le-Vieux. Mais la porte s'ouvrant sur le côté de Saint-Gorgon n'y figure plus.

Dans le *Cérémonial*, une porte dite de Saint-Clément est signalée dans la cathédrale. Un autel dédié à saint Clément est situé dans le bras sud du transept⁷⁰. Cette porte devait donc donner accès au cloître depuis la cathédrale. Sur le plan de 1754 et sur celui des Bénédictins, deux autres portes communiquent avec le cloître depuis la cathédrale : une dans la quatrième travée et l'autre dans la 8^e travée du collatéral sud de l'église.

IV. La place de Chambre

Les *thalami*, chambres⁷¹, est le terme employé dans le *Cérémonial* pour désigner la place située en bas des degrés, *gradus*⁷². Ceux-ci descendaient vers la Moselle sur le flanc occidental de la cathédrale. Sur ce terrain appartenant à l'évêché, appelé anciennement faubourg Saint-Étienne,

⁶⁹ « Résolution du Chapitre touchant la garde des portes du cloître - 1368 » dans *Archives de la cathédrale de Metz* vol. I (1344 à 1403), f^o. 43v. — [cf PELT, J.-B., *Textes extraits principalement des registres capitulaires*, Metz, 1930, n^o29, p. 12]

⁷⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 356.

⁷¹ Le terme latin *thalamus* signifie originellement lit, chambre à coucher. Il désigne également une cellule ou au sens large un logement plus étendu appartenant à un monastère ou à une église.

⁷² Ce nom désigne encore aujourd'hui cette place.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

suburbium Sancti Stefani, les chanoines, après avoir abandonnés la vie commune, y installèrent dans un premier temps leur logement privatif⁷³. On ignore à quel moment précis a cessé la vie commune. Il se pourrait qu'il en fût ainsi dès le XI^e siècle comme on peut le déduire d'un acte de l'empereur Henri III. En 1056, celui-ci accorde au chapitre le privilège d'être affranchi des obligations du droit de gîte. Ce privilège exonérait le chapitre de l'obligation de loger l'empereur et sa suite quand celui-ci venait à Metz. Dans ce diplôme, l'habitat des chanoines est désigné par l'expression *propriae mansiones*, terme qui implique l'idée de logements individuels⁷⁴. Dans le *Cérémonial*, il est précisé que le vin distribué le dimanche de Septuagésime peut être apporté par les chanoines dans leur résidence privée, *per singulas mensas*⁷⁵. Ces résidences furent, par la suite, délaissées au profil d'hôtels particuliers⁷⁶.

Dans le *Cérémonial*, la place de Chambre est citée sur le tracé des processions. Le jour des Rameaux, quelle que soit la procession extérieure au cloître, les chanoines traversent la place de Chambre, *per Thalamos - in Thalamos*, et gravissent les degrés pour retourner dans la cathédrale célébrer la messe. Lors de la procession de la saint Marc, une station est faite au milieu de la place, *In mediis vero thalamis, antequam perveniatur ad gradus - in thalamis ante ecclesiam sci Stephani*⁷⁷. La station pouvait également se faire sur les degrés, comme à la fin du troisième jour de Rogations, *super gradus*⁷⁸.

La vocation de cette place était essentiellement vouée aux activités commerciales. Ainsi la « Place de Chambre » accueillit-elle, dès le XI^e siècle, un des premiers (voire le plus ancien) marchés de la ville, qui se développa parallèlement au marché de la future place Saint-Louis. À partir du XIV^e siècle, elle fut le décor de représentations des mystères liturgiques.

⁷³ Les archives de la maisonnerie, structure originale dont la vocation est de gérer les immeubles, édifices et cens que le chapitre possède en ville et dans la banlieue de Metz, ne possèdent pas d'acte antérieur à 1212-1220. Une liste des maisons au chapitre (*hic sunt domus sancti Pauli*) recopiée dans une bible de la cathédrale (Bib. Metz, ms. 2, f° 530) est antérieure à la fin du premier quart du XIII^e siècle.

⁷⁴ « *Concedimus ut in propriis mansionibus eorum nulla transeuntium aut supervenientium, nec in ipso adventu regio, absque ipsorum voluntate habcantur hospitia, nec ulla potestas pro aliquo facto in eas violenter intrare praesumat* » MEURISSE, *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634, p. 360.

⁷⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 321.

⁷⁶ FRANTZWA, G., *Vivre hors du cloître. L'habitat canonial à Metz au Bas Moyen Âge (1200-1530)*, Thèse de l'École des Chartes, 2015.

⁷⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 388.

⁷⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 377.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Le *Cérémonial* emploie dans une autre circonstance l'expression « *in thalamum* » pour qualifier un logis dépendant de l'église de Saint-Laurent, située hors des murs de la ville⁷⁹. Dans ce cas, ce *thalamus* était un logis annexe d'une église. Cette chambre devait être d'une certaine importance, puisque tous les chanoines (*pueri et magni* - enfants et grands) pouvaient y entrer. Sigebert de Gembloux, dans son *Éloge de Metz* écrit au début du XII^e siècle, utilise la même terminologie pour désigner les monastères de femmes, dans leur ensemble⁸⁰. Ainsi, en rappelant ce que ces maisons devaient à l'évêque Adalbero I, il s'exprime ainsi :

Virgineos thalamos in trino nomine trinos

Collocat in mediis hujus...

Sur cette place s'élevait Saint-Victor, l'une des plus anciennes églises de la ville. Citée au milieu du VIII^e siècle dans la liste stationnale, sa fondation pourrait remonter au VI^e siècle. Elle était dédiée au soldat martyr de la légion thébaine honoré à Marseille depuis le début du V^e siècle. Saint-Victor est signalée dès le X^e siècle comme église paroissiale des marchands et des bateliers du faubourg Saint-Étienne, *suburbium sancti Stephani*, qui s'étend entre l'enceinte du Bas-Empire et la Moselle. À cette époque, le patronage en est concédé à l'abbaye Saint-Arnoul. Les processions passant par la place de Chambre y faisaient parfois station. Ainsi le troisième jour des Rogations, les chanoines s'arrêtent devant l'église Saint-Victor en avant dernière station. Ils y chantent une antienne pour le saint. Dans le calendrier précédent le texte du *Cérémonial*, le jour de la fête de saint Victor, il est ajouté entre parenthèses *statio* ; on y faisait donc station⁸¹. La mention de celle-ci est absente dans le corps même du texte⁸². Appartenant dans un premier temps à l'abbaye Saint-Arnoul, elle fut en 1220 au domaine du chapitre cathédral. Elle fut supprimée à la Révolution, vendue en 1796 puis démolie en 1828 pour faire place à un marché couvert.

⁷⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 428 : *Cantata missa, cantatur meridies. Postea eunt domini, pueri et magni in thalamum iuxta ecclesiam, et ici datur eis panis cum vino et cum piris ab illo cuius est ecclesia.*

⁸⁰ *Vita Deoderici episcopi Metensis, auctore Sigeberto Gemblacensis*, PERTZ, *Monumenta Germ. Hist.*, S. t. IV, p. 461.

⁸¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 247.

⁸² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 418-419.

V. Les modifications postérieures et l'abandon, état avant la destruction au XVIII^e siècle.

En 1754, le cloître et tous ses bâtiments attenants furent entièrement détruits pour dégager un espace réservé aux parades militaires. Au préalable, plusieurs plans du quartier canonial ont été réalisés à partir de 1738 laissant voir un espace claustral percé de passages publics et flanqué de boutiques. Une précieuse description faite par le notaire Baltus complète efficacement ces plans. À travers la chronique de la destruction du site, il décrit le dernier état du *claustrum*.

A. Le dernier état du *claustrum*

Les *Annales* de Baltus précisent la topographie des environs de la cathédrale⁸³. Selon l'auteur, le cloître était composé de quatre galeries d'inégales longueurs, dessinant un vaste rectangle irrégulier d'environ 43,6 mètres sur 31,4 mètres. Dans la description du cloître, on constate que le style architectural de l'ensemble n'était pas uniforme. Les galeries, orientale et méridionale, étaient construites « dans un goust rustique », elles « n'étaient pas voutées », mais appuyées en « apenty seulement ». Comme nous le confirme la coupe d'ouest en est reproduite par les Bénédictins, qui montre les arcades en plein cintre de la galerie sud, sans doute romane. Ces galeries reposaient d'un côté sur le mur extérieur, de l'autre non pas sur des piliers ou sur un système d'arcatures, mais sur un mur percé « de petits jours, serrées et en carré dans la partie du côté de Saint-Pierre le Vieil, et ceintrées dans toute la quatrième branche » (c'est-à-dire du côté de l'actuel Hôtel de Ville). Jacques Baltus pense que ces parties étaient encore « telles sans doute qu'elles étoient avant la dernière construction de la Cathédrale », initiée à partir de 1240. En revanche, les deux autres galeries nord et ouest – celle qui longeait la Cathédrale et celle sous l'église Saint-Paul – étaient « proprement voutées avec ogives en pierre de taille, éclairées par de grands jours, dans un goust elegant, quoyque gothique, sous huit arcades pour un corridor, soutenues par des piliers espacez de douze pieds six pouces de l'un à l'autre »⁸⁴.

La galerie ouest était large d'environ 6 mètres, soit près du double de la largeur des autres galeries. Elle présentait une suite de sept travées barlongues. La première travée, au nord, constituait une sorte de vestibule d'où partait un escalier, conduisant à la chapelle haute Saint-

⁸³ *Annales de Baltus (1724-1756)*, publiées d'après le manuscrit original par l'abbé E. PAULUS, Metz, 1904.

⁸⁴ BALTUS, *Annales*, p. 278 – 288.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Paul. Le rez-de-chaussée de cette galerie fut occupé dans un premier temps par la salle du chapitre avant de devenir Notre-Dame-de-Lorette dite chapelle des Foës. Cet espace était assez bas : avec une hauteur, au nord, de 5 mètres à la clef, réduite à moins de 4 mètres du côté de l'autel, le sol étant en pente. Ainsi, la salle devait avoir quelque peu l'apparence d'une crypte. Cette impression était encore accentuée par le peu de lumière qui pouvait y pénétrer. Adossée à l'ouest, au mur de Saint-Pierre-aux-Images, cette salle ne pouvait prendre le jour qu'à l'est, vers le jardin du cloître, par six étroites baies à double lancette et quadrilobe, aménagées après 1315 dans les grandes arcades.

Le jardin du cloître culminait au niveau des « jours ou vitraux » de la cathédrale et il fallait descendre 8 à 10 marches pour parvenir au bas de la tour de la Mutte⁸⁵. La chronique de Baltus rapporte que lorsqu'il pleuvait l'eau ruisselait et s'infiltrait au niveau des vitraux.

Il existe donc au moins trois phases de construction du cloître qui peuvent être perceptibles d'après les différentes sources graphiques ou écrites dont nous disposons. Du cloître de l'époque de Chrodegang, aucun élément ne permet une reconstitution des espaces architecturaux ; seules les limites extérieures sont connues puisque l'ensemble claustral était inscrit entre les deux églises Saint-Pierre, dont les fondations sont antérieures à Chrodegang. À l'époque romane, les galeries n'étaient pas voûtées et s'ouvraient par des arcades en plein cintre. Deux d'entre elles ont été conservées jusqu'au XVIII^e siècle. Bien que l'on n'ait aucune trace dans les sources de travaux de rénovation à l'époque gothique, concernant le cloître et ses bâtiments, les coupes des galeries du cloître accompagnant le plan de 1738 présentent des élévations avec ogives.

B. La destruction

À l'origine ce qui était désigné comme la « place d'Armes », était une petite place située au débouché de la Fournirue, au sud-ouest de l'ancien groupe épiscopal. En 1738, le Maréchal Belle-Isle, gouverneur de Metz, décide de l'agrandir pour en faire une grande place centrale de la ville. Le projet prévoit ainsi la destruction de plusieurs bâtiments devenus « obsolètes » : l'ancien cloître des chanoines et ses chapelles, la Princerie, dont une partie subsiste dans la

⁸⁵ BALTUS, *Annales*, p. 283 : « Le corridor ou branche de ce cloître qui avoisinoit parallèlement la Place d'Armes, faisoit face a une porte vis-à-vis de celle de la Cathedrale sous le clocher de Mutte, ou on abordoit en descendant huit a dix marches... »

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

mairie, l'église paroissiale Saint-Gorgon et les maisons à arcades bordant l'ancienne place d'Armes.

Dès 1753, « il a été fait par ses ordres [du Maréchal Belle-Isle] differens nivelages et toisez de la place d'armes, de celles de Saint Jacques et de Chambre, aussy bien que des ruës voisines, dans l'idée de former une place d'armes spacieuse et reguliere, et de procurer en même temps pour la commodité publique, des débouchez et communications des parties supérieures de la ville aux parties basses »⁸⁶. L'année suivante, le 14 mars 1754, un arrêt du conseil donne l'autorisation pour la destruction du cloître et des églises. Cela fut fait durant l'année 1754 et les premiers mois de 1755.

D'importants travaux de nivelage ont été entrepris. Afin de diminuer l'inclinaison de la pente des rues qui y menaient, l'ancienne place d'Armes fut creusée sur une profondeur de près de 2,50 m. Il en est de même pour les jardins du cloître qui culminaient au niveau des vitraux de la cathédrale⁸⁷. À partir du 27 juillet 1755, les rues du Haut-Poirier et du Four-du-Cloître furent dépavées, le niveau supérieur fut encore creusé d'environ 8,50 m⁸⁸. Le 9 août, on enleva jusqu'à 1,70 m d'épaisseur de terre en Fournirue⁸⁹.

⁸⁶ BALTUS, *Annales*, p. 274.

⁸⁷ BALTUS, *Annales*, p. 283.

⁸⁸ BALTUS, *Annales*, p. 322.

⁸⁹ BALTUS, *Annales*, p. 325.

C. Les sources concernant la destruction et les données archéologiques

1. Les érudits du XVIII^e siècle

Les témoins des découvertes archéologiques lors des travaux d'urbanisme au XVIII^e siècle dans la ville de Metz sont peu nombreux, et les récits du décaissement du cloître canonial sont rares. La source la plus connue est l'*Histoire de Metz par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne*, en 1769⁹⁰. Ces moines bénédictins, Jean François et Nicolas Tabouillot, décrivent ainsi les structures mises au jour dans cet espace, dont la découverte, en 1755, de la mosaïque dite « de Diane », placée « à quelques toises du Portail de la paroisse de S. Gorgon, sous le chœur de l'ancienne Église de S. Pierre-aux-Images ». Toutefois les auteurs, absents de Metz lors de ces travaux, se fondent sur d'autres témoignages et notamment sur celui de l'érudit antiquaire, Michelet d'Ennery. Avec Heillecourt, procureur au parlement de Metz, Michelet est le seul à avoir pu observer brièvement les vestiges *in situ*, avant leur destruction. Ils n'ont malheureusement pas laissé de témoignages écrits.

Les Bénédictins ont également publié, dans leur ouvrage, un « plan du quartier de la cathédrale, avec le cloître et les églises attenantes » (planche XXV). Ce plan, sans grand détail, est resté longtemps le plan de référence pour les études autour de la cathédrale. Il présente le quartier canonial tel qu'il figure avant sa destruction : encadrant un quadrilatère bien rectiligne, Saint-Pierre-le-Vieux longe la galerie est, Saint-Paul occupe l'emplacement de la galerie opposée. Le chœur de Saint-Pierre-aux-Images est accolé aux deux bâtiments parallèles de part et d'autre de la Cour des chantres. Est placée entre cette cour et le chevet Notre-Dame-La-Ronde, la chapelle des Lorrains. Ce qui est le plus intéressant dans ce plan se trouve dans la partie inférieure de la planche : les Bénédictins ont repris les représentations en élévation des églises du groupe canonial, tracées par Jean-André Régnier⁹¹. Toutefois, ils laissent de côté l'élévation de la galerie est qui longe l'ancien réfectoire transformé en greniers, parties les plus anciennes du cloître.

Louis Gardeur-Lebrun (1714-1786), ingénieur de la ville à partir de 1752 puis professeur à l'École royale d'Artillerie, fit établir le précieux dessin de la mosaïque au cerf, découverte

⁹⁰ FRANCOIS et TABOUILLOT, 1769, t. 1, p. 53-54, pl. III.

⁹¹ Relevé de Jean-André Régnier de 1754, d'après une photographie (1905° de l'original au Dépôt du Génie de Metz, perdu en 1940-1944. Metz, Musées de Metz-Métropole).

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

« audessous du niveau de l'entrée de la rue qui étoit entre le Cloistre et st. Gorgon [...] En telle sorte [...] que mur du côté de l'Épître du Rondpoint de la chapelle du sanctuaire st. Pierre aux Hommages (aux-Images) appuioit sur les restes du flanc droit du Rondpoint de ce sacellum »⁹².

2. Les sources graphiques

En 1738, Jean-André Regnier, entrepreneur des fortifications et ouvrages de Metz, dresse un plan du quartier canonial sur ordre du maréchal duc de Belle-Isle. Ce plan est complété en 1754 par les profils en long et en travers des deux voies de communication projetées à travers la clôture des chanoines⁹³. La première rue devait traverser de part en part, du nord vers le sud, la clôture canoniale, partant de la rue des Clercs vers le pont Saint-Georges, en passant par les jardins. La seconde rue devait se tenir dans le prolongement de la Fournirue jusqu'à la place de Chambre, en passant le long de l'évêché. Ces relevés nous font ainsi connaître les façades et les coupes de toutes les constructions qui devaient complètement disparaître peu après.

La réalisation de ce plan répond à des soucis exclusivement techniques. Aucune précision quant à l'organisation des bâtiments ne figure. Nous pouvons toutefois appréhender précisément l'emplacement des bâtiments du cloître. Les relevés de Regnier ont été reproduits en partie par les Bénédictins dans le premier volume de leur *Histoire générale de Metz* (1769)⁹⁴ : plan simplifié de la cathédrale et de son cloître, plans et coupes des églises secondaires.

Ce plan peut être complété par des cahiers d'estimation des propriétés expropriées en vue de la réalisation de la nouvelle place d'Armes, réalisés en 1754-1755⁹⁵. On y trouve reproduit le plan, toisé et descriptif, avec parfois un schéma ou une coupe de l'ensemble des bâtiments du cloître, des immeubles situés autour de Saint-Gorgon, et ceux situés le long du tracé de la future rue des Jardins.

⁹² Anonyme, Ms. 966 [216], f° 51, feuillet collé.

⁹³ *Plan de la place d'Armes de Metz et ses environs, qui comprennent la cathédrale, les chapelles des Lorrains, Saint-Pierre-aux-Images, des Foësses, Saint-Pierre-le-Vif, la paroisse Saint-Gorgon et les rues qui aboutissent, avec le projet de son agrandissement et de deux nouvelles communications... fait et dressé par les ordres de Monseigneur le maréchal duc de Belle-Isle... par Jean André Reignier, entrepreneur des fortifications et ouvrages de la ville, l'an 1754.*

⁹⁴ FRANÇOIS et TABOUILLOT, 1775, pl. XXV, *op.cit.*, n° 40.

⁹⁵ Les 55 cahiers sont conservés aux Archives départementales de la Moselle, dans le fonds de l'Intendance, série C, sous la cote 855.

DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE

Entre l'organisation du *claustrum* voulue par Chrodegang et celle qui se laisse à voir à la lecture du *Cérémonial*, ou à la veille de sa destruction au XVIII^e siècle, les limites de l'espace claustral avec ces différentes églises ont gardé leur place et leurs fonctions. Seules les dépendances ne peuvent être les mêmes au VIII^e siècle et au XII^e siècle. La transformation du mode vie des chanoines, l'agrandissement de la communauté ont forcément entraîné des modifications et une réorganisation des bâtiments. La seule partie commune aux deux périodes dans l'organisation du *claustrum* est le réfectoire. On retrouve avec lui au VIII^e siècle la cuisine, la pièce au poêle, le dortoir et les chambres. Au XII^e siècle, ces dépendances ne sont plus mentionnées, à l'exception d'un dortoir pour les enfants de chœur *pueris... dormitorium*. En revanche, sont mentionnés la présence d'une salle du chapitre et les écoles.

Conçu par la règle de Chrodegang pour être un espace homogène, fermé sur le monde extérieur, le *claustrum* garde cette unité au XII^e siècle malgré l'abandon de la vie communautaire. La liturgie est alors l'élément unificateur de cet ensemble architectural et les processions assurent la cohésion des différents espaces. Cette singularité du groupe canonial de Metz est conservée jusqu'à la veille de sa destruction puisqu'au XVII^e siècle, cette liturgie stationnale reste persistante.

TROISIÈME PARTIE :

LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

Cette partie a pour objet d'étudier le fonctionnement et l'organisation du chapitre et de présenter un tableau de la vie canoniale à Metz aux XII^e - XIII^e siècle. Il ne s'agit pas d'écrire une histoire du chapitre mais seulement de partir des informations transmises par le *Cérémonial*.

À travers sa lecture, il est en effet possible de connaître les membres qui composent la communauté de chanoine. Le rôle et la fonction spirituelle de chacun d'entre eux sont visible dans la liturgie, dans la place qu'ils tiennent au chœur ou dans les gestes ou rites qu'ils exécutent. Quelques faits historiques seront tout de même exposés pour établir l'origine de la fonction ou préciser la hiérarchie. Pour le chapitre messin, la règle canoniale de Chrodegang permet d'ébaucher sa première organisation.

Comme dans le monde monastique, la journée canoniale est rythmée par les offices et la messe est célébrée quotidiennement. Recueil d'*incipit*, le *Cérémonial* précise pour chaque *feria*, ce qui doit être lu, chanté à chaque office. Pour les solennités à la liturgie plus complexe, la liturgie est minutieusement décrite.

Les processions quotidiennes des chanoines dans l'espace claustral est le cœur de l'organisation des espaces. La liturgie dominicale se développant dans différents sanctuaires, les chanoines sont ainsi amenés à se déplacer.

Chapitre 1. Le chapitre de la cathédrale

À travers les pratiques liturgiques détaillées dans le *Cérémonial* de la cathédrale, il est possible de dresser une liste des membres qui composent au XII^e siècle le chapitre cathédral de Metz. N'apparaissent que les individus acteurs dans la liturgie ou présents dans le chœur lors des cérémonies.

I. Aux origines du chapitre cathédral

La règle, édictée en 755/757 par l'évêque de Metz Chrodegang, pour le clergé de son Église ne nous donne que très peu d'informations concernant la constitution de la communauté de chanoines et son fonctionnement. Elle mentionne, au hasard des prescriptions, les charges ou les fonctions de certains chanoines sans que l'on puisse établir une liste complète de l'ensemble de la communauté. La hiérarchie ecclésiastique comprend, après l'évêque, l'archidiaque et le primicier. Parmi les chanoines, on compte des jeunes chanoines (*canonici minores* ou *parvi*) et des plus âgés (*canonici majores*), auxquels s'ajoutent des enfants et des adolescents. Sont évoquées les fonctions de célerier (*celerarius*), de portier (*portarius*), d'hebdomadier, de gardiens des églises Saint-Pierre, Sainte-Marie et Saint-Étienne (*custodes ecclesiarum*), de prieur (*prior*) et de lecteur (*lector*). Au VIII^e siècle, l'évêque est le seul à pouvoir élever ou dégrader l'un des membres¹. Cette hiérarchie connaît déjà quelques mutations dès le IX^e siècle. Un grand-chantre fait son apparition en 832. Le martyrologe de Berne cite un gardien pour l'église Saint-Paul, *custos sancti Pauli*.

Au X^e siècle, une liste contenue dans le *Liber memorialis* de Saint-Amand² donne le premier aperçu de la composition du chapitre cathédral de Metz. Il s'agit d'une liste de 18 noms de membres morts et vivants appartenant au chapitre cathédral³. Après trois évêques décédés,

¹ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B., p 10, Ch. II : *Ordines suos canonici ita conservent, ut ordinati sunt in gradibus suis secundum legitimam vel sanctam institutionem romana ecclesia, in omnibus omnino locis, id est in ecclesia vel ubicunque simul convenerint, et ratio prestat, excepto his quos episcopus in alciora gradu constituerint vel degradaverint certis ex causis...* [*Pueri parvi vel adulescentes in oratione vel ad mensas...*]

² Insérée dans le manuscrit 1038 de la bibliothèque de Valenciennes, cette liste est datée entre 927 et avant 941 par Dom Daniel MISONNE, dans son article « Les membres du chapitre cathédral de Metz au Xe siècle. Une liste destinée au « *Liber memorialis* » de Saint-Amand ? » in *Revue benedictine*, p. 111-124.

³ En tenant compte uniquement des inscriptions de première main

figurent un doyen, un coître de la cathédrale, un chantre, huit prêtres, cinq diacres, quatre sous-diacres et deux acolytes⁴.

II. Organisation et effectifs du chapitre

L'aperçu le plus complet de l'organisation du chapitre cathédral de Metz ne nous est connu que bien tardivement, en 1380, par les statuts du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille. Ce légat du pape d'Avignon Clément VII, fut chargé de réorganiser en profondeur le chapitre messin⁵. Par une bulle du 25 août 1381, le cardinal d'Aigrefeuille procède à la réduction du nombre des prébendes par la suppression des vingt premières qui viendront à vaquer. Cette hiérarchie subsistera sans grands changements jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Les effectifs du chapitre ne sont pas précisément connus pour les périodes antérieures au XIII^e siècle⁶. En 1229 le chapitre constitue déjà un groupe important avec 60 prébendes⁷. Il compte ainsi parmi les plus importants après Reims (70) et à égalité avec celui de Paris ou encore ceux de Cologne ou de Liège. Les nouveaux statuts du chapitre en 1381, établis par le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, réduisent le nombre de prébendes à 40. Entre 1381 et 1409, 19 à 26 chanoines seulement apparaissent comme résidant effectivement en ville⁸. Les statuts du 23 août 1408⁹ énumèrent les maisons canoniales avec les cens dont elles sont frappées et leur taxe

⁴ MISONNE, D., « Les membres du chapitre cathédral de Metz au X^e siècle », *Mélanges offerts à Jacques Stiennon*, Liège, 1982, p. 495 – 508.

⁵ Aigrefeuille, légat de Clément VII pour l'Allemagne, obtient l'adhésion d'une grande partie du clergé et des bourgeois réunis en assemblée dans la salle haute de l'évêché, le 30 juin 1379. En vertu d'une bulle du mois de juin 1380, il procède à la visite de la cathédrale et du chapitre auquel il donne de nouveaux statuts le 21 août. En 1381, les revenus de ses prébendes avaient à nouveau fortement diminué, à cause des malheurs des guerres, qu'ils suffisaient à peine pour les distributions manuelles.

PEW : Les statuts du cardinal d'Aigrefeuille n'existent plus en original du moins dans les collections françaises (Vatican ?) cependant plusieurs copies modernes (plus ou moins complètes) sont signalées encore vers 1880- 1920. Pas de Statuts d'Aigrefeuille à la BMM voir à la BnF ou peut être aux archives départementales : Archives départementales de la Moselle, G498.

⁶ On dénombre environ au moins 12 chanoines en 858 et 50 d'après un diplôme de l'évêque Robert vers 884. Voir GAILLARD, M., *D'une réforme à une autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne...*

⁷ Otton de Montferrat, cardinal de Saint-Nicolas-*in-Carcere*, légat de Grégoire IX pour l'Allemagne (1229-31) réforme le chapitre de Metz par une constitution datée de Verdun le 25 janvier 1229. Cette constitution régit sévèrement la résidence des chanoines messins car « à peine s'en trouvait-il six ou sept sur soixante pour assister le doyen aux offices ». Une transcription en a été reportée peu après au verso du premier feuillet blanc d'une Bible du début du XIII^e siècle (Metz, Bibliothèques-Médiathèques, ms.1)

⁸ FRANTZWA, G., *Vivre hors du cloître. L'habitat canonial à Metz au Bas Moyen Âge (1200-1530)*, Thèse de l'école des Chartes.

⁹ Arch. Dép. Moselle 2G. Supp. T.LX f°106 - [Grimme (16) p.277].

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

de mise à prix. En 1462, 26 chanoines s'exilent, 6 ou 7 demeurent en ville, donc un maximum de 33 chanoines pour 38 prébendes.

Pour desservir les diverses églises rattachées au cloître, de petites communautés, filles du chapitre cathédral, firent leur apparition. Vers le début du XI^e siècle, l'église Saint-Pierre-aux-Images fut ainsi détachée du chapitre et érigée en communauté distincte, composée de quatre chanoines à l'origine, six en 1185, conduits par un prévôt, sous le patronage du chapitre cathédral. En 1130, Sainte-Marie devient à son tour un chapitre distinct pourvu de cinq chanoines et d'un prévôt, sous le patronage du chapitre et de l'évêque.

III. L'abandon de la vie en communauté

Avant le IX^e siècle, le chapitre n'existe pas en tant que tel. Les chanoines dépendaient de l'évêque. Un lent processus d'émancipation de ces communautés est alors entamé. Le concile de Cologne de 867, qui prévoit le partage des biens de l'Église entre l'évêque et ses chanoines, pour assurer la subsistance de ces derniers, marque la naissance des chapitres canoniaux. Ce partage est effectif pour les chapitres de Metz, de Toul et de Verdun dans la seconde moitié du IX^e siècle¹⁰. Puis les Conciles romains de 1019 à 1059 admirent la possession particulière de biens et la possibilité pour chaque chanoine de résider à part. Selon les circonstances et selon les lieux, les chapitres canoniaux ont, par conséquent, abandonné progressivement la vie commune. À Metz, cet abandon est antérieur au milieu du XI^e siècle. Dès 1052, on voit dans un diplôme impérial l'octroi aux chanoines du droit de justice sur leurs serviteurs au cloître et dans leurs habitations privées¹¹. De fait, les chanoines résident alors dans des maisons particulières, dans un second quartier canonial, établi au nord-ouest de la cathédrale, place de Chambre¹². Cet abandon de la vie commune provoque des modifications dans les usages et les aménagements du cloître. Ainsi dès le XIII^e siècle, le cloître est ouvert aux séances de la justice laïque. Au XVI^e siècle des écoles sont établies dans l'ancien réfectoire.

¹⁰ GAILLARD, M., *D'une réforme à une autre (816-934)*, Paris, 2006.

¹¹ AD Moselle G439/2

¹² Dès avant le XII^e siècle, la place en contrebas de la cathédrale porte le nom latin de *in Thalamis, in Cameras*, soit « *En Chambre* ». Au début du XIII^e siècle, les chanoines ont acquis la plupart des vastes parcelles traversantes bordant la rue du Voué, actuelle rue des Clercs, en raison de la présence de l'hôpital Saint-Nicolas-des-Pauvres-Clercs-de-Metz. Ils y resteront jusqu'à la Révolution.

IV. Les dignitaires

Au XII^e siècle, la liste des dignitaires du chapitre s'est complétée depuis le VIII^e siècle. Elle comprend le primicier, le doyen, le chantre, le chancelier et le trésorier. Dans le *Cérémonial*, les dignitaires sont considérés comme des « *maioribus personibus* ». Ils siègent dans le sanctuaire et se placent à l'arrière des processions, juste devant l'évêque. Au réfectoire ils occupent la grande table.

A. *Primicerius* (Primicier)

Étymologiquement, le primicier est le *primus in cera*, c'est-à-dire le « premier inscrit sur la tablette de cire »¹³. Les listes de souscriptions du IX^e siècle attestent cette position. Il est par conséquent le chef en titre du chapitre.

Les conciles de Nicée II (787) ordonnent à chaque évêque d'avoir dans sa cathédrale, outre l'archiprêtre et l'archidiaque, un primicier. Mais ils ne disent pas quelles doivent être ses fonctions. En tant que premier chanoine, il se voit attribuer certaines responsabilités dans la direction des cérémonies liturgiques. À Rome, le primicier est désigné comme le directeur de l'enseignement et du chant¹⁴. Nous n'avons aucune mention de cette charge à Metz. Néanmoins, sous l'évêque Angelram (768-791) la *schola* de Metz semble fonctionner, du moins dans son organisation, comme la *schola cantorum* pontificale, on peut donc supposer que le primicier exerçait également cette fonction à Metz.

Mais la nature de la fonction de primicier semble d'étendre au-delà des limites de la simple communauté de chanoines. Dans les *Gesta Aldrici*¹⁵, elle nous est ainsi définie :

« Donc le susdit pontife Drogon, tout le clergé et tout le peuple, voyant quel zèle il avait pour ces fonctions et ces connaissances et qu'il avait formé honorablement de nombreux docteurs et maîtres, l'élevèrent de force au plus haut ministère et l'instituèrent primicier selon l'*ordo* romain et décidèrent que tout le clergé tant de la ville que des monastères et de la paroisse de toute cette cité lui seraient soumis et l'instituèrent maître de tous »¹⁶

¹³ C'est à ce sens que se réfère l'appellation qui lui est donnée dans la charte d'Advence pour Gorze de 858/59 (AE,4, p. 353) : *Primus cens*.

¹⁴ « Primicier » dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, CABROL, F (dir.), T. XIV.

¹⁵ Aldric (vers 800 - † 856) a commencé sa carrière ecclésiastique comme chanoine à la cathédrale de Metz, sous l'évêque Gondoul. Il est consacré évêque du Mans le 11 janvier 832.

¹⁶ MGH SS 15, p. 309

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

Par conséquent, le primicier dirige tout le clergé du diocèse, dans la ville comme dans les monastères et les paroisses. Il est à la tête du chapitre, ce qui lui vaut son rôle de président de séance au chapitre.

Dans la Règle de Chrodegang, la charge de primicier est prévue, sans préciser toutefois en quoi elle consiste. Le paragraphe qui lui est consacré s'attache davantage à détailler les qualités intellectuelles et morales qui doivent y être attachées : « (...) et [que l'archidiacre et] le primicier soient en toutes choses, dans toutes leurs actions et toutes leurs œuvres obéissants et fidèles à Dieu et à leur évêque... ».

Il est d'autant plus difficile d'en dégager ses fonctions, que la charge de primicier et celle d'archidiacre sont placées sur le même plan et dans certains passages semblent être confondues¹⁷. La hiérarchie entre elles est difficile à établir. Le primicier ne semble pas être une dignité inférieure à celle d'archidiacre. Les deux fonctions sont mêmes à de nombreuses reprises placées sur le même rang dans les listes de témoins¹⁸. L'utilisation du *vel*, « et/ou », entre ces deux fonctions laisse à penser qu'elles pourraient être associées dans une seule et même personne¹⁹. Cette ambiguïté est également perceptible dans d'autres sources, ainsi dans les *Gesta Aldrici*, saint Aldric, archidiacre de Metz, est appelé primicier (en 814). À partir du X^e siècle, les listes de témoins conservées dans les actes laissent transparaître une place plus importante accordée au primicier plutôt qu'à l'archidiacre à la tête de la communauté. Au XII^e siècle, les deux fonctions de primicier et d'archidiacre coexistent toujours, dans le texte du *Cérémonial*.

Un diplôme impérial de 1056 réserve aux chanoines l'élection du primicier comme celle des doyens, chantre, *librarius* et cœtre de Saint-Étienne²⁰.

La réforme du chapitre de 1229, selon la constitution de Verdun par le cardinal Otton, fait définitivement du primicier le premier dignitaire du chapitre. Au chapitre, il a en charge la nomination du premier sous-chantre et des quatre offices du cloître. Parmi les nombreux

¹⁷ Dans le paragraphe 25, la *regula canonicorum* désigne l'archidiacre ou/et (uel) le primicier. Voir l'étude de Michèle Gaillard, *D'une réforme à l'autre (816 – 934)*, p. 191- 204.

¹⁸ On voit qu'Angelram a progressé de celle d'archidiacre à celle de primicier. Dans la charte de Robert, le scribe a placé Gunbertus primicier et archidiacre en tête des souscriptions bien rangées en ordre hiérarchique. Et de manière générale, dans les listes de témoins on voit d'abord le primicier et l'archidiacre, ensuite les abbés et archidiacres, ensuite les abbés, puis les prêtres, les diacres, les sous-diacres et les simples chanoines (*AE* 9, p. 356)]

¹⁹ *Regula canonicorum* cap.VI – L'archidiacre ou le primicier ou le gardien de l'église prévoit quelles clochent il convient de sonner pour les heures. (« *Et praevideat arcidiaconus vel primicerius seu custos ecclesie, ut illa signa oras competentibus sonent.* »)

²⁰ MEURISSE, M., *Histoire des évêques de l'Eglise de Metz*, Metz, 1634, p. 360.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

privilèges attachés à cette dignité, le primicier dispose gratuitement de sa propre résidence de fonctions, l'hôtel de la Princerie²¹.

Cette charge ne subsistera pas longtemps dans l'Église romaine. Elle fut abolie, excepté en Lorraine, où la pérennité de ce titre au-delà du Moyen Âge paraît spécifique. On retrouve la charge de primicier dans les diocèses de Metz, de Toul et de Verdun. Ce n'est que lors des crises économiques qui ont secoué les diocèses lorrains à la fin du XIV^e siècle, que les chapitres de Verdun et de Toul ont fait le choix de supprimer la fonction. À Metz, la réforme du cardinal d'Aigrefeuille de 1381 a choisi de maintenir cette dignité traditionnelle mais de supprimer 20 prébendes sur les 60 existantes²². En 1448, le Concordat germanique reconnaît l'importance sans pareille de la dignité de primicier dans le clergé diocésain en réservant au pape le droit d'en nommer le titulaire. Cette fonction se retrouve à Metz jusqu'au XVIII^e siècle.

À la lecture de la liturgie du XII^e siècle, le primicier peut remplacer l'évêque pour la lecture aux matines ou aux vêpres aux jours de grandes festivités, comme Noël ou Pâques. Sa fonction est associée à celle du doyen (*decanus*). Il siège au chœur dans la partie droite, du même côté que l'évêque. Dans le cortège des processions, le primicier se place juste avant l'évêque, avec les autres « *maioribus* ».

B. *Decanus* (Doyen)

Les fonctions du doyen ne concernent que l'intérieur du chapitre et non le gouvernement du diocèse.

Aucune allusion n'est faite à cette charge dans la Règle de Chrodegang et elle n'est pas plus légitimée dans la Règle d'Aix. La charge de doyen est peut-être à l'origine confondue avec celle du *primicier*, en tant que premier clerc et chef du chapitre. Toutefois, elle apparaît dans la liste du *Liber memorialis* de Saint-Amand du X^e siècle, où le doyen a pour nom *Oldericus*. Le nécrologe de Gorze mentionne également, pour sa part, deux *Petrus*, doyens de Saint-Étienne :

²¹ Dès le premier quart du XIII^e siècle, on connaît l'existence de la *curia primicerii* dans la liste du ms. 2 de la Bibliothèque municipale de Metz. Voir FRANTZWA, Guillaume, « Être princier à Metz au temps du Saint-Empire (XIII^e – XVI^e siècles), dans *Les Cahiers lorrains*, 2015, n°3 et 4, p. 46-53.

²² Archives départementales de la Moselle, 2G1*, fol. 123-124

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

15 mars et 6 décembre. L'un des deux fut doyen au début du XIII^e siècle, au temps des évêques Conrad et Jean (1221, 1227, 1238)²³.

En 1382, le doyen reçoit le droit de percevoir les fruits d'une seconde prébende (décision confirmée en 1384). Et d'après les registres capitulaires, il est souvent appelé à suppléer les princiers absents.

Au XII^e siècle, dans le *Cérémonial*, le doyen est à la tête du chapitre où il est secondé dans certaines de ses tâches liturgiques par le cerchier. Il est avant tout un prêtre, doté de l'autorité spirituelle sur le chapitre. En l'absence de l'évêque, il préside aux différentes cérémonies et il lui revient d'inciter, au chapitre, au début du carême, les chanoines à la dévotion et à la fréquentation aux heures. Dans la hiérarchie ecclésiale, il est considéré parmi les « *maiores personae* ». Il siège face à l'évêque, dans la partie gauche du sanctuaire²⁴. Dans les processions épiscopales, il se tient à l'arrière du cortège, aux côtés du primicier, devant l'évêque. À complies, il est premier à être aspergé d'eau bénite, juste après les enfants²⁵.

Le mercredi des Cendres, le doyen et le coître lavent les pieds et les mains des pauvres assemblés au réfectoire. Après quoi, le doyen bénit le pain et le vin qui seront distribués aux nécessiteux. Lors du rite de l'Imposition des cendres, si l'évêque est présent, ce dernier procède à la bénédiction et le doyen doit lui imposer les cendres sur la tête [...]. En revanche si l'évêque est absent, la bénédiction des cendres est à la charge du doyen qui se fera imposer par un autre prêtre. Les chanoines viennent ensuite à lui, l'un après l'autre, pour recevoir les cendres.

Le Jeudi saint, « les [autres] *maiores personae*, c'est-à-dire l'évêque, le doyen et le cerchier doivent se ceindre d'un tissu blanc sur leur surplis et laver les pieds des chanoines assemblés dans le chapitre ».

²³ Le nécrologe de Gorze est une copie du XVI^e ou XVII^e siècle. L'essentiel des mentions de ce document intéresse des personnages ayant vécu aux X^e et XI^e siècles et de nombreux abbés des XII^e et XIII^e siècles.

²⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 247.

²⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 249.

C. *Cantor* (Chantre)

Le *cantor* est le troisième dignitaire du chapitre cathédral. Si on tient Chrodegang comme l'artisan principal de l'adoption du chant romain en Gaule, sa règle des chanoines reste silencieuse sur la pratique du chant et son enseignement²⁶. Seul le témoignage de Paul Diacre évoque la pratique du chant romain à Metz dans les premières années de la seconde moitié du VIII^e siècle²⁷. Or, l'école de Metz jouissait d'une haute réputation dès les années 760-770. Ainsi l'on sait que l'anglo-saxon Sigulph, élève d'Alcuin et son successeur à la tête l'abbaye de Ferrières (en-Gâtinais), choisit de venir à Metz plutôt qu'à Rome pour compléter sa formation de chantre. Dans une lettre adressée à Charlemagne, l'archevêque de Lyon, Leidrade (798 – 816) remercie l'empereur de l'envoi d'un clerc de l'Église de Metz qui, après avoir restauré l'*ordo psallendi*, a rendu possible la parfaite exécution de l'office divin selon le rite du sacré palais²⁸. Dans le capitulaire de Thionville, promulgué en décembre 805, Charlemagne, au chapitre *De cantu*, ordonne d'enseigner et d'exécuter le chant d'après l'*ordo* et la coutume de l'Église romaine et que nul ne soit chantre s'il n'appartient pas à l'école de Metz (*ut cantores de Mettis revertantur*)²⁹.

La règle d'Aix de 816 recommandait la pratique du chant dans les liturgies du chœur et la confiait à la direction du chantre³⁰. Il revient au chapitre de choisir celui-ci. Il peut être prêtre, mais pas obligatoirement. La charge consiste en l'organisation et l'ordonnance de toutes les liturgies. Il lui revient surtout la direction du chant, de la psalmodie. Il a droit de regard sur le choix des lectures. C'est à lui que revient la charge de veiller sur les sous-chantres et les musiciens, de diriger le chœur et de reprendre ceux qui y font des fautes. Le chantre a également la responsabilité des cérémonies itinérantes qui se déroulent dans la nef de la cathédrale, celles qui mènent du cloître au chœur et celles qui cheminent au travers de la cité, de sanctuaire en sanctuaire.

²⁶ *L'Art du chantre carolingien*, actes du colloque organisé pour le XX^e anniversaire du Centre d'Études Grégoriennes de Metz, aux Éditions Serpenoise, 2004.

²⁷ Paul DIACRE, dans les *Gesta episcoporum*, : *Ipsumque clerum abundanter lege divina, Romanaque imbutum cantilena, morem atque ordinem Romanae Ecclesiae servare praecepit, quod usque ad id tempus in mettensis ecclesia factum minime fuit* (M.G.H., SS., t. II, p. 267 et suiv.)

²⁸ Donnée d'après l'édition de F-A COVILLE (1928), sous l'article « Lyon », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. X, 1931.

²⁹ M.G.H., *Leges*, t. I, p.121. À la fin du IX^e siècle, la prééminence de l'École messine est soulignée à plusieurs reprises dans les *Annales de Lorsch* (abbaye fondée par Chrodegang).

³⁰ M.G.H., *Capitula*, t. I, Cap. CXXXII.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

Dans la liturgie messine du XII^e siècle, le chantre est parfois appelé « grand chantre », *praecentor*, titre qui apparaît uniquement lors des cérémonies épiscopales. Au chœur, il siège à la droite du primicier, dans la partie droite. Le sous-chantre, qu'il nomme, est à sa gauche. Il est assisté par deux auxiliaires, *succentores*³¹. Au centre du *chorus*, au bas des degrés, se situe le pupitre du chantre. Le chantre choisit et introduit tous les chants dans les lieux de culte comme au chapitre et au réfectoire. Il n'a pas la fonction de soliste mais uniquement d'organisateur de l'aspect vocal des offices. C'est de ce fait à lui que revient la tâche de répartir les différents répons pour les matines entre les différentes catégories d'acteurs au chœur et d'inscrire leur nom sur des tablettes à l'intention de l'acolyte qui en fera la lecture aux premières vêpres du dimanche. Il dirige le chœur, donne le signal des pièces à chanter et exécute lui-même les morceaux les plus ardues. Il est chargé d'indiquer à l'évêque quels *Gloria* ou autres pièces à entonner. Aux grandes solennités comme Noël, Pâques, l'Ascension..., le coître apporte au début de la messe au chantre le bâton cantoral. Symbole de son autorité et signe honorifique, le grand chantre le recevait le jour de sa nomination avec sa chape et la clef de la chanterie.

D. *Cancellarius* (grand chancelier) et *subcancellarius* (sous-chancelier)

Le chancelier, *cancellarius*, est l'ancien notaire de l'Église cathédrale³² et le secrétaire de l'évêque. Il est le 4^e dignitaire. Il siège au chœur, à gauche, à côté du doyen, face à l'évêque. Il a pour charge de garder le sceau du chapitre. C'est lui qui l'appose aux actes capitulaires, surtout aux actes qui doivent faire foi en public. Il met le scellé chez les chanoines défunts (un cachet particulier lui était remis). Enfin, il est chargé du soin des livres de la bibliothèque et de la rédaction des lettres émanant du chapitre.

La fonction de chancelier n'apparaît qu'une seule fois dans la liturgie du *Cérémonial* de la cathédrale, à propos de sa place dans le chœur. Il ne semble pas tenir de rôle particulier dans ce cadre. En revanche, le sous-chancelier, *subcancellarius*, apparaît plus souvent. Il lui revient, au chapitre, de distribuer les rôles de chacun pour la semaine à venir et à l'occasion de moments particuliers. Il nomme ainsi le prêtre, le diacre et le sous-diacre pour la nouvelle semaine, ainsi que ceux qui devront chanter aux offices et l'ordre à tenir. Il nomme également le prêtre qui officiera le jour des Rameaux, les diacres et sous-diacres nécessaires à la procession et à la

³¹ L'un de ces sous-chantres était à la collation du primicier, le second à celle du chantre.

³² Vers le X^e siècle, on substitua le nom de chancelier à celui de notaire.

célébration de la messe. Il tient sa place dans les processions d'entrée avant le prêtre de la semaine ou une *persona* et après les chanoines, prêtres et diacres.

E. *Thesaurarium* (trésorier)

Le trésorier est le cinquième dignitaire du chapitre. Sa fonction n'est pas de contrôler les revenus du chapitre mais de prendre soin du trésor de la cathédrale, c'est-à-dire des ornements sacerdotaux, des vases sacrés et des reliques ; c'est ainsi que sa tâche est définie dans les Pouillés du diocèse de Metz. Il détient une des trois clefs fermant le trésor, les deux autres clefs étaient confiées aux deux chanoines les plus anciens. Il est en outre le seigneur des villages de Woippy et de Lorry. Au XII^e siècle, il siège dans la partie gauche du chœur de la cathédrale³³.

V. Les archidiacres

Les archidiacres sont titulaires d'un personnat. Ils n'ont aucune part de juridiction dans la communauté des chanoines. La fonction remonte au IV^e siècle³⁴. À l'origine, l'archidiacre est « le premier des diacres » et de ce fait unique. Tous les textes montrent l'archidiacre à la tête des clercs inférieurs qu'il dirige, gouverne et surveille. Il est le garant du maintien de la discipline et de la formation de ce clergé. Mais son rôle est principalement de suppléer l'évêque dans sa fonction, à l'exception de l'ordination et de la consécration³⁵. Il apparaît comme une des plus importantes figures du diocèse, un véritable vicaire épiscopal pour l'administration. Il a en charge un district, l'archidiaconé, où il exerce les plus hautes juridictions spirituelles.

Au VIII^e siècle, dans la Règle de Chrodegang, ce sont les devoirs et les qualités de l'archidiacre plus que ses fonctions qui sont édictées. Nous pouvons y voir la volonté de mettre en préalable ce qui est indispensable pour assumer cette fonction de l'archidiacre en lui énumérant les qualités humaines et morales requises et en recommandant spécialement la soumission aux ordres de l'évêque. Ainsi à l'intérieur du *claustrum*, il instruit les plus jeunes, prend soin des malades, reprend avec douceur ou sévérité ceux qui oublient les règles, corrige les défauts et punit les coupables. C'est à l'archidiacre que le portier doit remettre les clefs des portes du

³³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd) p.247.

³⁴ GRÉA, A., « Essai historique sur les archidiacres », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n°12, 1851, p. 39.67.

³⁵ *Ordo Romanus*, VIII^e s., ANDRIEU, *Les Ordines romani*, t. II, p.67-108.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

cloître le soir après Complies. Aux fêtes de la Purification (et de l'Assomption) de la Vierge, à celles des Douze Apôtres, de saint Jean-Baptiste et de saint Rémi, le repas de midi est donné au réfectoire par l'archidiacre³⁶. Dans la Règle, le terme employé pour désigner cette fonction est toujours au singulier. Il est associé étroitement au primicier, comme nous l'avons souligné précédemment.

Puis ses fonctions ecclésiastiques se modifient. Il cesse d'être à la tête du diaconat pour n'être plus qu'un magistrat au service de son diocèse. Ses fonctions liturgiques demeurent mais la multiplicité de ses affaires l'oblige à les abandonner à d'autres dignitaires comme le primicier, le coître ou l'écolâtre.

À partir du XI^e siècle, l'étendue des diocèses, la multiplication des paroisses rend difficile la gestion par un ministre unique. Les diocèses sont alors divisés et partagés en archidiaconés, chacun sous la juridiction d'un archidiacre. Le diocèse de Metz est partagé en quatre archidiaconés : celui de Metz est nommé Grand archidiacre³⁷ et ceux de Marsal, de Vic et de Sarrebourg. L'archidiacre de la ville épiscopale conserve la préséance sur ses nouveaux collègues. Chaque archidiacre est titulaire d'un personnat (sorte de bénéfice dans une église cathédrale, qui donnait la préséance sur les simples chanoines). Les archidiacres ne sont pas élus par le chapitre mais nommés par l'évêque. Néanmoins depuis le XII^e siècle, ils doivent être reçus chanoines.

Dans le *Cérémonial*, le terme *d'archidiaconus* est employé au pluriel, nous ignorons toutefois le nombre des archidiacres à cette époque. Ils sont cités : à Noël, le Jeudi saint, le jour de Pâques, à la Pentecôte et à la Toussaint. Comme pour le primicier, les archidiacres ne sont mentionnés que lorsque l'évêque préside la célébration. Ils arrivent de l'église Saint-Gall (chapelle de l'évêque) avec ce dernier. Ils se rendent ensuite au baptistère Saint-Jean-Baptiste, où tous attendent devant les fonts que la procession des chanoines sorte du cloître, avant d'entrer dans la cathédrale pour y célébrer la grand-messe. Dans le cortège, les archidiacres précèdent immédiatement l'évêque. Dans la liturgie du Jeudi saint, un archidiacre, sans doute celui de l'archidiaconé de Metz, était chargé de présenter à l'évêque les pénitents du carême³⁸.

³⁶ *Regula canoninorum*, cap 25 et 28.

³⁷ La première mention, au X^e siècle, du titre d'« *Archidiaconus maior, quem corespicopum dicunt* », dans le récit de la translation de sainte Glossinde (AA SS, iul., VI, § 32, p. 216.)

³⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 344 : *Episcopus autem, indutus cappa serica cum baculo, mitra in capite, debet sedere in ianua ecclesie, versus Thalamos, ad reconciliandos penitentes per manum archidiaconi in ecclesiam.*

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

Au XIV^e siècle et jusqu'au XVIII^e, les archidiaques prennent place de part et d'autre du chœur : les archidiaques de Metz et de Vic, à droite dans chœur, du même côté que le chantre ; et les archidiaques de Marsal et de Sarrebourg, à gauche avec le trésorier³⁹. Mais rien n'est précisé dans le *Cérémonial* quant à leur emplacement aux XII^e-XIII^e siècles.

VI. Les ministres

A. Les *officii* ou *ministri* de la cathédrale

Les cinq officiers de la cathédrale de Metz sont : le coître (*custos*), le cerchier (*circator*), l'aumônier (*elemosynarius*) et le sous-aumônier (*subelemosynarius*) et l'écolâtre. Ce dernier n'est à aucun moment mentionné dans le *Cérémonial*. Le chapitre cathédral de Metz n'eut jamais, avant la Révolution, de théologal ni de pénitencier malgré les prescriptions du Concile de Trente.

1. Le coître

Le coître est le gardien du matériel de l'église et de la sacristie. Il est le maître des cérémonies. Cet office existait également dans les abbayes, même de femmes⁴⁰. La Règle de Chrodegang désigne trois coîtres : un pour Saint-Étienne, appelé le « *maior custos* », un à Sainte-Marie et un à Saint-Pierre-le-Majeur. Ils sont exempts du service de cuisinier car « *qui in maioribus utilitatibus occupati sunt* »⁴¹. Ces gardiens, après Complies, doivent passer la nuit dans leur église ou dans des chambres adjacentes. La Règle leurs recommande de garder le silence, de ne prendre ni nourriture ni boisson. Ils ne doivent laisser personne entrer ou sortir du cloître. Ils sont également de ce fait gardiens des trois portes qui permettent l'accès au cloître⁴². C'est au gardien de chaque église de choisir quelles cloches il convient de sonner pour les heures⁴³.

³⁹ Cette mise en place est très ancienne. Nous connaissons la série complète des places dans le chœur grâce à un cahier (G463) rédigé en 1544 par le chanoine Hugues Nicolaï, qui sera coître en 1550.

⁴⁰ À l'abbaye Sainte-Glossinde, il y avait une religieuse « cousteresse »

⁴¹ *Regula canonicorum*, p.20 § XXIV – *tres custodes ecclesie, unus de sancto Stefano, alius de sancto Petro, tercius de sancta Maria, qui in maioribus utilitatibus occupati sunt...*

⁴² *Regula canonicorum*, p.22 § XXVII - *Custodes vero ecclesiarum qui ibidem dormiunt vel in mansiones iuxta positas, teneant silentium sicut ceteri clerici in quantum possunt ; et post completurium non manducant nec bibant et non permittant egredere eos qui foras claustra post completurium remanserint, nec eos qui infra claustra sunt egredere per istia sibi commissas, quod si fecerint, ab episcopo, vel qui sub eo sunt, iudicentur.*

⁴³ *Regula canonicorum*, §VI - *Et praevideat arcidiaconus vel primicerius seu custos ecclesie, ut illa signa oras competentibus sonent.*

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

Au XII^e siècle, les fonctions liturgiques d'un coùtre que l'on peut déduire de la lecture du *Cérémonial* de la cathédrale, concernent principalement celui de Saint-Étienne. Ce prêtre est le garant des tâches essentielles de la liturgie quotidienne. Aussi lorsque le rythme traditionnel est perturbé, à l'occasion des grandes fêtes par exemple à Noël, aux Rameaux, à Pâques, à la Saint Étienne et à l'Invention de saint Étienne prothomartyr, c'est à lui que revient la tâche de bénir l'eau ; lorsque la communauté fait station à l'extérieur du groupe cathédral, il doit célébrer la messe du jour sur l'autel Saint-Étienne. Le coùtre a en charge l'organisation matérielle des cérémonies et la décoration des espaces. Il doit préparer le brancard à reliques pour la fête de la Purification de la Vierge, aux Rameaux ou aux Rogations. Il a à son service des matricules et des serviteurs. Le Jeudi saint, c'est au coùtre de la cathédrale qu'il revient de fournir les éponges pour laver et essuyer les autels.

Le coùtre de la cathédrale est également le gardien du Trésor composé des reliques, des ornements liturgiques, des candélabres et autres croix de procession. Lorsque des éléments du Trésor sont confiés aux autres églises du groupe cathédral, le coùtre les remet au responsable de l'église en question, le prévôt, qui en est responsable et doit désigner un gardien pour y veiller (cf. aux Rogations). Pour la fête de la saint Marc - la Litanie Majeure - c'est le gardien lui-même qui doit mettre en sûreté le brancard des reliques et le veiller. Lors de certaines cérémonies, il apporte l'encensoir au chœur et le bâton cantoral au préchantre. Enfin, le coùtre porte l'anneau de saint Arnoul dans une pyxide lors de la procession à l'abbaye du même nom, à l'occasion de la fête de ce saint évêque de Metz. Cet anneau est confié le temps de la journée au coùtre de l'abbaye et à son matricule.

Au XIV^e siècle, le coùtre siège dans la partie gauche du chœur, à côté de l'archidiacre de Sarrebourg. Il jouit du droit d'avoir une des trois clefs du trésor, et nomme, avec l'agrément du chapitre, certains sous-offices. Il a une voix parmi les électeurs du Maître-Échevin⁴⁴, en l'absence du primicier et du cerchier.

2. Le cerchier

⁴⁴ Le Maître-Échevin était le chef de la République messine, le plus haut dignitaire de la ville. Il était élu le 21 Mars, jour du commencement de la nouvelle année messine, par le princier de la cathédrale et par les abbés de Gorze, de Saint-Arnoul, de Saint-Symphorien, de Saint-Clément et de Saint-Vincent. À partir du XIII^e siècle son élection revient à la bourgeoisie et à l'aristocratie des paraiges.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

Le cerchier, *circator*, est le premier des quatre officiers du chapitre. Sa fonction est attachée au cloître où il exerce la fonction de gardien ou surveillant général. À l'origine, il faisait la « ronde », c'est-à-dire la visite et la surveillance des locaux du chapitre. En l'absence du doyen, il convoque et préside les réunions capitulaires. Il commence l'office des complies, introduit les processions et récite les oraisons durant ces processions et les prières pour les défunts. Cette charge apparaît en 1197, date à laquelle le chapitre de Metz décide d'élire un officier pour cette fonction, chaque année. Elle fut supprimée en 1601.

3. L'aumônier et le sous-aumônier

La charge d'aumônier est établie au commencement du IX^e siècle pour présider à l'hôpital dit des pauvres clercs, bâti près du cloître de la cathédrale⁴⁵, et distribuer les aumônes. Il siège au chœur dans la partie gauche, à côté du coître. L'aumônier a pour fonction essentielle le service et l'accueil des laïcs au sein de la clôture. C'est lui qui est chargé d'amener les 72 pauvres le Jeudi saint pour le *Mandatum*. Il assiste l'évêque au lavement des pieds et pour le service à la sainte Cène au réfectoire. C'est lui qui doit fournir les linges, les vases et les essuie-mains.

Le sous-aumônier, appelé le « petit aumônier », est placé sous les ordres du grand aumônier. Il apparaît dans la liturgie du XII^e siècle à deux occasions. Il est chargé de sonner la cloche qui annonce le départ et la fin des repas le dimanche de la Septuagesime et le Jeudi saint. Ce même jour, au chapitre et au réfectoire, il se met au service de la communauté pour le lavement des pieds et pour le repas de la sainte Cène.

B. Les officiers de cloître

Les officiers de cloître ont en charge la gestion temporelle de la vie de la communauté. Chargés de veiller à l'entretien des bâtiments et au service des chanoines, ils existent dans toutes les communautés, qu'elles soient monastiques ou canoniales. Ces fonctions sont une survivance de la domesticité épiscopale des siècles précédents. Leur nombre n'est pas fixe. Au XII^e siècle, la liturgie du *Cérémonial* en énonce quatre : l'intendant, le sénéchal, le camérier et le précepteur⁴⁶.

⁴⁵ Cet hôpital situé rue des Clercs était placé d'abord sous le vocable de saint Nicolas puis de sainte Reinette.

⁴⁶ Ces officiers sont énoncés au cours du Mandatum le Jeudi Saint (cf *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 349)

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU CÉRÉMONIAL DE LA CATHÉDRALE

1. Le cellérier

Dans la Règle de Chrodegang, le cellérier ou intendant (*cellerarius*) est cité à plusieurs reprises et un paragraphe entier lui est consacré. Il doit craindre Dieu, être tempérant, non grand buveur, ni querelleur, ni courroucé mais au caractère modeste, mature et fidèle. Il ne devra rien faire sans ordre de l'évêque et ne devra pas gaspiller, ni dissiper les biens du clergé⁴⁷. Au réfectoire, l'intendant est de service pendant que la communauté mange, sauf s'il est occupé à des affaires importantes, dans ce cas il est dispensé du service de cuisine⁴⁸. Cette fonction fut modifiée en 1197, sous l'évêque Bertram.

2. Le sénéchal

Autre officier du cloître, le sénéchal (*senescaldus*) est un clerc qui vivait à l'origine dans la proximité immédiate de l'évêque. Il était chargé d'inspecter les biens de l'Église et de subvenir à la nourriture de la communauté canoniale. Lorsque les intérêts épiscopaux et canoniaux se séparèrent, le sénéchal demeura membre à part entière du chapitre, mais sa charge fut rattachée à la maison épiscopale. La fonction fut supprimée par l'évêque Bertram en 1198⁴⁹. Dans la liturgie du XII^e siècle, le sénéchal doit servir le Vendredi saint au chapitre pour le lavement des pieds des chanoines et au réfectoire, pendant que les chanoines se restaurent⁵⁰.

3. Le camérier

La fonction de camérier ou chambrier (*camerarius*) n'apparaît également qu'au cours de la Semaine sainte : le Jeudi saint, lors de la sainte Cène, il doit prélever de la chambre du trésor deux cierges de 1 livre et demi ou 2 et les poser sur la grande table du réfectoire, ainsi que des petites chandelles, pesant chacune ½ livre de cire, qui sont à disposer sur les tables et sur le

⁴⁷ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 20 XXIV - p. 21 (cap. XXVI) – « *De Celerario* » : *Celerarius vero debet esse timens (effrayé) Deum, sobrius (sobre), non vinolentus (ivrogne), non contenciosus (chicaneur, opiniâtre, litigieux, violent), non iracundus (irascible, irritable), sed modestis (modéré, vertueux) moribus (caractère), cautus (prudent, rusé) et fidelis (fidèle) ; et quidquid (quoi que, n'importe quoi) acceperit, sub cura sua ad opus (le besoin) clericorum fideliter custodiat (garder) ; et sine iussione episcopi (sans ordre de l'évêque) aut qui sub ipso est, nihil faciat (il ne fait rien), et non sit prodigus (ruineux) nec(ex)stirpator (dissipateur) substantia clericorum, quia, si fuerit, sine dubio (danger, doute) in diem iudicii reddituros erit Deo rationem ; nam si bene ministraverit (servir), gradum bonum sibi adquirat.*

⁴⁸ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 20 (cap. XXXIV) – *Archidiaconus vero et primicerius vel celerarius seu illi tres custodes ecclesie [...] qui in maioribus utilitatibus occupati sunt.*

⁴⁹ Un inventaire des titres du chapitre conservé à la Bibliothèque municipale de Metz (Fonds Hist. 74 f° 11-44) contient l'indication de deux chartes : la première de 1198 de l'évêque de Metz, Bertram, ordonnant la suppression de cette fonction ; et l'autre de Théodoric, archevêque de Trèves, la confirmant (1231).

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 349-350.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

grand cierge en forme de colonne⁵¹. Il doit également servir les chanoines le Vendredi saint au chapitre et au réfectoire, pour le *Mandatum*, avec l'intendant, le prévôt du réfectoire et le sénéchal. Il n'a aucun rôle particulier dans la liturgie proprement dite. Bien qu'il ait la charge de garder le trésor, ce n'est pas lui qui prépare les brancards à reliques ou qui orne la cathédrale lors des grandes fêtes.

Enfin, le dernier officier du cloître figurant dans le *Cérémonial* est le percepteur (*thelonearius*)⁵². Il doit fournir, pour le Jeudi saint, cinquante plats neufs et acheter l'huile nécessaire à la confection des gâteaux⁵³.

⁵¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 – *Sciendum autem quod camerarius debet de censu qui pertinet ad cameram ponere duos cereos duarum librarum vel unius libre et dimidie super maiorem mensam, et candelas parvas factas de dimidia libra cere super mensas et ad columnas.*

⁵² Le percepteur du tonlieu qui était un impôt à l'époque carolingienne.

⁵³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350 – *Thelonearius vero debet L scutellas novas in quibus ponuntur oblate ; debet etiam dare oleum quod necessarium est ad oblatas faciendas.*

C. Les sous-officiers ou familiers

1. Le prévôt

Des offices secondaires sont attribués par le chapitre à certains de ses membres pour un temps limité, généralement de deux ans. Ces sous-officiers ou familiers (serviteurs) sont au service de l'église, de la cuisine, de la vie matérielle de la communauté. La grande précision des informations à propos de l'organisation pratique de la liturgie, décrites dans le *Cérémonial*, concerne aussi ces acteurs secondaires. Ils apparaissent ponctuellement sous le nom de *ministri*, particulièrement au cours de la Semaine sainte, qui mobilise le plus de personnel.

Le prévôt, *praepositus*, est l'adjoint du chef de la communauté. Il est nommé par l'évêque. Dans l'ordre hiérarchique du diocèse, il vient après les archidiaques. L'office de *praepositus* était le plus ancien. Sa présence est antérieure à l'établissement du chapitre. Il est, au côté de l'évêque, le personnage le plus important de la communauté cléricale. Il est chargé de la gestion des domaines et seigneuries appartenant au Chapitre. Le concile de Cologne, en 1260, définit la fonction des prévôts résidants dans la cathédrale, notamment pour celui qui est chargé de veiller à la conservation du temporel de l'église et d'en être le dépositaire des revenus.

N'ayant pas comme objet de réformer l'organisation globale du diocèse, mais uniquement celle de la communauté des chanoines, cette fonction n'apparaît pas dans la règle de saint Chrodegang. Dans la liturgie messine du XII^e siècle, le terme de prévôt ne semble pas désigner l'homme exerçant cette charge diocésaine. Il désigne, simplement, les chanoines chargés de la gestion du temporel des lieux qui leur sont attribués. Le *Cérémonial* en nomme quatre : un pour la cathédrale, un pour Saint-Pierre-le-Majeur, un pour Sainte-Marie et un dernier pour le réfectoire. Les trois premiers sont chargés de prendre soin des ornements et des reliques qui sont prêtés par la cathédrale aux églises dont ils ont la charge à l'occasion de certaines grandes fêtes. Le prévôt du réfectoire est chargé d'organiser les cérémonies qui s'y déroulent.

Au XIV^e siècle, les prévôts étaient au nombre de sept, puis de huit. Cet office est encore cité en 1595 (réforme d'Aigrefeuille)

2. Le portier

La charge de portier, *portarius*, est mentionnée dans la Règle de Chrodegang. Le paragraphe XXVII est consacré tout entier à cette fonction. Il est chargé, assisté d'un frère plus jeune, de

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

garder les portes pendant un an. Le soir, à Complies, il doit remettre les clefs à l'archidiacre⁵⁴. Toutefois cet officier n'est pas cité dans le *Cérémonial*.

3. Charges diverses et occasionnelles

Pour le Jeudi saint, le charpentier du chapitre (*carpentarius*) doit confectionner en bois les candélabres qui sont disposés sur les tables au réfectoire pour la commémoration de la sainte Cène⁵⁵. Il doit également exécuter un « petit morceau » de bois « qui peut facilement se briser » que le sous-aumonier doit percuter à l'aide d'un maillet, instrument qui remplace la cloche⁵⁶.

Pour le Lavement des pieds, du personnel, désigné sous le terme de *famuli de furno*, est chargé de faire chauffer de l'eau dans les fours⁵⁷. Cette eau est ensuite apportée aux chanoines par des serviteurs⁵⁸.

Un échanson (*pincernarius*) apparaît le Samedi saint au chapitre à la collation, où il doit apporter et servir le vin à la communauté de chanoines assemblée⁵⁹.

Le *Cérémonial* ne nous donne qu'un aperçu des familiers au service de la communauté canoniale, auquel on peut ajouter pour le XII^e siècle un *bouteiller* et un *dapifer* (maître d'hôtel de l'évêque), cités en 1193. Une liste du XIII^e siècle dénombre neuf familiers : deux *clostriers*, un *refroiturier* (chargé du linge de table et de la vaisselle), un charpentier, un maître queux (« *cocuus* » : cuisine) assisté de deux serviteurs (*dui ke vont desoz lui*) et de deux *forniers* chargés des cuissons⁶⁰.

⁵⁴ *Regula canonicorum*, PELT (éd.), p. 21-22 (cap. XXVII) - *Portarius unus cum suo iunior annu aut amplius, si episcopo placuerit, portas claustre vel ostia custodiat. Qui portarius sit sobrius, paciens et sapiens, qui sciat accipere responsum et reddere, et fideliter custodiat portas sive ostia claustre, et contra hunc tenorem facere non presumat ; quod si fecerit, excommunicetur. Claves vero portarum ad completurium archidiacono reddat. Et si archidiaconus aliubi est, qui sub ipso est ipsas claves accipiat.*

⁵⁵ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 350 – *Carpentarius autem debet candelabra lignea in quibus ponuntur parve candele a dextris et sinistris.*

⁵⁶ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 350 – *Subelemosynarius autem debet tenere in manu dextra malleolum, et in sinistra asserem tenuem a carpentario paratum, qui possit de facili frangi...*

⁵⁷ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 349 – *Calefacere aquam in furno unde lavantur pedes et manus.*

⁵⁸ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 350 - [*Elemosynarius*] *Debet etiam habere servos coadiutores qui ferant et referant vasa et ministrare aquam ipsis dominis.*

⁵⁹ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 357 - *Cum autem aliquantulum legerit, decanus vel circator faciat signum manu ut vinum deferatur a ministris, ministri autem sunt hii, sicut superius diximus : pincernarius, prepositus refectorii, cellararius, elemosinarius, subelemosinarius. Vino allato a ministris stantibus per ordinem in capitulo, dicant omnes alta voce : « Benedicite ».*

⁶⁰ Ces neuf *famuli* devaient chacun avoir quatorze quartes de froment ou la valeur. Ils se partagent treize quartiers de terres à Vergly. (Arch. dep. Moselle, G 423)

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU CÉRÉMONIAL DE LA CATHÉDRALE

Le Pouillé de 1544 indique également quatre autres offices, à la nomination du primicier : *Hennexeria*, *Carpentaria*, *bolangeria*, *officium coci* (office de la cuisine)⁶¹. Une ordonnance capitulaire du 13 février 1595⁶² parle de 19 « officiers du cloître » : deux *boursiers* chargés de la distribution et de la gestion des revenus du chapitre (le *Grand boursier*, de celle des gros fruits et des revenus ordinaires du chapitre ; le petit boursier, de celle des revenus des fondations et anniversaires) ; deux *maisoniers* qui veillent à la gestion et à l'entretien des maisons canoniales et des autres possessions rurales ou urbaines ; deux *grenetiers* qui recevaient et délivraient les grains apportés aux greniers du chapitre ; six *contrôleurs*, qui avec le doyen et le petit boursier, vérifiaient les comptes des prévôts, grenetiers et boursiers ; les gardiens (deux puis trois) des clefs du trésor et des archives ; deux *piqueurs* tenant le tableau des absents aux offices et aux séances du chapitre. Il existe également des officiers qui ne possèdent pas de prébende : un office de chape, à la nomination de l'évêque, pour lequel un chanoine est chargé de la distribution des chapes aux nouveaux chanoines (cet office est supprimé en 1597) ; un *maître de la cire*, chargé de fournir les cierges pour les cérémonies et d'entretenir le luminaire liturgique ; un *maître du Martin*, chargé de gérer la caisse des aumônes « dite Saint-Martin » d'où l'on tirait les sommes distribuées aux pauvres ; des sonneurs de cloches, à la nomination du coître ou encore un officier chargé du vestiaire ou de l'hôtellerie, à la nomination de l'aumônier.

Certains offices étaient désignés comme des offices « dits des femmes », tel que le cuisinier (*coquus*). Il s'agit de personnels laïcs ou clercs dépourvus de canonicat.

⁶¹ DORVAUX, N., Les anciens Pouillés du diocèse de Metz, Nancy, 1902, p.69.

⁶² Les conclusions capitulaires de 1595, (citées d'après Pelt dans *Registres capitulaires*, introduction, p. XVIII) sont vraisemblablement extraites des registres capitulaires (*Acta et conclusiones*, vol. XXIII, page 24) déposés aux archives départementales de la Moselle.

VII. Les laïcs

A. L'accès au *claustrum*

Selon la Règle de Chrodegang, l'accès des laïcs à la clôture est réglementé. Ainsi aucune femme ne doit y entrer ni aucun homme laïc, à moins d'avoir la permission de l'évêque, de l'archidiacre ou du primicier, pour faire la cuisine, être admis à table (après avoir pris le soin de déposer les armes avant d'entrer au réfectoire) ou faire des travaux nécessaires. Ces laïcs ne doivent rester que le temps indispensable⁶³.

B. Les marguilliers

Les marguilliers sont la domesticité au service d'une communauté. Ils ont pour mission principale d'assurer la garde et de l'entretien des églises. Ils ne sont pas à confondre avec les *matricularii*, du haut Moyen Âge et plus précisément avec ceux de la Règle de Chrodegang qui sont des pauvres inscrits sur les listes de la matricule, un organisme d'assistance pour les pauvres⁶⁴.

Dans la liturgie du XII^e siècle, l'action des marguilliers semble être uniquement limitée à la cathédrale et non aux autres lieux de culte du groupe épiscopal. Sous la direction du cœure ou d'un de ses assistants, ils préparent et décorent la cathédrale⁶⁵. Aucune hiérarchie n'est visible au sein de ce groupe d'individus à la lecture du *Cérémonial*. Certaines de leurs tâches sont précisément détaillées. Ainsi aux Rameaux, pour la procession qui se déroule uniquement dans la cathédrale, les marguilliers doivent ériger et parer une croix au milieu de l'édifice. Pour cela ils doivent déplacer les sièges du *chorus*, déposer les tentures de soie et préparer le crucifix suspendu à l'entrée du chœur, en y suspendant une tenture derrière et en plaçant deux livres à droite et à gauche⁶⁶. Après none, ils doivent fermer les portes du *chorus*, y placer un crucifix

⁶³ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 10-11 (cap. III) – *Ut in illo claustro omnes in unum dormiant - Et in ipsa claustra nulla femina introeat nec laicus homo, preter tantum si episcopus aut archidiaconus vel primicerius iusserint, ut in refecturio pro refectiois causa veniant, relicta arma sua ante refectorium, et statim cum exierint de refectorio ducantur foras claustra. Et si necesse fuerit ad opera faciendum, intrent ibi laici homines ; ad ubi perfectum fuerit opus, cum summa festinatione egrediant foras.*

⁶⁴ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 26 (cap. XXXIV) – *De matriculariis ut lectionem divinam audiant, veniant in statuta ecclesia in domo. ... [ad conventum statutum omnes in ecclesia in domo veniant mane prima]*

⁶⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348 : *Custos sive minister eius, scilicet matricularius [...]*

⁶⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339 : *[...] et statim discooperitur crux que in medio ecclesie debet esse parata a matriculariis et erecta, sedibus de choro hinc inde positus et palliis sericis depositis, et uno pallio retro suspenso, duobus etiam textis (sic), uno a dextra parte crucifixi, reliquo a sinistra positus.*

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU CÉRÉMONIAL DE LA CATHÉDRALE

couvert d'une tenture de soie et recouvrir les degrés d'un tapis⁶⁷. Pour la fête de l'Invention de saint Étienne prothomartyr, les autres communautés monastiques de la ville assistaient à la messe. Les marguilliers devaient alors s'assurer que chacun puisse s'asseoir⁶⁸. Enfin, le Jeudi saint, ils étaient chargés de fournir les éponges qui serviront à laver et essuyer les autels⁶⁹.

Ils accompagnaient également la communauté des chanoines dans ses déplacements. Lors de stations extérieures, à l'abbaye Saint-Symphorien ou à Sainte-Glossinde, ils apportaient les tenues nécessaires, comme les chapes de soir, dans un coffre. À la procession épiscopale des Rameaux, ils étaient chargés de suspendre le *pallium sericum* au-dessus de la porte Serpenoise⁷⁰.

Les marguilliers avaient en charge la sonnerie des cloches : pour les grandes occasions, comme à Pâques ou à la Grande Litanie de la fête de saint Marc, ils devaient faire sonner toutes les cloches. Enfin, fait liturgique, le Samedi saint, un des marguilliers était chargé d'aller à Saint-Vincent chercher le feu qui sera béni au cours de la Vigile pascale⁷¹. Cela correspond à des tâches confiées à des laïcs actifs dans la « paroisse ».

⁶⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 351 : *Cantata itque Nona, matricularii debent illas quatuor sedes que sunt in choro apportare extra chorum, et ponere duas a dextra parte ante magnas columpnas, et duas ex alia parte, nec debent matricularii inde removeri, donec Vespere cantate erunt in sabbato quod est infra octavas Pasche. Postea debent ipsi matricularii claudere ostium chori, et ibi apodiando ponere crucifixum coopertum palliis sericis, et super gradus sternere tapetum [...].*

⁶⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.424 : *Moniales vero sunt versus scm Nicholaum, et sedent ibi super sedes paratas a matriculariis.*

⁶⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348 : *Vesperis cantatis infra Missam, sicut diximus, circator sive ebdomadarius indutus alba debet se preparare ad abluenda altaria. Custos sive minister eius, scilicet matricularius, debet ei ministrare spongiam ad lavanda et tergendia altaria. Episcopus vero debet dare vinum sufficienter.*

⁷⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 340 : *Notandum itaque quod unum pallium sericum debet esse suspensum in introitu ipsius porte, quod debet fieri ab ipsis matriculariis ecclesie maioris.*

⁷¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 353 : *Cantata igitur Nona, unus de matriculariis debet ire cum laterna ad scm Vincentium, ut afferat de igne qui ibi benedictus fuit, nec debet pulsari campana donec nuntius reversus fuerit et ignem attulerit.*

C. Le cas particulier des habitants de Woippy

Par une bulle du 9 avril 1123, le pape Calixte II, sur la demande d'Adalbéron, grand archidiacre et trésorier de la cathédrale de Metz, confirme expressément les donations des villages de Woippy et de Lorry, faites précédemment aux trésoriers de cette église⁷².

Ces habitants de Woippy sont précisément mentionnés comme acteurs dans la liturgie cathédrale du XII^e siècle. Ils apparaissent sous diverses appellations : *Ministeriales – officialibus de wapei – rustici de guapei*, et prennent part à certaines tâches. Ainsi c'est à eux que revient la charge d'ériger la croix sur le champ Saint-Arnoul, le jour des Rameaux, et d'y suspendre les tentures de soie à l'arrière ainsi que de disposer les tapis devant cette croix pour la prostration⁷³. Ils doivent également apporter le Jeudi saint, pour le lavement des autels à la cathédrale, les grandes coupes remplies d'eau. Et après le lavement des autels au vin, ils doivent répandre cette eau et nettoyer le sol de l'ensemble de l'église avec des balais⁷⁴.

À côté de ces tâches pratiques, les paysans de Woippy, à l'occasion de la grande procession des Rogations, doivent porter l'étendard orné d'une tête de dragon. Il était porté en tête de cortège, les deux premiers jours et, à l'arrière, le troisième jour⁷⁵. Cette participation des paysans de Woippy est restée la même jusqu'au XVII^e siècle au moins⁷⁶.

La communauté des chanoines est organisée pour répondre aux besoins spirituels et matériels de la vie quotidienne. Le *Cérémonial*, par sa fonction d'organisateur de la liturgie, ne nous laisse apercevoir que les fonctions qu'ils sont amenés à assumer. Il est néanmoins précieux pour la connaissance du chapitre messin car les documents font défaut pour les périodes hautes de l'histoire.

⁷² FRANCOIS, J. et TABOUILLOT, N., *Histoire de Metz*, Paris, réimpr., 1974, t. II, p. 236

⁷³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 340 : *ad locum [campus sci Arnulphi] ubi crux erecta est ad officialibus de Wapei, palliis sericis retro pendentibus, et tapetis ante ipsam crucem prostratis.*

⁷⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.348 : *Notandum autem quod ministeriales de Wapei debent in hac die afferre cuppas magnas in ecclesiam beati Stephani et implete eas aqua, et post ablutionem altarium debent eas effundere et cum scopis debent lavare pavementum totius ecclesie.*

⁷⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 371 : *Et nota quod rustici de Guapeio debent ferre ante processionem maiora vexilla : vexillum autem illud in cuius summitate fertur caput draconis [...]*

⁷⁶ *Cérémonial renouvelé* du XVII^e siècle, p.196 : « [...] et le Dragon qu'on appelle le Grolly, y sont portez aux Processions par des Paisans de Voippy. »

D. La place des laïcs dans la liturgie canoniale.

La règle de Chrodegang prend en considération le clergé résidant dans la cité. Ainsi les dimanches, il est convié à participer au chapitre, avec la chasuble ou autres ornements, comme le veut l'*Ordo romanus*. Ces clercs doivent assister aux nocturnes et à laudes les dimanches et fêtes. Ils sont conviés à prendre leur repas en commun avec les chanoines au réfectoire. La règle canoniale ne considère pas uniquement la liturgie célébrée à l'intérieur du chapitre. La communauté des chanoines participe à la vie liturgique de la ville. De fait Chrodegang évoque les stations publiques qui peuvent être faites en dehors du cloître⁷⁷. En revanche la règle ne parle de la participation des laïcs à la liturgie canoniale. Ceux-ci sont exclus de la clôture, nous l'avons mentionné plus haut, mais rien n'est dit quand à leur présence aux célébrations.

Dans la liturgie du XII^e siècle, les laïcs sont bien présents et peuvent à certaines occasions prendre part à la liturgie. Il faut distinguer plusieurs catégories de laïcs qui apparaissent au cours du texte : les fidèles (*fideli*), les catéchumènes, les pénitents et les pauvres. Chacun de ces groupes d'individus prennent plus ou moins part à l'action liturgique.

1. Les fidèles

Il y a ceux qui sont désignés comme les fidèles, *fideli*, ou le peuple, *populum*. Ils ne sont mentionnés que dans seulement deux lieux cultuels : la cathédrale et Saint-Pierre-Le-Majeur. Ces fidèles sont composés d'hommes et de femmes, *tam viros quam feminas*⁷⁸. Cette assemblée de laïcs n'est que spectatrice de la liturgie. À aucun moment elle n'est appelée à répondre à une prière, à une antienne ou à chanter un répons. Elle assiste, tous les dimanches, à la bénédiction de l'eau dans l'église Saint-Pierre-le-Majeur et à la messe, quand celle-ci est célébrée dans la cathédrale. Les jours de solennités, l'évêque leur adresse un sermon.

Leur présence a une conséquence particulière sur l'aménagement intérieur de ces édifices avec la mise en place d'une barrière liturgique, *mur*, permettant de les séparer physiquement des chanoines réunis dans le *chorus*. Ce dispositif architectural est mentionné uniquement à Saint-Pierre-le-Majeur et à la cathédrale. Les autres sanctuaires ne sont, de fait, pas fermés (Sainte-Marie, Saint-Paul et Saint-Pierre-le-Vieux). Dans le baptistère Saint-Jean, les deux autels sont

⁷⁷ *Regula canonicorum*, PELT (éd.), p.27 (cap. XXXIV)

⁷⁸ *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 252 : « Tandem ibit ad ostium chori et asperget communiter tam viros quam feminas ».

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

chacun fermés par une clôture munie de portes. Cet édifice accueille dans les vigiles de Pâques et de la Pentecôte, les enfants à baptiser ainsi que leur parrain et marraine respectifs.

2. Les catéchumènes

L'un des sacrements pendant longtemps réservé à la seule personne de l'évêque est le baptême. Ce premier sacrement a son propre bâtiment: le baptistère, traditionnellement construit aux portes de la cathédrale. Les premières cathédrales paléochrétiennes en disposaient toutes d'un. Les catéchumènes recevaient alors des mains de l'évêque le baptême dans la nuit de la vigile de Pâques et celle de la Pentecôte.

Au XII^e siècle les cathéchumènes sont des enfants (*infantes*). Il devait s'agir d'enfants en bas âge, peut-être des nourrissons, car la description du baptême en lui-même, c'est-à-dire le fait de plonger l'individu dans l'eau, implique que l'enfant soit de petite taille et facilement manipulable. Les futurs baptisés sont accompagnés d'une marraine (*matrine*) ou d'un parrain (*patrini*). Ils se réunissent tous dans le baptistère autour du prêtre placé devant la cuve baptismale. Nous verrons dans la partie consacrée à l'étude des rites liturgiques comment le baptême était administré au XII^e siècle. Aucune information n'est donnée sur leur formation, ni sur la présence de scrutins.

3. Les pénitents

Le Mercredi des Cendres, les Pénitents sont chassés de l'église Saint-Pierre-le-Majeur. Le *Cérémonial* nous décrit la cérémonie en ces termes : « Les cendres imposées, l'évêque sort du chœur tenant son bâton pastoral, la mitre sur la tête et debout face au peuple et aux pénitents, leur fait un sermon. À la fin, les pénitents s'avancent et se prosternent aux pieds de l'évêque. Les sept psaumes pénitentiels sont chantés par le chapelain de l'évêque et l'assistance. Le pontife récite ensuite des prières, puis les instruit sur la manière dont Adam a été chassé du Paradis après avoir désobéi et par-là les incite à faire pénitence. Les pénitents se relèvent et sortent de l'église. À la porte, se tient l'archiprêtre qui leur distribue un cilice et les frappe avec des verges. L'évêque les chasse, l'un après l'autre, à l'extérieur avec son bâton pastoral. Lorsque tous les pénitents sont ainsi expulsés, les portes sont fermées et l'on chante le répons : *Ecce Adam.* »

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

La présence des pénitents le Mercredi des Cendres ne semble plus être un élément obligatoire dans la liturgie canoniale des XII^e-XIII^e siècles. À Amiens, aucun pénitent n'est mentionné⁷⁹. De manière générale, si à Metz les fidèles et les pénitents assistent à la bénédiction des Cendres, dans les autres communautés canoniales il semblerait que seuls les chanoines sont présents. Les pénitents ne sont amenés devant l'évêque qu'au cours de la messe, après l'offertoire. Comme à Laon, où l'ordinaire décrit rapidement l'imposition des cendres sur la tête de ces pénitents et la distribution du cilice par l'archidiacre, avant leur expulsion à l'extérieur de l'église. Puis le cours de la messe reprend, suivie de vêpres⁸⁰.

Cette liturgie pénitentielle très théâtralisée n'a plus cours à Metz au XVII^e siècle.

Le Jeudi saint, ces pénitents sont appelés à se réunir sur le parvis de la cathédrale de Metz, devant les portes fermées pour la cérémonie de la réconciliation⁸¹. Ce rite est décrit par deux documents messins : le *Cérémonial* de la cathédrale du XII^e siècle⁸² et le *Pontifical* du XI^e siècle⁸³.

Après none, l'évêque revêtu d'une chape en soie, portant la crosse et la mitre, se rend à l'extérieur de la cathédrale. Le *Pontifical* le place près du baptistère Saint-Jean, *pro foribus ecclesie* ; le *Cérémonial* indique expressément la porte nord de la cathédrale, du côté de la place de Chambre, *in ianua ecclesie, versus Thalamos*. L'évêque est accompagné de l'archidiacre en dalmatique, du chantre en chape, de cinq acolytes portant deux croix, deux cierges et un encensoir. Il prend place sur un siège installé spécialement pour lui. Les pénitents se tiennent sur la place devant la cathédrale (*in atrio ecclesiae*). L'archidiacre adresse au pontife cette allocution : *Adest, venerabilis pontifex, tempus acceptum...* Les pénitents se prosternent et disent les paroles de repentir tirées du psaume *Miserere*. À la fin de ces supplications, l'archidiacre fait cette supplique à l'évêque en leur faveur : *Redintegra...* (Rétablissez en eux...). Le pontife leur dit alors en chantant : *Venite*. Un diacre, qui se tient près des pénitents, chante : *Flectamus genua* et tous fléchissent les genoux. Un autre diacre, se tenant près de l'évêque, les invite à se lever : *Levate*. L'évêque reprend en disant deux fois : *Venite, venite*. À

⁷⁹ *Ordinaire de l'église... cathédrale d'Amiens*, DURAND (éd.), p. 179.

⁸⁰ *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon*, CHEVALIER (éd.), p. 83 : « *Dum cantatur offertorium, episcopus penitentes in ecclesiam introducit ; postea rediens ad sinistram partem pulpiti, dat eis cineres et archidiaconus cilicium. His peractis, ejicit eosdem, quos introduxerat, de ecclesia. Deinde redit ad altare et divinum peragit officium.* »

⁸¹ BASTIEN, *Revue ecclésiastique de Metz*, 1906, p.480

⁸² *Cérémonial*, PELT (éd.), p. 344.

⁸³ *Pontifical*, PELT (éd.), p. 168.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

nouveau tous s'agenouillent puis se lèvent suivant les indications des diacres. Alors les pénitents s'avancent l'un après l'autre jusqu'au milieu de l'atrium. Une troisième fois, l'évêque les invite à avancer en disant *Venite*, en le répétant trois fois. Le diacre dit alors : *Flectamus genua* et tous se prosternent aux pieds de l'évêque et doivent rester dans cette position jusqu'à ce que l'évêque se lève de son siège et qu'un diacre dise *Levate*. Les chanoines chantent alors l'antienne : *Venite, venite, venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos...* Pendant ce temps, les pénitents se prennent par la main et sont amenés par leurs prêtres à l'archidiacre, qui les conduit à l'évêque, et celui-ci les restitue au sein de l'Église. L'évêque lance l'antienne *Cor mundum crea in me...* suivie du psaume *Miserere*. Tous entrent alors dans l'église.

Selon le *Pontifical*, l'évêque et les pénitents se tiennent à genoux pendant que les chanoines chantent la litanie. À la fin, seul l'évêque se lève et prononce l'absolution. Il asperge les pénitents d'eau bénite, les encense et leur dit : *Exurge qui dormis, exurge a mortuis et illuminabit te Christus*. Les pénitents se lèvent à leur tour. L'évêque les exhorte alors à ne plus renouveler.

Il est étonnant de souligner que ce passage du *Cérémonial* rapportant la liturgie de la réconciliation des pénitents est un vrai amalgame de ce qui est contenu dans le *Pontifical* du XI^e siècle, avec quelques modifications dans la tournure des phrases et des ajouts faits ultérieurement dans cette liturgie. En effet, au début de la cérémonie, le *Cérémonial* recopie textuellement le *Pontifical*. La personne de l'évêque est désignée par le terme de *pontifex*, fait unique dans le *Cérémonial*, puisque l'évêque est désigné dans le reste du texte par le terme de *episcopus*. Dans la description de la mise en place de la cérémonie, nous trouvons juxtaposés les deux emplacements désignés au siège de l'évêque : « *sedere in ianua ecclesie* » et « *Sedente ... pontifice pre foribus ecclesie* ». La suite reprend textuellement le *Pontifical* jusqu'au chant du *Venite, venite...* Le *Cérémonial* ajoute à la suite une nouvelle prostration des pénitents durant la récitation des sept psaumes pénitentiels, suivie de prières. Puis l'on retrouve la même manière symbolique de restituer le pénitent à l'Église en le faisant passer des mains de l'évêque à celles de l'archidiacre puis dans celles des diacres, jusqu'au milieu de la cathédrale. La litanie chantée, les pénitents ne se font pas asperger d'eau bénite.

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU CÉRÉMONIAL DE LA CATHÉDRALE

L'accueil des pénitents le Jeudi saint n'est pas une liturgie fixe aux XII^e-XIII^e siècles. Si nous retrouvons la même liturgie qu'à Metz aux portes de la cathédrale de Bayeux⁸⁴ avec l'évêque assis sur un siège, les pénitents prosternés devant lui, les gestes et paroles identiques, ce n'est pas le cas à Laon ou à Amiens. L'absolution du Jeudi saint est un moment de courte durée dans la liturgie du jour : l'évêque, dans le chœur de sa cathédrale, après l'heure de sexte, absout « le peuple », sans faire de distinction entre les pénitents et les autres fidèles. À Evreux, selon l'*Ordo servicii* du XIV^e siècle, l'absolution du peuple et celle des pénitents sont pratiquées séparément, comme à Metz. Après un sermon au pupitre du chœur, le prêtre absout le clergé et le peuple. Puis à l'heure de none, l'évêque se rend aux portes de la cathédrale pour la réconciliation des pénitents. L'absolution donnée, on donne aux pénitents un cierge allumé dans la main, ils embrassent l'évêque (les femmes lui embrassent la main), puis ils sont invités à entrer dans l'église. Ceux qui se trouvent à droite vont jusqu'à l'autel où ils offrent leur cierge allumé. À gauche se tiennent les pénitents qui n'ont pas encore terminé leur temps de pénitence. Ceux-là doivent offrir leur cierge éteint à l'autel⁸⁵.

4. Les pauvres

Au début du Carême, le Mercredi des Cendres, treize pauvres sont rassemblés au réfectoire. Deux prêtres, le doyen et le cerchier ou deux autres, nouent une serviette autour de la taille et lavent les pieds et les mains de ces pauvres, pendant que les chanoines chantent des antiennes. À la fin de la cérémonie, l'évêque ou le doyen doit bénir le pain et le vin, qui sont distribués aux pauvres. Ces mêmes pauvres reviendront tous les jours du Carême et recevront un petit pain, une écuelle de pois (*scutellam partem sextarii*)⁸⁶. Ils sont appelés les « pauvres du Carême », *pauperes quadragesimales*.

Le Jeudi saint, soixante-douze pauvres sont accueillis par l'aumônier aux portes du cloître. Au réfectoire ils rejoignent les treize pauvres dits « du Carême ». Les chanoines leur lavent les pieds et les mains. Un repas est distribué. Les treize pauvres du Carême reçoivent un petit pain,

⁸⁴ *Ordinaire de l'église cathédrale de Bayeux*, CHEVALIER (éd.), p. 124.

⁸⁵ *Ordo servicii de l'insigne cathédrale d'Evreux*, DELAMARE (éd.), p. 132.

⁸⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 324 : « *Ibi precingunt se duo sacerdotes, scilicet decanus et circator, vel alii duo, vel saltem unus, et preparent se ad lavandum pedes pauperum, [...] Cantatis vero antiphonis post ablutionem pedum et manuum, episcopus, vel decanus, vel alius sacerdos faciet benedictionem super panem et vinum. Qua facta, detur unicuique pauperum portio sua. Debent autem ibi esse tredecim pauperes, quorum unusquisque debet habere singulis diebus in quadragesim parvum panem, sextam partem sextarii que dicitur stoz, scutellam plenam pisa.* »

TROISIÈME PARTIE : LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU *CÉRÉMONIAL* DE LA CATHÉDRALE

une mesure de vin qui est dite « *stoz* », quatre deniers, et trois harengs. Aux soixante-douze autres pauvres, on distribue la même quantité de pain et de vin, deux deniers et deux harengs. Le pain et le vin sont préalablement bénis par l'évêque ou le doyen⁸⁷. Au XVII^e siècle, on retrouve le même usage d'accueillir les soixante-douze pauvres. Ainsi à Saint-Pierre-aux-Images, « il doit y avoir soixante et douze Pauvres, à chacun desquels Monsieur le Grand Aumônier doit deux harengs, une livre de pain et une pinte de vin »⁸⁸.

⁸⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 344 : *Absolutione facta, eant omnes in refectorium ad faciendum mandatum pauperum ; et laventur pedes pauperum a sacerdotibus et manus, [...]. Debent autem esse ibi XIII pauperes quadragesimales, quorum unusquisque debet habere unum parvum panem et unam mensuram vini que dicitur stoz, et IV denarios et III allectia. Debent etiam ibi esse LXXII pauperes et lavari pedes eorum et manus, quorum unusquisque debet habere similiter tantum panis et tantum vini quantum et illi superiores, et II denarios et II allectia.*

⁸⁸ *Cérémonial renouvelé* du XVII^e siècle, 2^e partie, p.16.

Chapitre 2 : Usages et coutumes liturgiques du chapitre messin

I. La liturgie quotidienne dans le *claustrum* de Metz

A. D'après la règle de Chrodegang

1. L'Office divin

Une des obligations imposées par Chrodegang à ses chanoines est que tous soient unanimes et assidus aux heures canonicales, qu'il appelle *Opus Dei*, à l'instar de la règle de saint Benoît. L'objectif principal de la réforme de Chrodegang était de recentrer la communauté de chanoines sur leur fonction première dans l'Église : la prière et la louange divine. La Règle exige donc la récitation de l'*Opus Dei*. À l'appel de la cloche, *mox ut auditum fuerit signum*, les clercs de la communauté, où qu'ils se trouvent, doivent abandonner leur tâche, *relictis omnibus quaelibet fuerint in manibus*, et venir « au plus vite » chanter l'Office divin, *cum summa festinatione veniant*. Ceux qui sont éloignés de la cathédrale, *si longe ab ipsa ecclesia aliquis fuerit*, l'accomplissent là où ils sont, avec la permission de l'évêque ou de l'archidiacre, *episcopus vel archidiaconus ita esse perpendit*¹.

Toute personne en retard est sévèrement sanctionnée². Le clerc qui n'est pas rentré pour complies ne pourra être admis par le portier qu'à l'heure des matines, *antequam ad Nocturnas veniant*. Si quelqu'un s'absente ou couche en ville, il sera réprimandé ; mis au pain et à l'eau pendant un jour, s'il recommence une seconde fois. Ce manquement à la Règle peut conduire le clerc à être exclu de la communauté ou soumis à un châtement corporel³.

¹ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 12, Ch. VI : « *Ad oram nonam divini officii, mox ut auditum fuerit signum, relictis omnibus quaelibet fuerint in manibus, qui sic propinquo de illo domo sunt ut ibidem occurrere possunt, cum summa festinatione veniant. Et si longe ab ipsa ecclesia aliquis fuerit, ita ut opus Dei per oras canonicas occurrere non possint, et episcopus vel archidiaconus ita esse perpendit, cogat [agat] opus Dei cum tremore divino ubi tunc fuerit.* »

² *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 17, Ch. XVIII.

³ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11-12, Ch. III : « *Et qui de illis ad completurium non fuerit, postea illam noctem non presumat illa ustia tondere, nec per illum locum in ipsa claustra ingredi, antequam ad Nocturnas veniant.* » « *Et si, quod absit, [...] verbis corripitur. Et si iteraverit ipse clericus, tunc pro ipso die sit in pane et aqua. Et si tertia vice hoc fecerit, tres dies in pane et aqua sit. Et si amplius hoc facere presumpserit, corporali disciplina subiaceatur, ut ceteri timeant.* »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

En voyage, le clerc ne doit pas omettre de réciter les heures canoniales, qu'il soit ou non avec l'évêque⁴.

2. La structure d'une journée

Comme dans la règle de saint Benoît, la journée des clercs est rythmée par les heures : matines, dans la nuit (vers minuit), puis laudes, prime (*hora prima*), tierce et sexte le matin ; none, vêpres et complies en fin de journée. Selon la *regula canonicorum*, toutes les heures sont chantées dans l'église Saint-Étienne.

Tous les clercs doivent, à l'entrée de la nuit, se rendre à l'église pour chanter complies. Cette heure est annoncée par un premier signal, *signum*, auquel les chanoines doivent répondre en se rendant dans la clôture, où qu'ils se trouvent. Au second signal, ils doivent tous entrer dans l'église Saint-Étienne⁵.

Pendant l'hiver, du 1^{er} novembre jusqu'à Pâques, le repos entre complies et les matines est prolongé au-delà de minuit, *iuxta considerationem rationis amplius de media nocte pausentur*. En l'été l'office nocturne se dit à minuit⁶.

L'intervalle entre les nocturnes (matines) et les laudes (*hora matutinae*) doit être consacré à l'étude des psaumes et à la méditation. Ce temps, à l'exception des dimanches et fêtes des saints, doit durer le temps nécessaire pour réciter entre quarante et cinquante psaumes. La durée exacte est à la discrétion de l'évêque ou de ses représentants⁷. Ceux qui ne s'en sentent pas capables doivent chanter ou lire dans l'église. Il est interdit de s'endormir durant ce temps sous peine d'excommunication. Ce temps est suivi par l'heure de prime, *ora prima omnes in ecclesia sancti Stefani cantent Primam*.

⁴ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 14, Ch. X : « *Quicumque ex clero in itinere cum episcopo vel aliubi proficiscuntur, ordinem suum, in quantum iter vel ratio permiserit, non negligant et non eos debent preterire orae constitutae tam de officiis divinis quam aliunde.* »

⁵ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 11, Ch. III : « *Ut ad completurium omnis clerus, [...], veniat, et omnino omni tempore, incipiente nocte, primum signum ad completurium sonet. Et cum primitus illud signum, quod ad hoc ordinatum est, auditum fuerit, statim, ubicunque fuerint, ad eorum claustra veniant et cum iterum ipsum signum audierint, sic omnes in ecclesia sancti Stefani veniant, et tunc in Dei nomine completurium cantent.* »

⁶ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 12 Ch. V. « *Hiems temporibus [id est a Kalendis novembris] usque in Pasca iuxta considerationem rationis amplius de media nocte pausentur. Etiam digesti ad Vigiliis surgant.* »

⁷ Itou - *Finitas Nocturnas dicant versum Kaepnaeicon [Kyrie eleison] et orationem Dominicam et faciunt intervallum, exceptis diebus Dominis et festivitibus sanctorum iuxta considerationem episcopi vel qui sub eo sunt, id est, ut quadragesimus vel L. psalmus possit cantare qui hoc ordinat [...]*.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Après prime, les chanoines retournent dans leur chambre, *ad mansionem*. Lorsqu'ils entendent la cloche, ils se rendent au chapitre, *ad Capitulum*, pour y entendre la « Parole de Dieu » et la lecture d'un chapitre de la règle, *verba Dei audiant et istam instituciunculam nostram*. Le dimanche, le mercredi, *quarta feria*, et le vendredi, *sexta feria*, une homélie ou une autre lecture édifiante sont ajoutées⁸. La vie quotidienne de la communauté y est traitée. Les chanoines y prennent, chaque jour, des décisions. L'évêque ou l'archidiacre y dictent leurs ordres, corrigent ce qui doit être corrigé et étudient ce qui doit être fait⁹. Les tâches manuelles de la journée sont également distribuées au chapitre.

Après le chapitre, les clercs doivent se livrer au travail manuel suivant les ordres donnés par l'évêque ou son remplaçant (l'archidiacre ou le primicier). Ils doivent l'exécuter de bon cœur et dans le silence, *cum bono animo absque murmuracione*. Quand il n'est pas nécessaire de faire un travail au commun, chacun est libre de faire celui dont il a besoin, *quando commune operatione necesse facere, postea unusquisque quod opus habet faciat*¹⁰.

Dans la *regula canonicorum* aucune mention n'est faite des acteurs de la liturgie des Heures et de la manière de la chanter. Seule l'organisation d'une journée type pour la communauté de chanoines est détaillée. La liturgie en elle-même est omise. La règle ne présente pas non plus les jours d'exception où l'ordre peut être perturbé. Chrodegang se réfère continuellement la liturgie romaine.

Le premier aperçu d'une organisation de l'office est donné par un règlement d'honoraires, établi par le successeur de Chrodegang sur le trône épiscopal de Metz, Angilram¹¹. Ce document a sans doute été rédigé après la réforme monétaire de 781-787. Il fixe les honoraires, pris sur les

⁸ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 13 Ch. VIII : *Necesse est ut omnis clerus canonicus ad Capitulum veniant, ibidem verba Dei audiant et istam instituciunculam nostram, quam propter illorum utilitatem ad eorum animas salvandas, [...], fecimus uno quoque die aliquod capitulum exinde relegant, praeter tantum die Dominico et feria quarta et sexta tractatos et alias omelias vel quod edificet audientes ad Capitulum legant.*

⁹ *Ideo autem cotidie ad Capitulum omnes venire constituimus, ut et anima verbum Dei audeat, et quod episcopus vel archidiaconus vel qui libet preesse videtur, ibidem quod iubere habeat, iubeat, et quod corrigere corrigat vel quof faciendum sit studeat.*

¹⁰ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 13 Ch. IX : *Ociositas inimica est anime. Propterea decernimus ut as iussionem episcopi vel arcidiaconi seu primicerii vel qui ab ipsis ordinantur celrus de Capitulo ad opera, ubi eis iniungitur, exeant, et cum bono animo absque murmuracione obedientiam suam expleant, et quando commune operatione necesse facere, postea unusquisque quod opus habet facia.*

¹¹ Ms Add. 15222 du British Museum.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

revenus de la mense épiscopale auxquels peuvent prétendre les clercs de l'Église de Metz lorsqu'ils suppléent le pontife en son absence. Les indications permettent de suivre le déroulement des fêtes du jour des Palmes au vendredi de la semaine *in albis*. Le règlement nomme tous ceux qui interviennent dans le déroulement de la liturgie eucharistique épiscopale. Trois officiers de chœur sont ainsi cités dans leur fonction : le diacre en charge de la lecture de l'évangile, le sous-diacre pour l'épître et le soliste chanteur pour le chant du *tractus* et du graduel. Les deux diacres cériféraires de la procession, qui précèdent le pontife, reçoivent également une rétribution. Enfin sont également mentionnés huit chantres qui entonnent le Samedi saint, en grec¹² et en latin, les quatre cantiques qui viennent accompagner les prophéties. L'organisation parmi ces chantres est évoquée par la mention d'une hiérarchie : le *primus*, placé au rang de sous-diacre, le *secundus*, le *tertius*, et le *quartus schole*. Cette organisation renvoie à celle de la *Schola cantorum* pontificale, telle qu'elle fonctionnait depuis la fin du VII^e siècle au palais du Latran¹³.

B. L'Office au XII^e siècle d'après le *Cérémonial* de la cathédrale.

Bien que la vie communautaire n'existe plus au XII^e siècle, les chanoines sont néanmoins appelés au son de la cloche à se réunir pour prier. À l'instar de celle du monde monastique, la liturgie canoniale suit encore la journée rythmée par le chant des Heures.

1. Les rites et les acteurs de la liturgie quotidienne

Le *Cérémonial* donne avec grande précision le rôle de chaque membre au chœur, les gestes et les déplacements que chacun effectue ainsi que les *incipit* des lectures, des prières et des chants. Les acteurs principaux de la liturgie sont les chanoines, aidés de nombreux auxiliaires (diacres, sous-diacres, chantres, prêtres non chanoines...) et, à certains moments, l'évêque.

Dans l'office cathédral, les offices sont dirigés obligatoirement par un prêtre qui récite les prières. Un semainier est par conséquent désigné par semaine. Il est déchargé de ses fonctions le dimanche à la fin de l'office des matines, *notandum quod finitis Matutinis finita est septimana*

¹² PROST, A., « Caractère et signification de quatre pièces liturgiques, composée en latin et en grec au IX^e siècle » dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 37, 1876, p. 149-320, reprise par O. G. Oexle.

¹³ LECLERCQ, H., « Chantres », dans CABROL, F. et LECLERCQ, H., (dir.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 3.1, col. 344 – 365.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

*sacerdotis*¹⁴. La charge de lire les lectures au cours de la messe est habituellement dévolue au sous-diacre pour l'épître et au diacre pour l'évangile.

Un ordre précis est assigné aux dignitaires dans l'espace du sanctuaire. À droite se placent l'évêque, le primicier et le chantre. En face siègent le doyen, le chancelier et le trésorier¹⁵. Cet ordre fut conservé jusqu'au XVIII^e siècle dans l'espace du *chorus*, à l'intérieur du jubé¹⁶. Les autres chanoines prenaient place dans l'espace du *chorus*. Pour les XI^e-XIII^e siècles, nous ne savons que très peu de choses sur l'aménagement de cet espace. Nous savons seulement que les chanoines formaient deux chœurs, face à face. L'Ordinaire de Saint-Arnoul parle de stalles mais sur ce point le Cérémonial ne précise rien. En revanche pour une époque plus récente, les chanoines avaient leur place au chœur non pas suivant leur ancienneté ou la date de leur promotion, mais d'après l'ordre assigné à leurs prébendes : 19 étaient à droite et les 19 autres à gauche¹⁷.

À Metz, les enfants sont fréquemment cités comme acteurs dans la liturgie. Le terme de « *puer* » peut tout aussi bien désigner un enfant qu'un adolescent ou tous ceux qui n'ont pas reçu les ordres. Dans le *Cérémonial*, deux types de catégories d'enfants sont désignés : les *canonicellis* ou *pueri canonicori*, « petits chanoines » et les *pueri*. Les « petits chanoines » ou chanoines – enfants sont les élèves des écoles capitulaires. Il s'agirait donc de « jeunes clercs » en formation. La seconde catégorie d'enfants tient davantage le statut d'enfants au service de la liturgie, où ils s'exécutent dans les lectures, au chant et dans le service des offices et de la messe. À Amiens, ils étaient considérés comme des vicaires et recevaient le nom de « petits vicaires ». Leur tâche était d'allumer les cierges et de porter les livres contenant les leçons et les oraisons¹⁸. Il ne s'agit pas encore d'enfants de chœur, c'est-à-dire des enfants recrutés et entretenus par le

¹⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B., p. 250.

¹⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B., p. 247 – *canonicelli qui sunt de dextera parte chori eant ante episcopum vel primicerium vel cantorem - Similiter faciant alii canonicelli ex alia parte ante decanum aut cancellarium, si ambo fuerunt presentes vel alter eorum, et etiam ante thesaurarium, dummodo sit presens.*

¹⁶ À côté de la stalle de l'évêque, qui était à droite à l'entrée du chœur, le princier avait la première place, puis venaient successivement, en allant vers l'autel, le chantre, le grand archidiacre, l'archidiacre de Vic, le cerchier et l'écolâtre. À gauche en face du princier, était la stalle du doyen, puis celles du chancelier, du trésorier, de l'archidiacre de Marsal, de l'archidiacre de Sarrebourg, du coûtre et de l'aumônier. La série complète des places est donnée dans un cahier (G 463) rédigé en 1544 par le chanoine Hugues Nicolai, coûtre de la cathédrale en 1550.

¹⁷ La *Séries A* classe les prébendes d'après l'ordre des stalles que les titulaires occupaient à droite ou à gauche du chœur. La *Séries B* les classe d'après leur situation géographique (9½ à Longeville, 3 à Scy, 1 à Châtel-St-Germain, 2 en Dalle (Devant-les-Ponts), 4 à Fey, 4 à Ars, 4½ à Millery, 11 à Thicourt (Hicourt près de Luppy) Les 2 semi-prébendes avaient leur place l'un à droite, l'autre à gauche.

¹⁸ DAIRE, L.-F., *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, Paris, 1782, p. 472.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chapitre, pour assurer le service choral, dirigé par un maître particulier. Ce type d'enfants n'apparaîtra qu'à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle.

Les *pueri* doivent recevoir en premier l'aspersion d'eau bénite aux complies pour pouvoir aller en premier au dortoir, *primo danda est pueris ut prius eant in dormitorium*¹⁹.

Un jour particulier leur est réservé : la fête des Saints Innocents, le 28 décembre²⁰. Ce jour-là l'Église commémore le massacre des garçons nouveau-nés en Judée, sur ordre du roi Hérode qui espérait faire ainsi périr parmi eux l'Enfant Jésus. À cette fête on voyait l'ordre de la hiérarchie se renverser. Pour l'occasion les enfants élistaient et confirmaient un évêque-enfant et occupaient les fonctions des adultes. Ce prélat festif portait le nom d'*episcopus puerorum*²¹. Ce jeune dignitaire était en tout point semblable à l'évêque adulte, à l'exception de l'onction. Élu généralement aux environs du 6 décembre (à la saint Nicolas), l'évêque-enfant était confirmé, ordonné et intronisé. Après les vêpres de la Saint-Jean (27 décembre), il entrait en fonction et dirigeait l'office divin du 28 décembre jusqu'aux vêpres. Cette coutume n'est pas propre à l'Église de Metz²². Le *Cérémonial* ne détaille aucunement ce rite carnavalesque. Seule cette indication est donnée : *si autem pueri habuerint episcopum, faciant pulsari magnas*.

Enfin, à aucun moment, dans le *Cérémonial*, n'est mentionnée la présence de chapelains (*cappellani*), titulaires des chapelles fondées dans la cathédrale et qui prenaient part au service du chœur. Les chapelains apparaissent tardivement non pas pour desservir des autels dans la cathédrale mais les autels des églises du groupe²³. Il en est de même pour la fonction de vicaire

¹⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 249 : *Quo finito eant omnes ad benedictam aquam, que primo danda est pueris ut prius eant in dormitorium, postea decano et aliis dominis*.

²⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B., p. 285

²¹ DAHHAOUI, Y., « Enfant-évêque et fête des fous : un loisir ritualisé pour jeunes clercs ? », dans *Société suisse d'histoire économique et sociale*, 2005, n°20p. 33-46.

²² *L'Ordinaire de Lérida* (Espagne), du XVI^e siècle, détaille avec précision le rôle de l'enfant-évêque. D'autres prélats festifs font leur apparition très tôt, cf dans l'*Ordinaire* de Saint-Étienne de Besançon, antérieur à 1254.

²³ Il n'existe pas d'études précises sur le sujet mais des mentions dispersées dans les sources. Les autels des chapelles du cloître furent desservis par les chanoines tant que dura la vie commune. En 1130 apparaît à Saint-Pierre-le-Majeur un prévôt et quatre chanoines. Cette communauté particulière à Saint-Pierre est dû aux biens que détenait cette église qui en assurent l'existence et cela dès 1185 (acquisition de l'église paroissiale Saint-Gorgon par voie d'échange). D'autres « chanoines » sont mentionnés à Saint-Pierre-le-Vieux et à Saint-Paul avant le dernier quart du XIII^e siècle. En 1271, une prébende est supprimée à Saint-Paul pour assurer les distributions manuelles et quotidiennes (Arch. Dép. Moselle, G 480). Peu après cinq chapelains y sont rétablis avec douze livres de rente annuelle à charge d'assister aux bancs du chœur avec les chapelains de Saint-Pierre-le-Vieux. Un des chapelains de Saint-Paul est à la nomination du pricier (*Extrait de l'inventaire des titres du chapitre de la Cathédrale de Metz*, manuscrit, vers 1770, Bib. Mun., Metz, Ms 923, f°63). Le doyen Gobert qui fit reconstruire Saint-Pierre-le-Vieux en 1314, y fonda aussi trois chapelaneries.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

(*vicarii*) qui fait pourtant son apparition au XI^e siècle²⁴. Ils ont été institués pour aider les chanoines dans le chant de l'office.

2. La manière d'exécuter la liturgie

a. Le chant

L'office des heures est très codifié. Pour chaque office, sont indiqués, dans le *Cérémonial*, les *incipit* des antiennes, répons, versets, séquences à chanter, les personnes qui doivent les exécuter, de quelle manière et dans quel espace. Quotidiennement les offices sont chantés dans la cathédrale, dans l'espace réservé aux chanoines situé entre le *murus* et la volée d'escaliers permettant accéder au sanctuaire, appelé *chorus*.

Dans le texte, le même mot, *chorus*, est utilisé pour désigner à la fois l'espace liturgique de la croisée du transept et l'ensemble des clercs formant chœur, présents dans cet espace et exécutant les chants (*chorus communitur* ou *cantetur communitur*). Selon l'importance de la solennité, un petit groupe de solistes vient se placer au milieu du *chorus*. Composé d'un ou deux chantres selon l'importance de la solennité, ils peuvent être rejoints par le préchantre lorsque l'évêque officie. La présence de ces chantres au cours des célébrations est signifiée dans le *Cérémonial* par l'utilisation de deux expressions : « tenir le chœur » (*tenere chorum*) et « diriger le chœur » (*regere chorum*), ce qui signifie qu'ils sont chargés d'introduire les antiennes, les versets. À Paris, les chantres chargés de former ce petit chœur sont plus nombreux. Pour les fêtes les plus importantes, cet ensemble était constitué du chantre (ou du sous-chantre) et de trois autres solistes. Pour les fêtes duplex, le chantre parisien reste dans sa stalle et quatre *rectores chori* « dirigent » le chœur. Aux fêtes semi-doubles, seulement deux chantres sont nécessaires et un seul chantre pour les *feries* ou les fêtes à trois leçons²⁵.

Des membres de la communauté, distincts des chantres, sont désignés pour exécuter certains chants, souvent par deux. À la messe dominicale, deux enfants, *pueri*, ou deux sous-diacres sont

²⁴ Jusqu'en 1540, au nombre de cinq dans chaque collégiale, les vicaires sont six en 1546. À cette date, il est confirmé que les prébendes sont réservées aux vicaires du chœur (cf. LONGNON, A., CARRIERE, V., *Pouillés de la province de Trêves*, Paris, 1915, p 109-110) et sont la nomination du chapitre. (cf WAGNER, P-E, « Metz », dans PICARD, J.-C. (dir.) *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, PARIS, 1994).

²⁵ WRIGHT, C., *Music and Ceremony at Notre-Dame of Paris 500-1500*, Cambridge, 1989, p. 100.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chargés de chanter le graduel et deux *pueri* ou deux chanoines pour l'alléluia. Les *Benedicamus Domino* sont exécutés par deux enfants. Pour les solennités plus importantes, ce nombre d'exécutants est plus élevé : trois ou quatre chanoines sont ainsi requis pour le répons des secondes vêpres de Noël²⁶.

À l'intérieur de la cathédrale, deux espaces sont réservés au chant : le chœur liturgique, composé de l'espace du *chorus* et du sanctuaire et, dans une moindre mesure, la nef. Exceptionnellement, d'autres lieux pouvaient accueillir les chants : la crypte où les *pueri* se rendent le jour de leur fête, le 28 décembre, en chantant le Magnificat ; l'autel Saint-Nicolas dans le bras sud du transept devant lequel ces même *pueri* se recueillent²⁷. La tour occidentale, *turris*, est également un espace de chants avec la chapelle Saint-Michel où les chanoines chantent la messe le jour de la fête de la Dédicace Saint-Michel et l'espace qui la surmonte, lieu spécifique pour l'expression de chants liturgiques bien déterminés comme celui du *Gloria Laus* du jour des Rameaux. Ces « espaces sonores » viennent par conséquent se superposer à l'architecture de la cathédrale et correspondent à l'usage liturgique qui en est fait. L'espace de chant le plus important prend place dans la partie orientale de la cathédrale compris entre le *murus*, perpendiculaire à la nef jusqu'à l'arrière de l'autel majeur, c'est-à-dire le *chorus* et le sanctuaire. La position des exécutants est très précisément indiquée dans le *Cérémonial*. Les chanoines, dans le *chorus*, se divise en deux groupes, placés face à face, formant le chœur de droite et celui de gauche. Cette disposition est recréée lors des déplacements, dans des espaces ouverts (comme sur le champ Saint-Arnoul le jour des Rameaux), dans la nef même de la cathédrale comme dans les sanctuaires des autres églises du groupe canonial. Nous avons vu précédemment que le petit groupe de chantres se tenait debout au milieu du *chorus*. Un pupitre dit du chantre est placé entre la tombe épiscopale au centre du *chorus* et les degrés montant au sanctuaire. Ces derniers sont un espace privilégié pour apporter un caractère scénique au chant, les chanteurs se plaçant devant, sur ou au-dessus de ces degrés. Ainsi deux enfants chantent le graduel sur la troisième marche en montant les degrés et d'autres enfants y chantent l'alléluia ; à la fête de l'Épiphanie, deux sous-diacres chantent l'épître sur les degrés ou au milieu du chœur ; devant les marches deux clercs, souvent deux chanoines, entonnent un chant, un psaume, un répons. Enfin l'autel est l'espace sonore central du sanctuaire. Deux à quatre

²⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd), 1937, p. 282.

²⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd), 1937, p. 285.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chanoines se placent derrière l'autel, *retro altare*, pour chanter un répons ou les Impropères le Vendredi saint²⁸; un ou deux clercs devant l'autel pour un verset d'antienne²⁹. Enfin, depuis son siège épiscopal, au fond de l'abside, l'évêque lance le *Gloria* tourné vers l'orient³⁰.

Centrée sur la prière des psaumes, la liturgie des Heures fait appel à une des pratiques la plus courante, et que l'on retrouve quelque soit le rite, l'alternance entre les deux parties du chœur des chanoines. Un « chœur de semaine » est désigné pour commencer les premiers psaumes aux matines (après le *Venite exultemus*) et aux laudes (celui avant le *Benedictus*). Pour les autres heures, ce chœur de semaine est chargé d'introduire les hymnes, les répons et leurs versets. Ces deux chœurs alternent d'une semaine à l'autre. Le changement de chœur a lieu le dimanche aux matines. Certains temps liturgiques échappent à cette organisation hebdomadaire alternée : la semaine de Pâques, celle de la Pentecôte et les quatre premiers jours de Noël, durant lesquels le chœur de droite commence systématiquement les psaumes. Pour d'autres chants, des alternances se font entre des groupes de diverses tailles : un ou plusieurs solistes (chantre ou enfant) et le chœur tout entier. Ainsi pour le premier répons des matines du premier dimanche de l'Avent le *Cérémonial* précise : un enfant entonne le répons que le chœur chante en entier ; ensuite l'enfant chante le verset, suivi par le chœur chargé de la fin du répons, le *repetendum*. Puis l'enfant chante le deuxième verset, le chœur à nouveau le *repetendum* ; cela se fait de la même manière pour le troisième verset ; ensuite l'enfant chante la petite doxologie et le chantre entonne le début du répons que le chœur poursuit³¹. À l'abbaye Sainte-Glossinde, lors de la célébration de la messe du jour de la fête de la sainte (le 25 juillet) l'exécution des chants donne l'occasion d'une autre alternance entre les chanoines d'un côté et les religieuses de l'autre. La répartition se fait ainsi : l'introït est chanté par deux chanoines, le Kyrie (tropé³²) par les moniales, la mélodie (non tropée) du Kyrie par les chanoines, le graduel par deux chanoines et l'alléluia par les religieuses. Pour la séquence, ces dernières se chargent des parties avec texte (*litteram de sequentia*), alors que les chanoines chantent les parties sans texte (*notam sine littera*). Ensuite, les chanoines chantent l'offertoire et les religieuses le verset³³. On

²⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 276 et 282 – Vendredi saint p. 352.

²⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 359 et 411.

³⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 281. Comme ce que l'on voit sur le plat de reliure du Sacramentaire de Drogon.

³¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 249.

³² Les tropes sont un procédé de composition. Vers 850, les moines de Jumièges mirent un texte, syllabe contre note, sur les vocalises de l'Alleluia, afin de mieux les retenir, créant ainsi un style syllabique.

³³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 421.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

retrouve cette même alternance le jour de la fête de l'Invention de saint Étienne prothomartyr (3 août), patron de la cathédrale. À cette solennité les religieux et religieuses des différentes communautés de la ville sont invités à se joindre à la liturgie cathédrale. Pour l'exécution du Kyrie tropé de la messe (*Kyrie Fons, Cunctipotens* ou *Te Christe supplices exoramus*), les moniales chantent alors les paroles, *Domine enim debent cantare litteram*, et les chanoines les mélodies sans le texte.

Pour quelques fêtes, la spatialisation des chants peut être complexe et faire intervenir des groupes disposés à différents endroits du chœur, ou même de l'église. Ainsi, les phrases des Impropères du Vendredi saint doivent se partager entre deux chanoines placés derrière l'autel, deux sous-diacres au milieu du *chorus* devant le pupitre (*in medio chori ante pulpitum*) et les chanoines placés en deux chœurs face à face dans la nef, devant le crucifix,³⁴. Une spatialisation similaire est organisée pour le Jeudi saint. Elle fait s'alterner les voix de deux enfants de chœur placés chacun d'un côté du chœur, de deux ou trois prêtres (*maiores persone sacerdotes*) devant les portes du chœur, de deux diacres derrière l'autel et enfin du chœur lui-même³⁵.

L'organisation du chant durant les offices est inscrite sur des tablettes (*tabulae*). Elles sont données à l'acolyte de la semaine par le chantre. Il revient à cet acolyte de prévenir ceux qui doivent chanter les répons après les leçons des nocturnes : les premiers répons sont attribués à trois acolytes chanoines, les deux suivants à deux sous-diacres chanoines. Le sixième répons doit être chanté par un sous-diacre chanoine d'âge mûr ou par un diacre chanoine ou au moins par un prêtre n'appartenant pas à la communauté des chanoines. Deux prêtres non chanoines ont en charge de commencer les septième et huitième répons ; enfin le dernier répons est exécuté par le chantre ou par un chanoine issu du chœur des chantres. Ce système de tablettes était également en usage à la cathédrale de Bayeux ou encore à Trèves. À la différence de Metz, les tablettes étaient placées dans le chœur de la cathédrale de Trèves et les chanoines pouvaient choisir leur tâche en y inscrivant leur nom, le samedi soir, au moment de vêpres³⁶. À Bayeux,

³⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 352.

³⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 343.

³⁶ *Der Älteste Liber Ordinarius der Trierer Domkirche*, KURZEJA, A. (ed.), 1970, p. 432 : *Notandum quo in omnibus festivitibus precipuis, sollempnibus, simplicibus in sero ad Vesperas inveniri debet tabula scripta in chori, in qua fratres discernere possint, ad quam partem officii quilibet eorum sit intitulatus [...]*.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

avant prime, on inscrivait sur ces tablettes le nom de ceux qui devaient chanter ou lire au cours des différents offices de la semaine. Puis elles étaient lues par un enfant au chapitre³⁷.

Plusieurs passages dans le *Cérémonial* donnent des précisions quant au volume sonore désiré lors de l'exécution du chant. Ainsi, l'introït de la troisième messe de la Nativité, *Puer natus est*, devait être chanté par l'évêque à « voix douce » (*remissa voce*). Les antiennes en O de l'Avent doivent être chantées à haute voix (*alta voce*) et reprises la seconde fois à très haute voix (*altissima voce*)³⁸. Une gradation similaire existe pour une antienne chantée le jour de la Purification. La première fois, elle doit être chantée avec une intensité moyenne (*mediocri voce*), la deuxième fois un peu plus fort (*paulo altius*) et la troisième fois encore plus fort (*altiori voce*)³⁹. Toutefois ces indications ne donnent pas de précisions concernant le volume sonore réel, mais permettent de constater que dans la liturgie est prise en compte l'intensité de l'exécution des chants afin de mettre en valeur certaines pièces.

b. La lecture

Les lectures à l'office (appelées aussi *lectio*, leçon) étaient de trois sortes : bibliques, patristiques et hagiographiques. La répartition de ces lectures est établie au début de la semaine, aux premières vêpres du dimanche. Comme pour le chant, le nouvel acolyte de la semaine est chargé de prévenir ceux qui auront à dire ou à chanter les leçons des deux premiers nocturnes à matines : les trois premières leçons sont attribuées à trois acolytes, les trois suivantes à trois sous-diacres (la sixième lecture est attribuée au plus âgé des trois). Au-delà de six leçons, il revenait au sous-chancelier de prévenir ceux qui devaient lire les trois dernières.

Les degrés tenaient le rôle d'ambon. L'épître était lue sur la seconde marche en descendant vers le *chorus*. L'évangile était pour sa part lu au coin gauche de l'autel. Le lutrin en forme d'aigle, *aquila*, placé dans le sanctuaire était lieu de lecture de l'épître et de l'évangile uniquement de

³⁷ *Ordinaire et Coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle)*, CHEVALIER, U. (éd.), Paris, 1902, p. 3 « *Item in omni sabbato et in omni vigilia festi duplicis... ante primam debent scribi in tabula qui debeant per ebdomadam vel in festo legere vel cantare, et qui etiam ceteris officiis deputentur ; cujusmodi officium quantum ad cantum spectat ad succentorem [succentorem], quantum vero ad ea que leguntur et ad cetera ad scolasticum noscitur pertinere ; debet etiam sic facta inscriptio legi in capitulo per puerum ipsa die cum terminaverit quod ea die fuerit legendum... »*

³⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 263.

³⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 314.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

la seconde feria après l'octave de Pâques jusqu'à l'Ascension⁴⁰. Pour les lectures des Heures, sermons, *vitae*, épîtres, nous ne savons où elles étaient lues. Dans le *chorus*, il ne semble pas y avoir de pupitre de lecture, uniquement celui du chantre.

3. L'appel des heures

Les heures canoniales sont « sonnées » c'est-à-dire que les clercs sont conviés au son des cloches à se réunir pour prier. Les cloches étaient nombreuses : on distingue la grande cloche, *major campana* ou *campana maxima*⁴¹, les grosses, les moyennes et les petites cloches, *majores* (ou *grosse*), *mediane*, *parvae campanae*.

Les cloches dites moyennes, *mediane campane*, annoncent les premières vêpres du dimanche, matines, tierce et les dernières vêpres ainsi que la messe, pour tout le temps de l'Avent. Pour les jours solennels, les cloches sont sonnées deux par deux. L'office de complies est sonné d'une manière particulière : le doyen ou le gardien doit frapper deux ou trois fois son siège ou son pupitre. À ce signal tous les chanoines se rendent à la confession qui précède complies.

Une des cloches de taille moyenne est appelée *Benedicta*, « *campana illa mediana que dicitur Benedicta* ». Elle est sonnée le Samedi saint, dans la vigile de Pâques, pour annoncer la bénédiction du feu nouveau. En réponse à cet appel sonore, toutes les cloches des églises de la ville et de ses faubourgs doivent sonner à leur tour⁴². Cette cloche est sonnée de la même manière dans la vigile de la Pentecôte⁴³.

Le *Cérémonial* mentionne le *classicum*. Ce terme pose un problème de traduction et par conséquent d'interprétation. Selon J.B. Pelt, il ne s'agit pas du nom d'une cloche mais d'une manière spéciale de sonner toutes les cloches ensemble⁴⁴. Du Cange, dans son glossaire, associe

⁴⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 366 – *Nota quod epistola debet a subdyacono induto serica tunica, et awengelium a dyacono induto dalmatica, super aquilam, usque ad Ascensionem, nisi fuerit dies Rogationum.*

⁴¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 344 - *Post Nonam debet pulsari maxima campana tribus vicibus.*

⁴² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 353 : *Transacta autem meridie et igne benedicto allato, campana media, que dicitur Benedicta, pulsatur. Qua pulsata, pulsantur alie que sunt in aliis ecclesiis per totam civitatem extra muros scilicet et infra muros.*

⁴³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 400 : *Transacta ergo meridie, debet pulsari campana illa mediana que dicitur Benedicta, tribus vicibus ; qua pulsata, debent pulsari alie campane que sunt in aliis ecclesiis, extra civitatem et infra.*

⁴⁴ PELT, J.-B., *Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie (V^e-XIII^e siècle)*, Metz, 1937, p. 278, note 1.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

également *Classicum* au glas⁴⁵. A. Prost l'interprète comme le nom d'une cloche qui imiterait le son de la trompette⁴⁶. Dans le *Cérémonial*, le contexte ne peut malheureusement pas venir en aide à l'une ou l'autre interprétation. Le « *Classicum* » semble donner le signal pour sonner les cloches qui annoncent les matines de Noël : « *Dimisso classico, campane statim pulsantur bine et bine, sicut pulsate sunt ad Vesperas* »⁴⁷. Il est également sonné, *Classicum etiam pulsari*, à la fin de la messe de la Pentecôte⁴⁸.

Deux autres cloches sont également mentionnées dans le *Cérémonial* : la *campanula* et le *cymbalum*. La petite cloche, ou clochette, appelée *campanula* ou simplement *parvula campana*, se tient dans la main. Le *Cérémonial* nous donne une description assez précise de l'objet. Il s'agit d'un instrument, *instrumentum*, au centre duquel pend un élément en fer que l'on percute contre la partie basse de la *campanula*, pour la faire sonner⁴⁹. Elle est employée uniquement au réfectoire, par le sous-aumônier, le dimanche de la Septuagésime et aux collations du temps de carême. Elle annonce le début et la fin de la bénédiction du vin et de la nourriture⁵⁰.

Le *cymbalum* est « une cloche suspendue dans le cloître, qui était sonné pour le réfectoire », si l'on se réfère à la définition qu'en donne Du Cange : « *Campana, qua Monachi cientur ad refectorium, quæque appenditur in claustro* » à la suite de Guillaume Durand⁵¹. Dans le *Cérémonial*, le *cymbalum* n'est cité qu'une seule fois. Au son de cette cloche, les chanoines rassemblés devant le réfectoire, peuvent entrer dans le réfectoire pour la collation du carême⁵².

⁴⁵ « *Classicum* », dans DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort, 1883-1887, t. 2, col. 356a.

⁴⁶ PROST, A., *La cathédrale*, p. 303.

⁴⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 278.

⁴⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 403 : *Classicum etiam pulsari in fine Misse*.

⁴⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 318 : *Subelemosinarius debet ter percutere instrumento quod pendet in medio campanule ipsam campanulam, tenendo illud instrumentum in manu sua.* » - p. 330 « *subelemosinarius accipiat campanulam, et tenens cum manu sua ferrum quod pendet infra campanulam, percutiat ter interius inferiorem partem ipsius campanula.* »

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 318 : *Sulemosinarius vero, accepta campanula, debet eam pulsare. Statimque debent alta voce dicere : Benedicite.*

⁵¹ « *Cymbalum* » dans DU CANGE, C., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort, 1883-1887, t. 2, col. 686b. - DURAND, G., *Rational*, lib. 1. Ration. cap. 4. n. 11

⁵² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), 1937, p. 329-330 : *Post prandium dominorum, die advesperascente, debet pulsari collatio. Domini autem sunt expectandi per longam moram ; postquam autem venerint, eunt in claustrum ante refectorium. Tunc circator, vel ebdomadarius, vel alius sacerdos canonicus pulsat cymbalum. Quo pulsato, eunt in refectorium.*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Dans la Semaine sainte, l'emploi de la cloche est remplacé par celui d'un instrument de bois, *ligneum instrumentum*, que l'on percute pour annoncer les offices⁵³. Il s'agit peut-être du même instrument que le sous-aumônier doit manipuler pour annoncer la fin du *Mandatum*, Lavement des pieds, le Jeudi saint. Le *Cérémonial* décrit ainsi l'objet : le sous-aumônier doit tenir dans sa main droite un marteau et dans l'autre une « petite poûtre fabriquée par le charpentier, qui peut facilement se briser », *asserem tenuem a carpentario paratum, qui possit de facili frangi*⁵⁴.

4. La structure des heures

Dans le *Cérémonial*, les offices du premier dimanche de l'Avent sont entièrement détaillés. Y sont fixées toutes les indications ordinaires pour la célébration des heures et de la messe. Par la suite dans le texte, n'apparaîtront que ce qui implique un changement dans ce déroulé. Les heures sont chantées tous les jours de l'année sans exception.

L'office séculier d'un dimanche commence aux vêpres dans la vigile, appelées premières vêpres, et prend fin aux complies du jour. Nous prendrons le parti de présenter les heures selon la même chronologie.

Il est difficile de déterminer les horaires des différents offices, qui ne sont que rarement signalés sinon lorsqu'ils étaient modifiés, notamment pendant le carême ou à certaines fêtes liturgiques. La sixième heure (après le levant), *sexta*, est également appelé *meridies*, milieu du jour. Cet office devait donc se dire à l'heure de midi. L'office des complies doit commencer quand le jour est couché, *quandoque iacendo*. Si ce n'était pas le cas, il fallait attendre, selon les prescriptions du *Cérémonial*⁵⁵.

L'ordre de la journée ordinaire peut être perturbé lorsqu'il y a station en dehors de la cathédrale ou dans les vigiles des solennités. La messe de la vigile est alors chantée tardivement à None (la neuvième heure après le levant)⁵⁶. Cette messe pouvait également être chantée dans la nuit, vers le matin, et mettait fin au jeûne du jour précédent.

⁵³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.350 ; p. 351 : *In Parasceve ad Matutinas non pulsantur campane, sed ligneum instrumentum toties debet pulsari pro campanis quocies pulsantur campane ad Matutinas in diebus non festivis ; p. 353.*

⁵⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 350.

⁵⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 249 : *Fit autem confessio quandoque iacendo quando scilicet preces fiunt ad Completorium ; quandoque fit stando, quando scilicet preces non fiunt ad Completorium.*

⁵⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 256 [Vigile de la saint André]

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Le seul *Cérémonial* ne permet en aucun cas d'officier aux différentes heures. D'autres livres liturgiques complémentaires étaient nécessaires comme un bréviaire, un livre d'heures, un antiphonaire... Toutefois, hormis le renvoi à un pontifical⁵⁷ et la distribution de *Tropier*⁵⁸, tropaire⁵⁹, le *Cérémonial* ne mentionne pas l'utilisation nécessaire d'autres livres.

a. Vêpres

Le dimanche étant un jour important dans la liturgie, la liturgie dominicale commence la veille, dans la vigile, par les premières vêpres. Il en est de même pour les grandes fêtes de l'année. Quotidiennement l'office se déroule dans une plus grande sobriété.

L'office est annoncé par la sonnerie des cloches moyennes. Durant le chant du premier psaume, les *canonicelli*, « petits chanoines » et les autres enfants, *pueri*, qui sont placés dans la partie droite, vont se placer devant l'évêque, le primicier et le chantre. De la même manière, les « petits chanoines » et enfants du côté gauche se placent devant le doyen, le chancelier et le trésorier. Ce déplacement des enfants se fait uniquement aux premières vêpres des dimanches. Le reste de la semaine il n'a pas lieu.

Quotidiennement, les psaumes sont suivis d'un capitule et d'un répons chanté par deux chanoines devant les degrés conduisant au sanctuaire. Le *Gloria* est également chanté devant ces degrés.

L'encensoir est porté à vêpres. L'encensement se fait toujours de la manière suivante : à la fin de l'hymne, entonné par le chantre, le coùtre doit sortir du chœur, revêtir la chape en soie noire ou sombre, *sercia nigra cappa*. Il reçoit l'encensoir et la navette puis retourne au chœur. Il se place devant l'évêque ou le doyen qui pose l'encens et le bénit. Ensuite le coùtre encense le grand autel en en faisant le tour, puis les autres autels de l'église, ceux qui sont à droite et ceux qui sont à gauche. Il rentre dans chœur, *chorus*, et encense la tombe épiscopale (Thierry II) en en faisant le tour, puis le chanoine qui préside l'office, les *personas* et les chanoines se trouvant du même côté. Il fait de même de l'autre côté.

⁵⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 345 : *Custos solus debet ducere et reducere acolitum qui fert oleum infirmorum [...], alii vero duo qui ferunt crisma et oleum sanctum, similiter parati, debent duci et reduci cum magna sollempnitate, sicut scriptum est in ordinario episcopi.*

⁵⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 425 : *Item unus de cantoribus debet accipere libellos qui dicuntur Tropier.*

⁵⁹ Un tropaire est un recueil de tropes notés pour les chants, différents types d'interventions musicales dans les rites.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Un des grands chanoines commence le *Magnificat* au milieu du *chorus*. Après les deux premiers versets, il s'incline devant les autels et devant le chœur des chanoines à droite et à gauche puis retourne à sa place.

Après la bénédiction finale donnée par le prêtre, les vêpres sont toujours suivies d'une procession et d'un temps de commémoration. Cette récitation de prières d'intercession et d'action de grâces a une place importante dans la célébration des heures. Elle conclut les vêpres et les laudes. Généralement ces prières sont accompagnées d'une petite procession. Les *commemoratio* sont ainsi dites dans des édifices différents, à la manière des stations. À la cathédrale, les chanoines font la commémoration de saint Étienne, de la Sainte Croix, de la Vierge et de saint Clément. Puis ils se rendent en procession à Saint-Jean-Baptiste puis à Saint-Paul où ils font mémoire des apôtres et de tous les saints. Les quatre commémorations ordinairement invoquées à la cathédrale se font selon le calendrier liturgique. Saint Étienne, patron de la cathédrale est commémoré en premier, toute l'année sans exception. Durant l'Avent on ne fait pas la commémoration de l'Invention de la Croix (3 mai) ni de la Vierge Marie (jusqu'au premières vêpres de la Circoncision – 2 février), saint Clément, évangéliste du pays messin, n'est commémoré aux vêpres qu'après la fête de sa translation (2 mai) et jusqu'à la fin de l'année liturgique. À cela s'ajoute la commémoration des saints qui seront honorés le lendemain par l'Église.

b. Complies

Les complies se disent lorsqu'il fait déjà nuit. C'est au doyen qu'il appartient de les présider. La façon de convoquer les chanoines à cet office est curieuse. On ne se contente pas de donner le signal à l'aide des cloches. En effet « lorsqu'on sonne Complies ou après que cette sonnerie soit terminée, le doyen ou le cerchier ou un autre doit de sa main frapper fortement sur le siège ou sur le pupitre à deux ou trois reprises, ou bien lever un des sièges et en frapper deux ou trois coups très forts ; c'est ainsi que doit se donner le signal afin que les chanoines se rendent à la confession »⁶⁰. De cette manière bruyante de donner le signal, on peut déduire que les chanoines

⁶⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 248 : *Et notandum quod dum Completorium pulsatur vel cum iam pulsatum fuerit, decanus vel circator vel alius debet manu sua sedem vel pulpitem percutere fortiter bis vel ter aut levare unam de sedibus et bis vel ter fortiter percutere et sic faciant signum ut domini veniant ad confessionem.*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

se trouvent tous réunis au même endroit avant l'office. Ce dernier étant chanté dans la nuit, on suppose qu'il fallait réveiller les chanoines assoupis.

La confession, c'est-à-dire la récitation du *Confiteor*⁶¹, se fait avant de chanter les complies ainsi qu'à la fin de l'office de prime. Ce temps ne tient pas une place fixe dans les différentes communautés canoniales. À Verdun, elle se fait uniquement à la fin de prime. La règle d'Aix prescrit ce temps à la fin du chapitre ; il s'agissait d'une confession publique des fautes pour demander pardon devant la communauté⁶². Au XII^e siècle, il ne s'agit plus d'un simple *Confiteor*. À la cathédrale de Metz, il en est ainsi tous les jours de l'année, dits simples, à l'exception des jours compris entre la sainte Cène et le samedi précédent le dimanche de la Quasimodo (soit l'octave de Pâques). La Confession n'a pas lieu le dimanche. Les chanoines font cette confession, tantôt prosternés à terre (*jacendo*), tantôt en restant debout, suivant le caractère de la fête.

Après quoi, il revient au doyen ou au coître de commencer l'office. Il doit, le samedi et les jours de fête, chanter l'antienne *Veni Domine visitare* en introduction. On dit ensuite neuf fois le *Kyrieleison - Christeleison*. Suivent le *Pater noster* et les prières d'intercession.

À la fin de l'office, la communauté reçoit la bénédiction par l'eau. Il est indiqué qu'elle doit être d'abord donnée aux enfants pour qu'ils puissent rejoindre le dortoir, puis au doyen et aux chanoines⁶³. Cette aspersion n'est pas une règle prescrite, elle appartient davantage au monde monastique (règle de saint Benoît). À la cathédrale de Trèves⁶⁴, par exemple ou à Amiens⁶⁵, l'aspersion n'est pas donnée. Ce geste est à la fois étroitement lié à la confession en début d'office. Les chanoines ayant reconnus et confessés leurs fautes sont lavés et purifiés de leurs péchés par l'eau bénite. C'est également un geste de sauvegarde pour la nuit qui vient.

c. Matines

⁶¹ Le *confiteor* (*Deo*) est une prière liturgique, récitée à la première personne, par laquelle l'on exprime publiquement et de manière générale les péchés et où l'on demande le pardon.

⁶² Canon 123 de la règle d'Aix : « *Ut quotidie ad conlationem veniant, ubi et hanc institutionem et aliarum scripturarum lectiones perlegant et pro admissis veniam postulent et sententiam pro qualitate admissi suscipiant (...)* » (BERTRAM, J., *The Chrodegang Rules ...*, op. cit., p. 113).

⁶³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 249 : *Quo finito eant omnes ad benedictam aquam, que primo danda est pueris ut prius eant in dormitorium, postea decano et aliis dominis.*

⁶⁴ KURZEJA, A., *Des älteste Liber Ordinarius der Trierer Domkirche*, Münster, 1970.

⁶⁵ DURAND, G., *Ordinaire de l'église Notre-Dame Cathédrale d'Amiens par Raoul de ROUVROY (1291)*, Paris, 1934.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Les matines comportent les mêmes cérémonies que les vêpres. Pour annoncer l'office, les cloches sont sonnées deux par deux. Matines commencent traditionnellement par le chant de l'invitation, qu'on alterne avec les versets du psaume 94 (*Venite exultemus*). L'invitatoire se récite de la manière suivante : on dit l'invitatoire, que l'on répète. Les jours ordinaires, un des chantres chante le *Venite exultemus*, entrecoupé par l'invitatoire. Pour les fêtes les plus importantes, deux chanoines chantres entonnent le répons du psaume debout devant les degrés. L'hymne suit. Le dimanche, l'encensoir doit être porté à matines, comme aux vêpres.

Les matines comptent trois nocturnes composés de trois psaumes, du verset et de trois leçons suivies chacune d'un répons. L'exécution du chant des psaumes et des répons, est faite par un enfant soliste et le chœur pour le premier nocturne. Pour le second, il y a alternance entre les deux chœurs : le chœur de la semaine commence la première antienne et le psaume. Puis la seconde antienne et le deuxième psaume sont chantés par le chœur qui lui fait face, ainsi de suite. Nous avons déjà présenté au-dessus la manière dont étaient réparties les différentes leçons. Le chantre chante le dernier répons de l'office. À la fin du dernier nocturne, on chante l'hymne du *Te Deum laudamus*, uniquement les jours où l'on chante le *Gloria* à la messe. Toutefois durant tout le temps de l'Avent et du Carême, il est omis.

À l'occasion de certaines solennités, neuf psaumes et trois lectures sont chantés ou récités. Les dimanches de Pâques et de la Pentecôte n'ont qu'un nocturne.

d. Laudes

L'heure de laudes est peu décrite dans le *Cérémonial*. Le texte stipule que la pratique du chant des antiennes doit être dirigé par un chantre.

Le verset « *Memento nostri, Domine, in bonis* » est toujours chanté avant l'office, les dimanches du temps de l'Avent. Des commémorations concluent laudes, sous la forme d'une procession stationnaire, comme à la fin des vêpres. Les chanoines quittent la cathédrale et se rendent successivement à Saint-Jean-Baptiste puis à Saint-Paul où l'on fait mémoire des apôtres et de tous les saints.

e. Prime

Prime est la prière du matin. Elle diffère des autres heures. Elle ne se tient pas dans la salle du chapitre, comme cela a été supposé pour le temps de Chrodegang mais se fait dans le grand

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chœur de l'église Saint-Étienne. Son office peut être accompagné de pratiques spécifiques, qui ont lieu habituellement dans la salle du chapitre comme la lecture de la règle, d'un sermon, la commémoration des défunts...

Le temps de l'office proprement dit et celui du chapitre sont physiquement séparés le dimanche : à la suite de prime, les chanoines sont invités à rejoindre le chapitre pour y officier. En revanche, en semaine, la lecture du chapitre conclut l'office de prime.

Cette heure est la seule présentant une véritable distinction entre les dimanches, les jours ordinaires et les festivités, c'est pourquoi trois rubriques sont consacrées à cette heure dans le *Cérémonial*⁶⁶.

L'office de prime présente une structure en trois temps : l'office des psaumes, celui de la repentance (anciennement les coupes) suivi du symbole des Apôtres et de supplications.

Prime commence par quatre psaumes entrecoupés du *Gloria Patri*, suivis par une antienne. Le premier psaume varie selon le temps liturgique. Le second temps, celui de la repentance se récite en attitude prosternée. Il peut être répété trois fois par toute la communauté ensemble, cinq (le jour de la commémoration de la sainte Croix) ou neuf fois. Dans ces deux derniers cas, le premier *Kyrie* est chanté par le chœur de droite. En conclusion, les chanoines récitent le Notre Père. Les supplications suivent le Symbole des Apôtres avec le *Credo in Deum*. Les chanoines prient pour les fidèles, les frères et en semaine pour les malades. Les prières dites à prime sont celles du dimanche, reprises de manière brève. Les jours non festifs, trois psaumes dits familiers sont dits : *Deus misereatur*, *Ad te levavi* et *De profundis*. Ce dernier psaume sera repris en intégralité à la fin de l'office.

La structure de l'office de prime reste la même les dimanches de l'année, à l'exception des dimanches de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et à diverses solennités comme celles en l'honneur de saint Étienne (la fête de sa naissance et l'Invention de saint Étienne prothomartyr), le jour de la dédicace de l'église Saint-Étienne, de la fête de Tous les Saints, de saint Jean l'Évangéliste, des Saints Innocents et de l'Épiphanie. La confession n'a pas lieu le dimanche, mais uniquement la semaine que l'on soit dans une festivité ou pas ; à l'exception des jours situés entre la Cène et la seconde *feria* après le dimanche de la Quasimodo, de l'octave de

⁶⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 250 : *De prima in dominicis diebus* ; p. 254 : *De prima in festivis diebus* ; p. 255 : *Quomodo Prima cantanda est in Adventu per ebdomadam in diebus non festivis*.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Pâques. Les psaumes, les chants sont plus nombreux le dimanche et les pièces chantées ne sont pas les mêmes selon le jour où l'on se trouve.

La confession conclut l'office de prime, à l'exception du dimanche et des jours situés entre la sainte Cène (Jeudi saint) et la seconde *feria* après le dimanche de l'octave de Pâques appelé *Quasimodo*.

f. La troisième heure

Après prime, les cloches sonnent la troisième heure, *ad Terciam*. À cet appel, les chanoines se réunissent dans la salle du chapitre pour faire le *capitulum* puis se rendent à Saint-Pierre-le-Majeur pour la bénédiction de l'eau. Ils font procession autour du cloître jusqu'au baptistère où ils sont aspergés d'eau bénie et entrent dans la cathédrale pour chanter tierce.

Le dimanche, le chapitre, *capitulum*, se tient dans la salle du cloître qui lui est destiné. Il commence par l'annonce du calendrier et du jour de la lune, suivie par la lecture du Martyrologe⁶⁷, par l'acolyte. Puis ce dernier lit un passage de la *regula*. À Bayeux, c'est à un enfant que reviennent ces différentes lectures⁶⁸. Ensuite s'il y a des défunts, le prêtre récite l'obit. Le sous-chancelier est chargé d'annoncer la nouvelle distribution des fonctions liturgiques pour la semaine à venir : les noms du prêtre, du diacre et du sous-diacre de la semaine. Et les affaires de l'Église sont étudiées. L'office se termine par la prière des défunts avec le psaume pénitentiel *De profundis* et d'autres prières pour les fidèles. Aucun sermon n'est mentionné⁶⁹.

L'office du chapitre n'était pas directement lié aux réunions capitulaires, ce qui avait parfois lieu dans d'autres cathédrales. Si l'office du chapitre avait lieu quotidiennement, les réunions capitulaires n'avaient lieu que certains jours de la semaine et le sujet en était bien différent.

⁶⁷ Un martyrologe, dans le sens général du terme, est un recueil annonçant jour par jour, en principe à leur anniversaire (*dies natalis*, soit le jour de leur mort), les saints qu'on a coutume de célébrer dans l'Église romaine et dans les églises locales.

⁶⁸ *Ordinaire et Coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle)*, CHEVALIER, U. (éd.), 1902, p. 4.

⁶⁹ Le Martyrologe de la cathédrale du manuscrit de Berne est contenu dans un manuscrit ayant pu servir au chapitre. En effet, on y trouve réuni des omélie, un ouvrage d'Isidore, quelques lettres, la règle de Chrodegang et le capitulaire de Théodulfe. On conserve également pour la cathédrale de Verdun un manuscrit réunissant trois textes fondateurs de la communauté, utiles pour l'office du chapitre : la règle d'Aix de 816, le martyrologe et le nécrologe (ou obituaire) du chapitre. Il s'agit du *Liber Capituli* de la cathédrale (BMV, ms.6, XII^e ou XIII^e siècle)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

En semaine, le chapitre n'est pas aussi développé. Comme nous l'avons signalé précédemment, il est intégré à l'office de prime. L'acolyte est chargé d'annoncer le calendrier et le jour de la lune. Il lit le martyrologe et à la fin invoque les saints martyrs, confesseurs et les saintes vierges. Et il revient au prêtre de conclure.

La règle canoniale lue au chapitre est la règle édictée au concile d'Aix-la-Chapelle en 817⁷⁰. Les chanoines de la cathédrale de Metz sont des chanoines séculiers. Nous ne connaissons pas le contenu de cette lecture pour chaque jour, cela n'étant pas l'objet du texte ; le *Cérémonial* ne précisant que « *Deinde legat acolitus de regula aliquantulum...* ». On sait seulement que le premier dimanche de Carême, doivent être lues les observances édictées pour le Carême, *lectio de observatione Quadragesime in ipsa regula*⁷¹.

Les heures de tierce et de sexte ne semblent pas présenter de gestes ou de déplacements nécessitant de descriptions particulières. De fait ces heures sont entièrement omises ou occasionnellement font l'objet de quelques lignes dans le *Cérémonial*. Leur schéma reste le même quelque soit le jour ou la festivité. Elles sont chantées dans le sanctuaire Saint-Etienne.

II. La messe

A. La messe canoniale au XII^e siècle

Dès le IX^e siècle, la bénédiction de l'eau, particulièrement le dimanche, est devenu partie intégrante de la vie liturgique⁷². L'aspersion, rite de purification rappelant celui du baptême, est un geste commun à toutes les cathédrales aux XII^e-XIII^e siècles et bien après. Elle est suivie de l'aspersion de la communauté de chanoines et des fidèles et d'une procession autour du cloître⁷³. À Metz, le rite de l'eau bénite a lieu tous les dimanches, ainsi que lors des plus grandes fêtes : Noël, Circoncision, Épiphanie, Pâques, Ascension, Pentecôte et Dédicace de la cathédrale. Avant la messe dominicale le prêtre de la semaine bénit l'eau à l'église Saint-Pierre-

⁷⁰ Le jour de Pâques, un tout début de règle nous est donné : « *De regula vero legitur in die Pasche et per totam ebdomadam ipsius in hoc loco : Matutina luce radiante, etc* ». Il s'agit de la règle d'Aix la Chapelle (canon CXXX).

⁷¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 329.

⁷² Sur la bénédiction de l'eau et les processions en général, voir A. FRANZ, *Die kirchlichen Benediktionen des Mittelalter*, t. I, p. 86 – 109 ; MARTIMORT, A.-G., *L'Église en Prière. L'Eucharistie*, t. 2, p. 649 - 658.

⁷³ JUNGSMANN, J. A., *Missarum sollemnia*, t. I, p. 352.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

le-Majeur. Puis au son de l'antienne *Asperges me* (ps. 50), il asperge l'autel saint Pierre en en faisant le tour, descend dans le chœur et asperge en premier le sous-diacre porte-livre et l'acolyte porte-croix debout devant les degrés. Il asperge ensuite les deux tombes placées au centre du *chorus*, les personnes importantes présentes dans cet espace et en dernier les chanoines du plus grand hiérarchiquement aux plus petits. Aux portes du *chorus* le prêtre bénit les fidèles assemblés dans la nef. Il donne ensuite l'aspergeoir à un acolyte qui se rend au cloître pour y asperger les tombes. Les chanoines terminent le rituel par des oraisons, puis processionnent autour du cloître avant de rejoindre la cathédrale. L'aspersion de l'eau bénit prélude fréquemment à une procession.

Au XII^e siècle, la messe canoniale est célébrée tous les jours sur le maître-autel Saint-Étienne, ordinairement après tierce. Toutefois lorsqu'il y a station dans une autre église, à l'extérieur du groupe cathédral, la messe du jour est chantée sur le maître-autel de la cathédrale avant tierce. La procession partira juste après avoir chanté cet office.

Le service de la messe est assuré à tour de rôle par les chanoines, chacun selon son rang dans les ordres sacrés et pendant une semaine. L'eucharistie est célébrée conjointement par un chanoine diacre, chargé de la lecture de l'évangile et par un prêtre – qualifié d'« hebdomadier » - qui préside la cérémonie et récite les prières consécratoires. Le rôle d'épistolaire est confié aux jeunes chanoines sous-diacres, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus récemment. Le chœur est dirigé à la messe par un ou deux chantres ; lorsque l'évêque est présent cette charge revient au préchantre.

Le *Cérémonial* donne en détail toute la description de la messe du premier dimanche de l'Avent. À la suite du texte, les messes ne reçoivent plus cette attention et les détails sont moins nombreux, hormis celles des grandes solennités du cycle christologique.

Pendant le chant de l'introït, le prêtre, précédé par le diacre, le sous-diacre portant le livre des évangiles accompagné par trois enfants portant des candélabres et l'encensoir, arrivent au sanctuaire. Le célébrant se tient debout devant l'autel, les enfants viennent se placer de part et d'autre de l'autel : les deux porte-candélabre se placent l'un à gauche et l'autre à droite avec le thuriféraire. Le sous-diacre vêtu d'une chape de soie, pose le texte des évangiles sur le coin gauche de la table d'autel, va embrasser le milieu de l'autel, s'incline devant ce dernier et se place à l'arrière du sanctuaire. Le diacre, en aube, vient se placer entre les degrés de l'autel et le pupitre en forme d'aigle. Le prêtre également en aube, debout au bas des degrés de l'autel,

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

lance le *Gloria Patri*. Il monte à l'autel et s'incline. Le diacre se dirige alors vers lui et embrasse la main que lui tend le prêtre. Ce dernier va ensuite embrasser le milieu de l'autel puis l'évangéliste qu'on lui apporte. Il se dirige ensuite sur le côté droit de l'autel d'où il officiera. Le geste du baiser de paix qui suit la confession, est donné, dans la liturgie d'Amiens (p.25) ou de Bayeux (p.25), par le diacre et le sous-diacre au célébrant, sans l'intermédiaire de la main. À Laon, en revanche, après la confession, tous s'inclinent vers le chœur puis vers l'autel et le prêtre va embrasser le livre des évangiles, uniquement. Durant la période de l'Avent et du Carême, le sous-diacre, le diacre et le prêtre portent des chasubles noires, *nigra casula*.

Les degrés séparant le *chorus* du sanctuaire à la cathédrale de Metz font office d'ambon pour la liturgie de la Parole. Ainsi l'épître est lue par le sous-diacre sur la seconde marche en partant du haut des degrés « *super gradum qui secundus est in descendendo* ». Les deux enfants chargés de chanter le graduel, doivent l'exécuter sur la troisième marche en montant au sanctuaire « *super tertium gradum in ascendendo* ». L'Alleluia est également chanté sur cette même marche par deux autres enfants. L'évangile est proclamé au sommet des degrés, au coin gauche de l'autel.

Pour cette partie de la messe consacrée à la Parole, les gestes et le corps entrent dans la liturgie : les acteurs sont appelés à changer de vêtements, à s'incliner selon un rituel bien défini. Ainsi, pour lire l'épître, le sous-diacre doit auparavant sortir du sanctuaire et déposer sa chasuble, puis y retourne, se place sur la seconde marche des degrés du sanctuaire et lit la lecture. Lorsque celle-ci est terminée, il s'incline en premier devant le maître-autel puis à gauche et à droite en direction des autels latéraux et enfin vers le chœur. Il descend les escaliers, revêt sa chasuble puis à nouveau s'incline de la même manière que précédemment. Pour la lecture de l'évangile, le diacre plie sa chasuble, *plicata casula*, la place sur son épaule gauche de telle sorte que le haut de sa chasuble lui arrive à la ventrière, *imposita super sinistrum humerum ita quod capita ipsius casule simul applicentur ad cingulum*, puis lit l'évangile à l'angle gauche de l'autel. La *casula plicata* n'est portée par les ministres qu'à certaines occasions, comme le premier dimanche de l'avant, ce n'est pas le vêtement ordinaire du diacre.

Le *Cérémonial* de Metz ne donne toutefois aucune information quant à une éventuelle procession pour l'évangile, ni sur la manière dont le geste de paix est donné et par qui ou encore comment les offrandes sont apportées à l'autel. La liturgie de l'eucharistie n'est pas détaillée dans le corps du texte. Le célébrant disposait d'un livre spécifique pour la célébrer.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

À Laon, par exemple, l'ordinaire est plus complet dans le descriptif de la messe. Nous retrouvons la même procession d'entrée du prêtre et de ses ministres pendant le chant de l'introït. Le sous-diacre chargé de lire l'épître comme le diacre pour la lecture de l'évangile, doivent également retirer leur chasuble avant leur lecture respective. L'évangéliste est porté en procession jusqu'au pupitre de lecture : le diacre porte le livre à gauche, reçoit la bénédiction de l'évêque ou du prêtre célébrant. Puis précédé par le sous-diacre portant, posé sur son torse, le coussin sur lequel a été posé le livre des évangiles, *pulvinar*, par deux clercs munis de cierges et d'un troisième portant l'encensoir, il se rend au pupitre pour lire l'évangile. À la fin de la lecture, le sous-diacre apporte au célébrant le livre à embrasser, puis le porte autour du chœur. L'encensoir est porté à la messe tous les jours, qu'il y ait une festivité ou pas. Mais aucune indication n'est donnée sur la manière dont on encense et à quel moment.

Les festivités de la semaine à venir sont annoncées de manière solennelle à la fin de la messe dominicale. Une gestuelle particulière est alors à exécuter par le diacre : « après que le prêtre ait pris le corps et le sang du Christ et avant que « *vinum fundatur in calice super manus* » et que la communion soit chantée, le diacre vêtu de sa chasuble prend le calice à deux mains sans la patène et, se tournant vers le chœur, annonce d'une voix *medium* la fête à venir et la station où elle sera célébrée. Tous répondent alors *Deo gratias* et la communion est chantée. Il revient au diacre de conclure la messe par la formule consacrée : *Ita Missa est* ou par *Benedicamus* pour la période de l'Avent. Pour se faire le diacre devra se tourner vers l'autel. » Cette manière d'annoncer les solennités et les stations est propre à la cathédrale de Metz.

Pour les messes quotidiennes ou dominicales, le sanctuaire ne reçoit aucune attention particulière. De part et d'autre des *gradus* des candélabres surmontés de cierges sont mis en place à certaines occasions et forment ainsi une haie d'honneur vers le sanctuaire. Des cierges posés sur des candélabres sont posés devant, sur ou derrière l'autel.

Dans le *Cérémonial*, nous ne trouvons aucune mention de messes privées célébrées sur les autels de la cathédrale, ni de messe des défunts.

B. La messe épiscopale

Dans la Règle de Chrodegang, les dimanches et les fêtes sont présidés par l'évêque. Après avoir chanté tierce à l'église, chaque chanoine doit rester à sa place et attendre l'évêque pour la

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

célébration de la messe⁷⁴. Les solennités les plus importantes sont Noël et Pâques. L'Épiphanie, le mercredi et le dimanche après Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, aux fêtes de la Purification, à celles des apôtres, de saint Jean-Baptiste et de saint Rémi sont des fêtes majeures dans la vie de la communauté canoniale qui donnent lieu à des repas d'exception.

Dans le règlement d'Angilram, successeur de Chrodegang, sont fixés les salaires du clergé assistant l'évêque dans la liturgie. Ainsi préside-t-il les deux fêtes majeures, Noël et Pâques, il est également présent pour le mercredi des Cendres, le dimanche des Rameaux, la Semaine Sainte, la Pentecôte et sa vigile, les Rogations et l'Ascension et les samedis des quatre temps (d'été, d'automne et d'hiver). Il existe déjà entre les deux pontificats quelques différences dans la répartition de la présence épiscopale à la liturgie cathédrale.

1. Au IX^e siècle à Metz

La première mention que l'on a de la manière de célébrer la messe épiscopale dans la cathédrale à Metz est donnée par le plat inférieur du *Sacramentaire* de Drogon sur lequel sont figurés dix moments clefs de la messe, selon la pratique romaine du milieu du IX^e siècle⁷⁵. Sur les neuf plaquettes d'ivoire composant le plat de reliure, l'iconographie suit le texte de *l'Ordo romanus* I, un document romain du VIII^e siècle qui décrit la manière dont le pape devait célébrer la messe du jour de Pâques à Sainte-Marie-Majeure.

Pour permettre le déroulement correct et informé des cérémonies dont la messe, les liturgiques romains du haut Moyen Âge ont créé des *Ordines* dont la fonction essentielle réside dans la description des célébrations. Ces petits « guides » autonomes constituèrent le matériau original à partir duquel furent ensuite élaborés les livres de rites et de prescriptions comme les ordinaires et cérémoniaux. Ainsi les *Ordines romani*, décrivant des rites tels qu'ils se déroulaient à Rome, ont envahi l'espace de l'Empire en complément du *Liber* ... Toutefois l'adoption de cette nouvelle liturgie, voulue par l'autorité, a nécessité une adaptation textuelle de ces *Ordines* pour permettre une célébration selon le modèle romain dans le contexte de la liturgie gallicane.

⁷⁴ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), Cap. XXXIII : *cantent Tertiam, et residentes in ordinibus suis expectantur pontificem sicut mos est Romane ecclesie*.

⁷⁵ REYNOLDS, R.E., « Image and Text : a carolingian illustration of modifications in the early roman eucharistic ordines », *Viator*, 14, 1983, p. 59-75 – GOLDSCHMIDT, A., *Die Elfenbeinskulpturen*, I, 1914, p. 40-41 et tableau XXX – PELT, J.-B., *Études sur la Cathédrale de Metz. La liturgie*, Metz, 1937, 106-112.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

L'*Ordo romanus primus* décrit la messe papale telle qu'elle devait se célébrer dans les stations romaines vers 690-700. Reprenant cet *Ordo*, les *Ordines* IV, V et VI en sont les trois recensions franques, respectivement réalisés en pays franc vers 790-800 pour le quatrième⁷⁶, en Rhénanie vers 850 – 900 pour le suivant⁷⁷. L'*Ordines* VI, moins retouché que les précédents, a peut-être été écrit à Metz (?). La présence dans le texte d'un personnel attaché au système des stations, *diacones stationarii*, de *notarii ipsius stationis*... rappelle le clergé messin dont parle le règlement d'Angilram qui devait assurer à la place de l'évêque la célébration dans les stations quadragésimales. L'Église romaine a toujours ignoré ce personnel dans sa propre organisation⁷⁸.

Ce sont ces versions gallicanes dont s'est inspiré le (les) artiste le *Sacramentaire* de Drogon⁷⁹.

Lors du remontage des plaquettes sur la reliure au XVIII^e siècle une inversion s'est opérée sur l'ordre des plaquettes : les vignettes 6 et 1 ont été interchangées.

⁷⁶ ANDRIEU, M., *Les Ordines romani du haut Moyen Âge*, II, *Les textes*, 1948, p. 135 – 170.

⁷⁷ ANDRIEU, M., 1948, p. 171 – 227.

⁷⁸ ANDRIEU, M., 1948, p. 229 – 250.

⁷⁹ VOGEL, Cyrille, « *Versus ad orientem*. L'orientation dans les *Ordines romani* du haut Moyen Âge », dans *Studi Medievali*, 3^e série, 1, 1960, p. 447-469, en particulier p. 455 - PALAZZO, E., « La liturgie et ses textes : autour de la messe. Les *Ordines romani* et les ivoires du Sacramentaire de Drogon », dans *Le Christianisme en Occident*, Paris, 1997, p. 109-116. Nous nous servons de cette étude comme référence pour la description de chaque vignette.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Sacramentaire	<i>Ordo romanus I</i>	<i>Autres ordines romani</i>	Remarques
L'avant-Messe : rites préparatoires et introduction de la messe			
<p>Vignette 6 (1) L'entrée de l'évêque dans la cathédrale</p>	<p>Le pontife avance vers l'autel précédé par sept acolytes. Arrivés à l'autel, les acolytes se séparent en deux groupes.</p>	<p><i>Ordines</i> IV et V précisent que lors de la procession d'entrée, l'évêque doit être précédé par sept diacres et qu'il doit circuler entre deux rangées constituées par ces derniers.</p>	<p>L'évêque se dirige vers l'autel entre six diacres placés sur deux rangs. La 7^e personne est déjà près de l'autel, surmonté de la couronne.</p>
<p>Vignette 2 L'évêque et son clergé s'inclinent devant l'autel.</p>	<p>Passant au milieu des deux colonnes de diacres, le pontife s'incline devant l'autel.</p>	<p><i>Ordines</i> IV et V : on spécifie que ce geste rituel a lieu au moment où la chorale entonne le <i>Gloria Patri</i> juste avant le baiser de Paix. <i>Ordo</i> IX indique la présence de thuriféraire près de l'autel, durant le chant du <i>Gloria Patri</i>. Ils sont visibles dans la vignette dans les petits personnages de taille inférieure à celle de l'évêque et des diacres.</p>	<p>Ce geste a lieu au moment où le <i>chorus</i> entonne le <i>Gloria Patri</i> de l'introït, juste avant le baiser de paix. Sur l'autel repose le livre peut-être des Évangiles.</p>

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

<p>Vignette 3 Le baiser de paix entre l'évêque et son clergé</p>	<p>Dans l'<i>Ordo I</i>, le souverain donne la paix aux évêques présents.</p>	<p>Dans les <i>Ordines IV</i> et VI, comme dans l'<i>Ordo I</i>, ce geste rituel du baiser de paix suit l'inclinaison de l'évêque. Dans les <i>Ordines gallicanes</i>, c'est l'évêque qui procède à ce geste avec les diacres et les sous-diacres.</p>	<p>On constate une grande fidélité au déroulement du rite de la messe épiscopale sur les scénettes en ivoire</p>
<p>Liturgie de la Parole</p>			
<p>Vignette 4 L'évêque embrasse l'évangéliste posé sur l'autel.</p>	<p>Il va ensuite à l'autel baiser l'évangéliste que le diacre a déposé sur l'autel, puis embrasse l'autel lui-même et se rend à sa cathèdre.</p>	<p>Ordo IV (p. 161)</p>	<p>Ici le baiser est effectué avec l'aide des diacres. Toujours situé près de l'autel, le groupe des célébrants entoure l'évêque qui se penche sur le livre sacré qu'on lui tend. Sur la gauche de l'image d'autres membres du clergé – vraisemblablement des prêtres et des diacres – sont massés dans la nef de la cathédrale.</p>
<p>Vignette 5 Le temps du <i>Kyrie</i> et du <i>Gloria in excelsis Deo</i>.</p>	<p>Debout tourné vers l'est, c'est-à-dire vers le fond de l'abside et par conséquent face à la cathèdre, il lance le chant du <i>Kyrie</i>, suivi du <i>Gloria in excelsis Deo</i></p>		<p>Face à l'orient, l'évêque se tient debout, sa chaire devant lui. Il se recueille (visage vers le bas). Derrière lui, les diacres et sous-diacres sont disposés en rang et imitent le geste de l'évêque.</p>

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

<p>Vignette 1 (6) La lecture de l'Épître</p>	<p>Les acolytes disposent les cierges au milieu de l'église, tandis que les diacres et sous-diacres entourent l'évêque assis sur sa cathèdre.</p>	<p>Selon l'Ordo V. L'évêque est assis sur son siège, face à l'assemblée. L'Ordo IV apporte une petite variante à cette disposition : les cierges sont placés devant l'autel, comme cela est représenté sur la vignette 1 du Sacramentaire.</p>	<p>Sur cette vignette, l'artiste a sculpté la chaire épiscopale des évêques messins, la colonne de marbre dit de saint Clément.</p>
---	---	--	---

Liturgie eucharistique			
<p>Vignette 7 Offrande du pain et du vin par le peuple et par le clergé.</p>	<p>En parfait accord avec les descriptions de l'Ordo, l'évêque reçoit les offrandes des mains d'une femme placée derrière un chancel. Revenant vers l'autel, l'évêque accepte ensuite les offrandes du clergé et les pose avec celles des fidèles, sur l'autel.</p>	<p>Les <i>Ordines</i> IV et VI décrivent les mêmes gestes.</p>	<p>La scène est double. À gauche, l'évêque reçoit les offrandes des mains d'une femme, placée derrière un chancel dont on voit une partie. Et à droite, revenant vers l'autel, l'évêque accepte les offrandes du clergé et les pose sur l'autel avec celles des fidèles.</p>
<p>Vignette 8 [Prière eucharistique] Le pontife est seul devant l'autel. Les autres clercs sont en rang derrière lui et restent inclinés.</p>	<p>L'évêque et les diacres autour de lui se positionnent face à l'autel et sont donc dos au peuple. L'évêque s'apprête à prononcer les paroles du canon de la messe.</p>		<p>En Gaule, le célébrant se trouve dos au peuple. À Rome, où les églises étaient occidentées, le célébrant faisait face à la nef. Sur l'image, le prêtre, tourné vers l'orient, est face au peuple. Il est entouré de son clergé, tous tournés vers l'autel.</p>

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

<p>Vignette 9 L'évêque donne la communion aux prêtres</p>		<p>Dans l'<i>Ordo</i> VI, les prêtres se rendent à l'autel pour recevoir la communion des mains de l'évêque.</p>	
--	--	--	--

On peut ainsi observer que les plaquettes suivent fidèlement le descriptif de la messe à la romaine revue par les Francs et décrite dans les interpolations gallicanes des *ordines*. Bien que le contenu du Sacramentaire de Drogon se rapporte à la liturgie de Rome, les détails dans la représentation des scénettes et principalement celui de la cathédrale, permettent de rattacher l'œuvre à la cathédrale de Metz.

2. La présence de l'évêque dans le sanctuaire au XII^e siècle

L'évêque officie dans sa cathédrale, où se tient sa cathèdre épiscopale, aux grandes fêtes christologiques, Noël, Pâques, l'Ascension, à la Pentecôte... Il préside également les deux fêtes consacrées au saint patron de la cathédrale, saint Étienne et prend part à la grande litanie majeure, le jour de la saint Marc. On note la présence épiscopale uniquement à Sainte-Marie, à Saint-Pierre-le-Majeur (où est signalée la présence d'un trône) et à Saint-Jean-Baptiste. Plus quotidiennement, l'évêque peut prendre part le dimanche aux heures canoniales, aux premières vêpres, à tierce. Durant le temps du Carême, il participe à la réunion des chanoines après le repas principal en fin de journée, *collatione post pradium*. Enfin il est présent au chapitre et assiste à certaines cérémonies qui se déroulent au réfectoire où il a sa propre table.

Lorsque l'évêque vient célébrer la messe, une petite procession vient à sa rencontre à l'église Saint-Gall, interface entre le monde du cloître et celui de la *Domus*. Cette procession est composée de deux acolytes vêtus de l'aube portant deux candélabres, deux jeunes sous-diacres, en aube et en tunique de soie, portant deux croix dites épiscopales, d'un troisième sous-diacre (celui qui est chargé de lire l'épître), muni du manipule sur la main⁸⁰, *manipulus in manu*, reçoit le livre aux lettres d'or, *textum aureum* ; vient enfin celui à qui il revient de porter la chape

⁸⁰ Le manipule, *manipulus*, qui signifie *poignée, petite gerbe* est une bande d'étoffe de même couleur que la chasuble, portée au bras gauche par le diacre et le sous-diacre à partir du IX^e siècle.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

épiscopale ; il est vêtu du surplis⁸¹. L'évêque sort de sa demeure, accompagné de son chapelain et des archidiaques. Il attend devant Saint-Jean-Baptiste les chanoines qui processionnent dans le cloître. À leur passage devant le baptistère, l'évêque les asperge d'eau bénie puis se joint, en dernier lieu, à la procession pour entrer dans la cathédrale.

La présence de l'évêque aux grandes fêtes implique également celle d'autres communautés. Ainsi lorsque l'évêque préside, doivent être alors présents les chanoines de la collégiale Saint-Sauveur. Aux fêtes spécialement dédiées au saint patron de la cathédrale, c'est-à-dire à la saint Étienne et à la fête de l'Invention de saint Étienne prothomartyr, lorsque l'évêque est absent, c'est l'abbé de Saint-Vincent, en qualité de chapelain de l'évêque, qui officie à sa place. Cette permission a été accordée par le pape Jean XIII, dans une Bulle de 972. L'abbé de Saint-Vincent peut alors célébrer la messe « *in pontificalibus* ». Cette prérogative a été confirmée aux abbés de Saint-Vincent par les papes Léon IX (en 1051) et Urbain II (en 1096).

Certaines fonctions au sein de la communauté canoniale officient uniquement en présence de l'évêque. C'est le cas du préchantre, bien que présent tous les jours, il ne dirige le chant qu'en présence de l'évêque aux messes épiscopales⁸². Il se fait apporter le bâton du chantre, *baculum cantoris*, par le gardien au début de la messe. Lorsque l'introït est terminé, il lui revient de lancer de *Kyrie eleison*. Puis il monte derrière l'autel auprès de l'évêque et lui indique quel *Gloria* doit être chanté. Après l'*Alleluia*, le préchantre et ses assistants, *collaterales sui*, se placent au milieu du *chorus* et commencent la séquence. Ils chantent à cet emplacement le premier verset, puis le chœur de droite chante le second et celui de gauche le suivant et ainsi de suite en alternance. Comme le préchantre, les dignitaires et les archidiaques prennent part aux messes présidées par l'évêque et leur « action liturgique » n'est visible qu'à ces occasions.

Sont ainsi réunies dans le corps même du *Cérémonial* de la cathédrale, la liturgie quotidienne de la communauté des chanoines et la liturgie épiscopale avec la description des rites propres à cette fonction comme le rite de la consécration des Saintes huiles le Jeudi saint et sa messe, le rite du baptême (dans la veillée pascale et celle de la Pentecôte) ou la bénédiction des fonts baptismaux que nous développerons plus loin.

⁸¹ Le surplis est un vêtement liturgique fait de toile blanche plissée, qui se porte par-dessus la soutane. Cette sorte d'aube s'arrête à la hauteur des genoux.

⁸² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 360 : *Si autem episcopus cantat Missam, precentor debet esse medius inter illos duos [cantores]*.

III. Déplacements et processions au sein de la liturgie canoniale

À côté des processions d'exception que l'on étudiera à part entière, des processions plus ordinaires se font quotidiennement à l'intérieur de la clôture. Si ce genre de déplacement correspond peu à ce que l'on a comme idée des grandes processions solennelles, il est intéressant de les évoquer car elles sont nombreuses dans cette liturgie qui s'étend dans différents espaces, dans l'ensemble de l'espace claustral. Il existe plusieurs types de processions, certaines n'ont lieu que le dimanche ou lors de grandes solennités, d'autres se font quotidiennement. Les processions claustrales sont principalement des processions litaniques.

A. Les processions ordinaires

Quotidiennement, les chanoines processionnent à l'intérieur de leur clôture canoniale. Si ce genre de processions, n'offrent pas l'occasion d'un déploiement particulier de faste, il est intéressant de les évoquer car elles sont nombreuses du point de vue de la liturgie. En effet, le besoin de se déplacer est permanent dans le *Cérémonial*. Si à proprement parler, ces processions ne font pas partie de l'office ni de la messe, elles permettent la continuité du culte malgré un changement de lieu ou d'acteurs de la liturgie, en évitant la dispersion du reste de l'assistance : passage de l'office à la messe, de la salle du chapitre au chœur, enchaînement d'heures de l'office, liturgie itinérante et stations à l'intérieur ou hors de l'église principale. Toute transition d'un lieu à un autre (chœur, salle du chapitre, réfectoire, cloître, autels, chapelles, etc.) peut être l'occasion d'une procession, que la liturgie vient magnifier avec croix, livres à porter et chants. Cette liturgie processionnelle n'est pas une particularité propre à Metz. Elle est présente dans toutes les liturgies, canoniale comme monastique. Mais sa mise en pratique reste fortement empreinte des lieux dans lesquels elle évolue.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

1. La procession dominicale

La procession dominicale est essentielle dans la liturgie d'une communauté. Elle est étroitement en lien avec la bénédiction de l'eau qui la précède. Elle a été instituée pour renouveler celle du jour de Pâques. De fait, elle réitère la procession pascale qui suit l'aspersion de l'eau bénite réservée au baptême que l'on puise dans les fonts baptismaux. Il s'agit donc d'un renouvellement continu de la fête de la Résurrection, qui se célèbre tous les dimanches par la marche et par l'aspersion. Au cours de cette procession on invoque les martyrs et les autres saints, afin que par leur intercession les fidèles puissent assister dignement à la célébration du saint Sacrifice. Elle a également comme fonction de bénir les espaces de vie et les environs de l'église, en particulier le cimetière.

C'est sous cette forme, qu'est décrite la procession dominicale à l'abbaye de Cluny, dans le *Liber tramitis aevi Odilonis*⁸³. La bénédiction de l'eau est faite entre l'office de tierce et la messe dominicale. Le célébrant asperge ensuite d'eau bénite le pavement autour de l'autel majeur, les autels voisins de l'église et enfin les frères. Puis la communauté fait le tour du cloître et des bâtiments conventuels pour les bénir, s'arrête en une station solennelle devant le portail de l'église avant de rejoindre le chœur. La liturgie de cette station commémore la rencontre du Christ ressuscité avec les disciples en un lieu appelé Galilée. Cette procession reste inchangée depuis le VIII^e siècle.

Dans la liturgie canoniale, cette procession prend autant de formes qu'il existe de cathédrales. Selon la tradition locale, on retrouve certains éléments constitutifs de la procession : la bénédiction des espaces, les stations ou la litanie. Elle peut tout aussi bien se pratiquer uniquement à l'intérieur de l'église ou autour du cloître. La présence de ce dernier n'implique pas obligatoirement une procession extérieure à la cathédrale. Elle peut être développée ou être réduite à un simple déplacement entre deux autels. Ainsi à la cathédrale de Laon, les chanoines font station devant le crucifix dans la nef puis reviennent au chœur⁸⁴. Les chanoines d'Amiens

⁸³ *Liber tramitis* est le plus ancien des trois coutumiers de l'abbaye de Cluny. Rédigé sous l'abbatit d'Odilon, vers 1027-1030, il a été copié vers 1050-1060 à l'abbaye de Farfa en Sabine (Italie). Il s'agit d'un coutumier prescriptif destiné à la réforme de cette abbaye. Il est composé de deux livres : les prescriptions liturgiques du temps d'Odilon et un traité sur les devoirs de l'abbé et les offices du monastère. [DINTER, P., *Liber tramitis aevi Odilonis abbatis*, Corpus Consuetudinum Monasticarum 10, Siegburg, 1980.]

⁸⁴ Laon, p. 11-12

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

ne font également qu'une seule station, à l'autel Sainte-Marie⁸⁵. En revanche dans la liturgie de la cathédrale de Bayeux⁸⁶, au cours de la procession dominicale, chaque autel est aspergé d'eau bénite. Une station solennelle est faite devant la grande porte. À cette station, les membres de la procession adoptent une disposition en carré, comme à Tournai, les grands sont placés du côté de la grande porte, les autres vers le chœur, les enfants sont les derniers ; le chœur des doyens est à droite et celui des chantres à gauche. Après cette station, la procession se reforme, passe devant les autels Saint-Nicolas et Saint-Thomas martyr, avant de retourner au chœur. Il en est de même à Trèves où l'aspersion des autels est également faite, à la différence que les chanoines processionnent également dans le cloître, font station devant le réfectoire et devant les autels Saint-Paul et Sainte-Marie, avant de retourner dans le chœur.

Les différentes processions que nous venons de citer, débutent toutes dans le chœur de la cathédrale, où a eu lieu la bénédiction de l'eau. La liturgie de la cathédrale de Metz présente donc une exception⁸⁷. Ce rite a son lieu propre, différent de la cathédrale, à Saint-Pierre-le-Majeur. À la suite de l'aspersion, deux processions se forment. La première part immédiatement après l'aspersion des chanoines et des fidèles. L'eau bénite est alors portée par l'acolyte, qui se rend au cloître pour y asperger les tombes⁸⁸. Aucun lieu conventuel, comme à Cluny, n'est aspergé. Comme dans le cadre paroissial, nous retrouvons la procession au cimetière, aspect que nous ne retrouvons pas dans les autres liturgies évoquées. Indépendamment de cette première procession, les chanoines font également le tour du cloître. Ils vont en procession de Saint-Pierre-le-Majeur jusqu'à Saint-Pierre-le-Mineur en passant devant les écoles, en chantant l'antienne : *Ecce karissimi*. Dans cette église deux ou trois chanoines chantent le verset : *Ecce mater nostra* et le gardien récite une collecte de l'Avent. Tous sortent et le chantre commence l'antienne *Oremus dilectissimi* jusqu'au chapitre. Là une antienne pour les défunts est chantée : *Absolve Domine*. Un *Pater noster* est récité et le prêtre dit des prières pour les morts : *Et ne nos. Oremus pro fidelibus defunctis...* La procession va ensuite jusqu'à Saint-Jean-Baptiste en chantant l'antienne *Dimitte nobis*. Le prêtre qui a béni l'eau, se tient sur le seuil de la porte de

⁸⁵ Amiens, p. 24.

⁸⁶ Bayeux, p. 24.

⁸⁷ Annexe III – Schéma 2

⁸⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 252 : « ibit circa claustrum aspergendo tumbas. »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

la cathédrale, « *stans in ostio ecclesie sci Stephani super limen* », et dit : *Te quesumus Domine* etc. Puis il va avec l'acolyte portant la croix jusqu'au chœur, suivis des chanoines⁸⁹.

Cette liturgie met l'accent sur l'importance de la purification et de la repentance pour se préparer à la célébration de la Résurrection, figurée dans l'eucharistie.

2. La petite procession après vêpres et laudes : la procession commémorative.

Élément unique à Metz, les offices de vêpres et de laudes se terminent par une petite procession⁹⁰. Les chanoines chantent l'office dans le chœur de la cathédrale. Après l'antienne du Magnificat, aux vêpres et ..., ils se lèvent et sans croix ni cierge, vont en procession à Saint-Jean-Baptiste dans un premier temps, où une collecte est dite, puis à Saint-Paul. Dans cette église, la commémoration des apôtres et de tous les saints est faite, suivie d'une collecte. C'est ainsi que se terminent le premier et le dernier offices de la journée (en dehors des heures qui se chantent durant la nuit : complies et matines). Les autres heures ne sont pas suivies d'une procession.

3. Une liturgie itinérante

Lorsque les offices n'ont pas lieu dans la cathédrale, de petites processions se forment pour marquer chaque déplacement : celui de l'officiant, celui des chanoines. Elles sont composées dans la version la plus restreinte d'un seul porte-croix en tête de cortège.

Ainsi lorsque l'heure de tierce est sonnée, le prêtre de la semaine, pour se rendre au chapitre, est accompagné de deux acolytes, l'un portant la croix, le second le livre dont il fera lecture au chapitre et d'un sous-diacre qui porte le Livre, *Textum*. Ces trois assistants précèdent le prêtre jusqu'à la salle du chapitre. De manière indépendante, les chanoines s'y rendent précédés d'une croix portée par un enfant et des prêtres.

Ainsi chaque changement de lieux entraîne la création d'une procession, certes, de petite dimension. Ces processions, très souvent accompagnées de chants, permettent de poursuivre la prière de l'office, de donner un fil conducteur entre les édifices. Elles unifient la liturgie qui se développe dans l'espace.

⁸⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 253 : *Quomodo processio facienda est in prima dominica adventus Domini*.

⁹⁰ Annexe III – Schéma 1

B. Les processions exceptionnelles au cloître

1. Les processions litaniques

À la fête de saint André, ou à la V^e feria de la première semaine de l'Avent, après l'office de tierce, deux chantres canoniaux commencent la litanie, arrivés à *Sancta Maria, ora pro nobis*, tous se mettent en procession à la suite de la croix et du sous-diacre portant le livre. Ils font procession jusqu'à Saint-Jean, où les chantres disent deux fois : *sce Iohannes Baptista, ora pro nobis* et le prêtre dit une collecte. Ils se rendent ensuite à Saint-Paul, où seront nommés les saints apôtres, en montant les escaliers, suivi d'une collecte dans l'église. De Saint-Paul, ils vont à Saint-Pierre-le-Vieux où seront invoqués les saints Innocents et saint Clément. La croix doit quitter la procession. La procession n'entre pas à Saint-Pierre-le-Vieux, elle poursuit jusqu'au réfectoire et sur cette distance sont nommés les martyrs. Sans interrompre la litanie par une collecte, les chanoines continuent jusqu'à Saint-Pierre-le-Majeur en nommant les saints confesseurs puis, de là, au chœur de l'église Sainte-Marie en invoquant le nom des saintes vierges. Enfin la procession entre dans la cathédrale et termine la litanie dans le *chorus*. Durant ces processions aucune relique, ni aucune image de saints ne sont portées. Seule la croix introduit pendant un temps le cortège.

2. La procession du jour de Pâques

Le jour de Pâques, on trouve à Metz, une double procession baptismale celle de la messe et celle de vêpres, laquelle se répète chacun des jours de la semaine qui fuit la fête de la Résurrection du Seigneur, jusqu'au dimanche de l'octave⁹¹. La procession de la messe de Pâques se présente comme une solennisation de la procession dominicale hebdomadaire⁹². L'heure de tierce est annoncée par les cloches que l'on sonne deux à deux, comme cela est fait les jours de solennités. Deux chantres vêtus de chapes de soie et les « grands » chanoines également vêtus de chapes de soie, vont au chapitre avec un acolyte portant la croix, un sous-diacre vêtu de la tunique de soie portant le texte d'or. À la fin du chapitre, quand le prêtre dit : *Benedicite*, les chanoines répondent : *Dominus*. L'eau bénite réservée dans les fonts baptismaux, *aqua benedicta que fuit reservata de fontibus*, est donnée à chacun dans la salle du

⁹¹ Annexe III – Schéma 3

⁹² *Cérémonial*, PELT, J.-B., p. 359.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chapitre. Puis la procession se forme. Si l'évêque souhaite y prendre part, il revêt la chape épiscopale. Il doit venir au chapitre avec son bâton épiscopal et sa mitre, accompagné par deux acolytes portant des candélabres et deux sous-diacres portant des croix épiscopales ; un troisième sous-diacre porte le texte devant lui. Il revient alors à l'évêque de donner la bénédiction par l'eau aux chanoines.

La procession fait le tour du cloître en traversant le chapitre puis passe devant le réfectoire. L'acolyte portant la croix marche en tête. Il est suivi par les enfants et les chanoines ordonnés en rang deux par deux. En dernier vient l'évêque précédé des croix et des porte-cierges. Le chantre commence cette antienne baptismale : *In die resurrectionis [mee]*, suivie par une autre *Vidi aquam* (G. Durand)⁹³. La procession ne s'arrête pas devant l'église Saint-Pierre-le-Vieux et se poursuit en passant devant les écoles. Elle doit marcher avec lenteur autour du cloître. À la sortie du cloître, elle entre dans l'église Saint-Pierre-le-Majeur, où les chanoines font station au milieu de la nef, en deux chœurs se faisant face. Le chantre se tenant au milieu commence l'antienne : *Surrexite Dominus de sepulcro*. Une fois chantée, l'évêque, s'il est présent, ou un autre prêtre dit une collecte de la Résurrection, sans verset, ni *Dominus vobiscum*. Puis les chanoines repartent en procession de Saint-Pierre à Sainte-Marie, en chantant un verset alléluatique : *Christus resurgens*, [tiré de l'épître de Saint Paul aux romains ; ch. 6, 9] avec le verset. Ils font station au milieu de l'église, de part et d'autre de la nef. L'antienne *Cum rex glorie* est chantée ; elle rapporta descente de Jésus aux enfers et la délivrance des âmes des justes. Une collecte conclut la station, elle est récitée sans ajout de verset, ni *Dominus vobiscum*. Enfin, la procession se rend à la cathédrale. À l'entrée du chœur le chantre commence l'antienne : *Sedit Angelus*⁹⁴, rapportant l'arrivée des saintes femmes au Tombeau et y découvrant la pierre roulée et la présence des anges. Pour mettre en scène ce passage de l'évangile, deux chanoines attendent la procession debout derrière l'autel. En réponse à l'antienne *Sedit Angelus*, ils chantent ensemble les deux versets prescrits par les chantres, c'est-à-dire : *Crucifixum* en premier, *Recordamini*, en second. Ces versets chantés, l'évêque commence tierce puis se retire

⁹³ Dans la seconde partie de l'*Ordo XXVII*, l'antienne *In die resurrectionis* sert de chant de procession pour se rendre aux fonts baptismaux à vêpres. La seconde antienne *Vidi aquam* est chantée à Rome pendant la procession à la chapelle Saint-André ou à l'oratoire de la Croix. (cf ANDRIEU, M., *Les Ordines romani*, t. III, p. 365).

⁹⁴ Antienne tirée de l'évangile selon saint Luc (Ch. 24, V, 4-6) qui rapporte l'arrivée des saintes femmes au Tombeau : « Tandis qu'elles étaient perplexes à ce sujet, voici que deux hommes, en vêtement éblouissant, se présentèrent à elle [...] ». Cette antienne est attestée dans l'antiphonaire de Hartker (vers 1000), également pour la procession de Pâques.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

dans la sacristie pour revêtir des habits sacerdotaux pour la célébration de la Messe. À partir du XV^e siècle, cette procession se fait en présence du Saint Sacrement. Pour signifier le Christ ressuscité l'évêque ou le prêtre prend l'hostie, placé dans le lieu désigné du Sépulcre le Vendredi saint et la porte dans un ostensor. Cette procession est un hymne à la Résurrection, les antiennes successives acclament le Mystère de la fête pascale. Dans certaines liturgies comme à Bourges, les trois derniers chanoines de la procession étaient habillés avec des vêtements de fille. Ils représentaient les trois femmes ayant découvert le tombeau du Christ ouvert et vide.

Les vêpres pascales sont structurées de manière particulière. À l'appel de l'office glorieux, les *maioribus Vesperis*, tous les chanoines vont au milieu de la nef et se placent en deux chœurs face à face. Les chantres, vêtus d'une chape en soie blanche, se tiennent entre ces deux chœurs. Neuf *Kyrie* introduisent l'office⁹⁵ : les sept premiers *Kyrie* sont chantés alternativement entre le chœur de droite et celui de gauche, puis tous se rendent à l'entrée du chœur pour chanter le huitième et le neuvième. L'antienne *Alleluia* introduit trois psaumes (ps. 109 à 111), suivis du graduel *Hec dies* chanté par le chantre et de son verset chanté par le chœur de gauche. Le chantre commence un *Alleluia*, repris par le chœur de droite qui doit le chanter avec toute la note (mélisme⁹⁶). Le verset alléluiatique est chanté en alternance par les deux chœurs, suivis par le *Magnificat*, l'antienne, la collecte conclusive et deux enfants chantent le *Benedicamus Domino* accompagné d'un seul *Alleluia*. Puis s'organise la procession aux fonts baptismaux. À la suite du sous-diacre portant une croix, encadré par deux acolytes porte-cierge et l'encensoir, les chanoines vont à Saint-Jean-Baptiste en chantant l'antienne *In die resurrectionis*. Durant cette station, les autels et les fonts sont encensés. Après la collecte conclusive, les chanoines se rendent à Saint-Pierre-le-Majeur en chantant *Vidi aquam*. Antiennes, psaumes et *Alleluia* sont chantés dans cette église puis le doyen encense les trois autels et la tombe de l'évêque Hérیمان. À chaque station, les cierges portés durant la procession sont posés devant la table d'autel, la croix est placée derrière ou sur celle-ci et l'on doit placer des lumières dans les lampes suspendues aux barres de fer, surplombant les autels Saint-Jean et Saint-Pierre. Elles seront

⁹⁵ D'après Mgr PELT, (*Cérémonial*, 1937, p. 361, note 1), cette manière de commencer les vêpres par le chant neuf répété de *Kyrie, Christe eleison*, est très ancienne. Elle remonte à l'époque où les vêpres étaient précédées d'une procession avec chant des litanies. Elle fut pratiquée à Metz jusqu'à l'introduction de la liturgie romaine, en 1610. Dans l'*Ordines XXVII*, un sextuple *Kyrie* d'entrée introduisait les vêpres de Pâques. Les lundi et mardi après Pâques ont la même introduction qui sert de chant processionnel d'entrée. (cf ANDRIEU, M., *Les Ordines romani*, t. III, p. 362s ; JOUNEL, P., « Les Vêpres de Pâques », *La Maison-Dieu*, vol. 49 (1957) p. 99)

⁹⁶ Un mélisme est une figure mélodique de plusieurs notes portant une syllabe.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

allumées ainsi durant toute la semaine de l'octave de Pâques. Des candélabres sont également placés devant, derrière ou sur ces autels. Les complies s'enchaînent immédiatement.

Dans le *Cérémonial renouvelé* de la cathédrale de Metz du XVII^e siècle, le jour de Pâques, les chanoines n'exécutent plus qu'une seule procession, celle avant la messe de la solennité⁹⁷. La liturgie processionnelle reste exactement la même qu'au XII^e siècle, à la seule différence que l'aspersion est donnée après la procession autour du cloître. Le texte nous la rapporte ainsi :

« [...] On sort du Chœur en cet ordre, deux Vergers précèdent les deux Clercs portans chacun une Croix avec leurs Gonfanons, les Enfans de Chœur revêtus d'Aubes & de Tuniques, les Chantres, le Maître de Musique, les deux Souchantres en Chappes, & le Soudiacre d'office, le Prêtre qui a fait l'eau bénite, ayant à sa droite un Stipendié qui dit alternativement avec luy le *Miserere* & le *De profundis*, & répond aux Versets suivans & aux Collectes, Messieurs selon leur rang, & quatre Dignitaires en Chappes.

On sort par la grande porte du Cloître, on fait le tour, on passe par Nôtre-Dame de Lorret sans s'y arrêter, & l'on va à S. Pierre aux Images où il y a Station.

En sortant du Chœur, les Souchantres commencent l'Antienne *In die resurrectionis meae*, que le Chœur acheve ; & s'il rest encore du chemin à faire on chante *Vidi aquam*.

A S. Pierre, Messieurs se placent en haye de part & d'autre au milieu de la Nef, le Soudiacre après les Croix, & le Prêtre revêtu d'Aube & de Chappe après Messieurs. Les Souchantres commencent l'Antienne *Surrexit Dominus*, que le Chœur achève ; après laquelle sans verset ny *Dominus vobiscum*, le Prêtre dit la Collecte *Deus innocentiae reparator* etc. portée au Rituel, que le Stipendié à soin de luy presenter.

De S. Pierre, la Procession passe sur la Place d'Armes & va devant Nôtre-Dame la Ronde, où il y a Station. Les Souchantres commencent le Répons *Christus resurgens* en sortant de S. Pierre. Deux Enfans de Chœur chantent le Verset *Dicant nun Judaei* devant N. Dame la Ronde, où Messieurs sont placez comme à S. Pierre. Le Chœur répète *Quod enim vivit, vivit Deo*. Le Prêtre chante la Collecte sans *Dominus vobiscum*, *Praesta quaesumus omnipotens sempiterna Deus*, qui est au Rituel, lequel luy est présenté par un Stipendié.

⁹⁷ *Cérémonial renouvelé...*, Metz, 1697, p. 181 – 182.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

La Procession va ensuite au milieu de la Nef, où il y a Station. Les Souchantres commencent l'Antienne *Cum Rex gloriae Christus* ; le Prêtre sans Verset ny *Dominus vobiscum*, chante la Collecte *Repelle Domine conscriptum etc.* »

L'évêque ne participe pas à la procession. Il attend les chanoines pour les asperger d'eau bénite lors de leur passage sous la « porte de la Place d'Armes » et entre en dernier dans la cathédrale.

Cette procession du jour de Pâques est ainsi commémorée tous les dimanches dans la procession autour du cloître avant la messe.

3. Procession de l'Ascension

Célébrée quarante jours après la Pâques, la fête de l'Ascension marque l'élévation du Christ au ciel après sa résurrection. Elle met l'accent sur la glorification de l'humanité à travers le Christ⁹⁸. À Rome, cette fête s'accompagnait de deux processions : le matin, le pape se rendait solennellement de Saint-Pierre à la basilique du Latran, où il célébrait la messe. En fin de matinée, une seconde procession partait du Latran pour se rendre à un sanctuaire situé hors des murs de la ville. Dans ce lieu, on lisait le récit des Actes des Apôtres, suivi des psaumes et des prières. Cette seconde procession évoque la montée du Christ au ciel, et devint un rite clef dans cette solennité.

Au XII^e siècle, à la cathédrale de Metz, à l'heure de tierce, les chanoines, précédés de la croix et d'un sous-diacre, vêtu d'une tunique de soie, portant le livre, se rendent au chapitre⁹⁹. À la fin de ce temps, les chanoines font procession autour du cloître, à la suite d'une croix surmontée d'un étendard. Ils traversent la salle du chapitre et sortent par la porte située du côté du réfectoire, ils empruntent la galerie qui longe Saint-Pierre-le-Vieux et passent devant les écoles. Cette procession est accompagnée par le chant du répons : *Omnis pulcritudo*¹⁰⁰ et de son verset, suivi par cet autre répons : *Exaltare, Domine*, avec les versets. Ces chants expriment toute la beauté du Christ ressuscité, transfiguré. Sans faire de station, les chanoines se rendent ainsi jusqu'à Saint-Pierre-le-Majeur. Là, le chœur se forme au milieu de la nef, une collecte de l'Ascension est dite sans les versets ni *Dominus vobiscum*. Ensuite les chanoines vont en

⁹⁸ BEDINGFIELD, B., *The Dramatic Liturgy of Anglo-Saxon England*, (Anglo-Saxon Studies.) Rochester, 2002, p.192-193

⁹⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 378.

¹⁰⁰ Tiré de l'Écclésiastique (ou Siracide) Ch. 43, V, 1.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

procession sans rien chanter jusqu'à Sainte-Marie, où on fait chœur (sans précision du lieu). À cette station, les chanoines font une invocation solennelle à la Reine du Ciel, Mère du Christ par l'antienne : *Salve, Regina*, suivie par la récitation d'une collecte à la Vierge. Après celle-ci, les chanoines se rendent au milieu de la cathédrale et font station devant la croix. L'antienne « Ô Croix glorieuse », *O crux gloriosa*¹⁰¹, est chantée, jusqu'à l'*Alleluia*. Deux ou trois chanoines chantent : *Arbor amara nimi*, entrecoupé par un *Alleluia* répété. Enfin une collecte de la Croix est dite. La procession se termine à l'entrée du chœur. Les chanoines chantent l'antienne : *O rex glorie*, tirée du psaume 23, qui glorifie le Christ arrivé au ciel, terminée par la supplique de se faire envoyer l'esprit saint. Ensuite l'office de tierce est chanté.

Le jour de l'Ascension, ne sont mentionnées explicitement ni la bénédiction de l'eau, ni l'aspersion. Ce temps devait suivre, comme le jour de Pâques, le chapitre.

La procession de l'Ascension est différente de celle de Pâques. Si l'on retrouve les deux stations au milieu de la nef dans les églises Saint-Pierre-le-Majeur et Sainte-Marie, à l'Ascension on ajoute une station au milieu de la nef de la cathédrale devant la croix. Cette halte donne lieu à une petite mise en scène dans l'exécution du chant.

Au XVII^e siècle, dans le *Cérémonial* nous retrouvons le même trajet pour la procession de cette solennité, les mêmes stations ainsi que les répons, antiennes. La procession avait cette forme : « Après Prime & le Martyrologe dits au Chœur, il y a Procession autour du Cloître comme le jour de Pâque. Quatre Dignitaires & les deux Souchantres en Chappes, le soudiacre d'office revêtu de Tunique porte le S. Paul (livre liturgique ayant sa couverture ornée d'une image de l'apôtre), & deux Clercs d'Autel portans chacun une Croix avec leurs Gonfanons¹⁰², assistent à cette Procession, & marchent au même ordre que le jour de Pâque. On sort par la grande porte du Cloître, on en fait le tour en passant par Nôtre-Dame de Lorrette sans s'y arrêter, & de là à S. Pierre aux Images où il y a Station. En sortant du Chœur, les Souchantres commencent le Répons *Omnis pulchritudo Domini exaltata est*, que le Chœur acheve. Ils chantent le Verset *Nisi ego abiero*, & le *Gloria Patri*. A S. Pierre, les Souchantres commencent le Répons *Exaltare Domine, alleluia* ; chantent le verset *Cantabimus*, & le Chœur répète *In virtute*. Le premier

¹⁰¹ « O croix glorieuse, croix adorable, bois précieux, et signe admirable par qui le diable a été vaincu et le monde racheté par le sang du Christ. » de l'*Épître de Saint Paul aux Galates* (Ch. 06 V. 14)

¹⁰² Le gonfanon ou gonfalon (de l'ancien français, *confenons*) est un morceau d'étoffe quadrangulaire, comme la bannière, ou terminé par des pointes. Il était attaché à la hampe ou au fer d'une lance et pouvait y être enroulé. Dans le contexte liturgique, ces étoffes étaient attachées au sommet des croix de procession.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Dignitaire en Chappe dit la Collecte *Da quaesimus omnipotens Deus illud subsequi*, sans *Dominus vobiscum* devant ny après. De saint Pierre on passe sur la Place d'Armes, & l'on va à Nôtre-Dame la Ronde sans rien chanter. Messieurs arrivez & placez en haye des deux côtez au bas de la Chapelle, les Souchantres annoncent le *Salve Regina* à Monsieur le Chantre s'il est en Chappe ; les Enfans de Chœur disent le Verset, & le premier Dignitaire aussi en Chappe, autre que celui qui a entonné le *Salve*, chante la Collecte *Gratiam tuam quaesumus*. En allant à la Nef, où il y a Station à la Lanterne, les Souchantres commencent le Répons *O crux gloriosa*, & chante le Verset *Arbor amara nimis*, que le Chœur acheve à la Station ; après lequel le premier Dignitaire en Chappe, dit la Collecte *Gregem tuam quaesumus pastor aeternae*, sans *Dominus vobiscum* devant ny après. En entrant au Chœur on chante l'Antienne *O Rex gloriae qui triumphator hodie*, & Tierce ensuite qui se commence par le Quinzenier. »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^e SIÈCLE

L'étude de la liturgie de la cathédrale de Metz montre avant tout que nous avons affaire à une liturgie stationnale qui se développe dans l'ensemble des églises du groupe canonial. Chaque église est choisie comme station pour signifier et singulariser une fête, un rite particulier. Si à partir du XI^e siècle, les liturgies stationnales de l'époque carolingienne tendent à disparaître pour un recentrage dans la cathédrale, à Metz cette pratique est conservée et devient de ce fait une spécificité. Une hiérarchisation entre les différents sanctuaires apparaît.

Hormis cette particularité liturgique, le *Cérémonial* de la cathédrale est un recueil d'*incipit* fixant les diverses pièces liturgiques pour chaque office de l'année. Dans son ensemble il présente peu de rubriques développées, à l'exception de certaines cérémonies, solennités, dont la description relève d'*Ordines* beaucoup plus détaillés.

Chapitre 1 : Les lieux de la liturgie

Au XII^e siècle, la liturgie canoniale du groupe épiscopal de Metz est une liturgie stationnale. Elle ne se pratique pas uniquement dans la cathédrale mais se développe dans l'ensemble de l'espace canonial.

Dans le cadre des fêtes sanctorales, faire station signifie que tous les offices du jour ainsi que la messe sont chantés sur l'autel désigné. En revanche, dans le temporel, les églises ne sont le théâtre que d'une unique célébration ; la communauté des chanoines se déplace alors en procession solennelle d'église en église.

I. Les fêtes sanctorales

La répartition des stations pour la célébration des fêtes des saints se fait principalement en fonction des vocables des autels du groupe canonial. L'hommage au saint peut lui être rendu sur son autel titulaire, mais il peut l'être aussi sur un autel où il est associé au saint titulaire.

Pour les solennités précédées d'une vigile, l'église-station doit être annoncée à la fin de la messe dominicale selon un rituel précis : avant la communion, le diacre prenant le calice à deux mains sans la patène, se tourne vers le chœur et annonce d'une voix peu élevée la fête à venir et la station où elle sera célébrée¹. Les fêtes sans vigile ne sont pas annoncées. La station est alors indiquée dans le *Cérémonial* au début de la rubrique².

A. À Saint-Pierre-le-Majeur

Le chef des Apôtres a un lien particulier avec l'histoire de l'Église de Metz. La tradition veut en effet que saint Clément, premier évêque, ait été envoyé de Rome par saint Pierre³. Par conséquent, les fêtes en l'honneur de cet apôtre se célèbrent dans l'église dont il est le saint

¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), 1937, p. 254 : *Item festum Andree debet sic adnuntiari : Agnus Dei ter cantato, postquam sacerdos sumpserit corpus et sanguinem, antequam vinum fundatur in calice super manus et antequam communicatio cantetur, diaconus induta casula accipiat calicem ambabus manibus sine patena et vertens se ad chorum dicat mediocri voce : Quarta feria veniente, sollempnitas erit beati Andree apostoli ; statio in ecclesia sci Petri hora competenti. Et chorus respondeat : Deo gratias. Et statim cantetur communicatio.*

² Annexe III – Tabl. 1.

³ PAUL DIACRE, *Liber de episcopis Mettensibus*, MGH, SS. II, p. 261 : « Parvenu à Metz, le bienheureux Clément s'établit, dit-on, dans les cavernes de l'amphithéâtre qui est situé en dehors de la ville ; là, construisant un oratoire au Seigneur, il y plaça un autel et le consacra au nom du bienheureux apôtre Pierre, son maître [*altare in eo statuit ac beati Petri apostoli, praeceptoris sui, nomine consecrauit*] »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

patron, à Saint-Pierre-le-Majeur : *Ad Cathedra sci Petri* (22 février)⁴, *Ad vincula s. Petri* (1^{er} août)⁵.

Les autres apôtres sont également honorés dans cette église : André (30 novembre), Thomas (21 décembre), Matthias l'apôtre (24 février), Philippe et Jacques (1^{er} mai), Pierre et Paul (29 juin), Barthelemy (24 août), Simon et Jude (28 octobre). Certaines de ces fêtes sont précédées de vigiles, également célébrées à Saint-Pierre. C'est le cas pour les festivités de saint André⁶, saint Thomas⁷, saints Pierre et Paul⁸, saint Barthélemy⁹, saints Simon et Jude¹⁰.

Lors de ces vigiles, avant que la messe ne soit chantée, l'on doit préparer le sanctuaire : aux parois autour de l'autel, *parietes ipsius ecclesie circa altare*, sont suspendues des tapis de soie ; l'orfroi dit de Francon, *Aurifrigium Franconis*, est posé devant l'autel. Pour l'occasion, le reliquaire des Apôtres, *scrinium apostolorum*, est sorti du trésor de la cathédrale et placé sur l'autel. Enfin trois croix et deux éventails sont posés dans la partie arrière de l'autel¹¹. La surveillance de ce mobilier liturgique et reliquaire est confiée au prévôt de l'église.

B. À Sainte-Marie

Par sa dédicace, l'église Sainte-Marie est choisie comme station pour les fêtes en l'honneur de la Vierge : Nativité (8 septembre)¹², Assomption (15 août), Purification (2 février)¹³. Toutes ces solennités sont précédées d'une vigile, également célébrée sur l'autel de la Vierge.

L'Annonciation se célèbre, au XII^e siècle, le 25 mars, à la fête de saint Marc, jour de la litanie Majeure où les chanoines entourés des autres communautés religieuses processionnent dans la ville. Par conséquent, la station ne peut se faire à Sainte-Marie. À Metz, la fête de l'Assomption ne donne pas lieu comme à Rome au déploiement d'une grande procession. Les chanoines

⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 321.

⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 422 : *De sco Petro ad vincula*.

⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 257-258

⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 264 : *Feria quarta post quartam dominicam scil. In festo sci Thoma apostoli*

⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 413 – 414.

⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 433

¹⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 441-442.

¹¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 256 : *Antequam Missa de vigilia cantetur, debent parietes ipsius ecclesie circa altare sericis pailiis esse ornati. Aurifrigium Franconis debet poni ante altare. Scrinium apostolorum desuper. Ires cruces auree et duo ventilabra rétro super altare.*

¹² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 436-437

¹³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 430 – 431 : *Missa autem cantabitur ad scam Mariam de ipsa vigilia, sive dominica dies sive non. - Ibunt ad processionem ; et in introitu chori sce Marie cantabunt [...] »*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

restent dans l'enceinte canoniale et la fête se déroule simplement selon le schéma traditionnel d'une solennité. Le sanctuaire Sainte-Marie doit être décoré dans la vigile. Trois croix et deux éventails sont posés derrière l'autel. Le chœur doit être décoré comme le jour de Noël ou de la fête de la Purification.

Outre ces fêtes mariales, l'autel Sainte-Marie est également station aux fêtes des saintes vierges les plus importantes du calendrier chrétien : Agnès (21, 28 janvier), Agathe (5 février), Catherine (25 novembre), Cécile (22 novembre) et Marie-Madeleine (22 juillet).

La fête de sainte Lucie (13 décembre), qui est aussi l'objet d'un culte local important à l'abbaye Saint-Vincent, a également pour station l'autel Sainte-Marie. Bien que ce jour-là les chanoines se rendent en pèlerinage à Saint-Vincent pour y célébrer la messe de la sainte, tous les offices de la férie sont chantés dans l'église Sainte-Marie.

Enfin, la Toussaint (1^{er} novembre) et sa vigile se fêtent aussi à Sainte-Marie. Pour cette fête, il s'agit de l'association symbolique du vocable de l'autel à la férie : la Mère du Christ est ici honorée comme la sainte par excellence, la première au ciel. Le *Cérémonial* décrit ainsi la préparation du chœur liturgique¹⁴ : « [II] doit être décoré de tapisseries de soie comme pour la Nativité de la Vierge ainsi que l'autel ». Les premières vêpres sont déjà chantées à Sainte-Marie par l'évêque mitré tenant son bâton pastoral ou, à défaut, par la personne la plus importante présente au chœur. Le jour de la solennité, à l'heure de tierce, les chanoines tiennent le chapitre, puis processionnent autour du cloître. L'évêque, s'il est présent, attend la procession à Saint-Jean. Il est vêtu d'une chape de soie, porte le bâton épiscopal et la mitre et est accompagné de son chapelain et de l'archidiacre. Pour entrer dans l'église Sainte-Marie, l'évêque se place à la fin du cortège des chanoines. L'office de tierce puis la messe sont célébrés dans le chœur de cette église.

¹⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), 1937, p. 442.

C. À l'autel Saint-Paul

L'église Saint-Paul n'apparaît que deux fois dans le *Cérémonial* comme station dans ce cadre. Seul l'autel majeur dédié à saint Paul est station¹⁵. Les deux fêtes qui y sont célébrées, sont toutes deux en l'honneur du saint : sa Conversion (25 janvier) et la *Commemoratio sci Pauli*, soit *Dies natalis*, jour anniversaire de sa mort (30 juin). Chacune de ces deux fêtes se déroule comme à l'ordinaire. Ainsi pour celle de la Conversion de saint Paul (*De conversione sancti Pauli*), lorsque « Tierce a été sonnée, on [les chanoines] va au cloître, précédé de la croix et on lit le chapitre [dans la salle du chapitre]. Si nous sommes dimanche, on va à Saint-Pierre pour bénir l'eau. Ensuite on va en procession, comme il est voulu, en chantant [...]. À la porte de Saint-Paul, le chantre dit : *Te quesumus* et à l'entrée de l'église il commence ce répons : *Sancte Paule* sans les versets. Le répons terminé, les prières sont dites », suivent l'office de tierce et la messe¹⁶. Il en est de même le 30 juin, jour de la *Commemoratio* de saint Paul¹⁷. Ce jour est également la fête du chapitre canonial. Tout le cloître et la salle du chapitre sont couverts de joncs, *in circuitu stratum iunccis*. Devant l'autel Saint-Paul, sont posés trois grands candélabres surmontés de cierges, deux sont posés sur la table. Cinq lampes ou plus sont suspendues à la poutre en fer à l'entrée du sanctuaire.

À Metz la station dominicale de Sexagesime (soixante jours avant Pâques) se célèbre à Saint-Paul, à l'instar de Rome où la station du jour se fait à Saint-Paul-hors-les-murs. Cela s'explique par le fait que dans la collecte et l'épître de ce dimanche, une mention spéciale est faite à l'apôtre. Ainsi après la bénédiction de l'eau, la procession [autour du cloître] passe devant le réfectoire, se rend devant les *scholae* ; là on fait station en chante plusieurs antiennes suivies de prières et de la collecte conclusive. Elle se rend ensuite devant la porte dans le cloître permettant l'accès à Saint-Paul. Là le prêtre de la semaine debout sur les premières marches récite l'oraison *Te quaesumus Domine* puis tous montent l'escalier menant à l'entrée de l'église où le chantre entonne le répons : *Ubi est Abel*. À la fin de la messe, les chanoines vont en procession à Saint-Étienne où ils chantent l'office du milieu du jour (sexe).

¹⁵ Les deux autres autels étaient dédiés à saint Thomas et à sainte Walburge. Ils ne sont station pour aucune fête.

¹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 311-312.

¹⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 415.

D. Les autres autels du groupe cathédral

Les autres autels du groupe ne sont lieux de station que le jour de la fête de leur saint titulaire.

a. Le baptistère Saint-Jean

Sur l'autel majeur du baptistère dédié à Saint-Jean-Baptiste se célèbrent les fêtes en son honneur : sa Naissance (24 juin) et sa Décollation (29 août). Pour ces solennités, seuls les murs de l'église sont décorés de tentures de soie¹⁸. Le second autel du baptistère est dédié à la sainte messine, Glossinde. À l'occasion de sa fête, le 24 juillet, la station est faite sur l'autel qui lui est dédié. Ainsi, aux premières vêpres, c'est-à-dire dans la vigile, « que l'on soit un dimanche ou pas, la station [se fera] à Sainte-Glossinde dans l'église Saint-Jean »¹⁹. Le jour de la festivité même de la sainte, deux choix sont offerts aux chanoines. La communauté peut se rendre en procession (détaillée plus loin) à l'abbaye Sainte-Glossinde et célèbre cette fête sur les reliques de la sainte. Alors, seuls les offices du jour se chantent sur l'autel Sainte-Glossinde. Le *Cérémonial* ajoute toutefois que « Si pour une autre raison, les chanoines ne vont pas à l'église [Sainte-Glossinde], la messe de la vierge (Glossinde) est chantée dans l'église Saint-Jean ». De même, « si la fête tombe un dimanche, les chanoines ne vont pas à Sainte-Glossinde. La procession à l'heure de tierce se déroule autour du cloître jusqu'à l'entrée de l'église Saint-Jean » où l'on célèbre la messe²⁰.

b. Saint-Gall

La chapelle Saint-Gall compte également deux autels : celui de son saint patron Gall et un autre dédié à saint Jean l'Évangéliste. À l'occasion de la fête du saint apôtre de la Suisse le 16 octobre, la chapelle Saint-Gall est choisie comme lieu de célébration²¹. La fête de saint Jean l'Évangéliste est une solennité importante qui met à l'honneur les prêtres, elle se célèbre par conséquent à Saint-Étienne. En revanche, l'octave de cette fête (2 janvier) coïncide avec l'anniversaire de la mort de l'évêque de Metz Robert († 917), inhumé dans l'église Saint-Gall. Les chanoines vont alors chanter la messe des défunts sur l'autel saint-Jean-l'Évangéliste. Lors

¹⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 411

¹⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 421 : *Ad Vesperas, sive sit dominica dies, sive non, erit statio ad scam Glodesindim in ecclesia beati Iohannis.*

²⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 421.

²¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 440 – 441.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

de cette messe, après l'offertoire, l'encensoir est porté d'abord au prêtre qui encense le calice posé sur l'autel en en faisant le tour, puis au diacre qui encense l'autel Saint-Gall, la tombe épiscopale de Robert et les autres tombes²².

c. Saint-Pierre-le-Vieux

Saint-Pierre-le-Vieux est la seule des églises du groupe qui n'accueille aucune station, ni office particulier. Les processions ne s'y arrêtent que le temps de collectes ou de chants²³ ; elle n'est qu'une étape dans le cheminement autour du cloître, notamment le jour du dimanche des Rameaux : les chanoines y chantent l'office de none dans la procession mineure, puis gagnent Saint-Paul pour l'office de Sexte²⁴.

d. Les autels de la cathédrale

La cathédrale compte cinq autels : dans l'abside, l'autel majeur Saint-Étienne ; dans les bras du transept, Saint-Clément au nord et Saint-Nicolas au sud, et deux autels dédiés à Saint-Vincent et Saint-Laurent dont on ignore la localisation. Sa crypte en comporte trois dédiés à Saint-Gilles, à Sainte-Barbe et aux Saints-Innocents. L'autel Saint-Michel occupe l'espace de la chapelle du même nom au premier étage de la *turris* occidentale.

Les autels du transept, Saint-Clément et Saint-Nicolas, bien qu'il s'agisse de saints importants pour l'histoire religieuse de Metz, ne sont l'objet d'aucun honneur particulier, pas même pour la fête de leur saint patron. À la fête de saint Clément (23 novembre), les chanoines se rendent à l'abbaye qui lui est consacrée dans le quartier d'Outre-Moselle, à l'ouest de la ville. Le 6 décembre, la fête de saint Nicolas est célébrée sur l'autel majeur de la cathédrale. L'autel du saint est seulement mentionné comme étape, dans la procession après les vêpres de la fête des

²² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 290 : *Thuribulum fertur ad ipsam Missam post offertorium primo ab ipso sacerdote super altare circa calicem, deinde a dyacono qui thurificabit aliud altare, postea tumbam episcopi, deinde alias tumbas.*

²³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 253 : *Quando domini responderint « Amen », eant ad processionem per ante scolas ad scm Petrum seniorem, cantando hanc antiphonam [...]. Postea exeant et cantor incipiat antiphonam [...] et cantetur usque ad capitulum.*

²⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 338 : *sed eat processio per ante scolas ad scm Petrum seniorem.[...] finita antiphona, dicitur collecta de Nona in ecclesia sci Petri senioris. Item ibit processio ad scm Paulum [...].*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Saints Innocents²⁵. Les enfants font station devant l'autel où une collecte est chantée en l'honneur de leur saint protecteur.

Les deux derniers autels mentionnés, dédiés à saint Vincent et à saint Laurent, n'apparaissent pas davantage dans les processions que dans les cérémonies liturgiques. Aucune collecte ni station n'y sont faites et aucune liturgie ne peut leur être rattachée. Ces deux autels sont mentionnés dans la liste des autels à laver le Jeudi de la Semaine sainte²⁶. Nous savons seulement, à propos de l'autel saint Vincent, que, si l'évêque est absent le Samedi saint, le prêtre doit alors se vêtir des habits sacerdotaux devant cet autel²⁷.

Dans la crypte, un seul autel sur les trois est utilisé comme station : celui des Saints-Innocents, le jour où l'Église célèbre ces saints martyrs. Le *Cérémonial* en détaille la fête : les enfants, à l'honneur en ce jour, vont en procession avec la croix et des cierges, à la crypte. Entrés par le bras nord de la cathédrale, ils passent devant l'autel Saint-Gilles et font collecte à l'autel des Saints-Innocents. Puis ils passent devant l'autel Sainte-Barbe et sortent de la crypte par le bras sud de la cathédrale. Tous les offices de la solennité et la messe du jour sont célébrés sur cet autel²⁸. À aucun moment les deux autres autels de la crypte, dédiés respectivement à saint Gilles (absidiole nord) et sainte Barbe (absidiole sud) ne sont utilisés comme station. Ils sont lavés avec du vin et de l'eau le Jeudi saint par le *circartor*²⁹.

Le dernier autel mentionné dans la cathédrale est celui qui occupe la chapelle haute de la tour occidentale de la cathédrale : l'autel Saint-Michel. Les chanoines s'y rendent en procession le jour de la fête de l'archange (29 septembre). Pour cette occasion, les parois de la chapelle doivent être ornées de tapis de soie ainsi que l'autel, avant que ne soient chantées les premières

²⁵ La référence aux enfants se trouve dans la *Vita* de Nicolas dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, (cf traduction par T. de Wyzewa, Perrin et Cie, 1910, p. 18-27)

²⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348 : *Postea itur ad scm Vincentium, et canitur hec antiphona : Beatus Vincentius, applicatus tormentis, cum versiculo et collecta. Ad altare sci Laurentii canitur hec antiphona : Beatus Laurentius, dum in craticula, cum versiculo et collecta.*

²⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 353 : *Si autem fuerit absens [episcopu], decanus, vel alia persona sacerdotalis, vel saltem ille cuius est dies, induat se vestibis sacerdotalibus sine casula in sacrario sive ante altare sci Vincentii.*

²⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 285 – 286.

²⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 348 : *Postea itur in criptam ad altare sci Egidii, et canitur : Iste homo ab adolescentia sua, cum versiculo et collecta. Ad altare sce Barbare canitur hec antiphona : Pulcra fade, cum versiculo et collecta. Ad altare Innocentum canitur hoc responsorium : Isti sunt sancti ; deinde versiculus et collecta.*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

vêpres de la festivité. Trois cierges sont placés, un devant l'autel et les deux autres dessus. Cette tâche revient au chapelain de la chapelle ³⁰.

La grande majorité des fêtes sanctorales est donc célébrée sur l'autel majeur de la cathédrale, à l'exception des fêtes des saints titulaires des autels du groupe sur lesquels les chanoines font station le jour anniversaire. Toutefois, deux églises, Saint-Pierre-le-Majeur et Sainte-Marie, sont également lieu stationnal pour d'autres fêtes que celles de leur saint patron. L'église Saint-Pierre-le-Majeur est mentionnée dix fois comme station dans le *Cérémonial* et Sainte-Marie, sept fois, contre seulement trois fois pour le baptistère Saint-Jean et deux fois pour les églises Saint-Paul et l'église Saint-Gall. Cette hiérarchie dans l'utilisation des sanctuaires est plus marquée encore dans l'étude du temps christologique.

II. Le temporel

Contrairement à la liturgie des fêtes sanctorales pour laquelle une seule église est station, les grandes solennités de l'année liturgique comme Noël ou Pâques se caractérisent par des cérémonies distinctes, associées à l'événement fêté : bénédictions, rites pénitentiels, rituel du baptême etc... À Metz, au XII^e siècle, ces rites ne sont pas tous célébrés dans un même lieu mais partagés entre différents espaces. Seules les trois églises définies dans la règle de saint Chrodegang comme appartenant à la *Domus*, Saint-Étienne, Saint-Pierre-le-Majeur et Sainte-Marie, accueillent cette liturgie. Les autres églises du groupe en sont exclues.

A. La cathédrale et Saint-Pierre-le-Majeur

La principale relation étroite entre deux sanctuaires dans le cadre d'une même célébration se retrouve tous les dimanches entre l'église Saint-Pierre-le-Majeur et la cathédrale. À l'heure de tierce, les chanoines se réunissent à Saint-Pierre où le prêtre bénit l'eau. Puis la procession fait le tour du cloître. Aux portes de la cathédrale, le prêtre asperge les chanoines en signe de purification avant qu'ils n'entrent. L'office de tierce et la messe sont ensuite célébrés sur l'autel Saint-Étienne. Dans d'autres cathédrales, comme à Bayeux, à Laon ou à Reims, les lieux de la

³⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B.(éd.), p. 438 : *In festo sci Michaelis debent parietes ecclesie ipsius esse ornati pallis sericis cum ipso altari. Item tres cerei debent ibi esse, unus ante altare, duo super altare, quos debet capellanus ipsius.*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

bénédition de l'eau et de la messe ne sont habituellement pas différenciés. Cette utilisation de deux espaces liturgiques distincts permet de mettre en valeur chaque rite et de créer une sorte de progression dans la liturgie. La procession dominicale autour du cloître se veut comme une marche de repentance jusqu'aux portes de la cathédrale où les chanoines sont lavés par l'eau et entrent purifiés dans le sanctuaire pour célébrer la messe.

L'utilisation conjointe des deux églises se retrouve également à travers deux rites pénitentiels étroitement liés : la bénédiction et l'imposition des Cendres le premier jour du carême et le rite de la réconciliation le Jeudi saint. Au XII^e siècle, la bénédiction des Cendres se déroule dans l'église Saint-Pierre-le-Majeur suivie par l'excommunication temporaire des pécheurs : les pénitents sont présentés à l'évêque et mis publiquement hors de l'église. Cette cérémonie introduit les quarante jours de pénitence, de jeûne et de conversion. Le *Cérémonial* décrit ainsi la pratique : les pénitents se prosternent aux pieds de l'évêque pendant que l'on récite les sept psaumes pénitentiels ; l'évêque récite ensuite des prières sur les pénitents et leurs rappelle comment Adam et Ève furent renvoyés du paradis après leur désobéissance et les exhorte à la pénitence ; les pénitents se lèvent et se dirigent vers les portes de l'église pour en être chassés, symboliquement l'évêque les pousse avec son bâton pastoral, *episcopus vero in exeundo trudit singulos de cuspide baculi pastoralis*. Au moment de franchir le seuil, l'archiprêtre leur donne un cilice et les frappe avec des verges, *archipresbyter det eis cilicium et percutiat eos virgis*. Les portes de Saint-Pierre-le-Majeur sont refermées sur eux pour clore le rite et leur signifier que l'accès à l'église leur est interdit durant toute la période du carême³¹. Aucune indication n'est donnée quant à la nature des pénitents et de leur pénitence.

Quarante jours après, le Jeudi saint, l'évêque accueille ces mêmes pénitents. Il les réconcilie et les absout avant de les inviter à entrer solennellement non pas dans l'église de laquelle ils furent chassés mais dans la cathédrale. Ce rite de la réconciliation se pratique symboliquement devant les portes de la cathédrale. L'évêque est assis sur un trône face aux pénitents³². Cette mise en scène de l'évêque, que nous détaillerons plus loin, devant sa cathédrale représente la puissance divine et spirituelle, capable d'absoudre le mal et le péché. La cathédrale est ici la représentation de l'autorité épiscopale et le Temple sacré dans lequel les pénitents lavés de tous péchés sont accueillis pour célébrer la résurrection du Seigneur.

³¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 325.

³² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 344 – 345.

B. La cathédrale et Sainte-Marie

La relation entre la cathédrale et Sainte-Marie est d'un tout autre ordre que la dualité précédente. La dédicace de l'église Sainte-Marie associe cet édifice aux fêtes en l'honneur de son Fils ; l'utilisation consécutive de ces deux lieux est alors la transcription dans l'espace du message symbolique de la fête.

Lors de la vigile de Noël, le *Cérémonial* décrit la floraison du *pulegium*, une plante de la famille de la menthe dont les gerbes sont placées sur l'autel de la Vierge, enveloppées dans un linge blanc immaculé. À l'aube de la fête de la Nativité du Seigneur, le coûtre vient constater la floraison de la plante ; revenu à la cathédrale, il sonne les cloches pour annoncer « officiellement » le début des festivités. Le *pulegium* enveloppé sur l'autel de la Vierge symbolise l'Enfant Jésus porté par sa mère ; la floraison est donc l'image de l'enfantement et de la Venue de cet Enfant Sauveur. L'église Sainte-Marie est l'écrin où prend naissance la festivité tandis que la cathédrale est l'église annonciatrice de la Bonne Nouvelle.

Pour la Purification de la Vierge (2 février), la liturgie joue également sur l'utilisation de ces deux églises pour souligner ses différents visages. On l'appelle la Purification, parce que, quarante jours après la Nativité du Seigneur, la Vierge vint au temple pour être purifiée suivant la loi de Moïse. Mais à l'origine, il ne s'agissait pas d'une fête liée à la Vierge mais au Seigneur. Cette fête porte aussi les noms d'Hypopante, *Ypapantè tou Kyriou*³³ et de Chandeleur³⁴. Elle commémore la Présentation de Jésus au temple et sa rencontre avec Syméon, qui le reconnaît en tant que Sauveur. Dans les représentations picturales de l'épisode biblique, comme à Castelseprio, sont représentés la Vierge portant l'enfant Jésus ; saint Joseph portant des colombes, image de la pureté et de la Purification. À Chartres, des femmes sont présentes dans la scène. Elles portent des cierges, des chandeleurs. Ainsi les images représentent ce qui est

³³ Dans le *Sacramentaire* de Drogon, la rubrique du 2 février [fol.38] est annoncée par le titre « *III nonas februarii die II mensis Yppopanti ad Sanctam Mariam, collecta ad Sanctum Adrianum* » (PELT, p.66). Dans le *Pontifical* du XI^e siècle la fête est désignée comme « *in purificatione S. Marie* » [fol.1] (PELT, p.162).

³⁴ Cette fête s'appelle la Chandeleur, parce que les fidèles portent, ce jour-là, des cierges allumés. Et cette institution s'explique par la récupération d'un rite antique romain. Pour honorer la déesse Februa, mère du dieu Mars, les Romains avaient coutume, tous les cinq ans, les premiers jours de février, d'illuminer la ville avec des cierges et des torches, pour obtenir de la déesse que son fils Mars leur assurât la victoire sur leurs ennemis. La Chandeleur a été instituée pour démontrer la pureté et la lumière rayonnante de la Vierge.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

décrit dans les textes évangéliques ou bien illustrent les gestes liturgiques, comme la procession des chandelles.

Ces différentes commémorations attachées à la Mère et au Fils, réunies en un seul et même jour, sont bien retranscrites dans la répartition de la liturgie entre l'église Sainte-Marie et la cathédrale Saint-Étienne. La festivité est ainsi décrite avec précision dans le *Cérémonial*³⁵. Après matines, dans le chœur de Saint-Étienne, le coître fait apporter les chandelles de la sacristie. Elles sont déposées sur une table « placée sur deux trépièdes entre la tombe épiscopale et le pupitre, dans la partie gauche du chœur », *in chorum super mensam, unaque (que) ponetur super duas tripedes, iuxta tumbam et pulpitum a sinistra parte*. Une fois les chanoines revenus du chapitre, on procède à la bénédiction des cierges que l'on asperge d'eau et encense³⁶. Le rituel terminé, on les distribue au clergé selon leur ordre hiérarchique : en premier, les personnes importantes (l'évêque, le primicier, le doyen, le chantre...) placées dans le sanctuaire. Puis on descend dans le chœur, au *chorus*, pour les distribuer au reste de la communauté des plus anciens aux plus jeunes. Quand tous les cierges sont distribués, le chantre lance d'une voix peu élevée l'antienne : *Lumen ad revelationem*³⁷ et on allume les chandelles³⁸. L'antienne est reprise une seconde fois d'une voix un peu plus forte puis une troisième fois à voix forte. À la suite de quoi l'on chante le répons : *Cum inducerent puerum* [« Tandis que les parents de l'enfant Jésus venaient le présenter, Siméon le reçut dans ses bras...³⁹ »]. Ce temps après la bénédiction de la Lumière fait mémoire de la Rencontre du Christ avec Syméon (*Nunc dimittis* = les paroles de Syméon) au cours de laquelle le Vieillard proclame que Jésus est lumière du monde.

Durant le dernier chant de la bénédiction, on apporte au chœur le brancard à reliques, les grandes cloches sont sonnées et tous se lèvent. À la suite du brancard porté par les prêtres des églises Saint-Jacques et Sainte-Croix, précédés par deux croix et deux porte-cierges, les chanoines partent en procession solennelle autour du cloître jusqu'au chœur de l'église Sainte-Marie. Cette procession symbolise celle que firent Marie, Joseph, Syméon et Anne, la prophétesse, lorsque fut présenté au Temple l'enfant Jésus. En entrant dans le chœur de Sainte-

³⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 313.

³⁶ Dans le *Pontifical*, la bénédiction des cierges a lieu après la lecture du martyrologe. À la suite des prières dites par le prêtre, les cierges sont aspergés d'eau bénite et encensés. On les allume pendant que les clercs chantent l'antienne : *Lumen ad revelationem gentium*, comme au XII^e siècle. Le pontife distribue à chacun un cierge et on chante l'antienne : *Adorna thalamum tuum Syon* [extrait de l'évangile de saint Luc, ch.II, v.28].

³⁷ « Lumière pour éclairer les nations, et gloire de votre peuple Israël ». Cette antienne est tirée de l'évangile selon saint Luc, ch.II, v. 32.

³⁸ La fête de la Purification est également appelée fête de la Chandeleur.

³⁹ Extrait de l'évangile de saint Luc, ch.II, v. 27-29.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Marie, les chantres commencent cette antienne : *Hodie beate Virgo*, « Aujourd'hui, la bienheureuse Vierge Marie a présenté l'enfant Jésus au Temple, et Syméon, rempli de l'Esprit-Saint, le prit dans ses bras, et bénit Dieu pour l'éternité »⁴⁰. Après quoi les chanoines chantent l'office de tierce suivi de la messe de la Vierge⁴¹. Ainsi au XII^e siècle, la double thématique de la solennité de la Chandeleur, le retour à la virginité de Marie et la Présentation du Seigneur au Temple, est symbolisée par l'utilisation conjointe de ces deux églises.

Au XVII^e siècle dans le *Cérémonial renouvelé* de 1697, la messe de la Purification est célébrée dans le chœur de la cathédrale et les offices sont chantés dans le chœur de Notre-Dame-la-Ronde. La procession a toujours lieu autour du cloître. La tradition a conservé le même ordre des antiennes⁴².

C. La cathédrale et le baptistère Saint-Jean

Une autre dualité lie la cathédrale et son baptistère. L'évêque étant à l'origine le seul à pouvoir baptiser, chaque cathédrale était dotée d'un espace consacré au rite du baptême : le baptistère séparé comme à Metz ou cuve baptismale installée à l'intérieur de la cathédrale. Lors de la vigile des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, l'évêque procédait à la bénédiction des fonts, puis baptisait les enfants. Après quoi les chanoines et nouveaux baptisés entraient solennellement par les grandes portes de la cathédrale pour se rendre au chœur.

Lieu du baptême, le baptistère est également le lieu symbolique du passage à la nouvelle vie. Ainsi tous les dimanches, après la bénédiction de l'eau à Saint-Pierre-le-Majeur et la procession dominicale autour du cloître, les chanoines passent devant les portes de Saint-Jean-Baptiste et sur leur passage, le prêtre les asperge d'eau bénite avant qu'ils n'entrent dans la cathédrale.

D. Saint-Étienne, Sainte-Marie et Saint-Pierre-le-Majeur

Dans la nuit de la Nativité du Seigneur, trois messes sont dites successivement dans trois églises distinctes. La première messe dite « de la nuit » est chantée dans l'église Sainte-Marie, ainsi que les offices de la nuit (matines et laudes)⁴³. Dans un premier temps, l'Église célèbre Marie

⁴⁰ Tiré de l'évangile selon saint Luc, ch.II, v. 25.28.

⁴¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 313.

⁴² *Cérémonial renouvelé...*, Metz, 1697, p.147-152.

⁴³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 276 – 280.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

donnant le jour à celui qui apporta la lumière au monde. D'après l'Évangile de Luc⁴⁴ et les textes apocryphes, c'est dans la nuit que la Vierge mit au monde son fils Jésus. Cette naissance est symbolisée par la floraison du *pulegium*⁴⁵. C'est seulement après avoir constaté cette floraison que le coître est autorisé à sonner la seconde messe.

Ensuite, « les chanoines doivent aller en procession de Sainte-Marie à Saint-Jean-Baptiste, puis de Saint-Jean-Baptiste au cloître, et de celui-ci à Saint-Pierre-le-Majeur »⁴⁶ pour y célébrer la seconde messe de Noël. Cette seconde messe, dite de « l'aube » ne peut être chantée qu'au moment où l'aube du jour paraît. Le *Cérémonial* est précis à ce propos : « on regarde alors si l'aube paraît ou non. Si elle ne paraît pas, on attendra jusqu'à ce qu'elle paraisse. Et lorsque l'aube paraît enfin, les chanoines célèbrent la seconde messe »⁴⁷. Peu de renseignements sont donnés sur ce qui y est chanté. À la suite de cette messe, très solennellement, les chanoines vont en procession à la cathédrale Saint-Étienne pour y chanter la messe du jour de Noël.

Trois symboles de la fête de Noël sont célébrés lors des trois messes. La liturgie messine a choisi de les figurer dans les trois églises majeures du groupe cathédral : la Mère enfantant à Sainte-Marie, la Venue du nouveau Monde à Saint-Pierre-le-Majeur et enfin l'Enfant Sauveur à la cathédrale. Au IX^e siècle, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, trois messes étaient également célébrées. Le *Sacramentaire* de Drogon en donne les oraisons⁴⁸. On peut alors envisager une même répartition liturgique entre les trois églises.

Cette liturgie stationnale de Noël n'a toutefois plus lieu dans le *Cérémonial renouvelé* du XVII^e siècle. La « Messe de minuit » et celle « du point du jour » sont célébrées dans le chœur de la cathédrale. Après la bénédiction de l'eau et l'aspersion, la procession fait le tour du cloître. Une

⁴⁴ Luc, 2, verset 8

⁴⁵ Dans plusieurs autres documents du Moyen Âge, il est fait mention de cette merveilleuse floraison du *Pulegium* pendant la nuit de Noël. Il s'agit du « pouliot », plante odoriférante, du genre des menthes, le « mentha pulegium » des botanistes. Elle est présente dans la liste des plantes médicinales du jardin médicinal du plan idéal de Saint-Gall, voir pour cela HEITZ, C., « L'exemple des jardins de Saint-Gall », dans *Jardins du Moyen Age*, Noirlac, 1995, p. 25 – 35.

⁴⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.) p. 280 : [...] *debent domini ire ad processionem, de sca Maria ad scm Iohannem, de sco Iohanne in claustrum, de claustrum ad scm Petrum. Ex alia parte debent ire pueri a de choro et aliqui subdyaconi cum eis et exire per portam que est a dextera parte ecclesie sce Marie, et intrare in ecclesiam sci Petri per maiorem portam, et obviare processionem dominorum et cantare hanc antiphonam : Pastores dicite quidnam vidistis et Ad(nuntiate) Christi nativitatem. Domini autem respondeant : Infantem vidimus pannis involutum et choros angelorum laudantes Salvatorem. Et sic intrent chorum. [...]*

⁴⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 280 : *Hiis peractis, considerandum est si aurora diei appareat, necne. Si non apparet expectanda est donec appareat. Aurora autem apparente et sacerdote qui est proximus illi qui primam Missam celebravit cum dyacono et subdyacono indutis et preparatis, statim incipere debent cantores Missam.*

⁴⁸ *Sacramentaire* de Drogon : Pâques [Fol.56-61] (PELT, J.-B. (éd.), p. 75-76) – Pentecôte [Fol.76-79] (PELT, J.-B. (éd.), p.81-82).

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

courte station est faite devant l'autel Notre-Dame-la-Ronde avant la célébration de la messe de Noël sur l'autel Saint-Étienne⁴⁹.

Aux Rameaux, si le temps est pluvieux ou pour d'autres raisons, la grande procession urbaine n'a pas lieu ; deux autres processions s'offrent alors aux chanoines. La première, qui nous intéresse ici, se déroule uniquement à l'intérieur du cloître⁵⁰. Les rites essentiels de la festivité, la bénédiction des rameaux, la lecture de la Passion et l'Adoration de la Croix sont alors commémorées successivement dans les trois sanctuaires majeurs du groupe canonial.

Après le Chapitre, les chanoines les plus anciens se revêtent de chapes en soie et les plus jeunes de surplis. Tous rentrent en procession dans l'église Sainte-Marie. Là, l'évêque (ou en son absence le doyen) bénit les rameaux. Puis les chanoines se mettent en rang deux par deux et marchent derrière le brancard de reliques jusqu'à Saint-Pierre-le-Majeur où l'évangile selon saint Marc est chanté.

De Saint-Pierre-le-Majeur, les chanoines processionnent ensuite autour du cloître en faisant une halte à Saint-Pierre-le-Vieux, puis quittent le cloître et se dirigent vers Saint-Jean-Baptiste dans lequel seuls pénètrent les chanoines. Les enfants quittent le cortège et gagnent directement la cathédrale en empruntant la « porte du côté de la place de Chambre », *ibunt extra portam ecclesie que est versus Thalamos*. Après avoir chanté des oraisons à Saint-Jean-Baptiste, les chanoines entrent à leur tour dans la cathédrale par « la porte située près de l'église Saint-Jean », précise le *Cérémonial*. Les enfants viennent alors à leur rencontre en chantant l'antienne : *Pueri Hebraeorum tollentes*⁵¹, à laquelle les chanoines répondent par l'antienne : *Pueri Hebraeorum vestimenta*⁵². Au milieu de la nef de Saint-Étienne, la station est faite devant la Croix.

⁴⁹ *Cérémonial renouvelé...*, Metz, 1697, p. 139-141.

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 338.

⁵¹ « Les enfants des hébreux prenant (portant) des branches d'olivier, allèrent au-devant du Seigneur en criant et en disant : Hosanna au plus haut des cieux. », antienne tirée de l'évangile de saint Jean, ch.XII, v.13.

⁵² Antienne « Les enfants des hébreux étendaient leurs vêtements sur le chemin ; et ils s'écriaient en disant : « Hosanna au Fils de David ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » (évangile selon saint Matthieu, ch.XXI, v. 15-08-09)

E. Saint-Étienne, Sainte-Marie et Saint-Jean-Baptiste.

La vigile pascale se développe dans trois lieux différents. Chaque élément constitutif de la liturgie se tient dans une église distincte. À Sainte-Marie le Feu Nouveau est béni, à Saint-Jean-Baptiste a lieu la bénédiction des fonts dans lesquels le baptême est administré aux catéchumènes et enfin, à la cathédrale, se célèbre la Résurrection.

Le *Cérémonial* décrit ainsi chaque étape de la vigile de Pâques : Le Samedi saint, après l'heure de midi, l'évêque, s'il est présent et veut célébrer l'office, doit se préparer à l'église Sainte-Marie et y revêtir les ornements sacerdotaux. S'il est absent, le doyen ou un autre personnage, ou du moins celui dont c'est le jour (*ille cujus est dies*) se revêt des ornements sacerdotaux, à l'exception de la chasuble, à la sacristie (*in sacrario*) ou devant l'autel Saint Vincent ; le diacre qui doit bénir le cierge et chanter l'évangile met la dalmatique. Le chantre qui dirigera le chœur s'habille d'une chape blanche. Tous trois, ainsi qu'un acolyte portant le cierge et cinq gros grains d'encens, vont à Sainte-Marie, accompagnés de tous les autres chanoines en surplis blancs. Au milieu du chœur, le diacre, debout devant le pupitre, commence la bénédiction du cierge que tient un acolyte. Cette bénédiction est suivie par la lecture de cinq leçons⁵³.

À la fin de cette cérémonie, une procession portant le chrême et l'huile sainte des catéchumènes entre dans le chœur de Sainte-Marie et fait le tour du pupitre au milieu du chœur puis ressort, suivie des chanoines. Le cortège se rend ainsi au baptistère en chantant la litanie.

À Saint-Jean-Baptiste tous entourent la cuve baptismale. Le prêtre, encadré des acolytes portant le chrême et l'huile sainte, se place du côté de l'autel Sainte-Glossinde, le sous-diacre tenant le Livre, à l'opposé, devant l'autel Saint-Jean. Les porte-cierges se tiennent au milieu, à droite et à gauche de la cuve. Le prêtre bénit alors les fonts puis baptise les enfants.

« À la fin de la bénédiction des fonts, les chanoines vont en procession de Saint-Jean-Baptiste au grand chœur en chantant la triple litanie. Toutes les cloches doivent sonner. Les enfants marchent en premier portant les cierges, suivis des sous-diacres et des croix. Viennent ensuite les acolytes portant le chrême et l'huile sainte, les chanoines et en dernier lieu le prêtre. Ils entrent dans la cathédrale par la porte Saint-Clément. La tête de la procession retourne à la sacristie. » Les chanoines vont au chœur où l'on termine la litanie. Le prêtre monte au sanctuaire. Lorsque le chantre lance d'une voix forte le *Kyrieleison* pascal qui introduit la messe, le prêtre va à l'autel précédé du diacre et du sous-diacre, sans cierge ni encensoir. Si

⁵³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 353 : De benedictione cerei

c'est l'évêque qui célèbre la messe, il va à l'arrière de l'autel déposer les vêtements sacerdotaux et revêtir des habits épiscopaux. Lorsque la litanie est terminée, il se place devant l'autel pour le *Kyrieleison*. Et toutes les cloches doivent sonner ensemble.

Il est intéressant de souligner que chaque déplacement entre les différents lieux est marqué par le son des cloches. Au retour du marguillier de Saint-Vincent avec la lanterne, on sonne les cloches moyennes. À cet appel, toutes les cloches de la ville et des faubourgs répondent à trois reprises. La procession se rend alors à Sainte-Marie. Lorsque, dans cette église, la cérémonie est terminée, la seconde procession jusqu'au baptistère est accompagnée par la sonnerie de toutes cloches « tant les petites que les grandes ». Enfin, pendant la procession litannique, les cloches sont également sonnées toutes ensemble.

III. Conclusion : Une liturgie particulière à l'Église de Metz

Chaque espace architectural tient une place symbolique dans la liturgie de l'espace canonial. Toutefois toutes les églises du groupe ne sont pas sur un même pied d'égalité ; une certaine hiérarchie peut être établie. De fait, trois églises se distinguent véritablement des autres : la cathédrale et son baptistère, Sainte-Marie et Saint-Pierre-le-Majeur.

Il apparaît clairement que la cathédrale Saint-Étienne est l'église majeure du groupe épiscopal. Les fêtes sanctorales y sont célébrées, à quelques exceptions près. Toutes les grandes fêtes en l'honneur du Christ, Noël, Pâques ou la Pentecôte ont pour station l'autel Saint-Étienne. Aucun partage de ces fêtes christologiques n'est fait avec les autres églises. Par les différents rites et cérémonies qui s'y déroulent, la cathédrale est à l'image de la cité divine, la Jérusalem Céleste. L'homme est accueilli dans un espace sacré, écrin pour des fêtes célestes, Paradis réservé aux âmes pures, repenties. La cérémonie du Jeudi saint souligne bien cette image. Les pénitents qui ont été rejetés de l'église Saint-Pierre-le-Majeur le mercredi des Cendres, comme Adam et Ève du Paradis, sont accueillis aux portes de la cathédrale par l'évêque. Il en est de même pour le Samedi saint, où les nouveaux baptisés entrent solennellement dans la cathédrale après avoir été lavés de tout péché dans la cuve baptismale. Cet aspect de la purification nécessaire avant d'entrer dans le lieu céleste est repris tous les dimanches par l'aspersion de la procession des chanoines à leur passage devant le baptistère Saint-Jean. Ce sanctuaire qui lui est étroitement associée.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

La cité céleste qu'est la cathédrale, est gardée par l'archange saint Michel, présent dans la chapelle qui surplombe l'entrée principale. Située à l'étage de la tour occidentale de la cathédrale, ce sanctuaire est un héritage du haut Moyen Âge. À Saint-Riquier, à la fin du VIII^e siècle, saint Michel dont la chapelle domine la porte occidentale de l'atrium, apparaît comme le principal gardien de la porte, associé au sud et au nord aux archanges Gabriel et Raphaël. À côté, la fonction liturgique de cet espace est réservée aux fêtes du Saint Sauveur⁵⁴. La chapelle haute de Saint-Savin-sur-Gartampes reçoit un décor mural lié à la passion et à la résurrection du Christ.

Par sa dédicace, Sainte-Marie est la station privilégiée pour les fêtes mariales et pour les fêtes des vierges du calendrier sanctoral. On constate qu'elle est étroitement associée aux grandes fêtes liturgiques de l'année. C'est pourquoi elle est station pour la vigile de Noël et pour la première messe « de la nuit » de cette fête majeure. Par ce choix, la liturgie accentue l'honneur rendu à la Mère en qui Dieu s'est fait homme. La place, que la Vierge tient dans l'histoire de l'Église comme première de tous les saints, est signifiée par la célébration dans l'église Sainte-Marie de la fête de Tous les Saints. La liturgie associe également l'église mariale à la cathédrale. La filiation Mère-Fils est matérialisée dans l'architecture par cette double polarité liturgique. C'est par elle que Dieu a pu s'incarner sur terre. Inversement elle est, à travers la liturgie, un des moyens pour atteindre Dieu et le monde céleste.

Au XII^e siècle, l'église Saint-Pierre-le-Majeur ne semble plus occuper la place prépondérante qu'elle occupait dans le groupe sous Chrodegang. Si l'analyse de la liste stationnale du VIII^e siècle montre le rôle majeur de cette église durant la période du carême, ce n'est plus le cas quelques siècles plus tard. Saint-Pierre-le-Majeur est choisie comme station à l'occasion des fêtes des saints apôtres. Mais hormis celles-ci, aucune grande fête liturgique n'y fait station. Saint-Pierre apparaît davantage comme le lieu où la communauté des chanoines et l'évêque rencontrent les fidèles. Le vocable même de cette église traduit déjà cette idée, saint Pierre, premier converti, a été désigné par le Christ pour être le guide du peuple chrétien. Les fidèles comme les chanoines sont censés vivre à l'image de la communauté des apôtres. Les rites qui se déroulent dans ces deux églises sont en rapport avec les fonctions pastorales de la

⁵⁴ HEITZ, C. *Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963, p. 145-165.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

communauté des chanoines. La cathédrale et Saint-Pierre-le-Majeur sont les seules églises pour lesquelles le *Cérémonial* mentionne la présence des fidèles, hommes et femmes.

L'église Saint-Paul est la seule église du groupe à être à l'intérieur de l'espace claustral. Seuls les chanoines y ont accès. Elle a par conséquent conservé la fonction qu'elle occupe dans la Règle canoniale de Chrodegang : elle est l'église de la communauté canoniale, à laquelle les chanoines doivent faire don de tous leurs biens (immeubles)⁵⁵.

De l'église Saint-Pierre-le-Mineur ou le Vieux, nous ne savons rien. Aucune fonction spécifique ne peut être avancée du fait de sa très faible utilisation. Si l'église est mentionnée sur le trajet des processions autour du cloître, elle n'est aucunement utilisée comme station eucharistique.

Il en est de même pour l'église Saint-Gall qui, hormis le fait qu'elle accueille en deux occasions la célébration eucharistique lors des fêtes des saints auxquels ses autels sont consacrés, n'est pas autrement utilisée dans le cadre de la liturgie stationnale des chanoines. Cette église est à rattacher à l'évêché plutôt qu'au groupe canonial. Sa position devant la façade de la cathédrale, aux portes de l'évêché, en fait l'interface entre la *Domus* de l'évêque et l'espace canonial. La procession venant à la rencontre de l'évêque lorsque celui célèbre à la cathédrale, le prouve. Toutefois, aucune mention du *Cérémonial* n'en précise la fonction. Certains auteurs l'admettent comme chapelle privée de l'évêque⁵⁶ ; aucune donnée liturgique du XII^e siècle n'en fait état.

Bien que la liturgie paraisse éclatée entre divers sanctuaires, elle est parfaitement cohérente. Les lieux ne sont que les diverses parties d'un tout sur le plan liturgique. Les églises n'existent pas comme des entités à part entière. Elles sont toutes régies par une seule et même liturgie, la liturgie cathédrale. L'unité est assurée par les processions effectuées à l'intérieur du groupe canonial qui font le lien entre les divers lieux de célébration.

L'analyse respective des fêtes sanctorales et des fêtes temporales montre une répartition très codifiée de la pratique liturgique entre les divers édifices du groupe canonial. L'association de certaines églises au sein d'une même solennité permet de polariser la liturgie, d'individualiser chacun des rites exécutés lors de la fête. L'on peut se demander pourquoi au XII^e siècle alors

⁵⁵ *Regula canonicorum*, PELT, J.-B. (éd.), p. 25.

⁵⁶ BALTUS, (*Annales*, p. 315, note 1), mentionne « des arcades anciennes et des vestiges de la chapelle épiscopale, dite de Saint-Gall » - MEURISSE, *Histoire des Evêques de Metz*, p. 651 – HUGUENIN, *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 465 (a. 1483).

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

que l'on constate, en général, un recentrage de la liturgie dans la cathédrale, à Metz, on pratique encore cette liturgie éclatée. Peut-on y voir un héritage de la réforme de Chrodegang ?

Chapitre 2. Les fêtes et les rites liturgiques

Le *Cérémonial* de la cathédrale décrit avec précision et détails toute la liturgie, les rites, les bénédictions. Les gestes, les déplacements sont décrits minutieusement.

I. Comparaison avec d'autres manuscrits

L'étude de la liturgie de Metz doit être complétée par d'autres ordinaires cathédraux contemporains au *Cérémonial* du XII^e siècle, afin d'en apprécier la singularité et les particularismes.

Le choix de ces livres liturgiques s'est fait dans un premier temps en fonction de la disponibilité de ces textes. Les ordinaires de cathédrale des XI^e-XIII^e siècles, parvenus jusqu'à aujourd'hui, sont peu nombreux. Rares sont ceux qui remontent avant le XI^e siècle⁵⁷. Quelques exemples un peu plus tardifs des XIV^e et XV^e siècles (Évreux, Tournai et Trèves) seront ponctuellement utilisés comme comparaison pour notre travail afin d'étendre l'étude, notamment dans l'empire ottonien.

A. L'ordinaire de Saint-Jean de Besançon

L'*Ordo canonorum* de la cathédrale Saint-Jean de Besançon⁵⁸ est antérieur au *Cérémonial* de Metz. Le manuscrit liturgique est inséré dans un *codex* composite, le *ms* manuscrit 711, qui n'est autre que le *Liber capituli* de la cathédrale, conservé à la Bibliothèque Municipale de Besançon. Cet ordinaire figure sous le nom de *Rituel de saint Protade*, en référence à l'évêque de Besançon d'époque mérovingienne nommé dans le prologue. L'archétype de ce texte est à situer dans la décennie 1050-1060 et peut-être vers la fin de l'année 1061. La copie, conservée dans le *codex* 711, est à dater de la fin du XII^e siècle. L'*Ordo* ne semble plus être en usage lorsque celui-ci est recopié.

⁵⁷ MARTIMORT, *Les Ordines, les ordinaires et les Cérémoniaux*, 1991, Brepols.

⁵⁸ Étudié par Manuel TRAMAUX, dans *Un ordinaire liturgique bisontin du XI^e siècle. Dans son contexte : l'ordo canonorum de la cathédrale Saint-Jean dit « Rituel de saint Protade »*, Mémoire de Master 2, 2009.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

B. L'ordinaire de la cathédrale d'Amiens

L'*Ordinaire de l'église Notre-Dame Cathédrale d'Amiens*⁵⁹ est un gros volume de parchemin écrit en belles lettres gothiques de la fin du XIII^e siècle, sur deux colonnes. L'ordinaire est précédé d'un calendrier. La rédaction primitive s'arrête au folio 346 par une signature qui nous fait connaître l'année de l'achèvement du volume en 1291, le nom du scribe *Theroudus* et celui de son auteur, *Radulphus*. Le nom de famille de ce dernier nous est révélé par l'inventaire du trésor de la cathédrale daté de 1347. Après le folio 346, les adjonctions ont été faites à diverses époques mais assez rapprochées de la première rédaction. Elles ne sont pas postérieures au premier tiers du XIV^e siècle.

C. L'ordinaire de Bayeux

L'*Ordinaire* de la cathédrale de Bayeux ne comporte pas de titre ni ancien, ni moderne⁶⁰. L'ouvrage commence par ces mots : « *Consuetudo est in ecclesia Baiocensi* ». On peut considérer ce texte comme une copie faite d'après un original, en raison des suppressions opérées postérieurement dans le corps du texte et des additions marginales ou interlinéaires qu'on y a faites entre le XIII^e siècle et le XV^e siècle. Il a été rédigé au XIII^e siècle car le saint le plus récent saint François d'Assise a été canonisé en 1228.

D. Les ordinaires de la cathédrale de Laon

Pour la cathédrale de Laon, deux *Ordinaires* sont connus⁶¹. Le plus ancien est la seconde partie d'un manuscrit du XII^e siècle comprenant en première partie un Collectaire et un Capitulaire. Cet ouvrage était enchaîné aux stalles du chœur. Il est l'œuvre de Lisiard, doyen de Laon. Il comprend le Propre du temps.

Le second ordinaire renferme le Propre des saints. Il est postérieur à 1098. Dans le catalogue de la bibliothèque du chapitre Notre-Dame de Laon, il figure sous le titre *Adae de Corlandon. De ordine officiorum*. Cet Adam de Courlandon, d'après la préface, serait à considérer comme le promoteur de ce travail plutôt que comme l'auteur.

⁵⁹ *L'Ordinaire de l'église Notre-Dame Cathédrale d'Amiens par Raoul de Rouvroy* (1291) publié d'après le manuscrit original par Georges Durand, Amiens, 1934, dans *Mémoires de la Société des Antiquaire de Picardie*. Documents inédits concernant la province. Tome 22.

⁶⁰ « *Ordinarium ecclesiam Baiocensis*, Ms. 121 Bib. Capituli Bajocensis »,

⁶¹ Publié par Ulysse CHEVALIER, dans *Ordinaires de l'église de Laon* (XII^e et XIII^e siècles) suivis de deux *Mystères liturgiques publiés d'après les manuscrits originaux*, Paris, 1807.

E. Les ordinaires de Reims

Pour la cathédrale de Reims, nous disposons de deux ordinaires de deux périodes différentes⁶². Le premier conservé au British Museum est attribué au XII^e siècle. C'est la copie d'un ordinaire antérieur à 1096, (date de la mort de l'archevêque le plus récent mentionné : monseigneur Rainaud). Le Propre des Saints est encore confondu dans celui du Temps.

Le second Ordinaire est désigné comme l'*Ordinarium novum*. Cette nouvelle rédaction aurait été motivée par les nouvelles proportions architectoniques de la cathédrale ayant entraîné des changements dans certains rites. Trois exemplaires de cet ordinaire sont conservés à la Bibliothèque de Reims. Le Propre du Temps et celui des Saints sont bien distincts. Le plus ancien des manuscrits conservés semble avoir été rédigé vers 1274 (date du décès de Guillaume de Lorris, évêque de Bayeux, inscrit en marge du calendrier de la main du scribe qui a écrit le reste du texte)

II. Les rites

Les rites appartiennent tous à la liturgie épiscopale. Avant le X^e siècle, deux principales familles liturgiques occidentales coexistent : la liturgie romaine avec les *Ordines romani* et la liturgie gallicane. Après la tentative d'unification liturgique entreprise par Charlemagne qui voulut imposer la liturgie du Latran à tout son empire, la fin du IX^e siècle et le X^e siècle voient la fusion des deux traditions dans l'élaboration du Pontifical romano-germanique dans les années 960. Les rites ainsi décrits dans le *Cérémonial* ainsi que dans les ordinaires trouvent leur ordonnance fondamentale dans ce document.

A. Le baptême dans la vigile de Pâques

Le baptême est le sacrement par excellence exclusivement réservé à l'évêque pendant les premiers siècles. Un bâtiment lui est consacré : le baptistère, étroitement associé à la cathédrale. Ce rite est dispensé à deux occasions : dans les vigiles de Pâques et de la Pentecôte. Dès les premiers temps de l'Église, la fête de la Pentecôte est assimilée à celle de Pâques et de ce fait

⁶² CHEVALIER, U., *Martyrolge, calendrier, ordinaires et prosaire de la métropole de Reims (VIII^e – XIII^e siècles)*, publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assises, Paris, 1900.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

devient la seconde fête baptismale. La vigile de la Pentecôte comme nous le verrons est une imitation, simplifiée, de celle du Samedi saint.

Trois documents messins permettent de suivre le rite du baptême : le *Sacramentaire* de Drogon (IX^e siècle), le *Pontifical* (X^e siècle) et le *Cérémonial* (XII^e siècle). La cérémonie se compose de deux temps : les rites préparatoires et celui du baptême proprement dit qu'on retrouve uniquement décrit dans le texte du XII^e siècle. Le baptême est administré à des enfants au baptistère Saint-Jean-Baptiste situé sur le parvis de la cathédrale.

1. Les rites préparatoires au baptême

Les rites préparatoires au baptême sont réservés au Samedi saint. Le *Sacramentaire* de Drogon et le *Pontifical* donnent une description détaillée de la liturgie pratiquée avant le XII^e siècle.

L'entrée dans le catéchuménat commence durant la messe, après le *Credo*. Au IX^e siècle dans le *Sacramentaire* de Drogon⁶³, l'évêque demande qu'on lui amène les enfants à baptiser. Il les exorcise par une oraison (*Nec te latet, Satanas*). « Après quoi il touche les narines et les oreilles de chacun, et dit *Effeta*, qui signifie « ouvre-toi »⁶⁴. Ensuite il touche chacun avec l'huile sainte entre les épaules et sur la poitrine, et dit le dialogue de la renonciation à Satan et au Mal.

Dans la partie ajoutée plus tardivement au texte originel du *Sacramentaire*⁶⁵, quelques détails ont été adjoints à ce rituel. Ainsi le texte précise que c'est avec de la salive que l'évêque touche les narines et les oreilles des catéchumènes. De plus chacun des catéchumènes doit être appelé par son nom quand l'évêque lui demande : « Renonces-tu à Satan ? ». Le *Sacramentaire* achève le rite préparatoire du baptême sur cet interrogatoire.

Deux siècles plus tard le *Pontifical*⁶⁶ donne de nouveaux détails qui complètent ce rite à accomplir le matin du Samedi saint : « De bon matin (*primo mane*) on décore l'église avec tous ses ornements et ses ustensiles (*cum omnibus ornamentis et utensilibus suis*). Après la troisième heure (vers 9h) viennent à l'église ceux qui doivent être baptisés ». Ils sont

⁶³ *Sacramentaire de Drogon*, PELT, p. 71-72

⁶⁴ Parole hébraïque prononcée par le Christ lorsqu'il guérit le sourd-muet.

⁶⁵ *Sacramentaire de Drogon*, fol. 112-117 – PELT, p. 73-74. Cette seconde partie est comme un supplément au *Sacramentaire* grégorien. Car au folio 116 il est écrit : « ... *dicat benedictionem fontis sicut superius in gregoriano continetur* ».

⁶⁶ *Pontifical*, PELT, p.176.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

accompagnés de leurs parrains et marraines. Un acolyte les fait se ranger suivant l'ordre dans lequel ils sont inscrits ; les garçons à droite, les filles à gauche. Alors, ceux qui le peuvent, « rendent » l'oraison dominicale et le symbole⁶⁷, ou bien les parrains et marraines le font pour eux. Le prêtre trace ensuite avec le pouce une croix sur le front de tous en disant : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ». Puis il impose les mains sur la tête de chaque enfant et récite la même oraison que dans le *Sacramentaire* pour les « catéchiser » (*catechichandos*).

« La prière dite, le prêtre, avec la salive de sa bouche, touche les narines et les oreilles des futurs baptisés. Il dit à chacun en touchant l'oreille droite : *Effeta quod est adaperire* (« Ouvre-toi »), et en touchant les narines : *in odorem suavitatis* (« une saveur de douceur ») et en touchant l'oreille gauche, il dit : *Tu autem effugare, diabole, appropinquabit enim judicium Dei* (« Quand à toi fuit, diable ; car le jugement de Dieu s'approche »). Ensuite, il trace de son pouce une croix sur la poitrine et entre les épaules avec l'huile sainte. En les appelant chacun par son nom, il leur demande : Renonces-tu à Satan ? etc... À la suite de cet interrogatoire, le prêtre fait le tour (*ambulat in circuitu*) étendant la main sur les têtes de garçons et chantant à haute voix : *Credo in unum Deum*. Il fait de même sur les têtes des filles.

Puis l'archidiacre leur demande de se mettre à genoux et après un court instant de se relever pour achever la prière. Puis, en s'adressant aux catéchumènes, il leur dit : « Que les catéchumènes (*caticumini*) s'éloignent. Si quelqu'un est catéchumène, il doit partir. Tous les catéchumènes doivent sortir. » Le diacre dit encore : « Fils très chers, retournez chez vous, attendant l'heure où la grâce de Dieu pourra agir en vous par le baptême. »

[En marge, d'une écriture postérieure : « *Baptismus et confirmatio puerorum* »]

Dans l'après-midi du Samedi saint, après la bénédiction du cierge (qui a lieu à la septième heure), les catéchumènes reviennent à l'église. Ils sont rangés de la même manière, les garçons à droite et les filles à gauche. Comme le matin, les mêmes gestes et paroles sont refaits sur les futurs baptisés, complétés par d'autres rites. La cérémonie commence par la renonciation à Satan et au Mal sous la forme d'un dialogue. Ensuite, viennent la profession de foi et l'exsufflation en forme de croix sur le visage du catéchumène, à trois reprises, avec ses mots : « Sors esprit immonde, et fais place à l'Esprit Saint consolateur ». Le prêtre fait un signe de croix avec son pouce sur le front de chacun et leur impose les mains. Il les exhorte et leur impose

⁶⁷ Comme dans le *Sacramentaire* de Drogon les catéchumènes à qui l'on a appris l'oraison dominicale et le symbole des apôtres le mercredi de la quatrième semaine du carême, viennent le « rendre » (*ad reddentes*) le Samedi saint en le récitant.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

le sel dans la bouche de chacun avec des prières. À nouveau le prêtre leur fait le signe de croix sur le front et leur impose les mains. Cela est fait à trois reprises pour les garçons et pour les filles. Suit un temps de lecture.

Le Pontifical ne décrit pas le rite du baptême. Seul est écrit le dialogue entre le Pontife et les enfants, parrain-marraine.

Au XII^e siècle, les rites préparatoires précèdent immédiatement le baptême. La cérémonie a lieu le soir après la bénédiction du feu sacré et des fonts. Le prêtre, le clergé et le peuple prennent place dans le baptistère autour de la cuve, au centre de l'édifice. Les enfants sont appelés et doivent répondre par leur nom. À la suite de la renonciation à Satan et au Mal, le prêtre trace une croix avec de l'huile sainte sur la poitrine et entre les épaules de chaque catéchumène pour les exhorter. Le prêtre appelle pour une seconde fois les baptisés : *Quis vocaris ?* La profession de foi clôture le rituel. Il se fait sous la forme d'un dialogue entre le prêtre et les enfants.

Pour ces rites préparatoires, Metz ne présente pas d'exception. Certes simplifiés au XII^e siècle, les oraisons et les gestes sont les mêmes que dans l'*Ordo romanus antiquus*, remanié au IX^e siècle.

2. Baptême des enfants

Le *Cérémonial* du XII^e siècle est le seul document messin à décrire le rite du baptême qui se fait par une triple immersion. Le prêtre plonge d'abord l'enfant dans l'eau par le côté gauche, sans toutefois l'immerger complètement. Il est ensuite plongé de la même manière du côté droit. Une troisième fois le prêtre le plonge dans l'eau du baptistère horizontalement de toute sa longueur (*in linea recta*) de façon à être entièrement submergé. Lors de cette troisième immersion c'est aux parrains-marraines de sortir l'enfant de l'eau. Puis le prêtre, avec le pouce, fait une onction du chrême en forme de croix sur la tête de l'enfant.

Ce rite de l'immersion est représenté sur la plaquette n°9 du *Sacramentaire de Drogon*. On y voit le prêtre placé derrière la cuve baptismale, surmontée d'un ciborium. Il bénit l'enfant que deux personnes placées à droite et à gauche de la cuve sont en train de sortir des eaux. Autour d'eux se tiennent une assemblée de fidèles.

Les parrains et les marraines doivent prévoir des linges blancs pour couvrir le nouveau baptisé. Le prêtre met sur la tête du baptisé le chrêmeau (chrismale) et dit une prière. Puis il met un cierge dans la main de l'enfant. À la suite du baptême, les enfants reçoivent la communion de

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

la manière suivante : « On porte ensuite l'enfant devant l'autel. Le prêtre plonge le Corps du Christ dans le vin contenu dans le calice (les ablutions) et le met ensuite dans la bouche de l'enfant ». Dans le *Cérémonial*, les enfants ne reçoivent pas le sacrement de la confirmation, comme c'est signalé dans le *Pontifical* ou d'autres ordinaires cathédraux. Ce rite est absent du texte du *Cérémonial*.

Dans les ordinaires cathédraux des XII^e-XIV^e siècles, le baptême en lui-même n'est pas systématiquement détaillé. Il est simplement évoqué par ces simples mots : « S'il y a des catéchumènes à baptiser, on les baptise ». Les rites de préparation sont omis.

Seul l'*ordinaire* de Besançon donne quelques détails sommaires sur les rites du baptême⁶⁸. Il est dit dans le texte que « l'évêque interroge ceux qui vont être baptisés sur le Symbole des Chrétiens. C'est aux parrains et marraines de répondre. » Le baptême se fait en trois immersions mais sans précision sur la manière de procéder. Sortis des fonts, les catéchumènes reçoivent l'imposition de l'huile sainte. L'évêque ou le prêtre trace le signe de croix avec du chrême, en invoquant la sainte Trinité. Puis il donne un linge ayant reçu du chrême aux enfants qui s'en habillent. La confirmation suit immédiatement le rite du baptême.

3. Le baptême de la Pentecôte

Dans la vigile de la Pentecôte, le rituel du baptême est à l'imitation de celui du Samedi saint, mais dans une liturgie simplifiée. Le livre le plus ancien qui évoque cette fête dans la cathédrale de Metz est le *Sacramentaire* de Drogon⁶⁹. Le texte comporte peu d'informations. La bénédiction de l'eau baptismale est précédée de quatre lectures avant de se rendre aux fonts⁷⁰. À la fin de chacune de ces leçons, l'évêque récite une oraison. Cela est maintenu dans les siècles suivants. En allant au baptistère, on chante le psaume 41, *Sicut cervus*, suivi de plusieurs oraisons. Rien n'est dit des rites et des prières du baptême lui-même. Puis on retourne à l'église pour y célébrer la première messe.

⁶⁸ *Un ordinaire liturgique Bisontin du XIe siècle : l'Ordo canonicorum de la cathédrale Saint-Jean*, TRAMAUX, M. (éd), p. 155.

⁶⁹ *Sacramentaire de Drogon* fol. 75-76 – PELT (éd.), p.81.

⁷⁰ Les expressions : *ante descensum fontis* et *post ascensum fontis*, sont empruntées au Sacramentaire grégorien et par conséquent n'ont aucune valeur topographique puisqu'à Metz le baptistère Saint-Jean ne dispose pas de piscine baptismale creusée dans le sol mais d'une cuve.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Au XI^e siècle, dans le *Pontifical*, il est précisé dans la rubrique de la vigile de la Pentecôte que « toutes les lectures tant dans l'office divin que pour le baptême sont faites comme dans le Samedi saint, vigile de Pâques. »⁷¹ On lit quatre lectures et on chante quatre cantiques avant de consacrer les baptisés. Durant la procession aux fonts on ne chante plus le psaume 41 mais la litanie « *noricam* ». La liturgie du baptême reste la même que dans la vigile de Pâques, « *sicut in vigilia pasche* ».

Dans le *Cérémonial*, la vigile de la Pentecôte commence dans le chœur de Sainte-Marie. « Le célébrant prend une chasuble rouge et s'en habille ; il ne la relève pas sur les bras ; il reste debout devant l'autel. Le sous-diacre qui doit lire la première leçon se tient sur le degré (*super gradum*) devant l'autel, et, après avoir prononcé le titre de la leçon [*lectio libri Genesis*], commence la lecture ». Ainsi, cinq leçons sont lues, soit une de plus que dans le *Sacramentaire* de Drogon. Les lectures sont également intercalées d'oraisons, les mêmes que dans les textes liturgiques plus anciens.

« Les leçons terminées, on apporte de la sacristie, en procession solennelle, l'huile et le chrême, comme cela se fait le Samedi saint. Le cortège et les saintes huiles entrent dans le chœur de Sainte-Marie, font le tour du pupitre (*eant circa pulpitem*) et sortent, suivis des chanoines en procession. On chante la même litanie qu'au Samedi saint. Le célébrant ferme la marche. La procession va au baptistère Saint-Jean-Baptiste. La litanie achevée, le célébrant bénit les fonts, y met le chrême, prend de l'eau bénite qu'on réserve pour le lendemain, tout comme le Samedi saint. On impose le saint chrême seulement s'il y a des enfants à baptiser. Puis les chanoines se mettent en procession en chantant la litanie dont les invocations sont répétées sept fois (*septuplicem letaniam*) jusqu'au grand chœur. Le chantre, vêtu d'une chape rouge, a un compagnon (*socius*) avec qui il alternera les invocations. Ceux qui portent le chrême et l'huile sainte ainsi que les céroféraires doivent marcher en ordre deux par deux. Ils se rendent directement à la sacristie. Tandis que le prêtre monte au sanctuaire et les chanoines prennent place dans le *chorus*. »

⁷¹ *Pontifical* fol. 68 : « ... et omne officium divinum vel ordinem tam lectiones quam et baptismum sicut in sabbato sancto vigiliarum pasche. »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

À Besançon, le rite du baptême a également cours après la septième heure⁷². Après l'office de none, le chantre entonne la *letaniam septenam* comme à Pâques. Six leçons sont lues, et non pas cinq comme à Metz. La communauté se rend aux fonts en chantant la *letaniam quinam* comme le samedi de Pâques. L'huile et le chrême sont portés aux fonts. Les enfants sont alors baptisés et confirmés. Ce rite du baptême dans la vigile de la Pentecôte est un rite antique que l'on ne retrouve pas décrit dans les ordinaires de Bayeux, Amiens ou Trèves.

B. Les bénédictions

Nous avons déjà évoqué la bénédiction des chandelles à la fête de la Purification, ou celle des Cendres à l'entrée du Carême qui seront imposées sur la tête des pénitents avant de les expulser de Saint-Pierre-le-Majeur.

1. Consécration des huiles saintes – Jeudi saint

Seul l'évêque peut pratiquer la consécration des huiles saintes et du saint chrême⁷³. Au cours de la messe du Jeudi saint sont ainsi bénies, dans un premier temps, les huiles des malades puis le saint chrême et l'huile des catéchumènes. L'évêque est entouré de tous les clercs qui souhaitent l'assister. Cette cérémonie est commune à toutes les liturgies cathédrales.

La bénédiction des huiles saintes, à Metz est mentionnée dans deux textes liturgiques : le *Pontifical* du XI^e siècle⁷⁴ et le *Cérémonial* du XII^e siècle⁷⁵. Ce dernier reproduit pour l'essentiel le Pontifical. Il s'y réfère même expressément à deux reprises en l'appelant *Ordinarius episcopi*. Par endroits, il complète le texte du XI^e siècle et parfois le résume ou s'en écarte.

Après la réconciliation des pénitents, l'évêque se rend à la sacristie pour se préparer à la messe. « À la troisième heure », c'est-à-dire vers 9 heures, on sonne toutes les cloches (les petites, les moyennes et les grandes). L'évêque revêt les ornements épiscopaux. Avec lui se préparent douze prêtres, vêtus de l'aube, de l'étole et de la chasuble, sept diacres en dalmatique, sept sous-diacres en tunique, sept acolytes porte-cierge et deux thuriféraires. Le début de la messe

⁷² *Un ordinaire liturgique Bisontin du XI^e siècle : l'Ordo canonicorum de la cathédrale Saint-Jean*, TRAMAUX, M. (éd.), p. 167.

⁷³ ALBERT, J.-P., *Odeurs de sainteté. La mythologie chrétienne des aromates*, Paris, éditions de l'EHESS, 1990, p. 23

⁷⁴ *Pontifical*, PELT, J.-B. (éd.), p.171-173.

⁷⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.345-347.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chrismale se déroule comme à l'ordinaire. Le chantre, habillé d'une chape en soie, chante solennellement l'introït et le psaume. Au moment du *Gloria Patri*, la procession de l'évêque entre au chœur. La confession est faite. Le *Kyrie* solennel est chanté suivi par le *Gloria in excelsis Deo* introduit par l'évêque. Le sous-diacre lit l'épître, vêtu d'une tunique en soie et l'évangile est lu par le diacre en la dalmatique. [Le *Pontifical* ajoute que pour l'évangile, on porte les cierges et l'encensoir. L'évêque fait son sermon tourné vers le clergé et le peuple. Durant le chant de l'offertoire, les prêtres et tous ceux qui le veulent (*presbiteris et ceteris qui voluerint*) présentent à l'évêque leurs offrandes]⁷⁶. Si l'évêque est absent, le *Gloria in excelsis* n'est pas chanté ; vestige de l'ancienne tradition romaine qui voulait que l'on ne chante le *Gloria in excelsis* que durant les messes pontificales. Le sous-diacre lit l'épître sans la tunique et le diacre l'évangile, sans la dalmatique, *involutus casula more solito*.

Avant le Notre-Père, l'évêque interrompt une première fois le cours de la messe. Pendant qu'il entonne le *Te igitur*, le cointre se rend à la sacristie chercher l'acolyte, revêtu d'un grand linge blanc qui lui recouvre entièrement les épaules et la poitrine jusqu'à la ceinture, qui doit apporter à l'autel l'huile des malades et des possédés, recouverte d'un voile. Arrivé devant l'évêque, l'acolyte découvre l'ampoule et la lui tend. Alors l'évêque l'exorcise et la bénit, en même temps que tous les prêtres qui l'assistent. Puis l'ampoule est rapportée à la sacristie. Elle est alors conservée dans « un lieu sacré ». Dans le Pontifical, un siège a été préparé pour l'évêque devant la table d'autel. C'est de cet emplacement qu'il bénit et exhorte les huiles saintes et le chrême.

Après le *Pater noster* et la fraction des oblats, l'évêque chante *Per omnia saecula saeculorum*, puis donne une bénédiction solennelle au peuple. Le diacre se tourne vers le chœur et annonce : *humiliate vos ad benedictionem* auquel le chœur répond : *Deo gratias*. L'évêque prend sa crosse et sa mitre et dit trois courtes formules de bénédiction. Puis il dépose sa crosse et sa mitre et retourne vers l'autel pour chanter : *Et pax Dominis sit semper vobiscum*. Cette bénédiction épiscopale donnée après la fraction des oblats est un vestige de la liturgie gallicane. Ce rite a été maintenu après l'adoption de la liturgie romaine, malgré les condamnations que le pape Zacharie avait porté contre ce rite dans une lettre adressée à saint Boniface en 751⁷⁷.

⁷⁶ Nous retrouvons là la messe telle qu'elle est décrite dans *l'Ordo romanus* et représentée sur le plat de reliure du *Sacramentaire* de Drogon.

⁷⁷ DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1903, p.102.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

L'évêque communie seul devant l'autel et réserve une hostie pour le jour suivant où l'on ne procédera pas à la consécration. Le *Pontifical* complète ce temps en ajoutant : Le diacre présente [à l'évêque] le calice dans lequel il laisse tomber une partie de l'oblat qu'il a divisé. Après que l'évêque a communié, le diacre place ce calice sur l'autel. Il met la patène qu'il a reçue du sous-diacre à côté du calice, à gauche. Alors deux diacres recouvrent le calice et la patène d'un linge pur (*sindone munda*). Le *Cérémonial* ne parle pas de ce détail. Toutefois à la messe du Vendredi saint, au moment de la communion, le prêtre doit se rendre à la sacristie chercher l'hostie consacrée, réservée de la veille et la porte en procession avec encens et luminaire sur l'autel. Après la confession, le diacre présente le calice contenant le vin mélangé à de l'eau. Le prêtre réunit alors sur le corporal l'hostie et le calice. Il coupe ensuite l'hostie en trois parties, dont il laisse tomber un des morceaux dans le calice pour « sanctifier » le vin⁷⁸.

La messe du Jeudi saint est alors interrompue une seconde fois pour la consécration de deux autres huiles saintes : le saint chrême⁷⁹ et l'huile des catéchumènes. L'évêque quitte l'autel et prend place de nouveau sur le siège [préparé devant l'autel] [*Pontifical*]. Les douze prêtres, les diacres, les sous-diacres et acolytes vont à la sacristie. Ils en rapportent avec grande solennité les ampoules contenant les huiles à consacrer. En premier viennent les sous-diacres, suivis des diacres et des prêtres ; deux chantres vêtus de tunique de soie, sept acolytes portant sept cierges, deux enfants portant les encensoirs. Viennent ensuite deux autres sous-diacres portant de petites croix et un troisième tenant le livre des évangiles. En dernier lieu, les deux acolytes, vêtus d'un grand linge blanc qui leur recouvre entièrement les épaules et la poitrine jusqu'à la ceinture, tenant les ampoules se placent sous un dais de soie, dont les quatre hampes d'argent (*baculi*) sont tenues par des chanoines, diacres ou sous-diacres. Au départ de la procession les deux chantres lancent l'hymne *O redemptor, sume carmen temet continentium*⁸⁰.

Arrivés au chœur, ils se tiennent debout, tournés vers l'orient pendant que les strophes de l'hymne *O redemptor* sont chantées. Dans le *Pontifical*, ils se placent de part et d'autre sur les degrés qui montent à l'autel, suivant leur ordre, les lecteurs, les portiers, les acolytes et les sous-diacres, de façon à ce que le sous-diacre occupe la place la plus élevée près de l'archidiacre. Ils

⁷⁸ *Cérémonial*, PELT, (éd.), p. 352 : *Deinde sumat vinum, quod licet non sit consecratum, et non est sanguis Domini, tamen est sactificatum per Corpus Domini...*

⁷⁹ Le chrême est la plus noble des huiles saintes. Il est formé d'une huile d'olive et de baume.

⁸⁰ L'auteur de cet hymne est Fortunat. – « Ô Rédempteur, accepte l'hymne de ceux qui chantent Ta victoire. »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

se passent successivement l'ampoule enveloppée de son voile, qui « monte » ainsi jusqu'à ce qu'elle arrive à l'archidiacre ; ce dernier la porte au Pontife. Au XII^e siècle, dans le *Cérémonial*, l'acolyte - et non plus le sous-diacre - portant l'ampoule contenant le baume monte devant l'évêque ; l'autre ampoule, contenant l'huile, passe de main en main, de l'acolyte à un sous-diacre, puis à un diacre, et enfin elle est remise à un prêtre. Ainsi fait, l'évêque lit son sermon sur la consécration du chrême au clergé et au peuple.

Puis l'évêque se tourne vers l'orient et entre dans la consécration du chrême. Le prêtre (ou l'archidiacre au XI^e siècle) tient devant lui l'ampoule sur son bras gauche, recouverte de son voile. L'évêque dit en premier une oraison sur l'huile et le baume avant de les mélanger. Suivent ensuite les prières de consécration. À la fin des oraisons, avant de les bénir, l'évêque souffle trois fois sur l'ampoule pour l'exorciser.

Il est intéressant de noter la personnification des huiles après leur consécration. En effet après chaque bénédiction, l'évêque et ses ministres saluent les ampoules contenant les huiles respectives par ces mots : *Ave sanctum chrisma, avec sanctum oleum*. Les ampoules sont ensuite recouvertes et portées par un acolyte devant chaque clerc afin que chacun les salue. Si bien que l'ampoule « descend et monte » les degrés du sanctuaire.

Enfin, l'évêque exorcise l'huile des catéchumènes. L'ampoule monte au chœur de la même manière que l'huile du saint Chrême, de main en main. L'évêque souffle trois fois dessus, fait l'exorcisme et la bénédiction. Après quoi l'ampoule reçoit les salutations de tous.

Puis les huiles sont reportées solennellement à la sacristie, comme elles sont venues. L'évêque se lave les mains. Les diacres vont à l'autel, lèvent les voiles qui recouvrent les *Sancta*. L'évêque à l'autel divise le « pain sacré » en plusieurs morceaux et tous, prêtres, diacres et autres clercs, ainsi que le peuple, communient, chacun à son rang. Parmi les hosties, l'évêque en prélève quelques-unes qu'il laisse entières pour les conserver jusqu'au lendemain matin, où le célébrant et les assistants communieront sans prendre le sang du Seigneur. Tout le sang doit être consommé entièrement le jour même. Les cloches sont sonnées et l'évêque commence l'antienne : *Calicem salutaris*. Le baiser de paix n'est pas donné, en souvenir du baiser de Judas. Les vêpres sont chantées directement après la messe. Elles font même corps avec elle le Samedi saint. Notons que le *Cérémonial* précise qu'un acolyte doit lire les leçons et les répons, comme aux matines, particularité commune aux premières vêpres de Noël.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Le Pontife descend à la sacristie, où il fait l'exhortation aux prêtres. Le nouveau chrême est alors mêlé à l'ancien, de même que l'huile et on les distribue aux prêtres.

Dans les ordinaires canoniaux des XII^e - XIII^e siècles, la bénédiction des huiles saintes comporte les mêmes prières qu'à Metz et la même structure. Les trois huiles sont exorcisées et bénies séparément : la première, l'huile des malades, avant le Notre-Père, les deux suivantes, l'huile des catéchumènes et le saint Chrême au cours du canon de la messe. Dans toutes les liturgies, on constate cette personnification des huiles. À Bayeux, l'évêque appelle chaque huile : « *Ubi est oleum sanctum ?* » ; l'archidiaque qui les apporte, répond : *Hic est*⁸¹. Après la bénédiction, à Amiens, les ampoules sont embrassées par chaque chanoine et chaque clerc pour les saluer⁸². À Besançon, nous retrouvons exactement la même liturgie, les mêmes gestes, notamment la pratique de faire passer les ampoules de main en main, le sermon au peuple sur la consécration du saint chrême ou encore le fait de voiler les saintes espèces – vin et pain consacrés – durant la bénédiction des huiles⁸³. Reims présente en revanche une petite exception. La consécration des huiles se déroule en dehors de la messe⁸⁴.

2. La bénédiction du Feu nouveau à Pâques

Dans le *Sacramentaire* de Drogon, la bénédiction du feu n'est pas mentionnée. Le Samedi saint commence par les oraisons sur les catéchumènes. Les informations les plus anciennes dont nous disposons pour cette liturgie se trouvent dans le *Pontifical* du XI^e siècle⁸⁵. La cérémonie commence à la sacristie. « À la septième heure, le pontife, les prêtres et les lévites entrent à la sacristie et revêtent les ornements les plus solennels, avec lesquels ils doivent célébrer les vigiles saintes. On allume un cierge que le pontife ou le prêtre bénit par un signe de croix, en récitant à voix basse les prières. Pendant ce temps la *schola* chante les sept psaumes pénitentiels [...] Un autre cierge, placé sur une tige de roseau (*in harundine*), est alors allumé et porté par l'évêque (l'abbé ou le prévôt). Tous se rendent en procession à l'église, en silence, suivit du

⁸¹ *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle)*, éd. CHEVALIER, U., Paris, 1902, p. 125 – 128.

⁸² *Ordinaire de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens par Raoul de Rouvroy (1291)*, éd. DURAND, G., Paris, 1934, p. 225 – 226.

⁸³ *L'Ordo canonicorum de la cathédrale Saint-Jean dit « Rituel de saint Protade »*, éd. TRAMAUX, M., Université Franche-Comté, 2009, p. 148 – 152.

⁸⁴ *Martyrologe, calendrier, Ordinaires et prosaire de la métropole de Reims (VIIIe-XIIIe siècles)*, éd. CHEVALIER, U., Paris, 1900, p. 122.

⁸⁵ *Pontifical*, PELT, J.-B. (éd.), p.174-176.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

peuple. » Sept lampes sont préparées devant l'autel de façon à pouvoir être allumées. Le grand cierge [pascal], qui va être béni, est placé sur un candélabre devant l'autel, au milieu de l'église. Tout le clergé et le peuple se rassemblent autour. L'archidiacre s'approche, fait le signe de croix sur le cierge et l'allume avec le feu nouveau. S'inclinant humblement, il demande à un des prêtres ou lévites qui sont là, de prier pour lui. La bénédiction des cierges se fait par le chant de l'*Exultet*. La cérémonie se termine par des prières à l'intention du pape, de l'évêque (*antistite*), du roi, de son épouse et de sa descendance.

Au XII^e siècle, le *Cérémonial* décrit plus précisément et modifie certains détails de cette liturgie ancienne du Samedi saint. La bénédiction du cierge doit se faire dans l'après-midi, « après l'heure du milieu du jour », dans l'église Sainte-Marie⁸⁶. Après none (qui, en carême, se chante avant midi), un des marguilliers doit aller avec une lanterne à l'église Saint-Vincent chercher le feu qui y a été béni. Au retour de ce messager (*nuntius*), après l'heure de midi, on sonne les cloches de la manière suivante : en premier la cloche moyenne appelée *Benedicta*, puis toutes les cloches ainsi que celles des autres églises, tant de la ville que de celles qui sont hors des murs. On les sonne à trois reprises.

Le prêtre ou l'évêque s'il est présent, met la chasuble dans le sanctuaire Sainte-Marie, sans toutefois la relever sur les bras (comme il le fait en célébrant la messe) mais la laissant pendre tout autour de lui (*dimittat eam pendentem circumquaque*) et va s'asseoir près de l'autel. Le diacre, debout au milieu du chœur devant le pupitre, commence la bénédiction du cierge que tient un acolyte placé à sa droite. Un autre acolyte tient la chandelle allumée apportée de Saint-Vincent ou la fixe au pupitre. Quand le diacre chantant l'*Exultet* arrive au passage : *In hac igitur noctis gratia*, on fixe un des grains d'encens sur le cierge, après l'avoir chauffé, dans une des cinq ouvertures en forme de croix préalablement pratiquées dans le cierge. De même on fixe les autres grains d'encens pendant que le diacre chante lentement (*tractim*), de manière à ce que tous les grains soient placés avant qu'il ne commence le verset : *Sed jam columnae hujus*. Dès qu'il commence à chanter ces mots, il prend dans sa main la chandelle allumée. Quand il chante : *quam in honore Dei rutilans ignis accendit*, il en allume le cierge qu'on a abaissé. Le diacre termine le chant de la bénédiction. À la fin il doit nommer le pape, l'empereur ou le roi et l'évêque. Puis le cierge est placé sur un candélabre devant le grand autel (de Sainte-Marie). »

⁸⁶ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B., p. 353 – 355.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

La cérémonie de la bénédiction du feu sacré et du cierge pascal n'est pas développée avec autant de précision dans les autres ordinaires cathédraux consultés. À Amiens, le texte renvoie au Missel sans en reproduire l'essentiel⁸⁷.

3. La bénédiction des fonts baptismaux

La bénédiction des fonts a lieu dans la vigile de Pâques au baptistère Saint-Jean-Baptiste, avant le rite du baptême. Elle est précédée d'une procession solennelle qui apporte le vase contenant le saint chrême et les ampoules d'huiles des catéchumènes aux fonts.

Dans le *Pontifical*, il est écrit que le célébrant, placé devant les fonts, est entouré de tout le clergé et du peuple⁸⁸. Le *Cérémonial* précise qu'il se tient debout à l'extrémité des fonts (*caput*) qui est la plus proche de l'autel Sainte-Glossinde⁸⁹. Le sous-diacre portant le Texte se place à l'extrémité opposée (c'est-à-dire à celle qui est la plus rapprochée de l'autel de Saint-Jean), tourné vers le célébrant. L'acolyte qui porte le chrême dans le vase d'or est à la droite du célébrant, celui qui porte l'huile sainte est à sa gauche et l'acolyte thuriféraire se tient derrière lui. Les deux sous-diacres portant le cierge (pascal) et le cierge bénit, se placent au milieu, l'un à droite des fonts, l'autre à gauche. Les acolytes porte-croix sont placés à droite et à gauche des deux sous-diacres.

Le *Pontifical* précise que le pontife bénit l'eau par des signes de croix multipliés. Il la divise avec la main et en jette vers les quatre parties du monde, il plonge le cierge pascal dans l'eau en disant : *Que la vertu du Saint-Esprit descende dans toute l'eau de cette fontaine*. Puis il y verse du saint chrême et de l'huile des catéchumènes sur l'eau en disant : *Sanctificetur...*

Dans le *Cérémonial* de la cathédrale, au XII^e siècle, nous retrouvons la même liturgie. La précision des détails permet de suivre avec exactitude les gestes et paroles du prêtre. Celui-ci divise l'eau selon la forme d'une croix. Sa main doit être ouverte et tendue, ses doigts étendus et joints. La main est placée de manière verticale de telle manière que l'auriculaire se trouve vers le bas et le pouce comme l'index vers le haut. Les extrémités des doigts doivent être plongées dans l'eau jusqu'à leur milieu et le prêtre trace ainsi une croix. Il dit alors : *Sit hec*

⁸⁷ *Ordinaire de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens par Raoul de Rouvroy (1291)*, éd. DURAND, G., Paris, 1934, p. 229.

⁸⁸ *Pontifical*, éd. PELT, J.-B., p. 178.

⁸⁹ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B., p. 355-356.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

sancta et innocens † *creatura* et fait une croix non pas dans mais sur l'eau avec deux doigts. Il poursuit en disant : *Sit fons* † *vivus*, et refait le même geste sur l'eau, puis une troisième fois, après avoir prononcé *Aqua regenerans*. Ce geste ponctue encore plusieurs fois la récitation de la prière du prêtre. Lorsqu'il dit : *et in quatuor fluminibus totam terram rigare precepit*, le prêtre jette de l'eau hors des fonts dans quatre directions opposées, vers les quatre points cardinaux. Il souffle ensuite à trois reprises sur l'eau, une première fois au milieu des fonts, la seconde dans la partie gauche puis à droite. Au moment où le prêtre dit *Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus sancti*, il plonge en même temps le cierge pascal dans les fonts, avec lequel il fait une croix dans l'eau. La prière est répétée trois fois et est accompagnée à chaque fois par le geste du cierge plongé dans l'eau des fonts. L'acolyte prend alors le cierge et le maintient au-dessus des fonts, jusqu'à la fin de la préface. Avant que le saint chrême ne soit imposé, un acolyte doit prendre de l'eau dans un vase, *in aliquo vase*. Cette eau sera conservée jusqu'au lendemain et portée au chapitre. Elle servira pour donner la bénédiction de l'eau à la fin de la procession autour du cloître. Une partie de l'eau contenue dans le vase doit être versée dans une bassine, *in pelvim*, devant l'autel. Puis s'il y a des enfants à baptiser, le prêtre verse dans les fonts du chrême dans la cuve en formant une croix et en disant : *Sanctificetur et fecundetur fons iste in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Si ce n'est pas le cas, ce geste n'est pas fait.

Cette cérémonie de la bénédiction des fonts baptismaux peut être illustrée par la huitième plaquette du plat supérieur de la reliure du *Sacramentaire* de Drogon⁹⁰. Le moment représenté est celui où l'évêque, placé derrière les fonts baptismaux, tend la main gauche pour saisir le cierge pascal afin de le plonger dans la cuve d'eau. Sont également présents sur la représentation, le porte-livre et le porte-cierge à gauche de l'évêque. L'on peut apercevoir en bas à droite de la plaquette une sorte de cruche tenue par une main. Il pourrait s'agir de la représentation du vase d'or contenant le saint chrême. Le rite décrit dans le *Pontifical* du XI^e siècle puis dans le *Cérémonial* du XII^e siècle, reprennent en plus développé ce qui est représenté sur la plaquette d'ivoire du *Sacramentaire* de Drogon trois siècles auparavant. La continuité entre la pratique romaine du VIII^e siècle représentée sur l'ivoire et celle du XII^e siècle est

⁹⁰ Le *Sacramentaire* fut commandé par l'évêque Drogon (823 – 855) sans doute au début de son épiscopat dans les ateliers de calligraphie, d'enluminure, d'orfèvrerie et de sculpture de l'ivoire qu'il favorisa à Metz. Conservé aujourd'hui dans les réserves précieuses de la Bibliothèque Nationale, cet ouvrage a été entièrement recopié par Jean-Baptiste Pelt, dans son grand ouvrage *Études sur la cathédrale de Metz. La Liturgie (V^e-XIII^e siècles)*, Metz, 1937, p. 51 – 112.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

évidente. La bénédiction des fonts dans la vigile de Pâques est par conséquent la seule liturgie visiblement héritée de l'époque carolingienne, n'ayant pas reçu de modification dans son exécution.

C. La dramatisation de la liturgie

Ce qui fait un drame liturgique est le fait de « personnifier » un épisode de la vie du Christ, de l'extraire pour en faire un rite à part entière, que l'on intègre dans l'Office canonial. Cette dramatisation des rites extériorise les gestes et les paroles pour les rendre mieux compréhensibles. La « dramatisation » de la liturgie intervient soit dans le rite lui-même comme le baptême dans les gestes et les objets symboliques transmis, ou bien dans l'occupation de l'espace et de l'importance donnée aux déplacements. Nous le verrons plus loin dans la partie consacrée aux grandes processions. Les textes, par leur structure dialoguée et expressive, contiennent en eux-mêmes une logique dramatique. Enfin la dramatisation de la liturgie intervient dans la reproduction des gestes de Jésus et leur interprétation symbolique ou théologique : tel est le cas pour le rite du lavement des pieds, le Jeudi saint.

De la grande procession des Rameaux à la Visite au Sépulcre le matin de Pâques, chaque geste, chaque fait majeur vécu par le Christ, les chanoines les font revivre par des rites qui viennent enrichir la liturgie ordinaire.

1. Textes liturgiques de structure dramatique

a. Le *Gloria laus* du dimanche des Rameaux

Le chant du *Gloria laus et honor* (« À toi gloire, louange et honneur »), le dimanche des Rameaux, est un épisode important car fondateur et annonciateur de la royauté du Christ. Absent des évangiles, il relate l'accueil des Enfants des Hébreux allant au-devant du Seigneur en l'acclamant par des *Hosanna*. La mise en scène liturgique apparaît très élaborée et figée dans son exécution. Quelles que soient les cathédrales, cet hymne est exécuté par des enfants⁹¹ dans un endroit qui symbolise l'entrée (de l'église, de la ville) et, si les lieux s'y prêtent, systématiquement dans un lieu élevé ou dans une tour.

⁹¹ D'après Guillaume Durand, « les enfants, qui par leur pureté, représentent les anges », cf. *Rationale divinatorum officiorum*, V-VI, ed. A. AVRIL, T-M. THIBOREAU, Turnhout, Brepols, 1998, VI, LXVIII, 7.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Ainsi à Metz, dans le *Cérémonial*, cet hymne est-il ainsi chanté par les moniales des abbayes de Saint-Pierre et Sainte-Marie-aux-Nonnains, sur les remparts de la ville, de part et d'autre de la Porte Serpenoise. Toutefois, si pour diverses raisons, la procession épiscopale des Rameaux ne peut avoir lieu, les chanoines processionnent dans le cloître. Arrivés dans la cathédrale, les enfants se séparent de la procession canoniale et montent dans la tour occidentale. Dans l'espace situé au-dessus de la chapelle Saint-Michel, ils chantent les différentes strophes de l'hymne, à chacune desquelles les chanoines, placés en bas dans la nef, répondent par *Gloria laus*.

Cette même disposition se retrouve à Reims, où les enfants montent dans la vieille tour pour chanter l'hymne *Gloria laus*. Les chanoines sont assis sur des sièges spécialement placés pour cette station dans l'atrium⁹². À Bayeux, en revanche, les enfants se postent simplement à l'entrée de l'église pour chanter l'hymne⁹³.

Dans l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul, si pour des raisons météorologiques, l'évêque désire retourner avec les moines à la cathédrale et non avec les chanoines après le sermon prononcé sur le champ Saint-Arnoul, les portes du monastère doivent être recouvertes de rideaux et un crucifix, fixé sur un pupitre placé devant. La procession fait alors station à l'entrée de l'abbaye et quatre moines montent au-dessus de la porte et lancent le *Gloria laus*⁹⁴.

b. Les Impropères du Vendredi saint.

Dans l'office du Vendredi saint l'adoration de la Croix est immédiatement précédée d'un chant lyrique, les impropères. La structure de ces « reproches », composés à partir de textes bibliques, est hautement dramatique. Il s'agit d'exprimer les reproches du Christ au peuple d'Israël, qui, en échange de tous les bienfaits de Dieu, l'a rejeté et lui a infligé les ignominies de la Passion. Ces reproches font habituellement suite à la lecture de la Passion. Ils sont intercalés dans un monologue appelé la prière du *Trisagion*, qui souligne la divinité du Crucifix. Ce chant, série de trois invocations, est inséré dans la liturgie de la messe, pendant la vénération de la croix, avant la communion⁹⁵.

⁹² *Martyrologe, calendrier, Ordinaires et prosaire de la métropole de Reims (VIII^e-XIII^e siècles)*, éd. CHEVALIER, U., Paris, 1900, p. 278.

⁹³ *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle)*, éd. CHEVALIER, U., Paris, 1902, p. 120

⁹⁴ *Der Liber ordinarius des Abtei St. Arnulf vor Metz*, éd. ODERMATT, A., Freiburg, 1987, p. 146.

⁹⁵ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B., p. 352.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

À Metz, contrairement aux autres liturgies étudiées, la croix n'est pas préparée à l'arrière de l'autel, comme à Reims et Besançon, ou portée puis déposée devant l'autel⁹⁶. La présence du grand crucifix suspendu à l'entrée du *chorus* est l'occasion de créer un espace entièrement dédié à la Croix. Les portes du *chorus* sont fermées et on y appuie (*appodiando*) un crucifix couvert de tentures de soie. Les degrés montant à cette clôture du *chorus* sont recouverts de tapis. Le coître de la cathédrale place à droite du crucifix un évangélaire aux lettres d'or et une croix en or. Il fait de même à gauche. Puis, aux pieds du crucifix, il fixe une petite croix en or au cœur de laquelle est conservée une parcelle de la vraie Croix⁹⁷. Aux bras du crucifix, il attache deux sachets à reliques et sur la poitrine un joyau (*monile*)⁹⁸. De l'autre côté de la porte, sont placés deux bâtons, l'un à droite l'autre à gauche, qui serviront à enlever, au moment voulu, les voiles de soie recouvrant le crucifix.

À Metz, le chant des Impropères est chanté par trois groupes distincts, placés dans trois espaces différents. Le célébrant et tout le clergé, se placent au milieu de la nef, face au crucifix. Des chanoines prêtres ou des diacres se tiennent debout derrière l'autel et entonnent la première antienne des Impropères : *Popule meus* [Ô mon peuple que t'ai-je fait ...]. Deux sous-diacres debout au milieu du chœur devant le pupitre, répondent en chantant : *Agios o Theos* [Dieu saint] et s'agenouillent ; ensuite ils chantent : *Agios ischyros* [Saint Fort] puis de nouveau fléchissent les genoux ; enfin ils disent : *Agios athanatos eleison imas* [Saint Immortel, aie pitié de nous] et pour la troisième fois, ils fléchissent les genoux. Le chœur dans la nef reprend ces prières en latin, avec les mêmes génuflexions après chaque invocation : « *Sanctus Deus*, ».

Après quoi ceux qui sont derrière l'autel reprennent les impropères : *Quid ultra* [Qu'ai-je dû faire encore pour toi que je n'ai pas fait ?...] Puis les sous-diacres reprennent : *Agios*, etc... suivi par le chœur : *Sanctus Deus*. Pendant que le chœur chante, ceux qui étaient derrière l'autel descendent au chœur derrière le crucifix. Ils prennent les bâtons et font tomber le voile recouvrant le crucifix en chantant : *Ecce lignum* (« Voici le bois de la Croix... »). Pendant ce chant, les dignitaires (*praelati*) s'avancent jusqu'à la Croix en faisant plusieurs génuflexions.

⁹⁶ À Amiens la croix est portée par un diacre et un sous-diacre ; à Bayeux, elle est également portée par un prêtre et un diacre ou deux prêtres.

⁹⁷ À Jérusalem, pour l'adoration de la Croix qui se déroule sur le lieu même de la crucifixion au mont du Golgotha, l'évêque et les diacres se placent devant une table où l'on dépose le reliquaire contenant des fragments de la vraie Croix. Le reliquaire est alors ouvert et l'on sort le bois de la Croix et le titre que l'on expose.

⁹⁸ À Laon, l'on suspend également des phylactères aux bras de la croix (p.114)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Ils baisent la (petite) croix [d'or] placée sur les pieds du crucifix et déposent leur offrande. Après viennent les chanoines et les clercs, suivant leur rang.

Cette séparation physique entre les différents acteurs et le reste de la communauté se retrouve à Laon. Une courtine est tendue à l'avant de l'autel majeur cachant la vue sur le sanctuaire. Les diacres qui chantent les Impropères sont cachés derrière. Cette courtine est déposée après le chant des Impropères, au moment de l'adoration de la croix.

À Bayeux, on constate une même utilisation de trois espaces : derrière l'autel pour le chant des Impropères, aux portes du sanctuaire pour la prière du *Trisagion* en grec et dans l'espace de la communauté pour le répons en latin. Ce chant, comme dans le Sacramentaire de Ratold de Corbie (972-986), s'accompagne d'une présentation progressive de la croix en trois temps. Pendant la première strophe *Popule meus*, le prêtre et le diacre (ou deux prêtres), qui la chantent, reçoivent dans l'angle gauche de l'autel une croix en argent voilée et vont se placer derrière l'autel. La croix est portée un peu plus en avant du chœur durant le *Qui eduxite*. Puis les portecroix avancent de nouveau vers l'angle gauche de l'autel pendant le chant de la strophe *Quid ultra*. À la fin du dernier *Trisagion*, ils la présentent à l'évêque. L'ayant prise, ce dernier la découvre en chantant *Ecce lignum* et tous se mettent à genoux. Puis l'évêque la dépose sur les degrés devant l'autel sur lesquels ont été installés au préalable des tapis, des coussins et des tissus fins. Commence alors l'adoration de la Croix durant laquelle tous s'avancent suivant un ordre fixé.

L'expression gestuelle du chant des Impropères est d'une grande sobriété. Il contraste avec l'adoration de la Croix beaucoup plus dramatique (de *drama* = action). Mais on retrouve bien la volonté de concrétiser visuellement les paroles liturgiques. Au moment où l'on invite à la vénération du Bois de la Croix, on dévoile le crucifix par un savant jeu de voilé-dévoilé en parfait accord avec les paroles prononcées. Cette monstration est subtilement amenée par une progression parallèle entre l'accumulation des reproches et la présentation du Christ glorieux dans le chant du *Trisagion*.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

2. Dramatisation de certains rites

a. L'adieu à l'*alleluia*

Pour marquer l'entrée dans le temps de la pénitence, la liturgie met en scène l'Adieu à l'*alleluia*, le dimanche de la Septuagesime, c'est-à-dire le soixante-dixième jour avant la fête de Pâques. Prélude du Carême, ce dimanche sert de transition entre le temps de joie qu'est Noël et l'Épiphanie et le temps de jeûne et de repentance du Carême. Ce temps se caractérise spécialement par l'abandon de toute expression d'allégresse, avec la suspension de l'*alleluia* à tous les offices, celle du *Gloria in excelsis* à la messe et du *Te Deum* à matines aux fêtes de saints.

Ainsi, pour marquer symboliquement ce changement, la liturgie personnifie l'*alleluia* et un office spécial est alors composé pour célébrer son départ. À la cathédrale de Toul, au XV^e siècle, on faisait l'enterrement de l'*alleluia* : Le samedi avant la Septuagésime, à none, les enfants de chœur vont au grand vestiaire et procèdent à la sépulture de l'*alleluia*. Après le dernier *Benedicamus Domino*, ils s'avancent avec des croix, des torches, de l'eau bénite et de l'encens. Portant une poupée en terre (*glebam*), comme si c'était un cercueil, ils traversent le chœur en gémissant (« ululantes ») et se rendent au cloître en poussant des cris de douleur, jusqu'à l'endroit de la sépulture, où l'un d'eux fait l'aspersion et l'encensement ; puis ils retournent par le même chemin au vestiaire⁹⁹.

À la cathédrale de Metz la mise en scène de cet office n'est pas aussi développée. Toutefois on n'en fait pas moins de solennels adieux à l'*alleluia*. Aux premières vêpres du dimanche, l'*alleluia* est ajouté au *Benedicamus Domino* final. Il sert d'antienne aux psaumes de complies et au cantique *Nunc dimittis*. À matines, il est répété à profusion avant l'invitatoire et à la fin des versets de chaque nocturne. Il est répété quatre fois avant et après les psaumes du second nocturne ; à Laudes avant et après les trois premiers psaumes. Enfin le dernier psaume *Laudate Dominum* n'a pas d'autre antienne que l'*alleluia* et se chante sur une mélodie spéciale dont le *Cérémonial* donne la notation. Après l'hymne, deux *alleluia* sont ajoutés au verset *Dominus regnavit*. Un *alleluia* aux commémorations faites à Saint-Jean et Saint-Paul et enfin un dernier *alleluia* à *Benedicamus Domino*. À la fin de l'office de Laudes, le texte précise qu'on ne dit

⁹⁹ Voir article « *alleluia* » dans le dictionnaire d'archéologie chrétienne et liturgie, CABROL, t.I, col.1245.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

plus *alleluia* jusqu'au Samedi saint. On le remplace par ces mots : *Laus tibi, Domine, rex aeternae gloriae*.

Mais cet Adieu à l'*alleluia* ne semble pas avoir été toujours sans dramaturgie. En effet, le chapitre de la cathédrale de Metz se voit obligé de prendre, le 15 février 1551, une ordonnance interdisant l'usage de « vis » (*verula*) aux matines de la Septuagésime par les enfants de chœur et les chapelains, à la suite d'abus¹⁰⁰. Cette évocation de « vis » rappelle les douze toupies dans le chœur de la cathédrale de Chartres que les enfants frappaient à l'aide d'un fouet pour les faire rouler. Ils les chassaient ainsi dans la nef jusque sur le parvis de la cathédrale. Ces toupies, ainsi jetées dehors, figuraient l'*alleluia* chassé de la liturgie jusqu'au Samedi saint¹⁰¹.

L'Adieu à l'*alleluia* mis en scène semble postérieur au XII^e siècle au regard des différents ordinaires cathédraux. De fait, aucun ne relate la dramatisation que l'on constate à Toul (XV^e siècle), à Chartres ou encore à Metz au XVI^e siècle dans des périodes plus récentes. De plus cet adieu ne semble pas avoir de place fixe dans la liturgie cathédrale. À Amiens, Laon et Bayeux, il est uniquement réservé aux premières vêpres de la Septuagésime, soit le samedi soir, sans grand aspect dramatique. La pratique consiste à ajouter des *alleluia* aux antiennes des psaumes, sans toutefois s'étendre jusqu'aux laudes dominicales, comme à Metz.

b. Le « vol » de la nappe d'autel

Le « vol » de la nappe d'autel est une manière de marquer visuellement un passage de l'évangile qui relate le partage du manteau du Christ par les soldats au moment de sa crucifixion. Le Vendredi saint, au cours de l'évangile de la Passion, une sorte de mime accompagne la lecture : « deux prêtres, vêtus de chasubles, se tiennent de part et d'autre de l'autel. Ils tendent deux nappes nouées (ensemble) au milieu de l'autel. Quand le diacre qui fait la lecture, arrive au verset : *Partiti sut vestimenta mea sibi*, les deux prêtres tirent les nappes chacun vers eux et les cachent discrètement sous leur chasuble. » Cette dramatisation de l'évangile est déjà présente dans le Pontifical romano-germanique. Il est dit que les deux clercs doivent tirer les nappes

¹⁰⁰ Reg. Cap., t. II, fol.131v° : «

¹⁰¹ Le 28 juin 1532, le Chapitre de Chartres voulut abolir ce jeu de toupies. Il n'y réussit toutefois pas puisque la pratique demeurait encore vers 1700.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

comme des voleurs¹⁰². Ce geste a une valeur psychologique, il exprime l'état d'esprit que le lecteur prête aux soldats. Par ailleurs, l'idée de partage est exprimée de manière explicite dans la manière dont ces deux nappes sont attachées l'une à l'autre. À cette interprétation littérale du texte se superpose l'interprétation théologique de l'autel, symbole du Christ que l'on dénude comme l'ont fait les soldats au pied de la Croix.

c. Le rite du lavement des pieds et la Sainte Cène

Le Jeudi saint après le Chapitre, les chanoines se rendent en procession au réfectoire pour le *mandatum*. Ce rite, proprement liturgique, est tiré de l'évangile de saint Jean (13, 1-15). Il rapporte qu'avant la fête de la Pâque, au cours d'un repas, Jésus se lève de table, se ceint d'un linge, verse de l'eau dans un bassin et lave les pieds de ses disciples et les essuye. Il leur commande alors de faire de même : *Mandatum novum do vobis : ut diligatis invicem, sicut dilexi vos*. (Jean, XIII, 34) : « Je vous donne un précepte nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres ». La célébration du *mandatum*, dont le nom est tiré de l'antienne chantée lors de la cérémonie *Mandatum novum do vobis* (Jn 13, 34), n'est attestée qu'à partir du VII^e siècle¹⁰³. Au IX^e siècle, il semble établi, mentionné au concile d'Aix-la-Chapelle. Il figure au X^e siècle dans la liturgie romaine, dans le Pontifical Romano-Germanique, devenant par la suite un élément de la liturgie des cathédrales¹⁰⁴.

À Metz la première mention de ce rite se trouve dans le *Pontifical* du XI^e siècle. Il n'est que très brièvement décrit. Après les vêpres et le dépouillement des autels, « l'évêque avec tout l'empressement possible (*procedit dominus episcopus cum omni alacritate*) ainsi que les prêtres et le clergé, soit avant, soit après le repas (*si vult ante cibum vel post cibum*) se rend au lieu où il veut faire le *Mandatum*. » Après avoir chanté l'évangile, l'évêque dit l'oraison : *Deus cuius cenam sacratissimam veneramur...* puis il dépose ses vêtements, se ceint d'un linge et lave les

¹⁰² Ce geste est attesté avec cette même expression « *in modum furantis* » dans l'Ordo XXVII, 39, qui remonte à la première moitié du VIII^e siècle, cf ANDRIEU, tome 3, p.356).

¹⁰³ Le rite du lavement des pieds est attesté à Rome au VII^e siècle dans un ordo romain, où il décrit le pape lavant les pieds des clercs, qui assuraient son service (A ; CHAVASSE, *A Rome, le Jeudi saint d'après un vieil Ordo*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1955, p.21-35). Il est attesté au siècle suivant en Espagne dans le 17^e concile de Tolède de 694 (can.3). (Concilios visigóticos e hispano-romanos, José Vives, Tomas Marín Martínez, Gonzalo Martínez Díez éd., Barcelona-Madrid, 1963, p. 529530, III. De ablutione pedum in Coena Domini facienda).

¹⁰⁴ Mais le *Madatum* s'est développé surtout à l'époque carolingienne, tant dans les monastères que dans les cathédrales. Le *Pontifical romano-germanique* en donne la première description détaillée. (VOGEL, Cyrille, *Le Pontifical romano-germanique du X^e siècle*, Reinhard Elze éd., Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1963, t. II, XCIX, p. 77-79, p. 284-294.)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

pieds des chanoines. Puis ces derniers se lavent les pieds les uns aux autres, tout en chantant des antiennes¹⁰⁵.

La lecture du texte évangélique se réalise dans une gestuelle à plusieurs significations. Il y a d'une part commémoration du geste de Jésus et imitation fidèle par l'évêque de l'événement. Puis dans un second temps, les chanoines mettent également en application de manière littérale l'ordre du Christ en se lavant mutuellement les pieds.

Au XII^e siècle, le *Cérémonial* donne des détails plus précis et plus complets sur le rite du *Mandatum*¹⁰⁶. À l'heure des vêpres, les clercs, chanoines et non chanoines, sont convoqués par le son de la cloche à se réunir dans la cathédrale. De là ils se rendent en procession au chapitre où chacun prend place sur son siège. Les plus hauts dignitaires (c'est-à-dire l'évêque, le doyen, le cerchier et les autres prêtres) se lèvent aussitôt et se rendent du côté du réfectoire, où ils enlèvent leur chape noire, tout en gardant leur surplis. Ils se nouent à la ceinture des linges blancs et retournent dans la salle du chapitre.

L'eau qui doit servir à laver les pieds et les mains doit être chauffée par les serviteurs chargés du fourneau (*famuli de furno*). L'aumônier fournit les linges et les bassins nécessaires. Il se fait aider par des sous-aumôniers. Tout étant préparé, l'évêque et ses dignitaires lavent les pieds des chanoines. Pendant cette cérémonie sont chantées des antiennes. Quand la cérémonie est terminée, ils reprennent leurs habits et leur place et, à leur tour, se font laver les pieds et les mains par d'autres prêtres.

Ainsi au XII^e siècle, la pratique du lavement des pieds entre chanoines n'a plus cours.

Le Mandatum des pauvres

Au XII^e siècle, le *Mandatum* des pauvres, *mandatum pauperum*, a lieu le premier jour du Carême, le mercredi des Cendres¹⁰⁷. Treize pauvres sont rassemblés au réfectoire, après le chapitre. Deux prêtres, le doyen et le cerchier ou deux autres, se ceignent d'une serviette et se mettent à laver les pieds et les mains de ces pauvres, pendant que les chanoines chantent des antiennes. À la fin de la cérémonie, l'évêque ou le doyen doit bénir le pain et le vin, qui sont distribués aux pauvres. Ces mêmes pauvres reviendront tous les jours du Carême et recevront

¹⁰⁵ *Pontifical*, PELT, J.-B. (éd.), p. 173.

¹⁰⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 349 – 350 : *De mandate quod fit hora vespertina*.

¹⁰⁷ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B. (éd.), p. 324 : *De mandato in capite ieiunii*.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

un petit pain, une écuelle de pois (*scutellam partem sextarii*). Ils sont appelés *pauperes quadragesimales*. À Cluny un *mandatum* quotidien, appelé le *mandatum* des trois pauvres est célébré tous les jours, du mercredi de cendres jusqu'au premier novembre, après le déjeuner ou après la cène. Ainsi trois pauvres viennent tous les jours se faire laver les pieds recevoir du pain et du vin. Il a lieu dans l'aumônerie

À une seconde occasion, le Jeudi saint, le *Cérémonial* décrit ces mêmes « pauvres du carême » ainsi que 72 autres pauvres¹⁰⁸ réunis à nouveau au réfectoire par l'aumônier, après l'heure de prime. Deux prêtres sont chargés de leur laver les pieds et les mains. Au terme de la cérémonie, ils recevront du pain, une mesure de vin, des deniers et du hareng¹⁰⁹.

Ce lavement des pieds des pauvres renvoie davantage à la tradition monastique de l'accueil des visiteurs. Dans la règle bénédictine (chap. 53)¹¹⁰, il est prescrit que les hôtes doivent être reçus comme le Christ, le lavement de leurs pieds par l'abbé, avec toute la communauté, faisant partie des marques d'hospitalité. Ce geste a été interprété comme un moyen de manifester et d'exercer la charité, l'humilité, le respect, la purification (liée au baptême) ou la pénitence. À Cluny, d'après le *Consuetudines antiquiores* et le *Liber tramitis*, le *Mandatum* avait uniquement lieu le Jeudi saint. La cérémonie exigeait une assez longue préparation. Elle avait lieu juste après le repas des moines, *mixtum*, dans les galeries du cloître où les pauvres étaient assis. En premier l'abbé prend le bassin et l'eau, et avec l'aide d'un ou deux frères, commence à laver les pieds d'un pauvre. Puis ainsi, chaque frère lave les pieds d'un pauvre tandis qu'un deuxième frère les essuie. Ensuite de la même manière, chaque frère lave les mains d'un pauvre. Du vin est béni par l'abbé et distribué.

Au XVII^e siècle, à la cathédrale de Metz, le lavement des pieds le Mercredi des Cendres est encore d'usage. Le *Cérémonial* de 1694 précise : « Après Prime, Messieurs vont en procession

¹⁰⁸ Suivant la tradition carolingienne de Benoît d'Aniane, le *mandatum pauperum* du Jeudi Saint fait correspondre le nombre de pauvres avec celui des moines, chaque moine ayant ainsi « son pauvre ».

¹⁰⁹ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B. (éd.), p. 343 : *elemosynarius debet ponere seorsum in claustro septuaginta duo pauperes, hostiis ipsius claustris clausis et seratis, ad faciendum mandatum pauperum post Primam. [...]* Absolutione facta, eant omnes in rectorium ad faciendum mandatum pauperum ; et laventur pedes pauperum a sacerdotibus et manus, et cantentur antiphona iste : Dominus Ihesus et alie cum ista : Ante diem festum. Debent autem esse ibi XIII pauperes quadragesimales, quorum unusquisque debet habere unum parvum panem et unam mensuram vini que dicitur stoz, et IV denarios et III allectia. Debent etiam ibi esse LXXII pauperes et lavari pedes eorum et manus, quorum unusquisque debet habere similiter tantum panis et tantum vini quantum et illi superiores, et II denarios et II allectia. Post ablutionem pedum et manuum debet episcopus, vel decanus, vel alius sacerdos benedicere panem et vinum et alia. Deinde fiat distributio.

¹¹⁰ En référence à l'Évangile de Matthieu (25, 35)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

à Saint-Pierre-aux-Images. Monsieur le Doyen en Surplis et un Essuye-main sur son col qui pend devant luy des deux côtez, et en son absence Monsieur le Chantre ou suivant, lave les pieds à treize Pauvres, à chacun desquels Monsieur l'Aumônier doit deux livres de pain, deux harangs et une pinte de vin. »¹¹¹

Le rite du lavement des pieds des pauvres n'est pas uniquement commémoratif. C'est en effet la seule cérémonie que l'on retrouve à trois reprises dans le *Cérémonial* de la cathédrale : une première fois au début du Carême, le Mercredi des Cendres puis deux fois le Jeudi saint. Metz est la seule cathédrale à avoir cette triple pratique. À Besançon, l'officiant lave les pieds à soixante pauvres et on donne à chacun un denier, un pain et une mesure de vin. Ensuite la cérémonie du lavement des pieds se fait une nouvelle fois mais pour la seule communauté. Les autres liturgies cathédrales étudiées ne présentent qu'un seul lavement des pieds le Jeudi saint, pour le clergé uniquement.

Le Mandatum des chanoines

Après ce rite, la lecture de l'évangile qui suit vient expliciter les gestes qui viennent d'être exécutés. Le *Cérémonial* poursuit ainsi : pendant que l'antienne *Ante diem festum*¹¹² est chantée, un diacre vêtu de la dalmatique, deux sous-diacres en tunique rouge portant chacun une croix, un troisième sous-diacre portant l'évangélaire, des acolytes avec les cierges et l'encensoir, viennent de la cathédrale au cloître et se tiennent devant l'entrée de la salle du chapitre jusqu'à ce que soit commencée la dernière antienne. Dès qu'elle est entonnée, ils entrent et un acolyte apporte un pupitre recouvert d'une étoffe appelé *Brodeiz* qu'il place au milieu de la salle du chapitre. Le diacre dit alors sur le ton des leçons l'évangile du jour, éclairé par une grosse chandelle fournie par le coître. Tous doivent l'écouter debout jusqu'à la fin du récit du lavement des pieds ; puis ils s'assoient et écoutent la suite de la lecture jusqu'à l'endroit où le Christ dit à ses apôtres : *surgite, eamus hinc*, (« Levez-vous, sortons d'ici. »). La lecture comprend les chapitres 13 et 14 qui éclairent les gestes que l'évêque et les chanoines viennent de réaliser et la Sainte Cène qu'ils s'appêtent en quelque sorte à revivre. À ce moment le sous-aumônier donne le signal par des coups de marteau qu'il frappe sur une planchette de bois mince

¹¹¹ Cérémonial de 1694, p.153.

¹¹² Premier verset du chapitre 13 de l'Évangile de Jean

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

(*asserem tenuem*) que le charpentier du chapitre a préparée. Tous se lèvent alors et se rendent au réfectoire pour célébrer la Cène proprement dite.

La sainte Cène.

Ce dernier repas de Jésus avec ses disciples va être commémoré très simplement par les chanoines au cours d'un repas conventuel, à la manière d'un office avec antiennes et hymne.

« Les *maiores domini*, les personnes les plus importantes, prennent place à la grande table ; les autres sur celles de droite et de gauche, suivant leur rang.

Le réfectoire est éclairé par deux gros cierges de deux livres ou d'une livre et demie placés sur la grande table et par de petites chandelles d'une demi-livre disposées sur les petites tables. Le charpentier est chargé de confectionner de petits candélabres sur lesquels on place les cierges. Celui qui préside bénit les petits gâteaux préparés avec de l'huile (*oblatae*)¹¹³. Les chanoines qui doivent officier sont revêtus de leurs aubes. Ils distribuent les oblates et le vin. Pendant ce temps un diacre debout devant un pupitre placé au milieu du réfectoire, devant la grande table, lit la suite de l'évangile commencé au lavement des pieds. Il ne s'arrête que lorsque le doyen lui ordonne de dire : *Tu autem, Domine, miserere nobis*. Alors tous se lèvent, sortent du réfectoire et se rendent en procession au chœur pour l'office de complies. La convocation à cet office se fait au moyen du même petit instrument comme un marteau que l'on frappe sur un mince morceau de bois, fabriqué par le charpentier. Les cloches ne sonneront à nouveau que le samedi soir.

Après complies, ceux qui ont fait le service durant le lavement des pieds et la Cène sont invités à retourner au réfectoire pour recevoir chacun un demi setier de vin dans un récipient appelé *parvum cellarium* et leur portion d'« oblates ». Ici le *Cérémonial* évoque une tradition ancienne : « les diacres et les sous-diacres, revêtus d'aubes, avaient coutume de retourner au réfectoire, en même temps que les enfants, et recevaient des oblates. Mais actuellement il n'y a que les enfants qui y retournent. »

Le *Pontifical* conclut ainsi la journée du Jeudi saint : « depuis cette nuit jusqu'au Samedi saint plusieurs serviteurs de Dieu, imitant les apôtres, restent à jeun ; quelques-uns cependant

¹¹³ Le receveur du chapitre (*thelonearius*) doit fournir cinquante écuelles neuves pour servir les « oblates ». C'est également lui qui doit donner l'huile nécessaire à leur préparation.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

prennent quelque nourriture, mais se contentent de pain ou d'herbes, de légume ou de pois chiches. »

d. Les dons de l'Esprit Saint à la Pentecôte

Le jour de la Pentecôte, la liturgie symbolisait la descente de l'Esprit Sainte par un lancer sur l'assemblée de fidèles d'objets symboliques, comme des gâteaux, des fleurs ou des « langues de feu ».

À la cathédrale de Metz, au XII^e siècle l'office de tierce est célébré avec une solennité particulière le jour de la Pentecôte¹¹⁴. Selon la tradition, c'est à cette heure, la troisième du jour (9 h du matin) que le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres réunis au Cénacle. Dans la liturgie quotidienne, l'office de tierce commence par l'invocation au Saint-Esprit à travers l'hymne de saint Ambroise : *Nunc, Sancte, nobis Spiritus*. Mais à la Pentecôte, l'invocation habituelle est magnifiée par le chant du *Veni, creator Spiritus* que l'évêque ou un des ministres, placé dans la partie droite du *chorus*, entonne à haute voix. Au même instant, des enfants hissés sur les poutres de la nef et du chœur, laissent tomber en abondance des gâteaux (*nebulaei* = nieulles) et des fleurs, à droite et à gauche. En même temps, une couronne, dont on ignore la nature, est suspendue dans la nef de l'église, au milieu, entre la porte d'entrée et la grande couronne du *chorus*. Ces fleurs, ces gâteaux et cette couronne symbolisent les dons du Saint-Esprit.

Durant la messe de la solennité, pendant le second verset alléluïatique : *Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende*, tous se mettent à genoux et toutes les cloches doivent sonner. Alors les enfants placés sur les poutres jettent de nouveau des fleurs et des gâteaux en abondance. Ils font descendre au moyen d'une corde dans le chœur une couronne en bois, garnies de chandelles allumées ; au-dessous, en dessus et au milieu, il doit y avoir une colombe blanche. « La couronne doit être descendue jusqu'entre la boule (*pumellus*)¹¹⁵ du grand lustre et le pupitre du sanctuaire en forme d'aigle. » Le chant de

¹¹⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 402.

¹¹⁵ L'expression *pumellus* qui désigne « une petite pomme, pommeau, est la partie supérieure du lustre qui se terminait par une « grosse boule de bois » à laquelle était accrochée la chaîne qui retenait le lustre. Voir *Textes extraits des registres capitulaires*, Metz, 1930, n°983.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

l'*Alleluia* terminé, deux chantres et un chanoine entonnent la séquence : *Sancti Spiritus asit nobis gratia*¹¹⁶, « dont les versets sont chantés en alternance par le chœur de droite et celui de gauche ».

Cet usage de lancer les dons de l'Esprit Saint est commun à d'autres cathédrales aux XII^e – XIII^e siècle. Ainsi à Bayeux, durant le chant du *Veni creator*, des fleurs odorantes de sept variétés, des gâteaux ainsi que le feu sont distribués dans le chœur et dans la nef de l'église. À Amiens ce sont des feuilles et des gâteaux qui sont lancés ; des encensoirs fumants sont disposés devant l'autel et à différents endroits de l'église. Dans l'exemple de la cathédrale de Toul, plus proche de Metz, on laissait tomber de la voûte une pluie de fleurs et de rognures d'hosties, auxquelles s'ajoutaient des étoupes enflammées pendant que les paroles « *Accende lumen sensibus* » pour représenter les langues de feu descendant sur les apôtres. Mais à la différence de la pratique messine qui voulait que par deux fois on lance des fleurs et des gâteaux, elle n'avait cours, dans les autres cathédrales, qu'au moment du *Veni creator*, pendant lequel la communauté était agenouillée.

Cette façon dramatique de rappeler la venue et les grâces du Saint-Esprit devait avoir donné lieu à des manifestations excessives. Aussi, en 1364, le chapitre de la cathédrale de Metz pris la délibération suivante : « Ont accordeit que dez ores en avant on ne feront plus l'usage du fromage que on suelt faire le jour de la penthecoste, ne ne getteront avec ne pomes ne aultre chose de hault, mais en leu de ces choses feront les acolistres airdre (*ardere* = brûler) la corone a la messe et feront auci la hierce et la corone ensi con on seult faire d'ancienneteit. » D'après cet extrait des Actes capitulaires, on voit qu'outre les fleurs et les gâteaux du *Cérémonial*, on faisait également tomber du haut de l'église du fromage et des pommes. Nous retrouvons également l'allumage des chandelles du grand lustre au-dessus de l'espace du *chorus* ainsi que celles de la couronne en bois appelé ici « herse » et la couronne de la nef.

La tradition de lancer des denrées du haut de l'église s'est maintenue jusqu'au début du XVII^e siècle, où le chapitre prend la décision de la supprimer le 27 mai 1610 : « Pour bonnes considérations Messieurs ont advisé de supprimer les ceremonies qui se font le jour de Pentecoste a lesglise, sy comme de jecter des oublyes (*oblata*) du haut en bas de la volte de

¹¹⁶ Cette séquence est de Notker le Bègue, moine de Saint-Gall (+912). Elle resta en usage à Metz jusqu'à l'introduction du rite romain par le cardinal de Givry en 1608, où elle fut remplacée par la prose : *Veni Sancte Spiritus*, encore en usage aujourd'hui.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

l'église et autres ceremonies qui servent plustost de scandale que d'édification et d'insolence que de décence, excepté la ceremony du pigeon ou collombe représentant le Saint-Esprit et du chapeau de fleurs qui se continuera comme de passé. »

Mais cette cérémonie disparaîtra bientôt complètement puisque le Cérémonial de 1697 n'en fait plus mention.

e. La *Visitatio*

À l'origine, le premier « drame liturgique » connu n'a concerné que l'épisode évangélique de l'annonce de la Résurrection aux Saintes Femmes venues au tombeau. Par la suite, divers passages de l'Évangile furent « joués » aux jours de fête.

L'ajout de cette interpolation dramatique s'est fait à partir du X^e siècle, avant 930. Dans le cadre liturgique, la mise en scène est motivée par la nécessité de donner un sens à la liturgie singulière du jour, d'éclairer le fidèle sur le sens du psaume de l'introït solennel de la messe de Pâques. Ce trope¹¹⁷ pascal ne tient pas une place fixe dans le déroulement de la liturgie. Chanté avant la messe, dans le Sud de la France et en Italie, ou bien au cours de la procession précédant l'office comme à Saint-Gall, ce trope est mis en scène habituellement avant l'hymne des Matines le *Te Deum laudamus*, dans la France septentrionale, en Angleterre et dans les monastères germaniques du Nord.

À la cathédrale de Metz, la *Visitatio sepulchri* est mise en scène de la manière suivante¹¹⁸ : « De très grand matin (*summi diluculo*), dès que l'aube paraît, les marguilliers doivent faire résonner toutes les cloches, les petites, les grandes et les moyennes. Elles doivent sonner toutes ensemble pendant une heure environ puis être sonnées deux à deux. Deux chanoines, placés devant les degrés, commencent Matines par le chant du *Venite exultemus*. Les chandelles de la couronne sont allumées dès que commence le chant des psaumes. Limités à trois, ils sont suivis du verset et du *Pater*. Pendant les leçons, deux prêtres font l'encensement des autels. Les répons aux

¹¹⁷ Les tropes ont pour but de développer les pièces normales de la liturgie par l'adjonction de paroles, de musique, voire les deux. Leurs fonctions étaient bien souvent d'expliquer ou de compléter la signification du texte officiel.

¹¹⁸ « *Ordo ad visitandum sepulchrum* », dans *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 358.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

leçons sont chantés successivement par deux enfants, deux sous-diacres et deux prêtres ou dignitaires. Il revient au chantre de chanter d'une voix forte le dernier répons.

Pendant ce dernier répons, deux diacres, revêtus de dalmatiques blanches, tenant de la main droite l'encensoir et de l'autre une palme, sortent du chœur et, lentement, s'avancent vers l'autel. Derrière l'autel, se tiennent deux prêtres en chasuble. Les deux diacres, représentant les saintes Femmes se rendant au sépulcre, avec leurs aromates¹¹⁹, en montant vers l'autel chantent : *Quis revolvat...* (« Qui nous retirera la pierre de devant l'entrée du sépulcre ? » [Marc XVI, 3]). Les deux prêtres (représentant les anges) leurs répondent : *Quem quaeritis in sepulchro, o christicolae ?* (« Qui cherchez-vous dans le sépulcre, ô amis du Christ ? ») Les deux diacres qui, entretemps, se sont placés aux extrémités de l'autel et en encensent la partie antérieure, répondent : *Jesum Nazarenum qui crucifixus est, o celicolae*, « Jésus de Nazareth qui a été crucifié, ô habitants du ciel ». Les deux prêtres reprennent : *Non est hic, surrexit sicut predixit. Ite, nuntiate quia surrexit a mortuis*, (« Il n'est pas ici : il est ressuscité comme il l'a prédit. Allez, annoncez qu'il est ressuscité des morts »). En même temps ils découvrent le coffre d'argent (*capsam argenteam*), figurant le sépulcre. Ce geste se fait à l'aide de deux bâtons. Alors les deux diacres se tournent vers le chœur, se placent au sommet des degrés et chantent à haute voix : *Surrexit Dominus de sepulchro*, « le Seigneur est ressuscité du tombeau ». Aussitôt l'évêque ou un autre dignitaire entonne le *Te Deum* que le chantre lui a imposé.

Cette mise en scène n'était pas réservée à la liturgie cathédrale. L'ordinaire de l'abbaye de St-Arnoul (ms.83, XIII^e siècle) décrit ainsi la visite des femmes au tombeau, également localisée dans l'espace du sanctuaire¹²⁰. Deux prêtres « comme les anges assis sur le sépulcre » se tiennent debout derrière l'autel Saint-Arnoul. Trois diacres vêtus de la dalmatique, un amict leurs recouvrant la tête, montent les degrés menant au sanctuaire. Ils portent un encensoir fumant et deux pyxides contenant de l'encens et de la myrrhe, à l'image des saintes Femmes apportant les aromates au tombeau. En s'avancant, ils chantent d'une voix humble l'antienne : *O Deus, quis revolvat nobis lapidem ad ostio monumenti* [O Dieu, qui nous roulera la pierre de l'entrée du tombeau ?]. Un dialogue s'engage entre les prêtres-anges et les trois diacres [-saintes femmes]. À l'annonce de la Résurrection, les diacres découvrent la croix placée à

¹¹⁹ L'encens représente les aromates pour embaumer le corps. La palme tenue par le diacre viendrait des textes Apocryphes.

¹²⁰ Ordinaire de St-Arnoul, « <De visitatione sepulchri> », p. 179-180.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

l'arrière de l'autel. Et l'on chante d'une voix forte l'antienne : *Alleluia. Resurrexit dominus hodie.*

Ce drame liturgique se pratiquait également en contexte monastique. Localisé dans la partie occidentale de l'abbatiale d'Essen, la liturgie complexe de la fête pascale est relatée en détail dans le *liber ordinarius*¹²¹. Pour la *Visitatio*, deux chanoines, drapés dans des dalmatiques blanches, se rendaient à la tribune Saint-Michel en passant par la galerie supérieure du bas-côté nord. Ils s'asseyaient devant le Tombeau, figurant ainsi les deux anges gardiens du Sépulcre. Puis trois chanoinesses, représentant les trois Marie, rejoignaient la tribune en empruntant la galerie du bas-côté sud. La communauté des chanoines et des chanoinesses, assis sur des bancs dans la nef, chantait l'antienne : *Maria Magdalena et alia Maria ferebant aromata, Dominum quaerentes in monumenta.* Arrivées près du Tombeau, les trois Marie chantaient : *Quis revoltet...* Puis le chant dialogué du *Quem quaeritis* était chanté par les anges et les saintes Femmes. Après l'annonce angélique du *Surrexit, non est hic*, les trois Marie montaient jusqu'à l'orgue et chantaient l'antienne : *Ad monumentum venimus trementes...* La liturgie se poursuivait alors par la figuration de la course des deux apôtres Jean et Pierre. Deux chanoines, l'un âgé et l'autre jeune quittaient leur banc et se hâtaient vers le Sépulcre. Un dialogue était alors chanté entre les anges et les deux apôtres. Puis l'un des deux disciples montait à l'orgue et criait trois fois, de manière crescendo, *Christus Dominus surrexit.* La communauté répondait d'en bas : *Deo gratia.* On entonnait ensuite l'hymne *Te Deum.*

La liturgie de la cathédrale comme celle de l'abbaye Saint-Arnoul présentent déjà le second stade de l'évolution¹²² du drame avec le questionnement des femmes arrivant au tombeau, avec une nette distinction des rôles et l'élaboration d'un jeu scénique. La liturgie de l'abbatiale d'Essen est davantage développée et présentent certains traits relevant alors plus du théâtre que de l'office religieux.

Cette façon dramatique, au XII^e siècle, de rappeler, au matin de Pâques, la Résurrection du Christ, va se maintenir au cours des siècles. Le *Cérémonial* de la cathédrale du XVII^e siècle

¹²¹ F. ARENS, *Der Liber ordinarius des Essener Stiftskirche und seine Bedeutung für die Liturgie, Geschichte und Topographie des ehemaligen Stiftes Essen*, dans *Beiträge für Geschichte von Stadt und Stift Essen*, t. XXI, 1901. Cet ordinaire est assez récent (XIV^e siècle). Toutefois on est en présence de rites bien plus anciens et dont on trouve des équivalences dès le X^e siècle. Il est ainsi possible d'établir certaines analogies avec la liturgie pascale de Saint-Riquier. Cf. C. Heitz, *Recherches sur les rapports entre l'architecture et la liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963, p. 189-209.

¹²² BERGER, B-D, *Le drame liturgique de Pâques*, Paris, 1976.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

décrit la Visite au tombeau d'une façon peu différente¹²³. Voici son texte : « Matines à six heures, trois Dignitaires chantent le *Venite*. [...] Après la troisième Leçon, trois Enfants de Chœur représentans les trois Maries, sortent de la Sacristie revêtus d'un linge blanc qui leur pend depuis la tête jusqu'aux pieds, celui du milieu portant un Rameau à sa main et les deux autres chacun un Encensoir, entrent au chœur, et vont au pied du grand Autel où ils font une reverence et chantent en musique *Quis revolvat nobis lapidem ab ostio monumenti*. Deux autres Enfants de Chœur et deux Chantres qui sont derrier l'Autel, leur demandent *Quem quaeritis in sepulchro ô coelicolae ?* Les trois Enfants montent à l'Autel et répondent *Jesum Nazarenum quaerimus crucifixum ô coelicolae*. Les deux chantres et les deux Enfants de Chœur répliquent : *Non est hic...surrexit a mortuis*. Les trois Enfants descendent et vont devant le Chandelier à trois branches et tournez vers le chœur disent *Surrexit Dominus de sepulchro ô christicolae*. Après quoy ils vont se déshabiller à la Sacristie. »

« Cette cérémonie achevée, Monsieur le Chantre entonne le *Te Deum*, Après le *Benedicamus Domino* [à la fin des Laudes] qui se dit par les Enfants de Chœur, Messieurs vont en procession à l'Autel Saint-Jean-Baptiste devant les Fonts... Messieurs se placent à droite et à gauche de l'Autel... Le premier Souschantre placé devant les Fonts, commence l'Antienne *Et respicientes viderunt revolutum lapidem*, que le Chœur acheve... + Collecte. Messieurs vont de la à Notre-Dame de Lorette, et là assemblez en forme de couronne, Messieurs le Doyen la fermant du côté de l'Autel, et le Soudiacre (avec la croix) du côté de la porte. Monsieur le Doyen dit ce verset *Ressurrexit Dominus, Alleluia*. Messieurs répondent *Sicut dixit vobis, Alleluia* : après lequel Monsieur le Doyen leur fait un petit discours en latin au sujet de la paix, charité et concorde qu'ils doivent garder entr'eux, le quel finy ils se saluent les unes après les autres en se donnant le baiser de paix avec cette Prière, *Pax tecum, Frater*, à laquelle un chacun répond, *Et cum spiritu tuo*. Monsieur le Doyen commence à saluer par le premier Dignitaire qui est à sa droite ... »

En dehors de Metz, nous savons que, sous des formes différentes, la cérémonie se pratiquait notamment à Besançon, Amiens. À Bayeux, Laon et Trèves, un lieu spécifique appelé le sépulcre, indépendant du sanctuaire et de l'autel majeur, existait ou était installé spécialement. Les chanoines s'y rendaient en procession. Parmi les sépulcres construits, on peut citer celui

¹²³ Cérémonial XVII^e siècle, « Du Jour de Pâques », p.179.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

(en stuc) de l'abbatiale St-Cyriacus (Saint-Cyriaque) de Gernrode (Allemagne). Toutefois cette mise en scène des Sainte Femmes au tombeau n'est pas un usage fixe dans la liturgie cathédrale. Ainsi à Evreux, Bayeux ou encore Reims, nous n'en trouvons aucune trace.

D. La tradition locale

Certaines pratiques liturgiques ne sont pas régies par la liturgie officielle de l'Église romaine. Elles relèvent de traditions locales qui se sont intégrées comme rites pour en devenir des éléments à part entière.

1. La « mise au ban »

La cérémonie de la « mise au ban » ne relève pas de la liturgie mais d'une tradition locale liée à une certaine confusion entre le pouvoir religieux et civil. Cette courte cérémonie est intégrée à la fin de la bénédiction de l'eau le dimanche¹²⁴. Elle se déroule de la manière suivante : À Saint-Pierre-le-Majeur, à la fin de l'aspersion dominicale avant de partir en procession autour du cloître, le prêtre proclame le nom de ceux qui ont été « bannis » par la justice, « Le *Cérémonial* précise : « le prêtre, ayant fini l'oraison, retourne de nouveau à la porte du chœur et, s'il en est qui doivent être mis au ban (*si aliqui inbanniendi sunt*) par suite de l'intervention d'un échevin du palais (*mediante scabino aliquo de palatio*), il les mettra au ban (*inbanniet eos*) ».

Il est intéressant de voir le rôle un peu particulier de l'église Saint-Pierre-le-Majeur, décor d'une action publique entièrement indépendante de la vie canoniale et religieuse des chanoines. Cette pratique a la fonction d'annonce publique des décisions civiles qui est courante dans les cérémonies religieuses. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un acte de justice d'Église ni épiscopale. Sans que cela puisse vraiment être rapproché de cet acte décrit dans le *Cérémonial*, on sait que les magistrats de la ville au XIII^e siècle et jusqu'en 1315, rendaient justice au chapitre du cloître canonial. En 1315, la cité renonce à cet usage de tenir audience, ce que l'on appelait *tenir clostre*, pour y *clameir droit, oyr les ajorneis, faire leire les bans*¹²⁵.

¹²⁴ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B., p. 252 : *Qua finita iterum redeat ad ostium chori, et si aliqui inbanniendi sunt, mediante scabino aliquo de palatio, inbanniet eos.*

¹²⁵ BENEDICTINS, *Histoire générale de Metz*, t. III, preuves, p. 323.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

2. Le *Pulegium*

Le *pulegium* est une plante odoriférante de la famille des menthes que les botanistes nomment le « *mentha pulegium* » ou plus communément « pouliot »¹²⁶. Cette plante a la particularité de fleurir pendant la période hivernale. La tradition locale a repris la symbolique de la floraison « miraculeuse » de cette plante pour introduire les festivités de la Nativité du Seigneur.

Cette coutume se pratiquait « depuis les temps anciens », tous les ans, dans l'Église de Metz - *quoddam quod solet fieri ab antiquo, singulis annis, in ecclesia Metensi*¹²⁷. Le *Cérémonial* décrit avec minutie toute la préparation de la plante jusqu'au constat de sa floraison le jour de Noël. Ainsi, en septembre, aux alentours de la fête de la Nativité de la bienheureuse Marie, le coître de l'église Sainte-Marie *infra domum*¹²⁸ ou son ministre, est chargé d'aller cueillir deux ou trois petites gerbes de *pulegium* (pouliot) dans des endroits champêtres ou montagneux, arides et incultes, *in locis campestribus sive montanis siccis et incultis*. Il doit ensuite les faire sécher au plein air quand le temps est beau, *exponit aeri sereno ad desiccandum*. Une fois desséchées, il les met en réserve dans un endroit convenable, *in loco mundo*, jusqu'à la Nativité du Seigneur. La veille de Noël, après le chant de vêpres, il les enveloppe dans un linge blanc sans tâche, *involutos panno lin(g)neo albo*, et les place sur l'autel de la Vierge.

À l'approche de l'heure où l'on doit se lever pour matines, le coître de la cathédrale se rend à l'église Sainte-Marie, dépose sa chape noire et s'habille du surplis. Il s'approche avec grande dévotion, *cum magna devotione*, de l'autel Sainte-Marie. Il découvre le *pulegium* de son linge et il considère s'il a fleuri ou non, *considerat si floruerit necne*. Puis il le recouvre de nouveau et ayant remis sa chape, retourne à la cathédrale. Sous la tour, prenant alors les cordes des cloches, *acceptis funibus campanarum*, non pas l'une après l'autre, mais toutes ensemble, *non successive sed quasi uno ictu*, et sous une seule impulsion, lui et ses aides sonnent toutes les

¹²⁶ La menthe *pulegium* est une plante à feuillage caduc à port bas, largement étalé. Les feuilles sont ovales et duveteuses, de couleur vert-foncé et fortement aromatiques. Elle a de petites fleurs blanc-pur, regroupées en une inflorescence en forme de couronne. Le *pulegium* est présente dans la liste des plantes médicinales du jardin des simples à usage pharmaceutique, *Herbularius*, dans le plan idéal de Saint-Gall. Dans le manuscrit des *Grandes Heures* d'Anne de Bretagne (1503-1508), parmi les nombreuses plantes représentées, se trouve le « Rigolet - Pulegium regale », cette menthe Pulegium. Le mot "rigolet" semble dérivé du mot "rigole", à cause de l'habitat ordinaire de la plante). Cicéron, dans son traité *De Divinatione*, signale la croyance populaire d'après laquelle le pouliot desséché fleurissait au beau milieu de l'hiver : « Dicuntur... et puleium aridum florescere brumali ipso die » (lib. II, c. 14, 33).

¹²⁷ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B., p. 277 : *De Pulegio*.

¹²⁸ Il est intéressant de souligner que l'église Sainte-Marie est désignée sous son ancienne dénomination « *infra domum* » comme dans la Règle de saint Chrodegang.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

cloches à la fois, à savoir les petites, les moyennes et les grandes. Pendant ce temps on chante l'antienne de Magnificat : *Hodie Christus natus est* [Aujourd'hui le Christ est né] avec le verset de l'hymne *Verbum caro factum est* [La Parole s'est faite chair]. La messe de l'Aurore qui glorifie la Mère de Dieu enfantant est alors chantée.

Après l'évangile du *Liber generationis*, qui est lu à la suite de cette première messe, le diacre distribue le *pulegium* à ceux qui l'entourent¹²⁹.

Mgr Pelt, dans l'édition du *Cérémonial*, cite les divers documents du Moyen Âge faisant mention de cette floraison du *Pulegium* pendant la nuit de Noël. À deux reprises des évêques ont cité ce phénomène merveilleux pour inciter les fidèles à contribuer à la reconstruction de la cathédrale, en 1326, Louis de Poitiers († 1327)¹³⁰ et deux années plus tard en 1328, son successeur l'évêque Adhémar (1327-1361)¹³¹. Un autre document de 1337 relatif au « Privilège des Administrateurs pour la fabrique » parle « de l'herbe qui florissait à Noël »¹³².

Le rite du *Pulegium* n'existe plus au XVII^e siècle. Aucune trace, ni évocation n'en sont faites dans le *Cérémonial* de la cathédrale de 1697.

Les historiens locaux ont écrit au sujet de cette floraison. Meurisse, en 1634, au sujet de la lettre de l'évêque Adhémar, l'introduisait ainsi : « Il (l'évêque) luy (à la cathédrale) attribué encor un autre privilege prodigieux qui ne seroit point croyable, s'il n'etoit si authentiquement publié, scavoir qu'on y a veu plusieurs fois sur l'Autel, florir une certaine herbe la nuit de Noël, a la mesme heure que nostre Seigneur Jesus Christ sortit du ventre de la Vierge ». Les Bénédictins, dans leur *Histoire de Metz*, en 1775, se montrent plus sceptique en rapportant la lettre d'Adhémar, en ajoutant : « prétendu prodige... qui prouve combien ont étoit crédule dans ces siècles d'ignorance »¹³³.

¹²⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 280.

¹³⁰ Le 18 février 1326, Louis de Poitiers, dans une lettre adressée aux fidèles, rappelle l'excellence de l'église cathédrale, son antiquité, sa beauté, ses prérogatives et les corps saints qui s'y trouvent inhumés. Il cite également le prodige de la floraison du *Pulegium* en ces termes : « In eadem utique ecclesia in illa hora sanctissima in qua Ihesus Christus de utero virginali nasci voluit, quaedam herba que Polegius nuncupatur super altare Beatae Mariae Virginis eiusdem ecclesiae posita singulis annis virescere atque florere dicitur ». [G 446, 13].

¹³¹ Le 1^{er} février 1328, Adhémar publie une lettre analogue, ayant le même texte que la lettre de Louis de Poitiers. Il ajoute simplement cette formule : « In qua (Ecclesia) dominus noster Iesus Christus in laudem et gloriam fui nomnis et honorem matris eius gloriosae ac protomartyris Stephani demonstrat magnas miraculas. In eadem siquidem Ecclesia, in hora illa sanctissima in qua Iesus Christus de utero virginali nasci voluit, quaedam herba quae polegius nuncupatur, super altare beatae Mariae virginis eiusdem Ecclesiae posita multoties florere visa est ». [MEURISSE, M., *Histoire des Evêques...*, p. 504-505].

¹³² KRAUS, *Kunst und Alterthum in Lothringen*, Strasbourg, 1889, p. 491.

¹³³ BÉNEDICTINS, *Histoire Générale de Metz*, t. II, p. 532-533.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

3. La bénédiction des eaux de la Moselle

Le jour de la fête de la saint Georges, le 23 avril, les chanoines se rendent en procession dans l'église qui lui est dédiée¹³⁴. Située dans un faubourg Outre-Moselle, les chanoines traversent donc le plus ancien port de la ville. Ils y font alors station pour bénir solennellement les eaux de la Moselle.

Le *Cérémonial* décrit ainsi l'acte liturgique : Avant l'heure de tierce, la messe est chantée sur l'autel Saint-Étienne par le cœufre. Après quoi les chanoines se mettent en procession. « Lorsque la moitié du cortège des chanoines est montée sur le pont, le chantre commence cette antienne : *Sedit angelus*, et les chanoines vont en chantant jusqu'à la seconde pile du pont où ils font station, *usque ad secundam pilam ipsius pontis et ibi faciunt stationem*. Le prêtre monte sur un siège tourné vers l'orient, *super sedem versus orientem*. Après avoir passé l'étole autour de son cou, il dit à trois reprises : *Vox domini super aquas* [La voix de l'Éternel retentit sur les eaux]¹³⁵, auquel les chanoines répondent également à trois reprises : *Deus maiestatis intonuit super aquas multas*. [Le Dieu de gloire fait gronder le tonnerre ; l'Éternel est sur les grandes eaux]. Après la prière on donne au prêtre le vase qui a été apporté contenant de l'eau bénite, *vas in quo portatur benedicta aqua*, et il répand cette eau dans le fleuve en disant : « *In nomine Patris et Filiis et Spiritus Sancti* ». Après cela, la procession reprend jusqu'à l'église Saint-Georges où l'on chante l'office de tierce suivi de la messe. Après un repas fait de pain et de vin distribué par le curé du lieu, les chanoines retournent à la cathédrale.

Dans le *Processional* du XI^e siècle,¹³⁶ a été ajoutée à la suite du manuscrit, par une main plus récente que le corps du texte, la rubrique : *Benedictio fluminis*. Nous y retrouvons exactement les mêmes gestes et prières que dans le *Cérémonial*.

Au XVII^e siècle, cette bénédiction a toujours lieu¹³⁷. « Ce jour [...] il y a Station à l'Église S. George où Messieurs vont dire la grande Messe à cause de la benediction des Eaux de la Moselle, qui se fait par Mrs. Sur le Pont de S. George. » « La Procession à l'ordinaire : quand

¹³⁴ *Cérémonial*, éd. PELT, J.-B., p. 381-382 : *De Processione in festo sancti Georgii*.

¹³⁵ Extrait du psaume 29 (28), attribué à David.

¹³⁶ *Processional*, éd. PELT, J.-B., p.158.

¹³⁷ *Cérémonial renouvelé* XVII^e s., p.188

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

elle est arrivée sur ce Pont elle s'arrête, Monsieur le Coûtre prend une Etole qui luy est présentée par un Marguillier, met le Benitier d'argent sur le gardefeu du Pont, le premier Souchantre commence le Répons *Sedit Angelus*, lequel finy Monsieur le Coûtre dit trois fois, en élevant sa voix à chaque fois, *Vox Domini super aquas*. Le Chœur répond, *Deus majstatis intonuit*. Il dit les autres Versets, & ensuite la Collecte *Deprecamur Domine clementiam tuam* etc. La Collecte achevée, il jette dans la Moselle l'Eau bénite qui a été prise aux Fonts de la Cathedrale, en faisant le signe de la croix. La Procession continuë son chemin, va à S. George [...] »

À Besançon, la bénédiction du Doubs est intégrée dans la procession des Rogations. Elle se faisait le mercredi, soit le troisième jour des Rogations, lorsque la procession passait sur le pont au-dessus du fleuve. Le *Rituel* de Saint-Jean décrit ainsi la bénédiction : « Lorsqu'ils arrivent sur le pont, les chanoines de Saint-Paul entonnent le répons : *Miles Christi*¹³⁸. Alors deux chanoines, en ornement, chantent le verset au milieu du pont. Puis le prieur, portant l'étole, dit l'oraison et jette de l'eau bénite dans le Doubs ».

Les différents ordinaires consultés présentent les mêmes trames pour la célébration des fêtes christologiques de l'Église. Les rites qui les composent semblent donc déjà être fixés dès le XII^e siècle. Toutefois ces fêtes restent marquées par des pratiques locales pour certaines relevant de traditions. Les différences entre les liturgies relèvent de la manière dont elles transmettent les rites et de la valeur accordée aux pratiques. Ainsi les ordinaires canoniaux sont étroitement liés aux cérémoniaux de la cathédrale comme ils apparaissent officiellement au XV^e siècle. Ce qui manque aux premiers est, par conséquent, la stricte codification de la pratique. Les rédacteurs sont libres de détailler ce qui leur semble important et dont ils veulent garder la trace. Toutefois l'ordinaire ne peut être utilisé seul pour célébrer la liturgie. L'usage d'autres livres complémentaires semble influencer la précision des textes.

¹³⁸ « Glorieux soldat du Christ, très saint Antide, purifie-nous de nos fautes par ta pieuse intervention afin que nous soyons capables de monter au céleste Royaume ».

Chapitre 3 : La liturgie processionnelle

Les grandes processions de l'année se distinguent par une liturgie d'exception. Elles ne font pas partie de l'office quotidien. Les chanoines sont conduits hors de leur enclos et processionnent dans l'espace urbain et suburbain, tout en priant, chantant ou accomplissant d'autres actes de dévotions.

Nos sources principales pour la connaissance de cette liturgie urbaine sont le *Processionnal* du XI^e siècle qui détaille pour la plus grande part le déroulement des Rogations et le *Cérémonial* de la cathédrale.

Il existe plusieurs types de processions urbaines en fonction du sens liturgique ou traditionnelle qu'elles veulent signifier. Expression symbolique du pèlerinage, elles peuvent également avoir pour objectif d'attirer la faveur divine sur la cité à travers l'intercession des saints protecteurs. La communauté de chanoines fait alors station dans les différentes églises qui ponctuent le cheminement. D'autres processions comme celles des Rameaux, sont une commémoration d'événements clefs d'un passage des Évangiles où le Christ, la veille de sa Pâques, entre triomphalement dans Jérusalem.

Cette liturgie dite stationnelle présente le plus de caractères locaux et de variantes d'une cité à l'autre. De fait si ces fêtes impliquant de grandes processions se retrouvent dans tous les ordinaires de cathédrale, la manière de les pratiquer et leur mise en forme sont toutes différentes.

I. Liturgie stationnelle à Metz au VIII^e siècle.

Les églises du nord-est de la Gaule, en particulier celles de Metz, ont subi pendant les premiers temps de leur existence l'influence prépondérante de l'Église romaine où l'usage des « offices ambulants » a pris naissance vers la fin du III^e siècle. On peut alors émettre l'hypothèse que l'introduction des stations à Metz pourrait remonter aux premiers temps de l'Église messine.

Quelques références ponctuelles laissent supposer l'existence d'une liturgie stationnelle à Metz avant le VIII^e siècle. Ainsi au VII^e siècle, dans la première *Vita arnulphi* (vers 641) est fait mention d'un miracle de saint Arnoul alors qu'il processionnait et priait, accompagné d'une multitude de fidèles, dans le cadre des Rogations. Il est précisé dans le texte que l'évêque

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

exécutait un ancien usage de son église¹. La plus ancienne attestation d'un système stationnal sur le territoire messin nous est donnée par Grégoire de Tours. En 585 alors que l'évêque et le duc de Metz s'étaient absentés de la ville pour prendre part à la fête de saint Rémi (-de-Scy ?), la tombe d'une parente du duc fut profanée dans une basilique de Metz². Pour les périodes postérieures à l'an Mil, les processions urbaines et suburbaines sont largement attestées par les divers manuscrits liturgiques messins dont la liste stationnale du VIII^e siècle et plus particulièrement au XII^e siècle par le *Cérémonial* de la cathédrale.

Si l'évêque Chrodegang s'est attaché à réformer la liturgie messine à l'image de celle pratiquée à Rome, les références aux stations faites dans sa *Regula canonicorum* ne permettent pas d'affirmer qu'il est à l'origine du système stationnal messin. On peut supposer qu'il lui a donné un développement qui doit se rapprocher de la liste stationnale de 52 églises messines, découverte à la fin d'un manuscrit messin des Évangiles, conservé à la Bibliothèque Nationale de France (lat. 268, f^o 153r^o et 153v^o). Il s'agit du plus ancien témoignage de l'existence d'une liturgie stationnale à Metz. Datée dans un premier temps du IX^e siècle, peut-être sous l'épiscopat de Drogon (823-855), Théodore Klauser l'a réattribué au troisième quart du VIII^e siècle, vraisemblablement sous Chrodegang (742-766)³. Il s'agit d'une liste d'églises messines dans lesquelles l'évêque devait successivement célébrer la messe, du premier jour du carême, le lendemain du mercredi des Cendres, jusqu'au samedi de l'octave de Pâques, c'est-à-dire la veille du dimanche de la *Quasimodo*.

Comme l'a supposé Klauser, cette liste nommée « liste stationnale de carême » pourrait n'être que la copie fragmentaire, plus ou moins fidèle, d'un document couvrant toute l'année liturgique, à l'instar de ce qui était pratiquée à Rome dès le V^e siècle dans le *Liber pontificalis*⁴. Si l'on place en parallèle la liste stationnale de Metz et les stations romaines, la première parenté

¹ « Sancti Arnolphi Vita », M. G., Scr. Rer. Merow, t. II, p. 435 : L'auteur de la vie de saint Arnoul rapporte, « ce saint homme » a guéri une femme possédée du démon, alors qu'il processionnait à l'extérieur de la ville, accompagné d'une multitude de fidèles pour « prier », au cours des trois jours de jeûne (les Rogations).

² Dans son *Histoire des Francs*, (livre VIII, XXII), Grégoire de Tours rapporte que des domestiques du duc Boson Gontram profitèrent de l'absence de l'évêque et du duc de Metz, partis de la ville pour prendre part à la fête de saint Rémi (-de-Scy ?), le premier octobre 585, avec de nombreux habitants, pour profaner la tombe d'une parente de sa femme enterrée dans une basilique de Metz.

³ Bnf, lat.268 ; Th. KLAUSER et R.S. BOUR, « Un document... », p.521-534.

⁴ Ces stations romaines ont été étudiées par Mgr SAXER lors du colloque d'archéologie chétienne de Lyon, Grenoble, Genève, Aoste, en 1986 : « L'utilisation par la liturgie de l'espace urbain et suburbain : l'exemple de Rome dans l'Antiquité et le haut Moyen Age », dans *Actes du XI^e Congrès international d'archéologie chétienne*, vol. II, Rome, 1989, p. 915-1031.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

est cette même pratique d'une célébration eucharistique itinérante incluant un grand nombre de sanctuaires de la cité. Cette façon pour l'évêque d'imposer sa présence sur tout l'espace de la ville apparaît bien comme un héritage des premiers temps, institué dans le but d'asseoir le pouvoir épiscopal. On relève certaines similitudes ou relations qui ne semblent pas être fortuites, même si l'identité de certains vocables (Saints-Apôtres, Saint-Laurent) n'a pas obligatoirement conduit à choisir des dates identiques pour les célébrations, la logique topographique ayant naturellement prévalu. Toutefois la confrontation des deux listes permet d'attribuer des fonctions similaires à certains sanctuaires principaux du groupe épiscopal de Metz – Saint-Étienne, Saint-Pierre et Sainte-Marie *infra episcopio* – avec les basiliques majeures de Rome – la cathédrale Saint-Jean, Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Paul et Saint-Laurent-hors-les-murs. Ils semblent jouer un rôle équivalent.

Ce rapprochement entre les églises majeures semble probable bien qu'aucun parallélisme ne puisse strictement se faire. Le premier constat est qu'à Metz les trois églises principales du groupe épiscopal, Saint-Étienne, Saint-Pierre et Sainte-Marie sont utilisées les mêmes jours que Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican et Sainte-Marie-Majeure, à Rome. Durant la première semaine de carême, la semaine sainte et celle de l'octave, deux autres basiliques à Rome semblent jouer partiellement le même rôle que les trois sanctuaires majeurs de la ville, Saint-Paul et Saint-Laurent-hors-les-murs. La cathédrale Saint-Jean de Latran est citée cinq fois dans la liste romaine. Elle n'est qu'une seule fois en correspondance avec Saint-Étienne et quatre fois avec Saint-Pierre *infra episcopio*. Ce constat vient soutenir l'idée d'une primauté de cette dernière sur le reste des sanctuaires et sur la cathédrale Saint-Étienne elle-même. Toutefois hormis cette particularité et le fait qu'elle soit citée 9 fois, rien n'indique que Saint-Pierre ait pu avoir un temps la fonction de cathédrale.

L'évêque ayant succédé à Chrodegang, Angilramne, a laissé un règlement qui fixe les honoraires pour les différents acteurs de la liturgie épiscopale⁵. Dans ce document, se trouvent

⁵ ANDRIEU, M., « Règlement d'Angilramne de Metz (768 -793) fixant les honoraires de quelques fonctions liturgiques », dans *Revue des Sciences Religieuses*, tome 10, fascicule 3, 1930, p. 356. : *Stationarii namq(ue) XV qui p(er) tota(m) quadragiesima(m) stationes suas suas (sic) iuxta consuetudine(m) sedis apostolice custodiunt. Constituimus ut p(ro) eo q(uo)d illis ipsa(m) religione(m) melius soc(un)d(u)m d(eu)m observare delectet. ut illi presbiteri duo qui tota(m) quadragiesima(m) ipsas stationes custodiunt et missa(m) celebrant. co(m)pleta ad ultim(u)m stationes suas, den(arios) VI. iussu pontificis accipiant. Diaconi similit(er). Subdiaconi duo. Unusquisq(ue) den(arios) IIII. Cantores II. Similiter acolytus qui illu(m) evang(e)liu(m) cu(m) capsula defert. den(arios) III. Reliqui omn(ne)s. unusquisq(ue) den(arios) II [f. 73 r] Colligitur in totu(m) ad illos stationarios. unci(ae) II et den(arii) XI.*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

rétribués quinze personnes appelées des *stationarii*, chargées d'assurer les stations pour tout le temps du Carême, *qui per tota(m) quadragesima(m) stationes suas*. Il s'agit de deux prêtres, deux diacres, deux sous-diacres, deux chantres, un acolyte et six clercs dont le grade n'est pas indiqué. Ainsi il semble que dès le successeur de Chrodegang, le système stationnel tel qu'il avait été institué, ait été confié à des ecclésiastiques subalternes, sans participation effective du chef religieux de la cité. L'institution stationnelle perdit ainsi son sens primitif et toute raison d'être.

Le *ProceSSIONAL* de la cathédrale, antérieur au *Cérémonial* d'un siècle, confirme cet abandon. Un net recentrage de cette liturgie dans la cathédrale même est observé et aucune autre église du groupe cathédral n'est choisie comme station. Les deux messes conventuelles quotidiennes durant le temps du Carême, l'une pour les défunts après prime et la messe du jour chantée après none, sont toutes deux célébrées sur l'autel Saint-Étienne. Une petite subsistance de ces stations quotidiennes demeure toutefois dans l'octave de Pâques où chaque jour la messe est chantée sur un autre autel du groupe cathédral. La seconde *feria* (lundi) est à Saint-Pierre-le-Majeur, la troisième à Sainte-Marie, puis à Saint-Étienne pour la quatrième *feria*. Le jeudi et vendredi les stations sont faites respectivement à Saint-Pierre-le-Majeur et à Sainte-Marie. Enfin le samedi la messe est célébrée à Saint-Jean-Baptiste.

II. La sacralisation de l'espace messin au XII^e siècle : les litanies

Au XII^e siècle, la présence de la communauté des chanoines dans l'espace urbain se fait à l'occasion de grandes processions déterminées par le calendrier liturgique. Nous ne sommes plus dans l'affirmation de l'autorité épiscopale comme dans la liste stationnale du VIII^e siècle. Ces processions litaniques ont été instituées pour implorer la clémence divine sur la cité, conjurer le mauvais sort et redonner courage en des temps troublés. Elles apparaissent comme un rite de protection de la ville et de la campagne qui l'entoure et sur lesquelles s'étend directement le pouvoir de l'évêque.

Ces processions extérieures au groupe cathédral commencent toutes par l'antienne : *Exurge Domine*, « Levez-vous, Seigneur, aidez-nous, délivrez-nous à cause de votre nom », suivie du premier verset du psaume 4, ensuite la litanie commence. Les invocations aux saints se feront en fonction de l'itinéraire de la procession.

A. Les fêtes des Rogations

Appelées litanies mineures, par opposition aux litanies majeures, fête romaine de la saint Marc – que nous étudierons plus loin – les Rogations, nous dit l'*Ordinaire* de l'abbaye Saint-Arnoul, furent instituées à Vienne par l'évêque saint Mamert, en 465⁶. Ce dernier ordonna pour apaiser les troubles qui dévastaient alors la ville, trois jours de jeûne et de processions chantées le lundi, mardi et mercredi précédant le Jeudi de l'Ascension. Reconnues comme nécessaires, les Rogations furent ensuite instaurées et suivies dans toute la Gaule⁷. Rite de protection, ces processions ne sont pas un acte religieux communautaire qui unit tous les fidèles laïcs et religieux autour des chanoines. Au contraire, les Rogations sont menées indépendamment par les différentes communautés de la ville. Chacune a son itinéraire propre⁸. Les processions des Rogations ont un caractère pénitentiel⁹ plus rigoureux que celui de la Grande litanie. Elles sont plus longues, plus fatigantes et les prières plus nombreuses. Ainsi à Metz, durant les trois jours

⁶ ODERMATT, A., *Der Liber ordnarius des Abtei St. Arnulf vor Metz*, 1987, p. 291-292. Cet ordinaire de l'abbaye Saint-Arnoul de 1240 expose assez longuement l'opinion admise au sujet de l'origine de cette procession.

⁷ Cet usage fut étendu à toute la Gaule franque lors du premier Concile d'Orléans en 511. Il ne sera introduit à Rome qu'au IX^e siècle, par le pape Léon III (799 – 816).

⁸ Lorsque deux processions se rencontraient elles se saluaient par une antienne appropriée.

⁹ Les moines de l'abbaye Saint-Arnoul marchent pieds nus.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

de Rogations, 42 stations¹⁰ sont visitées par les chanoines dans la ville enclose comme dans l'espace suburbain¹¹. À chaque station, l'office est composé d'une litanie¹², de la lecture de l'épître, du graduel et de l'Évangile. Les oraisons et antiennes sont propres à chaque église. Pour accompagner la marche, de grandes litanies de saints, des antiennes et des répons sont chantés.

Le premier jour, la procession sillonne la zone ouest de la ville. Les paysans de Woippy (village au nord de Metz) qui sont au service de la cathédrale, marchent en tête portant trois croix en or et trois grandes bannières dont l'une est ornée d'une tête de dragon. Cette dernière est portée en tête de cortège les deux premiers jours et en queue de procession le troisième¹³. Ils sont suivis par deux acolytes portant deux autres bannières plus petites et un autre portant une lanterne. Un quatrième, revêtu d'un manteau (*pallio*), porte le Livre des Évangiles. Ils précèdent ainsi le brancard des reliques (*feretrum*) de la cathédrale porté par deux prêtres, les chantres et le cortège¹⁴. Après la première station faite à l'abbaye Saint-Symphorien, la procession se dirige vers l'église de Saint-Rémi de Scy (-Chazelles) puis vers l'église Saint-Quentin sur les hauteurs du Mont Saint-Quentin où station est faite. Elle redescend par le monastère du Ban Saint-Martin, au nord-ouest de la ville. Les sanctuaires du nord de la ville sont ensuite visités avec notamment une station à l'église Saint-Marcel et dans l'abbaye Saint-Vincent. La procession passe sur le pont (Saint-Georges), entre à l'intérieur des remparts par la porte nord et fait station

¹⁰ Douze stations les deux premiers jours et dix-huit le troisième jour. (Cf *Cérémonial*, Pelt, p. 370 – 377). Au XII^e siècle, les moines de l'abbaye Saint-Arnoul ne font pour leur part que six stations par jour. Ils visitent principalement toutes les abbayes de la ville. (Cf *Ordinarius der Abtei St. Arnulf*, p. 199 – 204).

¹¹ Annexe III – Schéma 8

¹² Mgr Pelt a fait remarquer que les saints invoqués dans la partie spéciale de la litanie appartiennent à la même catégorie ou à la même famille « spirituelle » que le saint titulaire de l'église. On y ajoutera toujours le saint dont le corps repose dans l'église-station. (Cf J.B. PELT, « Les processions des Rogations à Metz au XI^e et au XII^e siècle », dans *Almanach de Marie Immaculée*, 1926, p. 25 - 46.)

¹³ Cette figuration est à l'origine de la représentation du dragon, le Graouilly que, selon les vitæ tardives, saint Clément aurait vaincu dans les ruines de l'amphithéâtre. Le *Cérémonial* de 1697 est très explicite sur la symbolique du triomphe final de la croix sur le serpent à la fin des trois jours de procession. De fait, au troisième jour, il est écrit : « le Grolly, qui est la figure d'un Dragon, est porté entre les deux Croix ; & à l'entrée de Saint-Arnould il est abbattu, & ne paroît plus : ce qui marque le triomphe de la Croix sur le Démon » (*Cérémonial* de l'église cathédrale de Metz. Renouvelé par Messieurs les Vénérables Princier, Doyen, chanoines et Chapitre de ladite Eglise, en l'année 1694, Metz, 1697, p.200.) À Evreux, un dragon est porté devant la procession des Rogations. Contrairement à Metz, ce dragon ne semble pas changer de place le troisième jour.

¹⁴ Sur le brancard, le coître « place le reliquaire en or appelé vase ou écrin des Apôtres, qui renferme les reliques des Apôtres. Il le recouvre de la petite chapelle (*super quod febet poni capella parvai*) que l'on place habituellement sur la grande chapelle en argent. Autour de cette chapelle on place quatre phylactères en or (*circa illam debent poni quatuor philacteria aurea*) ». (*Cérémonial*, Pelt, J.-B. (éd.), p. 370)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

à l'église Sainte-Croix. En sortant de la dernière station à Saint-Gorgon, la procession se rend à Saint-Pierre-le-Majeur où est déposé le brancard des reliques pour la nuit.

La procession du deuxième jour part de Sainte-Ségoène. Elle franchit les remparts par la porte nord-est de la ville pour faire station en premier lieu à l'église paroissiale Saint-Ferroy puis à Saint-Hilaire et à Saint-Julien tout au nord de la ville. Dans le quartier Outre-Seille, à l'est de l'espace urbain, la procession fait station successivement dans les paroisses Saint-Maximin, Saint-Eucaire, Saint-Étienne-le-Dépené, Saint-Simplice. Elle descend ensuite au sud-est de la ville en passant par Saint-Pierre-aux-Arènes. Puis le cortège retourne à l'intérieur des remparts et fait station à l'abbaye Sainte-Glossinde.

La troisième procession des Rogations, la plus courte, comporte néanmoins le plus grand nombre de stations. Elle s'étend au sud du territoire messin jusqu'à l'abbaye Saint-Clément. Elle passe par plusieurs sanctuaires paroissiaux : Saint-Martin, Saint-Thiébauld, Saint-Victor, et par les grandes abbayes masculines Saint-Clément et Saint-Arnoul, et féminines Sainte-Marie et Saint-Pierre. La procession se termine dans le groupe cathédral où le lendemain doivent se dérouler les célébrations de l'Ascension¹⁵.

À quelques exceptions près, les stations des Rogations correspondent à celles de la liste stationnelle du VIII^e siècle¹⁶. Nous retrouvons la même disposition en étoile. Si dans la liste stationnelle, Saint-Pierre-le-Majeur semble plus précisément être le point central de l'étoile, dans le schéma des Rogations, il s'agit bien du groupe cathédral. Saint-Pierre-le-Majeur est la dernière station du premier jour où l'on laisse le brancard pour la nuit ; l'église Sainte-Marie pour la fin du second jour et c'est à Saint-Étienne que se termine le dernier jour des Rogations. L'on observe également la même logique dans les deux systèmes et le même ordre dans la succession des stations. C'est la zone ouest qui est visitée dans un premier temps, puis les deux processions pérégrinent dans le nord et l'est de l'espace urbain et suburbain, et enfin achèvent

¹⁵ Les célébrations de l'Ascension se déroulent principalement dans la cathédrale Saint-Étienne et à Sainte-Marie. La cathédrale recevait une décoration particulière pour les jours des Rogations et pour l'Ascension : « Les parois (*parietes*) de l'église, entourant l'autel, doivent être ornées de six tentures de soie (*sex pallis sericis*), trois sont placées à la partie droite du chœur et trois à gauche. Les deux piliers (*pilarii*) qui sont l'un à droite, l'autre à gauche des degrés doivent être recouverts chacun d'une tenture. Aucun autre ornement ne se fait aux murs en ces trois jours des Rogations ni au jour même de l'Ascension ». (*Cérémonial*, éd. Pelt, J.-B., p. 370).

¹⁶ Par rapport à la liste stationnelle du VIII^e siècle, ont été ajoutées les églises situées sur les pentes du Mont Saint-Quentin (Saint-Rémi, Saint-Quentin) et dans la partie la plus à l'ouest de l'espace suburbain (Saint-Martin). À ces dernières, ont également été insérées des églises fondées après le VIII^e siècle, comme Saint-Ladre, Sainte-André...

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

leur périple au sud. Les trois jours des Rogations, tout comme le système stationnal du VIII^e siècle, sont un moyen important pour assurer la christianisation du sol messin, l'unité de son territoire et de son peuple. On peut voir dans ce rituel des Rogations le reflet des antiques mythes de fondations urbaines. L'évêque en faisant le tour délimite physiquement son territoire. À la manière de Romulus et du tracé du *pomerium*, limite sacrée de la ville de Rome, il en fait un espace clos, inviolable. Répartis à travers tout cet espace, les nombreux sanctuaires dédiés aux évêques messins et aux saints locaux sont le relais de la présence de l'Église. Ils en sont la marque visible et immuable et s'érigent ainsi comme un rempart symbolique contre l'autre monde, celui du Mal.

Les trois jours de Rogations peuvent également être rapprochés des antiques rites agraires du printemps, de fertilisation et de protection de la terre durant lesquels les communautés remettaient aux dieux les travaux des champs. Ces traditions remontent aux rituels romains. Tous les ans dans les campagnes, les romains sacrifiaient un jeune animal après l'avoir promené trois fois autour du champ, pour obtenir des dieux une abondante moisson. Ainsi pendant trois jours l'évêque sillonne tout l'espace messin. La procession des chanoines et du peuple fait le tour du territoire urbain et suburbain. Par les chants et les prières, par la présence de reliques, ce territoire est sacralisé. Les saints protecteurs de la ville, titulaires des sanctuaires viennent ainsi supplanter les esprits magiques bienfaisants de la religion païenne. Ils sont invoqués pour intercéder en faveur du peuple messin et des récoltes. L'évêque place l'espace communautaire sous la protection divine en le bénissant pour qu'il soit fertile et que le mal en soit éloigné, d'où la présence du Graouilly dans la procession. À d'autres occasions, l'on assistera aussi à des cérémonies de sacralisation du territoire. Ainsi à la saint Georges les chanoines, en traversant le seul pont permettant d'accéder à l'île Outre-Moselle, y font station et procèdent à la bénédiction des eaux du fleuve¹⁷. Les Rogations sont ainsi l'écho d'une longue tradition héritée du monde polythéiste mais également des pratiques chrétiennes messines plus anciennes. Ces trois jours de bénédiction de la ville et des terres environnantes sous la juridiction épiscopale, soulignent surtout l'omniprésence de l'Église sur son territoire. Ils ont pour objectif d'unifier ce dernier et d'établir le contrôle de l'évêque sur sa ville.

¹⁷ Fête de la saint Georges : *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 381–382.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Les processions des Rogations ne donnent pas toujours lieu à d'aussi grandes parades. La description qui en est faite dans d'autres ordinaires cathédraux, montrent au contraire que les processions consistent davantage en un déplacement relativement simple de la communauté des chanoines, parfois accompagnée de laïcs ou de religieux. Il s'agit d'un simple déplacement dans un sanctuaire urbain dans lequel on va célébrer la messe. Sur le parcours, des églises peuvent être visitées mais leur nombre n'est pas aussi important qu'à Metz. À Laon, on visite 6 églises par jour¹⁸ ; à Reims, seulement trois¹⁹. Bien souvent, seule l'église station est signalée. Les ordinaires peuvent tout de même donner quelques indications topographiques concernant le chemin à emprunter pour s'y rendre. Nous sommes loin toutefois des menus détails donnés dans le *Cérémonial* de la cathédrale de Metz.

Croix et étendards sont portés en tête de procession, parfois également l'eau bénite sans qu'il y ait mention d'aspersion. Dans certaines processions, comme à Metz ou à Reims, les reliques sur brancards les précèdent.

B. La grande Litanie de la Saint Marc

Cette procession du 25 avril, jour de la saint Marc, trouve son origine à Rome au VI^e siècle. L'institution de la « Grande Litanie » fait suite au souvenir d'une promulgation par le pape Grégoire le Grand de deux « litanies septiformes » à l'occasion de calamités publiques, la première en 590 (durant le Carême)²⁰ et la seconde en septembre 603²¹. Cette procession reçut le nom de *Letania major*, Litanie Majeure, pour la distinguer des *Letaniae minores*, les Rogations. En France, la procession de la saint Marc est communément établie à partir du IX^e siècle. Dans le *Sacramentaire* de Drogon, sont indiquées les oraisons pour la messe de la « *Letania maiore* »²².

Toutes les communautés religieuses de la ville sont invitées à former avec les chanoines de la cathédrale une grande procession, en tête de laquelle sont portés les brancards à reliques de

¹⁸ *Ordinaire de l'Église cathédrale de Laon (XII^e-XIII^e s.)*, éd. CHEVALIER, U., p. 138.

¹⁹ *Ordinaires... de la métropole de Reims*, éd. CHEVALIER, U., p. 143.

²⁰ Inondations qui ont entraîné la mort du prédécesseur de Grégoire le Grand, le pape Pélage

²¹ Le souvenir de ces deux litanies septiformes s'est conservé dans la biographie de Grégoire le Grand avec des erreurs. Ainsi les litanies ont été confondues en une seule et cette litanie unique a été prise pour une institution station et répétée chaque année. Les hagiographies postérieures ont alors affirmé que le pape Grégoire institua un usage qu'il fixa au 25 avril. La légende est ensuite reprise dans l'*Ordo Romanus L*, et retourne à Rome vers l'an Mil avec le Pontifical romano-germanique. C'est sous cette dernière forme qu'elle a influencé l'usage liturgique du Moyen Age.

²² *Sacramentaire* de Drogon, éd. PELT, J.-B., p.79.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chacune d'elles. L'itinéraire de cette procession est bien différent de celui des trois jours de Rogations. Pour la Saint-Marc, le cortège suit les remparts et passe successivement par les différentes portes, sans s'éloigner des murs de la ville²³. Il n'y a pas de station dans les églises qui se trouvent sur le parcours. La procession est une grande litanie qui invoque les saints dont les églises ponctuent le parcours. Elle rend ainsi hommage aux saints par une antienne spéciale, ce qui permet de suivre l'itinéraire exact du cortège.

Le *Cérémonial* décrit ainsi la fête : « Après la messe, on sonne la grosse cloche à trois reprises » (*postquam lectum est ad missam major campana debet pulsari tribus vicibus*). Le Coûtre prépare le brancard (*feretrum*) des reliques, comme le jour de la Purification de la Vierge. Il place ainsi de manière superposée le reliquaire en argent en forme de chapelle (*capella illa argentea*), celui qui renferme des reliques d'Apôtres (*scrinium Apostolorum*) et enfin le reliquaire en argent contenant un « os ténu et long » du bras de saint Étienne (*capsa argenteae in qua continetur quoddam os gracile et longum de brachio Sancti Stephani*). Le brancard est ensuite posé sur le coin gauche de l'autel majeur de la cathédrale »²⁴.

Viennent en procession à la cathédrale les moines et les moniales des communautés religieuses de la ville (*Monachorum et Monialium*). Les moniales de l'abbaye de Sainte-Glossinde doivent arriver les dernières²⁵. Lorsque tout le monde est présent, le chantre entonne d'une voix puissante l'antienne *Exurge, Domine*, suivi du *Gloria*. Alors, tous les porteurs des châsses et bannières descendent du chœur et se placent respectivement dans l'ordre suivant :

1° La Châsse de l'abbaye des moines de Saint-Clément.

2° La châsse des moniales de Sainte-Marie (avec les reliques de sainte Sérène)

3° La châsse des moniales de Saint-Pierre (avec les reliques de sainte Valdrée, fille de leur fondateur, le duc Éleuthère, et leur première abbesse)

4° La châsse des moines de Saint-Symphorien (avec les reliques de saint Goëric, évêque de Metz, mort vers 643)

5° La châsse des moines de Saint-Arnoul (avec les reliques du saint évêque de Metz, † 629)

²³ Annexe III – Schéma 9

²⁴ cf. Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, Preuves, t. I, p.62 ; SAUERLAND, *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. Lorraine*, 1897, p.91 s.

²⁵ Les moniales de Sainte-Glossinde ont une place d'honneur à la cathédrale, ainsi que les reliques de leur fondatrice, qui sont placées sur le maître-autel avec les reliques de saint Étienne, patron de la cathédrale, et de saint Clément, premier évêque. Dans la procession, ces moniales doivent marcher juste devant la communauté des chanoines.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

6° La châsse des moines de Saint-Martin (avec les reliques de saint Sigisbert, roi d'Austrasie, † 656, fondateur de leur monastère situé au Ban-Saint-Martin)

7° La châsse des moines de Saint-Vincent (avec les reliques de sainte Lucie, que le fondateur de leur abbaye, l'évêque Thierry I^{er} avait apportées de l'Italie en 970)²⁶ .

8° La châsse des moniales de Sainte-Glossinde (avec les reliques de leur fondatrice).

9° Et en dernier lieu le brancard des reliquaires de la cathédrale Saint-Étienne. Il est précédé d'un sous-diacre revêtu d'une chape en soie par-dessus l'aube et portant le Bâton de saint Materne (*baculus Sancti Materni*), un des premiers évêques de Trèves.

Les moines et les moniales suivent dans le même ordre que leurs châsses respectives. En dernier lieu, se placent les chanoines deux à deux, les petits et les grands.

Si l'évêque est intéressé de participer à la procession, un sous-diacre revêtu d'une tunique en soie porte devant lui une croix d'or avec une bannière de soie blanche et un autre sous-diacre, également revêtu d'une tunique en soie, porte un des évangélistes qui est écrit en lettres d'or (*textum aureum*). L'évêque est revêtu d'une chape en soie *super superpelliceum* avec mitre et bâton pastoral.

Lorsque les deux tiers de la procession sont sortis du chœur, le chantre entonne l'antienne *De Jerusalem [exeunt reliquiae]*, suivie par une autre antienne : *Visita, Domine, [plebem tuam]*. La procession passe devant l'église Sainte-Marie qu'elle salue par l'antienne *Sancta Maria succurre...* ; puis un peu plus loin, elle salue par l'antienne *Salvator, mundi* l'église Saint-Sauveur. La procession se rend jusqu'à l'église Saint-Simplice²⁷. Entre l'église Saint-Sauveur et la première station, deux chantres doivent chanter lentement la Litanie des Saints.

Devant l'église paroissiale de Saint-Simplice, on dépose sur un siège spécialement préparé le brancard des reliquaires de la Cathédrale à côté de l'orme planté devant l'église. Les chanoines, à mesure qu'ils arrivent devant le brancard, font station et prennent place sur les sièges qui sont installés devant les portes de la ville, dites « *suburbii* »²⁸. Les chantres qui chantent la litanie

²⁶ Sur les reliques réunies par l'évêque Thierry I^{er} pour sa nouvelle fondation Saint-Vincent, voir l'article d'Anne Wagner, « Collection de reliques et pouvoir épiscopal au X^e siècle. L'exemple de l'évêque Thierry I^{er} de Metz », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1997, n° 211, p. 317-341.

²⁷ L'*Ordinaire* de Saint-Arnoul dit expressément que « la procession (de Saint Marc) commence place des Changes près du Pont-Sailly » (*incipit processio in concabiis juxta Pontem Saliae*).

²⁸ Il s'agit de la *Porta in curia* située à côté de l'église Saint-Martin.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

doivent terminer celle-ci debout devant le brancard. Puis le Cerchier récite les prières (comme en Carême). La station s'achève par le psaume *Ad te levavi* et la collecte *Pietati tuae*.

Les moines et les moniales doivent attendre assis avec leurs châsses, dans l'autre partie de la place jusqu'à la fin de la litanie. Puis ils se lèvent et se remettent en marche dans le même ordre que précédemment. Lorsque tous – moniales et moines – ont passé les portes de la ville, les chanoines se lèvent à leur tour. Une fois que la moitié de la procession a passé la porte, le chantre commence l'antienne *Ego sum Deus patrum vestorum*, qui est répétée deux fois. La procession passe près de l'église Saint-Martin (antienne : *O Martine Presul*, avec alleluia et neume) et de l'hôpital Saint-Nicolas (*O Christi pietas*). Elle salue ensuite par l'antienne *Alma Redemptoris* la Sainte Vierge à qui est dédié le prieuré de Notre-Dame des Champs²⁹ et Saint Thiébault, par l'antienne *Ego sum vitis*³⁰. La procession fait ensuite un long trajet dans la direction du sud et se rend à l'église Saint-André, qu'elle salue par l'antienne *Cum pervenisset*. Puis, le cortège se dirige à nouveau vers la ville en passant devant le sanctuaire où saint Clément, premier évêque de Metz, fut enseveli. Le saint est salué par le chant de l'antienne *Amavit eum Dominus*. La procession passe devant l'église Saint-Laurent, à qui on adresse l'antienne *Beatus Laurentius dum in craticula*. Arrivée à proximité de la ville, la procession chante une antienne à Saint-Jean-l'évangéliste, *Ecce ego Johannes*, et une autre à Saint-Arnoul, *Confessor Domini*.

Non loin de là, Saint-Eusèbe est salué par l'antienne *Beatus vir* (Ps 1). Arrivée à « la montée du chemin qui, en bifurquant à gauche conduit à Saint-Arnoul et à droite à la porte Serpenoise » (*in ascensu vie cuius sinistra pars ducit ad S. Arnulphum, dextera vero ad portam*), la procession prend par la droite et entre dans la ville. En passant sous la porte Serpenoise, le Cerchier chante l'antienne *Civitatem istam* et il touche de sa main droite la partie droite de la porte.

La procession tourne à gauche et longe le mur d'enceinte de la ville à l'intérieur. Passant non loin de l'abbaye Saint-Symphorien, située hors les murs, la procession chante l'antienne *Beata angustia*, en l'honneur du saint. Elle traverse ensuite le quartier de la Citadelle. On chante le répons *Felix namque es*, avec le verset correspondant, en l'honneur de la Sainte Vierge, à qui

²⁹ L'église Notre-Dame des Champs est fondée vers 1122.

³⁰ Saint Thiébault est un ermite champenois. En son honneur une collégiale est fondée vers 1158, dans les environs de la place actuelle qui porte son nom.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

est dédié le monastère des moniales bénédictines de Sainte-Marie. Puis elle passe devant le monastère de Saint-Pierre.

La procession longe la Moselle. En passant près de l'église Saint-Hilaire-le-Petit, on chante l'antienne en l'honneur du saint : *Sancte Hilare*³¹. Elle se poursuit jusqu'à l'église Saint-Victor, dont l'église se situe sur le trajet, en chantant l'antienne *Filiae Jerusalem*, en l'honneur du martyr.

Au milieu de la place de Chambre, « avant d'arriver aux degrés » qui conduisent à la cathédrale, on chante l'antienne *Sancte Dei preciose* pour saluer saint Étienne, ainsi que les antiennes *Lucia martyr invictissima* et *Agnosce, o Vincenti* ou *Christi miles*, pour honorer sainte Lucie et saint Vincent, dont on pouvait apercevoir les églises au-delà de la Moselle.

Le long de la voie « qui conduit du pont à la porte de la Moselle »³², les moines de l'abbaye Saint-Martin se rangent à gauche, formant une haie avec les moines de Saint-Vincent alignés à droite. Les chanoines venant par une autre partie de cette rue s'arrêtent devant les moines ainsi rangés. Ceux-ci chantent alors l'antienne *Adaperiat [Dominus cor vestrum in lege sua]*³³ auquel le chantre de la cathédrale répond par cette antienne *Exaudiat Dominus [orationes vestras et reconcilietur vobis nec vos deserat in tempore malo]*³⁴. Les moines de Saint-Martin et de Saint-Vincent se retirent de la procession par le pont Saint-Georges et retournent à leur monastère, tandis que les chanoines de la cathédrale chantent l'heure du milieu du jour à ce même emplacement.

Le rédacteur de l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul a ajouté dans le cours du texte quelques explications concernant la raison de ce départ de la procession de ces deux communautés. Pour épargner aux moines de Saint-Martin et de Saint-Vincent les fatigues de la marche jusqu'à la place de Change, où doit prendre fin la procession, ils sont autorisés à quitter celle-ci et à retourner dans leur couvent à l'endroit où ils en sont le plus proche, près du pont. Ils doivent,

³¹ [qui se distingue de Saint-Hilaire-le-Grand, située à la porte Sainte-Barbe]

³² La « porte de la Moselle » se situait à l'extrémité nord de la rue actuelle des Trinitaires, appelée « porte Muzelle ». D'après la chronique du doyen de Saint-Thiébaud, « l'an 1235 fut abatus la maistre tour de porte Muzelle » (D. CALMET, *Preuves*, t. 11, p. CLXX). Philippe de Vigneulles rapporte qu'en 1227 « fut abatus la maistrisse tour de Portemuzelle, laquelle jaïdit, loing temps devant avoit esté scituée et fondée » (*La chronique de Ph. De Vigneulles*, ed. Ch. BRUNEAU, t. I, p. 334)

³³ « Que le Seigneur ouvre votre cœur en sa loi et en ses préceptes, et qu'il établisse la paix, lui, le Seigneur notre Dieu. » - 2^e livre des Maccabées, ch.1, 4.

³⁴ « Que le Seigneur exauce vos prières et qu'il se réconcilie avec vous, que le Seigneur notre Dieu ne vous abandonne pas au temps du malheur » - 2^e livre des Maccabées, ch.1, 5.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

toutefois, auparavant en demander la permission aux chanoines, ce qu'ils font par le chant de l'antienne : *Adaperiat...* Il est également précisé dans l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul que c'est pour ce motif que les membres de ces monastères ainsi que leur reliquaire respectif occupent le 6^e et 7^e rang dans le cortège, immédiatement avant les chanoines (Sainte-Glossinde n'étant pas comptée). Cela n'implique pour eux aucun droit de préséance sur le monastère de Saint-Arnoul. « À la procession de la grande litanie, dit-il, on ne tient pas compte du rang de priorité ou d'ancienneté, mais on a en vue d'assurer une manière honnête de quitter la procession et d'éviter une rupture inconvenante de celle-ci »³⁵.

L'office de sexte chanté, la procession se rend à la « Porte de Salie », porte de la Seille. Le *Cérémonial* ne donne aucune indication sur le parcours suivi de la porte de Moselle jusqu'à cette autre porte de la ville. Dans l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul, un répons adressé à Sainte-Ségolette (*Surge Virgo*) est ajoutée par rapport au texte de la cathédrale ce qui laisse à penser que la procession semble longer le mur d'enceinte par l'extérieur avant d'arriver à la Porte de la Seille³⁶.

Devant les portes de la ville, les moines des abbayes de Saint-Clément, Saint-Arnoul et Saint-Symphorien s'arrêtent avec leurs brancards à reliques et attendent que tous les chanoines soient entrés dans la ville. Les moniales de l'abbaye Sainte-Glossinde se placent à gauche de la porte, à l'intérieur de la ville et attendent également que la procession des chanoines soit entrée. Puis ces communautés quittent la procession « sans avoir à en demander la permission », comme ont dû le faire précédemment les moines de Saint-Martin et de Saint-Vincent. De fait, l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul précise que c'est à la Porte de la Seille - *iuxta pontem Saliae* - que prend fin la procession. Les quatre communautés retournent à leur monastère sans rien chanter jusqu'à leur arrivée dans leur église respective.

Ce qui reste de la procession, c'est-à-dire les chanoines accompagnés des moniales de Saint-Pierre et Sainte-Marie-aux-Nonnains, regagne la cathédrale. En passant devant l'église Sainte-

³⁵ *Nam in processione letanie maioris non attenditur prioritas et posterioritas ecclesiarum, sed honesta separatio processionis, ne videlicet turpiter per disruptas partes dirumperetur processio...* - Ordinaire de Saint-Arnoul, p. 289.

³⁶ Le *Cérémonial* dit *ante Portum Saliae* ; l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul la nomme *ad portam Saliae* et à un autre endroit : *ubi quondam fuit porta Saliae, iuxta locum qui dicitur pons Saliae*. C'est certainement l'endroit appelé « Porsailis », dans les bans de tréfonds du XIII^e siècle. La porte de la Seille a disparu vers 1235, c'est pourquoi l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul, rédigé en 1240 dit « là où fut autrefois la porte de la Seille ».

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Croix, le chantre lance l'antienne *Jesu Salvator mundi*. Arrivé « sur la place devant la grande église », les moniales de Sainte-Marie et de Saint-Pierre s'arrêtent, laissent passer les chanoines et retournent à leur monastère sans entrer à la cathédrale. Toutes les cloches de la cathédrale doivent sonner. Le chantre entonne successivement l'hymne *Qu(a)esumus, auctor* et l'antienne *Clementissime, exaudi, Domine, populum tuum*³⁷. Puis la procession entre par une porte latérale située entre l'église Sainte-Marie et l'église Saint-Pierre-aux-Images. Le coître, revêtu d'une chape de soie, vient au-devant de la procession avec l'encensoir et des porte-cierges. Il encense les reliques jusqu'au grand autel.

Le *Cérémonial* dit qu'après none, les chanoines vont dans leur chambre - *ad hospicia sua* - pour se restaurer.

La procession de la Saint-Marc, à Metz, au XII^e siècle, est une véritable déambulation dans l'espace urbain et suburbain. Il n'y a pas de station avec célébration de la messe, contrairement à ce que précisent les autres ordinaires consultés. À Laon, les chanoines se rendent à l'église Saint-Vincent pour y chanter la messe ; à Évreux, après deux stations, ils vont à Saint-Aquilé pour y célébrer l'eucharistie. Il en est de même à Besançon. En revanche, dans l'*Ordinaire* de Reims, la fête de Saint-Marc ne présente aucune indication de procession particulière en ce jour.

Au XVII^e siècle, nous retrouvons le même ordre dans l'organisation de la procession dans le *Cérémonial* de la cathédrale de Metz³⁸. La tradition s'est conservée. Les châsses comme les communautés ont conservé la même place dans le cortège. En tête se tiennent la châsse de Saint-Clément, celle de Sainte-Sérène (abbaye Sainte-Marie), de sainte Valdrée (monastère Saint-Pierre), puis viennent les reliques de Saint « Gury » ou Goeric (Saint-Symphorien), saint Arnoul et sainte Lucie (Saint-Vincent). Le reliquaire de sainte Glossinde précède le chef de saint Étienne porté par deux marguilliers de la cathédrale. Se sont ajoutées, par rapport au XII^e siècle, devant la châsse de sainte Glossinde, les reliques de saint Thiébault. Seules les reliques de l'abbaye Saint-Martin ne sont plus mentionnées parmi les châsses présentes. Participent également à la procession de la Saint-Marc au XVII^e siècle, les communautés religieuses nouvelles de la ville, les Carmes, les Augustins... ainsi que les membres du pouvoir civil (les

³⁷ « Ô Dieu de bonté, daignez exaucer les vœux de votre peuple »

³⁸ *Cérémonial renouvelé* de 1697, 2^e partie, p. 189- 195.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

officiers du Parlement, la Maréchaussée et le grand Prévôt, les Avocats, procureur du roi, des représentants de l'Hôtel de ville etc...)

Le tracé de la procession du XVII^e siècle diffère peu de celui du XII^e siècle. Bien que la topographie de la ville ait changé et que certains monastères aient été transférés dans d'autres lieux, le cortège suit toujours une boucle partant vers l'est, passant par le sud de la cité, remontant à l'ouest puis au nord pour revenir enfin au centre de la ville. Ainsi, de la cathédrale il descend sur la place Saint-Simplice et passe devant l'église Saint-Martin. Après une station à l'abbaye Saint-Arnoul³⁹, absente au XII^e siècle, la procession passe en contrebas de la cathédrale, fait le tour du quartier canonial par l'église Sainte-Ségoène, l'Hôtel Saint-Livier, la Prinerie, Saint-Gorgon et rentre dans la cathédrale. À la « vieille boucherie », les religieux de Saint-Clément et de Saint-Vincent quittent la procession. Auparavant, ils doivent, dit le *Cérémonial*, « se mettre en haye ». Et lorsque la relique de la cathédrale passe au milieu d'eux, ils chantent le même répons qu'au XII^e siècle : *Adaperiat Dominus...* auquel les chantres de la cathédrale répondent par *Exaudiat Dominus...* La châsse de Sainte-Glossinde et sa communauté quitte le reste de la procession au niveau de Saint-Gorgon. Les autres communautés se placent sous les orgues de la cathédrale et laissent passer la procession des chanoines avant de s'en retourner chez eux.

C. Les processions des Rameaux : une commémoration solennelle.

La Semaine Sainte s'ouvre par le dimanche des Palmes, qui célèbre le souvenir de l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem. La liturgie fait revivre la scène de manière grandiose. Elle a le soin de reproduire les principaux épisodes du récit évangélique. La grande procession urbaine du dimanche des Rameaux avec ses stations, rappelle les différentes étapes de l'entrée de Jésus à Jérusalem jusqu'au Mont des Oliviers.

À Metz, nous en trouvons l'usage bien établi dans la liste stationnale du VIII^e siècle. Le déplacement se fait entre Sainte-Ségoène, église hors les murs érigée sur la colline Sainte-Croix devant la porte Moselle et Saint-Pierre-*infra-episcopio*, dans le quartier canonial. À

³⁹ Durant le siège de Metz par Charles le Quint en 1552, l'abbaye Saint-Arnoul fut transférée, avec les tombeaux impériaux, à l'intérieur des remparts dans le couvent dominicain des Prêcheurs, construit en 1221, ce qui est aujourd'hui le Cercle des Officiers.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Rome, la pratique est voisine. Il s'agit également de processionner de Saint-Laurent-hors-les-murs, église martyriale, jusqu'à la cathédrale Saint-Jean.

La procession du Dimanche des Rameaux n'existe dans aucun *Ordines romani* du VIII^e siècle. Le dernier dimanche de Carême est considéré comme le dimanche de la Passion et se caractérise par la lecture solennelle de la Passion selon saint Matthieu. Il faut attendre le X^e siècle et le Pontifical romano-germanique pour voir décrit la cérémonie où l'évêque et ses fidèles commémorent l'entrée de Jésus à Jérusalem. Toutefois on ne trouve pas encore d'éléments spécifiques de mise en scène théâtrale. Toutefois la liturgie commence à s'animer, à se dramatiser. Les textes des Évangiles sont chantés sous forme d'antiennes, accompagnés par des expressions gestuelles muettes. Ainsi lorsqu'un clerc chante *Pueri Hebraeorum vestimenta prosternebant in via et clamabant dicentes : Hosanna filio David. Benedictus qui venit in nomine Domini*, les enfants l'accompagnent du geste, en déposant au pied de la croix leurs manteaux et leurs palmes. Ils refont ainsi les gestes de la foule de Jérusalem acclamant le Christ lors de son entrée.

À Metz, au début du IX^e siècle, le *Sacramentaire de Drogon* donne uniquement les prières à faire le dimanche des palmes « à la distribution des rameaux avant la procession », *in acceptione palmarum ante processionem*⁴⁰. Au XII^e siècle, le *Cérémonial* détaille très minutieusement les trois processions possibles en ce jour. Nous trouvons ici un souci manifeste de commémorer l'événement historique par des expressions gestuelles (on jette les palmes aux pieds de la croix et on s'incline), les accessoires (palmes), les déplacements, la localisation dans l'espace (le lieu de la Croix, les portes de la ville), les rôles (chaque communauté tient une place bien déterminée dans la liturgie).

La procession la plus solennelle ne se fait qu'en présence de l'évêque et c'est pour cette raison qu'elle est appelée la procession épiscopale (*De tercia processione Palmarum, que est episcopalis*)⁴¹. La veille du dimanche des Rameaux, l'évêque se rend avec ses clercs au monastère de Saint-Arnoul⁴². Il y est logé par les moines. Il doit prendre un bain (*intrare*

⁴⁰ *Sacramentaire de Drogon*, [fol. 43].

⁴¹ Annexe III – Schéma 3 et Tabl. 3

⁴² Auguste Prost justifie le choix de Saint-Arnoul pour la bénédiction épiscopale des Rameaux par le fait que les premiers évêques de Metz avaient leur résidence près de l'église de Saint-Arnoul (Saints-Apôtres). Selon l'auteur, il s'agirait d'un souvenir de l'époque ancienne. (*Études sur l'histoire de Metz. Les Légendes*, Metz, 1865, p.269 et 323)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

balneum)⁴³, souper (*prandere*) et y passer la nuit. L'usage de prendre des bains dans les monastères à un sens symbolique : la pureté du corps étant une image de celle de l'âme.

Le dimanche matin, vers l'heure de prime, les moines du couvent de Saint-Clément viennent à l'église Saint-Arnoul, revêtus de l'aube et précédés de leur bannière. L'évêque, portant une chape de soie rouge et la mitre, fait la bénédiction des Rameaux. Il les asperge ensuite d'eau bénite et les encense. Un diacre chante l'évangile du jour selon saint Matthieu, en se tenant à l'angle de l'autel. Puis le chantre entonne d'une voix modérée l'antienne *Occurrunt turbae*⁴⁴ qu'il répète trois fois, chaque fois sur un ton plus élevé. Pendant ce temps, les rameaux sont distribués à tous les assistants.

Les moines de Saint-Vincent, les chanoines de la Cathédrale et ceux de Saint-Sauveur, de leur côté, se rejoignent à l'abbaye de Saint-Symphorien. Ils sont revêtus de surplis blancs. Les chanoines doivent sortir de la cathédrale par la porte qui est à côté de celle de la tour (*per hostium quod est iuxta ostium turris*). En tête du cortège marchent cinq acolytes, deux portant de petites croix, deux autres les cierges sur des candélabres et le cinquième l'encensoir. Devant le brancard à reliques, viennent deux sous-diacres en tunique de soie portant des évangélistes et les deux diacres en dalmatique chargés de lire l'évangile. Le brancard à reliques est porté par deux prêtres des paroisses Sainte-Croix et Saint-Jacques. Sur ce brancard sont disposées deux des reliques majeures de la cathédrale : le *scrinium* en argent en forme de chapelle, renfermant des reliques d'apôtres et une boîte en argent contenant un os grêle et long du bras de saint Étienne. Trois phylactères sont suspendus sur le devant de ce reliquaire.

Arrivés à l'église Saint-Symphorien, le brancard des reliques est posé sur l'autel majeur. Les clercs procèdent à la bénédiction des rameaux, suivant le même rite que l'évêque à Saint-Arnoul. La distribution des palmes terminée, la procession se reforme. Marchent en tête les chanoines de Saint-Sauveur et en dernier ceux de la cathédrale.

Les deux processions, celle de l'évêque et celle des chanoines, se rejoignent alors au champ de Saint-Arnoul - *campus Sancti Arnulphi* - endroit situé entre les abbayes Saint-Symphorien et Saint-Arnoul. Là, les habitants de Woippy (*officiales de Wapej*) ont érigé une croix sur un char

⁴³ Installation des bains dans l'appartement de l'abbé – voir Bour, « L'abbaye bénédictine de Saint-Arnoul », dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 1908, p.177.

⁴⁴ « Les foules accourent [avec des fleurs et des palmes au-devant du Rédempteur] »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

(*super currum*) ou sur une cuve renversée (*super cupam*)⁴⁵. La croix est recouverte de tentures et devant elle des tapis sont étendus sur le sol. Les deux processions forment deux chœurs face à face devant la croix.

Au moment où les voiles qui recouvrent la croix sont levés, l'évêque et l'ensemble des clercs se mettent à genoux pendant que le chantre de la cathédrale et ses assistants (*cum suis collateralibus*) chantent l'antienne *Ave rex noster*. Un diacre chante ensuite l'évangile du jour d'après saint Marc. L'évêque monte alors sur un trône qui lui a été préparé et fait son sermon au peuple. Après les prières, une grande procession se forme : le brancard de la cathédrale est en tête suivi des cierges, des croix et des encensoirs. Deux par deux les moines marchent à la suite puis viennent les chanoines et en dernier l'évêque.

Arrivée devant la porte Serpenoise, la procession fait station. Les moines se rangent à gauche de la porte et face à eux les chanoines. Sur les remparts, de part et d'autre de la tour surmontant la porte, se tiennent les moniales de Sainte-Glossinde à l'est, celles de Saint-Pierre et de Sainte-Marie à l'ouest (chaque communauté se place du côté de son monastère). La porte de la ville est ornée de tentures de soie, ainsi que les murs de part et d'autre. Le chantre de la cathédrale entonne *Collegerunt*⁴⁶, la suite *Unus autem* est chantée par les moniales de Sainte-Glossinde. Puis un diacre chante l'évangile du jour d'après saint Luc. Enfin les moniales de Saint-Pierre et de Sainte-Marie chantent le *Gloria laus*.

Après ce chant, les moines de Saint-Clément, Saint-Arnoul et Saint-Symphorien quittent la procession et retournent dans leur église pour y chanter l'office. Ceux de Saint-Vincent, précédant les chanoines, entrent dans la ville. En passant sous la porte Serpenoise, le chantre entonne le répons *Ingrediēte Domino*⁴⁷. La procession fait station au puits (*stans ante puteum*) devant le monastère Sainte-Marie. Elle passe ensuite devant l'église Saint-Vit – devant le monastère Saint-Pierre⁴⁸. Les moniales de ce dernier doivent attendre que toute la procession des chanoines soit passée pour retourner dans leur monastère. Le cortège poursuit jusqu'à

⁴⁵ *Processionnal* de Saint-Arnoul ms n°580 – du XIV^e siècle

⁴⁶ Répons [Jean, ch. 11, v.47-48] « Les Pontifes et les pharisiens assemblèrent le conseil ... ».

⁴⁷ Répons « Comme le Seigneur entra dans la Cité Sainte, les enfants des Hébreux annonçant par avance la résurrection de la Vie, avec des rameaux de palmiers, l'acclamaient : Hosanna au plus haut des cieux ! »

⁴⁸ Cette église paroissiale était située en vis-à-vis du monastère de Saint-Pierre-aux-Nonnains. Détruit lors de la construction de la citadelle de 1556-1562, l'église Saint-Jean-en-Citadelle ou à Neufmoutier recueillit en partie le territoire de Saint-Vit, d'où le nom de Saint-Jean-Saint-Vit. Celle-ci disparut à son tour à la Révolution.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

l'église Saint-Victor⁴⁹ où l'on chante l'hymne *Vexilla Regis*⁵⁰. Il traverse la place de Chambre. Sur cette place, les enfants quittent la procession et vont du côté du baptistère Saint-Jean-Baptiste. Les chanoines gravissent les degrés et entrent dans la cathédrale par la porte se trouvant du côté de ces escaliers. Les enfants doivent entrer au même moment dans la cathédrale par la porte située près du baptistère Saint-Jean et venir à la rencontre de la procession des chanoines en chantant l'antienne : *Pueri Hebraeorum tollentes* ; les chanoines de leur côté chantent : *Pueri Hebraeorum vestimenta*⁵¹. Tous se rendent ensemble au chœur où l'on chante tierce suivie de la messe.

Le premier rite du dimanche des Palmes est la bénédiction des rameaux. Si à Metz, elle se fait dans deux lieux distincts, à Saint-Arnoul et à Saint-Symphorien, ordinairement les liturgies cathédrales des XI^e-XIII^e siècles décrivent la pratique de bénir les rameaux, branchages ou fleurs dans un seul lieu : soit dans la cathédrale même, soit dans une église dans laquelle tous les fidèles et les communautés religieuses de la ville se sont réunis.

La procession est à considérer comme le second rite constitutif de la liturgie des Rameaux. Elle a pour objet de représenter la marche du Christ vers Jérusalem et son entrée dans la ville. Dans certaines liturgies, comme à Metz, on cherche à reproduire littéralement le passage de l'évangile, en passant sous une porte de la ville. C'est le cas à Besançon où la procession fait station à la Porte de Mars ou Noire (*porta martis que nunc dicitur nigra*). À Amiens, après la bénédiction des Rameaux deux processions se forment. Chacune d'elles passe sous une porte différente de la ville : le chœur de droite sous la *Porta Longe macerie*, et celui de gauche par la *Porta Sancti Dyonisi*.

Les chants de la procession reprennent également de manière significative ce que rapportent les évangiles : l'entrée du Christ dans la cité de Jérusalem pour la pâque juive, l'acclamation de la foule, les gestes des enfants des Hébreux. Enfin le livre des Évangiles est porté solennellement dans les processions. Il représente Jésus-Christ dont il contient les paroles. À Metz, les lieux des stations où est lu l'évangile sont spécialement préparés avec des tentures : au Champ de Saint-Arnoul ou à la Porte de Serpenoise.

⁴⁹ L'église paroissiale Saint-Victor était située sur la place de Chambre. Supprimée à la Révolution, elle fut vendue en 1769 et démolie en grande partie.

⁵⁰ « Les étendards du Roi [s'avancent] » Fortuna

⁵¹ « Les enfants des Hébreux étendaient leurs vêtements sur le chemin ».

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Les reliques n'accompagnent pas systématiquement les processions des Rameaux. Nous les retrouvons citées à Trèves et à Besançon. Dans le cadre monastique bénédictin, les *Decreta Lanfranci* précisent, au XI^e siècle, que la procession de *Dominica in palmis* s'arrête et dépose le brancard sur une table couverte d'un drap devant les portes du monastère.

Le dernier rite de ce dimanche est l'adoration de la croix. Il s'agit là d'une préfiguration de ce qui sera célébrée à la fin de la Semaine Sainte : la mort et la résurrection du Christ. L'adoration semble se faire de manière générale dans un endroit extérieur à la ville ou surélevé. À Metz, le champ de Saint-Arnoul rappelle le mont des Oliviers, espace naturel en dehors de la ville. Déjà au VIII^e siècle, le choix de l'église Sainte-Ségoène sur les hauteurs de la cité était symbolique. L'importance de cette procession épiscopale des Rameaux pour la vie de la cité messine est bien visible dans les traces qu'elle a laissés dans les Chroniques messines.

Quand le temps était pluvieux ou pour d'autres raisons, deux autres processions sont possibles. La première, dite « mineure » se déroule uniquement autour du cloître, tout en observant les rites essentiels de la procession épiscopale.

Pour celle-ci, le brancard des reliques est également préparé et placé sur le coin gauche de l'autel Saint-Étienne. L'évêque est vêtu d'une chape de soie rouge et porte la mitre. Il doit attendre les chanoines, sortant du chapitre et de la bénédiction de l'eau, à l'église Sainte-Marie. Les chanoines de Saint-Sauveur sont également invités à cette procession si l'évêque est présent.

Après le Chapitre, les chanoines rentrent tous en procession dans l'église Sainte-Marie. Là l'évêque (ou en son absence le doyen ou le cerchier) bénit les rameaux, les asperge d'eau et les encense. Puis le diacre lit l'évangile selon saint Matthieu à l'angle de l'autel. Le livre est porté par un sous-diacre vêtu de soie. L'on distribue les rameaux pendant que le chantre chante trois fois, de plus en plus fort, l'antienne : *Occurunt turbe*.

Le brancard des reliques est apporté par les prêtres de Sainte-Croix et de Saint-Jacques à l'église Sainte-Marie, précédé par deux candélabres portés par deux acolytes, un acolyte thuriféraire et deux autres acolytes portant de petites croix. La procession se forme à leur suite, les chanoines marchant en rang deux par deux jusqu'à Saint-Pierre-le-Majeur. Dans cette église on lit l'évangile selon saint Marc. De là, en passant devant les écoles, la procession se rend à Saint-Pierre-le-Vieux où elle fait station (collectes de none). Elle poursuit vers l'église Saint-Paul

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

(collectes de sexte) puis Saint-Jean-Baptiste. Pendant que la procession des chanoines entre au baptistère, les enfants la quittent pour se rendre à la cathédrale par la porte de la place de Chambre. Les chanoines, après la station à Saint-Jean, entrent à leur tour dans la cathédrale par la porte située près de Saint-Jean. Les deux cortèges se rencontrent, les enfants chantant l'antienne : *Pueri Hebraeorum tollentes* et les chanoines : *Pueri Hebraeorum vestimenta*. Au milieu de l'église, les chanoines font station devant la Croix. Cette dernière a été, au préalable, couverte de voiles par les marguilliers, un tapis est suspendu à l'arrière et deux autres, à droite et à gauche. Lorsqu'on les enlève, on chante l'antienne *Ave, rex noster* suivie de l'évangile selon saint Luc. Après le chant Le chant du *Gloria laus* exécuté depuis la tour pour les enfants, ceux-ci jettent des palmes devant la Croix et la procession se rend au chœur en chantant le répons *Ingrediēte Domino*.

Cette procession, qui dans le *Cérémonial* est présentée comme la première des processions possibles le dimanche des Rameaux, garde le caractère très solennel et festif de la procession épiscopale. À la tête du cortège, le brancard des reliques est porté. Bien que le cadre topographique soit restreint, toute l'expression gestuelle de l'entrée du Christ à Jérusalem est conservée dans les différentes stations.

La troisième et dernière forme que peut prendre la procession des Rameaux est celle dite « ordinaire ». Les chanoines sortent de l'enclos canonial, passent devant la collégiale Saint-Sauveur puis sur la place de Chambre et retournent à la cathédrale par les degrés. Il y a station sur les escaliers de cette place, où le chantre commence l'antienne *Collegerunt*. Les versets sont chantés par deux ou trois chanoines. Ensuite les enfants vont par Saint-Jean et entrent en même temps que la procession dans la cathédrale en chantant *Pueri Hebreorum tollentes*, auquel les chanoines répondent par *Pueri Hebreorum vestimenta*.

Il existe une petite variante de trajet pour cette procession. Arrivée sur la place de Chambre, elle peut se prolonger autour du quartier canonial par l'extérieur. Elle va ainsi jusqu'à l'actuelle rue Taison (*per viam quae ducit ad stationem*) en passant par le vivier (*per vivarium*, étang aux poissons, aujourd'hui rappelé par la rue du Vivier) situé au chevet de la cathédrale.

Cette troisième procession, dans le texte du moins, ne traduit plus la solennité des deux autres. Elle est simple et rapidement évoquée, sans détail sur la composition du cortège. Seuls les chants sont mentionnés et il ne figure aucune indication sur les lectures des évangiles.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Seul le *Cérémonial* de la cathédrale du XII^e siècle présente ainsi trois formes possibles de procession des Rameaux. Les autres ordinaires n'en décrivent qu'une.

Au XV^e siècle, Philippes de Vigneulles décrit une procession des Rameaux similaire à celle du XII^e siècle. En 1481, « le jour de la florye Pacque, monsseigneur George, évesque de Mets, fist la grant porcession à Saint Arnoult ; et luy meisme en personne y bénist les paulmes ; et à ce faire furent tous les chanonnes, tous les religieux et toutes les paroiche de la cité de Mets. Et fut fait le sermont en la grant crouuée dudit Saint Arnoult par frère Jehan Philippe, général de l'Ordre des Frères de l'Observance. Et puis, ce fait, on en vint à la porte Serpenoise, qui alors estait close ; laquelle rompit monsseigneur l'évesque en la manier accoustumée du jour des Paulmes. Et les dammes de Sainte Glossine, de Sainte Marie et de Saint Pierre, estant alors sur la dicte porte, chantoyent Gloria laux, etc. Et fut ung moult biaux mistère, et bien dévolt, et qui pleust à beaucopt de gens. Et en celle porcession faisant fut faictes de très belle ordonnance »⁵².

Au XVII^e siècle, c'est une toute autre liturgie qui se pratique à Metz. La bénédiction des Rameaux se fait après prime par le célébrant, à l'angle gauche de l'autel majeur de la cathédrale. Après la distribution des palmes, la procession se forme. Le Chef de saint Étienne est porté par les prévôts de Saint-Sauveur et Saint-Thiébault, encensé par ceux de Notre-Dame la Ronde et de Saint-Pierre-aux-Images. La procession sort de la cathédrale, emprunte la rue des Clercs « derrier le Palais Episcopal, la ruë au Bled, et rentre par la grande porte de Chambre. ». De retour dans la cathédrale, les chanoines se rangent de part et d'autre de la nef et la relique de saint Étienne est posée devant le jubé fermé. Alors, deux enfants de chœur tenant chacun un rameau remontent la nef entre les deux rangés de chanoines jusqu'à la relique. Ils montent sur le jubé pour y chanter le *Gloria laus et honor*. Suit l'adoration de la Croix. Puis le célébrant va à la porte du chœur « qui est fermée, et derrier laquelle il y a un rideau rouge tendu, et là tenant en main le Bâton de la Croix que le Grand-Marguillier luy donne, chante d'une voix médiocre *Attollite portas principes vestras, et elevamini portae aeternales, et introibit Rex gloriae ?* »⁵³ Il frappe en même temps la porte avec son bâton. La « Musique », c'est-à-dire les chantres qui

⁵² Ph de VIGNEULLES, *Chroniques*, BRUNEAU (éd.), t. III, p. 82.

⁵³ « Élevez vos portes, Ô princes, et élevez-vous, portes éternelles et le roi de la Gloire entrera » - Psaume 23, verset 7. Ce psaume a été composé par la translation de l'arche sur le mont Sion et symbolise l'entrée de Dieu à Jérusalem.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

étaient placés sur le jubé, lui répond : « *Quis est iste Rex gloriae* ?⁵⁴ et le célébrant poursuit : « *Dominus fortis et potens, Dominus potens in praelio*⁵⁵ ». Il élève alors la voix et recommence *Attollite portas...* et frappe une seconde fois la porte plus fermement. La « musique » lui répond comme précédemment. Une troisième fois se fait cet échange ; alors la porte s'ouvre et la procession entre dans le chœur en chantant *Ingrédiente Domino in sanctam civitatem Haebreorum* etc. et l'on chante la messe.

III. Conclusion

Il y apparaît que le système de stations selon le modèle de la liste stationnale du VIII^e siècle a été abandonné et que les cérémonies épiscopales de carême et du temps pascal se déroulent à présent exclusivement dans les édifices du groupe épiscopal et autour du cloître canonial, hormis la fête des Rameaux qui implique un déplacement.

Les Rogations, litanies mineures, sont plus caractéristiques pour la détermination du territoire que la Sainte-Marc, litanies majeures, par leurs longs déplacements en contexte urbain et suburbain, semblent avoir été la cérémonie la plus importante dans la catégorie des différentes formes d'appropriation de l'espace urbain par l'évêque.

À la différence des déplacements liturgiques effectués durant le Carême, restreints au seul groupe épiscopal, la fête des Rameaux, parce qu'elle reproduit l'entrée du Christ à Jérusalem, implique un déplacement de l'extérieur vers l'intérieur de l'enceinte de la cité. Dans la liste stationnale du VIII^e siècle, celui-ci est très limité, entre Sainte-Ségoène, église hors les murs érigée devant la porte Moselle, la plus proche de Saint-Pierre *infra episcopio*, but de la procession. A Rome, la pratique est voisine, il s'agit d'une église martyriale, Saint-Laurent-hors-les-murs, et de la cathédrale Saint-Jean. Au XII^e siècle, le *Cérémonial* décrit par le menu une célébration d'une toute autre ampleur. La grande abbaye Saint-Arnoul remplace Sainte-Ségoène et la cérémonie se déroule sur deux jours. Cette célébration épiscopale de la fête des

⁵⁴ « Qui est ce roi de Gloire ? »

⁵⁵ « C'est le Seigneur qui est fort et puissant : c'est le Seigneur invisible dans les combats »

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Rameaux, la troisième selon le manuscrit, apparaît comme la manifestation culminante de la liturgie cathédrale et introduit de manière spectaculaire la semaine pascale.

Ces grandes processions permettent d'associer les établissements monastiques majeurs à la liturgie cathédrale.

Enfin d'autres processions en contexte messin sont liées à des dévotions locales. On peut citer celle à Saint-Félix-Saint-Clément, à Saint-Arnoul ou à l'abbaye Saint-Vincent pour la fête de sainte Lucie. Elles seront étudiées dans la partie consacrée à la liturgie des saints.

Chapitre 4 : La liturgie des saints à la cathédrale de Metz au XII^e siècle

Le *Cérémonial* présente le sanctoral mélangé au temporel, réparti selon l'organisation de l'année liturgique. Les fêtes se distinguent les unes aux autres par leur degrés de solennité, certaines ayant un formulaire propre, les autres n'ayant en propre que les leçons ou les oraisons et empruntant les autres pièces aux divers communs des saints. Les simples commémorations sont signalées aux vêpres. Il peut arriver qu'une fête tombe en concurrence avec une autre ou avec une solennité plus importante, par conséquent on ne fera qu'une simple commémoration le soir à la fin des vêpres. Quand une fête tombe un dimanche, on fait commémoration du saint le samedi précédant ; autrement la fête peut être transférée au lundi suivant. Sur le calendrier qui précède le texte, est indiqué pour chaque fête son degré d'importance en ajoutant la mention : *IX lectiones* ou *IX psalmi*. Une main plus tardive a ajouté des indications supplémentaires, qualifiant de *semiduplex*, *duplex* ou *duplex maius* certaines fêtes.

Le culte des saints tient une place privilégiée dans la liturgie¹. En effet le processus de formation d'une identité collective d'une Église passe par le culte des saints. Selon Peter Brown, les trois éléments constitutifs du christianisme antique sont les patrons (les saints), les lieux (leur sanctuaire) et les *impresarii* (les évêques)². Sans vouloir appliquer cette définition au cas messin, il n'en demeure pas moins que le culte des saints tel qu'il apparaît dans le *Cérémonial*, repose sur les saints locaux ou non, le rapport que la cathédrale entretient avec les différents sanctuaires de l'espace urbain et suburbain, encouragé par les figures épiscopales. Mais avant tout se dégage la volonté de promouvoir des modèles de sainteté. Privé de modèles locaux, de nouveaux cultes se sont développés, principalement en important des reliques.

¹ Annexe III – Tabl. 6

² BROWN, P., *Le culte des saints*, Paris, 1996.

I. Étude du sanctoral de la cathédrale au XII^e siècle

A. Emprunts aux « Fonds communs »

La mise en évidence des fêtes propres de la cathédrale de Metz et de leurs caractéristiques passe nécessairement par un examen du sanctoral, de tous les témoins liturgiques messins à disposition [les litanies apportent également d'importants renseignements à ce sujet]. Après avoir établi la liste du sanctoral de chacun des témoins (tableau synoptique), il est permis de les confronter entre elles. L'analyse critique de l'ensemble permet ainsi de faire la part des fêtes à caractère général de celles à coloration plus locale.

Le travail a consisté, dans un premier temps, en la mise en concordance des sanctorals contenus dans le corps du *Cérémonial* et le calendrier qui le précède, comparé à celui de l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul, manuscrit messin contemporain. Les quelques données contenues dans le *Martyrologe* de la cathédrale et dans le *Pontifical* sont également intégrées dans ce tableau comparatif. Puis dans un second temps, le comparatif du sanctoral s'est fait avec celui des ordinaires cathédraux suivants : Bayeux, Laon, Besançon, Tournai, Trêves et Amiens.

Pour l'étude du sanctoral messin des XII^e-XIII^e siècles, nous devons dégager de ce tableau les différents emprunts à divers « fonds communs ».

1. Fonds grégorien

Le fonds le plus important du sanctoral messin est un emprunt très large au sacramentaire grégorien, tel qu'on le trouve dans l'*Hadrianum*³, qui a été en usage à la cour papale pendant tout le haut Moyen Age.

Certains saints de l'Église romaine figurent dans le calendrier (en gris dans le tableau) qui précède le *Cérémonial* de la cathédrale, sans toutefois que le corps même du texte ait été augmenté de ces fêtes.

³ Jean DESHUSSES, *Le sacramentaire grégorien. Ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits*, t. I, Freiburg, 1979.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Epyphania Domini,	06.I	Scis Processus et Martinian	02. VII
S. Felix	14.I	VII fratrum	10.VII
Marcellus pape et martyris	16.I	Simplicius, Faustinus, et Beatrix	29.VII
Prisca virginis	18.I	Abdon et Sennen	30.VII
Sc. Fabianus et Sebastianus	20.I	Petrus ad Vincula	01.VIII
Sce Agneta	21.I	Sc. Stephanus ep et mart.	02.VIII
Sco Vincentius	22.I	Sc. Sixtus	06.VIII
Agnetis secundo	28.I	Felice et Agapito	06.VIII
Purificatione beate. Marie	02.II	Sc. Cyriacus	08. VIII
Sce Agatha	05.II	Sc. Laurentius	10.VIII
Sco Valentinus	14.II	Sc. Tyburecius	11.VIII
Gregorius	12.III	Sc. Ypolitus	13.VIII
Annuntiatio	25.III	Sc. Eusebius	14.VIII
Tiburcius, Valerianus et Maximus	14.IV	De Assumptione	15.VIII
Sc. Georgius	23.IV	Sc. Agapitus	18.VIII
S. Marcus, ev.	25.IV	Timotheus	22.VIII
S. Vitale	28.IV	Sc. Hermete	28.VIII
S. Philippus et Iacobus	01.V	Felice et Adactus	30.VIII
Alexandrus, Eventius et Teodolus	03.V	De Nativitate beate Marie	08.IX
Scis Gordianus et Epimachus	10.V	Scis Prothus et Iacinctus	11.IX
Sco Urbanus	25.V	Cornelius et Ciprianus	14.IX
Barnabe, apostolo	11.VI	De Exaltatione Sce. Crucis	14.IX
Marcus et Marcellianus	18. VI	Nichomedus	15.IX
Gervasius et Prothasius	19.VI	Eufemia virginis	16.IX
Nativitate sci Iohannis Baptiste	24.VI	Lucie et Geminiani martyrum	16.IX
Scis Iohannus et Paulus	26.VI	Sc. Michael	29.IX

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Leonus papa	28.VI	Sc. Callixtus papa et martyre	14.X
Petrus et Paulus	29.VI	S. Martinus	11.XI
Commemoracione S. Pauli	30.VI	Sca Cecilia	22.XI
Sc. Clementus pape et martyris	23.XI	Nativita Domini	25.XII
Martyrum Saturninus, Maurus, Darie	28.XI	Sc. Stephanus	26.XII
Vig. Andree	29.XI	Sc. Iohannus	27.XII
Sca Luce	13.XII	Innocentes	28.XII

2. Fonds issu des sacramentaires du type « Gélisien du VIII^e siècle »

La seconde source d'inspiration est le Gélisien du VIII^e siècle. Ce sacramentaire résulte de la fusion du gélisien ancien et du grégorien de type II (sacramentaire papal adapté à un usage presbytéral) ainsi que des adjonctions de sources gallicanes. Les deux exemples les plus représentatifs du groupe sont le manuscrit dit « *Sacramentaire de Gellone* » (Paris, BNF, lat. 12048) et celui conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall, sous la cote ms 348. Les saints du sanctoral messin tirés de ce fonds sont :

Conversio S. Pauli, 25.I

Praeiectus, 25.I

Cathedra sci Petri, 22.II

Inventio sce Crucis, 03.V

Iacobus, 25.VII

Machabeorum, 01.VIII

Bartholomeus, 24.VIII

Decollatio S. Iohannis Bapt., 29.VIII

Matheus, 21.IX

Thome, 21.XII

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

3. Fonds « complémentaire postérieur »

La dernière influence dans le sanctoral est postérieure aux deux grandes traditions grégorienne et gélasienne du VIII^e siècle. Il s'agit de saints connus et très largement répandus dans l'Occident aux X^e-XI^e siècles.

Hylarius, 13.I

Sc Mathia apostolo, 24.II

Benedictus abbatis 21.III

Sc Germanus ep., 28.V

Marie-Magdalene, 22.VII

Pantaleonus, 28.VII

Invention S. Stephani, 03.VIII

Simphorianus, 22.VIII

Nicolai, 06.XII

B. Fêtes « particulières » attestées à Metz aux XI^e-XIII^e siècles

Nous trouvons également dans le *Cérémonial* de la cathédrale des fêtes particulières résultant du « reliquat » de divers fonds communs. Elles n'appartiennent pas vraiment à un fonds spécifique mais que l'on retrouve communément cités.

Saint Timothée - (24. I) est un disciple de saint Paul. Son inscription dans le martyrologe romain est attestée dès le IV^e siècle.

Saint Vaast (*Vedastus*) - (6. II) est un évêque de la Gaule franque, mort en 540. Il est le saint patron d'Arras et de son diocèse, il est fêté le 6 février. La translation de son corps à l'abbaye Saint-Vaast, à Arras, eut lieu le 1^{er} octobre 667. Selon la *Légende dorée*, il reçut les ordres presbytéraux à la cathédrale de Toul. L'évêque Rémi de Reims lui transmet la charge des évêchés d'Arras puis de Cambrai. Le *Cérémonial* de Metz le célèbre le 1^{er} octobre, jour d'une de ses nombreuses translations, comme à Bayeux.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Saint Valentin et saint Valentin - (13. II et 14. II), sont deux martyrs romain (mort *ca* 90), sous Claude le Goth (?). Le premier est déjà connu dans le *Grégorien* (*Ha* n° 29). Le second était évêque de Terni. Certaines sources confondent les deux saints. À Metz, les deux fêtes sont célébrées distinctement les 13 et 14 février.

Saint Servais (Servatio) - (13. V), évêque de Tongres, est décédé à Maestricht. On le retrouve célébré également dans le calendrier de la cathédrale de Laon.

Saint Germain - (28. V) évêque d'Auxerre, meurt à Ravenne en 448, à l'occasion d'un voyage diplomatique. Son corps est ramené dans sa ville et fut enseveli dans ce qui deviendra l'abbaye royal Saint-Germain. La réputation de sainteté de Germain est telle que très vite des foules accourent pour le vénérer. On le retrouve également célébré à Laon, Bayeux ou encore Tournai.

Saint Alban - (22.VI). Le culte de ce martyr d'Angleterre (III^e ou IV^e s.) a trouvé un écho en Occident dans des lieux aussi différents que Metz, Chartres (XII^e s.), Liège, Lyon, Bayeux.

Translation de saint Martin - (04.VII). Cette fête s'est très rapidement répandue en Occident au cours du Moyen Âge comme l'atteste sa présence dans de très nombreux diocèses.

Saint Julien : (28. VIII). Martyr du III^e siècle (à Brioude), sa fête est très répandue.

Saint Paulin [*Paulinus*] (31. VIII) est le sixième évêque de Trèves. Disciple de Maximin, il fut ordonné prêtre par ce dernier. Un saint Paulin est également célébré à Laon.

Saint Euverte (7. IX) est le quatrième évêque d'Orléans au IV^e siècle. Au martyrologe hiéronymien, sa fête est fixée le 7 septembre (Laon + Bayeux).

Saint Lambert (17. IX), évêque de Maestricht, est mort à Liège vers 706. Cet évêque est célébré dans les cathédrales de Laon, Bayeux et Reims. À Tournai, il est mentionné comme martyr.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Germain d'Auxerre (1. X – *Translatio*) fut nommé 6^e évêque d'Auxerre en 418. Il est fêté le 31 juillet dans le martyrologe romain. Dans le *Cérémonial*, on ne célèbre que sa translation qui a eu lieu un 1^{er} octobre.

Saint Denis (9. X). Envoyé par le pape pour évangéliser la Gaule, Denis aurait été le premier évêque de Paris. Il fût probablement décapité au cours du II^e siècle. Son culte connaît un développement précoce de nombreux riches Gallo-Romains de la région se faisant enterrer près de ses reliques. Les rois mérovingiens promeuvent à leur tour le culte de saint Denis pour affermir leur légitimité auprès des populations locales qui le vénèrent. Dès le VI^e siècle, des puissants choisissent la basilique comme lieu d'inhumation (dont la veuve de Clotaire I^{er}, Arégonde). Un siècle plus tard, le roi Dagobert fait de saint Denis son saint protecteur particulier. Il est le premier roi à se faire enterrer à la basilique en 639, qu'il a fait rénover et largement doté.

On le retrouve célébré dans les ordinaires de Laon, Bayeux, Reims ainsi que dans celui de Trèves.

Saint Melaine [*Melanius*] – (9. XI) : fut évêque de Rennes, il est mort vers 530. Il assista au concile d'Orléans de 511. Un érudit du VIII^e siècle lui attribue un rôle spécial dans la rédaction des canons de ce concile [repris dans la *vita* du saint au XI^e siècle]. Grégoire de Tours raconte un miracle arrivé dans l'église qui abritait son tombeau.

Très honoré, le martyrologe hiéronymien marque son *natale* au 6 janvier (avec une vigile) et sa *depositio* le 6 novembre. À Metz, nous le retrouvons célébré le 9 novembre. (notes)

Saint Aignan [*Anianus*] (17. XI). Il serait le 5^e évêque d'Orléans (+ 453). On le retrouve inscrit dans le calendrier à la cathédrale de Bayeux.

Saint Léger [*Leodegarius*] (2. X) est un évêque martyr du VII^e siècle. Il a joué un rôle politique important dans les derniers temps de la monarchie mérovingienne. Il est envoyé en exil au monastère de Luxeuil. Les cathédrales de Bayeux et de Reims l'ont inscrit à leur calendrier.

Saint Silas (28.XI), disciple et compagnon de saint Paul, sa fête est attestée dès la seconde moitié du XIII^e siècle à Metz, puis à Vienne, Le Puy, Valence au XV^e siècle.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Saint Nicolas de Myre (6. XII). Depuis la translation de ses reliques à Bari en 1087, le culte de saint Nicolas eut une large diffusion en Occident. À Metz, l'hospice est placé sous le patronage de saint Nicolas, dès le X^e siècle⁴. La cathédrale a un autel dédié à ce saint dans le bras sud du transept. Dans le *Cérémonial*, la fête de saint Nicolas a reçu beaucoup de modifications liturgiques. Les mots barrés, les ajouts ont été signalés par J.B. Pelt dans son édition du texte.

Le *Cérémonial* connaît déjà la seconde fête de saint Nicolas, celle qui marque l'anniversaire de la translation de ses reliques effectuée le 9 mai 1087 au village de Port (sur la Meurthe) suite à l'enlèvement du corps du saint par les marins marchands de Bari.

Saint Éloi [*Eligius*] – (1. XII), évêque de Noyon, mort vers 660. On le fête le 1^{er} décembre. Une translation de ses reliques eut lieu en 1155. Il est également fêté à Laon, Bayeux et Reims.

Conception de la Vierge Marie - (08.XII). Venant d'Angleterre, cette fête se diffuse rapidement en France durant le XII^e siècle. Les Franciscains l'adoptent dès 1263 et elle n'est introduite que vers 1330 dans la curie avignonnaise par le pape Jean XXII. À Lyon, cette fête aurait été adoptée par le chapitre dès le XII^e siècle sans que l'on ne trouve de trace dans les statuts capitulaires cathédraux de cette admission. Ce n'est qu'avec l'ordinaire rédigé au XIII^e siècle qu'on la trouve dans le diocèse de Sion. À Genève, cette fête est mentionnée dans des manuscrits du XV^e siècle mais sans plus de précision concernant son apparition. À Vienne, l'ordinaire du XIII^e siècle en donne lui aussi le formulaire, mais en marge du texte originel. Dans le *Cérémonial* de la cathédrale de Metz, la solennité n'apparaît pas. S'agit-il d'un oubli, ou alors le copiste aurait copié fidèlement un manuscrit plus ancien sans faire aucun ajout ?

Saint Thomas de Cantorbéry – (29.XII). Évêque de Cantorbéry, il fut assassiné le 29 décembre 1170 et canonisé dès 1173. Son culte s'est rapidement répandu dans toute l'Europe. Au XII^e siècle, à Metz, sa fête n'est inscrite que dans le calendrier qui précède le corps du texte. Aucun formulaire ne lui est consacré dans le *Cérémonial* lui-même.

⁴ La fondation de la première chapelle dédiée à saint Nicolas est attribuée à l'évêque Adalbéron II. Mais les sources ne sont pas assez précises pour en connaître davantage.

C. La composition du calendrier de la cathédrale de Metz

Enfin, s'ajoutent les saints martyrs, évêques, abbés ou abbesses relevant de cultes plus locaux ou plus spécifiques à la cathédrale de Metz figurant les relations entretenues par celle-ci et les diocèses ou abbayes voisins.

1. Les évêques

a. Verdun

Saint Maur [*Maurus*] est second évêque de Verdun, mort vers 383. Il est inscrit le 10 novembre.

Saint Firmin [*Firminus*], septième évêque de Verdun, était originaire de Toul, où il aurait dirigé l'école épiscopale. Il meurt en 510, tandis que Clovis assiégeait Verdun dont les habitants s'étaient révoltés. En 959, le corps de saint Firmin fut apporté en grande solennité à Flavigny, où on venait de fonder un prieuré bénédictin. C'est dans cette église qu'aujourd'hui encore on vénère ses reliques. Le diocèse de Verdun fête saint Firmin le 2 décembre, avec saint Possesseur, son prédécesseur ; dans le *Cérémonial*, il est inscrit le 3 décembre.

Saint Vanne [*Vitonus*], huitième évêque, est mort vers 525. Il a été canonisé au milieu du IX^e siècle par l'un de ses successeurs, Hatton. Ce saint évêque est fêté le 9 novembre.

Saint Airy ou Agéric [*Agericus*], est le dixième évêque (+ 588 ou 591). Il est fêté le 8 février dans le diocèse de Verdun mais est marqué le 1^{er} décembre au calendrier de Metz, comme au martyrologe romain. L'abbaye bénédictine Saint-Airy de Verdun fut érigée sur son tombeau en 1037.

b. Toul

Saint Epvre [*Apri*] - (15. IX) fut le septième évêque de Toul. Il exerça son sacerdoce de 500 à 507, date de sa mort. Hors des murs de Toul, il édifia une église dédiée à saint Maurice, martyr de la Légion thébaine, dans laquelle il fut inhumé, qui prit par la suite son nom. Ses reliques furent solennellement élevées par saint Gérard, trente-cinquième évêque de Toul (963-994), en 978. Son culte se répandit rapidement dans les diocèses avoisinants celui de Toul.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

La liste stationnale de Metz nomme pour la première fois une église dédiée à ce saint toulonnais⁵. Dans les stations des Rogations du XI^e siècle, dans le *Processionnal*, cette église n'apparaît plus, mais son saint titulaire est invoqué avec saint Mansuy, premier évêque de Toul (mort vers 375), dans l'église Saint-Eucaire⁶.

c. Les autres provinces

Saint Simplicie [*Simplicius*] – (19.XI) est un évêque du V^e siècle (vers 420) de la ville d'Autun. Il s'agit du deuxième évêque de ce nom. La vie de saint Amateur d'Auxerre, document contemporain de Grégoire de Tours, parle d'une rencontre entre cet évêque et un évêque d'Autun appelé *Simplicius*, vers 418. Le martyrologe hiéronymien mentionne le 19 novembre un *Simplicius*, évêque d'Autun. C'est à cette même date qu'il était célébré à Metz⁷.

Une église dédiée à Saint-Simplice se trouvait à l'est, à la limite de la ville intra-muros, dans le quartier du Vésigneul entre le mur de la cité antique et le cours de la Seille⁸. Citée dans la liste stationnale⁹, l'église est lieu de station lors de la procession de la Saint-Marc au XII^e siècle. Les chanoines et toutes les communautés religieuses y font station. Des sièges étaient installés sur le parvis de l'église, à côté d'un orme (*juxta ulmam*)¹⁰. Église paroissiale depuis au moins 1111, elle passe à cette date sous le patronage de l'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains. Un cimetière avec un ossuaire lui étaient attenants ainsi qu'une chapelle des Morts¹¹. À la Révolution, la paroisse Saint-Simplice est supprimée et l'édifice devient une halle aux blés. Elle est détruite en 1809.

Saint Loup [*Lupus*] – (29.VII) est un évêque de Troyes, compagnon de Germain d'Auxerre et protecteur de sa cité face à Attila. Originaire de la ville de Toul, le saint se retire sur l'île de

⁵ BOUR, *Notes sur l'ancienne liturgie à Metz*, p. 88-89.

⁶ *Processionnal*, PELT, J.-B. (éd.), p. 144 : *In ecclesia S ; Eucharii. - Let(ania). Sancte Pauline int. Sce Mansuete int. Sce Aper int. Sce Goerice int. Sce Rufe int. Sce Euchari int.* »

⁷ Duchesne, dans sa liste des évêques de cette ville, note deux saints de ce nom : S. Simplicie I, qui vivait au IV^e siècle, fêté le 24 juin et saint Simplicie II, dont la fête est célébrée le 19 novembre et qui vivait encore en 418.

⁸ Connue au VIII^e siècle sous le nom de Saint-Sulpice (évêque de Bourges du VI^e siècle), elle apparaît au XI^e siècle sous le vocable de Saint-Simplice.

⁹ BOUR, p. 72-75

¹⁰ *Cérémonial*, PETL, J.-B. (éd.), p. 384 : « [...] fiat letania aliquantum proluxa a duobus cantoribus, donec perventum sit ante scm Simplicium. Debet autem sedes parari ante ecclesiam sci Simplicii iuxta ulmam, quiper quam debet poni feretrum sci Stephani et esse ibi, donec omnes domini venerint. Domini autem venientes ante feretrum debent facere stationem et sedere super sedes, quae sunt ad portas suburbii. »

¹¹ Selon un diagnostic archéologique réalisé en 2007.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Lérins. Choisi comme évêque pour la Province de Sens (vers 426), il partit en Grande-Bretagne pour combattre l'hérésie. Il meurt en 479 et son corps fut enseveli à Troyes, dans l'église qui porte son nom. Saint Loup forma plusieurs disciples qui deviendront d'importants évêques : Polychrone de Verdun, Sévère de Trêves, Alpin de Châlons-sur-Marne et Camilien de Troyes. Il est honoré le 29 de juillet dans les diocèses de Paris, de Soissons, de Toul (Nancy), de Toulouse et de Metz.

Saint Amans [*Amantius*] - (4. XI) fut le premier évêque de Rodez au V^e siècle. Il est à l'origine de l'évangélisation des peuples barbares arrivés dans la région de Rodez, suite à la chute de l'Empire Romain d'Occident.

R.-S. Bour¹² semble y voir saint Amand, évêque de Maestricht, apôtre des Belges, imitateur de saint Colomban et mort vers 679, dont la fête se célèbre le 6 février. Pour justifier son hypothèse, il souligne que tous les saints que l'on invoque dans les litanies de cette station appartiennent à cette région septentrionale. Toutefois, dans les anciens calendriers messins, comme dans celui du *Cérémonial* de la cathédrale ou dans le martyrologe de Saint-Clément (ms. 307, XII^e siècle), la fête de saint Amand ne figure pas au 6 février mais est marquée à la date du 4 novembre. Il ne peut donc s'agir du saint évêque de Maestricht.

Saint Amans est le titulaire d'une église située dans le quartier du Sablon, au-delà de l'église Saint-Laurent, sur le chemin menant à l'église Saint-Clément. La plus ancienne mention de cette église date du XI^e siècle où elle porte le titre de paroisse¹³. En 1557, la paroisse est supprimée par l'évêque de Metz, François de Beaucaire (1555-1568) qui l'unit à la chapelle Sainte-Croix dans l'abbatiale Saint-Vincent, que l'on appelle depuis : Sainte-Croix et Saint-Amand¹⁴.

Le 6 novembre est honoré à Metz, **saint Melaine**, devenu évêque de Rennes à partir de 505. Autrefois inscrit au martyrologe romain à la date du 6 janvier, saint Melaine est désormais fêté le 6 novembre. Vandoeuvre hérita d'une relique de l'évêque de Rennes, au X^e siècle, à la faveur des invasions qui obligea la répartition des corps saints pour les protéger.

¹² BOUR, « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil », in *Annuaire des la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1929, p. 91-92.

¹³ D'après la charte de l'évêque Hériman en faveur de Saint-Clément de 1090.

¹⁴ Arch. dép. Mos. H 1930, liasse 5, n°1.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

d. Les provinces germaniques

Maestricht - Liège

Saint Hubert [*Hugubertus*] (3. XI) fut évêque de Maestricht avant de transférer son siège épiscopal à Liège, mort vers 727. Il passa sa vie à évangéliser les Ardennes. La légende autour de ce saint a beaucoup inspiré les hagiographes, surtout à partir du XV^e siècle. En Moselle comme à Verdun, d'innombrables sanctuaires ont été dédiés à saint Hubert, invoqué contre la rage avant tout. Ses reliques furent transportées en 825 à Andage, abbaye des Ardennes, qui prit le nom de Saint-Hubert. Il est fêté le même jour que l'évêque Pirmin, évêque de Trèves, le 3 novembre.

Cologne

Saint Cunibert (12. XI) fut le neuvième évêque de Cologne, mort vers 663. Issu d'une famille de l'aristocratie franque d'Austrasie, il fut élevé à la cour de Clotaire II, avant de devenir archidiacre à Trèves puis évêque de Cologne (623). Ami de Pépin de Landen et de saint Arnoul de Metz, il remplaça ce dernier au conseil royal lorsque celui-ci « prit sa retraite » de l'évêché de Metz.

Trèves

Saint Maximin (12. IX au sanctoral de Trèves – 29. V dans celui de Metz et de Trèves) est le cinquième évêque de Trèves, qui a œuvré pour l'évangélisation sous Constantin le Grand. Mort à Poitiers, le 12 septembre 349, son corps fut rapatrié à Trèves et enterré dans la crypte de l'église dédiée à Saint-Jean-L'Évangéliste puis dans une abbaye devenue l'abbaye Saint-Maximin de Trèves¹⁵.

Deux églises sont placées sous le vocable de l'évêque de Trèves, l'une hors les murs et l'autre à l'intérieur de la cité ; toutes deux situées au nord-est de la ville, au XI^e siècle. En revanche une seule des deux figures dans la liste stationnale, *statio ad s(an)c(tu)m maximinum*, sans que l'on puisse l'identifier.

¹⁵ CALMET, A., *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, arrivée en 1690, avec les pièces justificatives... Le tout enrichi de cartes géographiques, de plans de villes*, 1728, p. 168-176.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

L'emplacement de la première, Saint-Maximin-aux-Vignes, *scm Maximinum in vineis*¹⁶, ne peut être déterminée avec précision. Elle devait être édifiée sur le versant de la colline Sainte-Croix, couvert de vignes. Selon Charles Abel, « Le XVe evesque de Metz,... Urbicius... [VI^e siècle]¹⁷ fut ensevely en une église apres des porte(s) de la cité de Mets nommée l'esglise Saint Mamin en Vignes... laquelle esglise fut la premier(e) paroche d'Oultresaille. »¹⁸. Le *Processionnal* du XI^e siècle, atteste que lors de la station dans l'église Saint-Maximin, les chanoines invoquaient l'évêque Urbice¹⁹.

Au deuxième jour des Rogations, les chanoines faisaient station dans une seconde église Saint-Maximin²⁰. Le *Processionnal* précise « *In ecclesia S. Maximini subterioris* » - « par-dessous – plus en dessous ». À l'étude des trois listes de stations²¹, la listes stationnale (ms. 268), le *Processionnal* (ms. 329) et le *Cérémonial* de la cathédrale (ms. 82), on constate que Saint-Maximin *in vineis* (dans le *Cérémonial*) est visitée avant Saint-Eucaire ; Saint-Maximin est station après l'église Saint-Eucaire dans le *Processionnal* et dans le *Cérémonial*. Cette église Saint-Maximin serait donc l'église aujourd'hui située dans l'actuelle rue Mazelle, mentionnée pour la première fois dans la liste stationnale du milieu du VIII^e siècle, sans que l'on puisse en connaître davantage sur ses origines. Des sarcophages en pierre ont été retrouvés sous le mur de l'abside, qui remonte à l'époque romane. Une charte de l'évêque Bertram de 1190, signée

¹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 374 – *De secunda die Rogationum*.

¹⁷ Urbice est fêté le 20 mars. Enterré dans un premier temps à Saint-Maximin Outre-Seille, il fut transporté à Saint-Eucaire en 1552. La tradition lui prête la fondation d'un chapitre de clercs à Saint-Clément. Cf PARISSE, Michel et HARI, Arnaud, *Catalogue historique des évêques de Metz. Le Moyen Âge*, Paris, LAMOP, 2015, p. 10 ; HARI, Arnaud, *Écrire l'histoire des évêques de Metz au moyen âge : les Gesta episcoporum messins de la fin du VIII^e siècle à la fin du XIV^e siècle*, t. I, p.155-156.

¹⁸ ABEL, Charles, "L'église Saint-Maximin de Metz", in *Austrasie, Revue de Metz et de la Lorraine*, t. IV, 1856, p. 560-561. L'auteur rapporte le pèlerinage de cet évêque Urbice à Trèves, d'où il aurait rapporté des « morceaux de l'étoffe qui avait servi de suaire ». L'église aurait été élevée non loin du pressoir du chapitre cathédral.

¹⁹ *Processionnal*, (PELT, J.-B. (éd.), p. 143) le deuxième jour des Rogations, à la station « *In ecclesia S. Maximini* », la litanie invoquait : « *Sancte Valeri int. Sce Paterne int. Sce Severine int. Sce Urbici int. Sce Maximine int. Omnes sci intercedite pro nobis.* » Cette liste comporte principalement des évêques de Trèves.

²⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 374.

²¹ Ms 268	Ms 329	Ms. 82
St-Ferroy	St-Ferroy	St-Ferruce
St-Hilaire	St-Hilaire	St Hilaire
St-Julien	St-Julien	St-Julien
St-Eucaire	St-Eucaire	St-Maximin- <i>in vineis</i>
St-Maximin	St-Étienne	St-Eucaire
[St-Croix]	St-Maximin <i>subterioris</i>	St-Étienne
St-Étienne	St-Simplice	St-Maximin
		St-Simplice

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

par le curé Martinus, donne le patronage de cette paroisse aux chanoines de la cathédrale, chargés de la reconstruire à neuf²².

2. Les saints abbés et abbesses

Sainte Walburge (25. II), abbesse de Heidenheim, morte le 25 février 779. Le 1^{er} mai, est fêtée sa translation à Eichstaedt en 870. Un autel lui est dédié dans l'église canoniale Saint-Paul. Ses reliques sont également conservées à l'abbaye Saint-Vincent.

Saint Otmar [*Otmarius*] est le premier abbé de Durgang ou Saint-Gall († 759). Sa translation est fêtée le 25 octobre. Dans le *Cérémonial*, il est célébré le 16 novembre, jour de sa mort.

Saint Amé [*Amatus*], moine à l'abbaye d'Agaune, il se rendit avec saint Eustache à Luxeuil (614) et fonda sur le mont Habend, appelé plus tard le Saint-Mont (ou Saint-Mons), vers 620, avec saint Romaric, le double monastère de Remiremont (Vosges) dont il fut le premier abbé. Il mourut vers 628. Le 13 novembre 1049, le pape lorrain Léon IX canonisa les "Corps Saints" d'Amé, Romaric et Adelphe et procéda à la translation de leurs reliques. Il est célébré le 13 septembre dans le calendrier de la cathédrale de Metz, ainsi que dans les diocèses de Toul et Saint-Dié.

Saint Basle [*Basolus*] (15. X). Saint originaire de Limoges, il fut l'évangéliste de la Champagne et de la Lorraine au VI^e siècle. Abbé de l'abbaye de Verzy (Marne), il s'y fit inhumer, le 26 décembre 620. L'abbaye prit par la suite son nom. L'évêque de Reims Hincmar le canonisa le 15 octobre 879. À cette occasion ses reliques furent mises en châsse. Saint Basle est honoré en la cathédrale de Metz le 15 octobre ; à Reims comme dans le diocèse de Saint-Dié, il est fêté le jour de sa mort le 26 décembre.

Saint Philibert de Tournus (20. VIII), fondateur des abbayes de Jumièges et de Noirmoutier (Vendée), dont il fut l'abbé. Il meurt le 20 août 684. La crypte de Noirmoutier est construite sur ce qui fut le premier lieu de sépulture de ce saint, évangéliste de la région. Lors des invasions

²² BENEDICTINS, *Histoire de Metz*, t. III, pr. p.150.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

normandes, ses reliques furent transportées à Tournus en Bourgogne, où lui fut bâtie une abbatale.

Saint Avit de Micy est le troisième abbé de l'abbaye Saint-Mesmin de Micy, près d'Orléans, mort vers 528. Originaire de Verdun par sa mère, il figure de ce fait dans le martyrologe de la cathédrale de cette ville à la date du 17 juin : « *Aurelianus, sancti Aviti, presbyteri et confessoris, matre Viridunensi nata* »²³. L'abbaye dont il fut l'abbé, fut fondée par saint Euspice, évêque de Verdun. Le martyrologe romain marque sa fête au 17 juin. Toutefois plusieurs des livres liturgiques de Metz, dont le *Cérémonial* de la cathédrale et le missel de 1545 (calendrier), la placent le 23 juin ; d'autres, comme l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul (ms. 132), ne la mentionne pas.

Une église de Metz lui est dédiée. Elle se trouvait sur le chemin des processions entre Saint-Vincent et Saint-Livier. D'après le *Processionnal* du XI^e siècle, Saint-Avit était église stationnelle au premier jour des Rogations²⁴. Après la fondation de la collégiale Saint-Thiébauld, vers 1158, celle-ci prit sa place comme station. Les chanoines font seulement mémoire du saint en passant à proximité de l'église. On sait peu de chose sur cette église qui disparue dès avant 1327. Une bulle du pape Victor IV de 1162 la mentionne sous le nom de Saint-David.

3. Les saints et martyrs du sanctoral

Saint Adalbert de Prague [*Adelbertus*] (955-997). Évêque de Prague au X^e siècle, il est mort en martyr alors qu'il voulait convertir au christianisme les tribus baltes de Prusse. Sa tombe devient un lieu de pèlerinage. Vers l'an 1000, Othon III du Saint-Empire fonde à Aix-la-Chapelle une collégiale dédiée à saint Adalbert. L'évêque Notger de Liège fonda également dans les mêmes années une collégiale dédiée à ce même saint, au pied de la collégiale Saint-Jean-en-Île. Le *Cérémonial* fête saint Adalbert le 23 avril.

Saint Marcel (4. IX), martyr mis à mort à Chalon-sur-Saône, sous Marc-Aurèle, en 177. Sa fête est mentionnée le 4 septembre. Une église dédiée à ce saint était située dans la partie sud

²³ DIGOT, *Histoire de l'Austrasie*, t. I, Nancy, 1863, p. 197, note 4.

²⁴ *Processionnal*, PELT, J.-B. (éd.), p. 141 – *In ecclesia S. Aviti c(on)ff(essoris)*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

de l'île de la Moselle, près d'un des ponts (pont Saint-Marcel). Fondée avant le milieu du VIII^e siècle²⁵, elle passe sous la dépendance complète de l'abbaye Saint-Vincent, « de laquelle elle se tient peu éloignée ». Dans le *Cérémonial*, les chanoines invoquaient saint Marcel lorsqu'ils se rendaient à l'abbaye Saint-Vincent.

Saint Gengoul (11. V) est un aristocrate burgonde du VIII^e siècle, assassiné par l'amant de sa femme. Le succès de cette légende fut considérable en milieu populaire²⁶. Ses reliques furent translatées de Varennes-sur-Amance (à 25 km à l'est de Langres), jusque dans une abbaye homonyme à Toul²⁷. Durant cette translation de nombreuses guérisons miraculeuses eurent lieu. Le culte de saint Gengoul remonte aux premières années du IX^e siècle²⁸. Dans certains martyrologes il est honoré comme martyr. Son culte s'est répandu d'abord dans les régions limitrophes à la Bourgogne, en Lorraine et en Rhénanie. Durant les invasions normandes, il semble que ses reliques aient été mises en sûreté à Langres, puis elles ont été partagées. De très nombreux lieux de culte lui ont été dédiés dans le diocèse de Langres puis dans tout l'Empire : Mayence, Constance, Trèves, Saint-Gall, Toul, Liège ; Gengoul figure également dans des bréviaires à Besançon, Sens, Utrecht, Anvers, Liège, Bamberg, Echternach, Saint-Avoid (Saint-Nabor), etc... À Metz, l'église paroissiale de l'abbaye Sainte-Glossinde était dédiée à saint Gengoul. Une ouverture dans l'édifice permettait de communiquer avec l'abbaye. Cette église ne figure pas encore sur la liste stationnale du IX^e siècle. Au XII^e siècle, dans le *Cérémonial*, elle apparaît dans les litanies qui rythment les processions des chanoines dans la ville. D'après certains vestiges archéologiques, un premier bâtiment existait dès le XI^e siècle. L'église fut supprimée en 1791²⁹.

²⁵ L'église Saint-Marcel figure sur la liste stationnale, le vendredi qui suit le Mercredi des Cendres. « *FER(ia) VI Infra Imo - statio ad s(an)c(tu)m marcellu(m) trans musella(m)* » - BOUR, R.S., *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz*, Metz, 1929, p. 37-39.

²⁶ GOULLET, M., « Les Vies de saint Gengoul, époux et martyr. » dans *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IXe-XIIe siècles)*, études réunies par M. LAUWERS, Antibes, 2002, APDCA, p.235-263, 2002, CEPAM, Nice, Collection d'Études médiévales, 4.

²⁷ COLIN, O., « Le sort des abbayes d'Enfonvelle, de Varennes-sur-Amance et Pouligny après le partage de Meerssen (870) », dans *Bulletin philologique et historique de 1964*, Paris, 1967, p. 38 -43.

²⁸ Des reliques de « saint Gengoul martyr » sont attestées dans une église de Melun, en 809 (Cf le prologue d'une *Vita* de saint Gengouf, éd. LEVISON, M.G.H., S.R.M., VII, p. 144).

²⁹ En 1798, des logements y sont installés. Le portail d'angle, des piliers et des grandes arcades de la nef sont encore visibles.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Saint Thiébaud [*Theobaldus*] est un ermite (1039 – 30 juin 1066), appartenant à la puissante famille des comtes de Champagne. Thiébaud fut inhumé dans la cathédrale de Vicenza (en Italie) où il était prêtre. Il fut canonisé par le pape Alexandre II en 1073. Son culte est particulièrement vivace à Gorze. À Metz, une collégiale Saint-Thiébaud est fondée en 1158³⁰, à l'emplacement de l'église Sainte-Marie, où fut transporté le corps de l'abbesse sainte Glossinde, avant d'être translaté dans l'abbaye Sainte-Glossinde. La dépouille de la sainte fut dans un premier temps inhumée dans la crypte de l'église des Saints-Apôtres (Saint-Arnoul). À la suite d'une vision d'une religieuse, une nouvelle église fut élevée en l'honneur de la Vierge, sur un terrain situé en dehors de la ville, le long des remparts à proximité de l'abbaye, de telle manière que les deux églises pouvaient communiquer par une porte pratiquée dans le mur d'enceinte. C'est donc cette église Sainte-Marie (figurant dans la liste stationnale du VIII^e siècle) que fut érigée la collégiale Saint-Thiébaud³¹.

Saint Thiébaud est célébré le 1^{er} juillet dans le *Cérémonial* de la cathédrale, alors qu'il figure le 30 juin dans le calendrier romain³².

Saint Caprais [*Caprasius*] est un martyr d'Agen du III^e siècle, au temps de l'empereur Aurélien. Son culte fut très répandu dès les premiers temps, dans le Sud de la France. Il se retrouve en Ile de France. Dans le *Cérémonial*, sa fête figure le 6 octobre et le 20 octobre dans le martyrologe romain.

Saint Livier (25. XI), est le seul saint martyr local ayant subi la décapitation par les Huns à Marsal. Ces restes furent transportés à Metz dans l'église Saint-Polyeucte par Thierry I^{er}³³. Dans le *Processionnal* du XI^e siècle comme dans le *Cérémonial* du XII^e siècle, à la station à Saint-Polyeucte durant les Rogations, saint Livier est invoqué dans la litanie. Cette église perd

³⁰ La dédicace de la nouvelle collégiale Saint-Thiébaud est célébrée le jour de la Saint-Laurent (10 août). Les magistrats de la ville, pour aider à sa construction, accordent aux chanoines, le 30 mars 1186, le dixième de tous les legs précieux et rappellent ce que le pape Alexandre III a fait « pro aedificatione novae canonicae beatae Mariae et sancti Theobaldi ». A la même date l'évêque Bertram confirme ces largesses. [Cf Bénédictins, *Histoire de l'Eglise de Metz*, t. III, p. 136-137 (magistrats) ; p. 137-139 (Bertram).]

³¹ VOLTZ, E., « Historique des bâtiments de l'abbaye Sainte-Glossinde à Metz », *Académie Nationale*, p. 125-156. – BOUR, R.S., *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz*, Metz, 1929, p. 89-91.

³² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 415.

³³ *Cérémonial renouvelé* de 1697, p. 223.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

la mention de son premier titulaire, saint Polyeucte, au XII^e siècle et seul celui de saint Livier est cité³⁴.

Le *Cérémonial* de la cathédrale (le calendrier comme le texte), le martyrologe de Saint-Arnoul et celui de Saint-Sauveur (ms. 44, XIV^e siècle) et le missel de 1545 fixent la date de sa fête le 25 novembre, jour de son martyre et non pas le 14 juillet. La fête du saint n'apparaît pas par l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul et aucun culte ne lui est rendu dans la cathédrale au XII^e siècle. Dans la cathédrale gothique, une chapelle rayonnante du déambulatoire lui est dédiée.

4. Synthèse

Peu de saints de l'Empire ottonien sont inscrits au calendrier de l'église cathédrale. La faiblesse des saints de cet empire en est la principale raison. Il s'agit majoritairement des saints communs au sanctoral romain et des saints des différentes diocèses du royaume de France, alors que Metz se trouvait politiquement dans l'Empire germanique. Nous trouvons bien représenté dans le sanctoral messin les saints évangélistes des différentes régions du royaume de France (saint Basile, Hubert...). L'Église de Metz semble donc s'attacher à reconnaître, particulièrement, les saints qui ont mis leur vie au service de la diffusion du christianisme, ceux qui ont combattu les temples païens, les défenseurs de la foi chrétienne. Sans pour autant être des martyrs, ces hommes sont aussi ceux qui ont vécu leur foi et l'ont enseignée : les premiers évêques et leurs successeurs, les abbés et abbesses, fondateurs des plus anciennes communautés religieuses. Enfin, certains saints sont à mettre en relation avec les possessions de l'Austrasie dans le sud, en Aquitaine et en Auvergne, comme Caprais, Ségolène ou Amans³⁵.

À côté, les saints attestés uniquement à Metz sont pour la grande majorité des saints ayant une église titulaire dans l'espace urbain ou suburbain. Ce sanctoral peut être mis en relation avec la liste stationnale du VIII^e siècle. Ces églises étant toutes mentionnées dans cette liste, le sanctoral de la cathédrale est un héritage de l'époque carolingienne.

³⁴ Le plus ancien document qui nous atteste de l'existence de cette église est le *Processionnal* du XI^e siècle (ms 329). cf BOUR, R.S., *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz*, Metz, 1929, p. 44-47.

³⁵ PICARD, J.C., « L'Austrasie : entité géographique ou politique », dans *Publications de l'Ecole Française de Rome. Évêques, saints et cités en Italie et en Gaule. Études d'archéologie et d'histoire*, 1998, 242, p. 425-424.

II. Le culte des saints

L'absence de martyrs locaux interdit le développement autour de Metz d'églises liées au culte de ces saints. En conséquence les évêques ont cherché à contrôler différemment l'espace urbain en affirmant leur présence de leur vivant par des fondations d'ensemble et en assurant la continuité épiscopale en s'y faisant enterrer. Ainsi ces sépultures épiscopales ont-elles permis d'organiser un espace sacré dans la ville, tout en lui assurant une protection divine par les saints protecteurs. L'interdiction d'inhumation intra-muros a longtemps été respectée, les nécropoles se trouvent au sud de la ville, le nord étant trop facilement inondable. Toutefois Thierry I^{er} vient compléter cette couronne de fondations épiscopales en implantant sa propre abbaye dans cet espace jusqu'alors dépourvu de protection divine. Parallèlement, l'Église de Metz a pris soin de conserver vivante la mémoire de ces saints évêques en les introduisant dans le sanctoral de l'église cathédrale.

A. Les évêques de Metz

Dix-neuf évêques de Metz sont ainsi célébrés dans le *Cérémonial* du XII^e siècle.

1 ^e	Clément	<i>Natali S. Clementis</i>	23.XI	Dans l' <i>Ordinaire</i> de Saint-Arnoul il est célébré également le 23.IX
		<i>Translatio sci Clementis Metensis episcopi</i>	2.V	Translation de 1090. Le Martyrologe marque au 20 mars <i>Translatio corporis sci Clementis</i> .
2 ^e	Céleste	<i>Sco Celeste</i>	14.VIII	Translation à Marmoutier avec Auctor Une partie de ses reliques fut déposée dans l'autel <i>Sancti Martini</i> à l'abbaye Saint-Arnoul : <i>Reliquie [...] sancti Celesti episcopi</i> [inventaire 1719]
3 ^e	Félix	<i>Sco Felice</i>	21.II	

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

4 ^e	Patience	<i>Sco Patientis ep</i>	8.I	Dans l' <i>Ordinaire</i> de Saint-Arnoul, il est fêté également le 8.I Fondateur de l'église des Saints-Apôtres devenue Saint-Arnoul, il est désigné comme un disciple de l'évangéliste Jean.
5 ^e	Victor	<i>S. Victoris</i>	20.VII	
7 ^e	Siméon		16.II	Dans l' <i>Ordinaire</i> de Saint-Arnoul, saint Siméon est également fêté le 16 février. La tradition le dit originaire de Palestine. Ses restes ont été transférés dans l'abbaye Saint-Pierre de Senones au VIII ^e siècle par Angilram.
9 ^e	Rufe	[avec <i>Agatimbo</i>]	11.V	Dans le Martyrologe de Berne, sa <i>depositio</i> est signalée le 7 novembre.
		<i>Rufus</i>	27.VIII	Sous Drogon (823-855), le corps de l'évêque Rufe est donné à Gau-Odernheim. Cette translation est célébrée le 7 novembre. Selon le <i>Martyrologium</i> composé par Raban Maur (entre 843 et 854) ³⁶ , la translation vers la <i>villa</i> de Odernheim se fit avec le consentement de Drogon <i>temporibus Hludharii imperatoris et Hludouuici regis</i> . C'est la seule translation faite par Drogon que rapporte Raban. Saint Rufe n'est pas mentionné dans le Martyrologe de Berne.

³⁶ RABAN MAUR, *Martyrologium*, éd. J. McCulloh, Turnhout, 1979 (Corpus Christianorum, continuatio mediaevalis, XLIV).

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

10 ^e	Adelphe	<i>S. Adelfo</i>	29.VIII	<p>Dans le Martyrologe de Berne au 29 août a été ajouté : <i>Mettis depositio domni Adelfi ep.</i></p> <p>À l'abbaye Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Neuwiller (aujourd'hui Neurwillet-lès-Saverne), Drogon y fit déposer les reliques de saint Adelphe. D'après les <i>Translatio et Miracula S. Adelphi episcopi Mettensis</i>, écrites à la fin du XII^e siècle, la translation aurait eu lieu en 846, <i>regnante gloriosissimo Ludovico imperatore</i> ; mais Louis le Pieux était alors déjà mort depuis six ans. L. de Heinemann, qui a édité ce texte, suppose qu'il faut lire 826 ou 836. Voici ce que raconte la translation : un chorévêque de Drogon, Lantfrid, aimait particulièrement Neuwiller. C'est pourquoi il demanda à Drogon d'y faire transporter les reliques de saint Adelphe. L'abbaye de Neuwiller appartenait à Saint-Étienne. Drogon recommanda que le corps d'Adelphe soit élevé et posé sur un brancard. Il demanda aux prêtres de veiller à ce que « le bon soit transporté par les bons ». Beaucoup de miracles eurent lieu sur le chemin où passa la procession.</p>
11 ^e	Firmin	(pas le même ?)	3.XII	
			27.VII	
12 ^e	Légonce	<i>Legoncii et Fronimii</i>	16 VI	Sa fête est marquée le 16 juin dans le Martyrologe de la cathédrale

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

13 ^e	Auctor	<i>S. Auctore</i>	9.VIII	<p>Paul Diacre rapporte plusieurs faits sur l'évêque Auctor : il fut fait prisonnier par Attila et les Huns. Il aurait restauré miraculeusement un autel de Saint-Étienne brisé par la chute d'une poutre.</p> <p>Le 9 août 852, Drogon transfère son corps à Marmoutier, avec celui de Céleste (2^e év. De Metz). Dans la <i>Chronicon Sancti Clementis Mettense</i>, on dit que lors de la translation, saint Auctor, qui était plus célèbre, refusa de précéder les reliques de saint Céleste. La translation du corps de saint Auctor est la seule indiquée dans les marges du Martyrologe de Metz (ms. Bern. 289), au 13 mars (Selon F.-X. Kraus, cette translation eut lieu en 830, la veille de la translation de sainte Glossinde. Elle est célébrée chaque premier dimanche de mai).</p>
15 ^e	Urbice	<i>Urbitus</i>	20.III	<p>Uniquement inscrit dans le calendrier du <i>Cérémonial</i> et absent dans le corps du livre. Urbice reçut le titre d'archevêque, il aurait revendu ce titre à Trèves pour résoudre une famine qui touchait le pays messin. Il a été inhumé à Saint-Maximin-aux-Vignes. Redécouverte en 1516, sa dépouille a été transférée dans l'église Saint-Eucaire.</p>

À partir de Urbice, les évêques qui suivent, n'apparaissent plus systématiquement dans le sanctoral du *Cérémonial* de la cathédrale.

17 ^e	Térence	<i>Sco Terentio</i>	16.V	Fête de sa Translatio. Ses reliques furent transférées par Advence à l'abbaye de Neumünster (avant 871)
-----------------	---------	---------------------	------	---

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

			29.X	L' <i>Ordinaire</i> de St-Arnoul ainsi que le Martyrologe fêtent saint TERENCE le 29.X. L'autel de Saint-Arnoul contenait des reliques de ce saint.
20 ^e	Fronime	<i>Legoncii et Fronimii</i>	16.VI	Fêté les 16 juin et 17 juillet au martyrologe de la cathédrale
		<i>Sco Fronimio</i>	27.VII	
22 ^e	Agatimbre	<i>Scis Rufo et Agatimbro</i>	11.V	Rien dans les <i>Acta sanctorum</i>
	Gondulfe	<i>S Gondulfo</i>	6.IX	La fête de ce personnage est mentionnée le 3 (?)
29 ^e	Arnoul	<i>Sco Arnulfo</i>	16.VIII	
		<i>Translatio sci Glodulfi Metensis episcopi.</i>	11.XII	
30 ^e	Goëric	<i>Sco Goerico</i>	29.VI	(Cal : 19 oct ?)
32 ^e	Chlodulfe	<i>Sancto Chlodulfus</i>	11.XII	Sa translation est fêtée le 11 décembre.

Tous les évêques ainsi fêtés dans le *Cérémonial* sont mentionnés comme saints. Ni Chrodegang, ni Drogon ne figurent dans la liste ; pas plus que les évêques bâtisseurs de la cathédrale ottonienne, Thierry I^{er}, Adalbéron II et Thierry II. Ce dernier a pourtant sa sépulture au centre de la croisée du transept de la cathédrale.

Le Martyrologe de la cathédrale (Berne 289) de la fin du VIII^e siècle cite Clément, Syméon, Adelphe, Arnoul, Sigebaud, Angelram et Gondoul ; seuls les quatre premiers sont qualifiés de saints. Le Martyrologe de Saint-Avold (AD Mos. 19J 698) qui date de la même époque rajoute Félix, Patient, Firmin, Auctor Fronime, Goëry, Clou et Chrodegang.

B. Les saints locaux recevant un culte privilégié au XII^e siècle

Deux saints évêques reçoivent toutefois une attention particulière, saint Clément, premier évêque et évangelisateur de la cité, et saint Arnoul, dont l'importance historique en fait l'ancêtre

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

de la dynastie carolingienne. À côté de ces deux saints évêques, une sainte fondatrice se distingue, Glossinde, seul personnage local honoré dans le santoral de la cathédrale.

1. Saint Clément

Saint Clément est mentionné pour la première fois dans l'histoire des évêques de Metz (*Libellus de episcopis mettensibus*) de Paul Diacre (composé entre 783 et 786). Il y apparaît comme l'évangéliste de la ville. Dans cette brève notice, l'auteur ne cite ni la date, ni la durée de son épiscopat. Il ne mentionne pas non plus le lieu de sa sépulture. Toutefois ses successeurs, à commencer par Rufus et Adelfus, 9^e et 10^e évêques de Metz, se firent inhumer à Saint-Félix, petit sanctuaire extra-urbain, lieu, selon la tradition, supposé d'inhumation de ce premier évêque messin. Ce sanctuaire prit par la suite le nom de saint Clément. Cherchant à instituer le culte du premier évêque, Drogon (826-855) y fit découvrir le corps du saint. Une première translation eut alors lieu un 20 mars, comme l'indique une note marginale ajoutée, avant 875, au martyrologe de la cathédrale (manuscrit de Berne 289 – XIII kl. Aprilis : *Mettis translatio sancti Clemen(tis)*). Le sanctuaire Saint-Félix, appartenant au patrimoine de Saint-Étienne était desservi par un archidiacre. L'évêque Adalbéron I^{er} (929-962) le fit restaurer et y installa vers 945 une communauté de moines.

À deux reprises au moins, les évêques cherchèrent à s'emparer du corps de saint Clément pour le déposer à la cathédrale. Une fausse charte de l'évêque Hérermann datée de 1090 relate le projet de l'évêque Thierry I^{er} (965-984), successeur d'Adalbéron I. Mais le transfert des reliques n'eut jamais lieu. Le *Cérémonial* de la cathédrale mentionne toutefois dans son santoral la translation des reliques de saint Clément, à la date du 2 mai³⁷. Cette date commémore une nouvelle reconnaissance des reliques, sous l'évêque Hérermann, qui furent portées solennellement à la cathédrale, placées dans une nouvelle châsse, offerte par l'évêque, avant d'être reconduites à l'abbaye Saint-Clément³⁸.

³⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 390 : *De Translatione sci Clementis*.

³⁸ PICARD, J.-C., « Le recours aux origines. Les Vies de saint Clément, premier évêque de Metz, composées autour de l'an Mil », *Religion et culture autour de l'an Mil. Royaume capétien et Lotharingie*, Paris, 1990, p. 291-299, publications de l'École Française de Rome, 1998, n° 242, p. 367-384.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Au XII^e siècle, pour deux fêtes les chanoines se rendent à l'abbaye Saint-Félix-Saint-Clément : le 14 janvier pour la saint Félix³⁹ et le 22 novembre pour la fête de saint Clément⁴⁰. Ces deux processions urbaines présentent une exception dans le déroulement que suivent habituellement les déplacements des chanoines à l'extérieur de leur clôture. De fait, toute procession occasionnée par la célébration d'une fête stationnale, suit un itinéraire rectiligne, partant de la cathédrale et se rendant directement au lieu de la célébration du jour. Une grande litanie composée des saints patrons des églises rencontrées sur le passage de celle-ci, rythme la marche. Sur la question du trajet, les deux processions à l'abbaye Saint-Clément ont des parcours traditionnels. La précision donnée par le *Cérémonial* du tracé emprunté par la procession le jour de la fête de saint Félix est remarquable. Les chanoines partent du bas des degrés du chœur de la cathédrale, passent devant l'église Sainte-Marie puis Saint-Sauveur et empruntent l'actuelle rue des Clercs, en passant devant l'hospice Saint-Nicolas⁴¹. Arrivée au niveau des remparts (de la porte devant l'abbaye Sainte-Marie), la procession longe le mur d'enceinte et sort de l'espace urbain par la porte Serpenoise. Elle traverse la « crouée » Saint-Arnoul, *croada sci Arnulphi* et le faubourg occupé en son centre par l'abbaye, *suburbium sci Arnulphi*. Avant d'arriver à l'abbaye Saint-Clément, les chanoines passent devant les portes de l'église Saint-Laurent et Sainte-Marie-aux-Martyrs.

En revanche la litanie, c'est-à-dire le choix des saints invoqués durant le déplacement, est différente dans son contenu. On constate que le nombre des saints est plus important que lors des autres processions. De fait, cette litanie est composée des titulaires des églises rencontrées sur le passage de la procession, sainte Marie, saint Sauveur, saint Nicolas, etc..., ont été également ajoutés d'autres saints d'églises devant lesquelles les chanoines ne passent pas directement, ces dernières se trouvant plus éloignées du tracé de la procession : saint-Pierre-aux-Nonnains, Sainte-Glossinde et Saint-Thiébaud, Saint-Symphorien. Sont également associés des saints dont certaines églises détiennent des reliques comme sainte Séréne⁴² à l'abbaye Sainte-Marie-in-Xenodochio. En étudiant la succession des sanctuaires, on constate que la

³⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 300. - Saint Félix fut prêtre de Nole en Campanie.

⁴⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 447.

⁴¹ Saint-Nicolas est l'hospice des pauvres clercs. C'est de là que vient le nom actuel de la rue (rue des Clercs). Cette église est à distinguer de l'hôpital Saint-Nicolas, situé au Neufbourg. Elle prendra le nom de Sainte-Reinette, avant de complètement disparaître en 1797.

⁴² Dans l'église Sainte-Marie étaient conservées les reliques de sainte Séréne, rapportées d'Italie par l'évêque Thierry I^{er}.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

litanie retrace les origines apostoliques de l'Église de Metz. Selon la légende, saint Clément fut choisi et envoyé par l'apôtre Pierre dans la ville de Metz pour terrasser l'esprit du Mal incarné dans le symbolique dragon, le Graouilly. Or les chanoines processionnent devant l'église Saint-Sauveur, passent devant les abbayes Saint-Pierre, Saints-Apôtres - Saint-Arnoul - et entrent à Saint-Clément. La genèse de l'Église de Metz est ainsi relatée dans le tracé de la procession : Dieu par l'intermédiaire de saint Pierre, apôtre du Christ, choisit saint Clément pour évangéliser la ville. Associées à cette filiation divine, sont évoquées les plus anciennes fondations monastiques de la ville, Sainte-Glossinde, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Symphorien et Saint-Arnoul, marques visibles et durables de la présence divine sur le sol messin. L'abbaye Saint-Clément est le lieu important de la ville chrétienne qui focalise toute l'histoire de l'Église de Metz. À l'occasion des deux processions à ce haut lieu, les chanoines commémorent ainsi la fondation de la ville et son histoire spirituelle

Dans la procession de la fête de saint Félix étaient portés en tête de cortège, par deux acolytes vêtus d'un manteau blanc, une croix et un sceau (*sigillum*) ou le livre. Les marguilliers doivent apporter un coffre renfermant les chapes de soie. Arrivés dans le chœur de l'abbatiale Saint-Clément, les chanoines se prosternent au sol, chacun fait sa prière jusqu'à ce que l'abbé des lieux dise : « *Memor esto, Domine, congregationis* » auquel le chœur répond : « *Quam possedisti ad initio* ». Alors tous se relèvent et vont du côté gauche de l'église dans la sacristie, déposer leur chape noire et revêtir l'aube et une sorte de manteau de fourrure (*superpellicae*). Ils retournent ensuite dans le chœur pour la messe. Les chants dans la liturgie sont alternativement chantés par les deux chanoines et par deux moines de Saint-Clément.

Au moment de partir, l'abbé de Saint-Clément salue la procession des chanoines en disant : « L'Éternel gardera ton départ et ton arrivée », auquel les chanoines répondent : « dès maintenant et à jamais ». Puis les chanoines s'agenouillent, embrassent la terre et retournent à leur *Domum* pour chanter l'heure du milieu du jour.

Le culte de saint Clément n'est pas réservé à l'abbaye et à la cathédrale. L'*Ordinaire* de Saint-Arnoul indique que dans l'abbaye rivale on rappelait la mémoire du premier évêque qui conservait de ses reliques⁴³. Ce devait être le cas pour les autres abbayes et collégiales de la ville.

⁴³ *Der liber ordinarius der Abtei St. Arnulf vor Metz*, ODERMATT, A. (éd.), p. 347.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Cette procession a perduré au moins jusqu'au XVII^e siècle, car le *Cérémonial* de 1694 rapporte le 14 janvier : « Il y a station à la Messe à l'Abbaye S. Clement, à laquelle on observe les mêmes ceremonies qu'à celle de S. Vincent le jour de la sainte Lucie »⁴⁴. Les chanoines de Saint-Sauveur devaient également prendre part à cette procession. En revanche, le 22 novembre est célébrée la fête de sainte Cécile. Aux « secondes vespres sesont de Saint Clement premier Evêque de Metz... »⁴⁵.

2. Sainte Glossinde

Sainte Glossinde (v. 580 - 610) était une religieuse bénédictine messine du VI^e siècle, fondatrice de l'abbaye qui porte son nom. La biographie de la sainte, introduite par les Bollandistes dans les *Acta sanctorum*, est relatée au X^e siècle déjà par Jean, abbé de Saint-Arnoul, d'après le récit d'un auteur anonyme qui écrivit à la fin du siècle précédent⁴⁶.

Le corps de la sainte fut, dans un premier temps, inhumée dans l'église de l'abbaye Saint-Arnoul. Puis à la suite d'une vision céleste une église fut construite en l'honneur de la Vierge à proximité de l'abbaye que la sainte avait fondée, à l'extérieur de l'enceinte (interdiction d'enterrer les morts à l'intérieur des murs de la ville). Une porte dans le mur du rempart permettait de communiquer entre les deux églises. Le chanoine Bour en a identifié l'emplacement avec « la pourte aulx Arraine »⁴⁷. C'est autour de cette église que s'établit le cimetière des sœurs. Vers 1158, s'érigera la collégiale Saint-Thiébaud à l'emplacement de la première église Sainte-Marie. L'évêque Drogon (823-855) fit procéder à la dépose des restes de la sainte dans l'église du monastère, le jour de l'Ascension 830, selon les notes marginales du martyrologe de Metz (ms. Bern. 289) le 25 juillet⁴⁸. Le cartulaire de Saint-Arnoul fait également état d'une translation par les soins de l'archevêque Drogon du corps de la sainte au monastère Saint-Pierre (Sainte-Glossinde). D'ailleurs, seule sa translation est évoquée par Paul Diacre dans ses *Gesta episcoporum Mettensium* : *hic levavit corpus ad humo sancte*

⁴⁴ *Cérémonial renouvelé* de 1697, p. 144.

⁴⁵ *Cérémonial renouvelé* de 1697, p. 237.

⁴⁶ *Acta Sanctorum*, Julius, t. VI, Anvers, 1729, p. 198-225 ; *De s. Glodesinde Virgine Metis in Belgica prima : Vita antiquior* (auteur anonyme) p. 203-210 et *Vita altera* (par Jean, abbé de Saint-Arnoul) p. 201-212.

⁴⁷ BOUR, R.S., *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz*, Metz, 1929, p. 89-91.

⁴⁸ D'après l'ancien martyrologe de la cathédrale du IX^e siècle (manuscrit de Berne), on célébrait au 8 des calendes d'août, c'est-à-dire le 25 juillet, la déposition de sainte Glossinde « *in monasterio subteriore* ». Cette translation est aussi relatée par l'*Historica translationum sanctae Glodesindis*, [*Acta sanctorum*, t. VI, p. 213-225 (auteur Jean de Saint-Arnoul)]

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Glodesindes virginis. C'est peut-être cette déposition de reliques qui est représentée sur une des plaquettes du plat supérieur de la reliure du *Sacramentaire* de Drogon : l'évêque frappe à la porte, les reliques sont portées dans l'église sur un brancard, puis l'évêque les dépose dans l'autel.

L'auteur de la *Vita Antiquior S. Glodesindis Virginis*, écrit par un moine anonyme vers 882, rapporte un fait miraculeux : en l'an 830, sous l'évêque Drogon, le tombeau dans lequel la sainte avait été enterrée commença à sortir de terre. Quand la nouvelle parvint à Drogon, il ne souffrit pas qu'elle soit dissimulée plus longtemps, mais demanda à son chorévêque (ou *archidiaque major*, d'après Jean de Saint-Arnoul, qui écrivit une autre *Vita* de la sainte) et à d'autres religieux d'aller voir si la chose était vraie. Les envoyés lui rapportèrent la vie de sainte Glossinde. Drogon entreprit dès lors de la porter dans un autre lieu. On lui aménagea une sépulture derrière l'autel, dans l'église principale consacrée à la Vierge, à saint Pierre et à saint Sulpice. Une troisième translation eut lieu en 951 au temps d'Adalbéron I^{er}⁴⁹.

Au XII^e siècle, Glossinde est toujours fêtée le 25 juillet au calendrier messin⁵⁰. À cette occasion, les chanoines se rendent en procession à l'abbaye Sainte-Glossinde. La procession sortait de la cathédrale, passait devant Sainte-Marie, Saint-Sauveur puis l'hospice des pauvres clercs, Saint-Nicolas, Saint-Pierre-aux-Nonnains, puis bifurquait sur la gauche jusqu'à l'église Saint-Gengoulf⁵¹ et entrait dans le monastère Sainte-Glossinde. Arrivés dans l'église, au milieu de la nef, le chantre salue la Vierge par l'antienne : *Tota pulchra es*. Pendant ce temps le prêtre de la semaine doit se vêtir des habits sacerdotaux, le diacre de la dalmatique et le sous-diacre de la tunique. Ces vêtements sacerdotaux sont fournis par l'église Sainte-Glossinde, *vestimenta sacerdotalia solent sumi in ipsa ecclesia* ; en revanche la dalmatique et la tunique doivent être apportées par les marguilliers de la cathédrale. Après quoi, deux chantres vêtus de chapes de soie, accompagnés d'un troisième sans chape, commencent : *Prudens virgo tuis* etc... Il est intéressant de constater qu'il y a, tout au long de la messe, une répartition en alternance des chants entre la communauté des moniales et celle des chanoines. Ainsi l'introït chanté, les moniales lancent le Kyrie de la fête des apôtres : « *Cunctipotens [genitor Deus]* » sans pour autant chanter « *Kyrie* » qui le sera par les chanoines. Deux sous-diacres chantent le graduel et

⁴⁹ BOUR, R.S., « Die Benediktiner-Abtei S. Arnulf vor den Metzger Stadtmauern : Eine archäologische Untersuchung », dans *Buchdruckerei der Lothringer Zeitung*, 1908, p. 122.

⁵⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 421.

⁵¹ L'église Saint-Gengoulf était située devant l'abbaye et avait la fonction d'église paroissiale.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

l'*Alleluia* est chanté par les moniales. Notons que des fruits, *poma*, doivent être bénis après la communion⁵² et ensuite présentés aux chantres, aux personnes importantes de l'assemblée puis aux autres chanoines suivant leur ordre et enfin aux moniales. À la fin de la messe, les chanoines doivent attendre que le prêtre ait déposé ses vêtements sacerdotaux, ainsi que le diacre, le sous-diacre et les chantres. Puis ils s'en retournent au baptistère Saint-Jean chanter l'office du milieu du jour, sur l'autel de la sainte. Si la fête de sainte Glossinde tombe un dimanche, les chanoines ne vont pas à l'abbaye. Ils font alors station sur l'autel de la sainte au baptistère Saint-Jean-Baptiste.

La tradition de se rendre à l'abbaye Sainte-Glossinde pour honorer la sainte le jour de sa fête et de bénir des fruits s'est maintenue jusqu'au XVII^e siècle. Le *Cérémonial* de 1694 introduit la fête par : « Ce jour il y a station à Sainte Glossinde ». Après la communion, le célébrant bénit « les pommes et les fruits nouveaux qui luy sont présentez *ad cornu epistolae*... Ils les asperge ensuite d'eau bénite, et les encense, et les deux Stipendiez les vont distribuer au Chœur ».

3. Saint Arnoul

Maire du palais d'Austrasie puis évêque de Metz en 614, saint Arnoul (580-640) est le fondateur de la dynastie carolingienne. Au calendrier de l'abbaye comme pour l'ensemble du diocèse de Metz, saint Arnoul est fêté deux fois : au jour anniversaire de sa mort, le 16 août vers 641 au couvent de Saint-Mont près de Remiremont, et à celui de sa translation, le 18 juillet. Cette translation eut lieu en 641, par les soins de son successeur, saint Goëric, dans l'église des Saints-Apôtres, qui prendra le nom de Saint-Arnoul.

Trois textes permettent de décrire la fête de saint Arnoul : le *Cérémonial* de la cathédrale du XII^e siècle⁵³, l'*Ordinaire* de Saint-Arnoul (ms 132), contemporain du premier⁵⁴, et le *Cérémonial* de la cathédrale de 1694⁵⁵.

⁵² La bénédiction des fruits se faisait également à l'abbaye Saint-Arnoul (*Der liber ordinarius*, p. 315) : *In hoc festo benedicantur poma a sacerdote qui celebrat missam matutinalem, ita quod post ablutionem manuum suarum, sub silentio, antequam ab ipso dicantur ultime collecte, dicatur benedictio pomorum.*

⁵³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 431-432.

⁵⁴ *Der liber ordinarius der Abtei St. Arnulf vor Metz*, ODERMATT, AL (éd.), p. 322-323.

⁵⁵ *Cérémonial renouvelé* de 1694, p. 230-231.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Au XII^e siècle, à la cathédrale, le jour de la fête de saint Arnoul (16 août), après avoir chanté la messe puis l'office de tierce, les chanoines partent en procession. Le coùtre, revêtu de l'aube et d'une chape de soie, porte l'anneau de saint Arnoul dans une boîte, *feret anulum sci Arnulfi in pixide*, accompagné d'un acolyte portant la croix.

À l'abbaye Saint-Arnoul, après tierce, quand la procession des chanoines est en vue de l'abbaye, l'abbé et tout le couvent doivent aller à leur rencontre avec deux croix, deux cierges et le livre des évangiles. Le coùtre de Saint-Étienne tend la boîte contenant l'anneau à l'abbé. Celui l'embrasse et fixe l'anneau aux signets du livre des évangiles (*evangelium feretur liber ille, in quo ligatus est anulus in choro*). Le *Cérémonial* précise que le coùtre et son marguillier doivent veiller tout spécialement à ce que personne n'y porte la main pour le dérober (*ne forte aliquis furtive apponat manum*). Le chantre entonne alors l'antienne *Confessor Domini*, et tous entrent ensemble dans l'église et s'avancent vers le chœur. Après l'oraison, l'abbé dit le verset *Memor esto congregationis tue*, et tous répondent *Quam possedisti ab initiis*. Les chanoines descendent ensuite dans la crypte où ils disent la Vigile des morts pour tous les fidèles défunts et pour les frères chanoines qui reposent en ce lieu⁵⁶. Ils retournent ensuite au chœur. Le Grand chantre [de la cathédrale] doit chanter la messe avec les tropes et le chantre de Saint-Arnoul et deux chantres de Saint-Étienne doivent faire le chœur. Deux chanoines doivent chanter le graduel et les moines l'*Alleluia*. Après l'évangile, on porte au chœur le livre des évangiles avec l'anneau et les chanoines l'embrassent avec dévotion.

Le *Cérémonial* de 1694 précise que lorsque le coùtre présente au prieur de Saint-Arnoul la bague dans une boîte en argent, il doit dire « *Messieurs de la cathédrale leur mettent en main la bague du grand saint Arnoul qu'ils conservent depuis si longtemps, à condition qu'après la messe elle leur sera rendue, pour être remise dans leur trésor* »⁵⁷. Par ailleurs on apprend que l'office des morts, qui comprend Vêpres, les trois Nocturnes des Matines, les Laudes et les antiennes doublées est une fondation de Charlemagne. Il est dit dans la salle du chapitre de l'abbaye. Pendant ce temps, les religieux impriment la bague sur de la cire verte et blanche qu'ils rapportent à l'autel et présentent, au moment de l'*Agnus Dei*, aux chanoines, aux religieux et aux fidèles.

⁵⁶ Les chanoines réguliers qui desservaient Saint-Arnoul ; avant l'introduction des bénédictins en 944.

⁵⁷ *Cérémonial renouvelé* de 1694, p.230.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

La légende de l'anneau de saint Arnoul était déjà attestée dans le dernier tiers du VIII^e siècle. Elle relate ainsi qu'un jour passant sur un pont de la Moselle, saint Arnoul jeta dans les flots son anneau en disant : « Je me croirai absous de mes fautes, le jour où cet anneau me sera rapporté ». Quelques années après, Arnoul étant devenu évêque, un pêcheur lui apporta un poisson. En vidant le poisson, le maître d'hôtel trouva un anneau qu'il fit remettre à saint Arnoul. Celui-ci reconnut son anneau autrefois jeté. Paul Diaque précise dans les *Gesta episcoporum mettensium*, à la fin de son texte, qu'il tient le récit de cet épisode de Charlemagne lui-même⁵⁸. Pendant près de sept siècles, chaque année, à quelques rares exceptions près, le 16 août jour anniversaire de la mort du saint évêque, la procession partait de la cathédrale jusqu'à l'abbaye en portant cet anneau.

Le trésor de la cathédrale possède, encore aujourd'hui, cet anneau d'or que l'on peut dater du VII^e siècle, date des plus anciens anneaux sigillaires épiscopaux conservés. La pierre est une cornaline laiteuse, gravée de motifs que Dom Calmet interprétait comme des scolopendres⁵⁹ et les Bénédictins de l'*Histoire de Metz* comme trois pommes de pin. Depuis, tout le monde s'accorde à y voir une nasse de pêcheur, d'où sort un poisson, flanquée de deux autres petits poissons.

D'après l'inventaire de novembre 1567, l'anneau de saint Arnoul est conservé dans l'armoire de la sacristie placée sous la responsabilité du cœufre et non pas à l'autel du trésor au fond de l'abside du sanctuaire, qui est de la compétence du trésorier du chapitre. Cet anneau était regardé comme hautement symbolique de la sainteté de l'évêque Arnoul que les généalogies carolingiennes, élaborées à l'abbaye, honoraient comme le prestigieux ancêtre de la maison de Charlemagne.

Au XVII^e siècle, la traditionnelle procession porte encore « la Bague de S. Arnould dans une Boîte d'argent ». Le cœufre présentant l'objet au prieur de l'abbaye, doit dire « un compliment qui se terminent toujours par ces paroles,... *Que Messieurs de la Cathedrale leur mettent en main la Bague du grand S. arnould qu'ils conservent depuis si long-temps, à condition qu'après la Messe elle leur sera renduë pour être remise dans leur Trésor.* ». Le prieur encense la bague et l'aspersion à trois reprises, retourne le compliment aux chanoines, après lequel « Monsieur le Cœufre l'attache à un cordon d'un Missel ouvert qui luy est présenté par un des Religieux..., lequel le porte haut et élevé à l'Eglise, et le pose sur le grand Autel ». Pendant que les chanoines,

⁵⁸ MGH ss. Rer. Carol. II, 260.

⁵⁹ CALMET, *Histoire...*, t. I, p. 380.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

dans la salle du chapitre, chantent l'office des morts, qui comprend les vêpres, trois nocturnes, les laudes et les antiennes doublées, « ce qui est une fondation de Charlemagne », les religieux « impriment sur des Bagues de cire verte et blanche l'Anneau de celle de S. Arnould, et la rapportent sur l'autel » au moment de l'*Agnus Dei*. L'anneau est alors présenté aux chanoines, aux religieux puis au peuple.

Porté à la Monnaie, en octobre 1792, pour y être fondu avec d'autres pièces d'orfèvrerie, l'anneau est sauvé par un orfèvre, officier de la Monnaie. En 1829, il est reconnu comme authentique et en 1846, il est remis à l'évêque pour être restitué au trésor de la cathédrale.

C. Saints et saintes locaux. Reliques importantes principalement apportées par Thierry I^{er}.

Le saint, intermédiaire entre Dieu et les hommes, est rendu accessible par le fait qu'il ait laissé de sa vie terrestre des traces (ossements, vêtements, objets). Au Moyen, Âge, l'importance accordée aux reliques explique la passion avec laquelle les puissants les ont collectées. Parmi eux, Thierry I^{er}, évêque de Metz, a rassemblé une collection impressionnante de reliques, destinées pour l'essentiel à sa nouvelle fondation l'abbaye Saint-Vincent⁶⁰. La recherche des reliques n'est pas seulement un acte de grande piété, c'est un moyen pour l'évêque d'affirmer et de renforcer son autorité dans un espace : la ville, son diocèse. Nous disposons d'une liste de ces reliques rapportées de Rome donnée par Sigebert de Gembloux, écolâtre de Saint-Vincent dans la deuxième moitié du XI^e siècle⁶¹. La ville de Metz s'est ainsi appropriée ces saints romains pour en faire des protecteurs de l'espace de la ville en lui dédiant des églises, des autels. Les évêques et les chanoines prennent ainsi soin de commémorer ces saints dans la liturgie de la cathédrale.

⁶⁰ WAGNER, A., « Collection de reliques et pouvoir épiscopal au Xe siècle. L'exemple de l'évêque Thierry I^{er} de Metz », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1997, 211, p. 317 – 341.

⁶¹ *BHL* 8054. *Vita Deoderici*, p. 477 – 479. MEURISSE, *Histoire*, p. 323-324, donne la liste des reliques de Saint-Vincent. (Voir CHAZAN, M ? « La chronique de Sigebert de Gembloux, succès français d'une œuvre Lotharigienne », dans *Cahiers Lorrains*, mars 1990, p. 1-26.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

1. Saint Étienne

Saint Patron de la cathédrale, saint Étienne est un prédicateur juif du I^{er} siècle considéré *a posteriori* comme le premier diacre – *protodiacre* – et le premier martyr – *protomartyr* – de la chrétienté. Il reçut le martyre par lapidation. Sa fête, le 26 décembre, ne présente pas d'éléments exceptionnels dans la liturgie, hormis la présence de l'évêque, en revanche la célébration de l'« *Invention de saint Étienne protomartyr* », autrement dit la fête de la redécouverte « miraculeuse » des ossements du saint. Lors de cette solennité, l'église-cathédrale est entièrement décorée de tentures et l'ensemble de la ville est convié à la cérémonie⁶².

Les parois de l'église, du chœur et les autres parties, sont ornées de tapis et tentures de soie. Dans le chœur deux *pallii ordines* sont suspendus de part et d'autre, entre lesquels sont placés huit autres en soie. Derrière le crucifix est suspendu un *pallium* de soie. Les quatre grands pilastres d'angle sont également ornés de tentures de soie. Comme dans le chœur, de grands tapis sont suspendus aux parois de la nef. Les ouvertures de la tour donnant sur la nef sont ornées de même : au premier niveau, celui de la chapelle Saint-Michel, est suspendu un grand tapis, celui qui ferme le chœur durant la période du Carême. Au-dessus de la chapelle Saint-Michel, trois tapis dits de saint Arnoul sont installés ; celui du centre représente une image de la Sagesse.

Des orfrois sont disposés autour de l'autel. Le plus précieux est posé devant la table, deux autres à droite et à gauche. Un quatrième orfroi, appelé *Franconis* est posé à l'arrière de l'autel. Sur l'orfroi, on place le livre des évangiles que l'on recouvre d'un voile, qui sera enlevé au moment des offices et de la messe. Notons que le cinquième orfroi, celui qui a été rapporté par l'évêque Étienne de la croisade, n'est pas sorti lors de cette fête. Les autres reliquaires, calices, croix, cierges et livres sont les mêmes que pour la fête de la Dédicace de la cathédrale, le 27 juin.

On place devant l'autel le chandelier en forme de râteau sur lequel on suspend 12 sachets de reliques. On suspend de même 31 sachets à reliques (*philacteria*) à la grande poutre (*trabes*) située au-dessus des degrés montant au sanctuaire. Derrière ces *philacteria*, est accrochée une grande tenture de lin blanc, sur toute la longueur de la poutre. Enfin on pose sur cette poutre deux *candélabres en fer*, sur lesquels sont allumés deux cierges, des premières vêpres aux

⁶² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.282.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

complies. On place enfin des candélabres percés de trous régulièrement disposés (*foraminum ordines*). Dans chaque trou est placée une petite lampe à l'huile que l'on allume.

À cette occasion, toutes les communautés religieuses de la ville sont invitées à se joindre aux chanoines. Ainsi l'abbé de Saint-Vincent doit être présent à Vêpres avec trois ou quatre moines en aube et chape de soie. Les chanoines de Saint-Sauveur sont conviés, pour leur part, à vêpres et à la grande Messe.

À l'heure de tierce, toutes les congrégations doivent venir au milieu du chœur et chanter le répons : *Sco Iohannes*, sans le verset. Une collecte est ensuite dite [...] Après quoi, les moines doivent se retirer. Les moniales vont du côté de l'autel Saint-Nicolas où les marguilliers leur ont installé des sièges. Les chanoines vont dire le chapitre dans le cloître.

Le *Cérémonial* nous dit « que lorsque l'évêque chante la messe, trois prêtres doivent être présents vêtus de la chasuble (*casulis*), trois diacres vêtus de dalmatiques et trois sous-diacres en tunique. L'évêque doit s'asseoir sur le siège épiscopal derrière l'autel jusqu'à ce que l'évangile soit lu. La messe commencée, le cointre, habillé d'une chape de soie, doit apporter le bâton du chantre au chœur et le présenter au préchantre (qui dirige le chœur). De même un des chantres doit prendre les Tropaires et les distribuer aux moniales pour qu'elles puissent chanter le *Kyrie*, *Fons* ou *Cunctipotens*, ou encore *Te Christe supplices exoramus*. « Si l'évêque est absent, il revient à l'abbé de Saint-Vincent de chanter la messe ».

Quatre ou cinq moines de Gorze doivent être présents en chape de soie. Après le *Kyrieleison*, au moment du *Gloria Pasche*, ils doivent chanter : *Rex regum cuius constat, etc* ; ainsi que deux collectes. Deux chanoines chantent le graduel. Les moines de Gorze chantent l'*Alleluia*. Les moniales chantent la lettre (*litteram*), les chanoines, la note juste après la lettre. »

À la fin de la messe, les livres doivent être restitués nous précise le *Cérémonial* et chacun s'en retourne chez lui. Les cloches sont sonnées simultanément puis seulement les deux grandes *singilatim*.

2. Sainte Lucie

Sainte Lucie est une des saintes les plus illustres de l'Église. Sous le pontificat de saint Grégoire le Grand (590 à 604), elle rentre avec Agnès, Agathe et Cécile au canon de la messe, à Rome comme à Milan. Elle est fêtée le 13 décembre au calendrier universel. Son culte est très ancien et remonterait à la fin IV^e siècle ou au commencement du V^e siècle.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

À Metz, sainte Lucie est l'objet d'un culte spécial. Son origine nous est rapportée par l'écolâtre de Saint-Vincent, Sigebert de Gembloux (de 1051 à 1071). Les reliques de sainte Lucie sont arrivées à Metz sous l'épiscopat de Thierry I^{er} (965-984), qui les déposa dans l'abbaye de Saint-Vincent qu'il venait de fonder⁶³.

Sigebert raconte que le corps de sainte Lucie resta à Syracuse, là où elle est morte martyrisée (vers 304 – 310), jusqu'au début du VIII^e siècle. À cette époque un duc de Spolète, Floroald ou Faroald (703-724) ayant étendu ses conquêtes jusqu'au-delà de la mer, s'empara de Syracuse, en Sicile. Il enleva le corps de la sainte et le transporta à Corfinium, ville de sa province.

Thierry I^{er}, cousin-germain de Othon I^{er}, usa de son prestige pour se faire donner dix-sept corps de saints dont celui de sainte Lucie et un nombre indéterminé d'autres reliques. Il en dota l'église de Saint-Vincent qu'il venait de fonder. La translation de sainte Lucie à Metz eut lieu en l'année 970.

La vénération et la dévotion que le clergé et les fidèles manifestaient à ces saintes reliques se retrouvent dans les cérémoniaux de la cathédrale. Tous les ans, les chanoines allaient faire pèlerinage à Saint-Vincent, le jour de la fête de sainte Lucie, le 13 décembre. Cet usage remonte au plus tard au XII^e siècle et s'est maintenu jusqu'à la Révolution. Le *Cérémonial* nous en donne d'intéressants détails⁶⁴. Les chanoines de la collégiale de Saint-Sauveur se joignaient à ceux de la cathédrale, ce jour-là, pour se rendre à Saint-Vincent.

Ainsi après le chapitre, le coître prend les ornements sacerdotaux, va au maître-autel et y chante la messe de sainte Lucie. À la suite de quoi on sonne tierce et on chante l'office. Un acolyte portant la croix et un autre portant le Livre (*Textum*) se placent au milieu du chœur. Le prêtre chante quelques oraisons, puis la procession se met en marche à la suite de la croix. Pendant le parcours on chante des antiennes en l'honneur des églises qui se trouvent sur le trajet. Deux itinéraires sont prévus dans le *Cérémonial* : ou bien la procession passe sur la Moselle en bateau ou elle va par le « pont Saint-Georges », en passant devant les églises de Saint-Georges, Saint-Polyeucte, Saint-Livier et Saint-Avit. Entrés dans le chœur de l'église Saint-Vincent, les

⁶³ WAGNER, A. « Collection de reliques et pouvoir épiscopal au X^e siècle. L'exemple de l'évêque Thierry I^{er} de Metz », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1997, 211, p. 317-341 – WAGNER, P.E., « Culte et reliques de sainte Lucie à Saint-Vincent de Metz. La transposition de la *Passio Luciae* de Sigebert de Gembloux (XII^e siècle). Le cycle de sainte Lucie de l'abbé Le Gronais (XV^e siècle). Le chef reliquaire de Laurent Le Clerc (XVII^e siècle) », *Académie Nationale de Metz*, 2002, p. 179-205.

⁶⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 261.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

chanoines se prosternent, sauf si nous sommes dimanche. Chacun fait sa prière jusqu'à ce que l'abbé du monastère dise : *Memor esto congregationis tuae* et tous répondent : *Quam possedisti ab initio*. Aussitôt, tous se relèvent et vont à la sacristie pour y déposer les chapes noires. Les dignitaires prennent des chapes de soie et les autres chanoines des surplis. L'abbé chante la messe, pendant laquelle deux chanoines en chape de soie « tiennent le chœur » et deux autres chantent le graduel.

L'abbé, encore vêtu des ornements sacerdotaux et tenant la croix, congédie les chanoines. Ils embrassent le sol et sortent de l'église Saint-Vincent. Ils retournent à la cathédrale à l'heure de sexte. Les chanoines peuvent également prendre leur repas au réfectoire de Saint-Vincent. Auquel cas, après la messe, ils reprennent leur chape noire et vont chanter l'office de sexte dans la chapelle Sainte-Lucie. Ils vont ensuite au réfectoire et prennent leur repas. Puis la procession retourne à la cathédrale où est chantée pour une seconde fois sexte.

Le *Cérémonial* de la cathédrale de 1697 atteste que l'usage de se rendre à Saint-Vincent pour la fête de sainte Lucie s'est maintenu à travers les siècles. On peut ainsi y lire sous la rubrique *Sainte Lucie treizième décembre* : « Il y a station à la Messe à Saint-Vincent où Messieurs vont en Procession, à moins qu'il ne fasse mauvais temps, ou que la fête ne tombe un jour de dimanche, lesquels cas Messieurs ne vont pas en Station... »⁶⁵.

La châsse contenant les reliques de sainte Lucie est portée par les moines de Saint-Vincent à la grande procession urbaine de la saint Marc, le 25 avril. Elle y a une place d'honneur tout de suite après la châsse de sainte Glossinde⁶⁶.

Au premier jour des Rogations, la procession des chanoines entre dans l'église Saint-Vincent (6^e station de la journée) et invoque saint Vincent et sainte Lucie.

⁶⁵ *Cérémonial renouvelé* de 1694, p. 134.

⁶⁶ *Pontifical* (ms 329), PELT, J.B. (éd.), p. 159 – *Cérémonial*, PELT, J.B. (éd.), p. 384.

D. Les saints étrangers au diocèse de Metz

1. Saint Symphorien

Saint Symphorien est un martyr d'Autun, mort vers 180. Son culte est très ancien et fut très largement répandu. À Tours, on célébrait sa fête dès le V^e siècle sous l'évêque Perpetuus. À Metz, la plus ancienne abbaye bénédictine d'hommes lui est consacrée. Fondée par l'évêque saint Pappole (mort vers 614) [dans le catalogue de Paul Diacre], prédécesseur de saint Arnoul, sous le nom des Saints-Innocents, elle prit le nom de Saint-Symphorien à la suite de la translation des reliques du saint d'Autun par l'évêque Adalbéron II (984-1005) en 992. Le Martyrologe de la cathédrale du manuscrit de Berne (n°289) marque au 3 août la *Dedicatio altaris sancti Symphoriani martiris*. Adalbéron II (984-1005) rebâtit de fond en comble l'abbaye et confia la communauté à un moine irlandais Fingénius⁶⁷. L'abbaye brilla d'un certain éclat par la science et la culture de ses moines. Sa bibliothèque égalait en richesse celle de Saint-Arnoul et de Saint-Vincent. Le siège de 1444 du duc de Lorraine, René d'Anjou, fut fatal à l'abbaye.

Au XII^e siècle, le 22 août, fête du saint, les chanoines se rendent en procession à l'abbaye du même nom pour y faire station⁶⁸. C'est également dans cette abbaye que les chanoines, précédés du brancard à reliques, se rendaient pour bénir les palmes le dimanche des Rameaux avant de gagner le champ Saint-Arnoul où ils se joignaient à la procession de l'évêque venu de l'abbaye du même nom.

2. Sainte Ségolène

Sainte Ségolène est la sainte fondatrice et première abbesse de Troclar, au pays d'Albi, au VII. Elle serait morte aux environs de 700. Selon certains, elle serait la sœur de l'évêque de Metz Sigebaud⁶⁹ ; pour d'autres, elle serait davantage à placer dans la généalogie de saint Goëric⁷⁰.

⁶⁷ CALMET, *Histoire de la Lorraine*, t. I, pr. LXXV.

⁶⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p.433.

⁶⁹ RÉAU, L., *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, 1955-1958, III, 3. Baudoin, Jacques, *Le grand livre des saints*, Paris, 2006, adopte la même position.

⁷⁰ WEYLAND (A.F.), *La vie des saints du diocèse de Metz*, Guénange, 1906-1912.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Toutefois le culte de cette sainte est à rapprocher des possessions austrasiennes dans le sud du royaume du temps de Dagobert. Tous les calendriers fixent sa fête le 24 juillet⁷¹.

La première mention de l'église Sainte-Ségoène se trouve dans la liste stationnale du VIII^e siècle où elle figure à deux reprises : le vendredi de la deuxième semaine de carême, soit la 9^e station ; le dimanche des Rameaux, le rassemblement (*collecta*) se fait également à Sainte-Ségoène où a lieu la bénédiction des palmes⁷². D'après le Cartulaire de Gorze, une église en l'honneur de la sainte est mentionnée dans une charte 912, par laquelle les moines de cette abbaye échangent des biens avec un certain (*H*)*Erembertus*, prêtre de l'église⁷³. Sous l'évêque Bertram (charte de 1191), le patronage de Sainte-Ségoène est donné à la cathédrale.

Au XII^e siècle, dans le *Cérémonial*, le 24 juillet, après tierce, les chanoines se rendent en procession à l'église Sainte-Ségoène pour célébrer sa fête⁷⁴. En tête de cortège marchent deux enfants portant la croix et le livre. Toutes les petites cloches de la cathédrale doivent sonner ensemble. Après l'offertoire les enfants sortent du chœur et se rendent dans un endroit où le curé de l'église leur donne du pain, du vin et des poires. À la fin de la messe, les chanoines y chantent l'office du milieu du jour puis s'en retournent chez eux, sans rien chanter, à la suite de la croix. Arrivés au quartier canonial, ils entrent dans le baptistère Saint-Jean et font station entre les portes de l'autel Sainte-Glossinde et les fonts - *inter ianuas sce Glodesindis et ipsos fontes* - et chantent l'office du milieu du jour de sainte Ségoène.

Cette procession s'est maintenue jusqu'au XVIII^e siècle. Dans le *Cérémonial* de 1694, le 24 juillet, il est écrit : « Il y a station à Sainte Ségoène où Messieurs vont dire la Messe »⁷⁵.

⁷¹ Dans le *Martyrologe de Berne* 289, a été ajouté le 24 juillet (VIII kl. Ags) la mention : « *depositio sancte Sigolene* ». Dans le *Martyrologe de Senones*, (*Acta Sanctorum* Juin, t.VI-VII) nous y voyons inscrit : « IX kalendas Augusti, in civitate Mettensi S. Segolene virginis »

⁷² BOUR, R.S., « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur les églises antérieures à l'an mil », *Annuaire de la SHAL*, t. XXXVIII, p. 497-639, Metz, 1929 : « f(eria). VI. (h)eb(domada) I statio ad s(an)c(ta)m sigolinam » - « DOM IN PALMAS. collecta mane prima ad s(an)e(t)am sigolina(m) - st(atio) ad s(an)c(tu)m petru(m) infra ep(iscopio). ». Au XII^e siècle, la bénédiction épiscopale des Rameaux est donnée à l'abbaye Saint-Arnoul.

⁷³ *Cartulaire de l'abbaye de Gorze* (ms 826, bibliothèque de Metz), d'Herbomez, Armand Auguste, (éd.), Paris, 1898, 2 vol. Charte 89.

⁷⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 420.

⁷⁵ *Cérémonial renouvelé ... 1694*, Metz, 1697, t.2, p. 124.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

3. Saint Polyeucte et Saint Médard

Le *Cérémonial* de la cathédrale dit « que sept chanoines font station à l'église Saint-Polyeucte le jour de sa fête, comme cela est fait dans son église à la fête des saints Gordon et Épymachi et à la fête de saint Médard (8 juin) ». Toutefois, aux fêtes respectives de ces trois saints, saints Gordon et Epymachi, le 10 mai⁷⁶ et Médard, le 8 juin⁷⁷, ces stations ne sont pas mentionnées.

Saint Polyeucte est un officier martyrisé sous l'empereur Dèce (249-251) à Mélitène, en Arménie. Sa fête est marquée au 13 février au martyrologe romain. Tous les livres messins la placent au 10 janvier (*Cérémonial*, Martyrologe de Berne ...). Dans l'Église orientale, elle est célébrée le 9 janvier. Une église lui était dédiée à Metz, entre la place Croix-outré-Moselle, la rue du Pontiffroy et la rue Saint-Médard. Par la suite, cette église eut également comme titulaire saint Livier. Elle fut détruite en 1798.

Dans le *Cérémonial*, l'église figure encore sous sa première appellation. Toutefois le martyr messin Livier devait déjà reposer dans l'église car son nom est associé à saint Polyeucte dans les litanies⁷⁸. Toutefois à partir du XII^e siècle, l'appellation Saint-Polyeucte disparaît rapidement au profit de Saint-Livier. De fait, Thierry I^{er} procéda aux translations des reliques de saint Livier (Petit cartulaire de Saint-Arnoul), seul martyr que la ville de Metz peut revendiquer. Il destinait ces reliques à l'abbaye Saint-Vincent qu'il venait de fonder. Mais la légende raconte qu'un miracle se produisit devant l'église Saint-Polyeucte, au cours de la translation des reliques de saint Livier.

Le titulaire de l'église de Saint-Médard fut évêque de Noyon puis de Tournai. Il mourut vers 545. Sa fête est célébrée le 8 juin. L'origine du culte de ce saint à Metz doit probablement résulter de relations privilégiées entre Metz et Soissons, où se trouvait un grand sanctuaire du saint connu, comme l'atteste Grégoire de Tours. L'abbé Jean de Gorze nous fait part des nombreux pèlerinages dans cette abbaye sur les reliques du saint. Le roi de Metz, Sigisbert (+575) fit achever le couvent de Soissons, commencé par son père Chlotaire (+561), et les deux souverains s'y firent inhumer. L'église Saint-Médard disparut en 1552.

⁷⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 398.

⁷⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 296.

⁷⁸ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 373 : le premier jour des Rogations, la procession canoniale, devant l'église Saint-Polyeucte demande l'invocation du saint titulaire et de saint Livier.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

4. Saint Laurent

Une église dédiée à saint Laurent était située au Sablon, entre l'abbaye Saint-Arnoul et celle de Saint-Clément. Le jour de la fête du saint, les chanoines y faisaient station.

Au XII^e siècle, l'église Saint-Laurent appartenait aux moines de Saint-Vincent. Son origine reste inconnue. Le culte de son titulaire, le diacre martyr de Rome, se répandit rapidement en Occident (à Trèves, une église Saint-Laurent est attestée dès le V^e siècle). Sigebert de Gembloux rapporte dans sa *Vita Deoderici*, qu'une partie du gril du saint avait été rapportée de Rome sous Thierry I^{er}. Dépendant de l'abbaye Saint-Vincent dont Thierry est le fondateur, l'église aurait pu recevoir quelques parcelles de reliques.

Dans un accord conclu vers 1190 entre Franco, abbé de Saint-Vincent et Hugues, prêtre de Saint-Laurent, on s'arrange au sujet de cierges offerts à l'autel du saint le jour de sa fête. L'évêque Hérیمان cède en 1090 l'église à l'abbaye de Saint-Clément. Puis en 1177, Alexandre III en confirme la possession à Saint-Vincent.

Au XII^e siècle, à l'occasion de la fête du saint, deux offices de tierce étaient dits : un à la cathédrale et le second à l'église Saint-Laurent⁷⁹. La messe de saint Laurent était chantée, avec une séquence qui lui était propre : « *Laurenti, David* ». Après l'office du milieu du jour, tous les chanoines, les petits comme les grands, allaient dans la « chambre » (*Thalamum*) dans le trescens (une ferme) à côté de l'église, qui appartenait à un des chanoines de la cathédrale⁸⁰. Là ils recevaient du pain, du vin ainsi que des poires. Après s'être restaurés, ils retournaient dans l'église Saint-Laurent pour recevoir la croix de procession ; puis rentraient à la cathédrale pour chanter l'office du milieu du jour.

Si pour une raison météorologique ou pour une toute autre cause, *propter pluviam vel propter aliam causam*, les chanoines ne peuvent aller à Saint-Laurent, sept chanoines sont missionnés

⁷⁹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 427-428.

⁸⁰ Un chanoine de la cathédrale avait la responsabilité du domaine agricole dépendant de l'église Saint-Laurent. En 1364, le chapitre prit au sujet de cette fête saint Laurent la délibération suivante : « Le mardy 27 février post *Oculi* per M. CCC. LXIII fuit acordeit par chapitre a ceu assigneit que des ores en avant cils qui tenrait et averait le trecens de S. Lorent ne ferait ne paierait point don past (repas) que on soloit faire aus sieurs (chanoines) chapellains et aus clerks le jour de feste S. Lorent a heure de la messe et pour cause don dit past il paierait chescun an au boursier XL sols pour distribeir chescun an aus presens de la dite messe, dont li sieurs averont XXXV sols ; et V sols y averait-il por les chapellains et les clerks et les autres qui doivent (sic) aleir a la dite procession [...] - (*Reg. Cap. I, fol. 30v^o*)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

pour se rendre, de bon matin, dans l'église Saint-Laurent pour y célébrer la messe du jour. Ces chanoines sont élus pour exécuter cette tâche, *electi fuerunt ad stationem*.

La cathédrale dispose d'un autel dédié à Saint-Laurent impossible à localiser. Il est étonnant qu'il ne soit pas station lorsque les chanoines ne peuvent se rendre dans l'église éponyme.

III. Les reliques et reliquaires du trésor de la cathédrale

Il n'y a pas à la cathédrale de liste de reliques connue. Peu de reliquaires figurent dans les inventaires du Trésor de la cathédrale. À la lecture du *Cérémonial* il est possible de dresser l'inventaire des reliques et reliquaires majeurs qui participent à la liturgie.

A. Les reliques de saint Étienne

Les reliques les plus notables sont celles de saint Étienne, patron de la cathédrale. Grégoire de Tours rapporte vers 586 la tradition locale évoquant le sac de la ville par les Huns d'Attila en 451⁸¹ : un homme de Metz aurait eu la vision de saint Étienne intercédant auprès des saints Pierre et Paul pour obtenir la préservation de la ville où l'on conservait ses reliques dans un oratoire. C'est la première mention des reliques du saint dans la ville. Elle atteste que quelques fragments des reliques découvertes à Jérusalem en 415 sont présents à Metz avant la fin du VI^e siècle. La chronique d'Halberstadt dit en outre que le sang du protomartyr avait été donné à Drogon par Charlemagne, avec un bras ainsi que deux autres parcelles de son corps et de ses vêtements pour l'autel de la cathédrale⁸². Selon Sigebert de Gembloux, Thierry I^{er} aurait obtenu de l'évêque d'Arezzo du sang de saint Étienne dans une fiole précieuse décorée d'or et de pierres précieuses et du pape Jean XIII, une sandale du saint. Ces dernières reliques furent données à Halberstadt dont Thierry avait été chanoine⁸³.

En tant que saint titulaire de la cathédrale, Étienne protomartyr est le saint dont le trésor de la cathédrale compte le plus de reliques. Trois reliquaires sont signalés dans la liturgie du XII^e siècle.

⁸¹ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs* II, 6.

⁸² *MGH XXIII*, 86.

⁸³ BNF ms 5673

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

La relique la mieux documentée est celle du bras de saint Étienne, parvenue à Metz sous l'épiscopat de Thierry II (1006-1047). Elle est signalée avant le milieu du V^e siècle comme la relique la plus importante de Besançon⁸⁴. Une version des miracles d'Étienne copiée à l'époque d'Hugues de Salins (date) pour l'évêque de Metz rapporte comme le bras fut rapporté à Besançon sous Théodose I^{er} et que, volé, il fut jeté dans le Doubs où il surnagea⁸⁵.

Le *Cérémonial* de la cathédrale mentionne deux reliquaires, un pour chacune des deux parties du bras de saint Étienne : *os gracile et longum de brachio s. Stephani, os magnum de brachio s. Stephani, pars brachii quae dicitur dreve*⁸⁶. La première relique est dans une *Scrinium* en or, la seconde dans un reliquaire en argent en forme de vase⁸⁷.

La relique du « caillou ayant frappé la tête de saint Étienne »⁸⁸ est contenue dans un vase d'argent. Cette relique est déjà citée du temps de l'évêque Thierry. Dans une lettre adressée à Gérard de Toul (963-994), Thierry décrit ainsi la relique : « un caillou dont il avait été lapidé ». Dans les inventaires plus tardifs des XV^e et XVI^e siècles cette relique et son reliquaire sont répertoriés sous la mention : « Le caillou Saint Estienne et son tabernacle »⁸⁹. Celui de 1604 est plus précis. Il décrit le reliquaire comme étant en argent doré, surmonté d'un ange ; sur le caillou, la relique, la trace du sang du martyr Étienne et quelques-uns de ses cheveux y étaient encore visibles - « Item le caillou de saint Estienne enchassé d'argent doré, avec un ange au-dessus, y estans plusieurs cheveux dudit saint Estienne, pezant vingt et un marckz. »⁹⁰.

⁸⁴ *Translatio brachii vesontionem*, BHL 7873

⁸⁵ BNF lat. 10844, 7873 et 7874

⁸⁶ En 1362, quatre chanoines sont commis par le chapitre annuel pour la confection d'un (nouveau ?) bras pour les reliques de saint Étienne (*Registres capitulaires* I, 26). S'agit-il du reliquaire appelé *Nicodémus*, signalé en 1567, 1604 et 1682 dans l'armoire de l'autel du côté de l'Évangile ? Selon la description de ce reliquaire, il s'agit d'un bras de saint Étienne avec son pied d'argent doré pesant 32 marcs.

⁸⁷ *Vas argenteum in quo continentur quoddam os de brachio sancti Stephani, quod dicitur dreve* » est posé sur le *scrinium apostolorum* (*Cérémonial*, 1^{eres} Vêpres de l'Épiphanie, PELT, J.-B. (éd.), p. 292). – ... *super scrinium debet poni illud parvum vas argenteum in quo continentur li dreve brachii sancti Stephani.* (*Cérémonial*, À la fin du troisième jour de procession des Rogations : l'arrivée à Saint-Étienne, PELT, J.-B. (éd.), p. 377). – ... *vas argenteum in quo continentur quedam pars brachii que dicitur Dreve.* » (*Cérémonial*, Dédicace Saint-Étienne, PELT, J.-B. (éd.), p. 413).

⁸⁸ *Vas argenteum in quo continentur saxum cui adherent capilli sci Stephani.* (*Cérémonial*, Dédicace St-Etienne PELT, J.-B. (éd.), p. 413).

⁸⁹ 1567, 20 novembre – « Inventaire des objets conservés au trésor », dans PELT, *Registres capitulaires*, [n°580]

⁹⁰ 1604, 11 juin – « Inventaire général des bijoux, manuscrits et tableaux conservés à l'autel, à la sacristie et à la nef - A l'autel », dans PELT, *Registres capitulaires*, n°741, p.183.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

L'évêque Advence (858 – 875) fit don à la cathédrale d'un reliquaire en argent, appelé « la Muche » (ou Niche). Au pied de ce reliquaire, étaient gravés huit vers latins⁹¹. Selon Meurisse, il s'agissait d'« une belle pièce d'argent faite en forme de dôme et soutenue de quatre colonnes fort bien élaborée, dans laquelle on porte le chef de saint Étienne aux processions générales et solennelles »⁹². Ce reliquaire est dans le *Cérémonial* appelé *major capella argentea*. Au milieu de cette « chapelle » on plaçait d'autres reliquaires, comme l'écrin dit des apôtres⁹³ ou le bras de saint Étienne. Des sachets de reliques étaient suspendus autour. (dédicace de St-Étienne). Cette chapelle est particulièrement utilisée.

C'est dans cette « Muche » que l'on plaça la relique du fragment du crâne de saint Étienne, donnée par le Pape Urbain V à l'empereur Charles IV. Celui-ci l'offrit à l'évêque de Metz, Thierry Bayer de Boppard (1365-1384)⁹⁴. Au XIV^e siècle, cette relique était portée par l'évêque, dans ses mains, lors des processions des Rameaux et déposé sur l'autel majeur de la cathédrale. Philippe de Vigneulles rapporte ainsi qu'en 1366 : « Item, aucy en celle année, le jour des Palme, il [l'évêque] fist la grant procession dez Saint Arnoulfz jusques à la Grant Eglise, ensi comme avoit fait l'évesque Regnauld dessusdit. Et, en celle procession, il apporta en ses mains le chief saint Estenne, et l'offrit sur l'autel de la Grant Eglise de Mets. Lesquelx chief pape Urbain cinquiesme avoit donné à Charle le quart empereur, et le dit empereur le donna au deventdit évesque Thiédric. Et ledit évesque le fist mettre en or et en argent et en pierres précieuses, comme il est encor de présent, puis le donna à la Grant Eglis de Metz, pour le jour meisme et au retour de la deventdicte grant procession. »⁹⁵.

Dans les inventaires, ce reliquaire est désigné sous le terme de « tabernacle dudit chef de saint Estienne » (1604). En 1682 il est ainsi décrit le « tabernacle dudit chef de saint Estienne couvert d'une feuille d'argent pesant quarante quatre marcks ou environ, enrichy de deux grandes enseignes d'or toutes couvertes de perles saphirs et emeraudes pesantes trois marcs trois onces, où il manque quelques perles »⁹⁶. Il était conservé dans l'armoire centrale du grand autel de la cathédrale. Le 1^{er} septembre 1764 sur la proposition du maître de fabrique et avec l'assentiment de Mgr de Montmorency-Laval, le chapitre décide la fonte de la « vieille niche

⁹¹ PELT, J.-B., *Textes*, p. 367 – THIRIOT, n° 12.

⁹² MEURISSE, *Histoire*, p. 268.

⁹³ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.). - Rogations

⁹⁴ PELT, J.-B., *Textes*, p. 367, 372

⁹⁵ *Chronique de Philippe de Vigneulles*, Ed. Bruneau, vol. 2, p. 57.

⁹⁶ PELT, J.-B., *Textes*, n° 851, p. 223. *Inventaire général du 1^{er} mars 1682*.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

d'argent du chef de saint Étienne » pour faire, avec d'autres reliquaires d'or, un nouvel ostensor pour le Saint Sacrement⁹⁷.

B. Les reliquaires des apôtres

Deux reliquaires contenant des reliques d'apôtres sont mentionnés dans le *Cérémonial*. Le « *Scrinium apostolorum* » semble être un reliquaire de grande taille que l'on place sur la *capella* d'argent. Le second reliquaire est décrit comme étant un vase en or ; il est appelé « *vas apostolorum* », vase des apôtres, et contient, nous dit le *Cérémonial* « d'autres reliques d'apôtres ». Il est sorti à deux occasions : pour la procession des Rogations et à la seconde fête après le quatrième dimanche après Pâques, avant la messe⁹⁸.

C. Le bâton de saint Materne - *Baculus sancti Materni*

La tradition rapporte que saint Materne fut envoyé par saint Pierre pour évangéliser les régions du nord, accompagné par deux disciples Valère et Euchaïre. Dépité devant les fortes résistances de la population à entendre la "Divine Parole", Materne meurt. Valère et Euchaïre se précipitèrent alors à Rome pour conter à l'apôtre Pierre le drame. Ce dernier leur confie son bâton et les renvoie auprès du corps de Materne, qu'ils ressuscitèrent après quarante jours passés dans la tombe. Bruno de Cologne (953-965) obtient de Metz un morceau de ce bâton qui le divisa en deux. La partie supérieure fut donnée à Egbert de Trèves qui le fit enchasser dans un somptueux reliquaire vers 980⁹⁹.

Au XII^e siècle, cette relique était placée sur l'autel majeur de la cathédrale pour la fête de l'Épiphanie, de l'Ascension et pour la célébration de la dédicace de la cathédrale le 27 juin¹⁰⁰.

⁹⁷ PELT, J.-B., *Textes*, n° 1042, p.290-291

⁹⁸ *Cérémonial*, PELT- J.-B. (éd.), p. 370.

⁹⁹ ACHTER, *Die Kölner Petrusreliquien und die Bautätigkeit Erzbischof Brunos (953-65) am Kölner Dom*, Das Erste Jahrtausend II, Düsseldorf, 1964, p. 979-91- Lors de l'exposition à Aix-la-Chapelle sur Charlemagne, un « bâton de saint Pierre » (« Stab (sogenannter Petrusstab) ») était dit provenir de Metz (cf Catalogue *Karl Charlemagne des Grosse. Karls Kunst*, 2014, p. 201-202, ill. p. 199)

¹⁰⁰ Le bâton de saint Materne est cité trois fois dans le *Cérémonial* : (p. 292) Aux premières vêpres de l'Épiphanie, il est posé sur l'autel derrière le reliquaire en forme de chapelle – (p. 377) La veille de l'Ascension : le bâton est placé au centre de l'autel avec le reliquaire en forme de chapelle – (p. 412) Dédicace Saint-Étienne : « *Retro capellam est baculus sci Materni* »)

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

Le Bâton de saint Materne était porté seul par un sous-diacre dans la procession urbaine de la Litanie Majeure, devant le brancard à reliques de Saint-Étienne¹⁰¹.

D. Le chef de saint Gorgon

Saint Gorgon, de Nicomédie fut martyrisé vers 304, sous l'empereur Dioclétien. Ses reliques furent données en 765 à saint Chrodegang en reconnaissance des services rendus à l'Église de Rome dans sa lutte contre les Lombards. Il les transféra à l'abbaye qu'il fonda à Gorze mais laissa à la cathédrale le chef du saint.

La fête de saint Gorgon figure déjà dans le *Sacramentaire* de Drogon au milieu du IX^e siècle. Au XII^e siècle, le chef de saint Gorgon, *capud sancti Gorgonii*, était contenu dans un reliquaire en argent en forme de vase. Le jour de la fête du saint, le 9 septembre, à la messe, sa relique était posée sur l'autel majeur de la cathédrale¹⁰². Le 10 juin 1528, la relique est prêtée à la paroisse du saint titulaire pour une procession¹⁰³.

Cette relique figure dans les inventaires du trésor de la cathédrale. Dans la sacristie, en 1604, est inventorié « le chef Saint Gergonne avec le pied et toutes ses deppendances, pesant cinquante et une marckz et deux onces. »¹⁰⁴. En 1672, la relique était conservée dans l'armoire du grand autel de la cathédrale « du costé de l'épître ». Selon la description, le chef de saint Gorgon avait « un cordon sur ledit chef en forme de couronne et le pied destal, le tout d'argent doré [...] le cordon se trouve rompu en quelques endroits. »¹⁰⁵

¹⁰¹ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 384 : « non et ultimo sci Stephani, ita quod baculus sci Materni feratur ante ipsum ab uno subdyacono induto cappa serica super albam. »

¹⁰² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 437 : « Ipso die ponitur super altare capud sancti Gorgonii ad Missam. »

¹⁰³ PELT, J.-B., *Textes*, n° 365, p. 94.

¹⁰⁴ PELT, J.-B., *Textes*, n° 741, p. 185.

¹⁰⁵ PELT, J.-B., *Textes*, n° 851, p. 225.

E. Les autres reliquaires

D'autres reliquaires sont encore mentionnés dans le *Cérémonial* sans qu'on puisse les identifier : un vase en argent contenant de multiples reliques, deux autres reliquaires (*Duo alia scrinia*) que l'on pouvait superposer l'un sur l'autre ; et une pyxide à reliques en ivoire contenant également de multiples reliques, *busta una ossea de ebore, in quibus continentur multe reliquie*.

Les reliques de petite taille ou les fragments de reliques pouvaient être portées dans des reliquaires en forme de bourse, appelés *philacteria*, que l'on suspendait. Ainsi au XII^e siècle, ces sachets de reliques étaient placés soit autour du reliquaire en forme de chapelle, *magna capella*, soit dans le sanctuaire. Le jour de la fête de l'*Invention* de saint Étienne protomartyr, sur une estrade placée devant l'autel, étaient suspendus douze *philacteria* et sur la grande poutre à l'entrée du sanctuaire, *magna trabes*, au-dessus des degrés, on suspendait 31 sachets à reliques. Derrière cette poutre était tendue une grande tenture blanche sur toute la largeur du sanctuaire et sur la *trabes* on posait deux candélabres en fer¹⁰⁶.

Ce sont sans doute des sachets de reliques que l'on voit sur la plaquette d'ivoire n° 1 du plat de reliure inférieure du *Sacramentaire de Drogon*, ce qui témoigne de la conservation d'une pratique liturgique traditionnelle. Ils sont placés devant le ciborium surmontant l'autel.

Dans le *Cérémonial* de la cathédrale de Toul du XVIII^e siècle, est décrite l'installation des sachets de reliques au moyen d'une perche :

« Ce même jour, avant la grande messe, 2 céroféraires, 2 vicaires et 2 chanoines prêtres s'étant rendus pendant Tierces, dans la sacristie de la nef, lesdits vic. en surplis prennent une grande lance ou perche peinte, à laquelle le sacristain aura accroché, avec la décence et la propreté requise, environ 26 bourses précieuses, remplies de reliques de plusieurs Saints, auxquels on n'a pas encore fait construire des châsses et, aussitôt tierces dites les dits vicaires, ayant mis la perche sur leurs épaules, ils la portent avec respect dans le chœur, en passant par le milieu de la nef, par la grande porte sous le Jubé ; puis, s'avançant jusque devant le grand autel, ils s'arrêtent dans l'endroit où il est nécessaire ; les 2 céroféraires marchent à côté des dites reliques et les 2 chanoines, en chappes rouges, marchant toujours encensant : aussitôt, 2 autres prêtres attachent

¹⁰⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

ladite perche aux cordes qui sont là toute prêtes, et, en même temps, ceux qui sont sur les voûtes, ayant été avertis par le signal, dont on sera convenu et qui doit être muet, enlèvent doucement lesdites reliques environ jusqu'au milieu de l'espace qui est entre les voûtes et le pavé; cependant, le sous chantre entonne une antienne convenable que l'on continué avec beaucoup de gravité, en sorte qu'elle dure jusqu'à ce que lesdites reliques soient assez élevées; puis il dit le verset et la collecte requise, tout le reste du chœur étant à genoux... Les reliques demeurent ainsi suspendues, jusqu'au 16 septembre, qui est le lendemain de la fête de saint Ayvre, évêque de Toul, auquel jour avant la grande messe, on les descend, on les détache et on les repose dans la sacristie avec les mêmes cérémonies. »¹⁰⁷.

Les sachets de reliques sont connus dans le monde chrétien. Toutefois leur utilisation relevait davantage d'une dévotion personnel ; les pèlerins en portaient à la ceinture. La pratique de les suspendre à une poutre ou à un ciborium au-dessus de l'autel, comme cela est figuré sur une des plaquettes d'ivoire du *Sacramentaire* de Drogon, reste plus exceptionnel. Sagit-il d'une pratique lotharingienne ? Cela semble possible. Il s'agit du moins de la persistance d'un usage carolingien¹⁰⁸.

IV. L'utilisation des reliques

La manipulation rituelle des reliques est soigneusement rapportée par le *Cérémonial* de la cathédrale. Disposées sur la table d'autel selon une organisation rigoureuse ou placées sur un brancard pour être portées en procession, les reliques sont ainsi présentées aux fidèles. Le pouvoir magique et protecteur que l'on prêtait aux reliques de saints pour écarter les calamités – épidémies, inondations, sécheresse, etc. – était ainsi méticuleusement orchestré par l'Église.

¹⁰⁷ *Cérémonial de Toul dressé par un chanoine de l'église cathédrale, et imprimé par ordre d'illustrissime... Monseigneur Henry de Thyard-Bissy, évêque... de Toul, 1700 (St Geneviève)*, p.536

¹⁰⁸ GHISLAIN, J.-C., « La châsse et l'autel, de la confession préromane à la Sainte-Chapelle. Le cas de la collégiale Saint-Vincent de Soignies », dans GEORGE, P. (dir.), *Châsses, du Moyen Âge à nos jours*, 2013, p. 14-20.

A. Disposition des reliques sur l'autel

Dans la vigile des grandes fêtes christologiques, comme Noël, l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte¹⁰⁹, à l'heure des premières vêpres, l'autel doit être préparé et orné d'orfrois. On superpose alors trois reliquaires au centre de la table. Le grand reliquaire en forme de chapelle, *capella magna argentea*, doit être posé sur la table ; sur celui-ci est placé le reliquaire des apôtres et au-dessus le vase en argent contenant un « os du bras de saint Étienne », dit « dru », *dreve*. Trois grands sachets à reliques, *magna phylacteria*, sont suspendus autour de la *capella* et le bâton de saint Materne est placé derrière celle-ci.

Les reliques n'ont pas de fonction liturgique au cours de la solennité. Il n'y a pas de manipulation rituelle des reliques au cours d'un des offices ou de la messe. Objets d'accompagnement, elles sont présentes lors de ces grandes fêtes où les fidèles viennent nombreux, pour rappeler aux fidèles l'exemplarité de ces saints.

L'énumération la plus complète des reliquaires et bijoux de la cathédrale est donnée pour la fête de la Dédicace de Saint-Étienne¹¹⁰. À cette occasion, l'église comme les autels doivent être décorés : « les parois de l'église doivent être ornées de tapis de soie comme le jour de Noël ou à Pâques. De l'autel nous disons qu'il doit être préparé de la manière suivante : l'orfroi d'Étienne de Bar doit être posé devant l'autel, comme il est placé à Noël et à Pâques. Sept croix d'or et deux fanions sont placés derrière l'autel. À l'arrière de l'autel est suspendu un grand tissu de soie entre les deux coins de l'autel ». À la suite, le *Cérémonial* décrit la mise en place de onze reliquaires sur l'autel. Au centre de la table, à la *capella magna argentea*, sont suspendus trois *phylacteria* d'or, un sur l'avant et les deux autres à droite et à gauche ; sur ce reliquaire en forme de chapelle est posé un autre reliquaire d'or contenant un grand os du bras de saint Étienne, *os magnum de brachio*, auquel on superpose un vase d'argent appelé « *Dreve* » renfermant également une relique de ce même saint, un fragment du bras, *quedam pars brachii que dicitur Dreve*. Dans la partie droite de l'autel, est posé le vase en argent contenant le caillou ayant frappé la tête de saint Étienne, sur lequel est superposé le reliquaire de saint Gorgon, *caput sci Gorgonii*. Dans la partie gauche de la table est placé le reliquaire des Apôtres, *scrinium Apostolorum*, surmonté d'un vase d'argent contenant diverses reliques, *vasculum argenteum in*

¹⁰⁹ Les grandes solennités sont Noël, l'Épiphanie (p. 292), l'Ascension (p. 377) et la Pentecôte (p. 400).

¹¹⁰ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 412-413.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

quo continentur multe reliquie. Devant cet ensemble, deux autres reliquaires, *duo alia scrinia*, superposés et une pyxide à reliques en ivoire, *busta una ossea de ebore*. Au sommet des deux reliquaires on place trois petits vases, *vascula*, qui serviront durant la messe, *in quibus solet ministrari circa altare ad Missam*. Devant la *capella* est posé un calice en onyx, *calix de onichino*, ainsi que trois autres calices : un en or, un autre de grande taille, argenté et doré et le troisième en cristal. Le bâton de saint Materne est placé derrière la *capella* ainsi que huit « textes aux lettres d'or » posés sur une banquette, *super scabellum*. Enfin, aux deux coins de l'autel, sont posés deux livres recouverts d'argent et deux vases en argent contenant l'un de l'eau bénite et l'autre de l'encens. Six candélabres sont disposés devant l'autel et trois grands candélabres sur les degrés montant au sanctuaire.

Chaque élément posé sur la table d'autel est là pour commémorer l'acte de consécration de l'église cathédrale. Les reliques, l'eau bénite, l'encens, le luminaire et les calices sont les objets liturgiques indispensables pour l'exécution du rite de la dédicace. Au XII^e siècle, le 27 juin, l'Église de Metz célébrait ainsi avec grande solennité l'anniversaire de la dédicace de sa cathédrale ottonienne¹¹¹. L'autel est pareillement préparé pour la fête de l'*Invention* de saint Étienne protomartyr¹¹².

B. Le brancard à reliques – *Feretrum*

Lorsque les reliques doivent participer à une procession, le coùtre doit préparer le brancard, *feretrum*. Les reliquaires sont alors superposés sur celui-ci.

1. La composition du brancard

Le brancard à reliques est préparé en quatre occasions, la fête de la Purification (2 février)¹¹³ et les trois grandes processions urbaines des Rameaux, des Rogations et de la Grande Litanie de la saint Marc. Il revient au coùtre de le préparer. À l'exception des Rogations, le brancard est constitué de la manière suivante : on place le reliquaire en forme de chapelle, dans lequel est posé le reliquaire des Apôtres (*scrinium apostolorum*) ; à ce dernier, on superpose une des

¹¹¹ Cette fête de la dédicace était encore célébrée au XVII^e siècle (cf. *Cérémonial renouvelé ... 1694*, Metz, 1697, t.2, p. 221), toutefois aucun reliquaire ni autre calice ou évangélaire ne sont posés sur l'autel.

¹¹² *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 423.

¹¹³ Le brancard préparé à l'occasion de la fête de la Purification est la référence pour les autres fêtes.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

reliques de saint Étienne, le « morceau long et *gracile* de son bras », enfermé dans un reliquaire en argent¹¹⁴. Trois *philacteria magna* sont suspendus à la « chapelle d'argent », un devant, les deux autres à droite et à gauche, *unum ante et duo alia, unum a dextris et aliud a sinistris*. Ainsi préparé, le brancard est posé sur le coin gauche de l'autel majeur de la cathédrale, *ponetur super sinistrum cornu altaris*, avant d'être porté en procession.

Pour les trois jours de Rogations, le brancard est préparé différemment : le coître pose à l'intérieur du grand reliquaire d'argent en forme de chapelle le vase en or, appelé « vase des apôtres ». Dessus il place une autre « chapelle » de plus petite taille. Autour de cette dernière doivent être suspendus quatre phylactères en or. Ainsi préparé, le brancard est posé sur l'angle gauche de l'autel majeur.

2. L'utilisation du brancard

Pour la fête de la Purification, le brancard est porté à Sainte-Marie, par deux prêtres des églises Saint-Jacques et Sainte-Croix. Il est placé en tête de procession, précédé par deux acolytes portant un candélabre. Les chanoines suivent les reliques en rang par deux, les plus jeunes devant suivis des plus anciens ; l'évêque, s'il est présent, ferme le cortège. Lorsque la procession retourne dans la cathédrale pour la célébration de la messe, le brancard est déposé dans son lieu de conservation, *Feretrum autem refertur et reponitur in loco suo*.

Pour les deux premières processions des Rameaux¹¹⁵, celles qui ont cours à l'intérieur du groupe canonial ou à proximité, le brancard est porté par deux prêtres des églises Sainte-Croix et Saint-Jacques. Pour la grande procession épiscopale des Palmes¹¹⁶, il est porté solennellement devant la procession des chanoines se rendant à l'abbaye Saint-Symphorien pour la bénédiction des Rameaux. Il est précédé par deux porteurs de cierges, deux porteurs de croix, ainsi que par deux sous-diacres, vêtus de la tunique de soie, portant le livre des évangiles et par les deux diacres

¹¹⁴ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 313 : *Interim debet parare custos feretrum super quod ponetur capella illa argentea infra quam ponetur scrinium apostolorum, et super illud capsula argentea in qua continentur quoddam os gracile et longum de brachio sci Stephani. Tria autem philacteria magna ibi appenduntur, unum ante et duo alia, unum a dextris et aliud a sinistris.*

¹¹⁵ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 338 et 339 : *Deinde preparat custos feretrum sicut preparatur in Purificatione sce Marie, et cum fuerit preparatum, ponatur super sinistrum cornu altaris sci Stephani. [...] Interim vero deferatur feretrum a duobus sacerdotibus sce Crucis et sci Iacobi, ad scm Mariam.*

¹¹⁶ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 339 – *De tercia processione Palmarum, que est episcopalis.*

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

en dalmatique, chargés de lire les évangiles aux différentes stations. Dans l'abbaye Saint-Symphorien, le brancard est posé sur l'autel majeur de l'abbatiale. Après la station, il est en tête de la grande procession des chanoines jusqu'au champ Saint-Arnoul. Il retourne ensuite à la cathédrale, toujours en tête de la procession.

La veille du premier jour des Rogations¹¹⁷, à la fin de la messe, le brancard est élevé, *elevatio feretro*, le chantre commence : *Exurge Domino*, suivi du psaume 44, *Deus auribus*¹¹⁸ et le prêtre récite la prière d'intercession « *Adesto supplicationibus nostris...* ». Puis le brancard est porté autour du cloître, précédé par trois acolytes en aube, portant deux petites bannières et une lanterne. Le diacre, qui doit lire les lectures et l'évangile, doit se tenir devant le primicier ou le doyen avec l'évangéliste¹¹⁹. Durant les trois jours de procession qui suivent dans l'espace messin, le brancard est porté par deux prêtres en aube et en chape de soie, à la suite des bannières. L'accompagnant immédiatement, se tient le coître suivi par les chantres chargés d'entonner les antiennes et les répons. Pour traverser la Moselle vers Longeville, le brancard est dans un premier temps posé sur des vêtements étendus sur le sol. Lorsque tous les chanoines ont traversé le fleuve, il est porté sur l'autre rive. Dans les églises où les chanoines chantent les vigiles, c'est-à-dire à Sainte-Marie-aux-Champs, le deuxième jour et à Saint-Lazare, le troisième jour, le brancard est posé sur l'autel de la station.

Le coître prépare enfin le brancard de reliques pour la Grande Litanie de la saint Marc. Pour cette procession, chaque communauté religieuse doit apporter son propre brancard de reliques. Celui de la cathédrale prend place le dernier à la suite des reliquaires des différentes communautés monastiques, après celui de l'abbaye Sainte-Glossinde. À la fin de cette procession urbaine, lorsque les chanoines sont invités à aller se reposer dans leur logement respectif, le coître doit remettre chaque relique à sa place, en sécurité, *reponere in locum suum sub sera*. Nous ne disposons d'aucune information sur le lieu de conservation de ces reliquaires. En 1521 les reliques et les bijoux de la cathédrale semblent être conservés dans le « *custode ou tabernacle* » du maître-autel. En septembre 1537, est envisagé de construire dans le chœur une amoire pour garder les bijoux. Le projet est une véritable mise en scène : le retable de l'autel

¹¹⁷ *Cérémonial*, PELT, J.-B. (éd.), p. 370-370.

¹¹⁸ Psaume 44 est un psaume de lamentation : « Ô Dieu ! nous avons entendu de nos oreilles, nos pères nous ont raconté les œuvres que tu as accomplies de leur temps, aux jours d'autrefois. »

¹¹⁹ Ces ministres recevront deux pièces de monnaie par jour.

QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII^E SIÈCLE

doit être établi au fond de l'abside (à la place de la cathèdre épiscopale en marbre cipolin qui fut déplacée légèrement sur la droite dans le sanctuaire) sur une plate-forme permettant de le voir depuis la nef. Il doit être aménagé sous la forme de trois armoires fortes fermées par des volets¹²⁰. Dans le *Cérémonial renouvelé* du XVII^e siècle, lors des grandes solennités de l'année, « Le Trésor est ouvert ». Le jour de l'Épiphanie, à la fin de la messe, « on tire une partie des Reliques du Trésor, que l'on porte à la Sacristie, & le jour de Pâques on les y remet. »¹²¹

L'Antiquité tardive n'a pas proposé de modèles locaux de sainteté à l'Église de Metz. Les évêques se trouvèrent donc dans l'obligation de créer un capital sanctoral et les figures « missionnaires » furent les modèles privilégiés, auxquels ils ajoutèrent des saints romains afin d'encrenner la sainteté messine aux origines du christianisme. Les évêques des VII^e-IX^e siècle eux-même semblaient être conscients de cette « pénurie » et de ce fait, ils accédèrent très rapidement à la sainteté après leur mort. Ces figures épiscopales furent dans un premier temps privilégiées en recevant une mise à l'honneur par leurs successeurs, qui renforçaient ainsi le prestige de leur propre fonction. Puis à partir du XI^e siècle, le culte des saints se définit par un lieu privilégié. Les fondations épiscopales se sont progressivement enrichies de nouvelles figures de sainteté importées en grand nombre, en particulier par Thierry I^{er}. Le *Cérémonial* garde la trace de ces deux phénomènes du culte des saints, celui des premiers évêques puis de la fabrication d'un sanctoral à partir de reliques. Les seuls ajouts plus tardifs ne correspondent plus à cette logique particulière à chaque diocèse de construire ses propres modèles de sainteté. À partir du XII^e siècle, l'Église uniformise son sanctoral sur celui qui est honoré à Rome.

¹²⁰ Financé par le trésorier du chapitre, Thiébaud Mineti, il est achevé en nombre 1539 (cf *Registres capitulaires*, VII, 296 – PELT, J.-B., *Extraits...*, n° 432, p. 111). Il est l'œuvre du « maistre Michel, de Saint Mihiel, le masson », identifié (*Registres capitulaires*, VII, 305 – PELT, J.-B., *Extraits...*, n° 438, p. 112) comme étant Michel La Chaussée, maître d'œuvre du château de Fléville-devant-Nancy. Il est détruit 1791. Connu par une seule gravure, il témoigne, avec l'orgue du chœur et le jubé, de la pénétration du style de la Renaissance dans les aménagements de la cathédrale de la première moitié du XVI^e siècle. (cf Gravure d'après un dessin de Claude Chastillon réalisé vers 1614 et publié dans le recueil de la *Topographie de la France*, Paris, Boisseau, 1641. *Metz, Bibliothèques-Médiathèques.*)

¹²¹ *Cérémonial de l'Eglise Cathédrale de Metz, renouvelé... en l'année 1694*, p. 144.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Sans doute rédigé au début du XII^e siècle, le *liber ordinarius* messin, dit *Cérémonial* nous est parvenu dans une copie du XIII^e siècle. Le copiste n'a pas repris fidèlement le texte original mais l'a ponctuellement adapté aux réformes liturgiques postérieures. La comparaison de ce *Cérémonial* avec divers ordinaires cathédraux contemporains révèle des pratiques communes : dès le XI^e siècle avec l'Ordinaire de Besançon ou ceux des cathédrales de Bayeux, Amiens, Reims et Évreux, plus tardivement avec celui de Tournai ou de Trèves. La structure même de ces pratiques liturgiques semble déjà codifiée comme on peut le voir dans l'étude comparative du *Cérémonial* avec d'autres cathédrales de la Gaule et de l'Empire. Toutefois, la diversité des fondations, des caractères topographiques et certaines particularités historiques et locales induisent de nombreuses variantes. Metz se singularise par la conservation de nombre de pratiques liturgiques, héritées de l'époque carolingienne, dans le *claustrum* établi par Chrodegang au VIII^e siècle. En effet, le *Cérémonial* s'inscrit toujours dans la cathédrale ottonienne et dans le groupe d'églises tels qu'ils existent depuis leur création. Les six églises, Sainte-Marie, Saint-Pierre-le-Majeur et Le-Mineur, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Paul et Saint-Gall sont toujours les églises attenantes à l'église-mère Saint-Étienne, dans lesquelles la liturgie se développe. Tout indique que ce *Cérémonial* est un monument commémoratif et mémoriel de la pratique liturgique, issue de la réforme grégorienne mais adaptée à une tradition antique, héritage de l'époque de Chrodegang et de la romanisation de la liturgie. Dans un contexte architectural en pleine transformation lors de sa copie, cet ordinaire canonial réunit ainsi les préoccupations spirituelles et liturgiques, les lieux et les communautés qui les habitent, leurs habitudes et les traditions locales finement conservées et intégrées.

L'étude de la liturgie de la cathédrale de Metz et de son espace canonial révèle des particularismes caractérisés principalement par la conservation de coutumes romaines dans les aménagements des sanctuaires et dans la pratique d'une liturgie quotidienne stationnale à

CONCLUSION GÉNÉRALE

l'image de ce qui est pratiqué dans le monde monastique à la même période comme à Saint-Gall, à Centula – Saint-Riquier¹ ou encore à Cluny².

La conservation de ces pratiques romaines dans l'utilisation de l'espace est bien attestée notamment à partir du IX^e siècle sur les plats de reliure du *Sacramentaire de Drogon*. L'aménagement du sanctuaire de la cathédrale est ainsi fidèle à ce que l'on peut voir sur les plaquettes d'ivoire. Le pontife préside les célébrations assis sur sa cathèdre au fond de l'abside, face à la nef. Fermé par un *murus*, le chœur canonial est placé à l'avant du sanctuaire, aux pieds des degrés, dans l'espace de la croisée du transept. Dans la nef prennent place les fidèles auxquels l'évêque fait son sermon, assis sur le mur de séparation. Bien des aspects de la liturgie perdurent et ce, pratiquement jusqu'à nos jours. Le nouveau cérémonial du XVII^e siècle qui, même s'il semble n'avoir que peu servi, prouve que le poids de la tradition se faisait encore nettement sentir.

Le second héritage romain réside dans la liturgie stationnale à l'intérieur même du groupe cathédral. Dès le X^e siècle dans l'occident chrétien, on observe l'abandon d'une liturgie à plusieurs pôles, notamment avec ce qui est parfois perçu comme des cathédrales doubles et de ce fait s'opère un recentrage autour de l'autel majeur de la cathédrale. Toutefois Metz présente la particularité de conserver une liturgie qui se développe entre les différents sanctuaires composant le groupe cathédral. Au XII^e siècle, l'année liturgique décrite dans le *Cérémonial* est par conséquent répartie entre les différents édifices selon un ordre préétabli. Suivant le sanctoral, les chanoines prennent soin de célébrer les saints titulaires des différents autels sur leur autel. Pour certaines fêtes, la communauté sort de son cadre quotidien et processionne jusqu'à l'autel du saint pour l'honorer *in situ*. Mais la spécificité des différentes églises du groupe cathédral se remarque davantage dans l'étude du cycle christologique et dans les grands rites qui l'accompagnent. Pour ceux-ci la liturgie utilise successivement plusieurs espaces pour matérialiser le message spirituel et symbolique délivré dans chaque geste. De cette étude se dégage donc une hiérarchie entre les différentes églises, des pôles symboliques inscrits dans l'espace du groupe cathédral.

¹ HEITZ, C., « Architecture et liturgie processionnelle à l'époque préromane », *Revue de l'Art*, XXIV, Paris, 1974, p. 30-47.

² COCHELIN, I., « Monastic Customaries as bridges », *Institutes of Medieval Studies*, 2015.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Par la suite, ces divers bâtiments perdent peu à peu leur fonction pour devenir avec le temps de simples chapelles. Saint-Pierre-le-Majeur, devenu aux-Images, n'est conservée que dans son abside. À la place de sa nef, en 1712, sont construits des bâtiments pour loger les chantres. Le baptistère disparaît complètement dès le XV^e siècle et l'église Sainte-Marie, devenue Notre-Dame-la-Ronde est incorporée à la cathédrale sous la forme d'une collégiale croupion (1381). Saint-Gall existe encore jusqu'en 1606 sans que l'on sache ce que cette chapelle garde comme fonction. Des modifications sont également apportées aux bâtiments du cloître. À Saint-Paul, d'après le dernier état avant la destruction de l'ensemble en 1754, a subi des modifications architecturales mais demeure la chapelle de la communauté canoniale. Certains espaces acquièrent de nouvelles fonctions tandis que d'autres édifices sont construits. Ainsi la salle du chapitre est établie le 8 septembre 1533 comme chapelle par le chanoine Gilles Foës et prend le nom de Notre-Dame de Lorette. Lieu de sépulture de plusieurs chanoines issus de cette famille, il devient d'usage, à partir du XVIII^e siècle, de la dénommer *chapelle des Foës*. Dans le prolongement de l'église Saint-Pierre-aux-Images, parallèlement à la nef de la cathédrale, est construite la chapelle des Lorraines, commémorant la victoire des messins sur le duc de Lorraine (1473). Toutes ces modifications prouvent un recentrage sur l'édifice majeur qu'est Saint-Étienne. La comparaison avec le *Cérémonial renouvelé* du XVII^e permet ainsi de voir comment, dans la continuité de celui du XII^e siècle, certaines fonctions perdurent dans des espaces qui se modifient et dans quelles conditions.

Cette conservation relative des pratiques liturgiques carolingiennes est peut-être à rapprocher de la nature du pouvoir épiscopal durant la période carolingienne et de l'empreinte qu'elle a laissé dans l'histoire du siège épiscopale de Metz. Jouissant d'une place privilégiée dans un lieu perçu comme berceau de la dynastie carolingienne, les évêques, dont les figures les plus éminentes sont notamment Chrodegang, Angilram et Drogon, sont issus des familles austrasiennes les plus illustres, et même de la maison royale (Drogon). Ils bénéficient d'un pouvoir fondé sur les privilèges d'immunité. Ils sont les serviteurs ecclésiastiques de l'Église et du roi. Ils réforment, fondent et restaurent églises et abbayes, comme celle de Gorze. Ils n'exercent pas encore sur le plan institutionnel de fonctions importantes de commandement, mais leur proximité avec le trône leur confère une véritable influence.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans la seconde moitié du IX^e siècle, Metz reste dans une position centrale dans l'Empire mais n'est plus une capitale même si le souvenir en demeure, et un nouvel espace politique et culturel prend forme : la Lotharingie, qui conserve en partie le prestige du souvenir carolingien³ mais n'est plus qu'une région périphérique dominée tour-à-tour par les deux royaumes concurrents de l'est et de l'ouest. Dans ce contexte, les évêques commencent à assumer des tâches militaires et se présentent de plus en plus dans leur cité comme les détenteurs du pouvoir politique. Le temps des Ottoniens témoigne d'une remise en ordre, et les évêques de Metz s'intègrent au « système de l'église impériale »⁴, ce qui équivaut à une reconnaissance par les rois et les empereurs des droits usurpés durant la période précédente. Les évêques se trouvent assez souvent dans l'entourage des souverains, mais l'influence des prélats n'est plus celle de l'époque carolingienne.

Ainsi la liturgie carolingienne reste-t-elle l'image des années de prestige et gloire pour l'histoire de l'Église messine. Ce souvenir est encore visible au XVII^e siècle à travers le cérémonial qui a été conservé. Certains particularismes spécifiques à la cathédrale se sont ainsi perpétués, comme les processions dominicales autour du cloître ou la conservation des différents lieux de culte au sein du groupe cathédral et leur utilisation par la liturgie.

³ GAILLARD, M., « Serviteurs du roi, serviteurs de l'Église : les évêques de Haute-Lotharingie au IX^e siècle », dans Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 1998, 29, *Les serviteurs de l'État au Moyen*, p. 33-45. GLANSDORFF, S. L'évêque de Metz et archichapelain Drogon (801/802-855). In: *Revue belge de philologie et d'histoire*. Tome 81 fasc. 4, 2003. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 945-1014

⁴ Selon l'expression employée par Michel Parisse.

INDEX DES NOMS, DES LIEUX ET DES FÊTES LITURGIQUES

A

ADALBÉRON III (évêque), 23, 25, 103, 116
 ADALBÉRON IV (évêque), 24
 ADVENCE (évêque), 27, 33, 34, 68, 128, 129,
 130, 166, 342, 362
 AMIENS, 187, 189, 196, 208, 214, 225, 255,
 262, 266, 268, 272, 276, 283, 288, 313, 320,
 372, 384
 ANGILRAM (évêque), 31, 33, 67, 130, 194,
 216, 217, 339, 374, 379
 ARCHIDIACRE, 14, 110, 115, 130, 138, 139,
 141, 163, 166, 167, 172, 173, 174, 176, 179,
 180, 182, 184, 187, 189, 191, 193, 195, 222,
 223, 237, 258, 265, 266, 267, 331, 343, 347,
 382
 AUMÔNIER, 174, 176, 181, 190, 195, 204,
 278, 279, 281, 382
 AUTEL SAINTE-GLOSSINDE, 111, 113, 249,
 269, 358

B

BAYEUX, 189, 201, 211, 214, 225, 243, 255,
 256, 262, 266, 272, 273, 276, 283, 288, 320,
 324, 325, 326, 327, 372, 384
 BENOÎT D'ANIANE, 30
 BESANÇON, 69, 197, 254, 260, 262, 267, 272,
 280, 288, 292, 308, 313, 314, 320, 335, 361,
 372, 384

C

CAMÉRIER, 148, 152, 177, 178, 383
 CELLÉRIER, 141, 177, 383
 CENTULA – SAINT-RIQUIER, 373
 CERCHIER, 10, 39, 169, 174, 176, 180, 183,
 189, 195, 204, 207, 278, 315, 382
 CHANTRE, 82, 83, 118, 124, 150, 163, 164,
 166, 167, 170, 171, 174, 187, 194, 195, 198,
 199, 200, 201, 202, 206, 209, 222, 225, 228,
 229, 238, 245, 249, 250, 262, 263, 285, 291,
 303, 304, 305, 306, 308, 311, 312, 313, 315,
 347, 349, 353, 366, 370, 382

CHAPELLE DES FOËS, 114, 147, 157, 374
 CHAPELLE DES LORRAINS, 114, 132, 134,
 159, 374
 CHORUS, 24, 80, 81, 82, 83, 84, 91, 99, 105,
 107, 110, 116, 118, 123, 171, 182, 185, 195,
 198, 202, 206, 213, 214, 215, 218, 222, 227,
 235, 245, 262, 272, 282, 284, 380
 CHRODEGANG (évêque), 4, 5, 6, 27, 29, 30,
 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 48, 49, 51,
 55, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 74, 100, 106, 114,
 117, 118, 119, 121, 125, 126, 130, 133, 134,
 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143,
 144, 147, 149, 151, 153, 157, 161, 162, 163,
 167, 168, 170, 172, 174, 177, 179, 180, 182,
 185, 191, 193, 194, 207, 209, 211, 215, 216,
 242, 252, 253, 289, 295, 296, 342, 343, 364,
 372, 374, 380, 382, 383
 CLUNY, 145, 152, 224, 225, 279, 373
 COÛTRE, 91, 145, 164, 167, 169, 171, 173,
 174, 175, 176, 181, 182, 195, 206, 208, 244,
 245, 247, 263, 272, 280, 289, 290, 291, 299,
 308, 349, 350, 351, 353, 355, 369, 371, 382
 CRYPTÉ, 86

D

DOYEN, 83, 87, 88, 126, 127, 164, 166, 168,
 169, 171, 176, 181, 189, 190, 195, 197, 203,
 206, 207, 208, 230, 245, 248, 249, 255, 278,
 281, 306, 315, 370, 382
 DROGON (évêque), 33, 35, 37, 55, 60, 62, 66,
 84, 85, 107, 111, 112, 130, 150, 166, 216,
 217, 221, 244, 248, 257, 258, 260, 261, 262,
 263, 267, 270, 295, 302, 310, 339, 340, 341,
 342, 343, 346, 347, 360, 364, 365, 366, 373,
 374, 375, 379

E

ÉTIENNE DE BAR (évêque), 16, 24, 25, 115,
 119, 367, 379
 ÉVREUX, 254, 308, 372

INDEX

G

GORZE, 29, 34, 65, 66, 77, 97, 115, 118, 126, 130, 150, 166, 168, 169, 176, 336, 353, 357, 359, 364, 374
GRADUS, 72, 73, 80, 82, 83, 84, 85, 89, 92, 93, 100, 103, 105, 110, 118, 123, 124, 125, 150, 153, 154, 155, 171, 183, 199, 202, 206, 208, 212, 213, 214, 215, 261, 265, 266, 272, 274, 285, 300, 306, 313, 315, 319, 344, 353, 365, 368, 373, 381
GRAND CHANCELIER, 171, 382
GRANDE LITANIE *Voir* Saint Marc

H

HERMAN (évêque), 23

J

JEUDI SAINT, 20, 40, 85, 90, 118, 148, 169, 174, 177, 183, 184, 189, 241, 243, 251, 262, 279, 384

L

LISTE STATIONNALE, 27, 35, 36, 60, 115, 119, 126, 128, 130, 155, 252, 295, 298, 300, 310, 317, 318, 328, 329, 331, 332, 335, 336, 337, 357, 379

M

MERCREDI DES CENDRES, 35, 169, 186, 187, 189, 216, 243, 251, 262, 278, 280, 295, 335
MURUS, 62, 80, 81, 99, 107, 185, 199, 373

N

NOËL, 9, 21, 23, 32, 39, 55, 60, 76, 87, 110, 124, 132, 139, 146, 168, 171, 173, 175, 198, 200, 201, 203, 210, 212, 216, 221, 236, 237, 242, 244, 247, 248, 250, 251, 266, 275, 289, 290, 291, 367
NOTRE-DAME-LA-RONDE *Voir* Sainte-Marie

P

PÂQUES, 21, 23, 31, 43, 55, 62, 87, 92, 111, 112, 118, 139, 168, 171, 173, 175, 183, 186, 192, 200, 202, 203, 208, 209, 210, 212, 216, 221, 224, 228, 229, 230, 231, 232, 238, 242, 246, 247, 248, 249, 250, 257, 261, 262, 267,

268, 270, 271, 275, 284, 286, 287, 294, 295, 297, 363, 367, 371, 384

PAUL DIACRE, 29, 38, 58, 59, 61, 62, 65, 66, 67, 69, 106, 118, 125, 149, 170, 341, 343, 347, 350, 356

PÉPIN LE BREF, 5, 30

PERCEPTEUR, 178, 281

PONTIFICAL, 37, 38, 39, 40, 55, 187, 188, 244, 245, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 267, 269, 270, 277, 278, 282, 302, 310, 320, 356, 379

PORTIER, 138, 142, 163, 173, 179, 180, 191, 383

PRÉVÔT, 25, 114, 115, 165, 175, 178, 179, 197, 236, 267, 383

PRIMICIER, 138, 163, 166, 167, 168, 169, 171, 173, 176, 181, 182, 193, 195, 206, 245, 370, 382

PROCESSIONNAL, 25, 40, 292, 294, 312, 328, 329, 332, 334, 336, 337, 379

PURIFICATION, 23, 86, 124, 139, 173, 175, 201, 216, 236, 237, 244, 245, 246, 262, 303, 369, 370

R

RAMEAUX, 23, 31, 77, 78, 89, 144, 154, 172, 175, 182, 183, 184, 199, 216, 240, 248, 271, 294, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 356, 357, 362, 369, 370, 384, 385

REGULA CANONICORUM, 5, 21, 27, 29, 30, 35, 65, 114, 119, 125, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 147, 151, 161, 162, 163, 167, 168, 172, 174, 175, 177, 180, 182, 185, 191, 192, 193, 211, 212, 215, 216, 252, 295, 379, 382, 383

REIMS, 34, 78, 120, 164, 243, 256, 267, 271, 272, 288, 302, 308, 324, 325, 326, 327, 333, 372, 384

ROBERT (évêque), 27, 68, 122, 128, 129, 130, 164, 167, 239

ROGATIONS, 16, 17, 18, 21, 25, 26, 31, 36, 40, 91, 131, 155, 156, 175, 184, 216, 292, 294, 295, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 317, 328, 332, 334, 336, 356, 358, 361, 362, 363, 369, 370, 379, 385

S

SACRAMENTAIRE DE DROGON, 37, 55, 60, 66, 84, 85, 107, 111, 112, 216, 217, 221, 244, 248, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 267, 270, 302, 310, 347, 364, 365, 366, 373, 379

INDEX

- SACRISTIE, 10, 42, 82, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 101, 111, 151, 174, 229, 245, 249, 250, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 345, 350, 355, 362, 364, 365
- SAINT ARNOUL (évêque), 33, 37, 62, 77, 91, 114, 175, 294, 295, 309, 331, 343, 348, 349, 350, 352, 356, 385
- SAINT MARC, 155, 175, 183, 221, 236, 248, 298, 302, 304, 312, 315, 334, 356, 369, 371, 385
- SAINT-ARNOUL (abbaye), 11, 17, 23, 25, 31, 34, 39, 41, 51, 56, 62, 77, 82, 97, 155, 176, 184, 195, 199, 272, 285, 286, 298, 299, 300, 304, 305, 307, 309, 311, 312, 313, 314, 318, 320, 334, 336, 337, 338, 339, 342, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 356, 357, 358, 359, 370
- SAINT-CLÉMENT (abbaye), 23, 300, 344, 345
- SAINTE-GLOSSINDE (abbaye), 174, 200, 239, 300, 307, 335, 336, 347, 348, 371
- SAINTE-MARIE (église), 5, 17, 22, 25, 27, 30, 34, 41, 52, 65, 88, 94, 95, 97, 106, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 136, 140, 141, 142, 153, 163, 165, 174, 179, 186, 216, 221, 225, 227, 228, 232, 236, 237, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 261, 262, 267, 268, 271, 289, 290, 296, 297, 300, 303, 304, 306, 308, 309, 312, 313, 314, 315, 329, 336, 344, 345, 346, 347, 370, 371, 372, 374, 381, 384
- SAINTE-MARIE-AUX-CHAMPS (église), 41, 371
- SAINT-ÉTIENNE (cathédrale), 2, 4, 5, 11, 23, 25, 27, 30, 51, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 71, 74, 75, 76, 77, 79, 85, 92, 97, 106, 108, 109, 114, 118, 120, 127, 129, 136, 140, 141, 142, 150, 154, 155, 163, 167, 168, 174, 175, 192, 197, 209, 210, 213, 238, 239, 240, 242, 243, 245, 247, 248, 249, 250, 291, 296, 297, 300, 303, 304, 314, 340, 341, 343, 349, 361, 364, 367, 372, 374, 380, 384
- SAINT-GALL (église), 27, 39, 88, 128, 129, 145, 173, 222, 239, 242, 247, 252, 283, 284, 289, 323, 333, 335, 372, 374, 381, 384
- SAINT-GORGON (église), 33, 106, 130, 131, 132, 146, 149, 153, 158, 160, 161, 197, 300, 309, 381
- SAINT-JEAN-BAPTISTE (baptistère), 19, 22, 27, 88, 89, 90, 110, 111, 113, 119, 120, 128, 136, 173, 186, 187, 197, 206, 209, 221, 222, 226, 227, 230, 237, 239, 242, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 257, 260, 261, 262, 267, 268, 269, 275, 287, 292, 296, 297, 305, 310, 313, 315, 316, 318, 331, 334, 348, 357, 372, 381, 384
- SAINT-LAZARE (église), 371
- SAINT-PAUL (église), 5, 27, 30, 92, 106, 110, 114, 124, 125, 129, 133, 134, 137, 140, 142, 143, 144, 153, 157, 159, 163, 186, 197, 207, 209, 225, 226, 227, 238, 240, 242, 252, 275, 292, 296, 315, 333, 340, 372, 374, 381, 382, 384
- SAINT-PIERRE-AUX-ARÈNES (église), 59, 61
- SAINT-PIERRE-LE-MAJEUR (église), 5, 23, 25, 26, 33, 61, 65, 67, 92, 106, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 124, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 140, 144, 146, 148, 150, 153, 157, 159, 160, 165, 174, 179, 185, 186, 190, 197, 211, 212, 221, 225, 227, 228, 230, 232, 235, 236, 242, 243, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 262, 280, 288, 297, 300, 308, 315, 317, 372, 374, 381, 384
- SAINT-SYMPHORIEN (abbaye), 183, 299, 306, 370
- SAINT-VICTOR (église), 106, 131, 155, 300, 306, 313
- SAMEDI SAINT, 32, 88, 124, 183, 194, 251, 262
- SANCTUARIUM, 27, 34, 36, 62, 64, 65, 67, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 90, 91, 92, 97, 100, 102, 105, 106, 107, 108, 116, 117, 118, 119, 123, 124, 127, 134, 146, 151, 160, 166, 169, 170, 195, 198, 202, 206, 212, 213, 214, 215, 221, 231, 236, 237, 238, 243, 245, 250, 251, 262, 266, 268, 273, 283, 285, 288, 302, 305, 343, 350, 353, 359, 365, 368, 371, 373, 380, 381, 383
- SÉNÉCHAL, 177, 178, 383
- SIGEBERT DE GEMBLOUX, 68, 69, 77, 106, 155, 351, 352, 354, 359, 360
- SOUS-AUMÔNIER, 174, 176, 382
- SOUS-CHANCELIER, 171, 202, 211, 382

T

- THIERRY I^{er} (évêque), 3, 68, 69, 70, 71, 74, 77, 106, 108, 304, 336, 338, 342, 343, 345, 351, 354, 358, 359, 360
- THIERRY II (évêque), 23, 24, 26, 69, 70, 71, 74, 75, 82, 108, 123, 206, 342, 361
- TOURNAI, 21, 225, 254, 320, 325, 359, 372
- TRABES, 79, 84, 107, 353, 365
- TRÉSORIER, 10, 42, 83, 148, 166, 172, 174, 184, 195, 206, 350, 371, 382
- TRÈVES, 33, 120, 201, 208, 225, 254, 262, 288, 304, 314, 325, 326, 331, 332, 335, 341, 359, 363, 372

INDEX

TURRIS, 76, 77, 78, 88, 90, 95, 96, 97, 98, 107,
109, 110, 120, 198, 240, 311, 381

V

VENDREDI SAINT, 80, 91, 178, 199, 200,
229, 264, 272

VILLICUS (évêque), 63, 64

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	3
PREMIÈRE PARTIE : LA CATHÉDRALE	8
Chapitre I. Un manuscrit disparu.....	9
I. Description.....	9
II. Lieux et conditions de conservation jusqu'en 1944.....	10
III. La datation du texte.....	13
A. Un questionnement ancien qui a laissé des traces sur le manuscrit	13
B. Un calendrier plus tardif.....	15
C. Les indices de datation de la copie.....	16
1. L'orfroi d'Étienne de Bar	16
2. Les éléments topographiques de la ville de Metz.....	17
3. Les initiales de la litanie des Rogations.....	18
4. Les modalités de l'annonce des fêtes	19
D. Les hypothèses de datation.....	20
1. Un texte à l'usage de chanoines ne vivant plus en communauté.....	20
2. Le contexte architectural	22
3. 1105 : une date de confection admise sans preuve.....	22
E. De l'archétype à la copie du <i>Cérémonial</i> : les hypothèses.....	24
Chapitre 2. La place du <i>cérémonial</i> dans le <i>corpus</i> des livres liturgiques messins.....	28
I. Les textes normatifs et liturgiques antérieurs au X ^e siècle.....	29
A. La <i>Regula canonicorum</i>	29
B. Le règlement d'Angilram (fin du VIII ^e siècle).....	31
C. Le Codex Bernensis 289, dit Martyrologe de Berne	32
D. La liste stationnale de carême	35
II. Des manuscrits messins antérieurs et contemporains du <i>Cérémonial</i>	37
A. Le <i>Sacramentaire de Drogon</i> (milieu IX ^e siècle).....	37
B. Le <i>Pontifical</i> (ms 334) du XI ^e siècle	38
C. Le <i>Processionnal</i> ou <i>Lectionnaire</i> (ms 329) du XI ^e siècle.....	40
III. Les autres cérémoniaux de la cathédrale.....	41
A. Le <i>Liber ordinarius</i> de 1551.	41

TABLE DES MATIÈRES

B. Le <i>Cérémonial de l'Église Cathédrale de Metz, renouvelé par Messieurs les vénérables Prancier, Doyen, chanoines et chapitre de ladite Église, en l'année 1694</i>	42
Chapitre 3 - Le texte	43
I. Le contenu.....	43
II. Cérémonial, ordinaire ou pontifical ?	44
A. Éléments de définition.....	45
B. L'ambiguïté du texte messin	46
III. L'objectif du texte.....	48
Chapitre 4. Le <i>Cérémonial</i> , son importance pour l'histoire, l'architecture et la liturgie	50
I. Le <i>Cérémonial</i> de la cathédrale, source d'histoire locale pour les érudits.....	50
II. Le <i>Cérémonial</i> , source archéologique	52
III. Le <i>Cérémonial</i> dans sa dimension liturgique.....	55
DEUXIÈME PARTIE : LES ESPACES DE LA LITURGIE.....	58
Chapitre 1. Saint-Étienne et son baptistère.....	59
I. La cathédrale : données historiques	59
A. La cathédrale au haut Moyen Âge.....	59
1. La première cathédrale, les hypothèses	59
2. Saint-Étienne cathédrale	62
3. Une éventuelle reconstruction de Saint-Étienne au VI ^e siècle	63
4. Le sanctuaire de saint Chrodegang.....	65
B. La reconstruction de la cathédrale au XI ^e siècle	68
II. La cathédrale d'après les textes	72
A. Une source contemporaine de la destruction du chevet ottonien : la « Chronique » de Philippe de Vigneulles.....	72
B. Martin Meurisse et l' <i>Histoire des Evêques de la ville de Metz</i>	74
C. La cathédrale Saint-Étienne d'après le <i>Cérémonial</i>	75
1. La <i>Turris</i> occidentale.....	76
2. La nef.....	79
3. Le transept	80
a. La croisée du transept : le « <i>chorus</i> »	80
b. Les bras du transept	83
4. Les <i>gradus</i>	84
5. Le <i>sanctuarium</i>	84
6. La crypte	86
7. Les dépendances de la cathédrale.....	86

TABLE DES MATIÈRES

8.	Les autels de la cathédrale	87
9.	Les accès à la cathédrale (<i>ostia, porta, janua</i>)	88
D.	Le Trésor et le mobilier liturgique	91
III.	Les données archéologiques et les hypothèses de restitution.....	93
A.	Les campagnes de fouilles (1878-1881, 1914-1916)	93
B.	Les fouilles des quatre premières travées.....	95
1.	La façade occidentale ottonienne et la question de la <i>turris</i>	95
a.	Une simple tour de façade accolée ?.....	96
b.	Une avant-nef intégrée ?	98
2.	Une nef à trois vaisseaux.	98
C.	Le transept	99
1.	La croisée.....	99
2.	Les fondations du transept : des maçonneries antiques conservées	100
3.	L'absidiole du bras nord du transept	101
4.	Les tours	101
D.	La crypte et le sanctuaire.....	102
1.	La crypte	102
2.	Le sanctuaire.....	104
IV.	Du site antique à la cathédrale du XI ^e siècle.....	104
A.	Un édifice civil devenu sanctuaire chrétien ?.....	105
B.	Une cathédrale mal connue du haut Moyen Âge	106
C.	La cathédrale ottonienne	106
V.	Le baptistère Saint-Jean : Sanctus-Johannes, Sanctus-Johannes-Baptista	109
A.	Localisation	109
B.	L'espace intérieur	110
Chapitre 2 - Aperçus historique et archéologique des églises du groupe cathédral		113
I.	Saint-Pierre-le-Majeur	113
A.	Historique	113
B.	L'espace interne	117
II.	Sainte-Marie.....	118
A.	Historique	118
B.	Forme architecturale.....	120
C.	L'espace interne	122
III.	Saint-Paul.....	123
IV.	Saint-Pierre-le-Vieux	125

TABLE DES MATIÈRES

V. Saint-Gall	127
VI. Les autres édifices religieux associés plus tard au groupe cathédral	129
A. Saint-Gorgon	129
B. Chapelle des Lorrains	130
Chapitre 3. L'enclos canonial	132
I. Les origines du <i>claustrum</i>	133
II. Le <i>claustrum</i> dans la <i>Regula canonicorum</i> de Chrodegang	134
A. Terminologie	134
B. La salle du chapitre	136
C. Le réfectoire	137
D. Le dortoir	138
E. Les bâtiments communs	140
F. Les portes du <i>claustrum</i>	141
G. L'église du <i>claustrum</i> : Saint-Paul	141
III. Le <i>claustrum</i> au XII ^e siècle	142
A. Le <i>claustrum</i> - définition	142
B. La salle du chapitre	143
C. Le réfectoire	145
D. Le dortoir	147
E. Les écoles	148
F. <i>L'armarium</i>	150
G. Les espaces de service	150
H. Les portes	151
IV. La place de Chambre	152
V. Les modifications postérieures et l'abandon, état avant la destruction au XVIII ^e siècle. ..	155
A. Le dernier état du <i>claustrum</i>	155
B. La destruction	156
C. Les sources concernant la destruction et les données archéologiques	158
1. Les érudits du XVIII ^e siècle	158
2. Les sources graphiques	159
TROISIÈME PARTIE :	161
LA VIE CANONIALE DANS LA LITURGIE DU <i>CÉRÉMONIAL</i> DE LA CATHÉDRALE	161
Chapitre 1. Le chapitre de la cathédrale	162
I. Aux origines du chapitre cathédral	162

TABLE DES MATIÈRES

II.	Organisation et effectifs du chapitre	163
III.	L'abandon de la vie en communauté	164
IV.	Les dignitaires	165
	A. <i>Primicerius</i> (Primicier)	165
	B. <i>Decanus</i> (Doyen).....	167
	C. <i>Cantor</i> (Chantre)	169
	D. <i>Cancellarius</i> (grand chancelier) et <i>subcancellarius</i> (sous-chancelier)	170
	E. <i>Thesaurarium</i> (trésorier)	171
V.	Les archidiaques	171
VI.	Les ministres	173
	A. Les <i>officii</i> ou <i>ministri</i> de la cathédrale	173
	1. Le coùtre	173
	2. Le cerchier	174
	3. L'aumônier et le sous-aumônier	175
	B. Les officiers de cloître	175
	1. Le cellérier	176
	2. Le sénéchal	176
	3. Le camérier	176
	C. Les sous-officiers ou familiers	178
	1. Le prévôt.....	178
	2. Le portier	178
	3. Charges diverses et occasionnelles	179
VII.	Les laïcs	181
	A. L'accès au <i>claustrum</i>	181
	B. Les marguilliers.....	181
	C. Le cas particulier des habitants de Woippy.....	183
	D. La place des laïcs dans la liturgie canoniale.	184
	1. Les fidèles.....	184
	2. Les catéchumènes	185
	3. Les pénitents	185
	4. Les pauvres	188
Chapitre 2 : Usages et coutumes liturgiques du chapitre messin		190
I.	La liturgie quotidienne dans le <i>claustrum</i> de Metz.....	190
	A. D'après la règle de Chrodegang	190
	1. L'Office divin	190

TABLE DES MATIÈRES

2.	La structure d'une journée	191
B.	L'Office au XII ^e siècle d'après le <i>Cérémonial</i> de la cathédrale.....	193
1.	Les rites et les acteurs de la liturgie quotidienne.....	193
2.	La manière d'exécuter la liturgie.....	196
a.	Le chant.....	196
b.	La lecture	200
3.	L'appel des heures	201
4.	La structure des heures	203
a.	Vêpres	204
b.	Complies	205
c.	Matines.....	206
d.	Laudes	207
e.	Prime	207
f.	La troisième heure.....	209
II.	La messe.....	210
A.	La messe canoniale au XII ^e siècle	210
B.	La messe épiscopale	213
1.	Au IX ^e siècle à Metz.....	214
2.	La présence de l'évêque dans le sanctuaire au XII ^e siècle	219
III.	Déplacements et processions au sein de la liturgie canoniale.....	221
A.	Les processions ordinaires	221
1.	La procession dominicale	222
2.	La petite procession après vêpres et laudes : la procession commémorative. 224	
3.	Une liturgie itinérante	224
B.	Les processions exceptionnelles au cloître.....	225
1.	Les processions litaniques	225
2.	La procession du jour de Pâques	225
3.	Procession de l'Ascension	229
QUATRIÈME PARTIE : LA LITURGIE CATHÉDRALE À METZ AU XII ^e SIÈCLE.....		232
Chapitre 1 : Les lieux de la liturgie		233
I.	Les fêtes sanctorales	233
A.	À Saint-Pierre-le-Majeur.....	233
B.	À Sainte-Marie	234
C.	À l'autel Saint-Paul	236
D.	Les autres autels du groupe cathédral	237
		380

TABLE DES MATIÈRES

a.	Le baptistère Saint-Jean	237
b.	Saint-Gall	237
c.	Saint-Pierre-le-Vieux	238
d.	Les autels de la cathédrale	238
II.	Le temporal	240
A.	La cathédrale et Saint-Pierre-le-Majeur	240
B.	La cathédrale et Sainte-Marie	242
C.	La cathédrale et le baptistère Saint-Jean	244
D.	Saint-Étienne, Sainte-Marie et Saint-Pierre-le-Majeur	244
E.	Saint-Étienne, Sainte-Marie et Saint-Jean-Baptiste.	247
III.	Conclusion : Une liturgie particulière à l'Église de Metz.....	248
Chapitre 2. Les fêtes et les rites liturgiques		252
I.	Comparaison avec d'autres manuscrits.....	252
A.	L'ordinaire de Saint-Jean de Besançon	252
B.	L'ordinaire de la cathédrale d'Amiens	253
C.	L'ordinaire de Bayeux.....	253
D.	Les ordinaires de la cathédrale de Laon	253
E.	Les ordinaires de Reims	254
II.	Les rites	254
A.	Le baptême dans la vigile de Pâques.....	254
1.	Les rites préparatoires au baptême	255
2.	Baptême des enfants	257
3.	Le baptême de la Pentecôte	258
B.	Les bénédictions	260
1.	Consécration des huiles saintes – Jeudi saint	260
2.	La bénédiction du Feu nouveau à Pâques.....	264
3.	La bénédiction des fonts baptismaux.....	266
C.	La dramatisation de la liturgie.....	268
1.	Textes liturgiques de structure dramatique.....	268
a.	Le <i>Gloria laus</i> du dimanche des Rameaux	268
b.	Les Impropères du Vendredi saint.	269
2.	Dramatisation de certains rites	272
a.	L'adieu à l' <i>alleluia</i>	272
b.	Le « vol » de la nappe d'autel.....	273
c.	Le rite du lavement des pieds et la Sainte Cène.....	274

TABLE DES MATIÈRES

d.	Les dons de l'Esprit Saint à la Pentecôte	279
e.	La <i>Visitatio</i>	281
D.	La tradition locale.....	285
1.	La « mise au ban »	285
2.	Le <i>Pulegium</i>	286
3.	La bénédiction des eaux de la Moselle	288
Chapitre 3 : La liturgie processionnelle.....		290
I.	Liturgie stationnale à Metz au VIII ^e siècle.....	290
II.	La sacralisation de l'espace messin au XII ^e siècle : les litanies	294
A.	Les fêtes des Rogations.....	294
B.	La grande Litanie de la Saint Marc	298
C.	Les processions des Rameaux : une commémoration solennelle.....	305
III.	Conclusion	313
Chapitre 4 : La liturgie des saints à la cathédrale de Metz au XII ^e siècle		315
I.	Étude du sanctoral de la cathédrale au XII ^e siècle	316
A.	Emprunts aux « Fonds communs »	316
1.	Fonds grégorien	316
2.	Fonds issu des sacramentaires du type « Gélisien du VIII ^e siècle »	318
3.	Fonds « complémentaire postérieur ».....	319
B.	Fêtes « particulières » attestées à Metz aux XI ^e -XIII ^e siècles	319
C.	La composition du calendrier de la cathédrale de Metz.....	323
1.	Les évêques.....	323
a.	Verdun.....	323
b.	Toul	323
c.	Les autres provinces.....	324
d.	Les provinces germaniques	326
2.	Les saints abbés et abbesses	328
3.	Les saints et martyrs du sanctoral.....	329
4.	Synthèse.....	332
II.	Le culte des saints	333
A.	Les évêques de Metz	333
B.	Les saints locaux recevant un culte privilégié au XII ^e siècle	337
1.	Saint Clément	338
2.	Sainte Glossinde	341
3.	Saint Arnoul.....	343
		382

TABLE DES MATIÈRES

C. Saints et saintes locaux. Reliques importantes principalement apportées par Thierry I ^{er}	346
1. Saint Étienne	347
2. Sainte Lucie	348
D. Les saints étrangers au diocèse de Metz	351
1. Saint Symphorien	351
2. Sainte Ségolène	351
3. Saint Polyeucte et Saint Médard	353
4. Saint Laurent	354
III. Les reliques et reliquaires du trésor de la cathédrale	355
A. Les reliques de saint Étienne	355
B. Les reliquaires des apôtres	358
C. Le bâton de saint Materne - <i>Baculus sancti Materni</i>	358
D. Le chef de saint Gorgon	359
E. Les autres reliquaires	360
IV. L'utilisation des reliques	361
A. Disposition des reliques sur l'autel	362
B. Le brancard à reliques – <i>Feretrum</i>	363
1. La composition du brancard	363
2. L'utilisation du brancard	364
CONCLUSION GÉNÉRALE	367
INDEX DES NOMS, DES LIEUX ET DES FÊTES LITURGIQUES	371
TABLE DES MATIÈRES	375

